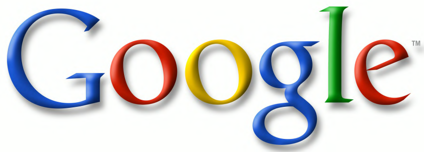





STANFORD UNIVERSITY
LIBRARIES



HISTOIRE DE BRETAGNE

DÉDIÉE

AUX SEIGNEURS ÉVÊQUES DE CETTE PROVINCE

PAR

M. DERIC

DOCTEUR EN THÉOLOGIE, PRIEUR DE NOTRE-DAME DU CHATEAU ROYAL DE FOUGÈRES
CHANOINE DE L'ÉGLISE DE DOL
VICAIRE-GÉNÉRAL ET OFFICIAL DU DIOCÈSE

NOUVELLE ÉDITION

TOME I



SAINT-BRIEUC
L. PRUD'HOMME, ÉDITEUR
[illegible], place de la Préfecture

PARIS
CH. MONNIER & Cie, ÉDITEURS
7, rue de l'Odéon

HISTOIRE

ECCLÉSIASTIQUE

DE BRETAGNE.

IMPRIMERIE DE L. PRUD'HOMME, A S.-BRIEUC.

HISTOIRE

ECCLÉSIASTIQUE

DE BRETAGNE,

DÉDIÉE

AUX SEIGNEURS ÉVÊQUES DE CETTE PROVINCE,

PAR

M. DERIC,

DOCTEUR EN THÉOLOGIE, PRIEUR DE NOTRE-DAME DU CHATEAU ROYAL DE FOUGÈRES,
CHANOINE DE L'ÉGLISE DE DOL,
VICAIRE-GÉNÉRAL ET OFFICIAL DU DIOCÈSE.

DEUXIÈME ÉDITION.

TOME I.

—

SAINT-BRIEUC,

L. PRUD'HOMME, IMPRIMEUR-LIBRAIRE-ÉDITEUR.

1847.

ERRATA.

Notice, 3e §, premier mot, au lieu de ***Mais***, lisez ***Puis***. Nous relevons cette faute grossière qui nous a échappé. Il serait inutile de signaler les autres, tout lecteur pouvant les remarquer et corriger.

NOTICE.

L'ardeur avec laquelle on poursuit aujourd'hui l'étude de nos monuments historiques et litteraires, justifie la publication de Deric et lui assure un bon accueil.

La Bretagne n'a plus de livres et elle eut une histoire. De ses richesses éparses ou trop enfouies, l'on peut élever à sa memoire une Bibliothèque nationale : tardive restitution qu'il s'agit enfin de commencer. Qu'importe par où? Choisit-on entre les débris de la patrie, et de ses cendres dispersées l'amour fait-il deux parts ? En est-il qu'il dédaigne pour d'autres qu'il honore ? S'arrêtera-t-il à les compter, à les comparer? Non! Il ne se demandera pas où sont les plus précieuses, car il lui faut tout retrouver, tout recueillir.

Mais, si l'on a pu dire de la France qu'elle doit sa nationalité à des évêques, on le dirait avec plus de raison de la Bretagne. Pourquoi donc ne pas donner le premier rang à son histoire ecclésiastique ?

Et cependant, il est tant de regrets à consoler ou de curiosités à satisfaire que, si nous avions mis la question aux voix, Deric, *ce dernier Breton*, n'eût peut-être eu que la nôtre. Est-ce pour le venger de l'oubli que nous la lui donnons? Je ne sais, mais je crois notre préférence légitime.

Dernier venu de sa province et trop tard, l'historien de l'Eglise de Bretagne se laissa surprendre par l'orage. Son œuvre, brusquement interrompue, dut s'arrêter inachevée devant le décret sans retour qui abolit en France la constitution provinciale. Suranné désormais, il tomba mort-né dans l'oubli de la vieille patrie et la postérité ne se fit pas pour lui.

Mais l'orage se calma et tous l'ont depuis proclamé digne d'un meilleur sort. La

piété filiale dont s'inspire une publication qui croit au patriotisme des Bretons, nous a donc porté vers Deric. La destinée, encore plus que le mérite de son livre nous a touché, et nous regarderions comme un devoir de commencer par lui notre œuvre, si nous pouvions seconder cette rénovation littéraire qui couvrirait notre Bretagne de tant de gloire et rendrait de si nobles services à l'histoire nationale.

Mais que dire de Deric? Victime d'une révolution qui a détruit toute une société, que resterait-il d'un homme qui ne pouvait laisser au fond du gouffre que quelques pages incomplètes d'*Antiquités Armoricaines*? Ces pages d'antiquaire, qui les eût sauvées, et pourquoi? Inutiles ou odieuses, elles ont été détruites, peut-être pour effacer la mémoire *de ce prêtre* qui en fut l'auteur.

Nous n'en savons qu'un mot.

A peine réfugié sur la terre étrangère, il suivait les contours de l'île Jersey avec deux de ses compagnons d'exil, ses frères dans le sacerdoce. Ils s'entretenaient de la famille et de la patrie absentes, mais, plus fort que ses amers souvenirs, l'historien consolait ses amis : « Pour moi, ajoutait-il, mon plus cruel sacrifice est celui de mes travaux : je n'ai pu terminer ma tâche. Mon trésor n'est pas sauvé : ils trouveront mes mémoires et en jetteront les feuilles au vent. » Et cette pensée l'oppressait; mais l'espérance de retrouver ces feuilles intactes et respectées après la tourmente dont il abrégeait le terme, soutenait son courage, animait sa parole ; et ses compagnons partageaient sa douce illusion.

A quelque temps de là, Deric parut plus triste. Qu'était-ce donc? L'espoir l'avait-il abandonné?... Il reprit à parler de son œuvre avec l'accent d'une douleur plus profonde, et, depuis ce jour, le regret de ne pouvoir consacrer ses veilles à l'histoire de son pays, parut absorber tous les autres(1)..... Le Breton s'immolait devant les ruines de la patrie; il mourait de ne la pouvoir plus servir. Voilà Deric.

Pour tout le reste, nous laisserons volontiers parler ses deux biographes ; car il n'en a pas eu d'autres.

M. de Kerdanet publiait ce qui suit, en 1818 :

« Deric, docteur en théologie, prieur de Notre-Dame du Château Royal de Fougères, chanoine de l'église de Dol et vicaire-général du diocèse, né à Saint-Coulomb, près Cancalle, mort dans l'émigration (2).

» Son *Histoire Ecclésiastique de Bretagne*, 6 vol. in-12, dont le premier parut

(1) Voyez ci-après, *pag*. 4. note 1.

(2) « Gilles Deric, fils de Gilles et de Ma-» rie Dubreil, né le 30 Mai 1726, à St-Cou-» lomb, a été baptisé le même jour par M. » Bourdé, recteur de la paroisse, » (extrait de baptême) et est mort à Jersey, lorsqu'il se disposait à rentrer en France. Membre du chapitre de Dol, il occupait une des maisons de cette rue *Ceinte* (Cincta), alors fermée par une porte à chacune de ses extrémités et qui n'était habitée que par le clergé de la cathédrale. On y voit encore le donjon où l'on prétend que Deric a écrit son Histoire ecclésiastique. (*Renseignements dus à l'obligeance de M. Chevrier, curé actuel de Dol*).

A partir du tome 3 de son Histoire (1779), Deric se qualifie *Official* du diocèse, dans le titre de l'ouvrage.

en 1777 (1), est précieuse pour la province. Elle est écrite avec feu, la marche en est rapide ; elle entraîne, malgré l'emphase oratoire qui s'y fait quelquefois trop sentir. Que de monuments, que d'usages dérobés à l'oubli ! Mais on reproche à l'auteur, avec raison, d'avoir voulu expliquer, par une langue qu'il n'entendait pas, tous les noms des lieux et tous les noms de saints, de princes et d'évêques des 4ᵉ, 5ᵉ et 6ᵉ siècles.

» Quel abus, à cet égard, n'a-t-on pas fait de notre langue bretonne ? Un étymologiste breton n'a-t-il pas prétendu traduire l'hébreu et toutes les langues par la sienne, et y retrouver les origines de toutes les nations ? A l'en croire, Adam parlait le bas-breton, et le paradis terrestre était à Quimper-Corentin ! »

(*Notices sur les écrivains et les artistes de la Bretagne*, *par M. Miorcec de Kerdanet*, *p.* 385.)

Le second biographe de Deric est M. l'abbé Badiche (2). Voici son article publié en 1837.

« Deric (Gilles), né au commencement du 18ᵉ siècle à Saint-Coulomb, arrondissement de Saint-Malo, embrassa l'état ecclésiastique, fut reçu maître ès-arts par la faculté de Caen, en 1749, n'étant encore que diacre, et prit ensuite le grade de docteur en théologie. Louis XV le nomma prieur de Notre-Dame du Château Royal de Fougères, et Louis XVI, par un brevet signé de sa main, lui assigna sur l'abbaye de Carnoët, ordre de Cîteaux, diocèse de Quimper, une pension de 3,000 livres. Enfin, *il était* chanoine et grand-vicaire de Dol sous Mgr de Hercé. Encouragé par les évêques de Bretagne, il entreprit de donner l'histoire des églises de sa province, et publia : *Histoire Ecclésiastique de Bretagne*, *dédiée aux seigneurs évêques de cette province*, 6 vol. in-12. Malheureusement, cette histoire n'est point achevée et ne contient que les 10 premiers siècles. Le dernier volume, terminé par un résumé sur l'état des lettres en Bretagne du VIᵉ au Xᵉ siècle, fut imprimé en 1788. Le premier volume, publié en 1777, fait en quelque sorte un ouvrage à part et il est fort curieux. On en peut juger par son titre : *Introduction à l'Histoire Ecclésiastique de Bretagne*, *où l'on traite de la religion*, *du gouvernement*, *des mœurs et des usages des Bretons depuis leur établissement en Bretagne jusqu'aux temps où ils embrassèrent le Christianisme.* Il est fâcheux que l'auteur, qui ne savait pas la langue bretonne, ait poussé trop loin la manie d'expliquer, par le celtique qu'il employait sur la parole d'autrui, les étymologies des noms de princes, de saints, de lieux, etc. Il voit, par exemple, le mot *rivière* dans la composition de presque tous les mots. Du reste, son histoire écrite avec soin, est fort recherchée.

(1) Le second parut en 1778, le 3ᵉ en 1779, le 4ᵉ en 1780, le 5ᵉ en 1785, le 6ᵉ en 1788. L'ouvrage s'imprimait à St-Malo, chez Hovius.

(2) M. Badiche du clergé de Paris où il a pris le grade de licencié en théologie, est originaire du diocèse de Rennes. Sans parler de ses biographies, nous avons de lui une *notice sur le diocèse de Rennes*, publiée en 1833, reproduite en 1836, et un article *sur les maisons de retraite en Bretagne*, inséré dans l'*Ami de la Religion*, à la même époque.

Nous ajouterons, pour faire connaître l'auteur et ses travaux, le fragment d'une lettre de notre collaborateur Denoual de La Houssaye à M. Eloy Johanneau, datée du 3 août 1808 et insérée au xe numéro des Annales de l'académie celtique. La Houssaye parle des antiquités de Dol et de Fougères, et il ajoute : « Je ne termi-» nerai point sans vous communiquer un fait qui ne peut manquer de vous inté-» resser. On m'a assuré que l'héritière de l'abbé Deric possédait, avec toute la » bibliothèque de son oncle, les derniers volumes manuscrits de son histoire ec-» clésiastique et un autre ouvrage considérable, également manuscrit, qui a pour » titre : *Antiquités de la Bretagne*. Deric s'était beaucoup occupé de recherches » sur la religion et sur les mœurs des Armoriques, et il serait à désirer que le » fruit de ses travaux ne fût pas perdu pour les hommes qui suivent la carrière de » l'histoire et des antiquités (1). » Fidèle aux règles de la foi, Deric refusa le serment à la constitution civile du clergé et passa en Angleterre. Il mourut sur la terre d'exil en 1796, presque nonagénaire (2), et fut inhumé à Jersey. Quand la religion devint libre en France, un service fut célébré pour Deric dans l'église de Dol, et son oraison funèbre y fut prononcée (3) — B. D.e. (abbé Badiche).

(*Biographie universelle de Michaud, supplément, tome* 62.)

Les notes qui accompagnent ces deux articles, contiennent tous les renseignements que nous avons pu recueillir.

Il en résulte qu'il ne faut plus songer à retrouver les manuscrits de Deric. C'est une perte regrettable dont nous ne chercherons certes pas à consoler nos lecteurs. Toutefois nous recommanderons à leur attention l'appel ci-après, par lequel notre historien réclamait les matériaux de ses futurs volumes. Cette pièce fut publiée avec le 6e volume, sous le titre d'*Avertissement*.

« L'Histoire de l'Eglise de Bretagne, que le public indulgent a daigné recevoir

(1) M. Oresve, recteur de l'Hermitage, et l'un de nos plus zélés archéologues, tient de MM. Lesné, curé de Mordelles, et Morlier, curé de Clayes, décédés depuis quelques années, le renseignement suivant :

Exilés avec Deric, celui-ci leur exprimait sans cesse le regret de n'avoir pu terminer son Histoire. En fuyant, il avait remis à sa sœur tous ses mémoires et notes, en lui recommandant de les bien garder. Il croyait, comme tant d'autres, pouvoir rentrer en France dans six mois ; mais les fouilles continuèrent, et les *bleus* s'emparèrent de ses papiers pour en faire des cartouches et des bourres. A cette nouvelle, Deric exprima la plus profonde douleur et en fut tellement affecté qu'il y revenait toujours dans ses conversations.

(2) Exagération.—Voy. ci-dess., p. 2, note 2.

(3) M. le curé de Dol a bien voulu nous rendre le service de vérifier ce fait. Il a consulté les plus vieux de ses paroissiens, et, après avoir feuilleté les registres de la cathédrale, il est resté convaincu qu'on a confondu Deric avec Mgr de Hercé. Lorsque les églises furent rouvertes, on célébra, dans la cathédrale de Dol, un service pour le repos de l'âme du dernier évêque, Mgr de Hercé, dont l'oraison funèbre fut prononcée par M. Forget, recteur de Ros-Landrieux ; mais personne n'a souvenir qu'il en ait été ainsi pour Deric. L'existence de l'oraison funèbre nous semblait aussi fort invraisemblable, et, quoi qu'il en fût, nous nous disions : si elle existe, il n'est pas supposable que le biographe ne l'ait pas vue, et s'il l'a vue, il n'aura pas manqué d'en tirer tout le parti possible pour la rédaction de son article. Nous avons l'article : que nous apprendrait l'oraison funèbre ?

avec un favorable accueil, est déjà poussée très-loin. Dans une entreprise aussi hardie, l'auteur a oublié sa propre foiblesse. Le désir d'être utile à l'Eglise, aux lettres, à la patrie, l'a élevé au-dessus de lui-même. Les difficultés de toute espèce, toujours renaissantes, l'ont effrayé : elles n'ont pu l'abattre. Comme citoyen, comme chrétien, il n'a consulté que son zèle pour la gloire d'une province qui tient un des premiers rangs parmi la nation françoise. Une noble ardeur lui a rendu possible ce qui alarmoit son incapacité.

» Dans différentes circonstances, on est venu à son secours. Sa gratitude n'a pas manqué d'en rendre un hommage public. Il va parcourir des siècles sur lesquels les archives des évêchés, des églises cathédrales, des abbayes, des autres monastères, celles même de plusieurs seigneurs laïques, peuvent répandre un grand jour. La plupart de ces importans matériaux n'ont point encore parus ; les tirer de l'obscurité qui les enchaîne, c'est les rendre à leur destination primitive, c'est travailler pour soi-même, c'est éclairer la patrie. L'historien se persuade qu'il n'a qu'à demander pour obtenir ; plus d'une voie s'ouvre pour lui faire passer, sans frais, ces précieuses collections. Les belles âmes sont industrieuses à obliger. La reconnoissance, qui doit y répondre, n'a point de bornes : son premier devoir est de rapporter le bienfait à son principe. »

Nous nous trompons fort ou Deric est à bout de matière, lorsqu'il écrit ces lignes. Il y avait onze ans que son Histoire était en publication, et il n'en était encore qu'au 6e volume et au Xe siècle. Les quatre premiers tomes s'étaient suivis d'année en année (1777 à 1780) ; le 5e ne parut qu'au bout de 5 ans (1785) ; le 6e au bout de trois ans (1788) ; et l'auteur avait déjà 62 ans. Devenu plus difficile, le travail, à cet âge, exigeait encore plus de lenteur, et, si après avoir consacré 8 années à la publication de 2 volumes, Deric s'interrompt pour demander publiquement des renseignements à tout le monde, c'est qu'il en est dépourvu. Puisse cette observation atténuer la perte des manuscrits, que nous eussions été si heureux de restituer à la science.

Parlons maintenant du livre.

On vient d'en lire deux fois la critique : elle est suffisante. Nous l'acceptons du reste.

Mais, renchérissant outre mesure, les uns nous disaient : « Supprimez *ces notes-là* dans votre édition, » et les autres : « retranchez-en *l'absurde* ou *critiquez-les*. » Nous n'en avons rien fait, et nous l'avions promis. C'est que *ces notes-là* sont le travail véritablement personnel de Deric : celui auquel il se complait, qui a le mieux retenu ses sueurs et qu'il nous a laissé tout imprégné de ses prédilections nationales. Qu'il se soit abusé sur le sort de ses étymologies dont la postérité ne veut plus, son labeur n'en a pas été moins pénible, et faut-il rejeter sans respect, parce qu'il est trompeur, ce gage d'un patriotisme qui, pour être plus éclairé, n'eût été ni plus ardent ni plus sincère ?

Quant à nous, qui aimons Deric, nous le gardons. L'historien est partout dans

son livre, mais le Breton est surtout dans ses notes. C'est là qu'on le trouve, à toute heure, avec sa passion du pays et son infatigable patience, fouillant l'antiquité, en rouvrant toutes les sources et s'en montrant fier. Il semble qu'il palpite sous ces longues et lourdes pages d'étymologies celtiques, et c'est pour le retrouver qu'on revient les relire. Que demandez-vous donc? les supprimer et conserver Deric? C'est impossible.... Vous dites *qu'il croit tout*, *qu'il admet tout*. Oui! il aimait sa Bretagne : il se laissait prendre à tout ce qui en avait l'accent : mais, où est sa faute?.... Il a cru, comme tant d'autres, trouver la langue des Celtes dans Bullet, et Bullet l'a trompé.

S'il a besoin d'excuse, je n'opposerai que sa bonne foi. Il dit quelque part(1) : « mais l'ignorance du celtique donne lieu à bien d'autres méprises. » — Crierez-vous : il se condamne lui-même, et qu'avons-nous besoin d'autre preuve? — Moi, je veux être plus généreux et, au lieu de le sacrifier, je le livre à votre critique. Elle deviendra modérée en le lisant.

Nous devions ce mot à la justification de Deric. Ajoutons une remarque. C'est surtout à l'étymologiste qu'on en veut. Eh bien, nous n'eussions pu retrancher les étymologies de Deric sans rendre le texte souvent inintelligible, par exemple dans les cas fréquents où il dit que la signification du nom de tel personnage indique qu'il avait tel caractère ou telles mœurs. Ce n'est que dans la note à laquelle il renvoie pour rechercher l'étymologie, que l'on retrouve le complément de sa pensée. Il nous était donc matériellement impossible de supprimer sans altérer, et, en nous bornant à retrancher, notre critique eût-elle été infaillible? — Nous avons donc tout conservé.

Terminons par quelques observations sur la correction de cette éditon.

La première édition fourmillait de fautes typographiques. Nous croyons la nôtre correcte.

Quant à l'orthographe, nous avons conservé celle de Deric, en le corrigeant d'après la troisième édition du dictionnaire de l'académie en usage de son temps.

Ainsi, au lieu de	*sciecle*,	nous avons mis	*siècle*.
—	*tems*,	—	*temps*.
—	*solemnel*,	—	*solennel*.
—	*monnoye*,	—	*monnoie*.
—	*terrein*,	—	*terrain*.
—	*voye*,	—	*voie*.
—	*sçavant*,	—	*savant*.
—	*fauxbourg*,	—	*faubourg*.
—	*isle*,	—	*île*
—	*mechanique*,	—	*mécanique*.
—	*baye*,	—	*baie*.
	etc.		*etc.*

(1) Tome 2, p. 126, note 1, *in fine*.

Mais, pour les noms propres, nous n'avons rien changé. Etymologiste avant tout, Deric peut avoir eu un motif de s'écarter de l'orthographe habituelle. D'ailleurs, le corriger sous ce rapport, c'eût été s'exposer à l'altérer. Nous n'avons donc touché ni à l'accent, ni au trait-d'union, ni à la majuscule. Il y a quelques noms dont l'orthographe varie dans le courant de l'ouvrage, comme *Vilene*, *Vilaine*; *Corseult*, *Corseul*; *Landewenec*, *Landewenech*, etc., etc. Nous avons relevé ces variantes.

Quant aux citations, nous les avons reproduites d'après Deric, sans chercher à rétablir l'orthographe de l'auteur cité.

Nous avons surtout remarqué dans l'ancienne édition l'absence de l'accent grave, même dans les noms communs. Notons, du reste, qu'à cette époque on l'omettait encore souvent dans l'usage, bien qu'il fût déjà prescrit par la règle. Voyez dans Lobineau et Dom Morice et les éditions du même temps.

Nous avons aussi conservé la ponctuation, comme tenant au style et à l'expression du discours. On trouvera le point dans les cas nombreux de cette phrase « .*Ce qui signifie*..... »

Respectant le style, nous lui avons laissé ses mauvaises locutions.

On retrouvera donc :

« Etoit-ce d'Aétius *dont* ils vouloient parler. » t. 1, p. 30.

« C'est d'Aétius *dont* il veut parler. » t. 1, p. 32.

« L'intérêt *général* et particulier en *sollicitent* l'exécution. » t. 1, p. 44.

« Comme la plupart n'ont pas ou la volonté, etc...., *ou sont* trop légers, etc., » tome 1, p. 449.

« Sous le point de vue *qu*'une saine raison doit la montrer, etc., » t. 1, p. 468.

« Soit volontaire *ou* contentieuse, » t. 2, p. 2.

« D'où *naît* le bonheur public et particulier. » t. 2, p. 2.

« C'est surtout dans ce moment décisif *où* les amis de Dieu. » t. 2, p. 60.

« Apprendre à *de* ces jeunes gens. » t. 2, p. 78.

etc.... .... etc.......

Nous n'avons pas mis les mots grecs en caractères grecs, parce qu'il eût fallu en faire autant pour l'hébreu et l'allemand. Nous avons voulu, comme Deric, être lisible pour tout le monde.

La première édition n'avait point de table. Chaque division était précédée d'un long sommaire dont chaque paragraphe était répété sur les marges en regard du texte qu'il résumait. Nous avons supprimé cette table marginale comme double emploi; mais nous y avons suppléé, pour la facilité des recherches, par des numéros d'ordre qui correspondent à ceux du sommaire. Puis, au lieu de reproduire les sommaires en tête de chaque division, comme dans la première édition, nous les avons réunis, en tête de l'ouvrage, sous la forme d'une table générale et analytique des matières.

Nous avons numéroté les notes par un chiffre et non par une lettre comme dans la première édition. Les notes sur notes le sont par un astérisque.

Les *variantes*, *additions*, *intercalations* et *omissions* sont comprises entre crochets.

Nous avons parlé des variantes.

Les additions sont les errata indiqués par Deric, comme suit : *à......ajoutez......* Nous avons fait les autres corrections, mais sans les mentionner.

Les intercalations sont les trois notes publiées sous le titre d'avertissement et d'additions à la fin du tome 2, et la dissertation en tête du tome 3, de la première édition.

La première est relative à la colonne milliaire de *Saint-Méloir*. Elle est replacée tome 1, p. 18, note 1.

La deuxième, relative à la route de *Condate* à *Alauna* par *Fins*, est replacée tome 1, p. 5, note 3.

La troisième, sur la ville d'*Is*, est replacée tome 1, p. 294, à la fin du n° 26 de la note 3 de la page 291.

La dissertation est la réponse de Deric à Ogée sur l'origine de *Carhaix ;* elle est replacée tome 1, p. 24, note 5.

Les omissions sont des dates rappelées dans les sommaires de la première édition, bien qu'elles ne fussent point mentionnées dans le texte. Nous les avons substituées en note sous la qualification d'*omission*.

Les notes et observations de la nouvelle édition sont signées a. V.

Depuis l'impression de la dissertation sur Carhaix (1), nous avons découvert, en feuilletant un autre exemplaire que celui qui nous a servi, une variante que nous relevons ici, afin d'éviter à tout prix le reproche de reproducteur infidèle ou incomplet.

Comme nous le disons à la suite de la dissertation (2), Deric la publia en tête de son tome 3, postérieur de deux ans au tome 1er qui contient le passage attaqué.

Il paraît que, plus tard, il jugea à propos de supprimer le carton formant les pages 7 et 8 de cette dissertation ; car on voit qu'un nouveau carton a été collé sur l'onglet du premier, dans l'exemplaire qui nous procure cette découverte. Les autres pages se suivent mot pour mot dans les deux exemplaires.

Voici la variante (3).

Entre le § *De ces principes lumineux*, etc., et celui *Les noms que les premiers hommes*, etc., intercalez le § suivant :

« Ceux des Bretons qui, au lieu de *Kerc'heit*, ont employé, suivant le P. Grégoire

(1) Voy., tome 1, p. 24, note 5.

(2) Ibid. *in fine*.

(3) Ibid. p. 26.

goire de Rostrenen et M. Bullet, les noms de *Perdris* et de *Petris*, ont également consulté le même principe. Ils n'ont eu d'autre dessein que de se représenter le même oiseau par son cri. Dans la même vue, les Grecs et les Latins l'ont appelé *Perdix*, les Crétois *Perix*, les Italiens *Pernise*, les Espagnols *Perdiz*, et les Anglois *Pertrise*. »

Les § qui suivent n'étant que modifiés, nous les mettons en regard pour mieux signaler les différences.

Au lieu de :	*Lisez :*
« Les noms, que les premiers hommes imposèrent aux animaux, ne furent même que des onomatopées. Adam prit plaisir à leur en donner, et les Savans conviennent que ces noms étoient des onomatopées. Tel est le nom de coucou en français et en bas-Breton ; tel est celui de tourterelle en François : en Gallois, on la nomme *turtur* ; en Latin, *turtur* ; en Hébreu et en Caldéen, *thor* ou *tur* ; en Persan, *tetaru* ; en Italien, *tortore* ; en Espagnol, *tortola* ; en Allemand, *turteltaube (taube, colombe)* ; en Flamand, *turtelduyve* ; en ancien Saxon et en Anglois, *turtle* ; en Theuton, *turtilutubo* (*tubo*, *colombe*). Tous ces noms sortent de la même source.	« Les noms que les premiers hommes imposèrent aux animaux ne furent même que des onomatopées. Ceux qu'Adam donna aux animaux de la terre et aux oiseaux du ciel qui étoient dans l'étendue du paradis terrestre, répondoient à leurs espèces, à leur instinct et à leurs différentes qualités.
« Le P. Grégoire de Rostrenen, D. le Pelletier, ni M. Bullet ne donnent point à la perdrix le nom de *Clugear* ou de *Clughicar*, comme le fait M. Ogée. Ils l'appellent *Clujar*.	« Le P. Grégoire de Rostrenen, D. Le Pelletier, ni M. Bullet ne donnent point à la perdrix le nom de *Clugear* ou de *Clughicar*, comme le fait M. Ogée. Ils la nomment *Clujar*, *Clugyar* et *Clugar*.
» D. le Pelletier est du sentiment de M. Roussel, qui vouloit que *clujar* fût tiré de *Cleuz*, *fossé* ou *fosse* ; et de *jar*, *poule* : ce qui voudra effectivement dire: *poule qui se motte*, ou *qui se cache derrière les mottes* ; sens que nous a donné M. Ogée, mais dont il ne nous avoit pas découvert la cause. M. Bullet croit que *clujar* vient de *clug*, *excellente*, et d'*yar* ou *jar*, *poule.Excellente poule.*	» D. le Pelletier est du sentiment de M. Roussel, qui vouloit que *Clujar* fut tiré de *Cleuz*, *fossé* ou *fosse* ; et de *jar*, *poule*. Ce qui voudra effectivement dire : *poule qui se motte*, ou *qui se cache derrière les mottes* ; sens qui nous a été suggéré par M. Ogée, mais dont il ne nous avoit pas découvert la cause. M. Bullet croit que *Clugar* est une crase de *Clugyar*, terme connu des Vennetois. *Clug*, *excellente* ; *yar* ou *jar*, *poule*. *Excellente poule*.
» Si l'on adopte cette dernière étymologie, le nom de *clujar* sera posté-	» Soit qu'on adopte cette dernière étymologie, ou qu'on préfère la pre-

rieur au déluge universel; car c'est uniquement par le goût qu'on a connu la qualité exquise de la perdrix; et l'on pense communément que ce n'est que du temps de Noé qu'on commença à manger de la chair des animaux. Si l'on aime mieux se ranger du parti de M. Roussel, *clujar* sera sans doute un nom très-ancien, mais il le sera moins que celui de *Kerc'heit*, parce qu'il est plus facile d'entendre le cri de la perdrix, que de connoître l'inclination naturelle de cet oiseau. » mière, les noms de *Clujar*, *Clugar* ou *Clugyar*, seront postérieurs à celui de *Kerc'heit*, parce qu'il est plus facile de connoître la perdrix par le cri qui lui est propre, que par ses inclinations naturelles ou par la qualité de sa chair. »

Pour appuyer la première rédaction de ce dernier §, Deric y renvoyait à son tome 4, en ces termes : « On examinera, dans le quatrième volume de notre histoire, quelle est l'antiquité de la langue celtique. » Cette note a disparu dans la nouvelle rédaction.

a. V.

A NOSSEIGNEURS,

NOSSEIGNEURS LES ÉVÊQUES

DE BRETAGNE.

MESSEIGNEURS,

L'Ouvrage que je prends la liberté de vous présenter, est le fruit de l'encouragement que vous avez bien voulu donner au projet que j'en avois formé il y a quelques années.

Pour mettre de l'ordre dans cette matière, dont l'objet est également intéressant et nouveau, j'ai cru qu'avant toute autre chose, il étoit nécessaire de connoître la religion primitive des Bretons, de la suivre dans les changemens et les altérations qu'elle a éprouvées par la succession des temps. Il m'a semblé qu'il n'étoit pas moins avantageux d'approfondir les mœurs et les usages des anciens peuples de cette grande province. C'étoit le seul moyen de pouvoir apprécier ce qu'il en a coûté pour y faire arborer l'étendard de la croix, et de porter un jugement sain sur les erreurs de nos pères, que l'on n'a pas encore suffisamment développées. J'ai jeté un regard attentif sur les anciennes limites de chaque peuple : elles serviront à fixer l'étendue des évêchés qui se sont formés en Bretagne.

La religion primitive des Bretons, qui étoit commune aux Gaulois en général, et à tous les peuples occidentaux, a été la même que celle des patriarches ; Dieu l'avoit donnée

à nos premiers pères, et l'avoit destinée à tous les hommes. Mais cette religion, qui ne reconnoissoit qu'un seul Dieu, s'est altérée dans la suite chez les Bretons, de la même manière et par les mêmes voies que chez les autres nations. A les en croire, des génies animèrent la nature : les uns furent placés dans le soleil et la lune; d'autres dans les eaux, le feu, l'air, etc. Un culte religieux leur fut décerné; il effaça presque celui qu'on avoit rendu au vrai Dieu. Les sacrifices, qui, pour la plupart, étoient la figure de celui que devoit offrir l'Agneau immolé dès le commencement du monde, furent étrangement dénaturés. On en vint jusqu'à cet excès d'impiété et de barbarie, que d'immoler ses semblables à la divinité. On s'imagina trouver des pronostics de l'avenir dans les entrailles des victimes, dans le vol des oiseaux, dans les élémens, dans les caprices du sort. Asservis à la domination de Rome, les Bretons le furent bientôt à celle de ses dieux. Ainsi une nouveauté en produisit une autre : l'on s'égara sans fin, quand on eut commencé de s'égarer (1).

Tels furent les obstacles que la religion chrétienne eut à surmonter dans la Bretagne. J'exposerai, Messeigneurs, dans le corps de l'histoire de vos églises, les moyens que les apôtres de cette province employèrent pour faire rentrer ces monstrueuses productions de l'esprit humain dans le néant d'où elles étoient sorties.

Les triomphes de ces premiers pasteurs deviennent les vôtres, Messeigneurs, et vous partagez leur gloire. Ils ont planté, ils ont arrosé; le Tout-Puissant a donné l'accroissement. Guidés par ces pieux pontifes, leurs successeurs vous ont transmis, avec le dépôt de la foi, ces ouailles chéries. Toujours en garde contre les prestiges de l'erreur, vous faites respecter les anciennes bornes qu'ils ont posées (2).

Ce qui doit vous combler de joie et faire votre plus douce consolation, c'est de voir que, depuis le troisième siècle,

(1) S. Chrysost. Homil. 5 in 2. ad Tim. (2) Proverb. 22. 28.

que la religion chrétienne a été annoncée dans la Bretagne, elle y a conservé sa première pureté. Peu d'églises particulières peuvent se flatter d'une faveur si précieuse. Les peuples de vos diocèses, toujours soumis à l'autorité légitime, se sont fait un devoir d'écouter la voix de leurs pasteurs. Les évêques, chargés de les conduire, ont été dans tous les temps attachés particulièrement à l'Eglise Romaine, le centre de l'unité catholique, à cette Eglise toujours vierge, qui ne connoît point d'hérésies. Le zèle de ces illustres pontifes s'est soutenu dans toutes les circonstances avec la même égalité. Les règles de discipline qu'ils avoient soin d'établir dans leurs fréquens synodes, arrêtoient le relâchement, répandoient au loin la bonne odeur de Jésus-Christ, et faisoient fleurir les mœurs.

Il ne m'appartient pas, Messeigneurs, d'entrer dans le détail de ce que vous faites pour le bien de la religion. Vos vertus et vos talens le font assez connoître. La modestie est d'ailleurs le manteau des bonnes œuvres. Je dois la respecter encore plus dans les princes de l'Eglise que dans les simples fidèles.

Si j'ai toujours besoin de votre indulgence, elle m'est encore à présent plus nécessaire. Partagé, comme je le suis par état, entre plusieurs occupations sérieuses, à peine trouvai-je quelque vide. Que n'ai-je pas à craindre par cela seul pour l'Ouvrage que j'ose vous offrir? Si cependant il méritoit vos suffrages, ceux du public me seroient assurés. Je puis du moins me rendre ce témoignage, que je n'ai pris la plume que pour la gloire et l'édification de vos églises; il est en même temps bien flatteur pour moi de pouvoir vous renouveler le profond respect et la soumission parfaite avec lesquels j'ai l'honneur d'être,

MESSEIGNEURS,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

DERIC,

Vic. gén. de Dol.

LETTRES

DES SEIGNEURS ÉVÊQUES DE BRETAGNE

A L'AUTEUR DE CETTE HISTOIRE.

Aux Ormes, le 15 Janvier 1776.

J'AI lu avec la plus grande satisfaction, mon cher Abbé, le plan que vous m'avez communiqué de l'Histoire Ecclésiastique de Bretagne, que vous vous proposez de donner au public, et je ne puis qu'approuver le dessein où vous êtes de mettre cet ouvrage sous la protection des évêques de cette province. Vous connoissez l'inviolable attachement avec lequel je suis, mon cher Abbé,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

Signé, URB. RENÉ, Evêque de Dol.

Nantes, 17 Février 1776.

JE me réunirai, Monsieur, avec grand plaisir à tous Messeigneurs les évêques de cette province, pour donner à l'ouvrage, que vous allez mettre au jour, tous les éloges qu'il ne peut manquer de mériter. J'en ferai bien volontiers l'acquisition lorsqu'il paroîtra; ou même je souscrirai, si vous l'avez proposé par souscription. Je serai charmé, en me l'appropriant de l'une de ces manières, de me mettre à portée de rendre à vos talens et à vos lumières la justice qui leur est due, et de m'instruire et de m'édifier par une lecture, qui ne pourra être que très-intéressante à tout le clergé de Bretagne. J'ai l'honneur d'être avec respect, Monsieur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

Signé, AUG. Evêque de Nantes.

Paris, 19 Février 1776.

Je reçois, Monsieur, la lettre que vous me faites l'honneur de m'écrire; je me réunis avec grand plaisir à mes Confrères pour accepter la dédicace que vous nous faites de votre Histoire Ecclésiastique de Bretagne. Vous savez combien je suis charmé de toutes les occasions de vous assurer de l'attachement sincère et respectueux avec lequel j'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

Signé, FR., Evêque de Rennes.

Quimper, 19 Février 1776.

Je me ferai toujours plaisir, Monsieur, de marcher sur les traces de mes respectables Confrères; et c'est avec bien de la satisfaction que je souscrirai avec eux à l'hommage que vous désirez de rendre au clergé de cette province. La religion ne peut que gagner beaucoup par la publicité d'un ouvrage qui est tout consacré à sa gloire, et qui est le fruit des travaux et des veilles d'un de ses plus dignes ministres. Je saisirai toujours, Monsieur, avec autant de satisfaction que d'empressement, les occasions de vous prouver la sincérité de ces sentiments, et le respectueux attachement avec lequel je suis, Monsieur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

Signé, H. F. J., Evêque de Quimper.

Saint-Brieuc, 1er Mars 1776.

Le bon usage, Monsieur, que vous faites de vos talens, mérite la reconnoissance du clergé de la province. Il ne manquera pas de trouver dans le monument que vous lui érigez, des motifs d'encouragement à la vertu, aux mœurs, aux sciences et à la pureté de la foi. Je regrette de ne l'avoir point vu, et de n'en pas avoir le temps d'une année, pour avoir un suffrage plus éclairé à joindre à ceux que vous avez déjà obtenus. Je suis, Monsieur, très-reconnoissant de la demande que vous m'en faites. Joignez-moi aux personnes qui attendent avec le plus d'impatience que votre ouvrage soit fini, et soyez persuadé de l'attachement respectueux avec lequel j'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

Signé, HUG., Evêque de Saint-Brieuc.

Léon, 2 Mars 1776.

L'objet de l'ouvrage, Monsieur, et le mérite de l'Auteur vous répondent de mon suffrage. Je serai fort aise de concourir avec mes Confrères à ce que vous désirez, et je serai charmé d'avoir quelque occasion plus particulière de vous donner des marques des sentiments respectueux avec lesquels j'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

Signé, FRANÇOIS, Evêque de Léon.

Au château de Beaumont, 8 Juillet 1776.

Je suis charmé, Monsieur et cher Abbé, que vous ayez obtenu le privilége du Roi pour l'impression de votre Histoire de Bretagne. Je n'en étois pas en peine : un pareil ouvrage de votre main, ne pouvoit manquer d'être approuvé ; et nous devons avoir bien de la reconnoissance de ce que vous voulez bien nous le dédier. Aussi, je vous en remercie de tout mon cœur en particulier, et, comme de tout temps, je vous suis sincèrement attaché ; je me ferai un plaisir de partager vos succès, qui feront une partie de la gloire du clergé de cette province, si respectable à tous égards. J'ai l'honneur d'être avec l'attachement le plus tendre et le plus inviolable, Monsieur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

Signé, ANT. JOS., Ev. de St-Malo, Député des Etats de Bretagne à la Cour.

AVERTISSEMENT.

Si l'on fait remonter l'Histoire Ecclésiastique de Bretagne jusqu'au berceau des premiers peuples connus qui ont habité cette province, c'est afin de pouvoir les comparer avec leurs descendans. Pour établir cet ouvrage sur des fondemens solides, l'Auteur a eu soin d'interroger ce qui nous reste de monumens des plus anciens écrivains. Le celtique, sans lequel on ne peut avoir une connoissance exacte des antiquités du pays, lui a fourni de nouveaux secours. Les noms de nos aïeux, de nos premières villes, de nos cantons, de nos hameaux, de nos rivières et de nos montagnes, ont été pris dans cette langue. Ils sont encore de nos jours, pour la plupart, tels, à peu près, qu'ils étoient dans leur origine. Lorsqu'on en cherche l'étymologie, on s'aperçoit bientôt qu'ils ne sont point arbitraires, et qu'on ne les a pas adoptés pour désigner seulement ce dont on vouloit parler. Chacun de ces noms exprime la raison primitive des notions et des idées qu'on y a attachées, et rend à l'esprit les choses telles qu'elles existoient dans les premiers temps. On découvre, dans les noms propres des lieux, tantôt les métaux, les eaux, les plantes et les autres choses les plus remarquables qu'ils renferment; tantôt on y saisit l'éclaircissement d'un point d'histoire; quelquefois on apprend avec surprise que tel parage, où la mer se plaît à étendre son domaine, étoit originairement de la terre ferme : ailleurs on connoît le lieu, par sa position naturelle, ou par quelqu'autre attribut. Les noms qu'on a donnés à nos villes, aux rivières et aux

montagnes, n'excitent pas moins la curiosité, et contiennent également des choses instructives. On verra, par exemple, que nos plus grandes villes ont commencé par de très-petites tribus. Les noms des personnes nous retracent ou le temps de leur naissance, ou le lieu qu'ils ont habité, ou leurs qualités, soit naturelles, soit accidentelles, ou des actions et des événemens qui les distinguoient de tout autre. Ces différentes espèces de noms peuvent donc nous tenir lieu de l'histoire des premiers âges. Si ces archives, toujours ouvertes et presque jamais consultées, sont pour nous des énigmes depuis bien des siècles, c'est que, trop attachés à la nouveauté, nous avons fermé les yeux sur les trésors de notre première langue, et que nous avons négligé d'y recourir pour développer ce qu'elle a de caché.

A l'aide de ces lumières, l'Auteur découvre le territoire de chacun des peuples de la Bretagne, l'origine de leurs villes, leurs forces respectives, la forme de leur gouvernement, leurs mœurs et les changemens divers que les Romains, après les avoir subjugués, introduisirent chez eux. Il examine leur religion dès son principe, en fait voir la nature, et la suit dans ses variations. Ces connoissances le conduisent à la source des usages les plus anciens, et le mettent en état de prouver la connexion qui se trouve entre la religion primitive des Bretons et le Christianisme.

De là, l'Auteur passe à la fondation des églises de Bretagne : il tâche de dissiper les nuages qui couvrent leur véritable origine, pour en fixer l'époque. Une juste balance, entre une aveugle crédulité et une critique outrée, lui fait distinguer le vrai du faux, dans les vies des pasteurs zélés qui les ont gouvernées autrefois, et dans celles des autres saints personnages qui ont illustré la patrie.

A la fin de chaque siècle, il fait des réflexions sur les matières qui méritent une discussion particulière et un développement plus étendu. Elles ont pour objet des points de discipline, ou regardent les mœurs ou les coutumes du temps.

Telle est la marche que l'Auteur suivra constamment dans son ouvrage. Ce plan est trop lié avec l'histoire civile de Bretagne, pour qu'on puisse la passer sous le silence : elle en fait une partie considérable. On ne s'attache point à une simple narration des faits ; on en cherche de plus l'enchaînement et la cause. A des détails trop circonstanciés et peu instructifs de siéges, de batailles, etc., on substitue le tableau intéressant et varié des loix, des usages, des coutumes, etc., de la province. On en montre l'origine, les avantages ou les défauts.

TABLE DES MATIÈRES.

TOME I.

INTRODUCTION,

où l'on traite de la religion, du gouvernement, des mœurs et des usages des Bretons, depuis leur établissement en Bretagne, jusqu'au temps où ils embrassèrent le christianisme.

AVANT-PROPOS.

LIVRE PREMIER.

LIVRE SECOND.

TROISIÈME ET QUATRIÈME SIÈCLES.

VII.

VIII.

IX.

X.

XI.

CINQUIÈME SIÈCLE.

SIXIÈME SIÈCLE.

122.

TOME II.

SEPTIÈME SIÈCLE.

* Ce numéro est faux dans le texte, nous le rectifions ici. *Lisez donc* 190 *au lieu de* 189.
** Ce numéro est omis dans le texte. Nous le restituons ici. *Ajoutez donc* 191 *au § Tandis que ce vieillard*, etc.

partie

REMARQUES PARTICULIÈRES.

I.

II.

III.

IV.

V.

VI.

HUITIÈME SIÈCLE.

NEUVIÈME SIÈCLE.

* C'est à dessein que nous sautons d'un cent, cette erreur ayant été commise dans l'ouvrage. Nous avons pensé qu'en rétablissant ici le vrai numérotage, nous ne ferions qu'entraver les recherches qu'une table a principalement pour but de faciliter. Toutefois, *au lieu du* numéro 447 et des suivants jusqu'au numéro 559, dernier du neuvième siècle, *lisez* 347, etc.

DIXIÈME SIÈCLE.

REMARQUES PARTICULIÈRES.

I.

II.

III.

IV.

V.

VI.

VII.

FIN DE LA TABLE.

HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE

DE BRETAGNE.

INTRODUCTION,

OU L'ON TRAITE DE LA RELIGION, DU GOUVERNEMENT, DES MOEURS ET DES USAGES DES BRETONS, DEPUIS LEUR ÉTABLISSEMENT EN BRETAGNE, JUSQU'AU TEMPS OU ILS EMBRASSÈRENT LE CHRISTIANISME.

Commutaverunt veritatem Dei in mendacium : et coluerunt et servierunt Creaturæ potiùs quàm Creatori qui est benedictus in secula.
Rom. c. 1. ✝. 25.

AVANT-PROPOS.

1. Pour se mettre à portée de composer une histoire d'une manière satisfaisante, il faut non-seulement en connoître le fond, mais encore tout ce qui a des rapports nécessaires avec elle. Sous ce point de vue, qui rapproche les parties à proportion du besoin qu'on en a, et qui les place comme elles ont existé, celui qui met la plume à la main doit, en exposant des faits, aller jusqu'à la source. Ce ne sont plus de simples détails qui n'ont aucune liaison entr'eux. Si les événemens se présentent aux lecteurs, c'est pour découvrir la connexion qu'ils ont les uns avec les autres. On saisit alors l'enchaînement qu'ils ont avec l'esprit et le cœur humain.

2. Si ces principes, qui flattent l'homme naturellement grand et avide de s'instruire du passé, pour mettre à profit et les vertus et les fautes de ceux qui l'ont devancé, conviennent à l'histoire en général, ils sont

bien plus propres à celle de l'Eglise. Les ténèbres de l'erreur et de la superstition se sont répandues sur la plus grande partie de l'univers. Si la Bretagne, plus ferme que tant d'autres, a combattu long-temps ces monstres, elle en a été à la fin terrassée. La véritable origine de ses égaremens sur la divinité et les hommages qui lui sont dus, est encore un problême. Sa solution donneroit de grandes lumières.

La foi chrétienne ne connoît à la vérité d'autres dogmes que ceux que Dieu, toujours infiniment éclairé et au-dessus de toute erreur, a daigné révéler. Toujours pure dans ses mœurs, la religion de Jésus-Christ sait écarter tout ce qui seroit capable de les altérer. Guidée sans cesse par l'Esprit-Saint, l'Eglise catholique n'admet dans le culte extérieur et dans ses cérémonies augustes, que ce qui peut conduire à Dieu.

Mais qu'il étoit à craindre que les Bretons néophytes, semblables à Achan qui avoit réservé quelque chose de Jéricho, ne retinssent quelques-uns de leurs anciens usages contre la volonté du Très-Haut! Les préjugés que l'on a reçus de ses ancêtres; leur manière de penser et d'agir sur laquelle on s'est modelé; les rits et les coutumes qu'ils nous ont transmis et que l'habitude a rendus respectables, forment une espèce de nouvelle nature à laquelle la religion s'oppose souvent sans fruit. Ses impressions, toujours vives et souvent présentées, subjuguent l'homme presque malgré lui. L'expérience de tous les siècles ne confirme que trop une vérité si humiliante.

Il est donc du moins très-utile de savoir quels étoient la religion, les mœurs et les usages des Bretons, avant qu'ils eussent embrassé le christianisme. Par là nous verrons en quoi ils s'en rapprochoient ou s'en éloignoient. Nous ne pourrons ignorer ce qu'ils ont tenté d'y porter avec eux. Le contraste des deux religions servira enfin à nous faire connoître de quels maux nous sommes délivrés.

Pour remplir un objet aussi intéressant, il faudroit des lumières plus étendues que les nôtres et un pinceau plus habilement manié. Puisse le désir de servir la religion et la patrie, suppléer à ce qui nous manque d'ailleurs! Commençons.

3. Nous considèrerons les Bretons sous deux époques différentes. La première contiendra ce que ces peuples ont été durant le temps qu'ils ont formé entr'eux une société libre et indépendante. La seconde renfermera les changemens qui leur sont arrivés depuis que Jules-César les soumit aux Romains, jusqu'à ce moment fortuné où ils embrassèrent la religion chrétienne. Ce qui partagera notre introduction en deux livres.

LIVRE PREMIER.

4. Ce que nous appelons Bretagne n'a pas toujours porté ce nom. On l'appeloit autrefois *Ar-Mor-Rich*. Ces termes sont pris dans la langue celtique, que les Bretons parloient dans les premiers temps. Ils signifient *province* ou *royaume maritime* (1). C'étoit une dénomination générique que l'on donna à toutes les côtes occidentales de ce vaste pays que nous connoissons sous le nom de Gaules.

Ceux qui peuplèrent ces contrées furent désignés par cette raison sous le nom général d'Armoriques (2), c'est-à-dire, d'habitans des côtes de la mer. Nous ne les appellerons point autrement par la suite.

5. L'Armorique renfermoit plusieurs peuples dans son sein. Les *Redones*, les *Namnetes*, les *Diablintes*, les *Curiosolites*, les *Veneti* et les *Osismii* occupoient notre Bretagne. Il s'agit de reconnoître le lieu où chacun de ces peuples étoit placé.

6. La ville principale des *Redones* (3) s'appeloit *Condate*. C'est un terme celtique, qui ne se rend pas, à proprement parler, par celui de confluent, comme l'a pensé le savant M. de Valois, mais par celui de pointe. Ce que les Gaulois exprimoient par *conk*, étoit le *cuneus* des Latins; et il désignoit un angle de terre formé par l'union de deux rivières.

La position de *Condate*, à l'endroit où la Vilaine reçoit la petite rivière de l'*Isle* (4), fait connoître l'origine de son nom. C'est du mot *Condate* qu'on a fait ce que nous nommons aujourd'hui *Condé*, *cône* (5). Nous remarquerons aussi en même temps que de *conk* sont dérivés les noms de *Conquet* et de *Concarneau*, deux petits ports de mer, dont le premier est

(1) Les étymologies que nous rapportons dans cet ouvrage sont tirées des dictionnaires celtiques de Dom Pelletier et de M. Bullet.

(2) Nous croyons, avec M. Cordemoy et d'autres bons auteurs, qu'il est plus exact de dire *Armoriques* qu'*Armoricains*, avec les derniers historiens de Bretagne et M. l'abbé des Fontaines. Nous ne formons en *ain* que les noms latins qui se terminent en *anus*. Les noms en *icus*, du nombre desquels est *Armoricus*, se changent en *ique*.

(3) Les *Redones* tirent leur nom de *red*, *coureur*, et de *don*, *excellent*. On sait que les Gaulois s'exerçoient beaucoup à la course. Elle leur fut d'abord d'une grande utilité pour donner la chasse aux bêtes et se sauver de leurs dents meurtrières. Elle fit ensuite partie du métier de la guerre.

(4) Le nom d'*Isle* vient d'*is*, *rivière*, et de *le* ou *lay*, *petit*; ce qui veut dire *petite rivière*.

(5) Le terme *Condate* vient de *conk*, *pointe*; de *da*, *rivière*, et de *te*, *habitation*; ce qui se rend par *habitation où deux rivières forment un angle par leur union*.

sur la pointe la plus occidentale du diocèse de Leon, vis-à-vis l'île d'Ouessant; et le second, sur une petite pointe, à peu près à l'extrémité de Cornouailles.

7. Le territoire des *Redones* étoit borné vers l'orient par les *Diablintes*, comme nous aurons occasion de le voir.

8. 9. Selon l'Itinéraire d'Antonin, les confins des *Redones* étoient fixés au septentrion sur une route qui, partant de *Condate*, conduit à *Alauna* (1), qui se trouve dans le pays des *Unelli* (2), proche le rivage du Côtentin. Il n'est pas hors de propos de faire observer ici en passant que ce chemin, par où l'on se rendoit directement à *Alauna*, traversoit le terrain qui forme de nos jours les grêves du Mont Saint-Michel. Ce qui n'auroit pu se faire, si la mer les eût couvertes comme elle le fait actuellement. Si cette route eût passé par *Ingena* (Avranches), capitale des *Abrincatui* (3), l'Itinéraire en auroit fait mention.

10. Les limites de la cité des *Redones*, qui sont établies sur la route d'*Alauna*, par l'Itinéraire, portent le nom de *Fines*. La difficulté est de déterminer quel est le lieu où *Fines* doit être placé.

11. Le profond M. d'Anville, qui nous sert de guide en cette matière, assure que ce *Fines* doit se trouver dans la paroisse d'Huisnes, qui est située vis-à-vis le Mont Saint-Michel, à une lieue de Pontorson (4).

12. 13. Ce qui a déterminé ce savant à embrasser ce sentiment, c'est qu'il a cru que le nom d'Huisnes représente par corruption celui de *Fines*. Cette conjecture est vraisemblable, si on la considère en elle-même. Huisnes a pu s'appeler aussi Visnes. L'V consonne tient quelquefois lieu d'un F : la prononciation de l'V consonne et de l'F, a été autrefois la même chez les peuples du nord qui se sont établis dans la Neustrie ou Norman-

(1) Aujourd'hui les Moutiers d'Alonne, qui renferment deux paroisses contiguës, Notre-Dame et Saint-Pierre, immédiatement au-dessus de Barneville, où il y a un port de marée. Alaune est sur la rivière de Saudre, dont elle tire son nom. *Al, près; aun, rivière : lieu près d'une rivière*.

[Saudre, autrement *Saldria*, tire son nom de *sal, petite*, et de *ri, rivière*.]—Add. de l'*err.* a. V.

(2) Les *Unelli* ou *Veneli* étoient placés dans le Côtentin. Leur capitale étoit *Crociatonum*. Elle étoit située à peu près où est maintenant Valognes. Les restes d'antiquité qu'on a découverts dans la paroisse d'Aleaume qui joint Valognes, y font retrouver *Crociatonum*. En fouillant dans les terres, on a trouvé les vestiges d'un amphithéâtre et d'une enceinte de murailles, plusieurs médailles romaines et un grand nombre d'urnes sépulchrales. L'analogie qui se présente entre *Valoniæ* (Valognes) et *Veneli*, fait croire que c'est la même ville que *Crociatonum*. Ces *Veneli* donnèrent par la suite leur nom à *Crociatonum*, comme les *Redones* donnèrent le leur à *Condate*, les *Veneti* à *Dariorigum*, les *Namnetes* à *Condivicnum*, et les *Abrincatui* à *Ingena*.

(3) Les *Abrincatui* tirent leur nom d'*aber* ou *aberin, qui désire*, et de *cad* ou *cat, combat : peuple qui aime la guerre*.

(4) Notitia Galliar.

die. Mais si cette étymologie est rapprochée des titres que l'on voit dans les archives de la paroisse d'Huisnes, et qui font connoître l'origine du nom qu'elle porte, on ne voit plus rien qui la soutienne. Ce canton s'appeloit autrefois Hymn, ou Hymne (1) ; d'où, par la suite des temps, s'est formé le nom d'Huisnes.

Au sixième siècle de l'Eglise, des anachorètes, dont nous aurons occasion de parler, s'étoient retirés dans la forêt de Chesey ou Chosey, qu'on appelle Siscy, pour servir Dieu loin du tumulte du monde et pratiquer les conseils évangéliques. Ils se rendoient quelquefois sur un terrain plus élevé, où ils avoient construit de leurs propres mains un petit oratoire pour y célébrer les louanges de leur Créateur : dans la vue de transmettre cet événement à la postérité, les chrétiens qui se formèrent en ce district bâtirent sur le lieu même une église à qui ils donnèrent le nom d'Huisnes.

14. La position de *Fines* conviendroit peut-être mieux à la ville de Fougeres (2). Son emplacement étoit sur les frontières des *Redones* et des *Diablintes*. C'est aussi le parti qu'a pris le dernier historien de Bretagne, Dom Morice, dans la carte qu'il a fait dresser des anciens peuples de cette province. Mais cette détermination nous paroît tout à fait arbitraire ; aucun monument ne nous l'indique.

15. Il existe près de Bazouges et de Combour, à sept ou huit lieues de *Condate* des *Redones*, une paroisse dépendante de ce diocèse, qui conserve encore actuellement le nom de Fins. C'est là ce que vouloit dire l'Itinéraire d'Antonin. Les confins des *Redones* s'y terminent, ainsi que ceux des *Diablintes*. La route qui prenoit de *Condate* à Fins, conduisoit de là vers les Moutiers d'Alonne. Nous sommes surpris que l'on n'ait pas fait plutôt cette découverte (3).

(1) Dans un des registres de la paroisse d'Huisnes, on lit ce qui suit : *Registrum sponsaliorum, baptismorum, matrimoniorum et inhumationum per me factum jacobum Touchais, presbyterum, vicarium parochiæ Divi Petri de Hymnis, anno* 1521.

(2) Fougeres tire son nom de *faou*, *hêtres*, dont par crase on a formé *fou*, et de *ger*, *rivière*. Cette ville, peu éloignée d'une forêt qui s'étendoit autrefois jusque sur son emplacement, est sur les rivières de Coesnon et de Lançon. Celle-ci a été ainsi appelée, parce qu'elle va se joindre au Coesnon au-dessous de Fougeres : *lan* signifie *rivière*, et *con*, *jonction*. Rillé a pris son nom de Lançon ; *ri* veut dire *ruisseau*, et *le*, *lieu* : *lieu sur un ruisseau*.

(3) [A ce que l'on a dit, tom. 1, p. 4 et suiv., sur le district des *Redones*, qui se terminoit à la paroisse de Fins, et où se trouvoit une route qui, partant de *Condate*, conduisoit à *Alauna* ; on peut ajouter avec M. le comte de Caylus (Recueil d'antiquités, etc., t. 6), d'après les mémoires de M. le président de Robien, cet illustre académicien qui a si bien mérité des sciences et de sa patrie, qu'un ancien chemin,

16. Les cités armoriques limitrophes de *Fines* étoient *Noedunum* et *Corsilium*, dont nous parlerons bientôt; aussi voyons-nous que ce sont là encore de nos jours, à peu de choses près, les frontières des diocèses de Rennes, Dol et Saint-Malo.

17. La seule chose qui pourroit embarrasser, en plaçant *Fines* de la manière que nous le faisons, c'est que la distance XXIX dans l'Itinéraire entre *Condate* et *Fines*, ne convient pas au local que nous désignons. Mais cette objection se résoudra facilement, si l'on considère comme certain que les nombres de l'Itinéraire sont souvent fautifs et qu'ils ont besoin de correction.

18. Les *Redones* étoient voisins des *Namnetes* et des *Veneti*. Situés au milieu des terres, ils s'étendoient du nord-nord-est à l'est.

Le territoire des *Redones* ainsi fixé fournit une preuve que Sanson, cet habile géographe, s'est trompé, lorsqu'il a cru que, du diocèse de Rennes, on en avoit fait deux autres, ceux d'Alet et de Dol. Aussi Adrien de Valois, également versé dans l'antiquité, a-t-il regardé ce prétendu démembrement comme destitué de vraisemblance (1).

19. On peut remarquer en même temps que les *Redones* ne s'étendoient pas exactement jusqu'à la mer : entr'eux et elle se trouvoient les *Diablintes* et les *Curiosolites*. Lorsque César a rangé les *Redones* parmi ceux qui étoient contigus à l'océan, sa proposition n'en est pas moins vraie. Cet illustre historien ne vouloit pas parler d'une contiguité physique. Combien n'a-t-il pas placé d'autres peuples près de la mer, quoiqu'ils en fussent plus éloignés que les *Redones*? Tels sont en particulier les *Turoni* (2).

20. 21. César, Strabon, Pline et Ptolémée parlent des *Namnetes*. Suivant ce dernier auteur, *Condivicnum* étoit leur capitale. Ce nom, qui renferme celui de *Condate* (3), étoit propre à cette ville, à cause de sa situation à l'endroit où la Loire reçoit la rivière d'Erdre ou Ardre (4).

Nous croyons, avec M. de Valois (5), que le *Mannatias* de la Notice de

qui passe auprès de Romasy, se remarque encore à présent dans les landes, dans une longueur d'environ deux lieues, et qu'il se rend, comme plusieurs autres, au bourg de Fins. Romasy est une paroisse du diocèse de Rennes, voisine du Coesnon et du ruisseau la Mined. Ce canton tire son nom de sa position. *Ro*, *au-dessus*; *ma*, *la*; *si*, *rivière* : *lieu au-dessus de la rivière*. Le terme *Mined* est pris de *min*, *petite*, et d'*ed*, *rivière*.]—Addition de Deric, publiée un an plus tard, à la fin de son tome 2. a. V.

(1) Notitia Galliar.

(2) Comment. lib. 7.

(3) L'origine du nom de *Condivicnum* est la même que celle de *Condate*; il vient de *conk*, *pointe*; de *di*, *rivière*, et de *wic*, *habitation*.

(4) Le terme *Ardre* ou *Erdre* vient d'*arvon*, ou *er*, *rivière*, et de *drewi*, *sentir mauvais* : l'Erdre est extrêmement boueuse.

(5) Notitia Galliar.

l'Empire, qu'elle met dans l'Armorique, est le même que *Namnetas;* et que *Mannatias* doit être corrigé par *Namnetas*.

22. Le cours de la Loire (*Liger*) servoit de limites à l'arrondissement des *Namnetes*. C'est dans toute la force des termes que Strabon a avancé que cette rivière coule entre les *Pictones* et les *Namnetes* (1). Aussi le pays de Raits, qui est à la gauche de la Loire, étoit-il autrefois de la dépendance des *Pictavi*. Il fut conséquemment d'abord du diocèse de Poitiers et de l'Aquitaine seconde. Grégoire de Tours l'assure positivement (2). Les lettres de Louis le Débonnaire de l'an 839, font foi que l'église de Saint-Viau en Raits faisoit partie du Poitou.

23. Le pays de Raits avoit pris sa dénomination d'une ancienne ville qu'on appeloit *Ratiate* (3). Elle étoit si considérable qu'elle jouissoit de la dignité de *civitas*, et qu'Adelphius, évêque de Poitiers, prend, dans sa souscription au premier concile d'Orléans tenu l'an 511, le nom d'évêque de cette ville.

24. Sous nos rois de la première race, on frappoit à *Ratiate* des monnoies à leur coin. Le Blanc donne le dessin d'une de ces monnoies sur laquelle on voit la tête d'un jeune prince ceinte d'un double rang de perles, avec le nom de *Ratiate*. Au revers paroît une croix et le nom du monétaire : *Teodirico monetario*.

25. Il n'est pas facile de fixer d'une manière certaine le lieu qu'occupoit *Ratiate*. Cette ville fut dévastée par les Normands et réduite en solitude, selon la Chronique de Nantes. Il paroît cependant que sa position étoit celle de Saint-Pierre et de Sainte-Opportune de Raits, dont il est parlé dans un titre de Marmoutier du neuvième siècle. Il y avoit encore alors un château tout auprès.

26. Le pays de Raits ne fut incorporé au Nantois que par la cession qu'en fit Charles le Chauve à Erispoé, fils de Nominoé.

27. 28. Herbauge (4), qui étoit une portion du pays de Raits, étoit également séparé du territoire des *Namnetes*. Grégoire de Tours dit expressément que ce district étoit du Poitou (5). Il avoit pour chef-lieu une ville nommée *Herbadilla* ou *Herbedîla* (6), qui, si l'on en croit différentes lé-

(1) Les *Pictones* sont encore appelés *Pictavi*, *Pictvi*. Le nom de *Pictones* est composé de *picc*, *dard*, *javelot*; de *teo*, *gros*, et d'*on*, *hommes* : *hommes qui se servent de gros javelots*. Les termes *Pictavi* et *Pictvi* signifient la même chose : *vys*, *hommes*.

(2) Lib. de Glor. Confess. c. 54.

(3) *Ratiate* tire son étymologie de *rascia*, *aquatique*, et de *te*, *habitation*.

(4) Herbauge vient d'*er*, *eau*, et de *baug*, *habitation*.

(5) De Glor. Martyr. lib. 1. c. 90.

(6) Le nom d'*Herbadilla* est formé d'*er*, *eau*; de *bad*, *nacelle*, et d'*il* *contrée* : *pays*

gendes, fut abîmée en 580, en punition des crimes de ses habitans. C'est là que l'on voit le lac de Grand-Lieu, dont la circonférence est d'environ dix lieues. Ses eaux sont noirâtres et bourbeuses. Elles sont entretenues par la chûte de trois petites rivières, savoir, la Logne, la Boulogne et le Logon.

Dom Mabillon rapporte (1), d'après le témoignage des habitans de la paroisse de Grand-Lieu, que, même de son temps, on tiroit encore de ce lac des restes d'anciens édifices, du bois de charpente, et différentes espèces d'ustensiles. Ce qui suppose la réalité de la submersion de cette ville. On dit que, du temps de saint Amand, évêque de Mastricht, qui avoit pris naissance à Herbauge, on voyoit encore quelques toits des maisons.

On lit dans la vie de S. Philbert, que le monastère de *Deas*, maintenant Saint-Philbert de Grand-Lieu, étoit situé *in tellure Herbidilica*.

Le pays d'Herbauge étoit anciennement un comté. Rainaud, qui en étoit possesseur en 843, fut tué cette même année par Lambert, comte de Nantes (2).

29. Le territoire de *Condivicnum* s'étendoit du côté de *Condate* des *Redones* au-delà de ses bornes actuelles. Il s'avançoit jusqu'à la petite rivière de Sèvre, qui se rend dans la Vilaine. Ce qu'on appelle aujourd'hui la paroisse de Messac, actuellement dépendante de Rennes, ressortissoit de *Condivicnum*. En effet, la Chronique de Saint-Brieuc porte positivement que Messac faisoit encore, au neuvième siècle, partie du territoire de Nantes (3). On y voit aussi que Gislard, installé par Nominoé sur le siége de Nantes, à la place d'Actard, et qui s'étoit maintenu, après la mort de ce roi, dans une partie de ce diocèse, étendoit sa juridiction depuis l'Erdre jusqu'à la Vilaine et la Sevre. *Sench*, terme celtique, d'où a pu dériver le nom de Sevre, se rend par *changement* : ce qui exprimeroit très-bien que les deux rives de cette rivière ne dépendoient pas du même peuple.

30. Le plus ancien historien qui ait parlé des *Diablintes*, est Jules-César. Pline Second les nomme *Diablindi*. Outre ces deux noms, on leur connoît encore ceux de *Diablitæ*, *Diaulitæ*, *Diablinti*, *Diablintes*, *Diaplintes*, *Deablites* et *Deabliti* (4).

31. Comme César place les *Diablintes* entre les *Morini*, qui occupoient

où il y a des eaux qui portent des nacelles.

(1) Acta SS. Ord. S. Bened. t. 1.

(2) Chronic. Adem. t. 2. Biblioth. Labb.

(3) D. Morice, P. justific. de l'Hist. de Bret. t. 1.

(4) Les *Diablintes* ont pris leur nom de *dia*, ce

ce que nous appelons les diocèses de Boulogne, de Saint-Omer et d'Ipre, et les *Menapii* situés sur le Rhin, on se persuaderoit aisément qu'il faudroit les chercher chez les Belges. Ce seroit néanmoins les éloigner beaucoup du lieu qu'ils habitoient. Pline les range dans la Lyonnoise, à la suite des *Cariosuelites*, et avant les *Redones*. C'est là aussi leur véritable position.

32. La ville principale des *Diablintes* s'appeloit *Noedunum*, suivant Ptolémée. La Notice des provinces de la Gaule en fait mention sous le nom de *civitas Diablintum*.

33. Sanson a cru retrouver cette ville dans Nogent-le-Rotrou (1). Les *Aulerci*, nom commun aux *Diablintes* et à d'autres peuples, ne faisoient, selon lui, dans les premiers temps, qu'une même nation, qui fut partagée dans la suite en trois cités, savoir : les *Aulerci Cenomani*, les *Aulerci Diablintes* et les *Aulerci Eburovices*. Les *Cenomani* eurent le Maine en partage, et les *Eburovices* le canton d'Evreux. Les *Diablintes*, ajoute-t-il, durent avoir pour leur portion le pays entre le Maine et Evreux, à qui l'on donna le nom de Perche.

M. de Valois a combattu ce système avec succès. Il prétend entr'autres que ces trois peuples ont été distingués de tout temps, et par leur nom et par leur territoire : il croit qu'ils n'ont jamais rien eu de commun que le prénom d'*Aulerci;* il soutient que si l'on faisoit voisins les uns des autres tous ceux qui s'appeloient *Aulerci*, il faudroit rendre limitrophes de ces trois nations des peuples qui en étoient très-éloignés.

34. D'Argentré place *Noedunum* à Châteauneuf (2). Il ne nous en donne pas la raison. Nous allons tâcher de la découvrir. Dans un acte de 1382 (3), Châteauneuf s'appelle *Castrum novum de Noa*. Le terme *Noa*, dont on a fait *Noue* et *Noe*, se trouve dans le celtique et le grec, et veut dire *eau*, *fontaine*; ce qui convient assez à Châteauneuf, qui est situé dans un lieu aquatique et voisin de la *mare Saint-Coulman*. Le mot *Noe*, qui fait partie de la capitale des *Diablintes*, seroit tiré de *Noa*. Mais, pour rendre certain le succès d'une pareille étymologie, la vraisemblance ne suffit pas ; il faut que tout concoure à l'assurer. L'origine du bourg de

particule augmentative, et de *belin*, *fort : Diablintes*, *très-forts*.

(1) Nogent-le-Rotrou (*Novigentum*) est situé sur le penchant d'une montagne, à la chûte d'une petite rivière qui se décharge dans l'Huigne. C'est de sa position qu'il tire son nom : il vient de *naou* ou *nou*, *pente ;* de *gen*, *embouchure*, et de *ti*, *habitation*. Le surnom de Rotrou est pris de Rotrou I. ou de Rotrou II., comte du Perche.

(2) Histoire de Bretagne.

(3) D. Lobineau. Preuves justific. de l'hist. de Bret.

Châteauneuf ne remonte pas à un grand nombre de siècles : on n'y a trouvé aucun monument ancien.

35. C'est à M. l'abbé le Bœuf, ce judicieux et infatigable antiquaire, que nous sommes redevables de la découverte de l'emplacement véritable de *Noedunum*. Des actes du moyen âge le font reconnoître dans le Maine, sous le nom de *Diablintes*. Dans le testament de Bertchran, évêque du Mans, du sixième des calendes d'avril, c'est-à-dire, du vingt-septième de mars, en la trente-deuxième année du règne de Clotaire II, qui répond à l'an 616 de notre ère vulgaire, on lit *oppidum Diablintis*. Ce nom, comme la plupart des autres, a dû souffrir de l'altération par la succession des siècles. Il s'en sera formé celui de *Diablent*, *Jablent* et enfin *Jublains*. Aussi trouve-t-on *Jublent* dans un acte de l'évêque Hildebert, qui, après avoir siégé au Mans, fut transféré à Tours, en 1225.

La Table de Peutinger, dressée sous l'empire de Théodose le Grand, trace une voie romaine qui conduisoit d'*Arægenus* (Bayeux) à *Subdinum* (le Mans), en passant par *Nudionnum*, ville capitale de peuple. Cette ville, *Nudionnum*, est visiblement la *Noedunum*, chef-lieu des *Diablintes*, dont parle Ptolemée. En suivant la direction de la Table, et les distances itinéraires, la voie devoit passer par Jublains, et de là au Mans.

Jublains a perdu sa première splendeur. Cette ville n'est plus qu'un bourg : il est compris maintenant dans le doyenné d'Evron, et se voit à deux lieues de Mayenne. On y a trouvé plusieurs monumens d'antiquité. On y aperçoit encore les débris d'un ancien édifice qu'on assure être du temps des Romains. L'enceinte de cette ville, dont on remarque même de nos jours des vestiges sensibles, étoit de forme carrée. Située sur un terrain uni, elle a été redevable du nom de *dunum* à l'élévation de ses remparts (1).

36. 37. Les *Diablintes* avoient pour voisins les *Saii* ou *Sagii*, dont le nom se trouve dans la Notice des provinces de la Gaule; ceux-ci habitoient ce qui forme aujourd'hui le diocèse de Sées. Les *Diablintes* joignoient aussi les *Cenomani*, dont le district s'étendoit à une petite partie de ce qui compose maintenant le Maine. Les *Arvii* (2) leur étoient également limitro-

(1) *Noedunum* a pris son nom de *noe*, *bassin rempli d'eau*, et de *dunum*, *élévation*. On y avoit pratiqué des bains dont il reste encore quelques morceaux : ils devoient être aussi anciens que cette ville ; on a pu les embellir du temps des Romains, et ce n'est que sous ce rapport qu'on les a appelés *bains de César*.

(2) Les *Arvii* tiroient leur nom d'*ar*, *sur*; de *wi*, *rivière*, et d'*i*, *contrée*.

phes. La position de ce peuple inconnu jusqu'au dernier siècle, a été découverte en 1757, par le célèbre M. d'Anville. *Vagoritum* (1), capitale de cette nation, se retrouve sous le nom de cité d'Erve ou d'Arve, qu'elle conserve de nos jours, sur le bord de la rivière d'Hervé, appelée *Arva* dans les anciens titres, et qui se rend dans la Sarte, près de Sablé. *Vagoritum* dominoit effectivement sur cette rivière.

Ptolemée est le seul écrivain qui fasse mention des *Arvii*. Il les place dans la Lyonnoise à la suite des *Diaulitæ* ou *Diablintes*.

38. Les *Diablintes* touchoient les *Abrincatui* cités par Pline, lesquels habitoient l'Avranchin. De là ils revenoient jusqu'à Fins des *Redones*, dont nous avons parlé ci-dessus. Ils tenoient dans ce canton ce qui fait, à proprement parler, l'arrondissement de Dol, et ils confinoient aux *Curiosolites*. *Le pagus aletensis*, que l'on nomme à présent *Clos-Pou-let*, et autrefois *Plou-alet*, terminoit le ressort des *Diablintes*.

39. Le terrain que les *Diablintes* occupèrent au commencement, fut de peu d'étendue. Il ne contenoit d'abord que Jublains et ses environs. On donna à ce district le nom celtique de Meyland, c'est-à-dire, de canton situé au milieu d'un état. C'est de là qu'est venue dans la suite la dénomination latine *Meduana*, et celle que tout le monde connoît par le terme *Mayenne*, que conserve la ville de ce nom.

Les *Diablintes*, dont le nombre s'accroissoit peu à peu, se trouvèrent resserrés par les *Cenomani* et les *Arvii*. Ils furent obligés d'avancer vers l'occident.

40. 41. D'Erné, qui a pris son nom de la rivière qui l'arrose (2), les *Diablintes* se répandirent entre la Normandie et le terrain qui fait partie du district de Fougeres. Le Coesnon et l'Oisance, qui coulent dans la vallée voisine d'Antrain, firent appeler ainsi cette ville (3).

42. Le terrain de ces deux rivières, en continuant la route vers l'occident, porta le nom de *Tra*, qui veut dire *outre*, et par la suite celui de *Trans*. Ce qu'on reconnoît encore de nos jours dans la paroisse qui a retenu cette dénomination.

43. Bientôt les *Diablintes* passèrent dans le pays qu'on nomme Dol.

(1) *Wa, rivière; gor, au-dessus; i, contrée; ton, ville : ville d'une contrée qui domine sur une rivière.*

(2) Erné paroît tiré de *naos*, *rivière*.

(3) Le nom d'*Antrain* est composé de deux mots celtiques, *traoun*, *bas*, *inférieur*, et *amn*, *rivière*, en les faisant précéder de l'article *an*; ce qui veut dire : *rivières qui coulent le long d'un vallon*.

[On peut encore faire venir le nom d'*Antrain*, d'*an*, *auprès*, et de *tren*, *rivière*.] — Addition de l'*errata*. a. V.

Leur nom y a subsisté bien des siècles. Dans une notice de la Gaule qu'André Duchesne a découverte, la cité des *Diablintes* est appelée *Carifes*. Une autre notice et la Chronique de Robert, moine d'Auxerre, la nomment *Adala*. Carifes se retrouve encore dans Carfeunten. Ces deux noms, qui sont les mêmes dans l'idée qu'ils doivent offrir à l'esprit, sont tirés de deux mots celtiques, *kaer* et *feunteun*, qui veulent dire : *ville où il y a des sources d'eau vive*. Telle est aujourd'hui la paroisse de Carfenten, qui étoit autrefois un faubourg de Dol.

Quoique ces notices soient postérieures à l'âge romain, et qu'on puisse les regarder comme interpolées, il est certain que ceux qui y ont inséré le nom de *Carifes*, étoient persuadés que le territoire de Dol avoit fait du moins partie de celui des *Diablintes*. C'est tout ce qu'ils devoient avancer. Les faits et la tradition auroient été conformes les uns aux autres.

44. Le nom de *Diaulitæ*, que portoient les *Diablintes*, est fort analogue à celui de *Diaul*, mot celtique qui se rend par le terme *Diable*. Nous sommes garants que, dans le treizième siècle, il y avoit encore aux environs de Dol une famille qui s'appeloit *Diable*, dont quelqu'un avoit des possessions dans la paroisse de la Freshaye. Ce fait est consigné dans un titre des archives du chapitre de Dol. A une lieue de la ville, on voit une ferme nommée Diablere.

Les Pères Briet et Labbe prétendent que la famille de saint Guétas, en Bretagne, qui a changé son ancien nom de Diable en celui qu'elle a porté depuis, avoit pris de la terre Diablere la dénomination de Diable.

Salacon, évêque de Dol, que Nominoé fit déposer au neuvième siècle, est qualifié dans plusieurs actes *episcopus dialetensis*. On s'aperçoit facilement que de *Diaulitæ*, on aura fait d'abord *Diauletensis*, et par abréviation *Dialetensis*.

Nous avons trouvé, dans les noms de *Condate* et *Condivicnum*, la raison qui a déterminé leurs fondateurs à les appeler ainsi. Ce qui nous enhardit à rechercher l'origine du nom que l'on a donné à la ville de Dol.

45. *Dol* se rend en langue bretonne par *lieu bas et fertile*. C'est aussi l'étymologie que Cambden, cet habile historien anglois, prête à la ville de ce nom. Pour lui donner de la vraisemblance, il faut que le nom de Dol ait été originairement accordé à cette vaste plaine sur laquelle la ville domine, et que de là elle ait emprunté sa dénomination. Il ne s'agira plus que de savoir si, du temps des *Diablintes*, on pouvoit reconnoître dans ce terrain la fertilité qu'on lui attribue. Au quatrième siècle,

Isidore, dont Cambden fait mention dans son excellente description des Iles britanniques, met *Aliud*, que l'on doit prendre pour *Alet*, au nombre des dépendances de *Noedunum*.

50. Le nom d'*Aletum* vient probablement des mots celtiques *al*, *rocher ;* de *let*, *proche*, et d'*on*, *rivière*. Pour saisir la raison de cette étymologie, il faut savoir que le lieu où la ville d'Alet fut placée, est un promontoire auprès duquel étoit le lit de la Rance.

51. Les Romains ont donné quelquefois à Alet le nom d'*Aliud*, en sous-entendant le mot *saxum*. Le motif de cette dénomination vient de ce qu'à un quart de lieue d'Alet, et en ligne à peu près parallèle, on voit au nord un rocher qui répond au premier. Aron (1), célèbre personnage dans le pays, s'y retira au sixième siècle.

52. Alet, voisin de l'océan, dut paroître aux Romains très-propre à faire l'un des boulevards de l'Armorique, et à la défendre contre les incursions des pirates. Cependant, il fut inconnu pendant les trois premiers siècles de leur domination ; les garnisons qu'ils y établirent lui donnèrent de la célébrité, mais il ne parvint pas jusqu'au titre de cité. Il s'appela dans le canton même *Gwic-Alet* ou *Wic-Alet* (2).

53. En creusant les fondemens de quelques maisons que l'on construisit au dix-septième siècle, sur une partie des ruines d'Alet, on trouva des restes d'anciens bâtimens de brique rouge, et des pots de cuivre qui contenoient de vieilles pièces de monnoie d'or, d'argent, de cuivre et autres métaux, sur lesquelles on voyoit différentes figures en relief avec des inscriptions gothiques. Sur l'une de ces pièces étoit une tête d'empereur couronné, avec cette inscription en lettres latines : *Adventui Augusti felicissimo*. Dans un terrain qui est au-dessus d'une fontaine du bourg de Saint-Servan, on découvrit des tombeaux de brique : les ossemens, qui y étoient renfermés, étoient beaucoup plus grands que ceux des hommes de notre siècle : une grosse brique servoit d'appui à la tête.

Lorsqu'en 1759 on bâtit une forteresse sur l'emplacement de l'ancien Alet, on y trouva encore plusieurs médailles de cuivre et quelques-unes d'argent : elles portoient toutes des légendes romaines.

54. 55. César parle des *Curiosolites* en plusieurs endroits de ses Commentaires (3) : il les met au nombre des cités armoriques. Pline change un peu

(1) Le terme *Aron* signifie *rocher ;* on appela le saint du nom de sa demeure.

(2) *Gwic* ou *wic* veut dire *habitation*.

(3) Les *Curiosolites* sont ainsi appelés, de *cwrgl*, qu'on prononce *corogl*, *barque couverte de cuir*, et de *solita*, *inventer*. Ce peuple, établi sur le bord de la mer, avoit été apparemment des premiers à construire ces sortes de bateaux, les seuls que l'on ait d'abord employés.

leur nom, en les appelant *Cariosuelites*. Ptolemée ne les a pas connus. Depuis qu'on a découvert la position des *Arvii*, on ne peut plus confondre ceux-ci, comme l'a fait M. de Valois, avec les *Curiosolites*. Les *Arvii* de Ptolemée ne sont point les *Curiosolites* de César. On n'a pas mieux réussi en ne faisant qu'un même peuple des *Curiosolites* et des *Corisopiti*.

56. Il étoit réservé à notre siècle de fixer avec certitude la position de la cité des *Curiosolites*. On l'a trouvée à Corseul, bourg entre Dinan et Lamballe.

57. 58. Depuis 1738, on a trouvé dans ce lieu des médailles de presque tous les empereurs du Haut-Empire jusqu'à Posthume; on en a recouvré aussi du Bas-Empire et même des Goths. On voit, dans le cabinet de M. de Robien, une petite idole de bronze, dont l'index de la main droite est appliqué sur la bouche : cet antique a été pris à Corseul (1).

(1) La ville des Curiosolites, anciens peuples de l'Armorique, dont il est parlé en trois ou quatre endroits des Commentaires de César, est aujourd'hui une ville presque inconnue; car ce n'est que par pure conjecture, et en se copiant aveuglément les uns les autres, que la plupart des commentateurs ont dit que c'étoit Cornouailles ou Quimper. Le peu de conformité de ces noms avec celui de *Curiosolites*, dont l'un ou l'autre doit vraisemblablement avoir été formé, et le peu de vestiges qui restent dans ces villes de la magnificence ou de l'antiquité qui doit les avoir distinguées, sont des objections auxquelles il semble très-difficile de répondre.

Quelques académiciens qui connoissent le pays, s'étant persuadés que l'ancienne ville des *Curiosolites* pourroit bien être aujourd'hui le village de Corseul, près Dinan, où l'on remarque tous les indices d'une grande et ancienne ville, et dont le nom très-analogique retient encore toutes les lettres de celui de *Curiosolites*, M. le Pelletier de Sousy voulut bien, en 1709, charger un ingénieur de Saint-Malo, de se transporter sur les lieux, d'y examiner les ruines indiquées et d'en faire le rapport le plus circonstancié qu'il seroit possible. L'ingénieur s'y transporta, et l'Académie reçut bientôt le mémoire suivant.

MÉMOIRE

Sur les vestiges d'antiquité que l'on trouve au village de Corseul, en Bretagne, à deux lieues de Dinan, vers l'ouest.

« Ce village est certainement bâti sur les » ruines d'une ville considérable, comme il » paroît par la grande quantité de restes de » murailles que l'on trouve dans les jardins et » dans les champs, à quatre ou cinq pieds de » profondeur dans la terre. Son église a sans » doute été bâtie des débris de quelque grand » édifice, car on voit en différens endroits des » tambours de colonnes de même grosseur que » ceux des piliers qui forment les ailes du » chœur. Tels sont ceux que l'on voit à trois » cents pas de l'église, au milieu du grand chemin de Dinan, auprès desquels est une base » de profil atticurge de trois pieds six pouces » de diamètre, avec environ un pied de fût » cannelé en spirale. Mais ce qui est de plus » remarquable, est une grande pierre de cinq » pieds de long, large et épaisse de trois, que » l'on a tirée d'un tombeau pour en faire un » pilier octogone, auquel on a laissé une face » plus large que celles qui lui répondent, pour » conserver une inscription latine, telle qu'elle » est figurée dans la copie suivante ;

D. M. S.
SILICIA.
M. GIDDE DO.
MO. AFFRIKA
EXIMIA PIETATE
FILIUM SECUTA

Un temple octogone de trente-un pieds de haut, orné de colonnes et décoré de statues, contribuoit à l'embellissement de cette ville. Plusieurs routes sortoient de Corseul; il en subsiste encore quelques-unes. La plus considérable a sa direction vers la ville de Vennes. De Corseul, cette voie

HIC SITA EST
VIXIT AN. LXV.
CN. IANUARI
US FIL-POSUIT.

» Au bas du clocher de la même église, dans » un trou de seize pouces en carré, on voit » une inscription gothique, mais très-difficile » à déchiffrer.

» Il paroît en quelques endroits à fleur de » terre un petit mur de deux pieds quatre » pouces, continué en droite ligne du sud de » l'église vers le nord, sur la longueur d'en- » viron deux cents toises. Il traverse le cime- » tière par-devant la grande porte, passe en- » tre deux maisons et se cache dans un champ » où on ne l'a pas fait chercher, étant trop » mince pour un mur de ville. Les paysans » disent qu'il est coupé perpendiculairement » par un autre mur épais de sept à huit pieds. » Ils le reconnoissent par le blé qui est tou- » jours plus court au-dessus de ce mur qu'aux » autres endroits. Il est assez difficile de devi- » ner ce que c'étoit, vu la quantité d'autres » restes de murs que l'on rencontre en fouil- » lant dans ce champ.

» A l'est de ce mur est un puits creusé dans » le roc, couvert d'une pierre de sept pieds » de diamètre, et percée au milieu d'un trou » rond de dix-huit pouces.

» Le grand chemin de Dinan, au sortir du » village, est traversé par des restes de petit » mur de deux à quatre pieds, éloignés les » uns des autres de deux et de cinq toises.

» Sur ce chemin, à quelques deux cents toi- » ses de l'église, on a fouillé et l'on fouille » encore, dans une pièce de terre inculte, pour » chercher et ramasser du tuileau à faire du ci- » ment pour les fortifications de Saint-Malo, » et l'on y a trouvé plusieurs vestiges d'an- » ciens bâtimens. Le premier qui fut décou- » vert est une espèce de petite citerne de six » pieds en carré, qui avoit du côté de l'est » une rigole, et un autre au sud de huit pouces » en carré; le pavé en est couvert d'une » chape de ciment de quatre pouces d'épais. » Au-dessus est une voûte pleine de terre.

» A deux toises plus haut, vers le nord, » sous une pierre brute de trois pieds, il y a » une pierre de taille de cinq pieds six pouces, » sur quatre et demi de large, et de seize » pouces d'épais. On a fait fouiller à côté, » pour savoir ce qu'il y avoit dessous.

» On l'a trouvée enchassée dans une maçon- » nerie faite d'une façon singulière. Ce sont de » petites pierres et des morceaux de tuile plate » jetés sur un enduit de ciment bien uni, et » recouvert d'un autre enduit de ciment » applani de même par dessus. Il y en a plu- » sieurs lits les uns sur les autres. Après avoir » démoli tout autour, on n'a trouvé que d'au- » tres pierres de taille plus petites, et au-des- » sous, de la maçonnerie à chaux et à sable.

» A deux toises plus haut, on a trouvé dans » une espèce de chambre de douze pieds en » carré, enduite de ciment, une cheminée » de cinq pieds de large, qui exhaloit la fu- » mée par deux canaux de tuile d'une pièce, » cimentés aux deux coins. Ces canaux sont » de dix-huit pouces de haut et de six en car- » ré. Aux deux côtés opposés, ils sont percés » de trous carrés, longs de cinq pouces, sur » un et demi de large.

» A cinq toises de cet endroit étoit un petit » corridor de quatre pieds de large, pavé de » pierres carrées de quatorze pouces, dont le » grain est plus fin et la couleur plus verdâtre » que celle du pays, avec un enduit de ci- » ment par les côtés.

» A l'ouest de la même chambre étoit une » espèce de canal voûté, de deux pieds de » large et de deux pieds et demi de haut, » avec des petits piliers de briques de neuf » pouces en carré dans le milieu. Un peu au- » dessous est une grande pierre de taille de » cinq pieds et demi en carré, épaisse de » vingt pouces. A côté est un mur en demi- » cercle qui va joindre la pierre dont on a » parlé, et un autre mur de sept pieds d'é- » pais, la traverse a deux toises par derrière.

» Un autre qui est nord et sud, semble venir

se

se rend d'un seul alignement jusqu'aux environs de Beaubois, où elle forme son premier angle. Elle est encore bien tracée jusqu'à l'étang de Jugon (1) qu'elle traverse, et passe au-delà à plus d'une demi-lieue; après quoi on en retrouve des vestiges de quart de lieue en quart de lieue. On la revoit près de Langouedre et sur le Mené (2). Cette voie, qui a de vingt à vingt-quatre pieds de large, est fort bombée et élevée de quatre à cinq pieds au-dessus du terrain qui l'environne.

Une autre voie qui se prend de Corseul, donne sur Quintin (3). Elle passe par Cambœuf, Plan-coet, le Chemin Chaussée, Saint Alban, Planguenoual, Pont-Neuf, Yfiniac. De cet endroit, elle se prolonge durant environ deux lieues vers Quintin.

Ce chemin est moins bombé que le premier. Du reste, il est ferré à peu près de la même manière; mais il a trente-six à quarante pieds de large.

Deux autres routes sortent encore de Corseul, mais elles ne sont reconnoissables qu'à l'arrivée de cette ville.

59. La première a sa direction vers Rennes. Entre Rennes et Corseul (4)

» le joindre, et celui-ci est coupé d'une ouverture qu'on croit avoir été une porte, dont le » seuil est une pierre de cinq pieds sur quatre » de large, encastrée par un bout sous un » parement de grandes briques. L'autre paroît » l'avoir été aussi. Ayant fait fouiller au-dessous jusqu'à dix pieds de profondeur, on a » trouvé une arcade de briques bouchée d'un » côté de pierres de taille, et un autre mur » en retour formant un angle fort obtus.

» Environ à huit cents toises de l'église, au » sud-est, sur une hauteur, on voit la moitié » d'un temple octogone, qui subsiste encore » hors de terre, de trente-un pieds de haut, » revêtu par dedans et par dehors de petites » pierres de quatre pouces en carré, taillées » proprement et posées par assises réglées. » Les angles, le bas et le haut, à quatre pieds » du sommet, sont écorchées comme s'il y » avoit eu une base, une corniche et quelque » incrustation.

» Entre les pans de l'octogone, on remarque aussi quantité de trous. Aux côtés de » ce temple, on découvre quelques vestiges » d'une levée couverte d'un enduit de ciment » appliqué sur des pierres à sec.

» Il paroît d'autres restes de chemins » forme de levées, qui pourroient bien être » l'ouvrage des Romains, depuis Corseul jus» qu'à deux lieues loin auprès de Beaubois, » et depuis ce temple jusqu'à pareille distance » du côté de Quever. Ce chemin est en plu» sieurs endroits dans son entier, quoique le » plus souvent couvert de terre. (*Histoire de* » *l'Académie royale des inscriptions*, *t. I.*, *de*» *puis la page* 401 *jusqu'à* 407.)

(1) On trouve l'étymologie de *Jugon* dans *juc*, *élévation*, *colline*, et dans *on*, *rivière*. Cette petite ville est au pied d'une montagne, sur la rivière d'Arguenon, qui prend elle-même son nom de l'article *ar*; de *guen*, *belle*, et d'*on*, *rivière*: *belle rivière*.

(2) *Menés*, en langue bretonne, signifie *montagnes*.

(3) Le nom de *Quintin* est composé de *cain*, *belle*, et de *din*, en composition *tin*, *forêt*. L'emplacement de cette ville a été pris, comme on le voit, sur la forêt qu'on appelle encore Quintin. La rivière de Gouet, qui passe auprès de cette ville, en prend son nom. *Goued*, *forêt*: *rivière qui traverse une forêt*.

(4) « Selon toutes les apparences, cet édi» fice (le temple de Corseul) n'a jamais été plus élevé, ni couvert. Les trous qu'on y

se voient à Saint Méloir des Bois (1), paroisse du diocèse de Dol, et à peu de distance de Hédé, quatre piliers ronds qui ne font qu'une même masse, sur l'un desquels est l'inscription suivante :

IMP. CAES.

AVONIO VICTORINO

P. F. PI... SO.... O.

LEUG.

Le haut de ce pilier est creusé en forme de bassin et l'on y aperçoit quelques trous.

» remarque n'ont jamais été fermés... Les petites pierres carrées dont l'édifice est revêtu » ont la surface arrondie, comme sont ordinairement les pavés des rues ; ces pierres » sont à peu près blanches comme le tuf. Le » dedans est revêtu de ces pierres, comme le » dehors, et elles manquent aux mêmes endroits, c'est-à-dire, aux angles, au bas et » sur le haut, et cela d'une manière égale sur » les quatre pans qui subsistent. Ces lieux, » dégarnis de pierres et écorchés, comme dit » l'ingénieur, ont un enfoncement dans le mur » qui, dans le haut, a bien deux pieds de » profondeur, mais il n'en a pas plus d'un » dans le bas. Ce même enfoncement paroît » aussi au-dedans, et n'a pas plus d'un pied » de profondeur, tant en haut qu'en bas. Le » prieur de Lehon, Martin Corneau, conjecture que les angles, tant intérieurs qu'extérieurs, et tous les endroits dénués de ces » petites pierres carrées, étoient ornés de » pierres de taille qui ont été enlevées depuis » pour d'autres bâtiments.

» Les encognures, tant dehors que dedans, » sont vides, aussi-bien que la place de la » corniche. Il paroît qu'on en a ôté les colonnes et les pilastres, de même que les pierres » de la corniche.

» Au bas de la colline où est ce temple, on » voit un tronçon de colonne qui a trois pieds » de diamètre : ce qui emporte trente pieds » de hauteur, et cela fait juger qu'elle peut » avoir servi à ce temple, qui en a trente-six » en tout, y compris l'attique au-dessus de » la corniche.

» Alexis Lobineau croit qu'à chaque angle » il y avoit une colonne pareille à celle dont » on y voit encore le tronçon. On pourroit s'éclaircir si elles étoient effectivement aux angles de l'octogone, en fouillant pour en » trouver le fondement.

» De toutes ces observations, il semble qu'on » doit conclure que ce temple n'a jamais été » voûté, puisqu'il n'y a aucune trace de naissance de voûte, ni peut-être couvert, à » moins qu'il ne l'eût été de charpente, ou de » chaume, comme les anciens Gaulois couvroient leurs maisons. Les Grecs avoient » des temples découverts qu'ils appeloient » Hypètres. Quant à cette levée qui contient, » comme on voit, un grand espace, elle pouvoit servir à renfermer le peuple qui assistoit aux sacrifices ou aux autres actes de religion. (*Mémoires de l'Académie des sciences de Paris.*) »

(1) [Ce n'est point à Saint Méloir des Bois, et auprès de Hédé, mais à Saint Méloir, paroisse du diocèse de Dol, entre Bourseul et Jugon, qu'on voit la colonne milliaire dont il est parlé aux pages 44 et 45 du premier volume de cette histoire. C'est une erreur qu'on s'empresse de relever. Cette colonne indique la voie qui se rend de Corseul aux environs de Beaubois, et de là au lieu où l'on a formé l'étang de Jugon, et ensuite de la manière qu'on s'est expliqué à la page 42 (*). Les habitans du pays nomment ce chemin *Letra*, parce qu'il est fort bombé. *Le, élevé; tra, très.*] — Avertissement de Deric, publié un an plus tard à la fin de son tome 2. a. V.

(*) Ci-dessus, n° 58, page 17. a. V.

Dom Lobineau l'avoit pris pour un autel ; il regardoit les trois autres piliers comme des piédestaux de statues.

Le tout n'est cependant qu'une colonne milliaire sur laquelle on a gravé le nom de l'empereur régnant, et qui servoit à marquer combien il y avoit de lieues de l'endroit où elle est placée, à Rennes et à Corseul.

60. Marcus Piavonius-Victorinus étoit un grand capitaine, que Posthume, tyran des Gaules, associa à l'empire vers l'an 265, qui y fut reconnu et y périt de mort violente vers l'an 268.

La seconde route de Corseul passe par le bourg de Languenan ; on y voyoit deux piliers d'environ onze pieds d'élévation ; ils étoient à une distance d'environ six pouces l'un de l'autre et montés sur un piédestal commun. Chacune de ces pierres étoit taillée en rond, à la hauteur de neuf pieds ; le reste se terminoit en carré. A la face droite de chaque côté étoit représentée une tête d'homme, et à la gauche une tête de femme. La tête de l'homme étoit nue ; celle de la femme portoit une coiffure à l'antique. Les deux autres côtés de chaque carré contenoient une inscription. Ce monument fut renversé en 1769 par un ouragan violent. Ce n'est que depuis cette époque que nous avons eu connoissance de cet antique. Il mérite que l'on en conserve la mémoire à la postérité. Nous regrettons particulièrement la perte de ces inscriptions. Les piliers sur lesquels elles étoient gravées ont été brisés, et les fragmens dispersés.

Nous pensons que cet ouvrage étoit une colonne itinéraire. Elle sert à relever l'éclat obscurci de l'ancienne ville de Corseul. La voie où se trouvoit cette colonne conduisoit vers la mer ; mais nous n'osons assurer positivement quel port elle indiquoit.

61. Le territoire des *Curiosolites* confinoit avec les *Diablintes*, de l'occident au midi ; avec le canton d'Aleth, par le Clos-Pou-let ; avec ce que nous appelons le diocèse de Saint-Brieuc, dans une paroisse qui conserve le nom d'*Yfiniac* (1), terme indicatif d'anciennes limites ; avec les *Veneti* à Comblessac. L'*Af*, petite rivière qui coule auprès de cette paroisse, séparoit les *Veneti* des *Curiosolites* (2).

(1) Le nom d'*Yfiniac* est composé de *fin*, *limites* ; d'*i*, *rivière*, et d'*ac*, *habitation* : *demeure auprès d'une rivière qui sert de limites*.

(2) Le nom de cette paroisse se trouve dans les actes de saint Melaine, P. justific. de l'Hist. de Bret., t. I., par Dom Morice ; elle est appelée *Combliciacus*. Ce terme vient de *cam*,

62. 63. Les *Veneti*, quoi qu'en dise Strabon (1), n'étoient point Belges. Ils habitoient le terrain qui compose maintenant le diocèse de Vennes. Pline fait mention de ce peuple (2). Il appelle *Veneticæ Insulæ* les îles adjacentes au continent de cette nation ; le texte grec de Ptolemée ne dit rien des *Veneti*. Leur nom se lit dans la version latine ; comme elle est ancienne, elle tient à peu près lieu de texte.

64. 65. Les *Insulæ Veneticæ* de Pline étoient sous la dépendance des *Veneti*; elles renfermoient sous ce nom ce qu'on appelle Belle-Isle, connu d'abord sous le nom de *Vindilis*, dont il est mention dans l'Itinéraire maritime, et ensuite par celui de *Guedel*, suivant la donation qu'en fit Geoffroi, comte de Bretagne, au monastère de Redon (3) ; Houat (*Siata insula*), du même Itinéraire ; Hedic, Grouais et Quiberon, qui forme une île dans les grandes marées.

66. Ptolemée nous apprend que la capitale des *Veneti* s'appeloit *Dariorigum*. La Table théodosienne fait mention de *Dartoritum*. Ce ne peut être qu'une altération de *Dariorigum*, surtout si l'on considère que cette Table donne à *Dartoritum* le rang parmi les capitales.

67. Le nom de la capitale des *Veneti* répondoit à la puissance de cette nation. Il est composé de *da*, *mer*; de *rio*, *rivière*, et de *rig*, *empire*; de sorte que par là l'on entendoit la même chose que *royaume qui domine sur la mer et sur les rivières*. Il y a tout lieu de croire que cette ville étoit la maîtresse de presque tous les ports jusqu'à la Seine ; le terme *Venetia* (4), dont César s'est servi pour exprimer son territoire, semble l'insinuer ; du moins est-il certain que cet historien n'a jamais employé cette manière de parler à l'égard des autres cités de la Gaule.

68. Suivant Dom Lobineau, *Dariorigum* n'occupoit pas précisément le même espace de terrain que celui sur lequel Vennes est assise. Cet auteur pense qu'elle étoit placée sur une pointe de terre qui dominoit sur le Mor-Bihan (5), et que la mer, dans son flux et reflux, entouroit deux fois par jour. Il est, en cela, d'accord avec César. Cet historien donne

habitation, et de *blich* ou *brich*, *frontières*: *af*, nom appellatif de rivière, est devenu propre à celle-ci.

(1) Géograph. lib. 4.

(2) Lib. 4, c. 19.

(3) Le terme *Belle-Isle* rend exactement ceux de *Vindilis* et de *Guedel*. En effet, *Vindilis* est composé de *vin*, *belle*, et d'*ile*, *île*; *Guedel*, de *gued*, *belle*, et d'*el*, *île*. *Belle-Isle* s'est aussi appelée *Calonesus*, de *cal*, *roc*; d'*onés* ou *enés*, *île*, et d'*us*, *élevée*. Le chef-lieu de Belle-Isle se nomme *Palais*, de *pal*, *roc*, et d'*ais*, *château* : *château bâti sur le roc*.

(4) Comment. lib. 3.

(5) Mor-Bihan vient de *mor*, *mer*, et de *bihan*, *petite*; ce qui veut dire : *petite mer*.

asseź généralement un pareil emplacement aux villes des *Veneti*. A une lieue au-dessous de Vennes et au fond du Mor-Bihan est un lieu que les eaux de l'Océan couvrent de cette manière : il se nomme *Durouec* (1). C'est là probablement son ancienne situation.

69. Le *Vindana portus* (2), que Ptolemée met entre l'embouchure du fleuve *Erius* (3) (la Vilaine) et le promontoire *Gobœum* (Cap de Saint-Mahé ou Finisterre), n'étoit point autre que le *Mor-Bihan*. L'ancien *Navale*, terme consacré par les Romains, se reconnoît à l'entrée de ce port : on le nomme encore de nos jours *Navalo*.

70. 71. Les *Veneti* avoient pour frontières les états des *Namnetes*, des *Redones*, des *Curiosolites* et des *Osismii*. Ils confinoient avec les *Curiosolites* à Comblessac : tout ce que nous connoissons d'anciens historiens, tels que César, Strabon, Pomponius-Mela, Pline et Ptolemée font mention des *Osismii*. C'est là le nom que leur donnent Pline et Mela. Il est un peu changé dans les Commentaires de César, qui les appelle *Osismii ;* Pytheas les nomme *Timii*.

72. Les savans sont partagés sur la position des *Osismii* (4). Quelques-uns, du nombre desquels est l'illustre M. Huet, évêque d'Avranches, ont prétendu que ce peuple habitoit Hiémes, qui n'est plus aujourd'hui qu'un bourg, au diocèse de Séez, mais qui autrefois étoit une ville assez considérable et dont le ressort était fort étendu (5).

Cette opinion, fondée sur une mauvaise tradition, a été renouvelée depuis peu par M. Trigan, dans son Histoire ecclésiastique de Normandie. Les preuves qu'il tire des actes qui ont suivi l'âge romain, ne peuvent prévaloir contre celles que nous fournissent les plus anciens auteurs.

73. Strabon, qui vivoit sous Auguste, place les *Osismii* auprès des *Veneti* et proche l'Océan. « En sortant du territoire des *Veneti*, dit ce géo-
» graphe, on entre sur celui des *Osismii*... qui habitent un promontoire
» assez avancé dans l'Océan (6). »

(1) Le nom de *Durouec* vient de *dur*, *beaucoup*, *abondant ;* d'*ow*, *eau*, et d'*ec*, *pointe ;* ce qui veut dire : *promontoire environné de beaucoup d'eau*.

(2) *Vindana* est composé de *vin*, *blanc*, et de *dan*, *principal* ; ce qui veut dire : *port le plus considérable des Blancs ou des Veneti*.

(3) *Erius* vient d'*er*, *eau*, et d'*iw*, *eau ;* par réduplication, *forte rivière*.

(4) Les *Osismii* ou *Osisini* sont propablement ainsi appelés de *si*, *pays*, *contrée*, et d'*is*, *bas ;* ce qui voudra dire : *habitans d'un pays bas*. Le territoire des Osismiens se nomme maintenant *Basse-Bretagne*. Le nom *Timii* peut venir de *tim* ou *dim*, *montagne*.

(5) La ville d'Hiémes (*Oximum*) étoit bâtie sur le sommet d'une montagne. C'est de là qu'elle a pris son nom. *Oc*, *montagne ; swm*, en composition, *sym*, *sommet*.

(6) Post Venetos sunt Osismii, quos Timios

Une position de cette nature convient entièrement à la Bretagne. Elle contient plusieurs promontoires qui dominent sur la mer. Le local des côtes de Normandie ne suppose rien de semblable. D'où il faut conclure que, du temps de Strabon, et même de celui de Pytheas, le plus ancien des écrivains gaulois que nous connoissions et qui florissoit quatre siècles avant l'ère chrétienne, il y avoit en Bretagne des *Osismii.*

Pomponius-Mela met les *Osismii* sur la mer britannique, vis-à-vis de l'île de Sein (1). Tous les géographes parlent de Sein comme d'une île située dans la partie occidentale de notre Bretagne.

Nous observerons en passant que c'est mal à propos que quelques auteurs lui ont donné le nom d'*Ile-des-Saints*, soit dans les cartes géographiques, soit dans leurs écrits. Nous ajouterons encore que c'est par inadvertance que M. Fréret s'est persuadé que l'île de Sein s'appeloit en bas-breton *Enez-Sizun*. Ce nom est plutôt celui d'une langue de terre, dont la pointe se nomme le bec du Raz (2). Nous aurons occasion de faire connoître d'où est venu le nom que porte l'île de Sein, et d'en fixer le vrai sens.

De quelque manière que l'on veuille entendre Pline (3), il est constant que cet historien compare notre Bretagne à une péninsule qui s'avance dans l'Océan et dont l'extrémité étoit habitée par les *Osismii.*

Ptolemée, dans la description qu'il fait des peuples établis dans l'Armorique, depuis l'embouchure de la Seine jusqu'au promontoire Gobée, reconnoît que les *Osismii* étoient voisins de ce promontoire. Il les fait limitrophes des *Veneti* (4).

Ce que Ptolemée appelle promontoire Gobée, est l'endroit du continent de la Gaule le plus avancé dans la mer vers le couchant. On y reconnoît la pointe de cette partie de la Bretagne qui a pris le nom de Saint-Mahé ou Finisterre, dont nous venons de parler.

Le nom de Gobée que portoit ce promontoire est pris dans la langue

Pytheas dicit : versùs Oceanum habitantes in promontorio quodam satis longè porrecto, non tamen ità longè ut ille et qui eum secuti sunt, auctores tradiderunt. (*Geograph. lib.* 4.)

(1) Sena insula in Britannico oceano, Osismicis adversa littoribus. *Lib.* 3. c. 6.

(2) *Raz*, *détroit; sizun*, *détroit.*

(3) Lugdunensis Gallia habet Lexovios, Venetos, Abrincatuos, Osismios, clarum flumen Ligerim, sed peninsulam spectatiorem excurrentem in Oceanum à fine Osismiorum circuitu D. C. XXV. M. passuum, longitudine et latitudine C. XXV. M. ultra eam Namnetes. *Lib.* 4, *c.* 17.

(4) Latus septentrionale Sequanæ tenent Caletæ; post quos Lexubii, post Unelli, post hos Biducenses, et ultimi usque ad Gobæum promontorium *Osismii.* Occidentale autem latus tenent Veneti, quorum civitas Dariorigum.

celtique. *Gwep*, dit Davies, se rend par *Rostrum*. Le mot *bec* exprime ce *rostrum;* et ce *bec* est la pointe du *Raz*, autrement de Saint-Mathieu ou Mahé.

Ptolemée place près de ce promontoire un *Staliocanus portus*. On l'y retrouve effectivement; on voit une rade entre l'abbaye de Saint-Mathieu et le Conquet, au diocèse de Léon, à qui l'on donne encore de nos jours le nom de Porz-Liocan, ce qui veut dire : *Port de couleur blanche*. *Porz*, en celtique, signifie *port; liou*, *couleur*, et *can*, *blanc*. Les rochers de Liocan sont en partie blancs; la grève, qui est couverte de cailloux et de sable, en est toute transparente.

Dom Lobineau dit qu'on voit à Porz-Liocan des vestiges d'un port construit en briques et en ciment. Les anciens du pays assurèrent, en 1694, à Dom Pelletier, auteur du dictionnaire breton, qu'ils avoient vu des anneaux où l'on attachoit les navires : ce religieux remarqua la place d'un de ces anneaux.... « Le quai, dit-il, étoit au-dessus de la » pleine mer à la hauteur d'environ trois toises, et les anneaux avoient » quatre ou cinq pieds moins d'élévation »; ce qui lui fait juger que les navires étoient dans ce temps-là plus élevés, ou que le rivage a baissé.

Jean Villani avoit pris Porz-Liocan pour Saint-Pol-de-Léon. Cénalis n'a pas mieux réussi en tirant son nom des salines qu'il supposoit avoir existé dans ce lieu.

Les trois historiens que nous avons nommés viennent à l'appui de Strabon pour fixer irrévocablement les *Osismii* en Bretagne. A ces autorités se joint celle de M. d'Anville, qu'il suffit de citer en cette matière pour mériter de la croyance. Ce savant académicien pense que les *Osismii* occupoient une partie de la Basse-Bretagne. Dire avec M. Trigan que la Notice des provinces et des cités de la Gaule peut être fautive, lorsqu'elle place la cité des *Osismii* dans la troisième Lyonnoise, c'est avancer une proposition hasardée; réduire, comme il le fait, sans des preuves évidentes, cette possibilité à l'acte, c'est choquer les règles d'une saine logique.

Au reste, nous reconnoissons, avec cet historien, le *Pagus Oximensis* du diocèse de Séez; mais, d'après ce que nous avons dit, il nous paroît certain que les *Osismii*, dont il est ici question, étoient établis dans la Basse-Bretagne.

74. Essayons maintenant de découvrir la vraie situation de la ville principale de nos *Osismii*. Ptolemée nous en a fourmi le nom sous celui de

Vorganium (1). La Table de Peutinger, qui nous représente cette ville en abrégé par *Vorgium*, va nous indiquer son emplacement. Cette position se trouve sur une route qui, traversant la Bretagne dans sa longueur, depuis *Condivicnum* des *Namnetes*, et passant à *Dariorigum* des *Veneti*, aboutit vers la mer en un lieu à qui la Table donne le nom de *Gesocribate* (2), mais à qui celui de *Gesobrivate* conviendroit mieux et qui paroît être le même que *Brivates portus* de Ptolemée, c'est-à-dire, Brest. L'analogie qui se trouve entre *Gesobrivate* et *Gesocribate* est très-sensible; l'on sait combien la Table théodosienne est peu sûre dans l'assignation des vrais noms de lieu. Ce que la Table désigne par Sulis (3), entre la cité des *Veneti* et celle des *Osismii*, se connoît par le point d'union de la petite rivière de Suel avec celle de Blavet (4). On voit assez d'affinité entre Suel et Sulis, pour ne pas s'y tromper; on est encore plus rassuré par la distance marquée XX entre *Dartoritum* ou *Dariorigum* et *Sulis*, où cette distance aboutit. De là la Table de *Peutinger* conduit à *Vorgium* ou *Vorganium*. La distance qui porte XXIII s'arrête à Carhaix, en suivant la même voie. C'est donc cette ville qui servoit autrefois de chef-lieu aux *Osismii*. De là on doit conclure combien Albert le Grand s'est trompé, lorsqu'il a écrit que Carhaix avoit été fondé dans le cinquième siècle, par une princesse à qui il donne le nom d'Ahès. C'est avec certitude qu'il rapporte que l'on voyoit de son temps des restes de deux grands chemins dont l'un conduisoit à Brest, et l'autre à Nantes. Il s'est trouvé d'accord, sans le savoir, avec la Table de Peutinger qui les indique.

C'est une tradition reçue dans le pays, que la ville de Carhaix jouissoit autrefois d'une grande considération; elle n'a maintenant d'autre célébrité que celle que lui donne le commerce de bétail et son excellent gibier. C'est peut-être de là qu'elle a pris son nom actuel; on pourroit le faire venir du mot breton *kerc'heit* qui veut dire *perdrix* (5).

(1) *Vorganium* tire son nom de *vor*, *habitation*, et de *gan*, *très-abondant*. Aussi la ville de Carhaix est-elle située dans une contrée très-fertile, surtout en pâturages.

(2) Le nom de *Gesobrivate* se dérive de *ges*, *vaillant*; de *bri*, *forteresse*, et de *va*, *montagne*: *montagne sur laquelle il y a une forteresse défendue par des guerriers*. On voit encore à Brest les vestiges d'une fortification qu'on appelle la Tour de César. *Brest* vient de *bres*, *grand*, à cause de la beauté et de l'étendue de son port.

(3) *Sulis* a pour origine *sw*, *rivière*, et *is*, *petite*; *Suel* vient aussi de *sw*, *rivière*, et d'*el*, diminutif, *petite rivière*.

(4) *Blavet* est un terme composé de *blau*, *confluent*, et d'*ed* ou *et*, *rivière*; ce qui signifie: *rivière à laquelle une autre s'unit*.

(5) [Question à résoudre: — A qui doit-on attribuer la fondation de Carhaix? D'où viennent les différens noms que cette ville a portés? — M. Ogée, ingénieur-géographe de Bretagne, à qui l'on est redevable des cartes géo-

Quoi qu'il

Quoi qu'il en soit, le seul moyen de fixer d'une manière certaine la po-

métriques de cette province, et qui va donner au public un dictionnaire historique et géographique de cette même province, dans ses observations sur l'édition de cet ouvrage, imprimées chez M. Vatar, à Nantes, en date du 31 Mars 1778, après avoir exposé les différentes opinions que l'on a données jusqu'à présent sur l'origine de Carhaix, s'exprime de la manière suivante (*) : « Dans ce conflit d'opi» nions sur l'origine de Ker-aës (car il pré» tend que c'est là le vrai nom de la ville que » nous nommons Carhaix) (**), les premiers » momens de son existence ne sembloient pas » *bien* dévoilés, quand un nouveau jour a » paru luire sur son origine, dans une re» marque de l'auteur de l'Histoire Ecclésias» tique de Bretagne, où il prétend *démontrer* » que l'étymologie de Ker-aës vient du mot » celtique Kerc-heic, qui, selon lui, veut » dire, perdrix. *Voyez le livre intitulé, In» troduction à l'Histoire Ecclésiastique de Bre» tagne, p.* 61 (***), *par M. Deric, chanoine » de Dol*; » et au renvoi A, pag. 3, de ces mêmes *observations*, M. Ogée continue de parler en ces termes : « Ker-heic est le cri » qu'on attribue à la perdrix, et non pas son » nom, comme l'annonce M. Deric. Le nom » de la perdrix, en breton, est *clugear* ou *clu» ghicar*, qui veut dire, poule qui se motte, » qui se tapit ; d'ailleurs, quelle ressemblan» ce, quel air de famille y a-t-il entre Ker» aës et Kerc-heic ? »

L'auteur de l'Introduction à l'Histoire Ecclésiastique de Bretagne a-t-il réellement prétendu *démontrer* que l'étymologie de Carhaix vient du celtique Ker-heic ? Pour résoudre cette question, il suffit d'avoir recours à la page indiquée par M. Ogée. Voici ce qu'on y lit : « C'est une tradition reçue dans le pays » que la ville de Carhaix jouissoit autrefois » d'une grande considération : elle n'a main» tenant d'autre célébrité que celle que lui » donne le commerce de bétail et son excel» lent gibier : c'est *peut-être* de là qu'elle a » pris son nom actuel ; on *pourroit* le faire ve» nir du mot breton Kerc'heit, qui veut dire » perdrix. »

Reconnoît-on, à ces expressions, le langage imposant de ceux qui cherchent, par le poids de leurs raisons, à subjuguer les esprits? Croit-on avancer ici des propositions certaines et évidentes ? Soutient-on qu'il doive s'ensuivre nécessairement des conclusions infaillibles? Tel est le maintien de la démonstration. Les termes *peut-être, on pourroit*, n'annoncent que de simples probabilités. Pourquoi M. Ogée, qui en connoît la force, veut-il, dans cette circonstance, leur prêter une énergie qu'il leur refuse dans toute autre ? Laissons sous le rideau la cause de cette variation.

Ce n'est point le mot Kerc-heic, qui n'entre probablement dans aucune langue, mais celui de Kerc'heit, qui a été employé par M. Deric. Pour savoir ce que ce mot représente, on ne peut mieux faire que de consulter les lexicographes qui en ont parlé : ils sont les dépositaires de sa valeur.

M. Bullet, dans son dictionnaire celtique, rend *Kerchet* par *perdrix grise*, et dit que c'est un mot breton. Dom le Pelletier, dans son vocabulaire de la même langue, assure que « *Kerc'heit*, en Bas-Léon, et peu ailleurs, » est le nom que l'on donne à la perdrix » grise. Je crois, ajoute-t-il, que ce n'est que » son cri qui lui a procuré ce nom. » Il est donc certain que, dans la langue bretonne, *Kerc'heit* ou *Kercheit* a désigné ce que nous nommons *perdrix*.

M. Ogée a dit : « Kerc-heic est le cri qu'on » attribue à la perdrix, et non pas son nom. » Un savant lui répond : « C'est une vérité de » fait assez connue que l'homme est, par sa » nature, porté à l'imitation ; on le remarque » de la manière la plus frappante dans la for» mation des mots. S'il faut imposer un nom » à un objet inconnu, et que cet objet agisse » sur le sens de l'ouïe, dont le rapport est » immédiat avec l'organe de la parole, pour

(*) M. Ogée se regarde du moins comme le rédacteur de la dissertation qu'il présente sur Keraës, puisque de deux il n'en fait qu'une. C'est sous ce rapport que nous la lui attribuons.

(**) Dans une de ses notes de la page 2, il avance ce qui suit : « On prononce en français Carhaix ; » mais cette prononciation est vicieuse : c'est une » de ces complaisances que le Français, jaloux de » se montrer toujours civil, même aux dépens des » mots, s'est permise, par égard sans doute pour » la délicatesse de l'oreille. »

(***) Page précédente. a. V.

sition de *Vorganium*, étoit de consulter les distances spécifiées par la Table

» former le nom de cet objet, l'homme » n'hésite, ne réfléchit, ni ne compare; il » imite avec sa voix le nom qui a frappé son » oreille, et le son qui en résulte est le nom » qu'il donne à la chose. C'est ce que les » Grecs appellent purement et simplement » *Onomatopée*, c'est-à-dire, *formation du* » *nom;* reconnoissant, lorsqu'ils l'appellent » ainsi emphatiquement et par antonomase, » que, quoiqu'il y ait plusieurs autres ma- » nières de former les noms, celle-ci est la » manière vraie, primitive et originale. Tous » les noms de ce genre peuvent donc être » regardés comme nécessaires, leur forma- » tion étant purement mécanique et abso- » lument liée au physique des choses, sans » que l'arbitraire y ait aucune part; quoique » les hommes puissent d'ailleurs donner à » leur guise d'autres noms à ces mêmes cho- » ses. Les mots appartiennent, par consé- » quent, à la langue primitive; si vrai, que » le mouvement naturel et général à tous » les enfans, est d'appeler d'eux-mêmes les » choses bruyantes du nom du bruit qu'elles » font; sans doute qu'ils leur laisseroient à » jamais ces noms que la nature a dictés dès » l'enfance, si l'instruction et l'exemple, » dépravant la nature, ne leur apprenoit » qu'elles peuvent, en vertu de la convention » des hommes, être appelées autrement. Les » termes onomatopées sont en très-grand » nombre, tous originaux et primitifs, tous » faisant partie de la langue primitive natu- » relle; leurs dérivations sont étendues, peu » altérées et en quantité, dans quelque » langue que ce soit.... L'onomatopée s'étend » même aux noms des choses qui remuent les » sens intérieurs, lorsque leur effet est de pro- » duire au-dedans du corps quelques mouve- » mens inusités. Alors les noms sont imitatifs » des mouvemens imprimés au corps par l'af- » fection de l'âme, tels que *horreur, palpi-* » *ter, frémir, trembler*, etc. (*) »

De ces principes lumineux, il suit que, dès lors que Kerc'heit est un son qui imite le cri de la perdrix, on a pu s'en servir pour rendre présente à l'esprit l'image de cet oiseau. C'est même la nature, toujours éclairée dans ses procédés, qui a mis ce terme à la bouche des Bretons, et l'on doit savoir gré à ceux du Bas-Léon de nous l'avoir conservé.

Les noms que les premiers hommes imposèrent aux animaux ne furent même que des onomatopées. Adam prit plaisir à leur en donner, et les savans conviennent que ces noms étoient des onomatopées. Tel est le nom de coucou, en français et en bas-breton; tel est celui de tourterelle en français; en gallois, on la nomme *turtur;* en latin, *turtur;* en hébreu et en chaldéen, *thor* ou *tur;* en persan, *tetaru;* en italien, *tortore;* en espagnol, *tortola;* en allemand, *turteltaube* (*taube, colombe*); en flamand, *turtelduyve;* en ancien saxon et en anglois, *turtle;* en teuton, *turtilutubo;* (*tubo, colombe*). Tous ces noms sortent de la même source.

Le P. Grégoire de Rostrenen, D. le Pelletier ni M. Bullet ne donnent point à la perdrix le nom de *clugear* ou de *clughicar*, comme le fait M. Ogée. Ils l'appellent *clujar*.

D. le Pelletier est du sentiment de M. Roussel, qui vouloit que *clujar* fût tiré de *cleuk;* *fossé* ou *fosse*, et de *jar, poule;* ce qui voudra effectivement dire: *poule qui se motte*, ou *qui se cache derrière les mottes;* sens que nous a donné M. Ogée, mais dont il ne nous avoit pas découvert la cause. M. Bullet croit que *clujar* vient de *clug, excellent*, et d'*yar* ou *jar, poule:* *excellente poule*.

Si l'on adopte cette dernière étymologie, le nom de *clujar* sera postérieur au déluge universel; car c'est uniquement par le goût qu'on a connu la qualité exquise de la perdrix, et l'on pense communément que ce n'est que du temps de Noé qu'on commença à manger de la chair des animaux. Si l'on aime mieux se ranger du parti de M. Roussel, *clujar* sera sans doute un nom très-ancien, mais il le sera moins que celui de *Kerc'heit*, parce qu'il est plus facile d'entendre le cri de la perdrix que de connoître l'inclination naturelle de cet oiseau (**).

(*) Mécanique du langage. t. 1.

(**) On examinera, dans le quatrième volume de notre Histoire, quelle est l'antiquité de la langue celtique. (Voyez ci-après, septième siècle, n° 209 et suiv. n. V.)

de Peutinger. Il n'est pas étonnant que Sanson, qui n'y a eu aucun égard,

Mais quoique *Kerc'heit* ait été inspiré par la nature pour désigner la perdrix, quelle ressemblance, quel air de famille ce nom peut-il avoir avec Ker-aës? A cette objection on répond d'abord qu'on n'a établi d'affinité qu'entre *Kerc'heit* et *Carhaix*; on ne savoit pas encore, que le seul vrai nom de Carhaix fût Ker-aës; la découverte de M. Ogée n'étoit pas publique.

Ce qu'on n'ignoroit point, c'est que le faste avec lequel on a donné à la plupart des villes de la Gaule une origine illustre, s'est heureusement éclipsé dans notre siècle. Jules-César, qui ne triompha des Gaulois que par la division qu'il fit semer dans les esprits, n'avoit garde de nous élever des villes; il avoit trop à cœur de renverser celles qui lui faisoient ombrage. Des légions romaines donnèrent, à la vérité, la naissance à quelques-unes des cités de Bretagne : on en voit la preuve dans l'Introduction à l'Histoire Ecclésiastique de cette province, par M. Deric; mais ces événemens arrivèrent avant la fin du quatrième siècle. Les empereurs s'y firent respecter jusqu'à ce temps. L'an 409, les Bretons armoriques secouèrent le joug; comme les histoires déposent que, depuis cette époque, ils se maintinrent constamment dans l'indépendance, on ne pouvoit soupçonner que M. Ogée étoit destiné à prouver le contraire.

On voyoit avec plaisir que le goût du vrai, qui commence à dominer, a introduit une manière simple et naturelle de fixer sans retour ce qui a donné lieu aux noms de nos villes. On regarde comme certain aujourd'hui que la plupart ont été désignées par leur position particulière ou par les choses les plus remarquables que leur terrain renfermoit. Comme de tout temps la perdrix a été abondante et délicieuse dans le canton de Carhaix, la première idée qui s'offre à l'esprit est que cet arrondissement se sera d'abord appelé *Kerc'heit*, d'où l'on aura fait *Carhaix*.

Mais ce raisonnement n'étoit qu'une conjecture; aussi ne l'a-t-on hasardé que sous les auspices de la probabilité. Comme son auteur l'a depuis examiné plus mûrement, il le relègue dès à présent parmi les préjugés. Cette étymologie ne peut compatir avec la signification des différens noms que Carhaix a portés; c'est en les comparant les uns avec les autres que la vérité eût paru à découvert. Avant que de nous expliquer plus clairement, il faut discuter l'origine que M. Ogée donne à la ville de Carhaix. Pour ne point altérer ses preuves, il faut l'entendre lui-même.

« Comme, dit-il, les diverses opinions que » j'ai pu recueillir sur l'origine de la ville » de Ker-aës.... m'ont paru de nature à ne » pouvoir satisfaire que cette classe d'hommes » dont l'imagination formée par le merveil- » leux se méfie toujours de ce qui est natu- » rel, et ne donne de créance entière qu'à » ce qui est absurde, je vais hasarder de » donner plus de consistance à mes recher- » ches, en les fondant sur l'ordre naturel » des faits, sur l'approximation du vrai, si » je ne puis les établir sur la vérité elle- » même, déclarant être prêt à me rendre à » toute personne qui se présentera avec des » preuves mieux fondées en raison que celles » que je vais développer ici sur l'origine de la » ville de Ker-aës.

» Les peuples les plus célèbres de l'anti- » quité, les Romains, jaloux de transmettre » à la postérité le souvenir de leurs exploits, » ne se bornèrent pas à élever, dans les pays » de conquêtes, les monumens de leur gran- » deur, les pyramides et les arcs de triom- » phe qui, en saisissant notre admiration, » nous frappent encore d'étonnement. Leurs » camps, fortifiés par leur industrie, embel- » lis par leurs soins, transformés en de gran- » des cités, empruntant les noms des géné- » raux ou des principaux citoyens de la répu- » blique, formèrent dans la suite les villes cé- » lèbres connues depuis sous le nom de leurs » fondateurs; telle entr'autres, en remontant » à une origine ancienne, est la ville de Ker- » aës, en Bretagne.

» Afin de marcher avec plus d'ordre et de » méthode dans les détails historiques de cette » ville, je dois d'abord parcourir les princi- » paux faits qui se rapportent à Aetius, Aës » ou Aece, gouverneur des Gaules et général » des troupes de Valentinien III, le même » qui vainquit Attila dans les champs catalau- » niques, et qui sauva l'empire des incursions » des Huns, après avoir forcé les Français » d'abandonner les Gaules et de repasser le

se soit égaré en portant cette capitale dans un lieu que l'on appelle *Cos-*

» Rhin, marcha contre les Bretons armoriques qui, de concert avec les Bagaudes et les Alains, s'étoient soulevés en 435.

» Ce général laissant à Litorius, son lieutenant, le commandement d'une partie de son armée, avec ordre de continuer la guerre, même pendant l'hiver, contre les Bagaudes qui habitoient le long de la Loire, du Clain et de l'Allier, alla lui-même établir son camp au centre de l'Armorique, à l'endroit où est aujourd'hui Ker-aës, pour être plus à portée de réduire les rebelles.

» Les Bretons ayant été soumis, ou plutôt réprimés (car il paroît, par l'histoire, qu'ils ne rentrèrent jamais dans une dépendance totale aux lois de l'empire), le vainqueur, après avoir imposé son nom au camp qu'il avoit occupé en Bretagne (*) et jeté les fondemens de la ville de Ker-aës, marcha de nouveau vers les Gaules septentrionales, pour s'opposer à la seconde incursion des Francs, conduits par Clodion, leur chef.

» C'est à l'époque du départ d'Aetius de l'Armorique, et au commencement de l'année 436, qu'on doit rapporter l'événement qui donna naissance à la ville de Ker-aës.

» La vraisemblance seule, au défaut d'autres preuves, sembleroit tenir ici lieu de certitude, en ne proportionnant sa persuasion qu'à l'enchaînement des circonstances et des faits que l'on vient de rapporter; mais ce qui, au défaut de l'histoire même, conduiroit à une conviction entière et presque indubitable à l'égard du fondateur de Carhaix, est le rapport et l'analogie exacte et si parfaite du nom d'Aetius avec celui de la ville qu'il fonda dans l'Armorique.

» En effet, le nom breton ou celtique Ker-aës qui, dans la version française, veut dire ville d'Aës, est encore rendu dans le même sens par le latin *Urbs Æsia, sive Urbs Ætia*, ville d'Aës, ville Aetienne, ville d'Aetius; de même que *Urbs Roma*, sous-entend ville de Rome, ville romaine, ville de Romulus.

» Il semble qu'on ne puisse prendre de défiance contre ces dernières présomptions, d'ailleurs si heureuses, contre un concours de faits et de circonstances en partie fondés sur l'histoire, à moins de vouloir révoquer en doute toute vérité historique et s'élever contre la vraisemblance qui paroît occuper ici la même place que l'évidence et la certitude. »

Cette dissertation fera sans doute le même plaisir à nos lecteurs qu'elle nous a fait à nous-même. L'érudition y est mariée avec cet air de vérité qui porte naturellement à la conviction; mais le vrai nous échappe quelquefois à l'instant même où nous croyons le saisir. Il n'est pas rare que l'apparence nous tienne lieu de la réalité; une lumière trop vive, au lieu de nous éclairer, nous éblouit; nous n'apercevons plus les objets tels qu'ils sont en eux-mêmes. Ne seroit-ce point ici la position de M. Ogée?

En effet, pour peu qu'on approfondisse les preuves de comparaison qu'il nous donne pour étayer son système, on en apercevra bientôt la foiblesse. Grenoble et Cherbourg ne doivent point leur existence à des camps romains. La première de ces deux villes subsistoit avant Jules-César. Plancus, ce citoyen romain qui illustra la fin de ses jours par un trait d'humanité héroïque, en fait mention dans une de ses lettres à Ciceron: il l'appelle *Cularo*, nom qu'elle avoit emprunté de sa position. Son emplacement est resserré par de hautes montagnes. *Cular*, en celtique, veut dire *serré, resserré*, dit M. Bullet.

Dioclétien et Maximien, son collègue, embellirent Grenoble. Deux inscriptions qu'on y a trouvées font mention des ouvrages que ces deux empereurs y avoient faits. *Muris Cularonensibus cum interioribus ædificiis.* Ces ins-

(*) « Les Romains appeloient *Stativa* les camps où ils hivernoient, et comme ils y passoient souvent deux ou trois années de suite, ils les fortifioient extraordinairement. Ces camps, une fois abandonnés, devenoient l'asile des barbares, qui, pour se garantir des entreprises hostiles, de la violence, du brigandage, s'y réfugioient en foule; ces mêmes camps prenoient la forme de ville et retenoient le nom de ceux qui les avoient construits. Telles sont les villes de Grenoble, de Cherbourg et Ker-aës. *Gratianopolis, Cæsaris Burgus, urbs Aetia*, etc. »

gué-Auded, ou plutôt *Cozgueuded*, à douze mille pas environ de la vallée *Trecor*, maintenant Treguer.

criptions nous apprennent que cette ville se nommoit encore alors *Cularo*. Ses portes furent appelées *Jovia* et *Herculea*, de *Jovius* et d'*Herculius*, surnom que ces empereurs s'étoient donnés.

On ne peut douter que le nom de Grenoble ne soit pris de Gratien. Entre les souscriptions du concile d'Aquilée tenu l'an 381, la quinzième année de cet empereur, on voit celle de *Domninus* qui s'intitule *Episcopus Gratianopolitanus*. Saint Augustin, dans son livre *De Civitate Dei*, l. 21, c. 7, fait mention de la fontaine brûlante qui est à quatre heures de chemin de Grenoble. *Non longè*, dit-il, *à Gratianopoli civitate*, etc. (*).

C'est un sentiment commun que Gratien rétablit *Cularo*, et que la reconnoissance engagea cette ville à prendre le nom de son bienfaiteur. De tout ceci, il résulte que l'origine de Grenoble va se perdre dans la nuit des temps, bien loin qu'on en connoisse le fondateur.

Cherbourg s'appelle *Castellum Carusbur*, dans les lettres de Richard III, duc de Normandie, données l'an 1026. On le nomma ainsi, à cause de la grande baie qu'il défendoit (**). Cherbourg étoit considérable alors et avoit dû l'être auparavant. Le *Castellum Carusbur* fut démoli vers la fin du dernier siècle; on y trouva beaucoup de médailles d'or sur lesquelles étoit empreinte d'un côté la face d'un homme, et de l'autre, un cheval. La forme de ces empreintes étoit fort grossière et le dessin aussi mal exécuté : ce qui prouve que la fabrique de ces médailles remontoit à des temps fort éloignés; on en découvrit de Jules-César, de Néron, de Nerva et d'autres empereurs romains. On en déterra même sous une des roches du R'oule (***), avec une inscription grecque qui signifioit : *Nicomedes, roi d'Epire*.

Froissard, historien du quatorzième siècle, a avancé le premier que Cherbourg a été fondé par Jules-César. Ce qu'il y a d'habiles critiques ne l'ont pas cru sur sa parole; on regarde même comme constant que le vainqueur des Gaules n'entra jamais dans le Côtentin. Oderic-Vital, qui vivoit deux cents ans avant Froissard, avait donné lieu à cette erreur, en appelant Cherbourg *Cæsaris burgus*. Cette origine étoit trop récente pour qu'on pût y donner une foi raisonnable. M. Ogée, qui ose la renouveler, ne trouvera pas de partisans.

Si l'empereur Gratien n'est que le restaurateur de Grenoble, si Cherbourg ne doit point son établissement à Jules-César, Carhaix pourroit bien n'être pas en droit de réclamer Aetius pour son fondateur. C'est déjà du moins un grand préjugé contre M. Ogée. Osons donc examiner ce qui constitue la base de son sentiment; mais, quelle est notre surprise! bien loin que, l'an 435, Aetius ait établi son camp au centre de l'Armorique, à l'endroit où est aujourd'hui Ker-aës, il marcha alors avec précipitation, à la tête d'une armée d'Erules, de Huns, de Français et de Sarmates, contre Gondicaire, roi des Bourguignons, qui s'étoit révolté, à l'exemple des Armoriques (****). C'est là probablement la seule expédition qu'il fit dans le cours de cette année.

(*) La merveille de cette fontaine brûlante est attestée par deux inscriptions; la première contient ce qui suit : « *Vulcano Aug. Sacrum* »; la seconde : « *Divo Gratiano, tyrannide vindicatâ, Theodosius et Valentinianus Augg. ex voto p.* » On trouve l'explication du phénomène de cette fontaine dans les Mémoires de l'Académie des sciences de Paris, année 1699. Le terrain brûlant de cette fontaine est un monument de ces anciens volcans qui subsistoient autrefois dans le Dauphiné.

(**) *Car, grande; us, ouverture, baie; bur, forteresse*. Les Gaulois et les Germains avoient employé le terme *bur*, pour exprimer une habitation fermée, défendue, fortifiée par la nature ou par l'art. Ainsi, *Carusbur* veut dire : *Forteresse sur une grande baie*. Le mot *Cherbourg* est tiré de Carusbur. Cette ville étoit très-bien fortifiée jusqu'au temps où Carusbur fut démoli.

(***) Le terme *R'oule* est composé de *R*, syncope de l'article *ar*, en composition, et de *ol*, *montagne*; ce qui veut dire : *la montagne*.

(****) « Burgundiones, qui rebellaverant, à Romanis, duce Aetio, debellantur. » (Idatii Chron. ad an. 435.) Eodem tempore Gundicarium regem intra Gallias habitantem Aetius bello obtinuit, pacemque ei supplicanti dedit. » (Prosp. Fasti ad an. 435.)

75. On prétend qu'autrefois il y avoit une ville à Cozgueuded. Le nou-

Lorsque M. Ogée prononce que, dans ce temps, les Bretons furent soumis ou plutôt réprimés, il ne rend pas avec exactitude ce que les historiens ont rapporté sur la confédération armorique contre les Romains. Cette association étoit composée de la seconde, la troisième et la quatrième Lyonnoises, ainsi que l'assure M. l'abbé du Bos (*). Ce qui ouvre un vaste champ aux armes de l'empire. Les alliés des Bretons Armoriques souffrirent des échecs; mais les possessions de ceux-ci ne furent point attaquées; aussi les combats des troupes romaines contre les confédérés se donnèrent hors des limites de la Bretagne. Tels étoient ceux des bords de la Seine, de la Loire, du Clain en Poitou et de l'Allier.

Faire passer Aetius jusqu'au centre de notre Armorique, c'est supposer qu'il étoit le maître de la plus grande partie de la circonférence, et bientôt oublier qu'il ne fit que réprimer les Bretons. Mais, outre que cet événement se détruit par lui-même, puisqu'il concourt avec le temps de la défaite des Bourguignons, les fastes publics n'auroient pas manqué d'en faire mention : c'eût été un nouveau trophée qu'on eût érigé à la gloire d'Aetius. Ce général n'eut-il besoin que de la terreur de son nom pour entrer en Bretagne? Trouva-t-il des obstacles à son passage? Dans le premier cas, la consternation des Bretons ne pouvoit être plus grande : cet habile officier auroit profité du moment pour achever sa conquête. Si ce fut par le fer qu'il s'ouvrit un passage en Bretagne, pourquoi ne connoît-on ce fait que par M. Ogée? Le faire camper à Ker-aës, *pour être plus à portée de réduire les rebelles*, sans nous faire connoître ce qu'il fit, c'est ne pas remplir le devoir d'historien, et faire soupçonner qu'on n'a aucune preuve de ce qu'on avance. L'établir dans le lieu qu'occupe Ker-aës, sur une simple analogie, c'est supposer ce qui est en question.

Mais que deviendra cette ressemblance qu'on est forcé de remarquer entre Ker-aës et Aës, Aece ou Aetius? La réponse ne contiendra rien de merveilleux, mais aussi rien d'absurde : elle sera simple et naturelle. C'est M. Ogée qui va la donner lui-même. Comme il nous fait ce présent sans y penser, notre gratitude sera moins grande. Il dit, page 6, de ses observations, qu'à Carhaix « il passe une » belle rivière que les anciens appeloient la » rivière d'Aës et qu'on nomme aujourd'hui la » rivière d'Hière. » Qu'est-ce qu'entendoient autrefois les Armoriques par le terme *aes*? Etoit-ce d'Aetius dont ils vouloient parler? Non sans doute : ce terme étoit usité avant lui, il étoit aussi ancien que celui de *Ker*. Le mot *aes* est formé d'*a*, *rivière*, qu'on a changé en *ae*. 1° Suivant M. Bullet, *A*, en langue cimbrique, signifie *eau*, *rivière*. *Aa*, en cimbrique, suédois, danois, runique, islandois : *rivière*. *Aa*, *amas d'eau*, en grec, suivant Hesychius. *Aha*, en gothique, teutonique, flamand, danois, suédois, *rivière*. *A*, *ea*, *eha*, en ancien saxon, *rivière*. *Ha*, *fleuve*, *rivière*, en tonquinois. De là en France et ailleurs, un grand nombre de rivières portent encore à présent le nom d'A ou Aa. 2° « Les Celtes et les » Massorettes, dit M. Gour de Gebelin, dans » son origine du langage et de l'écriture, changent très-souvent *a* en *ae*, et entre les Cel- » tes, ceux du nord en particulier, tels que les » Gallois; il en est de même des Irlandois et » des Latins. En gallois, en saxon et en bas- » breton, on dit *ear* ou *caer*. En osque, *caer*; » en hébreu, *mar*; les Massorettes, *maar*; les » Latins, *maereo*, *être marri*. » *Aenon*, fontaine sur le Jourdain, tire son nom d'*ae*, *fontaine*, et d'*on*, *soleil* : *fontaine du soleil*. *Ae*, signifie encore à présent de l'eau. Dans quelques provinces de France, dit M. Bullet, on appelle *aerole* une petite ampoulle pleine d'eau qui se fait sur le corps; cette ampoulle est nommée *aiguarole*, en Languedoc, d'*aigue*, qui signifie *eau*. Ce qui fait voir qu'*ae*, dans *aerole*, désigne de l'eau. Ainsi, par le terme *aes*, les Armoriques ont exprimé la même chose que *rivière*. *Ker-aës* veut donc dire : *ville de la rivière* ou *ville sur le bord d'une rivière*.

Albert le Grand avoit attribué la fondation de Ker-aës à une princesse qu'il nomme Ahes ou Achée, et qui a dû vivre au cinquième siècle. Outre que l'existence de cette princesse n'est pas fondée sur l'histoire, du moins de la

(*) Histoire critique de la Monarchie française, t. 2, ch. 9, p. 205.

vel historien de Bretagne, Dom Morice, dit que l'on en aperçoit encore

manière dont il nous a peint sa vie, cet historien auroit dû s'apercevoir que le mot *ahes* est le même qu'*aes*; et que celui d'*achée* n'est pas différent d'*aches*, qui se rend par *rivière* (*). M. Ogée, qui n'a pas de raisons plus solides de prendre *aes* pour Aetius, s'expose aux mêmes reproches qu'il fait à cet auteur trop justement décrié.

Les Armoriques avoient différens mots pour exprimer ce que nous appelons *rivière*; celle qui passe à Carhaix fut tantôt appelée *aes* et tantôt *hière* (**). Ce dernier terme a enfin prévalu. Ce n'étoit qu'un nom générique, qui est devenu particulier.

Les noms de Ker-aës et de Carhaix sont exactement les mêmes, quant au sens qu'ils renferment. Nous avons exposé celui de Ker-aës; faisons connoître ce que dénote Carhaix. *Car*, *ville*; *ai*, *rivière* (***): *ville de la rivière*, ou *ville sur le bord d'une rivière*.

La Chronique de Saint-Brieuc, commencée l'an 1394, donne le nom de *Carhez* à la ville de Carhaix (****). *Car*, *ville*; *es* ou *ess*, *rivière*, suivant M. Bullet.

Le P. Grégoire de Rostrenen rapporte que les Vennetois donnent à Carhaix le nom de *Carhés*. Ce capucin, si versé dans sa langue, faisoit un grand cas de l'idiome du diocèse de Vennes. Lorsqu'il dit que Carhaix s'appelle en latin *Urbs Aesia*, il n'a égard qu'à la terminaison. Ces noms sont celtiques dans le fond: *ur*, *ville*; *es*, *rivière*; *ur*, chez les Gallois, signifie *habitation*; *ur*, en ancien grec, *ville*; de là, *urbs* en latin.

Des étymologies des trois noms que Carhaix a portés, il suit que celui de Ker-aës n'est pas plus énergique que les deux autres; tous présentoient les mêmes idées; l'on pouvoit, conséquemment, les employer suivant sa volonté. Aucun n'a pour mère cette complaisance que M. Ogée reproche aux Français: ils ont une origine plus noble. La parole ne peut être que l'image de nos idées: celles-ci doivent être la peinture des objets: les noms, qui représentent les objets, en font donc un tableau assez ressemblant, pour qu'on les distingue sur-le-champ: soit que dans les anciens temps on ait dit, *Ker-aës*, *Car-ai* ou *Car-ès*, à l'instant on concevoit une *ville située sur le bord d'une rivière*. Il n'y a, dans ceci, rien d'arbitraire: on suit l'idée de la position du lieu qui ne varie point. C'est presque toujours, sous ce rapport, que les premiers habitans de la terre firent la description du point que chaque société y occupa.

Sur les débris de l'opinion de M. Ogée, s'élève maintenant la haute antiquité que nous avons donnée à Carhaix dans notre premier volume (*****). Les preuves dont nous l'avons appuyée conservent leur première force. Jettons seulement un coup d'œil sur les noms que les monumens romains ont donnés à Carhaix. Pourquoi la table de Peutinger l'appelle-t-elle *Vorgium*? Nous en trouverons la solution dans la langue de nos ancêtres: *vor*, *habitation*; *gi*, *rivière*; *um*, terminaison latine, conséquemment étrangère (******). On entendoit donc au quatrième siècle (*******), par *Vorgium*, un *lieu habité sur le bord d'une rivière*; ce qui nous indique Carhaix. Depuis ce temps jusqu'à nos jours, on a porté le même jugement sur cette ville, en la caractérisant par sa position.

(*) *Aches*, en gallois, veut dire, *rivière*; *ach*, *eau*, en breton et chez les anciens Germains; *ac*, *eau*, en basque; *achaz*, en persan, *étang*; *achu*, en hébreu, *lieu aquatique et marécageux*; *ach*, en illinois, *lac*; *acha*, *rivière*, en grec.

(**) Le terme *Hière* est formé de *hi* ou *i*, article, et d'*er*, *rivière*. *Goer*, en bas-breton, *rivière*; *erbi*, en cophte, *étang*, *mer*; *erke*, en finlandois, *lac*.

(***) *Ai* ou *ay*, *rivière*, en écossois; *ai*, *eau*, en persan; *hhhai*, *fontaine*, en arabe; *hai*, *mer*, *eau*, en chinois; *ayer*, *eau*, en arabe; *ayer*, *eau*, *rivière*, en malai; *ayero*, *aiguiero*, *ruisseau d'une rue*, en Languedocien.

(****) Dom Morice, preuves justificatives de l'Histoire de Bretagne, tom. I. p. 27.

(*****) Voyez les pages 59, 60, 61 et 62. (Ci-dessus, n° 74, p. 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29. a. V.)

(******) *Vor* ou *bor*, *habitation*, en celtique; *borde*, *métairie*, en basque; *borde* ou *bourde*, *maison*, en vieux français; *gi*, *eau*, *rivière*, en gallois. De là, *giboulée*; *ghia*, *mer*, en tartare du Thibet; *giang*, *fleuve*, en tonquinois.

(*******) M. le comte de Buat, dans son histoire des anciens peuples de l'Europe, a fait voir que cette Table n'a point été dressée du temps de Théodose le Grand, ni de son fils Honorius, comme l'avoient cru la plupart des savans, mais antérieurement à eux.

du temps de ce géographe, une portion des états des *Osismii*. Aussi est-il rapporté dans la légende de saint Menou ou Menulphe, que ce saint personnage, après avoir quitté la Grande-Bretagne, aborda au territoire de cette nation dont saint Corentin étoit évêque (1).

77. Que la ville de Quimper ait été le siége de ce saint prélat, c'est un fait attesté par des titres également anciens et respectables. Suivant un martyrologe cité par M. de Valois (2), saint Corentin est dit : *episcopus civitatis Aquilæ*. Ce qui donne occasion au P. Grégoire de Rostrenen, dans son dictionnaire breton, de faire sortir le nom de Quimper de *kemp* ou *kamp*, qu'il rend par *champ de bataille*, et d'*er*, qui veut dire *aigle*. Suivant cette étymologie, Quimper seroit la même chose que *champ de l'aigle*, *campus aquilæ*. C'est sans doute par une suite de cette dénomination que l'église appelée aujourd'hui *Lo-Maria* (*Locus-Mariæ*), au diocèse de Quimper, se nomme dans les chartres, *Sancta Maria de Aquilonia*, et que des lettres de Bénédict I, évêque de Quimper, ont été expédiées *in Aquilonia civitate*!

78. Le P. Hardouin, né à Quimper, célèbre par son érudition, et plus encore par la singularité de ses opinions, a remarqué, dans une des notes de son édition de Pline le Naturaliste, que Quimper signifie *ville entourée de murailles*; mais il ne dit point d'où il a tiré cette étymologie. Les savans l'ont laissée pour ce qu'elle vaut; nous la reléguons avec eux parmi les paradoxes que ce Jésuite a pris plaisir d'enfanter. Ce qui nous étonne, c'est que M. l'abbé Expilly l'ait renouvelée de nos jours dans son dictionnaire des Gaules.

Le P. Grégoire, que nous avons cité plus haut, assure que *kimper* est un ancien mot celtique qui veut dire *guerrier*. Nous voyons aussi, par ce qui nous reste des monumens des plus anciennes langues du nord, que le terme *kimper* y est employé pour exprimer celui qui s'engage dans le service militaire pour une solde, ou par l'espoir du pillage. Dans son origine, ce mot désignoit *un homme robuste*, *un lutteur*, *Kempflan* (3), *militari*; *kempa* (anglo-saxon), *miles*; *campff* (teuton), *bellum*; *kempfer*, *bellator*; *kemper* (belgicè), *athleta*, *pugil*.

79. Le nom de Quimper a été pris aussi sous un point de vue différent de celui que nous venons de présenter. Dom Lobineau en fait dériver l'origine du mot *kimmer*, qui, dans l'ancienne langue des Bre-

(1) Bollandistæ, tom. 3, mense Jul.

(2) Notitia Galliar.

(3) Ce mot est sans doute une altération de *kempfan*, *combattre*, à moins qu'il n'en soit une variante à nous inconnue. (Vid. Wachter, Glossar. germani. *V^bo kempfen*.) a V.

tons, se rend par *confluent de rivières* (1). Dom Le Pelletier remarque d'ailleurs que ce mot est composé de *kem*, en latin *cum*, et de *bér*, *écoulement*. Ce qui répond au latin *confluens*, dont nous avons fait *confluent*, *Conflans*, pour faire connoître la jonction de deux rivières.

80. Il s'agit de décider à laquelle de ces deux étymologies nous devons donner la préférence. La ville de Quimper est effectivement située au confluent des rivières d'Oder et de Theyr. C'est dans ce sens que Bernard de Moclan, évêque de Quimper, a donné, en 1166 (2), des lettres *Apud confluentiam in Ecclesia B. Mariæ et B. Chorentini*. Mais il est nécessaire d'observer que le nom de Quimper se donne à des lieux où la jonction de rivières ne se trouve pas. Tel est *Quimper-ver*, sur la source d'un ruisseau qui passe jusqu'à la ville de Treguer, sans s'unir à d'autres. Tel est encore *Quimper-quezennec*, où il n'y a point de jonction de rivières. D'ailleurs, au mot Quimper, on auroit dû au moins ajouter le nom d'une rivière, comme on le remarque dans Quimper-lé. A cette dernière ville, la rivière d'Izol (3) va se perdre dans celle d'Ellé (4).

81. Si nous nous attachons au sentiment du P. Grégoire de Rostrenen et aux titres qui viennent au secours de cette opinion, nous avons la satisfaction de voir se développer comme d'elles-mêmes non-seulement l'origine du nom de Quimper, mais encore celle de la fondation de cette ville. Située sur l'Oder (5) qui se dégorge à quelques lieues dans l'Océan, elle étoit propre à devenir une des clefs de l'Armorique. Le lieu où elle est assise fut donc choisi par les Romains, lorsqu'ils furent maîtres du pays, pour y établir une garnison. L'enseigne de leurs légions, comme tout le monde le sait, étoit une aigle; le terrain où leurs troupes furent cantonnées ne put mieux s'appeler dans leur langue que *Campus Aquilæ*. Les naturels du pays le nommèrent *Quimp-er*, en celtique, parce que l'aigle romaine, qui étoit le symbole de la force et de la supériorité, y étoit arborée, et que d'ailleurs il étoit occupé par une troupe de guerriers. Ce lieu dut devenir alors un asile contre la violence et le brigandage; on peut se persuader sans peine qu'il ne tarda pas à se peupler et à prendre la consistance d'une ville.

(1) Vie des Saints de Bretagne.

(2) Dom Morice, preuves justificatives de Bretagne, tom. 1.

(3) Le nom d'*Izol* vient d'*is*, *rivière*, et d'*ol*, *article*.

(4) Celui d'*Ellé* est dérivé d'*el*, *article*, et de *laig*, *rivière*.

(5) L'Oder tire son nom d'*o*, paragogique, et de *der*, nom appellatif de rivière, devenu propre de celle-ci. Elle prend sa source dans des montagnes, au diocèse de Quimper, à quatre lieues sud-sud-ouest de Carhaix, passe à Pont-Bourgis, Quimper, et se jette dans la mer, à deux lieues sud de cette dernière ville.

82. 83. Quimper, foible comme les autres villes dans ses commencemens, acquit par la suite de la considération et mérita, de la part des Romains, par ses accroissemens, le nom de capitale. Elle est marquée, dans la Notice des provinces et cités de la Gaule, parmi les cités de la troisième Lyonnoise. Le peuple qui en dépendoit y est reconnu sous le nom de *Corisopiti*. C'est la première fois qu'il est parlé de cette nation ; dans les siècles antérieurs à l'époque de cette Notice, ce peuple faisait partie des *Osismii*.

84. Les *Corisopiti*, que M. de Valois avoit mal à propos confondus avec les *Curiosolites*, occupoient l'étendue de cette partie de l'Armorique qui forme actuellement le diocèse de Quimper. Dans le procès que Nominoé, qui aspiroit au titre de roi de Bretagne, fit vers le milieu du neuvième siècle aux évêques de cette province, l'évéché de Quimper est appelé *Corisopitensis*. Ce nom subsistoit même en 1166, temps où l'évêque Bernard, dont nous avons parlé, s'intitule : *Corisopitensis Ecclesiæ humilis minister*.

85. Les *Corisopiti* (1) n'ont pas été les seuls subordonnés aux *Osismii*. Ce qui compose le diocèse de Léon faisoit encore une de leurs dépendances. Lorsque, dans la vie de saint Gildas, on lit que saint Pol fut évêque des *Osismii* (2), on doit en conclure seulement que sa juridiction s'étendoit sur une partie de ce peuple, puisque nous le retrouvons également dans le diocèse de Quimper.

86. La ville de Léon doit sa fondation à la même cause que celle de Quimper. L'une et l'autre se rapportent aux Romains. Léon fut d'abord le séjour d'une légion à qui l'on attribua un *Pagus*, ou district. Ce *Pagus* appelé *Leonensis*, et mieux *Legionensis*, du nom des troupes qui l'habitèrent, étoit peu de chose dans son principe. Childebert I en fit présent à saint Pol-Aurélien : il y ajouta en même temps celui des *Agnotes*. Ces *Agnotes* étoient différens des *Anagnotes* de Pline. Ceux-là, suivant Artemidore dans Etienne de Byzance, étoient fixés dans la Celtique sur le rivage de l'Océan (3) : on ne peut mieux les ranger que sous les *Osismii*. La partie occidentale du diocèse de Léon, environnée de la mer de tous côtés, conserve encore le nom d'Ack dans un des cantons ecclésiastiques

(1) Les *Corisopiti* tirent leur dénomination de *cor*, *habitation ; d'iso*, *au-dessous*, et de *pi*, *montagne*. Ce qui donne à entendre : *un peuple qui habite un pays bas et où il y a des montagnes*.

(2) Acta SS. ordin. S. Bened. t. 1.

(3) Le nom *Agnotes* vient d'*ag*, *pointe*, *promontoire ;* de *na*, *eau*, et d'*ot*, *bord*, *rivage* ; ce qui veut dire : *Peuple qui habite un terrain élevé le long des côtes de la mer*.

de cet évêché, et le port d'Aber-Ack en tire le sien (1). Ce qui fait voir l'analogie qui se trouve même de nos jours entre les *Agnotes*, et le pays qu'ils ont autrefois habité.

87. Nous ne pouvons assurer, avec la même confiance, que le terrain sur lequel on a pris les diocèses de Treguer et de Saint-Brieuc, ait été également du ressort des *Osismii*. Nous n'avons point de preuves positives à administrer; à leur défaut, nous en trouverons de négatives. En effet, de tous les peuples de l'Armorique, cités par César et les autres historiens, aucun ne peut être placé ni à Treguer, ni à Saint-Brieuc, si ce n'est les *Osismii*.

88. Nous avons déjà fait assez entrevoir que ce seroit à pure perte qu'on voudroit placer à Treguer les *Lexobii* ou *Lexovii* (2). Leur capitale étoit *Noviomagus*: l'Itinéraire d'Antonin en détermine la position à Lisieux. Que, dans des temps reculés, il ait existé une ville, sous le nom de Lexobie, dans le lieu qu'on nomme *Cozgueuded*, et que plusieurs évêques sortis de l'Angleterre y aient trouvé successivement un refuge, il n'en résultera rien en faveur des prétendus *Lexobii* de l'Armorique; ils sont absolument inconnus à l'antiquité. D'ailleurs, le nom de *Lexobie*, qu'on fait porter à cette ville, ne viendra pas de celui des *Lexovii*. Il se rapproche naturellement de *Cozgueuded*, et signifie peut-être la même chose (3), à une foible différence près.

On peut assurer que César n'a point eu en vue notre Armorique, lorsqu'il a parlé des *Lexovii*. Strabon a marqué d'ailleurs la position de ce peuple vers l'embouchure de la Seine. Ptolemée en parle après les *Caletæ*. Quoique la manière dont il s'exprime, en le faisant suivre immédiatement par les *Veneli*, qui étoient dans le Côtentin, ne soit pas exacte, elle ne permet pas du moins de le placer dans le diocèse de Treguer.

(1) *Aber*, *port*.

(2) Les *Lexobii* de Normandie ont pris leur nom dans le terme *Llisau*, *herbe*; ce qui caractérise un peuple qui habite une contrée qui produit beaucoup d'herbes. On sait de quelle valeur sont les pâturages de Lisieux. Cette ville s'appeloit *Noemagus* et *Noviomagus*, à cause de sa position. *Noe*, *prairies arrosées d'eau*; *mag*, *habitation*. *Nov*, *rivière*; *io*, *qui touche*. Lisieux est au confluent de l'Orbec et du Gassey.

(3) Le nom de *Lexobie*, *Lexobia*, qui se termine en *bie* ou *bia*, peut désigner un canal, un ruisseau. Bié, en grec, a cette même signification; elle est la même dans le celtique. De là, Bé est une rivière d'Afrique; Biete, rivière d'Artois; le ruisseau de l'un des marais de Dol, qui se décharge au Blanc-Essai, se nomme le Bié-Jean, parce que ce fut Jean V, duc de Bretagne, qui fit creuser le canal sur lequel il coule. C'est dans ce sens qu'un seigneur dont il est parlé dans le chartrier de l'abbaye de Conche, permet, *ut, cùm curabunt bedum*, *projiciant in utramque ripam pratorum suorum cœnum*. Il est donc probable que le nom de *Lexobii* vient uniquement de sa position.

89. Nous profiterons de cette circonstance pour remarquer ici que le nom de *Treguer* est le même que celui de *Trecor*. L'un et l'autre signifient trois rivières (1). Il se forme à Treguer une peninsule par la jonction de deux rivières, dont une se divise en deux bras avant que de se joindre, de façon qu'on croiroit apercevoir trois rivières.

90. Les *Biducesii* de Ptolemée ne reconnoîtroient point à Saint-Brieuc leur pays natal, quoi qu'en dise d'Argentré (2). Ce peuple étoit le même que les *Viducasses* de Pline (3). Le rapport qui se trouve entre ces deux noms ne laisse pas de doute sur leur identité. Aussi MM. de Valois et d'Anville n'ont fait qu'une seule et même nation des *Biducesii* et des *Viducasses*.

La capitale de ce peuple a été découverte au commencement de ce siècle près la rivière d'Orne, un peu au-dessous de Caen, dans une paroisse que l'on nomme Vieux (4). Les titres de l'abbaye de Fontenai qui en est voisine, lui donnent le nom de *Videocæ* et de *Veocæ*, qui prend son origine dans *Viducasses*. De même que de *Durocasses* on a fait *Drocæ*, *Dreux*; ainsi de *Viducasses* est venu *Videocæ*, *Veocæ*, *Vieux*.

Un aqueduc, des débris de colonnes, des inscriptions, un gymnase complet, des bains, dont cette capitale étoit décorée, sont des preuves non équivoques de son ancienne grandeur.

On y voit encore des traces de voies romaines. Ce que l'on nomme *la terre levée*, et qu'on a eu la complaisance d'attribuer à Guillaume le Conquérant, a d'un côté sa direction vers Yesme (*Oximum*) dont nous avons parlé ci-devant. A l'opposite, cette route, à la prendre au passage d'un ruisseau qui passe sous Vieux, tendoit vers Bayeux. Le chemin de Lisieux, qui passoit près d'Estrées (*Strata*) avant que d'arriver à la rivière de Dive, et qui traverse cette route, conduit plutôt à Vieux qu'à Caen.

91. Les *Caleti* (5), que Le Baud a tenté d'établir à Saint-Brieuc, ne seroient pas moins déplacés que les *Biducesii*. Ils s'étendoient, suivant Strabon (6), jusqu'à l'embouchure de la Seine. D'après Ptolemée, ils occupoient la côte septentrionale depuis cette rivière (7): ce qui les fait placer dans le pays de Caux, en Normandie. Comme César séparoit les

(1) Le terme *Tréguer* vient de *tre*, *trois*, et d'*er*, *rivière*; celui de *Trecor* vient de *tre*, *trois*, et de *cor*, *rivière*.

(2) Histoire de Bretagne.

(3) *Wyd*, *tisserands*; *cas*, *estimés*; d'où s'est formé *Viducasses*. On fabrique encore à présent de belles toiles à Vieux.

(4) Mémoires de l'Acad. des belles-lettres, tom. 1.

(5) Le nom de *Caleti* vient de *Calet*, endurci à la fatigue, ou de *call*, *spirituel*, *ingénieux*.

(6) Géograph. lib 4.

(7) Lib. 3. c. 8.

Belges d'avec les Celtes par la Seine, les *Caleti*, qui étoient situés sur la rive de ce fleuve, étoient compris dans la Belgique (1). Mais Pline (2) et Ptolemée (3) nous font voir que de leur temps ce peuple étoit renfermé dans la Lyonnoise qu'on a appelée Seconde.

Ptolemée donne à la capitale des *Caleti* le nom de *Juliobona* (4). L'Itinéraire d'Antonin et la Table théodosienne en font mention. Pour peu qu'on se donne la peine de suivre la trace des voies romaines qui indiquent la position de cette ville, on ne peut manquer de s'arrêter à Lillebonne (5). C'étoit, du temps de Louis le Débonnaire, une place forte. Elle étoit encore plus remarquable dans les siècles antérieurs, et elle portoit le nom de cité. Plusieurs actes du onzième siècle la font reconnoître par la dénomination même de *Juliobona* (6). Dans l'un de ces titres, on voit que cette ville a fait long-temps les délices des ducs de Normandie (7).

92. M. d'Anville, si versé dans la matière que nous traitons, n'ose assigner de lieu aux *Ambialites* ou *Ambiliates*, quoiqu'avant lui M. de Valois les ait fixés à Lamballe (8). L'analogie qui se trouve entre les *Ambialites* et Lamballe, a donné occasion à cette conjecture; mais, pour lui faire acquérir quelque degré de certitude, il faudroit quelque chose de plus. On ne découvre rien d'ailleurs dans cette ville qui autorise à en faire une capitale de peuple.

D'autres ont fait habiter les *Ambialites* entre Avranches et Coutances, dans un canton où est situé le bourg d'Ambie ou Hambie. Quelques-uns les placent entre Avranches et Saint-Malo. Orose nomme *Ambivarites* ceux que César appelle *Ambiliates*. On croit qu'ils faisoient partie des *Ædui* qui étoient entre la Saône et la Loire : on les fait occuper une portion du diocèse de Nevers.

D'après la discussion que nous venons de faire, il paroît certain qu'aucun de ces quatre peuples n'a habité les diocèses de Treguer et de Saint-Brieuc.

93. Il nous reste à examiner si les *Osismii* étoient en possession de tout ce terrain, à l'exception des autres nations connues de notre Armorique.

(1) Comment. lib. 2.

(2) Lib. 4.

(3) Lib. 2. c. 8.

(4) Lib. 2. c. 8.

(5) Lillebonne est au bord d'une petite rivière qui y fait un contour. *Bon, courbure de rivière.*

(6) Spicileg. tom. 2.

(7) Mém. de l'Acad. des belles-lettres, t. 32.

(8) Lamballe est un mot composé de *lan*, *habitation*, et de *bala*, *marais* ; cette ville est presque environnée de marais.

Il est facile de se convaincre que les *Veneti* ne s'avançoient point dans ces cantons. C'étoit un usage reçu anciennement et régulièrement observé, que les divisions et l'étendue des évêchés se formoient suivant le local que chaque peuple occupoit. L'évêché de Vennes, probablement fondé à la fin du quatrième siècle, comme nous le verrons dans le corps de notre histoire, a donc dû contenir d'abord tout le territoire de la nation. Cette assertion paroît d'autant plus constante que les évêques de Vennes ne purent alors trouver d'obstacles ou à Treguer, ou à Saint-Brieuc. Ces deux siéges ne furent érigés que long-temps après celui de Vennes. Les limites actuelles du diocèse de Vennes répondent donc à celles qui bornoient autrefois les *Veneti*. Leur ressort ne s'étendoit donc point jusqu'à Treguer ou à Saint-Brieuc.

Pour ce qui regarde les *Curiosolites*, nous avons exposé ci-devant qu'ils ne s'avançoient pas en Saint-Brieuc au-delà d'Yfiniac : nous avons regardé ce lieu comme leur servant de bornes, par l'analogie qu'il a avec le *Fines* des Romains.

Erquy (1), où la mer forme un port de marée, entre Saint-Brieuc et Saint-Malo, étoit de la dépendance des *Curiosolites*. C'est le *Reginea* de la Table théodosienne. Selon cette Table, il y avoit de *Reginea* à *Fanum Martis*, quatorze milles; de *Fanum Martis* à *Condate* (Rennes), vingt-cinq milles. Ce *Fanum Martis* subsistoit encore près de Corseul, dans sa plus grande partie, en 1709, comme nous l'avons vu. On le reconnoît par la distance que la Table met entre *Condate* et *Fanum Martis*. La voie romaine qui partoit de *Condate* venoit aboutir au bord de la mer : ce qui convient encore à Erquy. Ce port devoit être fréquenté du temps des *Curiosolites*. On y a trouvé des traces d'anciens murs, des médailles dont les inscriptions n'étoient plus reconnoissables, et un ouvrage à la mosaïque.

De là on doit conclure que Sanson s'est trompé, lorsqu'il a placé *Reginea* à Rohan (2), dans le diocèse de Vennes. Dom Morice l'a suivi dans la Carte géographique de son Histoire de Bretagne. Cet historien s'est également mépris, lorsqu'il a mis à Merdrignac le *Fanum Martis* de la Table.

La position et le territoire respectif qu'occupoient les *Redones*, les *Namnetes* et les *Diablintes*, ne leur permettoient pas de s'avancer dans

(1) Erquy vient d'*er*, *eau*, et de *kil*, *port*; ce qui veut dire : *port de mer*.

(2) Rohan, sur la petite rivière d'*Ow*, est un mot dérivé de *ro*, *ruisseau*, et d'*an*, *habitation*.

le

le district de Tréguer et de Saint-Brieuc. C'est pourquoi, en rassemblant tout ce que nous avons dit sur les peuples qui ont pu habiter originairement ces cantons, il ne paroît pas que d'autres que les *Osismii* en aient été en possession.

94. La mer, cet élément si formidable, surtout aux côtes de l'Armorique, y a laissé des traces non suspectes de ses invasions. Cellarius, qui connoissoit si bien les antiquités du monde, observe, en parlant des îles de la Manche, que les noms latins des anciens géographes et les îles dont ils déterminent le nombre ne répondent plus à l'état où sont actuellement les choses. D'où il est naturel d'inférer que la mer couvre maintenant quelques-unes de ces îles, et qu'elle a donné depuis à d'autres une forme différente et l'existence à de nouvelles.

95. Le bras de mer que l'on voit entre Cancalle et Grandville, étoit autrefois de la terre ferme. Un ancien auteur assure que ce terrain étoit couvert d'une vaste forêt (1). Elle s'appeloit Chosey ou Chesey. Une chaîne de rochers qui portent encore ce nom, parce que cette forêt s'étendoit jusque-là, servoit de digue à la mer.

Une rivière passoit entre le *Groin* de Cancalle et le rocher des Landes. L'espace que la mer occupe maintenant entre ces deux promontoires se nomme encore de nos jours *Vieille Rivière*.

Tommen, qu'on ne connoît plus que par le rocher de ce nom, étoit un terrain d'une étendue considérable. Ç'a été, au moins jusqu'au quatorzième siècle, une paroisse du diocèse de Dol (2). Une levée auprès de laquelle couloit une rivière, l'avoit fait appeler ainsi (3).

Ce qu'on nomme *Romen* étoit une colline couverte de bruyère, de même que la plaine voisine (4). Cette bruyère joignoit celle des landes qui environnoient le rocher de ce nom.

Il est très-probable que cette rivière, qui avoit son lit entre le *Groin* de Cancalle et le rocher des Landes, se rendoit au pied de Herpin (5).

Nennius qui, selon Balée et Vossius, vivoit sur la fin du sixième siècle et au commencement du septième, parle d'un marécage qui se trouvoit au-delà du Mont-jou, que l'on appelle aujourd'hui Mont-Saint-Michel (6). Ce qui fait voir que la mer ne s'étoit pas portée de son temps jusque

(1) Mabillon, Annal. Bened. t. 2. p. 20.

(2) Livre rouge du chap. de Dol.

(3) *Tommen*, *levée*, *chaussée*.

(4) Le nom de *Romen* est pris de *roz*, *bruyère*, et de *men*, *montagne*.

(5) Herpin vient d'*er*, *rivière*, et de *pin*, *montagne*.

(6) Mont-jou se rend par *haute montagne*. Les Gaulois donnoient quelquefois le nom de *jou*, *joui*, *jeu* à des terrains fort élevés. Ces lieux furent exprimés dans la suite en latin par *Mons Jovis*. Comme l'on perdit bientôt de vue la signification du vrai terme *jou*, on s'imagina

sur ce terrain. Nous découvrons à Tombellennes ces lieux aquatiques. En effet, ce nom, qui nous les indique, est composé de *tum*, *élévatoin*, d'où l'on a fait *tumulus*, et *tumba* dans la basse latinité; de *hen*, *vieux*, *ancien*, et de *lenn*, *lac*, *mare*. Tombellennes a donc signifié une montagne environnée autrefois d'eaux croupissantes.

Des témoins encore subsistans prouvent l'existence de l'ancienne forêt de Chosey. On l'aperçoit bien clairement dans le nom même qu'elle portoit, pour peu qu'on ait recours, comme nous, au celtique qui en est la clef. Ce nom a pour principe *chod*, *forêt*, et *sah*, en composition *seh*, *dormante*, en sous-entendant *dour*, *eau*. Les exemples de ces sortes d'ellypses sont fréquens dans les différentes langues. Par le terme *Chosey*, on a donc l'idée d'une forêt où il y a des eaux croupissantes. Le nom de *Scesciacum*, que l'on a donné au vaste terrain que cette forêt comprenoit, désigne un pays où il y a des bois et des rivières (1).

Le Coesnon, tantôt appelé *Coetnus* et tantôt *Cosmun* (2), nous fait également connoître un lieu rempli de bois. Le premier terme est formé de *coet*, *forêt*, et de *naoz*, *rivière*. Le second a pour origine *cot*, *forêt* et *mun*, *rivière*. Le nom de Coesnon exprime la même chose : il vient de *coet*, *forêt*, et d'*on*, *rivière*.

Pendant le fameux ouragan du 9 Janvier 1735, l'agitation de la mer fut si grande sur les grèves du Mont-Saint-Michel, qu'elle fit sortir du sein des sables une prodigieuse quantité d'arbres. C'étoient des restes de cette ancienne forêt que ce terrible élément avoit engloutie pendant les siècles précédens. Dans les terres du marais de Dol que l'on n'a pas cultivées, on trouve des arbres presque tout entiers.

La submersion de cette forêt arriva vers l'an 709; la mer rompit les digues que lui opposoient les rochers de Chosey, et bientôt elle en fit une île. Les ravages qu'elle causa alors n'étoient que le prélude de ceux qu'elle devoit faire dans la suite. Elle respecta long-temps après les landes de Tommen, celles qui leur étoient contiguës et une grande étendue de terrain qu'elle se plaît aujourd'hui à couvrir de ses eaux. La paroisse du Bourgneuf subsista jusqu'au quinzième siècle (3).

que Jupiter avoit eu des temples dans ces endroits.

(1) *Scesciacum* tire son nom de *ses*, *bois*, *forêt*; d'*i*, *eau*, et d'*ac*, *habitation*.

(2) Le Coesnon est appelé *Coetnus*, par Guillaume Le Breton, *versu* 422, *Philipp. lib.* 8. Il est nommé *Cosmun* dans la vie de saint Josse, écrite il y a huit cents ans.

(3) Dom Morice a cru, sans fondement, que le bourg de Sainte-Marie, dont il est parlé dans une enquête de l'an 1181, au sujet des biens de l'évêché de Dol, a été détruit par la mer Il y est dit qu'Alsculphe de Solignė avoit des

C'est donc avec raison que d'Argentré a avancé, dans son Histoire de Bretagne, « que, sur la plainte des habitans du territoire de Dol, ayant » eu par deux fois commission du roi pour obvier par œuvre de main » aux invasions de la mer et contraindre les habitans à contribution, » après y avoir fait ce qu'on a pu par assemblées d'hommes et de con» seils, il ne s'est jusqu'ici pu trouver beaucoup de moyens de refréner » ce furieux élément, qu'il n'ait ruiné édifices, villages, et enfoncé la » terre, et fait un dommage inestimable, dont l'inconvénient prend cha» que jour accroissement. »

96. La mer n'est en aucun parage plus fougueuse que sur cette côte. La raison en est que, quand elle vient à prendre son mouvement du midi au septentrion, elle va se briser contre les îles d'Angleterre et se réfléchir avec impétuosité contre le rivage de Dol. Ce mouvement, déjà très-vif, est encore accéléré par la compression que souffrent les eaux de la mer en rencontrant les rochers de Cancalle et de Grandville, lorsque, dans les grandes marées, elles se précipitent sur la grève. C'est de là qu'elles imitent dans leur flux la vitesse du cheval le plus agile.

On comprend aisément que si, dans ce moment, il survient une tempête, les digues que la mer rencontre ne sont pas toujours à l'abri de ses insultes. On en fit une funeste expérience au commencement de 1630. La paroisse de S. Etienne de Paluel fut emportée par l'impétuosité des flots : l'église, le bourg et les villages furent renversés. Depuis cette époque, il ne reste plus que le nom de cet infortuné canton : le sable et la fange en couvrent le terrain. Dans la tempête de 1735, la mer nettoya l'un et l'autre, de sorte qu'on distingua encore les rues de ce malheureux bourg, et même les trous que les clous des charrettes y avoient autrefois imprimés. On y découvrit un puits et des ustensiles de ménage. Tels étoient les trophées dont la mer fit parade dans ce moment.

97. Ce qui favorise le plus les fréquentes irruptions de la mer du côté de Dol, c'est la rivière de Coesnon. Entraînée par la violence du flux, et n'ayant qu'un lit de sable mobile, elle s'est repliée en de çà du Mont-Saint-Michel vers les marais de Dol, où elle ne trouve pas la même résistance. Ce qui a donné lieu à ce vieux distique :

Si Coesnon a fait folie,
Si est le Mont en Normandie.

maisons dans ce bourg. Pour savoir où il étoit placé, il faut faire attention qu'alors on distinguoit trois parties dans la ville de Dol. L'enceinte de la citadelle faisoit la première ; la seconde aboutissoit à la rue étroite. Le reste composoit le bourg. C'est là qu'étoit Sainte-Marie, qu'on appelle Notre-Dame.

Dans une marée forte et soutenue d'une tempête, la rivière peut être portée proche les digues de Dol; le fonds délayé par les eaux pourroit entraîner bientôt la ruine de la surface et prépareroit par là de nouvelles invasions.

98. Pour aller au-devant d'un accident aussi considérable, il seroit nécessaire de détourner le lit du Coesnon. On pourroit lui en creuser un nouveau qui iroit de Pontorson à Saint-Georges de Grehaigne, et se rendroit sous la ville de Dol, de là sous Ros-lan-Drieuc et à Châteauneuf, d'où le dégorgement se feroit dans la Rance.

Les plus grands avantages résulteroient de cette entreprise. Les digues du marais seroient bien moins exposées au caprice et à l'impétuosité de la mer; comme elle ne rencontreroit plus la rivière de Coesnon dans son flux et reflux, elle ne feroit pas les mêmes excavations dans la grève, et ne s'en serviroit pas pour saper les barrières qu'on lui oppose. La mer porteroit avec elle sur le rivage les sables les plus grossiers avec différens coquillages, et, par ce moyen, se formeroit elle-même une digue naturelle. Dès lors les bras des paroisses du marais ne seroient plus employés à la conservation de celle que la nécessité a élevée. Les Etats de Bretagne qui, pour venir à leur secours, emploient chaque année des sommes considérables, porteroient ailleurs leurs regards bienfaisans. Les marais de Dol, dont la plus grande partie est presque toujours inondée, se trouveroient desséchés. Comme ils vont en s'élevant à proportion qu'on approche de la digue, les eaux se rendroient par leur pente naturelle dans le Coesnon. Bientôt on verroit des plaines aussi fertiles que riantes; un air pur et serein succéderoit à des vapeurs grossières et malfaisantes. Le Coesnon réuniroit non-seulement les eaux croupissantes du marais, mais encore celles des rivières qui vont se perdre au Vivier et à Blanc-Essai. Cette rivière, ainsi grossie, porteroit de grands bateaux. De là il naîtroit une nouvelle correspondance entre Pontorson (1), Dol, Saint-Malo et Dinan. La ville de Dol serviroit d'entrepôt et sortiroit enfin de l'état d'inaction qui l'opprime. Le plus grand ingénieur que la France ait produit, M. de Vauban, avoit formé ce projet; l'intérêt général et particulier en sollicitent l'exécution.

99. Le port de Solidor étoit autrefois un vallon rempli de bois qui, par

(1) Pontorson tire son nom de *Pont*, *pont;* d'*or*, *près*, et de *son*, *confluent*. Depuis que la mer a rompu ses anciennes digues, elle reflue dans le Coesnon jusqu'à cette ville, et même bien au delà.

sa chaussée, dominoit sur la Rance (1). Arbourg, maintenant île, tenoit à la terre ferme et contenoit beaucoup d'habitans (2). La Rance se partageoit devant Solidor en deux bras (3). Ce qu'on nomme de *Colé* (4) servoit de digue à l'un de ses bras, qui s'étendoit à *Banchenou*, terme qui se rend par *lit profond de rivière* (5). L'autre bras de la Rance passoit entre le grand et le petit Bé, qui, par droit de voisinage, ont retenu ce nom. Bé ou Biè, comme nous l'avons vu, désigne *un canal*. Des Bès, ce bras alloit à la Conchée, montagne alors habitée, ainsi que ses environs (6).

Il est facile de concevoir que ce qu'on a appelé l'île d'Aaron faisoit d'abord partie du continent. Pour ce qui regarde Cesambre, voici ce qu'en dit d'Argentré (7) : « La mer a gagné bien loin au de çà de Saint-» Malo, en sorte que le pays qui est entre la ville et Cesambre, qui est » une île distante de deux lieues, étoit terre ferme, et voit-on par comptes » des revenus de l'évêché, du chapitre de cette église, que les receveurs » faisoient charge du revenu des marais d'entre la ville et Cesambre, et » encore à présent (1568), les receveurs en font chapitre en deniers » comptés et non reçus. Et se trouve au registre de la sénéchaussée de » Rennes, qu'autrefois il y eut procès entre le duc et les évêques pour » les pâturages desdits marais, où le duc prétendoit que ses hommes » avoient droit de mener leur bétail en commun. »

L'étymologie de Cesambre justifie pleinement cet habile historien. Par ce terme, on entendoit des pâturages voisins d'une montagne (8). Tout décèle les brigandages que la mer a faits depuis Alet jusqu'au Cap-Frehel. Ce nom est tiré de *fres*, *déchirement*, et d'*hel*, *grand*. L'île qu'on appelle *Catis* a été environnée d'une forêt que la Rance traversoit. *Cat*, *forêt ; is*, *rivière*.

L'anse du Guesclin, que le rivage de la mer forme en la paroisse de Saint-Coulomb, sur les confins de celle de Cancalle, n'a pas toujours existé. Un rocher, qui est à peu près au milieu de cette anse, et que

(1) Solidor vient de *sol*, *vallée ;* d'i ou *hi*, *bois*, et de *dor*, *rivière : vallée couverte de bois auprès d'une rivière*.

(2) Arbourg prend son nom d'*ar*, *rocher ;* d'*e*, *rivière*, et de *burg*, *bourg*.

(3) Le nom de *Rance* signifie *partage de rivière ;* il se tire de *ran*, *partage*, et de *sa*, en composition *se*, *rivière*.

(4) De Colé vient de *col*, *terrain contre le bord duquel l'eau bat*, et d'*e*, *rivière*.

(5) *Ban*, *profond ; che*, *lieu ; nou*, *rivière*.

(6) Conchée veut dire *: montagne habitée qui domine sur une rivière*. Ce terme vient de *con*, *rocher ;* de *che*, *habitation*, et d'*e*, *rivière*.

(7) Hist. de Bret.

(8) Le nom de *Cesambre* vient de *Cesan*, *gazon*, *motte de terre avec l'herbe*, et de *bre*, *montagne*.

les grandes marées couvrent maintenant tout entier, a été du continent. C'étoit autrefois une fortification où il y avoit une garnison (1).

Un ruisseau qui prend sa source au-dessous du Lupin en Saint-Coulomb, vers l'orient et le midi, longeoit les côtes de Roteneuf, passoit au-dessous du promontoire de la Varde et alloit se décharger au-dessus de Cesambre. Les noms de ces lieux nous en fournissent la preuve (2). La paroisse de Paramé qui, depuis le Lupin exclusivement, s'étend jusqu'à la Varde, et est bornée vers le midi et l'occident par le Rotouan, a pris son nom de ces ruisseaux (3).

La forêt de Chesey s'est même avançée jusqu'à Gersey. Adrien de Valois, dans sa Notice des Gaules, fait mention de cette île sous le nom de *Cesarea*. Si cet historien a pensé qu'on l'avoit ainsi appelée de Jules-César ou de quelque empereur, c'est une erreur que nous devons relever. Ce nom et quelques autres qu'on lui a donnés concourent à faire connoître que le terrain de Gersey a été couvert de bois dans les premiers temps et qu'il joignoit une forêt (4).

Cette ville ou bourg de la Basse-Bretagne que l'anonyme de Ravenne appelle Cris ou Kris, et dont on ne sait pas bien la position, est une nouvelle preuve des incursions de la mer sur le continent de l'Armorique. Depuis un grand nombre de siècles, elle est ensevelie dans les eaux (5).

(1) Ce rocher qu'on appelle l'*Euesque* tire son nom d'*éves*, *garnison*, et de *que*, *fortification* : *rocher fortifié où il y a une garnison.*

(2) Le terme *Lupin* désigne un terrain élevé au-dessus duquel il y a un ruisseau. (*Lu*, *ruisseau*; *pin*, *élévation*.) Celui de *Roteneuf* se tire de *rot*, *rivière*; de *ten*, *petite*, et d'*euf*, *colline* : *colline sur une petite rivière*. Le ruisseau du Lupin a donc coulé dans une plaine au-dessous de Roteneuf; cette plaine est, depuis bien des siècles, occupée par la mer. Le ruisseau du Lupin se rendoit ensuite sous le promontoire de la Varde, le long de la même plaine. *Var*, *au-dessus*; *de*, *rivière* : *lieu qui domine sur une rivière*.

(3) Paramé a emprunté son nom de *pa*, *petite*; de *ra*, *rivière*, et de *mai*, *courbure*. Ce qui veut dire : *canton sur le bord duquel des rivières font une courbure*. La côte de Roteneuf orme, jusqu'à la Varde, une espèce de demi-fcercle. Le ruisseau qui couloit au bas de cette côte étoit conséquemment obligé de décrire les mêmes lignes. Le Rotouan suit la même direction vers le midi et l'occident de Paramé. Il a pris en partie son nom du marais qu'il traverse, *ros*, *marais*; *ovan*, *rivière*. On a mis un t devant *ovan*, selon le génie de la langue celtique.

(4) Le terme *Cesarea* est formé de *ces*, *forêt*, et d'*ar*, *grande*. *Ces* est le même mot que *bes*, *forêt*. Le *b* et le *g* se placent dans le celtique l'un pour l'autre, de même que le *b* se substitue par le *c*. *Cesarea* veut donc dire : *grande forêt*. Le mot *Gersey* prouve que cette île a été voisine d'une forêt. *Ger*, *auprès*; *say*, *forêt* : *lieu auprès d'une forêt*. Gersey a encore porté le nom de *Resia* ou *Lesia*. *Re*, *auprès*; *si*, *forêt*. *Le*, *auprès*; *si*, *forêt*. Cette forêt, qui joignoit Gersey, ne pouvoit être que celle de Chesey.

(5) Le nom de *Cris* ou *Kris* est composé de *kaer*, *ville*, *habitation*, *hameau*, et d'*is*, *bas*. Le peuple breton s'est formé une grande idée de l'étendue de cette ville; il a cru que le nom de *Paris* veut dire *pareil à is*, ou *second is*; en latin, *par-is*. Crédule qu'il est, il n'a pas

Ce que nous venons de dire touchant les îles de Chosey, de la Conchée et des autres lieux de cette espèce, est appuyé sur une vérité aujourd'hui reconnue, savoir, que les îles voisines de la terre ferme en ont fait autrefois partie. Telle a été encore l'île d'Ouessant (1), qui est actuellement à quatre lieues de la côte. On découvre encore de nos jours, sur la grève, dans les grandes marées, des troncs d'arbres et des débris de maisons.

100. La carte de la Manche, dressée par M. Bellin en 1763, fait voir que la profondeur de la mer qui, à prendre au-dessus de l'île d'Ouessant, est de soixante-trois brasses, va toujours en diminuant jusqu'au pas de Calais. M. Desmarest a prouvé, en 1751, que l'Angleterre joignoit autrefois Calais par une langue de terre (2). Il y a tout lieu de croire que cet isthme s'étendoit d'abord jusqu'à la hauteur d'Ouessant. De cette île au Cap-Lézard, il n'y a pas beaucoup plus de trente lieues. Cet espace de terrain, attaqué le premier par les flots de la mer, a dû en ressentir des effets plus marqués; à mesure que la mer a étendu ses conquêtes, ils ont dû être moins sensibles. Aussi son lit est-il moins profond, à proportion des progrès que nous supposons qu'elle a faits sur cet isthme. Pour s'en convaincre, il suffit de jeter un coup d'œil sur la carte de M. Bellin. Tout annonce que les Casquets et l'île d'Aurigny tenoient à Port-Land. Les pierres Cabris et d'autres rochers voisins devoient joindre d'un côté les Casquets et l'île d'Aurigny, et de l'autre, le cap de la Hague. Depuis Grenesey jusqu'à l'endroit qu'on nomme le *Groin* de Cancalle, la mer est hérissée de rochers. Tout cet espace maintenant occupé par la mer, n'a fait partie de son domaine que par les coups redoublés qu'elle lui a portés.

fait attention que Kris pouvoit n'être qu'un simple hameau.

(1) Ouessant est appelé *Uxantis Insula*, dans l'Itinéraire maritime; dans Aimoin, *Osa*; dans Guillaume le Breton, *Philippidor VII*, *Ossa*. Les Ouessantins le nomment *Ussa* et *Ussan*. Ce dernier nom paroît le véritable et les autres en dérivent. Il vient d'*ucha*, *très-haut*, superlatif d'*uch*, *haut*, et d'*amn*, *rivière : lieu fort élevé qui domine sur une ou plusieurs rivières*. Il y a lieu de penser que l'Aon, qui se dégorge dans la baie de Brest, vers l'est, et l'Elhorne, vers l'est-nord-est, fluoient dans les premiers temps jusqu'à Ouessant, et que de là ils alloient se rendre dans la mer. *Aon*, crase d'*Avon*, est un nom appellatif de rivière, que celle-ci a retenu. Le terme *Elhorne* vient d'*el*, *montagne ;* de *hor*, *rivière*, et de *nés*, *auprès : rivière qui coule auprès d'une ou plusieurs montagnes*. Par le nom de *Beniguet*, île au couchant du Conquet, on connoît qu'elle a été au milieu d'une forêt et qu'une ou plusieurs rivières y avoient leur lit. *Ben*, *montagne ; i*, *rivière ; guet*, *forêt*. Celui de *Molène*, île entre le Conquet et Ouessant, atteste le voisinage d'une rivière. *Mol*, *montagne*; *en*, *rivière*. L'Aon et l'Elhorne devoient passer auprès de ces deux îles, avant que de se rendre à Ouessant.

(2) Dissertation sur la jonction de l'Angleterre à la France.

La même cause qui a détaché notre isthme du continent a fait rompre autrefois à l'Océan la digue qui étoit entre Ceuta et Gibraltar, a donné naissance à la Méditerranée, a séparé la Sicile de l'Italie et les îles de l'Archipel de la terre ferme. Mais comment ces changemens se sont-ils opérés ? Pour ce qui regarde la séparation de l'Armorique et de l'Angleterre, on ne peut, pour peu qu'on réfléchisse, l'attribuer à un tremblement de terre. Il en resteroit encore des vestiges : des rochers entr'ouverts et placés sans ordre se présenteroient entr'autres à la vue. Qu'on se rapproche du temps où le déluge couvrit la surface de la terre, on concevra que l'eau qui avoit pénétré presque toutes les parties intérieures de l'isthme de l'Armorique, ne s'évapora pas dès le moment où sa surface fut laissée à sec. La mer, sans doute impétueuse alors dans les parages de l'isthme, comme elle l'est à présent, donna de toute sa masse contre le continent et en délaya de plus en plus les terres. L'air en furie seconda ses efforts de temps à autre, et lui donna assez d'activité pour ronger et détruire insensiblement la digue que la nature lui avoit opposée. Les tempêtes réunies quelquefois aux grandes marées étoient capables de produire les plus grands changemens. Les rivières qui alloient se décharger dans la mer favorisoient d'ailleurs ses invasions. Ainsi, par la succession du temps, les terres de l'isthme durent disparoître ; les montagnes qui résistoient à tout le courroux de la mer, formèrent des îles. L'Océan, toujours en action, et à qui un avantage en préparoit un autre, a su tellement en profiter, qu'il a enfin réduit les choses dans l'état où elles sont. Les habitans de l'isthme ou ceux qui en étoient voisins, n'avoient pas assez d'industrie pour opposer à la mer des barrières artificielles ; et quand bien même ils auroient trouvé dans leur propre fonds des ressources suffisantes, ils auroient négligé de les employer. En petit nombre dans le commencement, et sujets à peu de besoins, ils avoient plus de terrain qu'il ne leur en falloit.

Il étoit intéressant de connoître, avant toutes choses, quels étoient les peuples qui ont habité les premiers notre Armorique ; nous ne pouvions mieux faire que d'aller ensuite à la découverte du territoire que chacun d'eux a occupé. La seule chose que nous regrettons, c'est de n'avoir pas répandu plus d'agrément sur cette matière. Elle exigeoit de la précision : nous avons cru qu'on nous feroit grâce, en faveur de la justesse que nous devions employer.

101. Les peuples de notre Armorique faisoient partie des cités maritimes dont parle César. Par le terme *civitas*, cet historien entendoit non une

une ville en particulier, mais le district d'un peuple distingué et indépendant de ceux dont il étoit voisin. C'est aussi dans ce sens que nous nous en sommes servis.

102. Les six peuples qui composoient notre Armorique formoient chacun un état séparé, une république particulière. Chaque cité avoit ses magistrats pour décider les différends qui y naissoient, et ses ministres pour le service de la religion. Les cités avoient communément sous elles des peuples d'un ordre inférieur, ou, ce qui est la même chose, se divisoient en cantons qui ressortissoient à la cité. Tels furent d'abord les *Corisopiti*, les *Agnotes* et ceux de Léon à l'égard des *Osismii*; ceux de Dol et d'Alet par rapport aux *Diablintes*. Des circonstances particulières, que nous détaillerons dans notre histoire, les firent sortir de l'état de subordination où ils avoient vécu; leurs villes, soit qu'elles fussent honorées du titre de capitales, soit qu'elles fussent propres à le recevoir, offrirent des siéges aux premiers évêques qui en firent la conquête à Jésus-Christ.

103. Quoique souveraines dans leurs états respectifs, les nations armoriques s'étoient confédérées entr'elles pour leurs intérêts communs. Elles étoient liées en outre avec les autres peuples de la Gaule.

104. La cité des *Redones* paroît avoir tenu de tout temps un rang distingué parmi les Armoriques, soit parce qu'étant située à peu près au centre des cinq autres peuples avec qui elle étoit particulièrement unie, les assemblées générales devoient s'y tenir de préférence, soit parce que les terres avancées dans le continent étant plus propres à fournir aux premiers besoins des hommes que celles qui sont sur le bord de la mer, elle a dû être peuplée une des premières.

105. *Condate*, capitale des *Redones*, ne laissa pas de devenir commerçante. La Vilaine (1) connue de Ptolemée sous le nom d'*Herius* (2), que l'on retrouve à présent par celui de Treig-hier, qui est le passage de cette rivière entre la Roche-Bernard et son embouchure, va se décharger entre la presqu'île de Ruis (3) et le dégorgement de la Loire. Ce qui donna occasion aux *Redones* de se lier avec les *Veneti*.

(1) Grégoire de Tours nomme la Vilaine *Vicinonia*; Fredegaire, *Vicenonia*, et Aimoin, *Visnon*. Les modernes l'appellent *Vigelania* et *Vigelonia*. Le nom de *Vicinonia* vient de *wich*, *force*, et d'*on*, *rivière*. Grégoire de Tours compare en plusieurs endroits cette rivière à un torrent. C'est aussi ce qu'exprime le nom de *Vilaine* qu'elle a retenu. C'est le même que *Wilen*, *rivière forte*.

(2) Ou *Erius*. Voy. ci-des. n° 69, p. 21. a. V.

(3) Ruis s'appeloit d'abord *Reuvis*, d'où l'on a fait *Ruis*; elle étoit entièrement de la terre ferme; la mer, par ses efforts redoublés, en a fait une presqu'île. *Reug*, *déchirure*; *wisc*, *eau*.

De grandes routes ouvertes à *Condate* conduisirent d'un côté à *Ingena* (1) (Avranches), de là à *Legedia* (le Havre de Lingreville), et même plus avant sur les côtes du Côtentin en Neustrie, ou plutôt *Vest-Rich*, c'est-à-dire, *royaume occidental*; d'autre côté, à *Juliomagus* (Angers). Une troisième route qui sortoit de *Condate* passoit par Corseul et se rendoit à *Reginea*, Erquy.

106. Les *Namnetes* s'établirent, à l'exemple des Redones, sur le bord des eaux. Les avantages qu'ils retirèrent de la Loire ne furent pas d'abord supérieurs à ceux de leurs voisins; mais lorsque la navigation eut pris quelques essors, leur commerce, et sur mer et sur terre, les combla de richesses.

Pytheas, célèbre géographe de Marseille, qui, selon l'opinion commune, vivoit environ deux cent quatre-vingts ans avant Jésus-Christ, regardoit *Corbilo* comme une des villes les plus opulentes de la Gaule (2). Il la comparoit à Marseille et à Narbonne pour ses richesses et son commerce (3).

C'étoit surtout dans l'île britannique que *Corbilo* trafiquoit. Scipion demanda aux habitans de cette ville, ainsi qu'à ceux de Marseille et de Narbonne, des éclaircissemens sur cette île; mais ils ne lui en donnèrent aucun. Si ces deux dernières villes n'étoient pas en état de satisfaire la curiosité de ce romain, ce qu'il ne nous importe pas d'examiner, les *Corbilonois* avoient des raisons d'intérêt pour ne rien répondre. La question proposée suppose des connoissances dans ceux qu'on interrogeoit, la cause du silence est facile à deviner. Les Corbilonois firent semblant d'ignorer ce que, dans le fond, ils savoient. C'est qu'ils ne vouloient pas communiquer à un étranger des lumières dont il auroit pu se servir à leur désavantage. Ils n'avoient pas dessein de partager avec d'autres un commerce qui les combloit de biens. C'étoit un système reçu parmi les nations adonnées au trafic, de cacher la source de leurs richesses. Nous lisons dans Strabon qu'un vaisseau romain, qui vouloit découvrir la route du pays où l'on tiroit l'étain, suivit dans cette intention un bâtiment phénicien; que le pilote, pour couvrir sa marche, aima mieux se faire échouer; et que, par reconnoissance, le trésor public le dédommagea à son retour de la perte qu'il avoit faite (4).

107. Les auteurs sont partagés sur la position de *Corbilo*. M. de Valois

(1) *Ingena*; d'*in*, *belle*, et de *gen*, *forêt*; *Herius* vient de *wr*, *forte*, et d'*i*, *rivière*.

(2) Strabo, geogr. lib. 4.

(3) Le commerce considérable que les Nantois ont toujours fait sur mer, leur a donné occasion de prendre un navire pour armes.

(4) Geogr. lib. 3.

pense que cette ville étoit la même que Coueron (1), petit port de mer sur la rive droite de la Loire, à deux lieues au-dessous de Nantes. M. d'Anville regarde ce sentiment comme probable. Sanson, au contraire, a cru que *Corbilo* étoit la même que *Condivicnum*. M. Huet a suivi cette opinion (2). Il nous paroît que c'est la seule à laquelle on puisse s'attacher. En effet, comme le dit ce savant prélat, il n'est pas vraisemblable que deux villes de commerce, étant si voisines, eussent pu s'élever en même temps à une si grande puissance. A cette raison, qui nous semble solide, nous ajouterons que *Corbilo* et *Condivicnum* présentent à l'esprit la même idée, quoique sous des termes différens. Leurs noms ont la même source : ils sont pris dans la langue celtique. Nous avons fait voir que *Condivicnum* vient de *conk* (angle); *Corbilo* est formé de *corn*, qui veut dire également (un angle). Les noms de *Corbilo* et de *Condivicnum* pris en eux-mêmes, conviennent donc à la même ville (3).

Ce Scipion, qui avoit demandé à *Corbilo*, Narbonne et Marseille, des instructions sur le commerce de l'île de Bretagne, étoit probablement Publius-Cornelius-Scipion qui fut consul dans la seconde guerre punique et père de l'Africain. Dans ce cas, il devoit être contemporain de Pytheas. D'où l'on peut inférer que les *Namnetes* avoient porté dans l'île leur trafic au moins trois cents ans avant l'ère chrétienne.

La fondation de Marseille remonte, comme on le sait, à trois siècles plus haut. Narbonne étoit florissante avant que les Romains eussent tenté de porter leurs armes dans la Gaule : elle avoit pris le nom de *Narbo-Martius*. Ce ne fut que cent seize ans avant Jésus-Christ qu'une colonie romaine fut établie en cette ville. Les médailles et les inscriptions de ce temps prouvent qu'elle ne doit pas son surnom au consul *Martius-Rex*.

108. Les *Diablintes*, de *Noedunum* étoient, suivant la Table théodosienne, en correspondance avec les cités de Vieux et de Bayeux, en Basse-Normandie, et avec le Mans. Il semble que ceux de Dol et d'Alet ne s'empressèrent pas de mettre à profit les secours que le voisinage de la mer leur offroit (4). D'anciens titres font connoître qu'une voie qui se

(1) Coueron tire son nom de *cou*, *port*; d'*er*, *sur*, *au-dessus*, et d'*on*, *rivière* : *port sur la rivière*.

(2) Histoire du commerce.

(3) *Corbilo* est composé de *corn*, *angle*; d'*il*, *habitation*, et d'*o*, *rivière* : *habitation où des rivières forment un angle en s'unissant*.

(4) On ignore quels pouvoient être les ports de mer qui se trouvoient dans le district d'Alet et celui de Dol. Les changemens que la mer y a opérés ne permettent pas de les reconnoître. La raison principale qui engagea l'Empire à placer un camp à Alet, étoit pour arrêter les barbares qui, en remontant la Rance, alloient dévaster l'intérieur de l'Armorique.

rendoit de Normandie par la Manceliere, en Baguer-Pican, à Carfenten, ancien Fauxbourg de Dol, conduisoit de là à Corseul.

109. Les *Curiosolites* s'étoient servis plus utilement de leur position. Un port à Erquy, des routes qui aboutissoient de Corseul à Rennes, à Vennes et ailleurs, supposent que ce peuple avoit formé plusieurs branches d'industrie.

110. Les *Osismii*, à considérer l'étendue de leurs états, auroient dû être puissans. Ils le seroient devenus infaillliblement, s'ils avoient su tirer parti de l'élément qui baignoit leurs côtes. Les seuls ports que nous leur connoissions étoient Brest et le Porz-Liocan.

111. Vis-à-vis de Brest se trouve le passage de l'*Iroise*. Ce nom peut lui venir d'*Iris*, qui, dans les premiers temps, étoit celui de l'Irlande. C'est que l'on cingloit de Brest par l'Iroise, pour se rendre chez les Irois ou Ir-landois. Ce qui nous indique que les *Osismii* étoient autrefois en commerce avec l'Ir-lande.

112. Carhaix avoit des relations avec Brest, Vennes et Nantes. Ce qui nous fait présumer que cette capitale étoit riche. Les cantons qui ont servi à composer les diocèses de Treguer et de Saint-Brieuc, dont l'industrie primitive ne se découvre pas, devoient être fort pauvres et conséquemment peu peuplés. Ils ne prirent pas de consistance, même sous les Romains.

113. Les plus célèbres et les plus riches de l'Armorique furent les *Veneti*. Leur habileté dans la marine les mit en état de tout entreprendre. Les forces redoutables qu'ils entretinrent sur l'Océan (1) leur en donnèrent l'empire : les vaisseaux qui y naviguoient leur payoient des droits de passage. Ce fut ce haut point de grandeur qui fit donner à leur ville principale le nom fastueux de *Dariorigum* ou de maîtresse de la mer (2). C'étoit là qu'on voyoit le port le plus fameux de l'Armorique et probablement de toute la Gaule. Les *Veneti* y faisoient leurs plus forts armemens.

César assure que, de son temps, les *Veneti* étoient dans l'usage d'en-

(1) Comment. Cæsar. lib. 3.

(2) Les Romains, qui s'enrichissoient des dépouilles des nations et de leurs connoissances, surent profiter de l'expérience des *Veneti* dans la marine. C'est d'eux qu'ils empruntèrent l'usage de donner la couleur de la mer aux vaisseaux qu'ils destinoient à la découverte, aux voiles, aux cordages, aux habits même de leurs mariniers et de leurs soldats. « Le nom latin » de cette couleur *Venetus*, qui est le nom de » ce peuple (*Veneti*), dit M. Huet dans son » histoire du commerce et de la navigation, » marque son origine. Il est vrai, ajoute-t-il, » que quelques auteurs grecs ont rapporté le » nom de cette couleur aux Venetes situés sur » le golfe adriatique, mais c'étoit faute de

voyer un grand nombre de vaisseaux en Angleterre (1). Ce qui suppose qu'ils en faisoient le principal commerce. Cet historien fait assez connoître, par la manière dont il s'exprime, que ce trafic subsistoit depuis long-temps. Il faut avoir recours à d'autres ressources pour en trouver l'époque.

Ce sont les Phéniciens, si l'on en croit Strabon (2), qui ont ouvert le commerce des Iles britanniques : ils le faisoient à l'exclusion de tout autre peuple. Ils y portoient, dit cet auteur, de la vaisselle de terre, du sel, des instrumens de fer et de cuivre de toute espèce. Suivant le témoignage de ce même historien, ces îles produisoient du blé en abondance; elles renfermoient dans leur sein des mines d'or et d'argent; les esclaves y étoient en grand nombre; les chiens qu'on y élevoit excelloient pour la chasse. Il est à croire que toutes ces choses entroient dans le commerce des Phéniciens. Celui de l'étain seul leur valoit des biens immenses. Hérodote, qui naquit quatre cent quatre ans avant Jésus-Christ, temps où les Phéniciens trafiquoient encore en Angleterre, ne put rien apprendre de certain dans la Phénicie même sur ce commerce, tant ils étoient jaloux d'en faire un mystère aux étrangers.

Himilcon découvrit les Iles britanniques environ trois cents ans avant notre ère. Ce fut là le commencement du commerce qu'y firent les Carthaginois.

Diodore de Sicile avance que les Gaulois leur enlevèrent le commerce de l'étain et de l'ambre.

Comme les Phéniciens sont les plus anciens navigateurs, il peut se faire qu'ils aient été les premiers négocians qui aient entré dans l'île. Les *Namnetes*, ainsi que nous l'avons vu, y trafiquèrent dès le temps de Pytheas. Les *Veneti* avoient entrepris le même commerce avant leurs voisins. Nous en fournirons bientôt des preuves sensibles.

Diodore de Sicile dit que les Bretons insulaires transportoient l'étain dans l'île de Wigth (3), où les marchands étrangers venoient l'acheter. Ils le portoient de là dans la Gaule, où ils le chargeoient sur des chevaux. Des

» savoir combien les peuples de Vennes avoient » eu de réputation et d'autorité dans les affaires » de la mer. »

(1) Comment. lib. 3.

(2) Lib. 3.

(3) Les Romains nommoient l'île de Wigth *Vecta*, *Vectis*, *Victesis*, et Ptolemée *Ouictesis*. Comme les Grecs n'avoient point d'v consonne, ils rendoient cette lettre par *ou*. Diodore de Sicile, qui appelle cette île *Icta*, dit qu'elle étoit proche de la Bretagne, qu'elle paroissoit une île et qu'elle étoit toute entourée d'eau lorsque la marée montoit, mais que le reflux laissoit à découvert le terrain qui étoit entre deux. Cet historien ajoute que les Bretons prenoient ce temps-là pour passer en cha-

côtes de la Gaule ils arrivoient en trente jours de marche à l'embouchure du Rhône, c'est-à-dire, à Marseille, comme Strabon l'interprète. Ce même écrivain observe ailleurs que ces négocians transportoient l'étain de ces îles à Narbonne, lorsque les Romains y eurent envoyé une colonie; ce qui arriva cent seize ans avant Jésus-Christ.

C'étoit à *Dariorigum* qu'étoient établis les comptoirs gaulois; c'étoit là qu'abordoient les vaisseaux qui portoient l'étain de l'île. Tout concourt à faire croire que Diodore ne pensoit point autrement à cet égard. Outre qu'aucun autre peuple de la Gaule n'étoit aussi en état que les *Veneti* de faire ce commerce, ce que César en a dit suffiroit presque pour décider la question en leur faveur. Mais ce qui tranche toute difficulté, c'est que les marchandises pouvoient se transporter facilement par terre de Vennes à Marseille et à Narbonne. Une voie qui sortoit de *Dariorigum* se rendoit directement à Nantes. Là deux routes s'ouvroient : l'une sur la gauche et du côté de Bourges sembloit aboutir à Marseille; l'autre sur la droite passoit par Poitiers et Bordeaux et se terminoit à Narbonne. Les voitures pouvoient également se rendre par terre à leur destination dans trente jours. En évaluant les journées de chevaux à six lieues, traite qu'ils peuvent faire aisément, quoique chargés, ils se trouvera qu'ils avoient fait 180 lieues le trentième jour.

Ce furent encore les *Veneti* qui, au rapport du même Diodore, remplacèrent les Carthaginois dans le commerce de la mer Baltique, environ cent seize ans avant notre ère. C'est sur ses bords que l'on pêchoit le succin ou l'ambre qui étoit si recherché par les anciens. Outre qu'on l'employoit comme aujourd'hui dans la médecine, les femmes l'estimoient autant que les perles les plus précieuses. Le goût pour l'ambre étoit encore dominant parmi le sexe, du vivant de Pline qui s'en plaignoit amèrement. Ce bitume servoit aussi à faire des vases, des statues et d'autres ouvrages qui exigeoient des morceaux considérables. Les Gaulois, qui n'en faisoient que des colliers et des brasselets, ne les conservoient pas dans toute leur grosseur.

Les *Veneti* et les *Namnetes* qui, dès le commencement, tournèrent leurs vues vers le commerce, durent le faire dans l'île avant les Carthaginois et au même temps que les Phéniciens. Les *Dumnonii*, qui ha-

riot de la terre ferme dans *Icta*. Ce qui prouve qu'*Icta* a été une presqu'île jointe au continent par un isthme que la violence de l'Océan a fait disparoître. *Wigth* se rend par *séparation*, nom qui marque la situation du terrain, même avant qu'il fût détaché de la Bretagne insulaire par l'Océan, puisqu'il étoit séparé de la terre, lorsque la marée montoit.

bitoient ce que nous appelons aujourd'hui la Cornouailles insulaire, où se trouvoit l'étain fin, étoient voisins des *Veneti*. Redevables de leur existence dans l'île à ceux-ci, comme nous le ferons bientôt voir, ils ne pouvoient manquer d'entretenir une correspondance mutuelle. Les besoins réciproques des deux nations les y invitoient et la facilité du trajet leur en procuroit le moyen. Témoins du commerce que les Phéniciens faisoient en Angleterre, et surtout de celui de l'étain qu'ils prenoient en Cornouailles, les *Veneti* apprirent à se modeler sur eux. Comme l'avidité du gain fait toujours de fortes impressions sur les négocians, ceux de *Dariorigum* durent faire tous leurs efforts pour partager avec les Phéniciens cette branche de trafic, le plutôt qu'il leur fut possible.

114. Les premiers habitans de l'Angleterre, ainsi que de la Gaule, furent les animaux. Unie d'abord au continent, elle leur présenta un asile comme le reste de la terre ferme. L'histoire ne fait point mention du temps où elle fut changée en île. Cette époque est antérieure à la découverte qu'en firent les Phéniciens, et peut-être au temps où les Armoriques formèrent leur république. Ce qu'il y a de certain, c'est que, comme l'Angleterre a dû se détacher successivement du continent, la Manche n'a pris que peu à peu la forme et l'étendue que nous lui voyons.

115. « On a, dit Tacite (1), peu de lumières sur les premiers ha-
» bitans de l'Angleterre. Etoient-ils nés dans le pays même? Venoient-ils
» d'ailleurs? Une nation barbare ne peut nous éclairer sur ce sujet....
» On prendroit pour des Gaulois ceux qui sont voisins de la Gaule. Cette
» ressemblance est l'effet ou du même sang, ou du même climat. En gé-
» néral, on doit présumer que des Gaulois se sont établis dans une
» contrée dont leur pays n'est séparé que par un bras de la mer. Tout
» favorise cette idée : même langue, même culte, égales superstitions,
» pareille audace à la vue des dangers, semblable timidité à les sur-
» monter. »

« La raison nous apprend, pour emprunter les expressions de Camb-
» den (2), que chaque pays a d'abord été habité par les peuples voi-
» sins plutôt que par ceux qui en sont éloignés : qui ne croira en effet
» que l'île de Chypre a été premièrement occupée par ses voisins les
» Asiatiques; l'île de Crète et la Sicile, par les Grecs; la Corse, par les ha-
» bitans de l'Italie; la Zélande, par les Germains ou Allemands; l'Ir-
» lande, par les peuples de la Norvège; et non que ces pays ont été peu-

(1) Agric. vita. c. 11.   (2) In Briten.

» plés par des colonies venues du fond de la Tartarie ou de la Maurita-» nie? De même, pourquoi ne croirions-nous pas que la Grande-Bre-» tagne a été habitée par les Gaulois qui étoient dans le voisinage, plu-» tôt que par les Troyens, les Italiens, les Albains et les Brutiens, qui » sont si éloignés? . . . . Il résulte de là que les anciens Gaulois et les » Bretons avoient la même langue; et, par une conséquence nécessaire, » que l'on doit rapporter l'origine des Bretons aux Gaulois. Car il faut » avouer que la Gaule, voisine de l'Arménie, fertile en fruits et encore » plus peuplée, au rapport de Strabon, a été habitée la première. Et » puisque les Gaulois ont envoyé des colonies dans l'Italie, dans la Ger-» manie, dans la Thrace et dans l'Asie, à combien plus forte raison ne » doit-on pas penser qu'ils en ont fait passer en Angleterre, pays voisin » du leur et qui n'étoit pas moins fertile? Les Anglois doivent se glori-» fier d'être sortis de ces anciens Gaulois qui étoient regardés comme le » peuple le plus courageux. »

Selon César (1), la côte maritime de la Bretagne insulaire fut occupée par des colonies gauloises. « L'intérieur est habité, dit-il, selon la » tradition du pays, par ceux qui y sont nés. La côte maritime est pos-» sédée par les peuples que l'envie de piller et de faire la guerre fit sor-» tir de la Belgique. Ils portoient presque tous les noms des cités où ils » étoient nés. Ils sortirent de leur pays natal pour venir dans cette con-» trée. Après y avoir fait la guerre, ils s'y établirent et commencèrent » à y cultiver des terres. »

Il y avait effectivement en Angleterre des *Atrebates* (2) et des *Belgæ*. On y remarquoit une ville sous le nom de *Venta Belgarum*, dont il est parlé dans l'Itinéraire d'Antonin. Ces deux peuples étoient originaires de la Gaule.

Le nom seul des Belges peut justifier ce que César rapporte de cette nation. *Belgen*, mot tudesque, signifie *se disputer*, *se quereller*. Ces Belges étoient donc un peuple féroce qui ne respiroit que la guerre et les combats.

116. Outre les *Atrebates* et les *Belgæ*, Ptolemée place dans la Bretagne insulaire les *Parisii* (3) assez connus dans les Gaules (4). Comme l'amour du pillage

(1) Comment. lib. 5.

(2) Les *Atrebates* prennent leur nom d'*at*, *terre;* de *re*, *beaucoup*, et de *bat*, *abondant*. Ce qui se rend par : *habitans d'une contrée fertile*. L'Artois où ce peuple étoit fixé étoit très-abondant. On l'appelle le grenier des Pays-Bas.

(3) Le terme *Parisii* vient de *par*, *navire*, et de *guuys*, en composition *ys*, *hommes*. On sait que les Parisiens faisoient un grand commerce par eau.

(4) Géograph. lib. 2. c. 3.

pillage et de la guerre avoit conduit ces peuples en Angleterre, il faut qu'avant leur première entrée dans l'île il y ait eu des habitans. Et comment ces braves auroient-ils pu y signaler leur courage, s'ils n'avoient rencontré avec qui se mesurer? Aussi ceux qui demeuroient dans l'intérieur de l'île en étoient-ils, suivant César, les premiers colons. Les Belges et les autres étrangers qui s'emparèrent de la circonférence de l'île firent replier vers le centre les naturels du pays. Mais d'où étoient sortis les peuples qui occupoient l'intérieur de l'île? Etoient-ils autochthones, c'est-à-dire, avoient-ils pris naissance du sein même de la terre, comme les plantes qu'elle féconde? Ce sentiment de quelques anciens n'a pas besoin de réfutation. Le vénérable Bède nous instruira mieux. « Les Bretons, dit-il, qui ont donné leur nom à cette île, » en ont été les seuls habitans. Ils vinrent de l'Armorique dans Albion » (l'Angleterre) et s'emparèrent des parties méridionales de cette île. » C'est la tradition du pays. »

Pomponius-Gallus ne fait pas difficulté d'avancer également que ce sont les Bretons de la Gaule ou les Armoriques qui ont porté le nom de Bretagne en Angleterre.

117. Les deux propositions de Bède nous paroissent d'une exacte vérité. L'application que nous allons en faire servira à les confirmer. Le terme *Britannia*, suivant Humfroy-Lhuyd, est formé de *pridcain*, qui veut dire *fort blanc*. Le nom d'Albion que l'Angleterre porta d'abord, vient d'*alb*, *blanc*, et d'*ion*, *rocher;* ce qui veut dire, à la lettre : *rocher des blancs*.

Les noms de Bretagne et d'Albion sont donc précisément les mêmes quant au sens qui leur est propre. Il ne s'agit plus que de rechercher quels sont les Bretons armoriques qui ont donné à l'île le nom de Bretagne ou d'Albion. C'est ce que nous allons découvrir à l'instant. Le nom de *Veneti* que portoient les habitans de *Dariorigum* tire son origine de *gwen* ou *wen*, qui signifie *blanc*. Le terme *Britones* ou *Veneti* est donc exactement le même quant au fond. Ce sont donc les *Veneti* qui ont donné leur nom aux Bretons de l'île. Aussi un écrivain cité par le Baud (1) a-t-il connu les *Veneti* sous le nom d'*Albains*. Il les place entre la ville de Teuducle (2), qui est Quimper, et le fleuve Doena qu'on peut prendre pour la Vilaine (3).

(1) Hist. de Bret.

(2) Le nom de *Teuducle* est formé de *thuu*, qu'on prononce *theu*, *rivière*; de *du*, nom appellatif d'habitation, et de *cle*, *fermé*; ce qui veut dire : *habitation fortifiée sur le bord d'une ou plusieurs rivières* Telle étoit la position de Quimper.

(3) *Doena* vient de *doen*, *qui porte*, et d'*a*, *rivière* : *rivière qui porte bateaux*.

Le nom que les Bretons de l'île ont reçu des *Veneti* de l'Armorique prouve qu'en outre c'est d'eux qu'ils tirent leur origine.

Galfride et Virunnius déposent que la région des *Dumnonii*, dont nous avons parlé ci-dessus, fut habitée la première de toute l'île. C'est aussi la partie de l'Angleterre la plus proche des *Veneti*. C'est par là que commencèrent les colonies armoriques. Les marchands de la Gaule qui, selon Diodore de Sicile, fréquentoient ordinairement les *Dumnonii* et transportoient leur étain aux autres nations, n'étoient point autres que les *Veneti*. C'étoient eux qui avoient adouci leurs mœurs et les avoient portés à se distinguer par l'hospitalité. On reconnoît dans la ville principale des *Veneti* cette cité nommée *Bretagne*, dont parle Volaterran d'après Strabon (1) : c'étoit la demeure des *Blancs*. L'Aquitaine où cet auteur la place se pouvoit prendre pour l'Armorique. Ces deux noms représentent également un pays sur le bord des eaux (2).

118. Ce seroit ici le lieu d'assigner le temps précis où les *Veneti* peuplèrent l'Angleterre ; mais, comme aucun monument ne peut nous éclairer à cet égard, nous sommes dans l'impuissance de répondre à cette question d'une manière satisfaisante. Nous dirons seulement que, puisque la terre s'est garnie d'habitans de proche en proche, la première émigration des *Veneti* a dû commencer par l'Angleterre. Six cents ans environ avant l'ère chrétienne, ce peuple envoya une colonie nombreuse en Italie ; elle s'établit sur la mer Adriatique. « Je pense, dit Strabon (3), » que de ces *Veneti* sont venus ceux de ce même nom qui habitent au- » tour d'Adria. En effet, les autres Celtes qui ont leurs demeures en Ita- » lie, comme les *Boïi* et les *Senones*, sont sortis des pays situés au delà » des Alpes, pour venir dans cette contrée. Les *Veneti* ou *Heneti* sui- » voient les mêmes coutumes et la même manière de vivre des Gaulois. » Polybe assure la même chose. « Les *Venetes*, dit cet auteur, étoient sem- » blables par les mœurs, par les coutumes et par l'habillement, aux autres » Gaulois, et n'en différoient que parce qu'ils parloient une langue dif- » férente. » Ce que l'on doit entendre seulement d'un dialecte différent.

L'empereur Julien (4) dit que les Romains subjuguèrent tout le pays qui étoit habité par les Henetes, par les Ligures et par un grand nombre d'autres Gaulois. Ce qui montre que ce prince reconnoissoit les *Heneti* pour des Gaulois. L'origine troyenne qu'on avoit tenté de leur donner s'est dissipée par les lumières qui ont éclairé l'histoire.

(1) Geograph. lib. 3.

(2) Le terme *Aquitaine* se tire d'*ach*, *eau*, et de *tan*, *habitation*.

(3) Geogr. lib. 4.

(4) Julian. Orat. 2.

119. La peuplade que les *Veneti* firent passer en Angleterre a dû précéder de plusieurs siècles celle de l'Italie. Placés sur l'Océan et à peu de distance de l'île, ils n'eurent pas de peine à l'apercevoir. Familiarisés presque dès leur arrivée en Armorique avec la mer, ils durent chercher les moyens de la franchir avec sûreté. Le danger étoit d'autant moins grand que la traversée en Angleterre étoit moins longue. L'entrée des *Veneti* dans l'île paroît donc avoir suivi de près celle qu'ils avoient faite dans l'Armorique. Nous regardons comme au moins très-probable que l'Angleterre étoit réduite en île, avant qu'aucun homme y eût pénétré.

120. Les *Veneti*, qui avoient peuplé l'Angleterre, durent en regarder les habitans comme d'autres eux-mêmes. Les nouveaux colons trouvèrent dans leurs cœurs des motifs d'un attachement solide. Mais les liens du sang se brisent enfin : il faut des intérêts communs pour les entretenir. Ce furent aussi les besoins mutuels qui conservèrent la première union et qui la rendirent indissoluble.

Des rapports si intimes entre les deux nations nous font comprendre avec quel zèle elles devoient travailler à soutenir réciproquement leurs correspondances. Aussi, suivant Strabon et l'historien Dion, si les *Veneti* risquèrent et perdirent dans un combat naval leurs biens, leur liberté et leur patrie, c'étoit pour s'opposer à l'entreprise que César avoit formée sur l'île. Ils furent assez heureux pour la faire échouer ; mais ils devinrent la victime de leur attachement à leurs voisins. Les insulaires, instruits que l'orage qui les avoit menacés alloit fondre sur la tête de leurs confédérés, équipèrent une flotte et partagèrent avec eux le sort de la guerre. César raconte les choses d'une autre manière ; mais il savoit si bien, comme l'a observé Plutarque, l'art de cacher de méchans desseins sous des dehors honnêtes, que le témoignage qu'il rend en sa propre cause ne peut être d'un grand poids. Il vaut mieux en croire deux historiens qui n'avoient point de motifs de nous en imposer.

121. Notre dessein n'est pas de nous étendre plus au long sur les *Veneti*. Il nous suffit de remarquer que, si les Phéniciens et les Carthaginois furent redevables d'une partie de leurs richesses à la branche de commerce qu'ils formèrent avec Albion, les *Veneti* qui ne cessèrent pas de le faire conjointement avec eux et après eux, durent par cela seul parvenir au plus haut point de l'opulence. Nous dirons enfin que, tandis que le reste de la Gaule ne se piquoit que de cueillir des lauriers militaires aux dépens de l'humanité, les *Veneti*, qui servoient de facteurs aux autres nations, en leur fournissant les besoins et les agrémens de la

vie, faisoient refluer dans leur patrie les biens de chaque peuple. Ce n'est donc pas sans raison que l'on a prétendu qu'ils ont été les plus célèbres navigateurs du monde.

122. Le haut degré de grandeur et de richesses où l'Armorique étoit parvenue, l'ordre qui y régnoit, avoient été l'ouvrage de bien des siècles. Cet édifice qui s'élevoit avec majesté, malgré des défauts multipliés qui pouvoient en entraîner la ruine, avoit eu des fondemens très-foibles. Pour peu qu'on ait l'attention de tirer le voile qui couvre le berceau des Armoriques, on remarquera que tout annonce chez eux, ainsi que chez les autres nations, la nouveauté des arts et des connoissances utiles. L'histoire ancienne des Gaules, dont l'Armorique faisoit partie, donne assez de jour à cette vérité.

123. Le premier habillement des Armoriques fut le *Sagum* (1). C'étoit une espèce de manteau carré que l'on assujettissoit avec une agrafe et qui couvroit les bras, les épaules et la poitrine. D'où il est naturel de croire que, comme l'on n'eut d'abord que ce vêtement, une grande partie du corps étoit à découvert.

124. La plupart des Gaulois prirent de là occasion de se peindre le visage et de tracer sur leurs corps des figures de toutes sortes d'animaux (2). Solin croit qu'ils se servoient d'un fer très-pointu pour les imprimer dans la chair. Ils frottoient cette empreinte d'une couleur bleue, que César nomme *Vitrum* et Pline *Glastum* (3) (c'étoit du pastel). Cette gravure s'attachoit si fort à la peau et aux chairs, qu'elle ne s'effaçoit jamais. Ces figures, dont les hommes et les femmes s'imaginoient embellir leurs corps, eurent par la suite un autre avantage. Ce fut celui de distinguer les familles et les différentes conditions. Il n'étoit pas permis aux esclaves d'en porter. C'étoit une précaution que la politique du temps avoit inventée pour reconnoître toujours cette portion d'hommes que la foiblesse dévouoit à la servitude.

Les nobles se faisoient stigmatiser le visage, les mains, les bras, les cuisses et la poitrine. Les figures qu'ils portoient en ces parties de leurs corps les couvroient en entier; celles du peuple étoient plus petites et se rapprochoient moins les unes des autres. Ces empreintes ne pouvoient manquer d'être exposées à la vue. C'est pour cela, dit Hérodien, qu'on ne mettoit point d'habits; on ne vouloit pas cacher des choses qui faisoient honneur.

(1) *Sagum* vient du celtique *sahe*, *habit*, ou de l'hébreu *sachach*, *couvrir*.

(2) Tacit. in vita Agric. c. 2. Justin. lib. 11, 44. Cæsar. de bello gallic. lib. 5. etc.

(3) *Glastum* vient de *glas*, *bleu*.

125. 126. Les *Veneti*, soit qu'ils eussent trouvé le moyen de se couvrir en entier, soit par quelque autre motif que nous ignorons, n'adoptèrent point l'usage des stigmates. La pratique de se peindre n'eut pas chez eux un succès plus heureux. C'est par cette raison que ce peuple s'acquit le nom de *Veneti*, c'est-à-dire, *Blancs*; par le même motif, celui de *Bretagne* fut donné à leur capitale. On entendoit par ce terme *l'habitation des blancs*.

127. La peuplade que les *Veneti* avoient transportée en Angleterre, et qui avoit le goût de sa métropole, prit d'eux le nom de *Veneti* ou de *Britanni;* ce qui, comme nous l'avons vu, est la même chose. Le pays nouveau qu'elle habita fut appelé *Albion* ou *Britannia*, du nom de la capitale qu'elle venoit de quitter.

128. Les différens peuples qui, par la suite, s'établirent dans l'île, y portèrent et la mode des stigmates et l'usage du pastel. Tacite, appuyé sur plusieurs motifs, pense que les Silures (1) qui s'étoient fixés en Angleterre, étoient des Iberes (2) venus d'Espagne (3). Justin observe que les Espagnols se stigmatisoient (4); mais ils n'auroient pas rendu cette coutume générale dans l'île, si les *Atrebates*, les *Belgæ* et les *Parisii* qui y avoient pénétré, n'eussent contribué plus particulièrement à l'y introduire. La principale raison de cette pratique est que ces différens peuples portèrent dans l'île le *Sagum*, tel à peu près qu'il avoit été dans son commencement.

Les Bretons insulaires n'avoient pas encore quitté l'ancien usage, du temps de Martial. Les Romains leur donnèrent alors le nom de *Picti*. Lorsqu'ils furent un peu plus policés, la plupart d'entr'eux en laissèrent le nom et la chose à ceux qui habitoient la partie septentrionale de l'île, que l'on appeloit Albanie, Calédonie, et que nous nommons Ecosse.

Cet usage des stigmates, aujourd'hui relegué chez les sauvages, et que nous venons de retrouver dans l'île à qui nos voyageurs ont donné le nom d'Otahiti, subsistoit encore dans le huitième siècle en quelques provinces de l'Angleterre. Il fut condamné en 787, au concile de Calcut,

(1) *Silures* vient de *sil*, *basanés*, et d'*ur*, *hommes*. Ils avoient le teint basané comme les Espagnols et les cheveux crêpés, ce en quoi ils différoient des Bretons.

(2) In vita Agric. c. 2.

(3) Lib. 44. c. 4.

(4) La plupart des noms ont été appellatifs dans leur principe. Celui d'Iberes étoit tel. Les Gaulois le donnoient à tous les peuples qui demeuroient au delà d'un fleuve ou d'une montagne. Les Iberes étoient ainsi nommés, parce qu'ils habitoient au delà des Pyrenées.

[*I* est une préposition qui répond à la latine *ad*, et aux françoises, *a*, *au*, *auprès*. *Ber* veut dire tantôt *montagne* et tantôt *rivière*.] —Addition de l'errata. a. V.

en Northumbre, comme une impiété païenne et un rit diabolique (1).

129. Ceux des Celtes qui restèrent dans la Gaule, en perfectionnant leur premier habillement, renoncèrent aux stigmates. Le goût de se colorer le visage qui dominoit dans les premiers temps, subsiste encore chez la plupart des femmes de l'Europe. Au mépris des grâces que la nature leur a données, elles vont chercher des agrémens étrangers et arbitraires, en se couvrant la peau de rouge. Si par là elles se donnent un air de constance, leur amour propre n'en souffrira pas moins d'avoir recours à une invention que les siècles de barbarie ont enfantée.

130. Les *Namnetes* ou *Nannetes* prirent leur nom de la Loire et de l'Ardre, sur les bords desquelles leurs pères s'étoient établis. *Nan*, *rivières*; *aid* ou *ait*, *plusieurs*. Ainsi le terme *Nannetes* signifie ; *peuple qui habite une contrée où il y a des rivières*. Comme *am* ou *amn*, syncope d'*aman*, se rend par *rivière*, ce même peuple s'appela aussi *Amnetes*. On pouvoit encore le nommer *Samnetes*, de *sam*, *rivière*. Il n'y a conséquemment point d'erreur de copiste dans le nom de *Samnitai* que lui donne Ptolemée, et il n'a pas joint le *sigma* du nom précédent *ous* au nom *Amnitai*, comme quelques-uns l'ont avancé. Au mot *Amnetes* on a ajouté l'*n*, qui se met ordinairement à la tête du mot. C'est la crase d'*an*, article, *le*, *la*, *les*.

131. 132. Le nom de *Liger*, que les *Namnetes* donnèrent à la Loire, prouve qu'ils eurent des premiers des demeures fixes et permanentes dans l'Armorique. Le mot *Liger* se retrouve encore dans le tudesque et se rend par *sédentaire*. Un plus grand nombre de familles se rassembla dans l'endroit où la Loire reçoit l'Erdre. Ce qui donna lieu à la ville et au nom de *Condivicnum*. Les familles de la même tribu dispersées dans la campagne formèrent l'étendue de la nation ainsi que son district. Telle a été originairement la manière dont se composa la cité ou chaque peuple de l'Armorique.

133. Les premiers bateaux des *Veneti* étoient construits de bois pliant et léger que l'on couvroit de cuir. Tels étoient encore la plupart de ceux des Bretons insulaires du temps de Jules-César.

Comme la Manche est parsemée de différentes îles, la curiosité et l'envie de pêcher fit passer les *Veneti* tantôt sur les unes et tantôt sur les autres. Peu à peu la mer leur parut moins redoutable et ils en vinrent jusqu'à braver ses fureurs. C'est par ce moyen qu'ils peuplèrent l'An-

(1) Concil. Labbe. tom. 6.

gleterre. La Cornouailles et les Sorlingues qui furent habitées les premières, ouvrirent aussi le commerce de l'île.

134. Tout ce que nous avous d'auteurs soit modernes, soit anciens, déposent que le commerce des Iles britanniques a pris sa source dans les Iles Cassitérides. Cambden, qui avoit fait une étude particulière des antiquités de sa patrie, a fait voir une identité parfaite entre les Sorlingues (1) et les Cassitérides : même position, égales productions. Ce sont les Phéniciens qui, d'après ce que nous en a laissé l'histoire ancienne, trafiquèrent les premiers aux Sorlingues. Le nom de *Cassitérides* qu'ils leur donnèrent étoit pris dans leur langue et signifioit de *l'étain*. Dans le temps où les *Veneti* se fixèrent dans cette contrée, ce métal se trouvoit ordinairement à la surface de la terre ou du moins à une profondeur médiocre ; on n'y voyoit presque point de corps étrangers. Les Phéniciens, accoutumés à faire le commerce maritime, portèrent celui de l'étain des Cassitérides dans tous les pays qu'ils fréquentoient auparavant.

135. Les *Veneti*, qui s'étoient répandus peu à peu dans les parties méridionales de l'Angleterre, offrirent aux Phéniciens les mêmes richesses. C'est ainsi que l'histoire de la population de l'Angleterre se trouve d'accord avec la progression du commerce qu'y firent ces négocians.

136. Les *Veneti* du continent, dont la marine étoit encore foible, mais aussi ambitieux que les Phéniciens, se contentèrent d'abord de porter chez leurs voisins l'étain et les autres richesses de leurs colonies. A force de s'exercer sur la mer, ils devinrent les plus habiles navigateurs. Leurs vaisseaux ne furent plus de fragiles nacelles : ils égalèrent en force ceux des nations les plus expérimentées dans la marine. Des circonstances heureuses les rendirent maîtres du commerce de l'Angleterre. Dès lors les Grecs et les Romains ne se servirent plus simplement du mot *Kassiteros* ou *Stannum*. Ils y ajoutèrent l'épithète *celticum*, pour faire connoître que c'étoient des marchands de la Celtique qui portoient ce métal, c'est-à-dire, principalement les *Veneti*, comme nous l'avons prouvé ailleurs. Persuadés de ce grand principe que, qui est maître de la mer, est maître de tout, ils embrassèrent le commerce de toutes les Gaules.

137. Chaque chef de famille armorique commanda d'abord à la sienne avec cet empire que donne le respect paternel : on ne reconnut dans les premiers temps d'autre autorité que celle des pères sur leurs enfans. Le crédit que les guerriers, ces premiers braves, s'acquéroient par la chasse

(1) Le nom de *Sorlingues* se rend par : *pays contrée*, et de celui d'*elin*, *étain*. *qui abonde en étain*. Il se tire du terme *si*,

des animaux, étoit uniquement fondé sur l'estime et la gratitude. Les pères renfermoient dans leurs personnes les qualités augustes et bienfaisantes de pontifes et de rois. C'étoit par leurs mains que s'offroient à la divinité les sacrifices de leur communauté, et ils dominoient par l'amour. Tandis que les familles furent en petit nombre, les principes de la société que chacun trouvoit dans son cœur suffirent pour maintenir l'ordre. Les besoins n'alloient pas plus loin que ceux de la nature. Si les connoissances étoient bornées, la malice et la perversité n'avoient pas encore corrompu les mœurs. Le mien et le tien, cette source des plus grands désordres, déployèrent à la fin toute l'activité des passions que la vigilance des pères avoit déjà de la peine à contenir et dont ils ne laissoient pas que d'abuser quelquefois eux-mêmes.

138. Pour rétablir l'harmonie dans une société dont les membres se multiplioient chaque jour, il fallut que les individus sacrifiassent au public leurs caprices et leurs passions. On renonça à l'usage illimité de sa propre volonté. Les familles qui composèrent un peuple séparé se donnèrent des lois et un gouvernement. C'est par là qu'elles assurèrent la tranquillité publique. Pour réunir des forces qu'elles n'avoient pas d'elles-mêmes, elles s'associèrent avec les autres peuples voisins. Dans cette double position, les membres cédèrent à leur corps particulier et le corps à la société générale, tout ce que l'on croyoit que pouvoit exiger le bonheur et la conservation de la plus saine partie. La justice publique ne fut plus administrée par les chefs de famille : son exécution passa à des personnes chargées de cet important emploi. Ce furent eux qui composèrent le sénat de chaque nation armorique. Le culte religieux dont le dogme et les rits pouvoient s'altérer en passant par chaque maison particulière, où le plus distingué faisoit les fonctions de pontife, ne fut plus exposé aux mêmes variations. Un corps de prêtres en fut le dépositaire; la religion fut confiée à leurs soins et les sciences devinrent l'objet de leurs études. Tels furent les fondemens de l'ordre religieux et politique qu'établirent les cités armoriques. Nous allons tâcher d'entrer dans le détail à cet égard.

139. Les pères qui d'abord avoient été souverains dans leurs familles continuèrent le même empire sous la protection des lois. Les maris avoient droit de vie et de mort sur leurs femmes, ainsi que sur leurs enfans, du temps de Jules-César. Lorsqu'un père de famille d'une noblesse distinguée venoit à mourir, ses proches s'assembloient, et pour peu qu'il y eût de soupçons sur sa mort, on mettoit sa femme à la torture comme une esclave.

esclave. Si le crime étoit avéré, on la faisoit mourir dans les flammes et dans les plus cruels supplices (1). Un mari étoit obligé de faire entrer dans la communauté autant de biens qu'il en recevoit de sa femme : le tout appartenoit au survivant, avec les fruits qui en provenoient (2).

140. Il paroît que l'autorité de chaque cité armorique étoit dévolue à son sénat (3). C'est dans cette persuasion que César fit périr celui des *Veneti* (4). Ce général lui attribuoit la révolte des Armoriques contre les Romains.

141. Jalouse néanmoins de sa liberté, chaque nation se regardoit au-dessus de son sénat ; c'est pourquoi elle se croyoit en droit d'infirmer quelquefois ses arrêts et jugeoit même ses magistrats, lorsqu'elle pensoit ou qu'ils alloient contre ses intérêts, ou qu'ils ne vouloient pas se rendre à ses ordres. Ce fut par ce double motif que les peuples d'Evreux et de Lisieux mirent à mort leurs sénateurs. Ils avoient décidé de se réunir aux *Veneti* pour secouer avec eux le joug des Romains. Leurs magistrats s'y opposoient de tout leur crédit (5).

142. Les sénats des Armoriques étoient composés des personnes les plus remarquables parmi la noblesse. C'étoit le premier ordre après celui des druides. Pour le peuple, il étoit presque réduit à la condition des esclaves ; il ne pouvoit rien par lui-même, et jamais on ne lui donnoit de part aux affaires. Une grande partie de ces malheureux, accablés de dettes ou d'impôts, en butte aux vexations des grands, s'étoient rendus d'eux-mêmes esclaves des nobles qui avoient sur eux les droits que tout maître a sur ses esclaves (6).

143. 144. 145. Les Armoriques qui connurent les premiers les avantages et les douceurs que l'agriculture procure au genre humain, emportés néanmoins par le préjugé commun à tous les Celtes, la regardèrent comme une occupation basse et servile. Ils laissèrent aux femmes, aux enfants, aux esclaves, le soin de la culture des terres (7). Les *Veneti*, dont le but principal étoit de s'enrichir par le commerce de terre et de mer, jugèrent plus sainement de l'agriculture. Sans elle, ils n'auroient pu réussir dans une entreprise de cette nature. Les arts mécaniques, qui en étoient un autre appui, durent également leur être chers. On ne peut douter que les autres négocians de l'Armorique n'aient suivi cet exemple.

(1) De Bello gallic. lib. 6.
(2) Ibidem.
(3) Le nom de *Sénat* vient de *senedd*, *assemblée des anciens*. *Sen*, *ancien*; *edd*, *maison*, *tribunal*.
(4) De Bello Gall. lib. 3.
(5) Ibidem.
(6) Ibidem, lib. 6.
(7) Strabo, lib. 3.

Tous eurent néanmoins un penchant décidé pour le métier de la guerre. Leurs ancêtres en avoient trouvé l'image dans les combats qu'il leur avoit fallu livrer aux bêtes sauvages. La reconnoissance fut le premier tribut que l'on paya à ceux qui, par leur force et leur habileté, avoient défendu leurs semblables contre ces dangereux animaux, et les avoient enrichis de leurs dépouilles. Ce furent là les seules voies d'acquérir de la gloire. Se défendre et se nourrir étoient les premières choses qui occupèrent les Armoriques. Chacun chercha à fixer sur soi l'attention des autres par son adresse à la chasse. Les applaudissemens et l'admiration enflèrent le courage de ces guerriers. Ils en formèrent d'autres qui se firent honneur de les suivre dans leurs courses. Ce fut là l'origine de ces chevaliers si vantés dans les Gaules. Ces chasseurs voulurent par la suite exercer sur leurs patriotes cet ascendant qu'ils avoient pris sur les animaux. L'égalité, qui avait régné d'abord, se dissipa peu à peu. Les exercices violens furent particulièrement en recommandation. De l'empire sur les bêtes, ces braves passèrent à celui qu'ils se donnèrent sur leurs semblables. On regarda la force comme un acte de justice. Passée en loi par l'usage, elle s'acquit des droits réels et absolus. On se persuada même que la divinité prenoit sous sa protection le plus fort, et que les foibles n'avoient point de droit à ce qu'ils n'étoient pas en état de défendre.

146. C'est sur ce principe qu'étoient appuyées les conquêtes que ces peuples faisoient sur les étrangers, et le droit qu'ils s'arrogeoient sur leurs vies et sur leurs biens. Les *Senones* (1), qui assiégeoient *Clusium*, ne balancèrent pas à répondre aux ambassadeurs romains qui vouloient les détourner de s'emparer injustement des terres de cette ville leur alliée, que leur droit étoit attaché à la pointe de leurs épées, et que tous les biens appartenoient à de braves guerriers comme eux. « Lorsque, dirent-» ils, vous-mêmes avez déclaré la guerre aux Albaniens, aux Fidena-» tes......, pour vous emparer de leurs terres, vous n'avez rien fait d'i-» nouï ni d'injuste : vous avez suivi la plus ancienne des lois, celle qui » donne au plus fort les biens du plus foible. Cette loi commence par la » divinité et s'étend jusqu'aux brutes (2). »

C'est sur ce fondement qu'Arioviste disoit à Jules-César que, suivant le droit de la guerre, le vainqueur dispose à son gré des vaincus. Le droit de la guerre, c'est la loi du plus fort (3).

(1) Le nom de *Senones* vient de *senon*, *très-grand*. Ce peuple, dit Florus, étoit d'une taille énorme et distingué par la grandeur de ses armes, de sorte qu'il paroissoit né pour la perte des hommes et la ruine des villes.

(2) Tit. Liv. lib. 5. c. 35.

(3) De Bello Gallic. lib. 1. c. 36.

147. Chaque nation armorique respectoit dans ses membres le droit que nous appelons de premier occupant. C'étoit une loi qu'elle avoit rendue sacrée. Il n'en étoit pas ainsi à l'égard des peuples qui n'avoient point traité avec les Armoriques. Ceux-ci croyoient pouvoir les attaquer licitement, piller et enlever leurs biens. Leur motif étoit que, n'ayant point renoncé à la communauté des autres richesses de la terre, ils avoient droit de les réclamer. Comme dans ce procédé ils trouvoient de l'opposition, ils revendiquoient le droit du plus fort. Telles furent les prétentions de cette colonie que les *Veneti* envoyèrent en Italie.

148. La loi du plus fort, que les Armoriques et les autres Gaulois avoient établie à l'égard des peuples qui n'avoient point de liaison avec eux, avoit souvent lieu entre les différens membres de la même cité. Lorsqu'un citoyen étoit ajourné devant les magistrats, ou pour une injure, ou pour quelqu'autre raison, il pouvoit en certains cas décliner la juridiction et offrir de terminer le procès par la voie des armes. Si la matière du différent n'étoit pas évidente, si l'accusé se tenoit sur la négative, si la déposition des témoins n'étoit pas suffisante pour le convaincre, les juges mettoient les parties hors de cour et les renvoyoient à finir leur dispute par le duel (1). Lorsque les témoins ne déposoient pas la même chose, ils étoient eux-mêmes tenus de se battre.

Quand des personnes d'un mérite égal aspiroient à une charge, elle étoit disputée les armes à la main (2). Lorsque le chef des druides venoit à mourir, son successeur ne le remplaçoit quelquefois qu'après avoir essuyé un combat judiciel.

C'étoit par le duel que la justice et le bon droit se manifestoient. Un guerrier ne connoissoit point d'autre jurisprudence. Elle étoit pour lui aussi prompte que glorieuse. Celle du barreau, dont la marche est toujours lente, parce qu'elle est réfléchie, auroit trop mis à l'épreuve son ardeur impétueuse, et, suivant le préjugé qui dominoit alors, auroit compromis son honneur. Aussi un Armorique guerrier avoit-il pour maxime de ne jamais paroître en public sans ses armes; c'étoit un usage de les enterrer avec lui lorsqu'il mouroit.

149. Les étrangers et les voyageurs étoient les seuls qui n'avoient point à craindre de la loi du plus fort. Les Armoriques, ainsi que les autres Gaulois, regardoient leurs personnes comme sacrées et inviolables. Toutes les maisons leur étoient ouvertes et partout on leur donnoit à manger. On

(1) Tacit. Annal. 13. Nicol. Damas. apud Strobæum. lib. 3.

(2) Livius 38.

n'attendoit pas même qu'ils demandassent l'hospitalité : il y avoit une émulation égale à qui les préviendroit ; ils n'avoient d'embarras que sur le choix ; on regardoit comme favorisé particulièrement du ciel, celui à qui ils donnoient la préférence.

150. Les ministres de la religion gauloise remontent à la plus haute antiquité. Saint Clément d'Alexandrie fait voir (1), d'après les plus anciens auteurs, que les druides subsistoient avant les Mnesiphiles, les Solons, les Xenophanes, les Thalès et les Pythagores. Il ajoute, sur la foi d'Alexandre l'historien, que ce dernier philosophe avoit été l'élève de ces Gaulois.

151. C'étoit à ces ministres seuls que la nation gauloise confioit l'éducation de la jeunesse. On auroit cru l'exposer à des dangers, si on l'avoit mise entre les mains de toute autre espèce de savans. Les jeunes gens qui alloient en foule prendre leurs leçons (2) n'étoient point des familles du peuple : ses occupations ne l'élevoient pas si haut. Pomponius-Mela, cité par Cluvier, dit que cette jeunesse n'étoit pas simplement ingénue, mais la plus noble de la nation.

152. 153. Ces maîtres ne se bornoient pas à enseigner la théologie et la morale. Dans leurs écoles, on disputoit des astres et de leur mouvement, de la grandeur du monde et de la terre, de la constitution de l'univers, de la puissance et de l'empire des dieux (3). Ils faisoient profession, dit Pomponius-Mela, de connoître non-seulement la grandeur, mais encore la forme du monde et de la terre, les divers mouvemens du ciel et des astres, et la volonté des dieux (4). Ces différentes connoissances ne peuvent être autres que la physique, la géographie, l'astronomie et les autres parties des mathématiques. Ces sciences, qui sont le fondement de la navigation, durent être cultivées avec soin par les Armoriques commerçans. Pomponius-Mela rapporte que les druides donnoient des leçons de l'art oratoire (5). Strabon y ajoute la jurisprudence et l'histoire (6). Les écoles de ces docteurs n'étoient point établies dans les villes : elles se tenoient dans le fond des bois et dans des cavernes solitaires (7). Leur doctrine étoit renfermée dans des vers qu'ils faisoient apprendre par cœur à la jeunesse. C'étoit faciliter le travail de leurs disciples. Les vers se retiennent plus facilement et plus long-temps que la prose. C'est aussi la

(1) Strom. lib. 5.
(2) De Bello Gallic. lib. 6.
(3) Ibidem.
(4) Geog. lib. 3. c. 2.
(5) Geog. lib. 3. c. 2.
(6) Geogr. lib. 4.
(7) Mela. lib. 3. c. 2. Lucan. Bello civil. lib. 1.

méthode que l'on a suivie jusqu'au milieu de ce siècle, pour l'instruction des jeunes gens. Il est à désirer qu'on ne perde pas de vue cet avantage dans les nouveaux plans que l'on tâche de rédiger maintenant. Outre l'ordre et la simplicité des règles, il est bon de ne rien épargner pour venir au secours de la mémoire. Mais comme les druides ne donnoient jamais leurs traités par écrit, ils mettoient des obstacles aux progrès dans les sciences. César donne deux raisons de cette méthode : nous n'osons assurer qu'il les ait puisées dans leur vraie source. La première est afin que par là la doctrine qu'enseignoient les druides ne fût connue de personne et qu'elle en parût plus mystérieuse. La seconde, afin que les jeunes gens qui étoient obligés d'apprendre ces vers, et qui n'avoient pas le secours des livres, fussent plus attentifs à cultiver leur mémoire.

154. Ceux que l'on avoit chargés du dépôt de la religion furent assez généralement connus sous le nom de druides (1). Diogène-Laërce et Suidas les appellent Semnothées, de *semnos*, *vénérable*, et de *teos*, *Dieu ;* pour nous faire comprendre qu'ils se faisoient gloire d'honorer la divinité, de la servir et de la connoître.

155. Nous pourrions, à l'exemple de Jules-César et de quelques autres auteurs, comprendre, sous le nom générique de druides, tous les ministres de la religion gauloise ; mais, pour plus grande clarté, nous dirons avec Strabon qu'il y avoit plusieurs classes dans le clergé des Gaules ; savoir, celle des bardes, celle des devins et celle des druides. « Les bardes, » dit-il, composent des hymnes et des poëmes. Les devins offrent des sa-

(1) On ne convient pas aujourd'hui de la raison positive qui détermina les Gaulois à les appeler ainsi. Les uns croient que le mot *druide* vient de l'hébreu *derussim*, qui veut dire *contemplateur* ; mais quelque affinité que la langue hébraïque paroisse avoir avec le celtique, il est plus naturel de puiser ce terme dans le dialecte même des Gaulois, surtout si l'on n'a pas de fortes raisons d'agir autrement, et si l'origine qu'on y rencontre exprime d'une manière plus sensible les fonctions des prêtres gaulois. D'autres s'imaginent en trouver la source dans le grec. *Drus* veut dire chêne, arbre pour lequel les Druides avoient une singulière vénération. Mais est-il vraisemblable que, par ce motif seul, qui n'étoit qu'extérieur à la religion gauloise, ces peuples eussent donné à leurs ministres une pareille dénomination ? Pourquoi l'aller chercher dans une langue étrangère ? C'est donc dans le celtique que nous en trouverons l'étymologie. Nous ne la rencontrerons point dans le mot *drus*, *magicien*, *démon* ; ce seroit faire injure à la religion primitive des Gaulois. Ils n'adoroient point les esprits dans les premiers temps, et ils ne cherchoient pas à avoir de commerce avec eux. Dans les poésies bretonnes du cinquième et du sixième siècles, temps où le *druidisme* respiroit encore, les ministres gaulois sont représentés sous le nom de *Derouyden*, au pluriel, et sous celui de *Derouyd* au singulier. Ce nom est composé de deux racines celtiques : *dé* ou *di*, *deus*, *Dieu*, et de *rhouid* ou *rhoud*, *loquens*, *parlant*, *conversant*. Par le terme *Derouyd*, nous entendons donc : *Celui qui converse avec Dieu et qui est l'organe de sa volonté.* On verra par la suite que c'étoit là l'idée que les Gaulois s'étoient formée de leurs ministres.

» crifices et s'appliquent à la physiologie. Les druides, outre la physiologie, cultivent la philosophie morale. Ils passent pour être d'une intégrité à toute épreuve. De là vient qu'on leur remet la décision des différens que les particuliers et même les peuples entiers ont les uns avec les autres. Quelquefois les druides des deux parties discutent entr'eux ce qui fait le sujet d'une guerre, et trouvent le moyen de pacifier des armées qui étoient sur le point de se battre. Ils sont chargés principalement de juger les causes où il s'agit de meurtre et d'effusion de sang (1). »

D'autres historiens nous font encore mieux connoître le caractère et les prérogatives de ces ordres religieux. Ammien-Marcellin remarque que « les esprits s'étant insensiblement cultivés dans les Gaules, les sciences commencèrent à y fleurir. Ceux qui les enseignèrent les premiers furent les bardes, les devins et les druides. Les bardes chantoient dans des vers héroïques et aux doux accords de leur lyre, les exploits des grands hommes. Les devins étudioient l'enchaînement et les secrets de la nature et s'appliquoient à les dévoiler. Les druides, qui avoient un esprit plus élevé que les autres, vivoient ensemble en communauté, à la manière des pythagoriciens, s'appliquant à des questions occultes et sublimes, et, s'élevant au-dessus de la condition humaine, ils prononçoient que les âmes sont immortelles (2). Les Gaulois, dit Diodore de Sicile, ont un grand respect pour les druides, qui sont les philosophes et les théologiens de la nation. Ils ont aussi leurs devins auxquels ils ajoutent beaucoup de foi. Les devins prédisent l'avenir, tant par le vol des oiseaux que par l'inspection des victimes; et le peuple leur est entièrement soumis. Ils pratiquent surtout quelque chose d'extraordinaire et d'incroyable, quand il s'agit de délibérer sur des affaires extrêmement importantes. On immole alors un homme que le devin frappe d'une épée au-dessus du diaphragme, pour juger de l'avenir, tant par la manière dont la victime tombe par terre, que par la palpitation de ses membres. Il observe encore de quelle manière le sang coule. Les Gaulois ajoutent beaucoup de foi à cette sorte de divination, qui est fort ancienne parmi eux. C'est une coutume reçue chez ce peuple, de n'offrir aucun sacrifice sans le ministère d'un philosophe. Ils donnent pour raison de cet usage que, quand on veut offrir des présens aux dieux, il est à propos de recourir à la médiation des

(1) Geogr. lib. 4. (2) Lib. 5.

» personnes qui connoissent la divinité et qui sont ses confidens. On » obéit aux druides et aux poëtes qui composent des hymnes, non-seu» lement dans les choses qui concernent la paix, mais encore dans celles » qui regardent la guerre. Les amis et les ennemis ont la même soumis» sion pour eux. On a vu souvent que, lorsque les armées étoient déjà » en présence, et que le soldat, après avoir jeté sa lance contre l'en» nemi, étoit sur le point de forcer les rangs l'épée à la main, les drui» des se présentaient entre les deux armées, apaisoient le soldat irrité, » comme on apprivoiseroit des bêtes sauvages; tant il est vrai que, jus» que parmi les nations les plus barbares et les plus féroces, la fureur » cède à la sagesse, et qu'il n'y en a aucune où Mars n'ait de la consi» dération pour les muses (1). »

156. Ces témoignages nous feront faire ici une remarque importante, c'est que les Gaulois ne connurent d'abord que les bardes et les druides. Ceux-là, dont le nom celtique signifie un chantre ou un musicien (2), étant occupés à composer des hymnes, soit en l'honneur de la divinité, soit pour conserver la mémoire des actions éclatantes ou des lois civiles, vont se perdre dans les temps les plus reculés. Les premiers mouvemens du cœur de l'homme, à la vue des bienfaits dont l'Etre suprême le comble, le portent naturellement à exprimer la reconnoissance dont il est pénétré. Sa dépendance lui apprend à s'humilier devant son créateur et à l'invoquer. Les cantiques sont donc de la plus haute antiquité, et, dès le commencement, ils firent partie du culte que l'on rendit dans les Gaules à la divinité. C'est par ce moyen que la religion se perpétua. Les airs sur lesquels ces cantiques étoient ajustés, la mesure ou l'harmonie que l'on admiroit dans les paroles, rendoient ces pièces faciles à retenir. La mémoire qui se les rappeloit avec plaisir, les conservoit aussi fidèlement que si elles eussent été confiées au papier. Avant l'invention de l'écriture, les Gaulois chantèrent la grandeur et les merveilles de Dieu; avant cette époque si favorable au développement de l'esprit humain, ils célébrèrent les actions de leurs héros.

157. Les druides furent les premiers théologiens de la nation, les dépositaires des dogmes de la religion et ses pontifes. La divination, quoique fort ancienne parmi les Gaulois, étoit par cette raison nouvelle chez eux, et postérieure à la religion primitive. D'ailleurs, on conçoit aisément que cette prétendue science n'a pu être que le produit de combinai-

(1) Lib. 5.

(2) Festus. lib. 2.

sons aussi successives que fausses, et que ce fut la crédulité agitée par la crainte ou par l'espérance, qui lui donna cours dans la suite des temps. Si nous voulons donc connoître la nature du *druidisme*, nous devons le dépouiller de ce que l'on y a ajouté. Avant que d'entrer dans ce qu'il a de plus secret, jetons un coup d'œil sur son extérieur.

158. Ce n'étoit point dans les temples, mais sous le ciel que les Armoriques et les autres Gaulois adoroient la divinité. Ils ne s'assembloient pas même à cet effet dans les villes ou les bourgades. Leurs plus anciens sanctuaires furent sur les montagnes. Les plus célèbres étoient dans les forêts. Quelquefois on les établissoit proche des fontaines, des lacs ou des rivières; tantôt le long des grands chemins et particulièrement dans des carrefours où l'on arrivoit par plusieurs endroits.

159. Ces lieux tenoient la place de temples. Comme ceux-ci, ils étoient dédiés au culte de la divinité. Les Gaulois, dit Pline (1), consacroient des forêts aux dieux, principalement des forêts de chênes, et, dans tous leurs sacrifices, ils tenoient à la main des branches de cet arbre. Ce fameux temple du pays chartrain, où les druides des Gaules s'assembloient dans un certain temps de l'année, n'étoit autre chose qu'une forêt. Les peuples de la Grande-Bretagne, issus pour la plupart de l'Armorique, suivait exactement la même pratique. Tacite, en parlant de la prise de l'île de Man par les Romains, rapporte qu'on renversa les forêts où les naturels du pays avoient suivi jusqu'alors de cruelles superstitions, en faisant répandre le sang des captifs sur les autels qui y étoient dressés, et en consultant la divinité par les entrailles de ces victimes.

160. Lorsque les assemblées religieuses se tenoient dans des forêts, un grand et majestueux arbre étoit le symbole de l'Etre suprême. Les Celtes, dit Maxime de Tyr, reconnoissent un Dieu; mais le simulacre de Jupiter est parmi eux un chêne élevé au-dessus d'un autre (2).

On arrosoit l'arbre consacré et même ceux qui en étoient voisins, du sang des hommes et des animaux immolés. Leur tête étoit la portion réservée à la divinité. C'est par cette raison qu'on l'attachoit à ces arbres (3). Celui qui faisoit l'offrande, étoit le maître du corps de la victime. Si la chair étoit propre à manger, il en faisoit un festin où assistoient sa famille et ses amis.

161. Lorsque le chêne qui servoit de symbole venoit à périr, il ne perdoit pas pour cela sa consécration. On le tailloit en colonne ou en pyramide.

(1) Histor. natur. lib. 16. c. 44.
(2) Diss. 38.
(3) Tacit. Annal. 1. Strabo. 3.

Tel

Tel étoit, suivant Adam de Brême, l'*irminsul* des Saxons. Ce nom veut dire, selon lui, *colonne universelle*. Vitikind fait venir *irminsul* du tudesque *irmin* ou *hermann*, qui désigne *un homme de guerre*, et de *sul*, *colonne*. Les plus anciennes représentations d'Apollon, de Junon, de Cerès et de Pallas chez les Grecs, n'étoient que des colonnes (1). Quelquefois le lieu du sanctuaire étoit marqué par un amas de grosses pierres. On en trouve de nos jours en différens endroits de l'Allemagne et de l'Angleterre. Le savant M. Keisler en a donné la description (2) : on ne peut douter qu'il n'y en ait aussi en France. Le vulgaire appelle lieu de fée ou de sacrifice, dit le P. Grégoire de Rostrenen (3), certaines pierres élevées, couvertes d'autres pierres plates fort communes en Bretagne, et où ils disent que les païens offroient autrefois des sacrifices. Ils ajoutent que leurs ancêtres ont vu auprès de ces lieux beaucoup de petits nains tout noirs danser, etc. Telle est en particulier la pierre levée de Poitiers, à l'occasion de laquelle M. Dreux du Radier a fait une savante dissertation. Il existe encore en Bretagne une autre espèce de pierres qui servoient au même usage : elles sont taillées en forme de pyramide et de colonne. Leur base est tantôt enfoncée profondément dans la terre, tantôt elles ont un piedestal. Les unes ont douze pieds d'élévation, d'autres en ont plus de vingt; celle que l'on voit à une demi-lieue de la ville de Dol (4) en a vingt-neuf de hauteur visible : on ignore ce que la terre nous en cache. Cette pierre est d'un seul bloc; elle étoit vraisemblablement carrée dans son principe. On a placé une croix sur son sommet, long-temps après son érection. C'est l'esprit du christianisme qui l'a fait élever. On a cru faire cesser, par ce moyen, les superstitions que l'on pratiquoit en ce lieu. On trouve une pierre à peu près semblable proche la chapelle Saint-Jean, dans la paroisse de Cuguen; il y en a deux autres en celle de Combour, au village de Landran (5).

(1) Clemens Alex. Strom. lib. 1.

(2) Antiquit. Selectæ.

(3) Dictionn. françois-celtique, au mot *fée*.

(4) L'endroit où cette colonne est placée se nomme le *Champ dolant*, c'est-à-dire, le *Champ du temple*. Ce terme vient de *do*, préposition qui répond aux françaises *de*, *du*, *des*, et de *lan*, *temple*. Ce champ et toutes les terres des environs formoient une forêt. A l'occident et au midi, elle s'appeloit *Heral*; d'*er*, *longue*, et d'*al*, *élevée : longue forêt sur un terrain élevé*. Elle comprenoit dans son enclave le village de la forêt, les Haies de Dol (*hai*, *forêt*), et Vilhoed (*vil*, *habitation*; *hoed*, *forêt*); vers l'orient, elle portoit le nom d'*Ichot*, à cause d'un ruisseau qui y passoit (*i*, *ruisseau*; *chot*, *forêt*). Tous ces noms se reconnoissent encore de nos jours. Plusieurs chemins conduisoient à ce temple. Quatre y aboutissent même à présent.

(5) Le nom de Landran est dérivé de *lan*, *temple*, et de *dran*, *cadence*, *harmonie*; la danse faisoit une des parties principales du culte divin chez les Gaulois.

162. Les Armoriques, de même que les autres Gaulois, donnoient le nom de la divinité aux lieux destinés aux assemblées de religion, ainsi qu'aux choses qui en étoient le symbole. C'étoit là, selon eux, que l'Etre suprême signaloit sa puissance, sa bonté et ses autres attributs. L'entrée de ces temples étoit interdite aux lâches et aux impies que les ministres de la religion avoient excommuniés : quelques-uns de ces lieux étoient décorés du droit d'asile.

Il est naturel de penser que les forêts et autres lieux consacrés à la divinité étoient distingués par des marques dont on étoit convenu. Le sanctuaire où étoit le symbole du dieu devoit l'être à bien plus forte raison. C'est de là que Tacite assuroit que les Germains consacroient aux dieux célestes des bois et des forêts, et qu'ils donnoient les noms des divinités même à ces retraites profondes, qu'on adoroit en esprit, sans qu'on osât porter les yeux sur les lieux où la divinité résidoit.

163. C'étoit dans ces sanctuaires que l'on conservoit les offrandes faites à la divinité. « Les Gaulois, dit Jules-César, sont dans l'opinion que le » dieu Mars préside à la guerre ; ainsi, quand ils ont résolu de donner » bataille, le plus souvent ils font vœu de lui offrir tout ce qu'ils pren- » dront à la guerre. Ils lui immolent l'élite des animaux qu'ils ont pris sur » l'ennemi. A l'égard des autres choses, ils les amassent dans le même » lieu. Il se trouve plusieurs peuples chez lesquels on voit dans des lieux » consacrés, de ces monceaux de dépouilles. Il est rare que quelqu'un, » au mépris de ce vœu, ose retenir secrètement les choses qui ont été » vouées de cette manière, ou les enlève de la place où elles ont été » mises en trophées, parce que ce sacrilége est puni d'un supplice très- » cruel (1).

» On voit quelque chose de particulier et d'extraordinaire dans la Cel- » tique supérieure, par rapport aux temples et aux forêts consacrées » aux dieux. On y jette une grande quantité d'or que l'on consacre aux » dieux et qu'aucun des habitans n'ose toucher par superstition, quoique » d'ailleurs les Celtes aiment beaucoup l'argent (2). »

Outre les vœux et les offrandes que l'on déposoit dans ces lieux saints, il étoit permis de leur léguer ses biens en mourant. Une loi romaine suppose que cet usage se pratiquoit depuis un temps immémorial (3).

164. Les ministres de la religion gauloise habitoient dans ces sanctuai-

(1) De Bello Gallic. lib. 6.

(2) Diodor. Sic. lib. 5.

(3) Corpusculum Juris, tit. qui hæredes instituí possunt. Apud Forcatul. lib. 5.

res (1). Des revenus y étoient attachés pour l'entretien des prêtres. Les assemblées civiles se tenoient dans ces lieux aussi bien que celles de la religion. Le juge d'un canton rendoit ses ordonnances dans le même endroit où s'exerçoit le culte divin : toutes les affaires qui concernoient un district y étoient discutées. Quand il s'en trouvoit qui intéressoient le bien général des peuples confédérés, telles que la paix et la guerre, les cités étoient représentées par leurs députés dans le sanctuaire le plus célèbre de la république. Ces assemblées se terminoient toujours par un festin religieux qui suivoit le sacrifice commun. Elles ne se tenoient que la nuit.

165. Les sacrifices, les repas sacrés, le chant des hymnes et les autres parties du culte extérieur de la divinité n'avoient lieu que durant la nuit. Quoique, pour tous ces exercices, on choisît le temps où la lune pouvoit éclairer, chacun portoit cependant son flambeau ou sa torche allumée et la plaçoit devant le symbole de la divinité. Les Gaulois, dit César, mesuroient le temps par le nombre des nuits et non par celui des jours. Ils comptoient les jours de leur naissance, les mois, les années de telle manière que les jours suivoient la nuit (2). Le peuple suit encore la même méthode en Bretagne. Ce que nous nommons *aujourd'hui* (*hâc die*), il l'appelle *anuit* (*hâc nocte*).

Les druides, dit Pline, cueillent le gui de chêne le sixième jour de la lune ; c'est à ce jour qu'ils placent le commencement des mois, des années et des siècles, qui sont parmi eux de trente ans. Ils fondent cet usage sur ce qu'alors la lune a déjà assez de force, quoiqu'elle ne soit pas encore parvenue à la moitié de sa grandeur.

166. Comme le sixième jour de la lune, cette planette donnoit assez de lumière pour se rendre aux assemblées, on les commençoit ce jour-là même. On les continuoit peut-être durant la pleine lune, et, si l'on veut, jusqu'au dernier quartier, en observant néanmoins que celles de la nouvelle et de la pleine lune étoient les plus fréquentées et les plus augustes Le commencement des mois et des années étoit donc marqué par les solemnités publiques et religieuses. Tout le monde connoît le grand sacrifice du gui de l'an neuf. Des enfans en Bretagne et dans d'autres provinces crient encore *aguilaneuf*, pour demander leurs étrennes.

167. Les Gaulois avoient une espèce de sacrifice assez commun chez eux, mais rarement employé chez les autres nations ; c'est que, comme nous l'avons déjà vu, ils immoloient des hommes à la place des animaux.

(1) Lucan. 1. Mela. lib. 3. c. 32. (2) De Bello Gallic. lib. 6.

« Tous les peuples des Gaules, dit César, sont fort superstitieux. C'est
» pour cela que, lorsqu'ils ont de grandes maladies, ou qu'ils se trou-
» vent dans quelques combats ou en danger de leur vie, ils immolent des
» hommes au lieu de victimes, ou ils font vœu de les immoler, et ils se
» servent, pour les sacrifices, du ministère des druides. Ils s'imaginent
» que la vie d'un homme ne peut être rachetée que par celle d'un autre
» homme et que les dieux ne peuvent être apaisés autrement. Ils ont
» des sacrifices publics de cette sorte. D'autres ont des statues de gran-
» deur énorme, tissues d'osier, et, après en avoir rempli le vide d'hom-
» mes vivants, ils y mettent le feu, et ces pauvres victimes y sont bientôt
» étouffées et consumées par la flamme. Ils croient que les supplices des
» voleurs et des autres malfaiteurs sont plus agréables aux dieux. Cepen-
» dant, quand ils n'ont pas de ces criminels, ils sacrifient des inno-
» cens. »

168. Ces sacrifices humains se faisoient tantôt en faveur des particuliers, tantôt ils étoient ordonnés par la nation pour le bien public. Ce qui déterminoit à les offrir, c'étoit 1° que la vie d'un homme ne peut se racheter devant Dieu que par la vie d'un autre homme. D'où il suit que celui dont on devoit racheter les jours à ce prix étoit déjà coupable et condamné à la mort par la divinité qu'il avoit offensée. 2° Les sacrifices humains étoient de toutes les offrandes la plus agréable qu'ils pussent faire à Dieu. 3° Les criminels publics, comme plus coupables que ceux qui ne l'étoient qu'au tribunal de leur raison, étoient plus propres par ce motif à faire oublier à Dieu les fautes des autres.

Etrange manière de penser de la divinité! Ne pourrions-nous pas dire, avec Plutarque, qu'il eût mieux valu en quelque manière que les Gaulois n'eussent eu aucune connoissance de Dieu, plutôt que de croire qu'il se soit plu à voir répandre le sang humain, ou de s'imaginer que le plus saint et le plus parfait sacrifice étoit de couper la gorge à des hommes? Ce n'est point ici l'esprit de physiologie et de divination qui fait immoler ces sortes de victimes. L'envie de détourner la mort et de se rendre Dieu propice en est la seule cause.

Comment a-t-il pu se faire que les druides, si chéris de leur nation et dont la sagesse étoit reconnue chez les étrangers, en soient venus à cet excès et aient eu assez de crédit pour le persuader à leurs concitoyens? Nous n'avons garde de chercher à disculper des actes de barbarie aussi révoltans. La nature, en frémissant, s'élèveroit contre nous; l'idée seule que nous avons de Dieu nous condamneroit sans appel. Mais ce à quoi

nous désirons que l'on fasse attention, c'est que si l'on envisageoit sous leur vrai point de vue la plupart des actions des premiers hommes, leurs motifs ne paroîtroient peut-être pas si dépourvus de raison : en découvrant la fausseté des principes qui les ont fait agir, nous reconnoîtrions la foiblesse de l'esprit humain ; un sentiment de commisération affoibliroit la sentence portée contre nos pères. Nous verrons par la suite jusqu'où s'est étendue leur faute.

169. Diogène-Laërce a renfermé la morale des druides en trois principaux chefs ; savoir : qu'il faut honorer les dieux, ne faire aucun mal, s'exercer à la bravoure et aux autres qualités d'un homme courageux. Ces principes bien entendus sont la source d'un grand nombre de conséquences qui, réduites en pratique par les Gaulois, leur ont fait tant d'honneur.

170. Les rapports que les hommes ont avec la divinité n'étoient pas bornés, suivant la doctrine des druides, à la vie présente. Après la dissolution du corps, des liens plus étroits unissoient l'homme à Dieu. C'étoit là, selon ces docteurs, la base et le fondement de l'obligation où est l'homme de servir la divinité et d'observer les règles qu'il a prescrites. Aussi, dans les cantiques sacrés des Gaulois, on célébroit l'excellence de la vie future et les vertus qui conduisent à ce glorieux état. De la persuasion d'une autre vie, les druides ne manquoient pas de tirer cette conséquence, et de la faire tirer aux autres, que, puisque la mort n'étoit qu'un passage (1) à une autre vie, on y seroit ou puni ou récompensé, selon ses bonnes ou mauvaises actions.

« Un des dogmes des druides, dit Pomponius-Mela, qui a transpiré au » dehors, est que les âmes sont éternelles et qu'il y a une autre vie après » celle-ci (2). »

Lucain, qui vivoit du temps de Néron, expose ainsi le sentiment des druides sur l'état des âmes après la mort. « Vous enseignez, dit-il, que » les ombres ne vont point habiter les demeures paisibles de l'Erebe, ni » faire leur séjour dans le sombre empire de Pluton. Le même esprit, » selon vous, anime le corps dans un autre monde. Si cela est vrai, la » mort n'est qu'un passage à une longue vie. Que les peuples septen- » trionaux sont heureux, continue le poëte, de se mettre ainsi au-dessus

(1) Les Gaulois, pour exprimer la mort ou le trépas, se servoient du terme *tremenvan*, qui est formé de *tremen*, *passage*, et de *man*, en composition *van*, *homme* ; c'est-à-dire, *passage d'homme*.

(2) Unum ex iis quæ præcipiunt druides, in vulgus effluxit, videlicet ut forent ad bella meliores, æternas esse animas, vitamque alteram ad manes. lib. 3. c. 2.

» de la crainte de la mort, crainte la plus frappante que l'homme puisse
» jamais avoir ! De là cet enthousiasme qui les porte à braver le danger,
» cette fermeté qui les accompagne à la mort, et cette ardeur qu'ils té-
» moignent à ne pas épargner une vie qu'ils doivent recouvrer. »

Vobis autoribus, umbræ
Non tacitas Erebi sedes, Ditisque profundi
Pallida regna petunt : regit idem spiritus artus
Orbe alio : longæ (canitis si cognita) vitæ
Mors media est. Certè populi quos despicit Arctos,
Felices errore suo, quos ille timorum
Maximus haud urget lethi metus. Indè ruendi
In ferrum mens prona viris, animæque capaces
Mortis et ignavum rediture parcere vitæ (1).

171. Quelques-uns ont tâché d'infirmer le témoignage de Pomponius-Mela, en faisant remarquer que le lieu où doit se passer la seconde vie des Gaulois a été pris par cet auteur dans la théologie païenne des Romains (*vitam alteram ad Manes*), qui étoit bien différente de celle des Gaulois. Pour le prouver, ils se servent du texte même de Lucain que nous venons de citer :

Vobis autoribus, umbræ
Non tacitas Erebi sedes, Ditisque profundi
Pallida regna petunt.

Par là, disent-ils, le poëte dépose que les Gaulois ne reconnoissoient point de manes. Mela n'avoit donc pas, concluent-ils, des idées nettes et précises de ce qu'il avançoit, et, puisqu'il a parlé sans connoissance, son autorité ne peut avoir de poids.

172. Ce raisonnement est plus spécieux que solide. En effet, il n'est pas étonnant que Mela, qui n'étoit instruit que superficiellement de la religion des Gaulois, se soit servi d'un terme peu propre à désigner le séjour de l'autre vie, tel que ces peuples le concevoient. Né au milieu des Celtes, Lucain étoit sans doute plus éclairé sur cette matière. Le *manes* de mela répond à *orbe alio* de Lucain. Par ce moyen, qui se présente naturellement, ces deux écrivains sont d'accord dans le fonds, quoiqu'ils ne le soient pas dans les termes.

Lorsque Lucain assure que, dans le sentiment des druides, les âmes ne vont point se rendre à l'Erebe, comme les Romains pensoient qu'elles

(1) Pharsal. lib. 1.

le faisoient; que, loin de prendre cette route, l'âme qui a quitté son corps dans ce monde, va le reprendre dans un autre; que la mort de ce monde n'est qu'un passage à une vie qui n'est point de courte durée, ainsi que la première, mais dont l'étendue ne se mesure pas, ce poëte fait entendre clairement qu'il faut exclure de ces idées le dogme pythagoricien, suivant lequel les âmes reparoissoient sur notre terre et dans notre monde, pour animer de nouveaux corps et parcourir une nouvelle carrière, qui n'a aucun rapport ni continuité avec la première.

173. Cependant, quelques-uns ont cru que Jules-César a prêté cette opinion aux Gaulois. Pour bien saisir la pensée de cet auteur, il faut le laisser parler sa langue naturelle. *In primis*, dit-il, *hoc persuadere volunt* (*druidæ*) *non interire animas, sed ab aliis post mortem transirē ad alios; atque hoc maximè ad virtutem excitari putant, metu mortis neglecto.* Si l'on fait attention, dit-on, à ces mots : *ab aliis ad alios*, on verra que les Gaulois étoient persuadés qu'après la mort, il s'opéroit une transmigration des âmes et qu'elle se faisoit, non dans les corps des bêtes, mais uniquement dans ceux des hommes.

On répond que les termes latins que nous venons de citer ne peuvent se traduire, ni même se comprendre, à moins qu'on ne supplée le mot qui est relatif à ceux *ab aliis ad alios*. Celui d'*homines* s'offre le premier à l'esprit; dans ce cas, le sens de la proposition de César seroit que l'âme, à la sortie d'un homme, rentroit dans un autre homme : ce qu'on ne peut supposer. En effet, le corps que l'âme a abandonné et celui où elle entreroit, ne seroient, durant le temps de la séparation, que des cadavres. On ne peut en avoir d'autres idées. L'homme n'existeroit que dans l'instant de l'union des deux substances. Le temps du passage que suppose César fait seulement entrevoir deux êtres distingués qui ne sont point unis et à qui conséquemment cet historien n'a pu donner dans cet instant le nom d'homme.

Si l'on veut que César ait eu dessein de dire que les âmes, après la mort, passoient dans d'autres corps, la métempsycose aura lieu; mais la phrase latine de cet auteur ne sera plus la même. Comme on aura suppléé le terme *corpora*, on ne pourra plus lire : *ab aliis ad alios*, mais *ab aliis ad alia*. De tous ceux qui ont traité la métempsycose, on ne voit personne qui ait employé le terme *homo*, mais seulement celui de *corpus*.

Si l'on tente de trouver un sens raisonnable dans la proposition de César, ce sera celui-ci : *ab aliis locis ad alios locos*. Il reviendra au sentiment de Lucain que nous avons rapporté ci-devant; mais il sera contraire à la

métempsycose que l'on s'efforçoit d'établir. C'est ainsi que César, bien entendu, se rapproche de notre façon de penser.

174. On ne peut nier que Diodore de Sicile et Valère-Maxime n'aient attribué aux Gaulois le dogme de la métempsycose. « Les Gaulois, dit le » premier, ont fait prévaloir chez eux l'opinion de Pythagore, qui veut » que les âmes des hommes soient immortelles, et qu'après un certain » nombre d'années, elles reviennent animer d'autres corps. C'est pourquoi, » lorsqu'ils brûlent leurs morts, ils adressent à leurs amis et à leurs pa» rens défunts des lettres qu'ils jettent dans le bûcher, comme si ils de» voient les recevoir et les lire (1). »

Le second, après avoir remarqué que les Gaulois étoient persuadés que l'âme est immortelle, ajoute : « Je les traiterois de fous, ces por» teurs de braies, si ils ne tenoient le même sentiment que le philoso» phe Pythagore (2). »

Principes faux! raisonnemens frivoles! Ces deux auteurs supposent que les Gaulois avoient emprunté de Pythagore leur doctrine sur l'immortalité de l'âme. Supposition gratuite et démentie par des personnages respectables. Saint Clément d'Alexandrie, sur la foi d'Alexandre Polyhistor, assure que Pythagore lui-même avoit été instruit par les Gaulois, bien loin que les Gaulois eussent pris de lui leurs connoissances (3). En effet, ce philosophe ne vint au monde que vers la quarante-septième olympiade, quatre générations après Numa et environ cinq cent quatre-vingt-dix ans avant Jésus-Christ; au lieu que la philosophie et l'antiquité des druides remontent jusqu'au temps d'Homère, c'est-à-dire, mille ans avant notre ère.

L'erreur de Diodore et de Valère ne sera donc venue que de ce qu'ils ne connoissoient l'immortalité de l'âme que dans le trop fameux système du philosophe grec, comme étant plus répandu que le dogme des druides.

Qui pourra croire d'ailleurs, avec Valère-Maxime, que si l'on veut reconnoître l'immortalité de l'âme avec les druides, il faut en même temps admettre avec Pythagore qu'après la mort elle passe dans un autre corps? Qui sera assez crédule pour se persuader que, si, en admettant le sentiment des druides, on rejette celui de ce philosophe, on mérite dès lors de passer pour insensé? C'est user de la raison, quoi qu'en dise ce railleur et imposant critique, que de soutenir d'un côté l'immortalité de l'âme, et de réprouver de l'autre le pythagorisme.

(1) Lib. 5.
(2) Lib. 2. c. 6.
(3) Strom. lib. 1.

175.

175. On pourroit, à parler absolument, allier, en quelque manière, la conduite des Gaulois avec la métempsycose. En effet, le retour des âmes dans les corps ne devoit, suivant Diodore (1), se faire qu'après un certain nombre d'années. Durant cet intervalle, elles s'assembloient dans un même lieu. C'étoit dans cette habitation commune à toutes, qu'elles s'entretenoient ensemble, qu'elles donnoient les lettres à l'adresse des âmes qui n'étoient pas encore retournées à la vie; qu'elles se faisoient rendre compte et payer par leurs débiteurs, et qu'elles jouissoient des biens que l'on avoit envoyés avec elles dans les cérémonies de leurs funérailles.

176. Cependant, si l'on examine de près les choses, telles que les Gaulois les concevoient, ces rapports qui nous paroissoient se rassembler comme d'eux-mêmes, s'évanouissent bientôt. Quoique dans le système de la métempsycose les âmes ne passassent pas immédiatement après la mort dans d'autres corps, mais seulement après un temps déterminé, il n'étoit pas moins vrai de dire que ce temps étoit limité, et qu'après qu'il étoit écoulé, la société se rompoit pour ne se renouer jamais. L'embarras augmentera davantage, si l'on fait réflexion que le retour dans de nouveaux corps, ne devoit pas dépendre des souhaits de ces âmes rassemblées ou de leur indifférence. C'étoit de la divinité que venoit la détermination du temps de ce retour : elle seule en avoit une connoissance entière, et à elle seule il appartenoit d'en fixer la manière et les circonstances.

Comme toutes ces conséquences naissent du fonds de la métempsycose, elles ne peuvent être révoquées en doute. Cela posé comme certain, quel empressement si vif peut-on supposer dans les Gaulois, à faire brûler, avec les morts, ce qui leur avoit été le plus cher et le plus utile dans la vie? Quelle raison si pressante avoient-ils de prêter de l'argent, à condition qu'il ne leur seroit rendu que dans l'autre monde? Pourquoi adressoient-ils avec tant d'exactitude et de soin à leurs parens et leurs amis, des lettres où ils rendoient compte de leurs affaires? Les services que les vivans rendoient par là aux morts, n'auroient été que passagers; l'amertume qui les auroit suivis, auroit été d'autant plus cuisante, que le peu de temps que les âmes avoient à passer ensemble, n'étoit pas dans leur disposition et qu'elles devoient animer d'autres corps, pour ne plus conserver de lien avec ce qu'elles avoient précédemment aimé.

(1) Lib. 5.

Si l'on suppose, au contraire, que les Gaulois avoient pour principe que l'âme, après la mort, donnoit une nouvelle vie au corps qu'elle avoit animé, ce dogme et les actions qui en sont la suite se trouvent liés ensemble. Une épouse, des cliens et des esclaves perdent la vie pour aller rejoindre un mari, un guerrier et un maître. Ce n'est point pour le revoir quelque temps : c'est pour vivre toujours avec lui. Si l'on prête pour ne recevoir que dans l'autre monde, le motif ne perd rien du retour sur soi-même. On ne s'embarrassoit pas tant d'aller au-devant des besoins de la vie présente, que de se prémunir contre ceux de la vie future. L'une étoit momentanée; l'autre n'avoit ni terme, ni fin. Ceux qui survivoient à leurs parens et amis avoient du moins la consolation de jeter dans leurs bûchers des lettres qui leur portoient leurs regrets et les témoignages de leur attachement.

177. L'immortalité de l'âme et son entrée dans une nouvelle vie étoient les seuls dogmes que les druides enseignoient ouvertement, et d'ailleurs ils faisoient profession de ne rien écrire. Ils défendoient aux peuples initiés dans les autres mystères de leur religion, de révéler aux étrangers ce qu'ils leur apprenoient. Ce qui fait juger de quel poids peuvent être les auteurs, ou romains ou grecs, qui ont tenté de dévoiler le druidisme. Les uns n'en ont parlé que par occasion ; d'autres ne l'ont fait que sur des rapports de personnes peu instruites : presque tous en ont traité d'une manière succincte, et aucun ne l'a entrepris d'après les druides. Chaque écrivain, suivant les préjugés qui l'affectoient, n'a trouvé dans la religion des Gaulois que ce qu'il a voulu. Tâchons d'éviter les mêmes reproches. L'amour du vrai, éclairé du flambeau de la critique, peut nous faire sortir de ce dédale.

178. Il nous paroît que les druides reconnoissoient un Dieu suprême, maître de l'univers, auquel tout étoit soumis et obéissant. Nous en avons Tacite pour garant (1). « Les Germains, dit ce même historien, croient » qu'il ne convient pas à la grandeur des dieux célestes de les renfermer » dans des murailles, ou de les représenter sous une forme humaine. » Ils consacrent des bois et des forêts, et ils appellent du nom des dieux » les lieux secrets où ils ne voient la divinité que dans le respect qu'ils » lui témoignent (2). »

Les Celtiberes et les peuples qui les confinoient du côté du nord, adoroient le Dieu sans nom au temps de la pleine lune, dansant toute la nuit au-devant de leurs maisons avec toutes leurs familles (3).

(1) Regnator omnium Deus, cætera subjecta atque parentia. German. c. 35.

(2) German. c. 1.

(3) Strabo, Geogr. lib. 3.

Ciceron reproche aux Gaulois qu'ils n'ont ni les mœurs ni le naturel des autres hommes. Car tandis que ceux-ci ne prennent les armes que pour la défense de leur religion et s'adressent aux dieux pour avoir la paix, les Gaulois, au contraire, font la guerre à toutes les autres religions et veulent détruire les dieux immortels (1).

Lucain, dans une apostrophe qu'il fait aux druides, ne craint pas d'assurer qu'ils sont les seuls, entre les mortels, à qui il a été donné de connoître ou d'ignorer le Dieu qu'ils adoroient.

> Solis nosse Deos et cœli Numina vobis,
> Aut solis nescire datum.

D'après ces témoignages, on peut regarder comme certain que les druides ont admis l'existence de Dieu dans toute sa force. N'est-ce pas là l'idée que les Germains s'en étoient formée, en lui attribuant le souverain domaine et l'administration de l'univers? Puisque tout ce qui existe n'attendoit que ses ordres pour agir, ne devoit-il pas être présent par tout? Ne pouvoir le renfermer dans des enceintes de murailles, n'est-ce pas admettre son immensité? Croire qu'on ne peut le représenter sous une forme corporelle, ni lui donner une figure ou l'offrir aux yeux dans des images, c'est reconnoître sa spiritualité. Etre convaincu qu'on ne pouvoit l'adorer d'une manière convenable que dans des retraites et des forêts consacrées, parce qu'il y régnoit en silence et y devenoit en quelque façon sensible dans le respect qu'il inspiroit, c'est penser que, puisqu'il est esprit, on doit principalement lui rendre ses hommages en esprit. Dire que Dieu est sans nom, c'est lui attribuer toute perfection. En effet, il n'y a pas de raison qui doive déterminer à le désigner plutôt par tel attribut que par tel autre. En conséquence de la conviction de tous ces principes, faire la guerre aux dieux des Grecs et des Romains, n'est-ce pas les traiter comme de fausses divinités qui n'avoient de réalité que dans l'imagination de leurs adorateurs?

Aussi l'ancienne mythologie islandoise, intitulée l'Edda, attribue-t-elle au Dieu suprême *une puissance infinie*, *une science sans bornes*, *une justice incorruptible*. Elle l'appelle *l'auteur de tout ce qui existe*, *l'éternel*, *l'ancien*, *l'être vivant et terrible*, *le scrutateur des choses cachées*, *l'immuable*.

Saint Augustin, qui avoit étudié les différentes religions, en étudiant la sienne, met, en termes formels, les philosophes Gaulois au nombre des sages qui ont reconnu un Dieu suprême (2).

(1) Cicero pro M. Fonteio.

(2) De Civit. Dei, lib. 8. cap. 9.

179. Il est étonnant que Jules-César, cet homme si judicieux d'ailleurs, ait voulu nous faire croire que les Gaulois avoient adopté de son temps les divinités de Rome. C'est un paradoxe étrange que de penser qu'ils les servoient au temps de son entrée dans les Gaules. Pour que Mercure ait été le Teutatès des Gaulois, Apollon leur Belenus, Mars leur Esus, Jupiter leur Taranis, Dis leur Pluton, il ne suffit pas que, comme Mercure, Teutatès ait été l'inventeur des arts, le guide des voyageurs, la source des gains et des profits; que, semblable à Apollon, Belenus ait présidé à la médecine; qu'Esus ait été le génie de la guerre; que Taranis ait eu la foudre pour partage, et que Dis ait régné dans les enfers; mais il faut que tout ce qui est propre et particulier à l'un, puisse et doive s'attribuer à celui qui lui répond, de sorte qu'on ne puisse trouver de différence que dans les noms gaulois et romains. Etoit-ce là l'idée que César avoit conçue des dieux de Rome et de la Gaule? Avoit-il examiné leur généalogie respective? Avoit-il approfondi la ressemblance parfaite qui devoit se trouver entre les uns et les autres? Non sans doute. Outre qu'il ne lui étoit pas facile de se procurer tous ces éclaircissemens, il avoit particulièrement à cœur de persuader aux Gaulois que leur religion étoit la même que la sienne. Il cherchoit dans l'extérieur de l'une et de l'autre de quoi leur faire illusion.

Suivant les Romains, Mercure étoit fils de Jupiter et de Maïa; Apollon avoit le même dieu pour père et Latone pour mère. Selon la plus commune opinion, Mars étoit issu de Jupiter et de Junon; d'autres veulent que cette déesse, pour se venger de ce que son mari avoit produit Pallas de son cerveau, donna aussi, sans son secours, la naissance à ce dieu. Pluton étoit, comme Jupiter et Neptune, sorti de Saturne et d'Ops. A toutes ces origines bizarres, il faut encore joindre les aventures de toute espèce qui caractérisoient chacune de ces divinités. Tous et chacun de ces attributs pourroient-ils convenir à ce que les Gaulois appeloient Teutatès, Belenus, Esus, Taranis et Dis? Il n'y a que la vérité qui soit par tout la même: ces objets rapprochés ne se ressemblent point. Il est essentiel d'observer que nous considérons ici la religion romaine, telle que le peuple la considéroit du temps de César. Nous ne cherchons pas à discuter ce qu'elle avoit été dans son principe, et ce qui avoit donné occasion aux dogmes qui dominoient dans le siècle de ce général.

Le lieu où les Gaulois rendoient leur culte religieux à l'auteur de leurs jours, étoit, comme nous l'avons observé, hors des villes et des bourgades, souvent près des grands chemins, ou sur quelque éminence. Pour

l'ordinaire, il étoit marqué par une ou plusieurs pierres. Les Romains, en voyant ces pierres, se rappeloient que, dans leur pays, ils en avoient à peu près de semblables, qu'ils avoient dédiées à Mercure, et ils en concluoient que son culte avoit lieu dans les Gaules. Ils pouvoient encore s'imaginer, à certains égards, que le dieu qu'on servoit en ces lieux étoit le protecteur des voyageurs. Ces pierres, qui désignoient le lieu de l'assemblée religieuse, et qui, pour la plupart, étoient placées sur les grands chemins, servoient d'asile et à ceux du pays qui s'y rendoient, et aux voyageurs étrangers. Telle est la véritable cause de l'erreur qui a donné lieu à l'identité prétendue entre Teutatès et Mercure. On ne trouveroit pas plus de ressemblance entre les autres dieux de Rome et ceux que l'on attribue à la Gaule. Nous aurons occasion d'en fournir encore quelques preuves. Au reste, ce qui peut en quelque manière excuser Jules-César, c'est que cet historien dit seulement que les Gaulois ont à peu près le même sentiment que les autres peuples sur Mercure, Apollon, Mars et Jupiter (1). Ce qui fait voir que tout son but étoit de rapprocher, autant qu'il pouvoit, la religion des vaincus de celle des vainqueurs.

180. Cependant, les différens noms de Teutatès, Belenus, Esus, Taranis et Dis, semblent n'avoir été dans l'esprit des druides autre chose que des attributs de la divinité. Outre que ce sentiment se lie très-bien avec l'idée du Dieu suprême qui ne s'est jamais perdue totalement chez eux, les anciens Gaulois ne connurent point d'abord d'autre divinité. Les chefs mêmes des premières colonies n'acquirent pas l'idée d'un seul Dieu par la voie du raisonnement, mais par la tradition. Nous exposerons dans la suite les raisons qui appuient ce sentiment. Revenons aux prétendus dieux des Gaulois.

Le nom de *Tis* (2) fut donné dans le commencement à l'Etre suprême par les Germains. Il répond au mot *téos* des Grecs, dont les Latins ont fait celui de *deus*. Au nom de *Tis*, les Gaulois ajoutèrent celui de *Teutatès* (3). Ce qui veut dire : *père des hommes*. Les peuples de la Gaule se croyoient issus de lui. Par cette raison, ils s'appeloient *Teutsah* ou *enfans de Tat*. Telle étoit aussi l'origine de la dénomination que se donnèrent les *Volces-Tectosages*. C'est ainsi que les Gaulois rendoient hommage à la toute-puissance de Dieu, en le reconnoissant pour leur Créateur.

Dis (4) étoit exactement le même que Tis ou Teutatès, l'auteur du

(1) De Bello Gallic. lib. 6.

(2) *Tis*, *grand*, *puissant*.

(3) *Teutatès* est formé de *teut*, *hommes*, et de *tat*, *père*.

(4) *Dis*, *grand*.

genre humain. C'est pour cela qu'on l'appeloit *Dis Pater*, ou *Ditis Pater*, *le Père Dis*. C'est de lui probablement que la paroisse d'*Atis*, près de Caen, tire son nom. Il est composé d'*as*, qui veut dire *seigneur*, et de *tis*, *puissant*. Il y a lieu de croire que le Dieu suprême avoit un sanctuaire en cet endroit.

Une pareille doctrine étoit bien éloignée du polythéisme. Nous ne pouvons en donner une idée plus juste, que de rapporter ici ce que saint Paul disoit un jour à l'aréopage : « Dieu a fait naître d'un seul toute la race » des hommes, et il leur a donné pour demeure toute la terre, ayant » marqué l'ordre des saisons et les bornes de l'habitation de chaque » peuple, afin qu'ils cherchassent Dieu, comme en tâtonnant, quoiqu'il » ne soit pas loin de nous. Car c'est en lui que nous avons la vie, le » mouvement et l'être; et, selon que quelques-uns de vos poëtes ont » dit : Nous sommes les enfans et la race de Dieu (1). »

181. Jules-César, qui a pris le Dis des Gaulois pour Pluton, n'a fondé son jugement que sur les apparences. Les sacrifices que l'on faisoit aux divinités infernales n'avoient lieu communément que de nuit. Ceux que l'on faisoit à Dis s'offroient durant ce temps, et les fêtes n'étoient indiquées que quand le soleil avoit quitté l'horizon.

Esus étoit un nom appellatif. Il signifie *seigneur*, par antonomase, ou *tout-puissant* (2). C'est le même que le *Zeus* des Grecs. Dieu, dit Aristote (3), est ainsi appelé. Hesychius, célèbre grammairien, assure que, par le terme *Esus*, on doit entendre l'*Etre suprême*. L'Esus des Gaulois étoit sans doute, selon eux, le maître et l'arbitre de tout. Ils pouvoient, sans blesser son unité, le faire présider également aux armées et aux événemens divers qui se passent dans le monde. Mais, parce qu'ils reconnoissoient que les plus vaillans guerriers ne pouvoient vaincre sous d'autres auspices que sous les siens, on n'a pas droit d'en conclure qu'ils se soient formé un Dieu isolé dont le district ne s'étendît que dans l'enceinte des batailles. On peut dire que leur intention étoit de protester par là que, dans lui seul, résidoit la force, et que les triomphes les plus éclatans viennent de son bras à qui rien ne résiste. Ce sont là du moins les premières idées qu'ils s'en formèrent. Le lieu de l'assemblée religieuse étoit quelquefois marqué par une épée. Il n'en a pas fallu davantage pour faire croire aux étrangers que le dieu qu'on y servoit étoit Mars.

Tarani, terme encore connu de nos Bas-Bretons et des Gallois, qui

(1) Act. Apost. 17. v. 26, 27, 28.

(2) *Es*, *très*; *us*, *puissant*, *haut*.

(3) De mundo. lib. 1. c. 7.

se rend par le mot *tonnerre*, et dont on a fait *Taranis* (1), pouvoit signifier seulement que le dieu des Gaulois étoit le maître de la foudre, et que son pouvoir s'étendoit aussi bien dans les airs que sur la terre. Les Thraces qui, comme le dit Hérodote (2), étoient dans la persuasion qu'il n'y avoit point d'autre dieu que le leur, respectoient sa puissance à la vue des éclairs et au bruit du tonnerre. On a peine à croire, quoi qu'en dise cet auteur, que ce fût pour menacer la divinité qu'ils tiroient des flèches à ce moment. Bien plus, ne prétendoient-ils point témoigner, par cette action, leur dévouement au maître de l'univers, et la joie qu'ils ressentoient à la vue des signes non suspects de son pouvoir? Accoutumés à le regarder, de même que les Celtes, comme le dieu de la guerre, ils lui marquoient qu'il avoit en eux des enfans qui n'avoient rien plus à cœur que de l'imiter. Si, par les éclairs et la foudre, leur dieu portoit par tout l'épouvante et l'effroi, ils lui protestoient que, de leur côté, ils étoient toujours prêts à jeter la terreur chez leurs ennemis, par l'adresse et la vigueur qu'ils tenoient de sa main bienfaisante.

Le nom de *Belenus* peut également se donner au vrai Dieu. Quelques-uns le font venir de *melen*, qui veut dire *blond*, parce qu'ils confondent Belenus avec Apollon. Ne peut-on pas le tirer de *bel*, *au-dessus;* et d'*en*, *ciel?* *Belenus* sera donc *celui qui domine sur le ciel*. Cette qualification n'a rien de contraire aux perfections infinies de l'Etre suprême.

Au reste, il est certain que les Gaulois reconnurent un premier être d'où sont émanés tous les autres. Ce dogme fut constamment soutenu jusqu'au temps où ils subirent le joug des Romains.

182. De tout ce que nous avons dit jusqu'à présent de la religion des Gaulois, et conséquemment de celle des Armoriques, il résulte que les forêts, les arbres et les pierres qu'ils consacroient à la divinité n'étoient pas originairement l'objet de leur culte. Ces consécrations se faisoient pour rendre plus respectable le lieu de l'assemblée. Le nom de Dieu, qu'ils donnoient aux sanctuaires, ne servoit qu'à rappeler sa présence plus facilement à l'esprit. Ils l'adoroient, tantôt sous le doux nom de père, pour animer la confiance qu'ils devoient avoir en lui; et tantôt sous celui de maître du tonnerre, de seigneur et de roi, pour se rappeler les droits qu'il avoit sur eux. Trop heureux s'ils en fussent restés là!

183. Tandis que les Gaulois respectèrent les traditions qu'ils tenoient des anciens, la religion primitive se conserva parmi eux dans son in-

(1) *Taranis*, *tonnant*. (2) Lib. 4.

tégrité. Formée pour le bonheur de l'homme, elle n'avoit fait couler que le sang des bêtes. Par une nouveauté attentatoire à l'autorité de l'Etre suprême, les druides y substituèrent en plusieurs occasions celui de leurs semblables. Abomination qu'ils trouvèrent dans les rits mal entendus de la religion. Egarés une fois par leur imagination, ils s'y livrèrent de plus en plus. Nous avons remarqué ci-dessus, d'après Ammien-Marcellin, que la divination, sur-tout par l'inspection des victimes, étoit fort ancienne chez les Gaulois. Ils en tiroient des prognostics, non-seulement par les entrailles, mais encore par le battement des artères, par la palpitation des membres et d'autres signes de cette nature. C'est pour cela que les *Vates* ou devins furent les seuls ministres des sacrifices.

184. Une autre espèce de divination étoit le duel. Il avoit lieu dans les cas douteux. La Providence se chargeoit alors de décider la question par la victoire qu'elle accordoit à l'un des champions. Telle étoit la manière de penser des Gaulois à ce sujet. Ce principe, appuyé sur un faux supposé, a été mis en oubli par la succession des siècles; mais ses conséquences n'en ont pas moins fait de ravages, malgré les lumières qui auroient dû les dissiper. Tant il est difficile de détruire les anciens préjugés! Les Gaulois ne bornèrent pas la divination à ces objets : nous verrons par la suite jusqu'où ils l'étendirent.

Si les druides s'étoient laissés aveugler par la superstition la plus grossière, dans la recherche qu'ils faisoient de l'avenir; la médecine, cette science si utile, quand elle a pour guide l'expérience aidée de la raison, étoit dégradée entre leurs mains par la magie. Les connoissances physiques, qui étoient encore bien foibles, en faisoient la moindre partie.

185. Le gui de chêne étoit un remède spécifique contre les poisons et propre à donner la fécondité aux animaux stériles. Pour acquérir cette vertu, un prêtre, en habits pontificaux, devoit le cueillir le premier jour de l'an, qui étoit une des principales fêtes des Gaulois, avec une serpette d'or, au milieu des sacrifices et des festins solemnels (1).

Le *Salago*, espèce de bruyère ou de tamarin, avoit des propriétés admirables. C'étoit un préservatif contre un grand nombre de maux, ou il servoit à les guérir. La fumée de ce simple dissipoit les maladies des yeux. L'efficacité de ce remède dépendoit de la manière dont on cueilloit la plante et dont le suc étoit exprimé. Un prêtre, à jeun, purifié par le bain, après avoir offert le sacrifice du pain et du vin, s'en alloit

(1) Plin. Hist. natur. lib. 24. c. 62,

les

les pieds nus, dans la campagne; avant que d'arracher l'herbe, il passoit la main droite sous la manche du bras gauche. Dans cette attitude, il la cueilloit et la renfermoit dans un linge blanc et neuf (1).

On observoit à peu près les mêmes cérémonies pour le *Samolus* (2) ou *Pulsatilla*. Celui qui le cueilloit devoit être à jeun, ne pas regarder la plante; mais la mettre dans une auge et l'y broyer pour les animaux qui venoient y boire. Cette herbe ainsi préparée guérissoit les maladies des bœufs et des porcs (3).

La verveine étoit également une plante chérie des druides. Ils la ramassoient au temps de la canicule, avant que le soleil et la lune eussent dardé sur elle leurs rayons. Ils faisoient précéder cette action par un sacrifice expiatoire, qui consistoit dans une offrande de fèves et de miel. Tenant à la main gauche un couteau, avec lequel ils creusoient la terre qui étoit attachée à la racine de la verveine, ils avoient l'attention de faire sauter la plante en l'air. Les feuilles, la tige et la racine étoient séchées séparément à l'ombre. Avec ces précautions, la verveine avoit des propriétés encore plus étendues que les deux autres plantes. Les druides l'employoient dans la plupart de leurs divinations et sortiléges. Elle avoit la vertu de chasser toute espèce de fièvre, de réunir les esprits et les cœurs, et de guérir toutes sortes de maladies. Par son aspersion, elle inspiroit la gaieté (4).

Il faut ranger dans la même classe le prétendu œuf de serpent, dont quelques druides faisoient le plus grand éloge. Son effet principal consistoit à procurer le gain des procès et l'accès auprès des grands, lorsqu'on le portoit avec soi. Les druides le donnoient au peuple, un certain jour de la lune. La manière dont Pline décrit cet œuf, fait soupçonner que c'étoit un échinite, espèce de fossile, que l'on croit être un poisson pétrifié.

Ces superstitions, quelque contraires qu'elles paroissent à la saine raison, ont continué d'être en vogue bien des siècles après l'extinction du *druidisme*, même parmi les personnes d'ailleurs éclairées. La religion chrétienne, si propre à faire rentrer ces vaines observances dans le discrédit qu'elles méritoient, ne put faire taire le préjugé. Marcel, qui naquit à Bordeaux, au quatrième siècle, cet homme dont le mérite étoit si

(1) Plin. Hist. natur. lib. 24. c. 62.

(2) Plusieurs manuscrits, suivant le Père Hardouin, portent *Samosus* au lieu de *Samolus*. Ce dernier nom exprime ses propriétés. *San, bonne, salutaire*; *moch* ou *mos*, *porc*.

(3) Plin. Hist. natur. lib. 24. c. 63.

(4) Ibidem. lib. 25. c. 59.

éclatant, qu'il passoit aux yeux de Suidas pour être la vertu vivante, même dans un corps mortel, s'étoit abandonné à ces rêveries. Il publia, sous l'empire de Théodose le jeune, un recueil de remèdes, dont la plupart sont puisés dans la médecine des anciens druides. Il prétend, par exemple, que, pour que les simples qu'il emploie opèrent la guérison, il faut les cueillir de la main gauche. Pour faire sortir des yeux les petites pailles qui y entrent, il veut qu'on les ouvre avec trois doigts de la main gauche, sans anneau, et qu'on crache trois fois, en prononçant autant de fois *Rica*, *Rica*, *Soro* (1). Pour peu qu'on veuille jeter les yeux sur les recettes extravagantes, dont le peuple de la campagne se sert encore de nos jours pour guérir la plupart des maladies, tant des hommes que des bêtes, on verra qu'elles viennent de la même source. Quelle suite! quel enchaînement singulier d'ignorance et d'erreur! Mais, ce qu'il y a de plus indécent, c'est que le peuple, devenu chrétien, a ajouté à ces prétendus remèdes des rits qu'il a puisés dans notre religion sainte. Tirons le rideau sur des objets qui font si peu d'honneur à l'homme. Nous remarquerons seulement, avec le judicieux Pline, que la médecine a donné la naissance à la magie (2). C'est ainsi que, d'une mère sage, est sortie une fille insensée.

186. Nous avons distingué ci-devant trois ordres de personnes consacrées spécialement à la divinité chez les Gaulois : les bardes, les devins et les druides. On peut observer que les Romains semblent avoir emprunté le nom de *Vates*, pour exprimer les devins. Quelques-uns les appellent *Vacies* et d'autres *Vacerres*. Ceux-ci étoient les ministres de la religion gauloise. On les tiroit du corps des druides, pour excercer les fonctions de pontifes. On les regardoit comme les favoris de la divinité, les médiateurs entre le ciel et la terre, et les confidens de l'Etre suprême. Aussi, il n'étoit pas permis d'offrir des sacrifices sans leur ministère, ni de solliciter des grâces du ciel, autrement que par leur entremise.

Il est néanmoins intéressant de remarquer que ces trois ordres religieux n'ont pas toujours subsisté : il n'y avoit originairement que les bardes et les druides. Les *Vacerres* ne parurent que quand les druides eurent commencé de s'adonner à la divination et à la magie.

187. Les bardes n'avoient point de demeures fixes ; les druides vivoient en communauté; les devins étoient à leur tête. Un souverain pon-

(1) Le nom de *Rica*, vient de *ri*, *que je puisse*, et de *caez*, *jeter*. Celui de *Soro* se tire de *sorad*, *ordure*. Ce qui veut dire : *que je puisse faire sortir cette ordure*.

(2) Lib. 30. c. 1.

tife présidoit au corps religieux : il exerçoit un pouvoir à peu près absolu. Jules-César, sur la foi duquel nous avançons cette dernière proposition, rapporte que, quand ce grand-prêtre venoit à mourir, et que, parmi les druides, il se trouvoit quelqu'un d'un mérite supérieur, il ne manquoit pas de le remplacer. Si plusieurs compétiteurs, dont les qualités personnelles fussent égales, se mettoient sur les rangs, le successeur étoit choisi par le suffrage des druides. Quelquefois aussi le sort des armes en décidoit (1).

188. L'ordre du clergé tenoit le premier rang dans l'Etat chez les Gaulois. Jules-César, faisant mention de ceux qui, de son temps, étoient les plus distingués de la Gaule, nomme les druides avant les chevaliers, c'est-à-dire, tous ceux qui étoient dévoués au culte divin (2).

189. La plupart des affaires publiques et particulières étoient confiées aux ministres de la religion : leur jugement ne souffroit point d'appel : ce qui leur suppose beaucoup d'équité; du moins le préjugé étoit en leur faveur. Quelque considéré que fût l'art militaire, ils étoient dans l'usage de ne pas s'y adonner. Le privilége qui leur faisoit le plus d'honneur étoit de n'être assujettis à aucune charge publique, tant civile que militaire (3). La nation regardoit cette déférence comme un foible témoignage de la reconnoissance qu'elle devoit à leurs services.

190. Les honneurs et les immunités qui relevoient l'ordre religieux, étoient pour les Gaulois un motif puissant de s'y faire initier. Aussi, le nombre des druides étoit-il très-considérable. Pour entrer dans cette société, il falloit s'en rendre digne par un cours de vingt années d'étude. Lorsqu'il étoit fini, on subissoit un examen où il falloit réciter plusieurs milliers de vers, qui servoient de principes ou de réponses aux questions qu'on leur proposoit.

191. L'habit dont les druides se servoient dans les cérémonies religieuses, étoit blanc (4). D. Martin, dans son traité de la religion des Gaulois, soutient que leurs prêtres portoient toujours de longues robes blanches, rayées de pourpre, et de telle manière que ces raies alloient successivement en diminuant de part et d'autre. Ces particularités nous paroissent sans fondement. Les Gaulois n'ont commencé de se servir de robes longues que lorsqu'ils eurent passé sous la domination des Romains. Aussi, Pline, le seul qui ait parlé de l'habillement des druides, leur donne

(1) De Bello Gallic. lib. 6.
(2) Ibidem.
(3) De Bello Gallic. lib. 6.
(4) Plin. Hist. natur. lib. 24. c. 11.

des tuniques et des saies, ainsi qu'aux autres Gaulois, sans faire mention de robes longues (1).

192. Cependant les Armoriques, dont le commerce étoit devenu le plus florissant de la Gaule, acquéroient des richesses encore plus précieuses, celles de l'esprit, par leur correspondance avec les Marseillois. Ce peuple, issu d'Ionie dans l'Asie mineure, qui s'étoit fixé dans les Gaules, y faisoit fleurir la politesse, la civilité des mœurs, cette honnêteté dans les paroles et dans les actions, et ces manières prévenantes qui gagnent les esprits et attachent les cœurs. Ciceron regardoit Marseille comme la nouvelle Athènes, l'abord général et le centre des belles-lettres. Si, comme le dit un écrivain judicieux (2), on voyoit aborder en cette ville les meilleurs sujets de l'Europe, pour y étudier, on ne peut douter que les Armoriques, qui avoient avec elle des liaisons plus étroites que les autres Gaulois, et dont l'opulence étoit montée à son comble, n'aient eu à cœur d'y envoyer leur jeunesse.

Voici l'ordre que l'on suivit dans les études. La grammaire étoit la première chose par où l'on commençoit; sous ce nom étoit comprise non-seulement l'étude de la langue latine, pour la parler et l'écrire; mais encore tout ce qui pouvoit donner l'intelligence des auteurs les plus accrédités. L'étude du grec se faisoit avant celle de la latinité. Pour l'une, on prenoit Homère et Démosthènes. Pour l'autre, on se servit de Ciceron et de Virgile, lorsque leurs ouvrages eurent paru. A la grammaire, succédoit la poésie. De celle-ci, on passoit à la philosophie. Muni de ces secours, on finissoit par la rhétorique. Cette étude étoit soutenue par celle de l'histoire et par une lecture approfondie des meilleurs ouvrages (3). Cette méthode étoit encore en usage du temps de Neron. Du moins, Petrone, qui vivoit sous le règne de cet empereur, la recommandoit-il aux jeunes gens qui vouloient se distinguer dans les sciences (4). Les écoles des druides, qui enseignoient dans les bois et les antres écartés, durent perdre de leur lustre et de leur célébrité. Pour se les conserver, ces savans furent obligés de se rapprocher de la méthode nouvelle. Plusieurs d'entr'eux en prirent occasion de s'établir dans les villes.

193. Les Gaulois, en adoptant les mœurs étrangères, commençoient à s'amollir. Les dissensions intestines détruisoient l'harmonie et armoient souvent les cités contre les cités. Jules-César, l'ennemi de quiconque ne

(1) Plin. Hist. natur. lib. 16. c. 44.

(2) Cæs. Egassi Bulæi Historia univers. Paris.

(3) Notæ varior. in Claudii Rutilii num. Gall. itin.

(4) Petron. Satyr.

trembloit pas devant l'autorité romaine, sut mettre à profit la mésintelligence des Gaulois. Il s'en servit pour les détruire les uns par les autres. Politique qu'on a depuis réduite en maxime. La rapidité des conquêtes de Jules-César abaissa bientôt la Gaule devant lui.

194. Les Armoriques, quelque puissans qu'ils fussent, plièrent sous le même joug. Revenus de leur première consternation, et se rappelant ce qu'ils ont été, ils cherchent à briser les fers qu'ils viennent de recevoir. Les *Osismii*, les *Namnetes* et les *Diablintes*, ranimés par la voix des *Veneti*, ce peuple qui avoit tant de crédit dans les Gaules, réclament leur première indépendance. Une nombreuse flotte se rassemble en Venetie. César, piqué au vif de l'affront que lui causent les *Veneti*, les attaque par terre (1). Accoutumé à vaincre, il sent pour la première fois qu'il a trouvé des égaux. Dans l'espérance que la mer le servira plus glorieusement, il tente un combat naval. Les vaisseaux des *Veneti*, plus élevés que ceux de Jules-César, ont d'abord l'avantage. Les Romains, pour rappeler la victoire qui alloit leur échapper, coupent, avec de longues faulx emmanchées, les cordages des navires ennemis; en faisant tomber les voiles,

(1) A deux lieues du nord-nord-ouest de la ville de Saint-Brieuc, on voit un terrain à qui l'on a donné le nom de camp de César. Il est de figure triangulaire, posé sur le haut d'une falaise, flanqué d'un côté par la mer, d'un autre par un vallon profond où coule la petite rivière d'Ic. Le troisième côté fait face à la campagne. On ne trouve aucune trace des anciennes fortifications qui devoient autrefois en défendre les approches. La nature a pu les détruire elle-même ou a été secondée par les habitans du lieu, qui auront applani les retranchemens, pour rendre le terrain propre à l'agriculture, dont ils sont très-jaloux. A la pointe de ce camp, on découvre les ruines d'une ancienne tour, dite de César, qui servoit autrefois de fanal au port d'Ic ou de Binic. La forme de ce camp et sa situation font croire qu'il a été fait par les Romains; mais étoit-il l'ouvrage de César, comme son nom semble l'indiquer? C'est ce dont on n'a aucune preuve. On pourroit en faire honneur à Titurius-Sabinus, que le conquérant des Gaules, avant que de marcher contre *Dariorigum*, envoya avec trois légions pour tenir en respect les *Curiosolites*, les *Unelli* et les *Lexobii*, et les empêcher de se joindre aux *Veneti*. Mais ce poste n'auroit pas été propre à ce dessein. On sait que, dès le troisième siècle, des pirates du nord vinrent infester les côtes de l'Armorique. Les Romains, pour les arrêter, établirent de distance en distance, près de la mer, différens camps, ainsi que nous l'avons déjà vu. C'est là l'origine du prétendu camp de César, et de la tour qui porte son nom, en la paroisse de Pordic. Nous lisons dans la quatrième vie de saint Patrice, que la Manche qu'il passa avec son père, Calphurnius, pour se rendre dans notre Armorique, portoit le nom de mer de *Tyrrhene*; ce dernier mot, qui est tiré du tudesque, signifie que ceux qui habitoient les bords de cette mer demeuroient dans des tours. C'étoit pour la défense du pays que celle de Pordic avoit été construite. Mais pourquoi une grande partie de la côte de Saint-Brieuc s'est-elle appelée autrefois Icht? Nous savons, dit Usserius, dans ses Antiquités des Eglises britanniques, page 429, par les Vies d'Albée et de Declan, que la mer qui est entre l'Angleterre et la Gaule s'est nommée *Icht*. Que signifioit ce nom? Il paroît qu'il prend sa source dans le terme celtique *ych*, *vaillant*. Ce qui signifie que les côtes de cette mer étoient défendues par des guerriers, ainsi que nous l'apprend d'ailleurs l'histoire romaine. Le Pordic prend sa dénomination d'*ic*, nom générique de rivière, devenu particulier à celle-ci. Le nom de Binic vient de *bin*, *montagne*.

ils les empêchent de manœuvrer. A la vue de cet accident, les *Veneti* se troublent et la sérénité renaît dans le cœur des Romains. Encouragés par la présence de leur général, ils montent à l'abordage. Un grand nombre de vaisseaux sont forcés; le calme qui survient livre les autres à la discrétion des vainqueurs; la nuit seule en sauve quelques-uns. La perte du combat naval entraîne celle de la capitale des *Veneti*. Tous les sénateurs de *Dariorigum* sont mis à mort par ordre de Jules-César, et les citoyens sont vendus à l'encan.

Ce furent là les derniers efforts de l'Armorique pour recouvrer une liberté qui lui étoit si chère. Les trésors immenses que Jules-César trouva dans *Dariorigum*, lui servirent à enchaîner Rome. Cette ville orgueilleuse, qui ne se croyoit faite que pour commander à l'univers, en secouant quelque temps après, par le meurtre de cet illustre ambitieux, le joug qu'il lui préparoit, vengea du même coup la mort des sénateurs des *Veneti*.

195. Celui dans la main duquel sont tous les événemens, avoit inspiré aux Romains cet esprit de force et de conseil qui les fit triompher de tous les obstacles que leur opposa le peuple le plus puissant des Gaules. Et, pour donner une preuve sensible qu'il le livroit à ses ennemis, il fit taire la mer et les vents. Ainsi, par une chaîne non interrompue de victoires, le maître des empires destinoit Rome à devenir le centre de la puissance universelle. Cette ville, qui jusqu'alors n'avoit respiré que la guerre et le carnage, et dont la grandeur s'étoit formée des débris de l'univers, étoit sur le point de donner la paix à la terre. Cette paix servoit d'emblême à une autre infiniment supérieure. La première ne devoit durer que peu de temps : la seconde devoit être éternelle. L'une n'avoit pour objet que la tranquillité extérieure; l'autre avoit pour but celle de l'âme. Le Désiré des nations alloit bientôt réconcilier le monde coupable avec son Père irrité.

Ce que nous avons dit jusqu'à présent nous paroît devoir suffire pour donner une idée du nombre des peuples qui habitoient originairement l'Armorique, du territoire que chacun d'eux occupoit, de leurs forces respectives, de leur gouvernement, tant particulier que général, de leurs mœurs et de leur religion. Comme ils n'avoient point encore d'entraves, ils se sont présentés à notre esprit uniquement sous ce rapport.

Soumis à la puissance romaine, les Armoriques durent éprouver des changemens, soit dans l'ordre civil, soit dans l'ordre de la religion. Nous allons tâcher d'en donner le précis. Par là, nous serons à portée de concevoir quel étoit l'état des Armoriques, lorsqu'ils embrassèrent la religion chrétienne, et de connoître en particulier les préjugés qu'ils y portèrent avec eux.

LIVRE SECOND.

196. La vengeance éclatante que Jules-César tira de *Dariorigum* est une preuve de l'ombrage que ce politique général avoit pris de sa puissance et de la persuasion où il étoit que, pour contenir les Gaules, il falloit abattre cette opulente et redoutable ville. Cette sanglante expédition annonça aux Gaulois ce que pouvoit le courroux irrité du vainqueur. La clémence ne tarda pas néanmoins à prendre la place de la terreur. Ainsi l'on a eu soin d'enchaîner les hommes, tantôt par la crainte, et tantôt par l'espérance. L'habileté consiste à employer ces moyens à propos. Les larmes que les Armoriques avoient versées sur le désastre de *Dariorigum* furent essuyées par la douceur et la modération. Les charges du peuple ne furent point aggravées et les chefs des cités furent traités avec égard. César tâcha de gagner les cœurs par des traitemens honnêtes et de rendre supportable le joug qu'il avoit eu tant de peine à imposer.

197. L'état des personnes ne changea pas sous la nouvelle domination. On ne peut, à la vérité, disconvenir que le droit de faire la guerre n'ait été enlevé aux peuples armoriques. Leur qualité de sujets de l'Empire exigeoit cette privation. Du reste, ils conservèrent leurs usages, leurs lois et leurs prérogatives, autant qu'elles pouvoient compatir avec la constitution romaine.

198. Les chevaliers que la naissance, les grands biens et le maniement des armes avoient si fort élevés au-dessus du peuple, n'eurent plus la faculté de se faire accompagner à la guerre par leurs ambactes (1) ou leurs cliens. On ne connoissoit plus que les aigles romaines. Le nom de ces braves disparut. La réalité continua de subsister.

Il y eut toujours dans l'Armorique, comme dans le reste de la Gaule, un ordre particulier de citoyens, distingué du clergé et du peuple, et au-dessus de celui-ci, par la naissance seule ; ce qui constitue, à proprement parler, la noblesse.

Les Gaulois trouvèrent chez les Romains une nouvelle source d'élévation. Plusieurs furent mis au rang des sénateurs de Rome et jouirent de tous les honneurs qui y étoient attachés. Ces distinctions étoient héréditaires et se perpétuoient avec le sang.

199. Ces sénateurs de la ville d'Auvergne, qui brilloient par l'éclat de

(1) *Ambact*, terme celtique, signifie *une personne attachée au service d'un autre.*

la noblesse romaine et qui vinrent au-devant de saint Martin, comme le rapporte Grégoire de Tours, n'étoient point, ainsi que l'a remarqué un historien éclairé, le Père Daniel, des officiers du sénat de leur patrie, mais des descendans de personnes qui avoient été décorées du titre de sénateurs romains. C'est dans ce sens que saint Avite, évêque de Vienne, dans sa lettre aux évêques d'Italie, écrite au nom de ceux de France, prend la qualité de sénateur romain.

La même prérogative nous est indiquée dans la vie de saint Maximin : « Il naquit à Poitiers d'un père et d'une mère très-illustres, dit Loup, » puisqu'ils comptoient, pour les auteurs de leur ancienne race, des » aïeux de l'ordre sénatorien. »

Grégoire de Tours, en parlant de différens évêques de la Gaule, fait voir que leur noblesse n'étoit point personnelle, mais qu'ils la tenoient de leurs ancêtres. Il dit d'Honorius, évêque d'Arles, « qu'il a pris naissance » à Arles, d'une famille consulaire et sénatorienne; » d'Apolinaire, évêque d'Auvergne, « que, suivant le siècle, il est très-noble et des premiers » sénateurs des Gaules; » de Sulpice, évêque de Bourges, « qu'il est fort » noble et des premiers sénateurs gaulois. »

200. Les sénats de l'Armorique et des autres parties de la Gaule étoient également composés de personnes nobles. Ces compagnies jouissoient de grandes prérogatives sous l'autorité des empereurs romains ; les monumens du Haut et du Bas-Empire font foi qu'il y avoit un sénat à Rennes, à Bayeux, à Vieux près de Caen, à Bordeaux, etc.

L'empereur Claude, dans le dessein de s'attacher de plus en plus la noblesse gauloise, rendit propres à occuper les grandes dignités de l'Empire, les principaux habitans des cités des Gaules qui n'avoient pas encore le droit de bourgeoisie romaine. Galba étendit cet avantage à la plupart des cités de la Gaule. Vespasien, plus libéral encore, accorda aux Gaulois tous les droits et les priviléges qui appartenoient aux citoyens romains. Ainsi, Cerealis, qui commandoit les troupes que Vespasien entretenoit dans les Gaules, avoit raison de dire aux cités de Langres et de Trèves, que Rome ne faisoit point difficulté de mettre les Gaulois à la tête de ses légions, de ses provinces et même de celles de la Gaule : que tout étoit égal entr'eux et les Romains; qu'il n'y avoit point d'honneurs et de dignités parmi les Romains auxquelles il leur fût interdit de prétendre (1). Caracalla concéda à tout sujet de l'empire le droit de bourgeoisie romaine.

(1) Tacit. lib. 4.

Les

Les Armoriques, qui s'accoutumèrent à vivre à la romaine, étoient encore connus, au sixième siècle, sous le nom de Romains. Un concile de Tours, tenu en 567, en est une preuve.

L'Armorique, l'une des plus illustres parties des Gaules, ne le cédoit en noblesse à aucune autre. Nous aurons occasion de le faire voir dans le cours de notre histoire. Nous ne pouvons néanmoins passer sous silence que saints Donatien et Rogatien, ces célèbres martyrs de Nantes, qui vivoient au troisième siècle de notre ère, étoient recommandables par leur naissance, *clari generé*, pour nous servir des termes de l'auteur de leurs actes.

Les Romains avoient coutume de désigner, sous le nom d'honorés, *honorati*, les citoyens les plus distingués des Gaules, c'est-à-dire, les nobles gaulois. Ces nobles avoient la préséance sur les autres dans les assemblées générales des Gaules (1). Ils donnoient aussi leurs voix, séparément du clergé et des bourgeois, dans l'élection des évêques, comme il paroît par la lettre de Léon I aux évêques de la province de Vienne.

201. Comme les Romains avoient fait déchoir les nobles armoriques de leur première puissance et de l'autorité qu'ils s'étoient arrogée sur le peuple, cette portion de l'Etat, autrefois avilie, sortit de l'oppression et de la dépendance où elle avoit vécu. La qualité de citoyens de Rome, dont les peuples furent gratifiés, leur donna encore une nouvelle considération.

202. Le peuple forma un troisième ordre. Il étoit composé de personnes de condition honnête, qui possédoient des biens fonds dans le territoire d'une cité. Ceux d'entr'eux qui avoient voix active et passive dans la distribution des emplois municipaux, prenoient le nom de *Curiales*. Parmi ces *Curiales*, étoient choisis les décurions. C'est là ce qui composoit la seconde cour de la cité, aujourd'hui le corps de ville. Quelques lois impériales lui donnent le nom de sénat inférieur. Cette cour étoit chargée de toutes les affaires onéreuses de la cité. C'étoit à elle de faire le recouvrement des impositions, d'après le cadastre qu'en donnoient les officiers de l'empereur; de répartir sur les habitans du territoire les contributions extraordinaires que le prince vouloit qu'on levât, ou en fourrages, ou en grains; de fournir les soldats que devoit la cité pour sa quote-part dans les recrues des troupes de l'Empire.

203. Les assemblées des sénats proprement dits se tenoient dans la ville

(1) Ex Constit. Honorii ad Agric. PP. Galliarum, quam dedit Nicolaus Eus. lib. 3. de Concord. cathol.

capitale de chaque cité. Comme ils étoient le premier ordre de la nation, l'assemblée représentative du peuple, et qu'ils agissoient au nom et de l'autorité de la cité, les actes publics émanés de chaque sénat portoient tantôt le nom du sénat, tantôt celui du peuple. Les ordres des empereurs et de leurs officiers étoient indifféremment adressés à l'un ou à l'autre. Le sénat étant considéré alors comme ne faisant qu'un corps avec la cité qu'il représentoit, il arriva de là que la ville dans laquelle il s'assembloit prit le nom de la cité ou du peuple. C'est par cette raison que les capitales des *Redones*, des *Namnetes*, des *Diablintes*, des *Veneti* et des *Osismii* portent dans la Notice des Gaules, les noms de *civitas Redonum*, *civitas Namnetum*, *civitas Venetum*, *civitas Osismiorum*, *civitas Diablintum*; c'est-à-dire, la cité des *Redones*, la cité des *Namnetes*, la cité des *Veneti*, la cité des *Osismii*, la cité des *Diablintes*. Les noms de *Condate*, de *Condivicnum*, de *Dariorigum*, etc., ne furent plus d'un usage familier. On leur substitua ceux des peuples dont ces villes étoient le chef-lieu. On dit donc Nantes, Rennes, Vennes, etc. Ce qui mérite encore une attention particulière, c'est que l'ancien quartier de ces villes a retenu le nom de cité. Si l'on veut savoir quelle étoit autrefois leur étendue, on la retrouvera dans celle qu'avoit originairement ce que nous appelons cité.

204. 205. Les sénats veilloient au maintien de l'ordre et de la justice dans leur cité. La police et le bien-être de la nation leur étoient confiés. Il se tenoit aussi de temps en temps des assemblées des provinces lyonnoise (1), aquitanique et belgique. C'étoit là que se traitoient les affaires générales. Chaque cité avoit droit d'y envoyer ses députés, qu'elle chargeoit de ses ordres et de ses intérêts. La première diète que nous puissions regarder comme représentative et réglée, est celle qui fut convoquée à Reims, sous l'empire de Vespasien, par la cité de Reims (2). Il s'en tint une autre des trois mêmes provinces vers l'an 238 de Jésus-Christ. On en ignore le lieu; mais les particularités que l'on nous en a conservées sont remarquables. On y voit que l'on pouvoit porter des plaintes contre les magistrats romains qui commandoient dans les Gaules et les déférer à l'empereur. Avantage qui devoit rendre ces magistrats plus attentifs à se contenir dans les règles de la justice, et à ne pas blesser les droits des provinces, des villes et des particuliers. Ce qui frappe davantage, c'est qu'un seul député pouvoit tout arrêter, par une opposition juridique.

(1) L'Armorique fit d'abord partie de la province lyonnoise.

(2) Tacit. Hist. lib. 4.

Sennius-Solemnis, envoyé des *Viducasses*, en donna une preuve. Quelques membres des états avoient accusé Paulinus, officier de l'empereur dans les provinces de la Gaule. Solemnis mit fin à ces poursuites par son opposition. C'est par l'inscription gravée sur le côté gauche de la base du marbre, dit de Torigny, que nous apprenons ces choses. Le dernier de ces usages s'est conservé dans les diètes générales de Pologne, où l'opposition d'un seul nonce anéantissoit encore, il y a peu de temps, les projets les mieux concertés.

206. Les druides perdirent sous les Romains une partie de l'autorité qu'ils avoient exercée sur les affaires civiles et sur celles de la religion. Le rapport qui se trouve dans les états entre le sacerdoce et le gouvernement politique, fit penser à l'empereur Auguste et à ses successeurs que, pour être entièrement maître dans l'Empire, il falloit réunir à la puissance temporelle le souverain pontificat. « Ce qui rendit les empereurs maîtres » absolus de toutes les choses saintes, c'est, suivant Dion, que non-seu- » lement ils étoient de tous les colléges sacerdotaux, mais encore qu'ils » disposoient de la plupart des sacerdoces; et que, lors même qu'il y avoit » deux ou trois empereurs à la fois, quelqu'un d'entr'eux étoit toujours » souverain pontife. »

Aussi l'autorité pontificale des empereurs n'avoit d'autres limites que celles de l'Empire romain. Si, dans les provinces, il arrivoit quelque chose qui intéressât le culte divin, et qui, par cette raison, fût du ressort du premier pontife, les gouverneurs étoient attentifs à en instruire l'empereur; celui-ci ne l'étoit pas moins à leur donner ses ordres en conséquence.

Les grands pontificats se conféroient quelquefois, ou dans les assemblées générales, ou par les empereurs eux-mêmes, ou par les gouverneurs. Maximin-Daza, après s'être rendu maître de l'Orient, établit un grand-prêtre dans chaque ville; et, dans chaque province, des pontifes d'un ordre supérieur. Les uns et les autres devoient porter des robes blanches (1). On lit, dans les actes de saint Théodote d'Ancyre, que le gouverneur de la province lui promettoit de le faire grand-prêtre, si, après avoir renoncé à la religion chrétienne, il consentoit de sacrifier aux dieux.

On peut croire que les Armoriques eurent encore la liberté d'élire leurs pontifes, mais il est facile de comprendre qu'elle dut être souvent gênée.

(1) Lactantius, de morte persec. c. 36.

D'ailleurs ils furent subordonnés aux règles de l'Empire, soit pour les élections, soit pour le régime. Les druides eurent peut-être encore quelque temps leur ancien chef; mais tous ressortirent de l'empereur, comme du premier de tous les pontifes de l'Empire.

207. Il est bien probable que les druides furent dépouillés, immédiatement après la conquête des Gaules, de l'autorité qu'ils avoient exercée sur le peuple. Leur pouvoir presque sans bornes ne pouvoit s'allier avec les maximes du gouvernement romain. Ils se trouvèrent donc restreints aux simples fonctions sacerdotales. Rappelés ainsi à leur premier état, ils eurent rarement part aux événemens généraux, et conséquemment l'on ne doit pas être surpris que l'histoire ait eu peu d'occasion d'en parler.

Cependant, d'après le témoignage de Pomponius-Mela, on peut assurer que les druides faisoient, du temps de l'empereur Claude, les fonctions ordinaires de prêtres des Gaulois, et qu'ils étoient, comme par le passé, les dépositaires de leurs dogmes religieux.

208. La jeunesse prenoit encore de leurs leçons. Quelques-uns continuoient de les donner au milieu des forêts; d'autres se rassemblèrent dans les villes. La ville principale de chaque cité devint le siége d'un grand-prêtre.

209. 210. Cette dignité de grand-prêtre subsistoit encore dans les Gaules au quatrième siècle. Elle étoit même soutenue de l'autorité des empereurs. Nous avons une loi de Valentinien I. et de Gratien, de l'an 371, adressée à Viventius, préfet du prétoire des Gaules, dans laquelle cette place est nommée *sacerdotium et principalis honos* (1). On ne parvenoit à ce poste qu'après de longs services. Il falloit avoir passé par toutes les charges et les offices de la cité : *gradatìm et per ordinem muneribus expeditis*. Bien plus, il y avoit encore une autre condition préalable, c'étoit d'avoir mérité l'approbation de tout le sénat : *et publicè ab universo ordine comprobabuntur*.

Ceux qui étoient élevés à cette dignité jouissoient encore, du temps de ces deux empereurs, de grands priviléges. Ils étoient exempts de toutes les charges et impositions publiques : *habeantur immunes*, est-il porté dans cette même loi. Ces pontifes avoient les mêmes franchises que les nobles, et ils l'étoient eux-mêmes. *Liberumque sit corpus eorum ab iis injuriis quas honoratos non decet sustinere*.

Censorin n'ignoroit pas les égards que l'on avoit pour le sacerdoce gaulois; les moyens de parvenir à cet honneur lui étoient également

(1) Cod. Theod. t. 4. lib. 77. de Decur.

connus. *Tu tamen*, dit-il à l'un de ces prêtres, *officiis municipalibus functus*, *honore sacerdotis in principibus tuæ civitatis conspicuus*.

Ausone, plus célèbre encore par ses poésies que par le consulat de Rome dont il fut décoré en 379, savoit apprécier l'avantage de compter des druides parmi ses ancêtres. Dans l'éloge que ce poëte ingénieux fait de Delphidius, professeur d'éloquence à Bordeaux, il n'oublie pas que ce savant étoit issu d'un druide du territoire de Bayeux, qui avoit été prêtre du temple de Belenus. Saint Jérôme lui-même relève dans une lettre la noblesse d'Algasia, dame gauloise, qui appartenoit à cette famille. Ausone met encore sous les yeux un Phébidius, qui tiroit son origine d'un prêtre de Belenus.

211. Cependant les sacrifices humains, que les conquêtes des Romains dans les Gaules avoient interrompus, se renouvelèrent presque aussitôt après la mort de Jules-César. C'est ce que Lucain reproche vivement aux druides (1). L'empereur Auguste porta une loi qui interdit ces sortes de victimes aux citoyens romains de la Gaule (2). Tibère alla plus loin qu'Auguste : il défendit absolument cette espèce de sacrifice. C'est tout ce que nous croyons pouvoir inférer de Pline qui rapporte cette loi (3), à moins qu'on ne veuille le faire tomber en contradiction avec les autres historiens. Cet édit fut mal observé. L'empereur Claude fut obligé de le renouveler. Il l'étendit même jusqu'aux pratiques simplement superstitieuses. Ce fut sous ce prétexte que ce prince condamna à mort un chevalier romain, du pays des Vocontiens de la Gaule. Il avoit porté sur lui le fameux œuf de serpent dont nous avons parlé. Quelque précises que fussent les défenses des empereurs, les druides étoient trop attachés à leurs pratiques religieuses pour faire cesser entièrement les sacrifices humains. La crainte du châtiment les fit disparoître dans le public : on les employa dans le secret, lorsqu'on crut être à couvert de la loi.

212. Les druides qui, dans leurs solennités, étaient habillés de blanc, ainsi que nous l'avons observé avec Pline (ce qui insinue que, hors des cérémonies religieuses, ils pouvaient se vêtir autrement), se servirent en toute circonstance de cette couleur sous les Romains. Ils quittèrent l'habit gaulois pour prendre celui des Romains, la robe longue. La noblesse des Gaules se vêtit aussi à la romaine. Il paroît que les Gaulois portoient le noir en temps de deuil. Les prêtresses des Bretons insulaires, qui, les cheveux épars et des torches à la main, dévouèrent par des imprécations

(1) De Bello Civil. lib. 1.
(2) Suetonius, Claud. n. 24.
(3) Hist. nat. lib. 30.

les troupes de Suetonius-Paulinus, dans un combat qu'il livroit à la nation, s'étoient vêtues de noir (1).

Les Armoriques qui, durant tant de siècles, avoient regardé comme un crime de renfermer la divinité dans l'enceinte des murailles, entraînés par l'exemple des autres nations, lui érigèrent enfin des temples. Mieux instruits que les autres, ils ne crurent pas pour cela lui donner des limites. Cependant cette innovation en annonçoit d'autres d'une plus dangereuse conséquence.

213. Le plus ancien temple de l'Armorique, que nous connaissions, étoit celui que Strabon rapporte avoir subsisté de son temps dans une île à l'embouchure de la Loire (2). Les femmes samnites, qui le desservoient, étoient dans l'usage d'ôter et de rétablir en un jour, une fois par an, le toit de ce temple. Toutes y travailloient dans une espèce de fureur bacchique ; et s'il arrivoit que quelqu'une d'elle tombât ou laissât tomber son fardeau, elle était aussitôt mise en pièces par les autres. Ces femmes druides ne laissoient entrer aucun homme dans l'île, mais elles alloient trouver leurs maris sur le continent.

Tel est le tableau que ce géographe nous présente de ces prêtresses. Nous verrons par la suite s'il est fait d'après nature. Ce qu'il importe de dire maintenant, c'est que par la démolition du toit de leur oratoire, qui précédoit la cérémonie religieuse, ces femmes rendoient un aveu public qu'elles n'avoient pas besoin de ce temple pour rendre leurs hommages à l'Etre suprême. C'est la seule interprétation raisonnable que nous puissions donner de cette étrange conduite. Si c'étoit ainsi que pensoient ces druides, elles témoignoient, par ce pénible et dangereux travail, que leur intention étoit de se rapprocher des usages primitifs.

214. Les simulacres de l'Armorique n'ont pas une époque plus reculée que celle de leurs temples. Ceux dont nous avons parlé ci-devant ne pouvoient en avoir que le nom. On peut dire qu'ils n'étoient pas taillés, et ils ne représentoient point de figures humaines. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'on ne leur rendoit pas un culte religieux. Ce n'étoit que par l'esprit qu'on s'élevoit à la divinité.

215. Les Gaulois, asservis à la domination des Romains, eurent tout à craindre pour leur religion. Ne reconnoître qu'un Dieu, c'étoit attaquer directement les dieux de leurs vainqueurs. Ceux-ci, qui attribuoient à leurs divinités l'empire qu'ils exerçoient sur l'univers, étoient trop fiers

(1) Tacit. Annal. lib. 14. c. 30.

(2) Geogr. lib. 4.

pour souffrir que les Gaulois ne se courbassent pas devant elles. La politique et la ruse opérèrent les changemens qu'il eût été dangereux de confier à la force. Les noms de Teutatès, Belenus, Esus, Dis et Taranis, dont il paroît que les Gaulois ne s'étoient servis d'abord que pour exprimer différentes perfections de Dieu, furent personnifiés par les Romains, et adaptés à chacun de leurs dieux. Jules-César leur avoit indiqué ce moyen d'attaquer le dieu des Gaulois. Persuadés que tous les peuples de l'Empire adoroient les mêmes divinités qu'eux, ou du moins leur intérêt et leur orgueil leur suggérant que cela étoit ou devoit être ainsi (ce qui revenoit, à peu près, au même dans le fait), ils trouvèrent, dans ces nouvelles idées, des raisons plausibles pour introduire dans la Gaule le culte de leurs dieux.

Les Gaulois, étonnés et sensibles, qui commençoient à s'accoutumer au joug qu'on leur avoit imposé, entrèrent dans des vues qui secondoient et leur amour propre, et le penchant que l'on a à flatter ses maîtres. Les plus éclairés sacrifièrent leurs lumières à leur bien-être et à l'ambition. Le peuple, toujours automate dans les révolutions dont il est le témoin, suivit l'impulsion la plus forte. Les druides, occupés à sauver les débris de leur ancien pouvoir, n'eurent pas assez de force pour résister en face. Livrés aux passions qui les agitoient, ils sentirent encore ce qu'ils devoient faire, mais ils n'eurent pas le courage de l'exécuter.

216. Les Gaulois s'étoient d'ailleurs préparés de loin à adopter la manière de penser des Romains sur les différens noms du Dieu unique qu'ils servoient. Dans les premiers temps, ils avoient cru que Dieu seul étoit le moteur de l'univers, comme ils l'en avoient regardé l'auteur. Cette persuasion commençoit à s'affoiblir chez eux. Ils l'avoient déchargé, peu à peu, de l'administration d'une grande partie du monde. Quelques-uns des noms qu'ils avoient donnés à la divinité ne renfermoient plus le même sens : ils pouvoient se transporter facilement à des êtres distingués d'elle. L'idée de Dieu subsistoit toujours, mais elle n'avoit plus sa première force. C'est de là que les Gaulois eurent moins de répugnance à reconnoître les dieux de Rome.

217. On vit les Gaulois placer sur le même autel Taranis et Jupiter, Teutatès et Mercure, Belenus et Apollon, Esus et Mars, Dis et Pluton. Dès le règne de Tibère, on avoit joint à Paris le culte de Jupiter et de Vulcain à celui d'Esus. Réunir l'être suprême aux faux dieux, et le placer sur la même ligne, c'étoit l'anéantir.

218. Les Armoriques furent de fidèles imitateurs des Parisiens. Ce n'étoit

plus, comme par le passé, dans des lieux écartés et hors du tumulte des villes, que la plupart rendoient leurs hommages publics et religieux. Il y avoit à Nantes, au troisième siècle, un fameux temple dont le service se faisoit par douze druides, qui se choisissoient par le sénat. Le nom du dieu étoit Boljanus ou Volianus. Les cités Armoriques s'y rendoient en foule, surtout dans trois temps différens de l'année; savoir : le onze janvier, le cinq avril et le premier août. C'est sur la foi d'un ancien manuscrit, cité par Albert le Grand (1), que nous rapportons ces particularités. Elles sont d'autant plus croyables que l'existence du dieu Volianus est d'ailleurs constatée par la fameuse inscription trouvée à Nantes en 1580. La voici telle qu'on l'a donnée :

NUMINIBUS AUGUSTOR.

DEO VOLIANO

M. Gemel. Secundus et C. Sedat. Florus Actor. Vican. portens. Tribunal C. M. locis ex Stipe Conflata posuerunt.

219. Cette découverte a fourni aux savans l'occasion de rechercher quel étoit ce dieu Volianus. Quelque respect que nous ayons pour leurs connoissances supérieures, nous croyons cependant ne pouvoir embrasser aucune de leurs opinions à ce sujet (2).

(1) Vies des Saints de Bretagne.

(2) M. Moreau de Montour, de l'académie des inscriptions et savant antiquaire, a pris Volianus pour Apollon ou le soleil, qui, suivant la plupart des auteurs, étoit connu dans les Gaules sous le nom de Belus ou Belenus. Il prétend que du mot Belenus on avoit fait d'abord celui de Bolianus; et que, par le changement du B en V, on avoit formé Volianus. Ce sentiment suppose que le Volianus des Armoriques est la même divinité que l'Apollon des Romains, et que la seule différence qui les caractérise consiste dans les termes. Les Armoriques en avoient néanmoins des idées bien différentes. Pour s'en convaincre, il suffit de jeter les yeux sur l'inscription. Les dieux de Rome y sont appelés sous le nom des divinités des empereurs. Aucun d'eux n'est omis, puisque tous sont nommés en général et d'une manière universelle : *numinibus Augustorum*. D'où il suit que le dieu Volianus, qui est nommé après eux en particulier, n'est propre qu'aux Nantois. Ce ne pouvoit donc être Apollon.

D'autres ont pensé, d'après ce que dit Conradinus, au livre quatrième de sa description des deux Bretagnes, que Volianus n'étoit autre dans son principe que Noé. Ils croient que les Armoriques lui rendirent les honneurs divins, comme au père de leurs premiers fondateurs. Cette opinion est facile à détruire. En effet, il est certain que les Gaulois étoient bien éloignés de placer les hommes au rang des dieux, même après leur mort. Ils tournoient en ridicule les étrangers qui reconnoissoient des dieux issus des hommes. Leurs héros alloient après leur vie se réunir au dieu des combats, et, suivant les dogmes reçus, ils goûtoient, dans leur nouveau séjour, tous les plaisirs qui pouvoient fixer leurs âmes martiales. Si on célébroit leurs actions éclatantes, même après leur mort, on ne les confondoit pas avec la divinité et l'on auroit craint de les en rapprocher. Ce ne fut qu'aux empereurs romains que les Gaulois décernèrent des honneurs divins.

M. Travers prétend que Volianus est le même que Janus. Il soutient que les Nantois rendoient à celui-ci un culte particulier sur une

Les

Les Armoriques, malgré la soumission avilissante qu'ils témoignoient aux Romains, étoient libres de conserver le culte du Dieu unique, à qui seul ils avoient d'abord accordé leur encens. Ce que les Romains ne pouvoient tolérer, c'étoit l'unité du culte. Pour s'assujettir à leurs ordres, les Armoriques reconnurent les dieux de Rome. Mettant en tête ceux de leurs maîtres, ils pouvoient, sans rien craindre, appeler ensuite celui qui leur étoit propre. C'est ce qui est arrivé dans l'inscription que nous venons de citer. Les divinités des Augustes y sont nommées les premières. Si la manière dont on le fait est vague et indéfinie, elle ne renferme pas moins l'universalité de leurs dieux. Le dieu Volianus, qui trouve sa place après ces divinités, ne peut donc être que celui des Armoriques. Aussi les mythologues ne l'ont jamais rangé parmi les dieux des Latins. D'ailleurs, s'il en eût fait partie, pourquoi en aurait-on fait mention expresse? Il ne méritoit point de préférence sur les autres : c'étoit assez de l'avoir appelé en général avec eux.

La manière dont ce dieu des Armoriques étoit représenté, va nous faire connoître sa nature. La foudre qu'on lui met à la main droite, et la gauche qu'il enveloppe d'un nuage, nous font entendre qu'on le regardoit comme le maître du ciel. L'un des pieds qu'il porte sur la terre,

montagne qui porte encore le nom de Montejan, *Mons jani*, ou *Mons johannis*. Ce système, qui n'est appuyé que sur une tradition populaire, n'a pas besoin de réfutation. Ces sortes d'histoires, si l'on peut leur donner ce nom, ne peuvent avoir de poids qu'autant qu'elles sont étayées d'ailleurs. Quand bien même il seroit vrai que les Nantois, à l'exemple des Romains, eussent adoré Janus sur le Montejan, ce que nous n'avons pas de peine à croire; il ne s'en suivroit pas que le Volianus de Nantes fût le même que le Janus du Montejan. La similitude entre ces deux noms n'est pas assez grande pour avancer cette assertion. Cet écrivain se prévaut, avec plus de fondement, de l'autorité du concile de Tours, de l'an 567, qui défend la célébration des calendes de Janvier, en l'honneur du dieu Janus. Le Père Longueval, au tome premier de son histoire de l'Eglise gallicane, a entré dans les mêmes vues que M. Travers. « Nous croyons, » dit-il, que Boljanus n'est autre que le dieu » Janus des Latins, au nom duquel on a ajou- » té le mot celtique *boul*, qui signifie, à ce » que l'on prétend, la même chose qu'*orbis*. » Ainsi Bouljanus sera le Janus du monde. » On assure même, ajoute-t-il, qu'une an- » cienne figure de Boljanus le représentoit » avec trois faces, apparemment pour signi- » fier les trois parties du monde, qui étoient » alors connues. Boul signifie encore, en bas- » breton, un globe, une boule. »

Cet habile historien auroit pu ajouter que Bouljanus étoit représenté lançant la foudre de la main droite, tandis que sa gauche étoit enveloppée dans un nuage. Il auroit pu dire que l'un des pieds de Bouljanus étoit appuyé sur la terre et l'autre sur la mer.

Le P. Longueval n'a pas fait attention que les Romains, de qui les Armoriques auroient emprunté Janus, ne représentoient point ce dieu sous tous ces emblêmes. Mais quand bien même cela seroit ainsi, ce qui détruit le raisonnement de cet historien, et renverse l'application que M. Travers fait du Janus de Montejan au Volianus de Nantes, c'est que l'inscription dont nous venons de parler sépare Volianus des divinités des Augustes.

vrai sens des allégories sous lesquelles les Gaulois ont caché la divinité, on retrouve leur religion primitive jusques dans les temps où l'on croiroit qu'elle s'étoit éclipsée. Les Romains, qui avoient les yeux fascinés par l'idée toujours présente de leurs dieux, ne voyoient par tout qu'eux. Le ménagement dont usoient les Gaulois dans les images qu'ils offroient de la divinité, les faisoit triompher de la vaine crédulité de leurs maîtres. Plus heureux s'ils avoient pensé qu'il n'est jamais permis de déguiser sa foi !

L'Hercule, dont Lucien nous a fait l'étalage railleur, et qu'il prétend avoir été l'objet du culte des Gaulois, n'étoit donc point un de ces héros que l'antiquité nous a tant vantés. C'étoit le fort par antonomase, l'auteur de tout ce qui existe, le principe de toute intelligence, le Dieu suprême. S'il faut le répéter, les Hercules gaulois, ou, pour parler dans la langue de leur patrie, les Carls ou Kerls (1) n'attiroient sur eux que l'admiration, l'estime et la reconnoissance de leurs citoyens. On ne les traita jamais que comme des hommes.

221. Les Rennois, ainsi que les Nantois, reçurent les dieux romains. Albert le Grand rapporte que l'on voyoit autrefois dans la cité de Rennes un temple dédié à Thétis, et un autre à l'honneur d'Isis, dans un endroit peu éloigné de cette ville. Une tour, que l'on nommoit la vision des dieux, étoit un autre panthéon (2).

Le 26 Mars 1774, des maçons, travaillant à la démolition d'une maison canoniale du chapitre de Rennes, trouvèrent, à six ou sept pieds de profondeur, un plat d'or de neuf pouces, cinq lignes de diamètre. Dans le fond de ce plat étoit incrustée une platine qui représentoit une bacchanale relevée en bosse, de cinq pouces et demi de diamètre. Les côtés étoient ornés de seize médaillons où étoient gravées des figures d'empereurs et d'impératrices (3). Ce qui suppose que le culte de Bacchus n'étoit pas inconnu à la ville de Rennes.

222. Thétis et Isis étoient, suivant Plutarque, la même divinité. C'est de là que Lucien, Apulée, Valerius-Flaccus, Properce et plusieurs autres prennent Isis pour la reine de la mer et la patronne des navigateurs. L'antiquité lui mettoit quelquefois à la main un gouvernail, dans ses monu-

(1) *Carl* ou *kerl* signifie *brave*, dans l'ancienne langue du nord. De là le nom de Charles.

(2) Catal. des évêq. de Rennes.

(3) Outre ce plat, on a trouvé quatre médailles encadrées et ornées de filigrane avec leurs chaînes et anneaux; elles représentoient d'un côté l'empereur Posthume, et sur le revers on lisoit ces mots : *Indul. pia Posthuma Augusta*; on a trouvé encore quatre-vingt-quatorze médailles d'empereurs et d'impératrices, depuis Néron jusqu'à Aurelien. Le tout pesoit, avec un crochet dont on ignore l'usage, huit marcs, cinq onces, quatre gros.

mens ; d'autres fois un vase en forme de gondole. Ce qui lui fit donner le nom de *Pelagia*. Plusieurs villes maritimes en firent leur patronne. Les empereurs romains la firent graver sur leurs médailles, traversant les mers avec une voile tendue entre ses mains.

Le culte d'Isis n'étoit pas particulier à l'Armorique. Des inscriptions que l'on a trouvées en Flandre, à Nismes et à Soissons, font assez connoître qu'il s'introduisit dans le reste des Gaules.

223. A quelque occasion que le culte d'Isis se soit répandu dans les Gaules, il est certain que les Gaulois, avant même que d'avoir été subjugués par les Romains, reconnoissoient des êtres purement intellectuels et entièrement distingués de l'Etre suprême. Ils pensoient que ces substances étoient, ainsi qu'eux, l'ouvrage de la divinité ; mais ils croyoient que leur pouvoir étoit supérieur aux facultés de l'homme. Ce sentiment a été autrefois universellement répandu dans l'univers, et il subsiste encore chez la plupart des peuples sauvages.

Les Gaulois qui avoient cru, dans les premiers temps, comme nous l'avons dit, que la divinité conduisoit seule tout l'univers, lui associèrent ces intelligences. Ils se persuadèrent qu'elles étoient chargées, de la part de l'Etre suprême, de l'administration d'une grande partie de ce monde. Ce furent autant de génies qui donnèrent le mouvement à la mer, aux fontaines, aux astres et à différens autres phénomènes qui ravissent notre admiration.

Les Gaulois plaçoient chacune de ces intelligences dans l'élément que la divinité avoit confié à leurs soins. Un emploi si noble, et dont les effets tournoient principalement à l'avantage de l'homme, attira la reconnoissance et les hommages des Gaulois. Le culte qu'ils leur décernèrent n'étoit pas tel que celui qu'ils rendoient au Dieu suprême. Ils auroient pu donner au premier le nom de dulie, et au second celui de latrie. A la faveur de cette distinction, ils étoient en état d'anéantir l'inculpation de polythéisme qu'on auroit été, sans cela, en droit de leur imputer. Mais ce à quoi l'on doit faire une attention particulière, c'est que la vénération qu'ils avoient extérieurement pour les objets sensibles, se rapportoit directement à ces intelligences. Les êtres matériels qui frappoient leurs yeux n'étoient qu'une occasion de leurs hommages ; ou, du moins, le culte qu'ils leur rendoient étoit relatif à l'intelligence qui y présidoit. Le génie, par exemple, qui avoit l'empire de la mer, n'étoit point Neptune, connu des Grecs et des Romains. Il avoit pour principe, dans l'opinion des Gaulois, celui qui a fait le ciel et l'eau. La mer lui tenoit lieu de corps à qui il donnoit le mouvement.

224. Nous n'osons décider si les Rennois avoient pris leur Isis dans la religion gauloise. Ce qu'il y a de constant, c'est que, dans la langue celtique, le terme *isis* signifioit *l'eau*. Il y a encore dans l'Angleterre une rivière qui porte ce nom. Il a pu arriver que les Armoriques aient appelé Isis le génie qui animoit l'eau. Dans cette supposition, l'Isis des Gaulois n'auroit pas été la même que celle des Romains; elle leur auroit été propre, et les Rennois l'auroient fait figurer vis-à-vis de Thétis et des autres dieux latins.

225. Les fontaines et les lacs avoient également leurs génies particuliers. « Une grande multitude de paysans du Gevaudan s'assembloient au-
» trefois, dit Grégoire de Tours, auprès d'un lac. Ils lui offroient une
» espèce de libation; les uns jetoient dans l'eau des pièces de toile ou
» de drap, et les autres des toisons. Le plus grand nombre y jetoit en
» outre des formes de fromages ou de cire, ou des pains tout entiers,
» et différentes autres choses, chacun selon ses facultés. Ils y venoient
» avec leurs chariots chargés de liqueurs et de nourriture. Après avoir
» immolé des animaux, ils faisoient bonne chère pendant trois jours (1). »
Un usage à peu près semblable existoit encore dans le diocèse de Quimper au dix-septième siècle, malgré les lumières de l'Evangile. Dans quelques paroisses de la campagne, le premier jour de l'an, on faisoit une espèce de sacrifice aux fontaines publiques. On leur offroit des morceaux de pain couverts de beurre (2).

226. L'air, le feu, le soleil et la lune furent aussi animés par des esprits; la nature presque entière fut livrée à leur gouvernement. Nous pouvons en juger par ce qu'en pensoient, au sixième siècle, les habitans de l'île de Thull, c'est-à-dire, de l'Islande ou de Scandinavie. Ces peuples n'avoient eu encore aucun commerce avec les nations policées. « Ils
» servent, dit Procope (3), plusieurs dieux et plusieurs génies, qu'ils
» placent dans le ciel, sur la terre, dans l'air et dans la mer. Ils ont
» encore d'autres divinités moins considérables, qui résident, comme
» ils le croient, dans les eaux courantes et dans les fontaines. Ils sont
» exacts à leur immoler des victimes de toute espèce. »

227. Lorsque nous avons avancé que les Gaulois n'avoient rendu d'abord qu'un culte subalterne et relatif, à ces esprits qu'ils plaçoient dans différentes parties du monde, nous avons supposé que leur croyance servoit de guide à leurs actions. Quelque grossiers qu'on les puisse ima-

(1) De Gloria Confess. c. 2.
(2) Vies des Saints de Bretagne, par Lob., art. M. le Noblet.
(3) Goth. lib. 2. c. 15.

giner, ils devoient toujours agir conséquemment à leur manière de penser. Convaincus de l'existence d'un premier être, dès lors ils lui devoient l'hommage de leur cœur et tout leur extérieur. Nous avons vu l'empressement qu'ils avoient à s'acquitter de ce devoir. Le culte qu'ils rendoient à leurs génies devoit avoir l'auteur de la nature pour objet principal. De l'adoration d'un seul être, on ne va pas sur-le-champ à celle de ses créatures. La raison oppose du moins quelque temps une barrière trop forte. Il est probable que, tandis que les druides eurent la confiance du peuple et l'autorité en main, ils firent respecter les anciens usages.

228. Les choses changèrent de face, lorsque la religion gauloise fut avilie par l'ascendant que prirent sur elle les dieux latins. Les druides furent alors sans crédit, et le peuple fut adonné à tous les préjugés. Il se fit une révolution dans les idées comme dans le gouvernement. En rendant aux dieux de Rome les honneurs divins, les Gaulois apprirent à en faire autant à leurs génies.

229. L'existence de ces génies, dont le culte devint sacrilége, avoit été pour les Gaulois une autre source d'erreurs. Ils leur avoient attribué la connoissance des choses passées et de celles à venir. C'est de là qu'on inventa les épreuves de l'eau, du fer rouge et des charbons ardens. Quand un particulier étoit accusé d'un crime dont on ne pouvoit le convaincre juridiquement, on le jetoit dans la mer ou dans une rivière. S'il étoit réellement coupable, l'intelligence qui présidoit à cette eau devoit manifester son crime, en le laissant descendre à fond pour ne pas reparoître. S'il étoit innocent, elle avoit la complaisance de le faire surnager. Ceux qui marchoient sur le fer rouge sans en rien ressentir, ou qui portoient le feu sur leurs habits sans être brûlés, étoient dès lors déclarés hors de cour et de procès. Les femmes qui défendirent à Arioviste de livrer le combat à Jules-César avant la nouvelle lune, prétendoient avoir vu, dans le mouvement et le murmure des eaux, que les Germains seroient vaincus, s'ils en venoient aux mains durant cet intervalle (1). La couleur et le pétillement du feu étoient un pronostic de l'avenir.

230. Les Gaulois, dans la mémoire desquels l'existence d'un seul Dieu avoit été profondément gravée dans les premiers temps, se la rappelèrent bientôt à la voix de la religion chrétienne. Ce qu'il fut impossible d'exterminer, c'est le culte de ces génies. C'étoit une hydre toujours renaissante. Plus on lui enlevoit de têtes, plus il en paroissoit de

(1) Cæsar, de Bello Gallic. lib. 1. c. 50.

nouvelles. Nous n'aurons que trop d'occasions d'en donner des preuves dans le corps de notre histoire.

Ces habitans de la Cornouailles armorique, dont nous parlions à l'instant, se mettoient à genoux devant la nouvelle lune, et récitoient l'oraison dominicale en son honneur. Ils portoient, le premier jour de l'an, à des fontaines, autant de morceaux de pain qu'il y avoit de personnes dans une famille. Il y a auprès de Saint-Efflam, à peu de distance de Saint Michel en Grève et de la ville de Lannion, une fontaine renommée par les superstitions que le peuple y exerce encore à présent. Lorsque quelqu'un a été volé, il s'y rend à jeun un lundi. Là, il jette dans l'eau plusieurs morceaux de pain, à chacun desquels il donne le nom des personnes qu'il soupçonne avoir fait le vol : celui de ces morceaux qui reste à fond indique le voleur. Pour faire oublier, s'il étoit possible, ces vaines observances, les apôtres de l'Armorique firent placer, sur la plupart de ces fontaines, des statues de la Vierge ou de quelques autres saints, ou leur donnèrent le nom des pieux personnages qui avoient illustré le pays par leurs vertus.

231. Les Gaulois supposèrent encore l'existence d'une autre espèce de génies. Ceux-ci prenoient une forme humaine, quand ils le jugeoient à propos; ils s'offroient à la vue des hommes ou disparoissoient selon leur bon plaisir. On leur donnoit, en celtique, le nom de *Teus* ou *Theüz*, qui veut dire *esprit-folet*. C'est de là qu'on les appela *Dusii* en latin. Saint Augustin (1) assure que tant de personnes lui ont attesté que ces esprits recherchoient le commerce des femmes et les séduisoient, qu'il y auroit une espèce d'impudence à ne pas le croire. Quelque multipliés qu'aient été ces témoignages, examinés de près, ils ne doivent pas être d'un grand poids. Il est très-probable que ce qui a donné occasion de croire à ces génies a pris son origine dans la plus vive des passions, qui, dans tous les temps, a cherché les moyens de s'excuser. Les lutins sont encore connus du peuple. Les impressions subites et involontaires que donne le cochemar, et dont on ne pouvoit trouver la cause au dedans de soi-même, fortifièrent l'idée que l'on avoit de ces *Dusii*. On s'imagina qu'ils venoient se coucher durant la nuit sur ceux qui dormoient à la renverse, et qu'ils étoient la cause de l'espèce de suffocation qu'on ressentoit. On leur attribua aussi toutes les illusions nocturnes qui arrivent dans les songes.

(1) De Civit. Dei, lib. 15. c. 23.

232.

232. On voyoit autrefois un temple de Pan et un autre de Cérès sur les bords de la Vilaine, proche le lieu où est maintenant la ville de Vitré (1). A l'exemple des cités de Rennes et de Nantes, celle de Corseul admit les dieux de ses vainqueurs. Le temple de Mars, qu'elle avoit érigé en l'honneur de ce dieu, subsistoit encore, du moins en partie, en 1709, comme nous l'avons observé. Nous ne pouvons douter que les autres peuples de l'Armorique n'aient embrassé le culte des mêmes divinités. Les actes de saints Donatien et Rogatien font foi que l'intention des empereurs étoit que les Armoriques eussent reconnu les dieux de Rome.

233. On remarque proche Lan-Lef, église actuellement succursale au diocèse de Dol, dans les enclaves de celui de Saint-Brieuc, un monument d'une structure singulière. Il est composé de deux murs circulaires. Le premier, qui est extérieur, contient trente pieds de diamètre : il est percé de douze fenêtres de différentes grandeurs, qui se rétrécissent vers le fond. L'espace qui les sépare est orné de colonnes. Le second mur est à neuf pieds de distance du premier et lui est concentrique. On y a pratiqué douze arcades voûtées en plein cintre, hautes de neuf pieds et larges de cinq. Ces douze arcades répondent aux douze fenêtres du mur extérieur. Les pilastres qui portent ces arcades sont carrés et ont trois pieds sur chaque face. Chaque côté est garni d'une colonne adossée, saillante de six pouces. Ce bâtiment a été construit à chaux et à sable ; depuis longtemps il est sans couverture.

234. Si l'on s'en rapportoit à la tradition qui subsiste dans le pays, on regarderoit cet édifice comme un reste d'un ancien temple élevé par les Armoriques, avant qu'ils fussent devenus chrétiens. C'est sans fondement qu'on lui a trouvé de la ressemblance avec le prétendu temple de Montmorillon. Pour s'en assurer, il suffit de jeter les yeux sur la description qu'en a faite dom Bernard de Montfaucon, et que l'on trouve dans son supplément de l'Antiquité expliquée, tome 2. En effet, cet édifice étoit octogone et double ; c'est-à-dire, qu'il y en avoit un dessus et un autre dessous. Celui de dessous étoit plus étroit en dedans, parce que le mur étoit de la moitié plus épais ; celui de dessus, qui étoit plus large, pre-

(1) Albert le Grand, catal. des év. de Rennes. Par le terme *Vitré*, on entend *un lieu où une rivière fait une courbure*. Il a pour origine *wi*, *rivière*, et *trei*, *tortuosité, courbure*. La Vilaine, en passant à Vitré, y fait des sinuosités.

noit son jour par huit fenêtres pratiquées dans huit arcades, faites en forme de portail, une à chaque face. Mais quand bien même le vaisseau de Lan-Lef auroit la plus grande conformité avec celui de Montmorillon, on ne pourroit pas s'en servir pour prouver qu'il a été consacré aux idoles. M. l'abbé le Bœuf n'a trouvé dans le dernier qu'un ancien hôpital destiné pour les pèlerins qui alloient ou revenoient de la Palestine (1).

235. Le temple de Lan-Lef pourroit bien n'avoir pas une origine aussi ancienne que celle qu'on lui prête. Si l'on a vu autrefois des temples de figure ronde, on n'en connoît point qui aient eu un si grand nombre d'ouvertures. Nous permettra-t-on d'exposer ce que nous pensons de ce monument? Il nous paroît que ç'a été, dans son principe, un baptistère. On sait que c'étoit une petite église, auprès d'une plus grande, où l'on administroit le baptême. Tel étoit le baptistère de Constantin, proche l'église de Saint Jean de Latran de Rome. Le bâtiment de Lan-Lef est encore contigu à l'église succursale de ce nom, puisqu'il lui sert de vestibule. Une autre propriété des baptistères étoit d'être ronds. Du Cange observe qu'on voit à Florence, vis-à-vis de la cathédrale, une autre église de figure ronde qu'on appelle baptistère; qu'au milieu de cette église est un baptistère de marbre très-blanc où tous les Florentins reçoivent le baptême, selon l'ancien usage. A ces traits, on reconnoît encore la destination du monument de Lan-Lef. C'étoit probablement dans la seconde enceinte qu'étoit placé le bassin consacré au baptême. Les fidèles s'étant multipliés en Armorique, on fut obligé d'établir des baptistères hors des églises cathédrales. Quelques églises de la campagne devinrent baptismales. Comme le diocèse de Dol fut le plus étendu de tous ceux de la Bretagne, les évêques de ce siége se trouvèrent dans la nécessité de faire construire de ces sortes de baptistères dans différens cantons de leur ressort. La seconde enceinte de murailles que l'on voit au temple de Lan-Lef avoit été pratiquée probablement pour dérober à la vue du public ceux que l'on baptisoit. Il est inutile de remarquer ici que le baptême se conféroit par immersion (2).

Revenons maintenant à ce premier temple de l'Armorique que nous n'avons fait qu'indiquer. Tâchons de fixer sa position, et de déterminer quel étoit le dieu qu'on y servoit.

236. Strabon dit que l'île où ce temple étoit placé étoit peu éloignée

(1) Mém. de l'acad. des belles-lettres de Paris, t. 12.

(2) Le nom de *Lan-Lef* semble lui seul décider la question. Il se tire de *lan*, *église*, et *d'eff*, *eau*. Ce qui signifie : *église où l'on renferme de l'eau*, c'est-à-dire, un baptistère.

du continent, et qu'elle regardoit l'embouchure de la Loire. Ptolemée place les Samnites, dont les femmes desservoient ce temple, proche de cette rivière. Denis le Periégete ou le voyageur, ne rapporte pas simplement, comme Strabon, qu'elles habitoient une petite île; mais il ajoute qu'elles alloient dans plusieurs îles exercer leurs cérémonies religieuses (1). Les différentes notions que ces trois auteurs nous fournissent de cette île conviennent entièrement à celle de Dunet. Elle est effectivement tout proche de la terre ferme et vis-à-vis de l'endroit où se dégorge la Loire. Les prêtresses de Dunet pouvoient passer facilement de là aux îles d'Houat et d'Hedic qui en sont voisines, et ensuite à Belle-Isle.

Plusieurs manuscrits de Pline donnent à l'île de Dunet le nom de *Samnis* ou d'*Amnis*. Ce dernier terme, qui vient d'*amn*, mot celtique, veut dire une *rivière*, ainsi que nous l'avons déjà observé. L'île de Dunet (2) se trouve entre la Vilaine et la Loire, au moment où elles se perdent dans la mer.

237. 238. Les prêtresses de Dunet avoient coutume, une fois par an, d'enlever et de rétablir dans un jour le toit de leur temple. L'instant de la démolition étoit marqué par une fête solennelle, pendant laquelle, suivant l'expression de Strabon, ces femmes se livroient à une espèce de fureur bachique. Denis le Periégete assure également qu'elles célébroient des mystères bachiques. Il remarque qu'elles y vaquoient de nuit, et qu'elles se couronnoient de lierre. C'est uniquement sur cet extérieur qu'on a jugé que cette solennité étoit consacrée à Bacchus. La conséquence qu'on en a tirée ne nous paroît pas juste. Il est vrai que la fête de ces femmes druides avoit beaucoup de conformité avec celle de Bacchus: l'une et l'autre se faisoient de nuit; on s'y rendoit à la faveur des flambeaux. Toutes deux étoient accompagnées de danses. La démolition et le rétablissement du toit du temple s'exécutoient apparemment dans une espèce de cadence; d'où il arrivoit que celle des prêtresses qui, en tombant, manquoit à la mesure, manquoit en même temps aux rits de la cérémonie religieuse. Pour cette infraction à la loi, elle étoit sur-le-champ punie de mort. Les bacchanales et la fête de Dunet étoient remarquables par

(1) Strabo, Geogr. lib. 4. et Valesius, notit. Galliar. verbo, Samnites.

(2) Le nom de *Dunet* désigne *un rocher entre des rivières*. Il est formé de *dun*, *montagne*, et d'*et* ou *ed*, *eau*, *rivière*. *Siata insula* est placée dans l'Itinéraire maritime après Vindilis (Belle-Isle): ce qui convient à l'île d'Houat. Le nom de *Siata* paroît venir de *si*, *forêt*, et d'*at*, *terre*. Celui d'Houat a la même origine. *Hou*, *bois*; *at*, *terre*. On en peut dire autant d'*Hedic*. Ce nom peut se tirer de *hocd*, *forêt*, et de *ic*, *contrée*. Les différentes étymologies de ces deux dernières îles sont propres à faire voir qu'elles tenoient autrefois à la terre ferme.

la dissolution du vin et de la bonne chère. Ces excès étoient non-seulement permis; mais, bien plus, ils entroient dans le vœu de l'assemblée. Si de cette ressemblance entre les bacchanales et la fête de Dunet, on pouvoit tirer une identité parfaite, toutes les cérémonies sacrées des Gaulois n'auroient eu que Bacchus pour objet. La joie, la danse et le vin en faisoient un accompagnement nécessaire. Les Suéves, du temps de saint Colomban, nous en fournissent une nouvelle preuve. Une cuve d'une grandeur énorme, qu'on remplissoit de bière, étoit vidée durant la fête de Vodan.

239. Ce n'est donc pas seulement à l'extérieur du culte religieux qu'il faut s'attacher, pour juger sainement quel est le dieu qu'un peuple adore. Il est nécessaire d'approfondir en quoi consistent ses dogmes. Nous croyons rendre justice aux druides de Dunet, en les lavant de l'imputation qu'on leur a faite d'avoir sacrifié au dieu des ivrognes. Il est plus analogue à ce que nous connoissons de la religion des Armoriques, de ne voir dans ce culte que celui du Dieu unique. Du temps d'Auguste, où cette cérémonie étoit encore en usage, la religion des Gaulois, quelque corrompue qu'elle fût, étoit reconnoissable.

240. Pour comprendre en quoi consistoit la fête de Dunet, il faut se rappeler que nous avons dit ci-devant que les Gaulois regardoient Teutatès comme leur père et leur créateur. Ils pensoient qu'il les avoit tirés de la terre. C'étoit elle qui lui avoit servi de matière pour la formation du corps humain. Sous ce rapport, les Gaulois envisageoient leur père Tat comme le mari de la terre, et la terre comme sa femme. Ce mariage étoit purement idéal et entièrement figuré. Aussi l'*Edda* même porte-t-elle que la terre étoit en même temps la fille et la femme d'Odin; elle y prend le nom de *Frigga* ou *Frea*, c'est-à-dire, la *dame par excellence*. Le dieu suprême, Odin, étoit éternel, suivant les Gaulois. La matière étoit son ouvrage et conséquemment avoit commencé d'être. Le sacrifice que l'on faisoit dans l'île de Dunet se pratiquoit à l'occasion du mariage de Teutatès avec la terre. Pour parler sans figure, les prêtresses témoignoient dans cette fête à la divinité la reconnoissance qu'elles lui devoient, comme étant l'ouvrage de ses mains.

Strabon ne connoissoit pas assez les druides gauloises; si celles de Dunet sortoient de leur île, ce n'étoit pas pour aller voir leurs maris. Elles vivoient habituellement avec eux. Le voyage que ce géographe leur fait faire sur le continent n'avoit d'autre but, quoi qu'il en dise, que de faire participer leurs voisins à leur fête.

241. Ce que le même historien avance, d'après Artémidore (1), que, dans une île voisine de l'Angleterre, on sacrifioit à Cérès et à Proserpine, avec les mêmes cérémonies que dans l'île de Samothrace, doit être rapproché des principes gaulois. Par le détail que nous venons de faire, on comprend que, par Cérès, on doit entendre la terre. Comme la fête de celle-ci se faisoit durant la nuit, Artémidore a cru que Proserpine y entroit de moitié. Son raisonnement étoit conforme à la manière de penser des Grecs. Ils sacrifioient durant le jour aux dieux du ciel, et pendant la nuit aux dieux infernaux. Cette île qu'Artémidore ne nomme pas, étoit probablement ou Gersey (2) ou Guernesey.

Il est très-vraisemblable que le lieu où est placée l'abbaye de Saint-Jacut étoit autrefois consacré à la terre. C'est du moins ce qu'insinue le nom de *Lan-Douar* que ce terrain porte encore de nos jours (3).

242. Les Gaulois, qui s'aveugloient de plus en plus sur la religion, tournèrent en poison l'allégorie que leurs pères leur avoient fournie, pour se rappeler le souvenir de leur création. Ils en prirent occasion de rendre un culte réel à la terre.

243. L'art de la divination et de la magie, qui avoit été d'abord inconnu aux Gaulois, devint l'objet de leurs recherches. Ces prétendues sciences étoient déjà fort anciennes dans la Gaule, du temps de Diodore de Sicile qui vivoit sous le règne d'Auguste. On croyoit qu'elles avoient été découvertes dans la Grande-Bretagne, et que de là elles avoient été communiquées aux Gaulois. On assuroit que ceux de la Gaule, qui vouloient s'en instruire à fond, étoient dans l'usage d'aller les apprendre dans l'île (4). Ce sentiment se trouve appuyé de Solin. « Les Silures, dit-il, sont fort at-
» tachés au culte des dieux. Les hommes et les femmes de cette nation se
» vantent également de connoître l'avenir (5). » Pline observe que la ma-

(1) Strabo, Geogr. lib. 4.

(2) Nous devons à la vérité que Gersey se lit dans l'Itinéraire maritime d'Antonin, sous le nom de *Cæsarea*. D'anciens manuscrits l'appellent *Gergia*, terme qui vient de *ger*, *auprès*, et de *gi*, *forêt*. Genalis nomme Gersey, *Gerseïa insula*, *insula Grisotii* ou *Gersoii*. Le mot *Grisotii* se tire de *ger*, *auprès*, et de *sot*, *forêt*. Guillaume Jans connoît Gersey sous le nom de *Jarsée*, et Ortelius sous celui de *Jarsey*. *I*, *île*; *ar*, *auprès*; *say*, *forêt*. « On tient,
» disent les auteurs du dictionnaire de Tre-
» voux, que Gersey a fait autrefois partie du
» continent du Côtentin, et qu'elle en a été
» séparée par la mer qui a inondé le terrain
» qui joignoit cette île à la terre ferme. » C'est probablement de Guernesey que veut parler Artémidore.

(3) Les Celtes donnoient anciennement à la terre les noms d'*Ar*, *Er* ou *Erd*. On y a ajouté un article. Ce qui a formé les noms de *day-ar*: *dou-ar*, *die-erd*. *Lan* est également celtique et signifiera ici un *temple*.

(4) Cæsar, de Bello Gallic. lib. 6.

(5) Solin, cap. 25.

gie s'exerçoit dans la Grande-Bretagne avec tant d'art et des cérémonies si étranges, que les Perses pouvoient encore profiter à l'école des Bretons (1).

244. 245. Les Armoriques qui étoient voisins de l'Angleterre et liés de commerce avec elle, ne cédoient point à cette île dans ces sortes de connoissances. L'île de Sein étoit célèbre dans l'antiquité par les oracles qu'on y rendoit. « Elle est, dit Pomponius-Mela, sur la côte des Osismiens. » Ce qui la distingue particulièrement, c'est l'oracle d'une divinité gau- » loise. Les prêtresses de ce dieu gardent la virginité perpétuelle : ce » qui leur donne beaucoup de considération. On dit qu'elles sont au » nombre de neuf. Les Gaulois leur donnent le nom de *Senes*. Ils croient » qu'elles sont animées d'un génie tout particulier; que, par leurs en- » chantemens, elles excitent des tempêtes sur la mer et dans les airs; » qu'elles prennent la forme de tels animaux qu'il leur plaît; qu'elles » guérissent les maladies absolument incurables; qu'elles pénètrent l'ave- » nir, mais qu'elles ne le découvrent qu'à ceux qui naviguent et qui se » mettent exprès en mer pour les consulter (2). »

Il y a lieu de soupçonner que ces prétendues prophétesses avoient commencé d'exercer leur art sur les mariniers, et que, comblées de leurs bienfaits, elles ne voulurent pas l'étendre à d'autres espèces de personnes. L'île de Sein, qu'elles habitoient, les mettoit à portée de rendre leurs oracles aux Vennetois et aux Nantois, les plus grands navigateurs des Gaules. Leur réputation, qui étoit établie au loin, devoit leur attirer beaucoup d'étrangers. Nous pouvons juger de la quantité de présens qu'on leur portoit, par ceux que firent les Germains à Velleda, vierge Bructere, qui, comme les filles de Sein, professoit la divination. Ils ne craignoient point de prendre dans les dépôts sacrés pour verser ces dons entre ses mains. D'autrefois, on partageoit avec elle le butin et les prisonniers que l'on avoit faits sur les ennemis. Un jour on lui donna le commandant d'une légion romaine. Dans un autre temps, on lui céda un vaisseau que l'on avoit pris sur les Romains (3).

246. C'est du ministère même auquel ces neuf vierges étoient employées que leur est venu le nom de *Senæ* ou *Kenæ*. Il est tiré de *kanad*, mot celtique qui veut dire, *prophète*, *devin* (4). C'est de là aussi que l'île qui leur servoit de demeure a été appelée *Sein*.

(1) Hist. nat. lib. 30.
(2) Pomponius-Mela, lib. 3. c. 6.
(3) Tacit. Hist. lib. 4. c. 61. lib. 5. c. 22.
(4) M. Bullet tire le mot *Senæ* de *sen*, qui veut dire *saint*.

247. Le rocher qui partage aujourd'hui la Bretagne et la Normandie, et que l'on appelle Mont-Saint-Michel, étoit consacré dans les premiers temps à Belenus. Sur le sommet de cette montagne, il y avoit un collége de neuf druides. La plus ancienne rendoit des oracles. Elles vendoient aussi à ceux qui exerçoient la navigation des flèches qui, à les en croire, avoient la vertu de calmer les orages, en les faisant lancer dans la mer par un jeune homme de vingt-un ans qui avoit conservé sa virginité. Quand le vaisseau étoit de retour à bon port, on députoit la même personne pour porter à ces prêtresses des présens plus ou moins considérables. Elles ne se piquoient pas, comme les vierges de Sein, de garder la continence. Une d'entr'elles alloit se baigner dans la mer avec le député. Elle le traitoit ensuite comme si elle l'eût eu pour mari. Le lendemain, en s'en retournant, il s'attachoit sur les épaules autant de coquilles qu'il avoit fait d'injures à la chasteté (1).

248. « Tout proche de l'Angleterre, dit Démétrius dans Plutarque, il » y a plusieurs îles dont quelques-unes portent le nom des génies et des » héros auxquels elles sont dédiées ou consacrées. Je m'embarquai ex- » près pour les voir et m'instruire moi-même sur les lieux. J'étois à la » suite de l'empereur (2). J'abordai dans l'île qui étoit la plus proche de » celles qui n'étoient point habitées. Je n'y trouvai que très-peu d'hommes, » tous prêtres, et particulièrement respectés par les Bretons. A peine » avions-nous mis pied à terre, qu'une tempête troubla le ciel et la mer. » Les vents déchaînés s'entrechoquoient, l'air étoit en feu, la foudre « tomboit avec un bruit et un fracas épouvantable. Quand le ciel se fut » éclairci et que l'orage eut cessé, ces insulaires assurèrent que quelque » grand personnage devoit être mort, parce que, disoient-ils, il en est » des grandes âmes, comme de la lumière. Tandis qu'une chandelle est » allumée, elle n'incommode personne; mais dès qu'elle vient à s'é- » teindre, on en est mal affecté. Ainsi, les grands hommes sont pen- » dant leur vie comme des flambeaux dont la lumière est douce et ne » fait souffrir personne. Mais quand ils viennent à mourir et à disparoître, » ils excitent ordinairement, comme on vient de le voir, des tempêtes et » corrompent l'air (3). »

On ne peut douter que cette fade comparaison, dont s'étoient servi les prêtres de cette île, n'eût d'autre but que d'en imposer à l'empereur et à ceux de sa suite. La basse flatterie à laquelle ils avoient eu recours

(1) De l'homme et de la femme. t. 2.
(2) Probablement l'empereur Claude.
(3) De Cessat. orac.

pour relever la supériorité des grands après leur mort, quoiqu'elle les mette de niveau avec les autres hommes, put avoir son effet sur le cœur de ce prince. Mais, comme la vérité perce à travers les nuages de l'encens, les préjugés que l'on avoit du pouvoir des druides sur les orages, durent faire penser que c'étoit eux qui avoient formé la tempête. C'est là l'aveu que ces prêtres désiroient.

Il paroît certain que les îles de l'Armorique étoient aussi fameuses par la divination et la magie, que celles de la Grande-Bretagne. On pouvoit également y prendre des leçons. Comme ce sont les Armoriques qui ont, du moins en partie, peuplé l'Angleterre; ce sont eux aussi qui ont probablement porté ces prétendues sciences.

249. On comptoit, dans l'Armorique et dans le reste des Gaules, deux espèces de druides parmi le sexe. Les unes vivoient dans le célibat et la virginité; les autres avoient des druides pour maris. La dépravation des mœurs, sous laquelle les Armoriques gémissoient depuis long-temps, n'étoit pas encore assez forte pour les empêcher de respecter la virginité. Ils étoient d'accord sur cet article avec bien d'autres peuples. Il étoit réservé à certains prétendus philosophes de notre siècle d'insulter à une vertu qui rapproche l'homme de la divinité.

250. 251. Les druides, soit vierges, soit mariées, participoient aux fonctions du sacerdoce. Pomponius-Mela appelle *Antistites* les vierges de Sein. Strabon reconnoît que les femmes de Dunet offroient des sacrifices. La magie, la divination et les augures, sciences trop analogues à la curiosité si naturelle au sexe, étoient principalement de son ressort. Alexandre-Sévère, étant passé dans les Gaules contre les Germains, une druide lui prédit en quelque façon sa mort, en lui criant en langue gauloise: « Allez, » mais ne vous flattez pas de remporter la victoire, et ne vous fiez point » à vos soldats. » Lampride met ces paroles entre les présages de la mort de cet empereur (1). Aurélien consulta des femmes gauloises qui s'appliquoient aussi à la divination: il vouloit savoir d'elles si la dignité impériale resteroit dans sa famille. On rapporte qu'elles répondirent qu'aucune famille ne seroit plus illustre parmi les Romains que la postérité de Claude II. Vopisque fait à ce sujet cette réflexion: « L'empereur Constance, qui » règne aujourd'hui, descend effectivement de Claude, et je crois que » sa postérité arrive insensiblement à la gloire qui lui a été promise par » les dryades (2). »

(1) Lamprid. vita Alexandri. (2) Vita Aurelii.

252. Quoi qu'il en soit de l'existence de ces prophéties et de leur accomplissement, il est constant qu'il y avoit encore dans la Gaule de ces espèces de prophétesses au quatrième siècle. Ce que nous venons de voir en est une preuve. Les Gaulois, à qui la langue romaine étoit devenue familière, les appeloient *Fatidicæ*, *Fatæ* et *Fadæ*. C'est de ces femmes druides que l'on s'est formé dans la suite l'idée des fées, si fameuses dans quelques-uns de nos romans. Qu'on se remette devant les yeux le portrait que Mela nous a fait des prêtresses de Sein, on sera touché de l'air de famille que ces fées ont avec elles.

253. La considération dont les femmes ont joui autrefois dans les Gaules, peut avoir donné lieu à la possession où elles sont de primer parmi les François. Il ne paroît pas qu'on cherche à les y troubler. En tout cas, elles ont la prescription en leur faveur. Ce qui leur faisoit un honneur solide, c'est que les druides de leur sexe étoient chargées de l'éducation des jeunes filles, à l'exclusion des hommes. Quelque vicieux que fussent les Gaulois, ils avoient assez de retenue pour élever les filles dans des écoles où les femmes présidoient et où les garçons n'avoient point d'accès (1).

Ce que nous venons de rapporter dans ce second livre nous met en état de connoître la plus grande partie des variations que les Armoriques essuyèrent sous les Romains, et dans l'ordre civil et dans celui de la religion. Nous avons néanmoins passé sous silence des choses importantes. Le détail que nous en aurions fait nous auroit conduit trop loin. Nous en ferons l'analyse dans le cours de notre histoire, selon qu'elles nous seront nécessaires pour faire comprendre ce que nous aurons à dire. Avant que de finir cette Introduction, qu'on nous permette de faire quelques réflexions.

I.

254. La manière dont les Armoriques et les autres Gaulois faisoient la guerre, étoit marquée par la cruauté même. Le vainqueur ne suivoit d'autres règles que sa fureur. Les villes, les campagnes, tout étoit immolé au ressentiment. Les vaincus étoient passés au fil de l'épée. Rien néanmoins de plus doux et de plus humain que les Gaulois. Pourquoi étoient-ils donc si peu semblables à eux-mêmes au milieu des combats et après la victoire? Ou plutôt, pourquoi leurs mœurs étoient-elles, en cela, si contraires aux nôtres? C'est que le droit des gens, tel qu'il subsiste de

(1) Joly, Traité des écoles.

nos jours, n'étoit pas encore établi. Le droit des gens, que nos premiers pères connoissoient, étoit un souverain domaine sur les biens et la vie du vaincu. L'esclavage fut dans la suite la ressource du vaincu : l'intérêt du vainqueur la lui procura. Ce fut un palliatif de l'abus de la victoire. Les Gaulois ne se trompèrent donc que dans le principe. Une fois admis, il ne présente plus rien de contraire à l'humanité. La justice est amie de toutes les vertus.

II.

255. Si le droit que les vainqueurs s'arrogeoient sur la vie du plus foible n'est pas si contraire à l'humanité que nous l'aurions cru d'abord, nous ne pensons pas que l'hospitalité, que les Gaulois s'empressoient d'exercer, mérite des éloges aussi flatteurs que ceux qu'on leur a prodigués. Il n'y a sans doute rien de plus noble et de plus généreux que de donner l'hospice à un étranger, et de lui fournir avec joie tout ce dont il a besoin. Mais si cette action est le fruit d'un retour sur soi-même, je n'y vois plus rien qui caractérise une grande âme. Tel étoit néanmoins le motif qui a servi de fondement à l'hospitalité. Celui qui retiroit un étranger acquéroit par là le droit d'être reçu chez lui, au cas qu'il voyageât dans son pays. Comme, dans ces temps reculés, l'envie d'avoir n'avoit point encore élevé de maisons où l'on donnât à manger pour une certaine somme, l'hospitalité étoit un avantage réciproque. D'où il suit que, plus quelqu'un étoit exposé par son état à s'éloigner de chez soi, plus il étoit porté à se lier par les droits de l'hospitalité. Les Armoriques, et surtout les Vennetois, qui étoient les plus fameux commerçans de la Gaule, devoient, par conséquent, connoître mieux ces engagemens que tout autre peuple. Les *Dumnonii*, avec qui ils étoient en relation, étoient célèbres par l'accès favorable qu'ils accordoient aux étrangers. De là nous pouvons juger quelle étoit la conduite des Vennetois à l'égard de ceux-ci. L'intérêt est le mobile de tous les négocians, et d'ailleurs peu de personnes savent obliger gratuitement.

Ceux qui veilloient à l'ordre public sentoient aussi bien que les particuliers tout l'avantage de l'hospitalité. Sans elle, le commerce n'auroit fait que languir. L'hospitalité devint donc une loi chez les Gaulois.

Nous ne devons plus être surpris qu'il y ait eu parmi ces peuples une émulation réciproque à qui logeroit un étranger, et qu'ils aient partagé avec lui ce qu'ils avoient chez eux. Si les étrangers devenoient pour la nation des personnes sacrées, c'étoit surtout pour attirer les commerçans dans le pays, et pour trouver chez eux les mêmes facilités.

III.

256. C'est une chose étonnante que les Armoriques et les autres Gaulois aient eu, dans les temps les plus reculés, l'idée d'un Dieu unique; que, malgré cette persuasion, ils se soient livrés au polythéisme et à l'idolâtrie. La grossièreté, qui fut l'apanage des premiers Armoriques et de leurs voisins, ne leur permettoit guères de porter un jugement sain sur la divinité. C'est par l'examen de la nature, ou par des argumens métaphysiques, qu'ils pouvoient parvenir à cette connoissance si précieuse. Mais comme il n'y a point de momens où ils n'aient eu cette conviction, elle n'a pu leur venir de l'un ou l'autre de ces deux moyens. Il leur auroit fallu du temps pour cette discussion, et peut-être étoit-elle au-dessus de leur portée. C'est donc dans une autre source qu'il nous faudra chercher le sentiment qu'ils ont eu de l'unité de Dieu.

257. Notre étonnement devient encore plus grand, en faisant attention que tous les peuples ont pensé originairement de la même manière que les Armoriques, sur la divinité. Interrogeons d'abord les philosophes. C'est entrer dans leurs vues que de commencer par eux.

258. Aristote, célèbre philosophe grec, qui prit naissance à Stagyre, trois cent quatre-vingt-quatre ans avant Jésus-Christ, dit que tous les hommes sont persuadés qu'il existe un roi et un souverain qui commande à tous les dieux (1).

« Si vous rassembliez tous les hommes, dit Maxime de Tyr, et si vous » leur demandiez ce qu'ils pensent sur l'existence de Dieu, croyez-vous » que la réponse du peintre, du statuaire, du poëte et du philosophe ne » fût pas la même? Bien plus, le Scythe, le Grec, le Perse et l'Hyper- » boréen s'accorderoient avec eux sur ce sujet. Dans toute autre matière, » les sentimens sont partagés. Ce qui est bien chez les uns, ne l'est pas » chez les autres. Ce qui est honnête chez ceux-ci, ne l'est pas chez » ceux-là. Les lois ne se ressemblent pas dans aucun pays; celles d'un » peuple ne sont point communes à un autre : chaque ville a les siennes. » Chaque famille, chaque homme s'en fait une pour soi, et encore sou- » vent il n'est pas d'accord avec lui-même. Malgré cette énorme diver- » sité d'opinions et de sentimens, vous les verriez avec surprise se réunir » à assurer qu'il y a un Dieu père et roi de tous les êtres; que de lui » sont sortis plusieurs autres dieux qui partagent avec lui son empire. Le » Grec et le Barbare, ceux qui habitent le continent comme les insulaires;

(1) De Republ. lib. 4. c. 8.

» le sage et celui qui ne l'est pas, tous déposent également en faveur » de cette vérité (1). »

259. Tous les poëtes anciens qui ont célébré dans leurs vers la religion des peuples, confirment ce sentiment. Aussi, saint Jean-Chrysostôme assure que tous, de concert, regardent le premier dieu comme l'auteur de tous les êtres intelligens, et comme leur roi; qu'en conséquence de cette doctrine, les hommes érigent des autels à Jupiter, leur roi, et lui donnent le nom de père (2).

Telle est dans le fond, pour peu qu'on l'examine, la théologie consignée dans les vers qui portent le nom d'Orphée, dans les ouvrages de Sophocle, d'Eschyle, d'Aristophane, de Menandre et des autres poëtes grecs. Ainsi croyoient, parmi les Romains, Valerius-Soranus, Ennius, Plaute, Virgile, Horace, Ovide.

260. Plutarque, dans son traité d'Isis et d'Osiris, dit que les Egyptiens, quelque adonnés qu'ils fussent à la superstition, reconnoissoient une divinité principale. A ce témoignage se réunit celui de Jamblique. L'inscription d'un des temples des Egyptiens que l'on a conservée, portoit ces mots : « La nature entière n'est rien; il n'y a que moi, mais un voile me » couvre. Aucun mortel ne peut voir, ni comprendre l'éclat qui m'en» vironne. »

« Les Ethiopiens, dit Strabon, croient deux dieux : l'un immortel et » l'autre mortel. Le premier a donné l'existence à tout; le second n'a point » de nom. Pour l'ordinaire, ils mettent au rang des dieux leurs rois et » ceux qui leur ont fait du bien (3). »

261. Les Perses n'avoient autrefois ni temples, ni statues. Ils sacrifioient sur les hauts lieux et n'avoient qu'un Dieu suprême, à qui ils donnoient le nom d'Oromazes. Zoroastre, qui leur donna des lois sur la religion, disoit que le dieu souverain est le premier être; qu'il est éternel, immortel, sans associé ni égal; la source de toute beauté, infiniment saint, infiniment bon et infiniment prudent; que de lui naissent les lois de l'équité et de la justice; que c'est dans son propre fond qu'il trouve la science, l'existence et la perfection (4).

262. Une nation particulière attire nos regards préférablement à toute autre. Elle fait profession de n'adorer qu'un Dieu, créateur de l'univers. Ce sont les Juifs. Ceux qui les ont devancés avoient, disent-ils, la même

(1) Diss. 1.
(2) Orat. 36.
(3) Geograph. lib. 5.
(4) Euseb. in præpar. Evang. lib. 1.

croyance qu'eux sur cet objet important. Abraham, leur père commun, n'a fléchi le genou que devant celui qui n'a point de nom, ou qui, s'il en prend un, ne veut avoir que celui-ci : *Je suis celui qui est.* Melchisédech, prêtre de celui qui n'existe que par lui-même, a besoin, pour le représenter, de se dire sans généalogie. Job, cet Iduméen, si connu et si peu imité, n'encense que le maître de l'univers, celui qui l'a formé. Etranger au peuple juif, il suit les dogmes fondamentaux de la religion judaïque.

263. Ici la vérité commence à s'offrir à nos yeux. Les nuages qui l'empêchoient de briller dans tout son jour, se dissipent tout à coup. Dans les temps les plus éloignés, on a cru qu'il n'y avoit qu'un seul Dieu, qui, par sa toute-puissance, a tiré l'univers du néant, et que lui seul en est le modérateur. Mais, puisque cette doctrine, bien loin de prendre de nouvelles forces à mesure que les hommes se sont perfectionnés, n'a fait que s'obscurcir de plus en plus, ce n'est point dans son propre fond que l'homme l'a puisée. On la trouvera sur-tout dans un dépôt qui aura été fait au père commun du genre humain. Les chefs des premières colonies l'auront transmise à la postérité. Elle se sera conservée plus ou moins de siècles, selon que l'attachement à la tradition aura été plus ou moins grand, et que les causes de son altération auront été plus ou moins fréquentes.

Noé, le restaurateur du genre humain, qui portoit avec lui les traditions des siècles, et sur-tout cette religion sainte et sans tache qu'il avoit plu à la divinité de donner à l'homme, attentif à rendre à Dieu ce qu'il lui devoit, ne manqua pas d'instruire sa postérité de toutes les vérités dont il étoit le dépositaire, et de la charger de les faire passer de main en main dans toute leur intégrité. L'existence de Dieu, son unité et ses divines perfections servoient de base à cette religion. Il ne tenoit qu'aux nations de ne pas s'écarter de cette croyance. Job, fidèle aux traditions, leur en a donné l'exemple.

IV.

264. On ne peut trouver que dans la religion primitive l'origine de la doctrine des purs esprits. Dès le commencement du monde, on a cru que les bons étoient occupés du bonheur des hommes, et que les mauvais ne cherchoient qu'à leur nuire. On a éprouvé dans tous les temps le pouvoir des uns et des autres. Les apparitions des saints anges étoient fréquentes avant la dispersion des peuples. C'étoit par eux que l'ordre de se séparer avoit été donné. Ces apparitions se renouvelèrent depuis la confusion des langues. Celles qui se firent à Abraham, à Lot, à Jacob et à Moïse en sont une preuve. C'étoit un dogme universellement répandu que la providence

du Tout-Puissant s'étendoit à tout ce qui existe ; mais qu'il vouloit bien se servir, pour l'exécution de ses desseins, du ministère des saints anges. On étoit persuadé qu'ils présidoient à toutes les choses visibles, à la terre, à l'air, au feu, à l'eau, c'est-à-dire, aux principaux élémens, aux animaux, aux astres du ciel. On croyoit que leurs ministères étoient partagés : que quelques-uns étoient chargés des productions de la terre, d'autres des fleuves et des fontaines ; que les uns commandoient aux vents, les autres à la mer. Tel est encore l'enseignement de l'Eglise à cet égard. On pensoit que les mauvais esprits habitent sur la terre et dans l'air qui l'environne ; qu'ils tournent sans cesse autour de nous, et que, semblables à des lions rugissans, ils cherchent quelqu'un à dévorer. Ce sentiment a toujours subsisté jusqu'à nos jours.

265. Le tentateur, ce singe de la divinité, a eu aussi ses apparitions : elles étoient ordinairement accompagnées de certains prodiges qui ne surpassoient pas ses forces, afin de s'attirer des prosélytes et de détourner les hommes du culte du vrai Dieu. Transformés en anges de lumière, les démons auront eu à cœur de se faire passer pour ces esprits saints et bienfaisans que Dieu avoit daigné commettre pour administrer le monde. Abusant de l'ignorance et de la grossièreté des hommes, ils en seront venus jusqu'à leur persuader que Dieu ne suffisoit pas pour conduire seul tout ce vaste univers. Devenus les arbitres et les modérateurs de la nature, les démons se seront bientôt attiré les hommages du genre humain. Il aura fallu tantôt les remercier, tantôt les prier, et d'autrefois les apaiser. C'est par là qu'ils devinrent des dieux du second ordre. Telle nous paroît avoir été l'origine de l'idolâtrie et du polythéisme. Tous les peuples ne s'y livrèrent pas en même temps. Les Gaulois, plus simples et attachés aux anciennes traditions, ne brûlèrent que très-tard un encens sacrilége à leurs génies.

Pour peu que l'on veuille remonter à la source des dieux de la Grèce, dans laquelle les Romains avoient puisé leur mythologie, on se convaincra que c'étoient autant de génies dans leur principe. Jupiter ne fut jamais autre chose que l'intelligence qui anime le ciel ; Junon, le génie des airs ; Neptune, celui de la mer et des eaux ; Cérès, celui de l'agriculture ; Bacchus, celui de la vigne, etc. Les généalogies de ces dieux, leurs aventures et leurs forfaits sont le fruit de l'ignorance, des allégories et des équivoques, ainsi que l'a prouvé un auteur profond, M. l'abbé Bergier, dans son traité de l'origine des dieux du paganisme. Ce qu'il importe de remarquer, c'est que les Grecs et les Ro-

mains, en attribuant à ces génies les vices les plus grossiers, font assez voir par là qu'ils ne les ont pas distingués des mauvais esprits dont nous venons de parler.

Les plus zélés partisans du paganisme ont pensé à peu près comme nous, sur l'origine des dieux de Rome. Porphyre, qui connoissoit si bien les ressorts de cette religion, avoue que les démons étoient l'objet du culte des gentils. « Il y a, dit-il, des esprits impurs, trompeurs, malfaisans, » qui, par un orgueil insensé, veulent passer pour des dieux et se faire » adorer par les hommes. Il faut les apaiser, de peur qu'ils ne nous » nuisent. Les uns, plus gais et plus enjoués, se laissent gagner par des » spectacles et des jeux ; l'humeur plus sombre des autres, veut l'odeur » de la graisse et se repaît des sacrifices sanglans. »

« Pourquoi, dit Celse, n'adoreroit-on pas les génies ? Ne sont-ce pas » eux qui administrent toutes choses selon la volonté du souverain Dieu ? » Tout ce qui se fait ou par Dieu, ou par les anges, ou par les génies, » ou par les âmes des héros, ne se fait-il pas selon les ordres du Dieu » souverain? Chacun de ces génies n'a-t-il pas été préposé par le souverain » Dieu sur toutes les créatures, et n'a-t-il pas reçu de lui le pouvoir de » les administrer ? Est-ce donc que celui qui honore le Dieu souverain, » n'adore pas avec raison celui à qui le souverain Dieu a fait part de son » pouvoir ? Ou il ne faut pas venir en ce monde ; ou, si l'on y vient, il » faut rendre grâce aux génies qui président aux choses terrestres ; il faut » leur offrir, tandis que nous vivons, des prémices et des prières pour » mériter leurs faveurs. Car il seroit injuste de jouir des choses dont ils » ont la dispensation, sans leur payer un tribut d'honneur. »

Ce sont là les raisonnemens qu'Origène fait tenir à ce philosophe épicurien dans la savante réponse qu'il lui a faite (1).

« Lorsque nous assurons, dit Julien, que le souverain Dieu que nous » adorons comme le maître absolu de toutes choses, a commis un dieu » inférieur à chaque nation, pour en avoir soin, ainsi qu'un roi commet » un gouverneur à chaque province, nous pensons mieux que Moïse qui » adore le dieu d'une petite portion de la terre, comme le créateur de » toutes choses (2). Les Juifs sont religieux en partie, puisque le dieu » qu'ils adorent est le Dieu très-puissant et très-bon, qui gouverne le » monde visible, et que nous adorons nous-mêmes sous d'autres noms, » comme je ne saurois en douter. Ainsi je ne puis les blâmer de cet at-

(1) Lib. 8, n. 68, n. 33, n. 55.

(2) Apud S. Cyrillum, lib. 2.

» tachement à leurs lois. Ils se trompent seulement en ce qu'ils lui ren-
» dent un culte exclusif, et ne veulent point adorer les autres dieux. »

Le sentiment de ces philosophes n'étoit pas une opinion nouvelle, inventée seulement pour donner du crédit à la religion païenne, et la justifier devant les chrétiens. Platon avoit eu à peu près les mêmes idées qu'eux à ce sujet (1). Saint Justin, qui avoit suivi son école, étoit dans le même principe. Il pensoit que Dieu, après avoir donné l'existence à l'univers, en avoit abandonné les rênes aux anges; qu'étant épris de la beauté des femmes, ils les avoient fait mères des génies qui étoient l'objet du culte des gentils. Tant il est difficile de se défaire des préjugés que l'on a reçus dans le commencement!

L'origine que nous donnons à l'idolâtrie et au polythéisme paroît avoir pour garans les livres saints. Le prophète royal assure que tous les dieux que les gentils croyoient chargés de la conduite de l'univers, étoient des démons ou des esprits (2). C'étoit à eux que s'adressèrent les sacrifices que les Juifs firent de leurs enfans, à l'exemple des Chananéens. Heureuses les nations de la terre si, fidèles à garder le dépôt de la foi, elles n'avoient jamais oublié que l'ange tentateur, sous la figure du serpent, a causé la chûte de nos premiers pères, et si elles s'étoient tenues en garde contre les artifices qu'il exerce contre ses descendans!

V.

266. D'après ce que nous avons dit, il est évident que les hommes, pour peu qu'ils aient réfléchi, ont reconnu, dans tous les temps, un Dieu incréé et éternel, une cause première et universelle de toutes choses. Comme ces attributs ne conviennent point aux dieux du paganisme, il s'ensuit que les gentils ont tous admis un Dieu suprême, qui étoit le père et le roi des dieux et des hommes. Le crime des païens ne consiste donc pas à avoir admis plusieurs dieux éternels et infinis. Leur malheur est d'avoir confondu le culte qu'ils devoient à l'auteur de tout être, avec celui qu'ils rendoient à ses créatures, ou plutôt d'avoir adoré les créatures, sans se soucier de servir le Créateur. C'est le reproche que leur fait saint Paul. « L'Evangile nous apprend, dit-il, la juste punition que la colère
» de Dieu fera éclater au jour du jugement sur tous les impies qui, re-
» tenant la vérité de Dieu captive, n'auront pas rendu à Dieu le culte qu'ils
» savoient lui être dû. Telle a été l'impiété et l'injustice des philosophes
» ou sages païens. Il est vrai qu'ils ont connu Dieu et qu'ils ont décou-

(1) Clemens Alex. lib. 5. Strom.

(2) Psal. 92. 2.

» vert, par leurs lumières, ce qui en peut être naturellement connu. Dieu, » qui leur a donné l'entendement et la science, le leur a manifesté. Il est » vrai, ajoute-t-il, que, par la vue des créatures, ce qui est invisible en » Dieu, leur a été rendu visible; et que, par la beauté de l'ouvrage, ils » ont connu la toute-puissance éternelle et la divinité de l'ouvrier; mais » toute cette connoissance, bien loin de les sanctifier, n'a servi, par le » mauvais usage qu'ils en ont fait, qu'à les rendre plus criminels et entiè- » rement inexcusables. Ayant connu Dieu, ils ne l'ont pas glorifié comme » Dieu; ils ne l'ont pas adoré comme souveraine majesté; ils ne l'ont pas » remercié comme auteur de tout bien. Devenus vains et orgueilleux, » ils se sont égarés dans la vanité de leurs raisonnemens; leur esprit insen- » sé et privé de la véritable sagesse, est tombé dans les erreurs les plus » grossières. De sorte que ceux qui se croyoient et disoient sages, sont » devenus véritablement insensés. Voyez à quel point est montée la folie » de ces prétendus sages: ils ont rendu l'honneur et le culte qui n'est dû » qu'au Dieu immortel et incorruptible, à des figures d'oiseaux, de ser- » pens et de bêtes à quatre pieds... Ils ont quitté le Dieu véritable, vi- » vant,... pour de faux dieux, auxquels ils ont rendu le culte qui n'étoit » dû qu'au vrai Dieu, et ils ont rendu plus de gloire à la créature qu'au » Créateur, quoique Dieu n'en ait reçu aucun véritable tort, et qu'indé- » pendamment de toute créature, il soit glorieux et béni dans tous les » siècles (1). »

VI.

267. Lorsque nous parcourons les usages des différentes nations qui ont successivement habité la terre, nous voyons que toutes ont employé les sacrifices des animaux, soit pour reconnoître le souverain domaine de la divinité, soit pour la remercier des bienfaits dont elle les combloit ou pour lui en demander de nouveaux, soit pour l'expiation de leurs crimes. Quelle peut être la raison de cette institution? Comment a-t-il pu se faire que les peuples, malgré la différence des temps, des mœurs et des langues, se soient astreints à cet usage?

268. Si nous interrogeons les sentimens que la nature a rendus communs à tous les hommes, nous n'y trouverons point la solution de ce problême. La mort d'un animal a-t-elle quelque rapport avec la reconnoissance que l'homme doit témoigner à l'auteur de tout bien? Est-elle propre à laver les taches de l'homme criminel? Est-il jamais venu dans

(1) Ad Rom. c. 1. v. 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25.

Cette première faute contre la loi éternelle va le précipiter dans la désobéissance et la révolte. Chûte terrible et dont les suites seront si multipliées jusqu'à la fin du monde! L'homme sera désormais condamné à un travail pénible, exposé à des maladies de toute espèce et sujet à la mort. L'ignorance obscurcit son entendement; la chair se révolte contre lui; sa volonté s'incline vers le mal; un mur de séparation est établi entre Dieu et lui. Tristes débris de ce bel édifice que la main du Tout-Puissant avoit pris plaisir de former! Philosophes de l'antiquité, lorsque vous avez jeté les yeux sur les restes de grandeur qui parent encore l'homme, et sur la misère qui le dégrade en même temps, vous n'avez pu vous empêcher de rendre hommage à l'étrange révolution qu'il a essuyée.

Cependant, architecte aussi miséricordieux que puissant, Dieu veut bien, malgré l'indignité de l'homme, travailler à sa réparation. Le crayon en est tracé sous l'emblême de la femme, qui doit, dans les siècles à venir, écraser la tête du serpent. D'elle naîtra celui qui déjà commence à s'immoler. Dieu fait pour nous victime du péché, celui qui ne connoît pas même le péché, afin que nous devenions justes de la justice même. Cette victime s'offrira jusqu'à la fin des siècles à la place de l'homme coupable. Son union avec elle le purifiera des taches de son péché. Par elle, il fera à Dieu l'offrande de tout ce qu'il est. En attendant que cette victime paroisse, le sang des animaux coulera par ordre de Dieu. Comme ce sang sera un aveu public de la dépendance et de la servitude de l'homme envers son Créateur, il sera également le signe du sacrifice qu'opèrera celui qui doit mourir pour le salut des hommes, qui, par là, doit rendre à Dieu un honneur digne de lui, et obtenir aux hommes le pardon de leurs péchés, la grâce sanctifiante et leur ouvrir le ciel.

Abel immole à Dieu les premiers nés et ce qu'il y a de plus gras dans ses troupeaux. A la vue de la destruction de ces animaux, il s'humilie devant Dieu par des sentimens d'une adoration profonde. Il y découvre l'image du grand sacrifice du libérateur qu'il attend. C'est là, à proprement parler, la victime qu'il offre à Dieu. Ce n'est que dans ce rédempteur qu'il met sa confiance. Ce n'est qu'en lui et par lui qu'il se consacre lui-même, pour faire la volonté de Dieu. Ce n'est aussi que par la foi qu'il est déclaré juste, Dieu lui-même rendant témoignage qu'il accepte ses dons.

Dépositaire de la religion que Dieu a donnée à ses pères, Noé, à la sortie de l'arche, prend de toutes les bêtes et de tous les oiseaux qui pouvoient être offerts en sacrifice. Il en fait un holocauste au Seigneur, qui en reçoit une odeur très-agréable. La foi d'Abel et des autres justes a passé

dans son âme. Prêtre et médiateur de tous les hommes, il s'immole à la souveraine majesté, en s'unissant intérieurement au sacrifice du libérateur qui doit s'offrir pour tous les hommes. Cette pratique sainte, ainsi que le dépôt des autres parties de la religion que le Seigneur a donnée aux hommes, subsisteront dans leur entier jusqu'à l'avénement du rédempteur promis. Noé l'inculquera à sa famille, ses descendans à la postérité, et les nations, dispersées par un prodige pour peupler l'univers, seront chargées de les perpétuer.

Les Gaulois, colonie particulière, sortis du même sang que les autres nations, instruits des mêmes principes de religion, et par le même canal, les porteront avec eux, ainsi que les traditions du genre humain. C'est par ce moyen que doit subsister parmi les nations la religion que Dieu leur a donnée. Partout l'homme reconnoîtra que, par le péché du premier père, il est une victime dévouée à la mort. Partout il célèbrera la miséricorde de son Dieu par l'offrande de la victime qui lui est substituée, et qui doit annuler la sentence de mort portée contre lui.

Ces sacrifices sanglans que la nature, la raison et l'idée que nous avons de Dieu, sembloient également réprouver, à les prendre tels qu'ils sont en eux-mêmes, excitent maintenant, par le souvenir qu'ils nous rappellent de celui qu'ils représentent, notre gratitude envers Dieu; nous font admirer la profondeur de sa sagesse et nous anéantissent devant lui.

271. C'est d'après ces principes que les Gaulois et les autres peuples de la terre ont fait des sacrifices à la divinité. Ils en tenoient tous la pratique successivement les uns des autres. Le premier anneau de cette chaîne qui s'est étendu si prodigieusement, sort des mains du premier des prévaricateurs. Les Gaulois, en s'éloignant de la source, n'ont pas oublié qu'ils étoient pécheurs. Ils ont toujours protesté qu'ils n'avoient plus de droit à la vie; mais ils ne se sont pas également rappelé ce qu'exprimoit le sang de la victime. Cet oubli les a fait porter, sans l'aveu de Dieu, ou plutôt contre sa volonté, une main sacrilége sur eux-mêmes. Ils ont mis le sang humain à la place du sacrifice figuratif, dont la mémoire leur échappoit. Tout ce qu'ils savoient, c'est qu'il falloit que quelqu'un d'entr'eux périt pour le salut des autres. Ce n'est donc que par une charité mal entendue qu'ils ont porté la cruauté jusqu'à cet excès.

Les Gaulois n'ont pas été les seuls à donner dans cette erreur. Les fastes des nations font foi que les Phéniciens, les Egyptiens, les Carthaginois, les Tyriens, les Lacédémoniens, les Athéniens et les Romains immoloient des victimes humaines. Tant il est vrai de dire que, dès lors que l'hom-

me franchit les limites que Dieu lui a prescrites, il ne fait plus que de faux pas. Plus il avance et plus il s'abandonne à lui-même, plus ses égaremens se multiplient.

VII.

272. 273. Les autels (1) sont aussi anciens que les sacrifices. Il est bien vraisemblable que les sacrifices d'Abel et de Caïn furent offerts sur quelque élévation ou de pierre ou de gazon. C'est de là, en effet, qu'est venu le nom d'autel. Enos consacra à Dieu des autels publics (2). Cet usage fut continué par toute la terre jusqu'au déluge. Du moins est-il certain qu'il passa à Noé et à sa famille. Toute la terre étoit propre à rendre à Dieu le culte qu'il avoit établi. Il n'avoit point fixé de lieu particulier. Ce qui fut cause qu'on lui érigea des autels, tantôt en rase campagne, tantôt sur les hauts lieux et tantôt dans les bois. Ces bois, qui étoient éclairés durant les assemblées, parce qu'elles se faisoient de nuit, prirent le nom de *luci* (3). Une telle pratique étoit fondée sur la tradition qui avoit passé à Noé et à ses descendans. Il n'y eut, après la dispersion des peuples, de répréhensible en cet usage que ce que l'on y ajouta de contraire à la révélation, dont la connoissance se perpétuoit de bouche en bouche. Les bois, les lacs, les marais, les montagnes pouvoient être désignés, par la convention des hommes, pour représenter la présence particulière de la divinité. Des monceaux de pierres, des armes plantées sur des tas, purent servir de centre de ralliement pour le service de la religion. Toutes ces choses ne contredisoient en aucune manière la religion révélée. On en conviendra pour peu qu'on l'ait suivie depuis son origine.

274. La consécration de ces mêmes autels, par les libations et les onctions, fut pratiquée par Jacob. Il n'employa cette cérémonie que parce qu'il l'avoit reçue de ses pères. Le serment solemnel que ce patriarche fit avec Laban sur le Mont Galaad à la face des autels; le festin qu'il lui donna, et à sa famille, après le sacrifice, étoient une suite de ce que l'on avoit fait dans les siècles précédens, ou du moins il savoit que tout cela étoit avoué par la religion.

275. Les lieux consacrés au culte de Dieu portèrent, dans les premiers temps, des noms qui le représentoient ou quelqu'un de ses attributs. Par ce moyen, on se rappeloit plus aisément à l'esprit la divinité, ou les

(1) Il paroît que le mot latin *altare*, *autel*, vient du celtique *alt*, *haute*, et d'*ar*, *pierre*.

(2) Gen. c. 4. v. 26.

(3) Les Latins appeloient *lucus* un bois consacré à quelque divinité. Ils avoient emprunté ce terme du celtique *llug*, *lumière*, parce que ces bois étoient illuminés durant ces actes de religion.

bienfaits signalés qu'elle avoit répandus. Ainsi Jacob nomme *Bethel*, ou *séjour de Dieu*, le lieu où le Seigneur lui avoit apparu. Ainsi les Gaulois donnèrent au lieu des assemblées religieuses le nom de *Teutatès*, qui veut dire : *père des hommes* ; ou celui d'*Esus*, qui signifie *seigneur*. Ces idées communes à tous les peuples de la terre n'avoient d'autre principe que les notions qu'ils avoient puisées dans la religion d'Adam.

VIII.

276. 277. 278. La Néomenie ou la convocation des Gaulois pour adorer Dieu vers le commencement de chaque nouvelle lune, le repas commun, le chant et les danses dont étoient suivis les sacrifices et qui accompagnoient les funérailles, ont aussi leur origine dans l'antiquité la plus reculée. Ces usages avoient été communs à toutes les nations. Ils avoient été puisés dans la famille de Noé, de laquelle tous les peuples sont sortis. Si les Gaulois ne sacrifioient pas dès la Néomenie, c'est que leurs assemblées religieuses ne se tenoient que de nuit. Ils attendoient que la nouvelle lune les éclairât suffisamment pour se rendre à leurs sanctuaires (1). Ce ne fut pas à cause de leurs assemblées nocturnes qu'ils comptèrent par nuits. Il nous paroît plus naturel d'en puiser la raison dans l'usage des premiers temps, où l'on ne comptoit point par jour. Moïse place la nuit avant le jour. Du soir et du matin, dit cet historien sacré, se fit le premier jour (2).

279. Deux motifs principaux semblent avoir déterminé les Gaulois à consacrer le temps de la nuit au culte public de la divinité. Comme la nuit étoit le commencement de la journée, ils croyoient en devoir les prémices à l'Etre souverain. D'ailleurs le silence et l'obscurité de la nuit rendoient leurs assemblées plus augustes ; ils leur inspiroient une crainte religieuse, et les préservoient, dans leurs prières, des distractions auxquelles le grand jour les auroit exposés.

280. Les repas publics et les honneurs rendus aux morts étoient fondés sur deux vérités importantes : l'une, que les hommes étant enfans de Dieu, leur père commun, qui les nourrit tous indistinctement, doivent s'aimer mutuellement comme frères ; l'autre, qu'il y a une autre vie et des récompenses éternelles à espérer.

281. La danse, cette poésie muette, probablement aussi ancienne que le monde, susceptible et du bien et du mal, dont la fin principale est de peindre, par des gestes cadencés, les passions dont les hommes sont agités, est propre, suivant les tableaux qu'elle représente, à réveiller

(1) Plin. lib. 6. c. 44.

(2) Gen. c. 1. v. 5, 8, 19, 23, 31.

dans les cœurs des sentimens de piété, de dévouement, de dépendance, de gratitude et des autres vertus. Lorsque le chant fit partie du culte divin, la danse y fut appelée. L'homme crut ne pouvoir témoigner à Dieu sa vénération, sa confiance et sa joie, d'une manière qui lui fût plus agréable, qu'en imprimant à cet effet à son corps les mouvemens les plus étudiés. C'est par une suite de cette méthode reçue de leurs ancêtres, que les Israélites, après le passage de la mer Rouge, rendent des actions de grâces à Dieu par des chants et par des danses (1). La fille de Jephté vient au-devant de son père en dansant au son des tambours, pour le féliciter sur sa victoire (2). A la cérémonie du transport de l'arche d'alliance, David, revêtu d'un Ephod de lin, dansoit de toutes ses forces au son des trompettes et des autres instrumens de musique (3).

Les festins qui se faisoient dans les sacrifices sont si anciens qu'on ne peut en fixer l'époque. Nous voyons Jethro, beau-père de Moïse, offrir des holocaustes et des sacrifices à Dieu; et Aaron, accompagné des anciens des Israélites, venir manger avec lui en la présence de Dieu (4). Ces deux illustres personnages ne faisoient que suivre en cela l'usage qui dominoit parmi les différentes nations.

282. Toutes ces pratiques étoient donc conformes au vœu de la véritable religion. L'abus que les Gaulois en firent prouve combien l'homme doit être en garde contre la dépravation de son cœur. La sobriété fut exilée des repas religieux, et la danse dégénéra en excès. Cet exercice devint une passion dominante dans la Gaule et particulièrement en Armorique. La religion chrétienne, dont la morale est si pure, ne fut pas capable de dessiller les yeux à cet égard. La plus grande partie des dimanches et des fêtes étoient encore employés à la danse au dix-septième siècle. C'étoit beaucoup d'obtenir que l'on ne dansât pas durant l'office divin. On peut consulter là-dessus les ordonnances des prélats armoriques. Dans quelques cantons du diocèse de Quimper, on passoit la plus grande partie de la nuit à danser dans les chapelles. Le peuple grossier, à qui les sens servent le plus souvent de guides, croyoit par là fort honorer les saints (5).

IX.

283. C'est une chose étonnante que les Gaulois aient fait dépendre du murmure des eaux, du battement des victimes et des autres observances

(1) Exod. c. 15. ỳ. 20.
(2) Lib. Jud. c. 11. ỳ. 34.
(3) Lib. 2. Reg. c. 6. v. 14.
(4) Exod. c. 18. ỳ. 12.
(5) Vies des Saints de Bretagne, par Lobineau. Art. M. le Noblet.

dont

dont nous avons parlé, la réussite des affaires particulières et générales. La surprise devient encore plus grande, si l'on fait attention que les peuples les mieux policés, tels que les Romains et tant d'autres, se sont adonnés comme eux à la divination. On conçoit que la coutume et les lois rendoient ces cérémonies respectables. Quelque chose qu'on en pensât, on auroit eu tout à craindre de vouloir supprimer ces usages, ou même de s'en écarter. Mais il y avoit eu un temps où ils avoient commencé d'exister. Ridicules en eux-mêmes, comment a-t-on pu les faire adopter de l'univers? Le désir souvent immodéré de savoir, qui est si naturel à l'homme, n'en a pu être que l'occasion. On n'en trouvera la véritable cause que dans quelque pratique qui aura été commune à la société des hommes avant leur dispersion, et dont ils auront conservé une idée, du moins vague, après leur séparation. L'erreur a été universelle : c'est d'une vérité commune à tous, dont on aura abusé, qu'elle aura pris naissance.

Dieu fut d'abord en commerce direct avec les enfans de Noé. Tantôt il prévenoit leurs désirs, en leur manifestant sa tendresse paternelle. L'arc-en-ciel est le signe que sa clémence établit entre lui et l'homme, pour servir de gage qu'il n'y aura plus à l'avenir de déluge qui fasse périr ce qui est vivant et animé. A la vue de ce symbole, l'homme se rappelle la promesse d'un Dieu toujours vrai. Ici, c'est un songe; là, c'est une apparition qui instruit de l'avenir; dans une autre circonstance, c'est un prodige qui anime et soutient. Tous ces faits se trouvent répandus dans les livres de l'ancien testament. Tantôt la divinité permettoit aux hommes de sonder les effets de sa providence, par telle marque qu'ils osoient lui présenter en toute humilité. Eliézer, qui avoit la foi d'Abraham, son maître, et celle des anciens temps, n'hésite point à demander un signe à Dieu, pour connoître quelle étoit l'épouse qu'il destinoit à Isaac. Il ose même le lui déterminer. Les faveurs que sa miséricorde a répandues par le passé dans des circonstances décisives lui inspirent cette hardiesse. « Si » c'est vous, dit-il au Seigneur, qui m'avez conduit en mon chemin, » assistez-moi, je vous supplie, dans ce jour. Me voici près de cette » fontaine où les filles de la ville vont puiser de l'eau. Que la fille à qui » je demanderai à boire et qui, après m'en avoir donné, m'en offrira » aussi pour mes chameaux, soit celle que vous avez destinée à Isaac » votre serviteur (1). »

(1) Gen. c. 24. ỷ. 12, 13, 14.

La prière d'Eliézer, qui part d'un cœur soumis et de la confiance qu'il a dans le Dieu des conseils, est bientôt exaucée.

Le peuple juif, dépositaire de la religion d'Adam et des enfants de Noé, a conservé les mêmes sentimens à l'égard de la divinité. Le christianisme, qui est l'accomplissement de cette religion, n'a pu manquer de se les approprier. Aussi les apôtres, s'étant mis en prières, disent hardiment : « Seigneur, vous qui connoissez le cœur de tous les hommes, faites » connoître, par le sort que nous allons jeter, lequel de Barsabas ou de » Matthias vous avez choisi pour remplir le ministère du perfide Ju- » das (1). » L'esprit du Seigneur, qui a toujours été avec son Eglise, lui a inspiré, dans différens temps, les demandes qu'elle lui faisoit et la manière dont elles étoient faites. Sous sa conduite, elle n'a pu tomber dans l'erreur.

Il n'en est pas ainsi de l'esprit particulier. Abandonné à sa propre foiblesse, à combien d'écarts ne doit-il pas être sujet ? Les nations, qui se séparèrent pour habiter la surface de la terre, se ressouvenoient que la divinité, toujours bienfaisante, avoit dévoilé de temps à autre, par des marques sensibles, les secrets de sa providence ; que même elle avoit agréé souvent celles que la piété lui avoit proposées dans des circonstances délicates, et que, par là, des âmes fidèles à la voix de la souveraine intelligence avoient découvert ce qui leur étoit caché.

L'homme, qui n'avoit plus la même liaison avec Dieu, parce qu'il s'en éloignoit insensiblement pour n'écouter que son propre sens, regarda bientôt comme une obligation contractée par la divinité ce qui n'avoit été qu'une grâce spéciale. D'après cette persuasion, qui n'avoit d'autre principe que la témérité la plus marquée, il osa fixer à Dieu le moyen par lequel il devoit annoncer sa volonté. Il fit plus : il regarda les anges de ténèbres comme les organes et les interprètes de la souveraine intelligence. Le duel, les augures, l'inspection extérieure et intérieure des victimes, le feu, l'eau et le sort furent des voies également sûres pour découvrir la vérité des faits dans les cas douteux ; c'est ainsi que la voix divine se faisoit entendre, et que l'homme étoit instruit de ce qu'il auroit ignoré sans cela. Aveugle présomption ! Fatale illusion ! Dans quels égaremens l'ennemi du genre humain n'a-t-il pas jeté les Gaulois par ce funeste présent ? Pour les induire plus facilement en erreur, il a eu soin de leur présenter la coupe du mensonge sous les apparences de la vérité.

(1) Act. c. 1. ỳ. 24, 25.

Comme la divination n'avoit d'autre fondement que la volonté de Dieu, qu'on supposoit s'assujettir à telle marque extérieure que les hommes fixoient, tout signe arbitraire parut également favorable pour connoître l'avenir. Chaque peuple arrangea ces signes selon le génie de sa religion. Les plus habiles, ceux qui étoient chargés des choses saintes, les réduisirent en art.

X.

284. 285. Les détails dans lesquels nous avons entré jusqu'à présent, font foi que la religion primitive des Gaulois étoit la même que celle d'Adam et des autres patriarches. Ce que les Armoriques y ont ajouté attaque directement les droits que Dieu s'étoit réservés sur eux. Nous avons suffisamment indiqué ce qui venoit de Dieu et ce que l'homme avoit inventé. Ceux d'entre les Armoriques qui étoient de bonne foi, auroient pu, avec des yeux attentifs, distinguer l'un et l'autre. Les lumières naturelles, qui ne s'étoient point éteintes en eux, étoient suffisantes pour le leur faire apercevoir. Le vrai est de tous les temps : la nouveauté porte son époque avec elle. D'ailleurs les règles des mœurs étoient écrites dans le cœur de chaque individu : elles ne pouvoient s'enfreindre impunément. Bien plus, le dépôt de la religion, altéré chez les nations, ne l'étoit pas parmi le peuple que Dieu s'étoit choisi. La providence de celui qui a soin de ce qui nous paroît le plus vil, veilloit spécialement à la conservation des dogmes qu'elle lui avoit confiés. Toujours subsistans sans altération dans cette société, ils étoient comme un soleil bienfaisant que Dieu montroit sans cesse à l'univers, pour éclairer ceux dont la foi s'étoit éteinte ou qui étoient sur le point de la perdre. L'appareil des différentes lois qui concernoient le régime des Juifs ne regardoit qu'eux. La religion sur laquelle ces préceptes étoient entés avoient été, dans son origine, celle de tous les hommes. Elle devoit subsister parmi eux jusqu'à ce que la réalité dont elle étoit l'ombre lui eût succédé, et que le Désiré des nations lui eût donné sa perfection. Si Dieu dispersoit son peuple de temps à autre en différens pays, c'étoit afin de fournir aux gentils l'occasion de le reconnoître et de sortir de leurs égaremens.

286. Cependant, des oracles sortis de la Judée annonçoient au monde l'avénement de son libérateur. L'orient et l'occident l'attendoient en silence. Les Armoriques, que des forces supérieures avoient soumis à l'empire de Rome, s'étoient courbés devant ses dieux par la plus grande des lâchetés. Accoutumés depuis long-temps à s'éloigner de l'ancienne religion, ils s'étoient préparés par là à ce forfait. L'agneau, qui jusqu'a-

lors n'avoit été immolé qu'en figure, et à qui toutes les nations auroient pu s'unir par la foi, part enfin de l'extrémité du ciel et descend sur la terre, comme un époux qui sort de sa chambre nuptiale. Plein d'ardeur, il court, comme un géant, dans sa voie. Après avoir accompli tout ce que les prophéties avoient annoncé de lui, il offre son sacrifice sanglant. L'ombre et les figures disparoissent, et la religion acquiert tout son accroissement.

Ce pontife éternel a promis qu'après avoir été élevé de terre, il entraîneroit après lui tout l'univers. Le temps qu'il avoit marqué pour s'attacher l'Armorique a paru. Ce sont les changements et les merveilles qu'il y a opérées qui nous restent à décrire.



TROISIÈME ET QUATRIÈME SIÈCLES.

Cùm exaltatus fuero à terra, omnia traham ad me ipsum.
Joan. 12. ℣. 32.

1. L'Armorique, dont les derniers efforts pour recouvrer son indépendance n'avoient abouti qu'à la ruine de la plus célèbre et de la plus riche de ses villes, étoit rentrée sous le joug des Romains et vivoit sous leurs lois. Le monde presque entier se taisoit devant Rome et lui rendoit hommage.

Cette force qui asservissoit tout et dont l'histoire n'avoit point encore présenté d'exemple, étoit dirigée par celui qui renverse, quand il lui plaît, les empires les mieux établis, et qui, dans d'autres circonstances, leur donne une solidité que rien ne peut ébranler.

Quelque modérée que fût la domination que les Romains exercèrent sur les Armoriques, ceux-ci ne s'y soumirent qu'en frémissant, et ils la supportèrent toujours avec peine. Ils étoient jaloux à l'excès d'une liberté dont ils n'avoient presque jamais eu de justes idées. Occupés de sa conservation et d'en étendre le domaine, ils lui avoient sacrifié les droits les plus inviolables de la nature. Il étoit dans l'ordre que la Providence divine, qui veille dans tous les temps sur les actions de l'homme, les punît enfin de l'abus monstrueux qu'ils en avoient fait.

Mais ce qu'il y avoit de plus déplorable, et ce à quoi ces infortunés pensoient le moins, c'est que, peu satisfaits d'avoir outragé la nature, ils avoient insensiblement perdu de vue la religion surnaturelle et révélée. Substituant les productions de leur imagination aux enseignemens que Dieu avoit donnés à leurs premiers pères, ils avoient tellement altéré ce précieux dépôt qu'il n'étoit plus reconnoissable. Devenus esclaves de la superstition la plus grossière, tous se sentoient portés à l'idolâtrie, et la plupart n'avoient pas eu honte de se livrer à ce délire. Le polythéisme de Rome et ses rits sacriléges étoient devenus communs dans l'Armorique, ainsi que dans le reste des Gaules.

Cette nouvelle servitude étoit bien plus humiliante que la première. Celle-ci étoit involontaire et une suite de la loi du plus fort; l'autre, qui partoit du cœur, étoit indépendante de toute contrainte proprement dite. L'une ne pouvoit affecter que le corps; l'autre étoit un hommage de

l'âme. Si l'amour du vrai eût toujours accompagné les Armoriques, ils n'en auroient été que plus grands. En devenant sujets des Romains, ils n'en étoient pas moins sous l'empire de la raison. Si leurs vainqueurs l'avoient désavouée pour s'abandonner à la phrénésie des idoles, ils ne pouvoient se prévaloir de leur exemple. Les lumières qui éclairoient encore leurs esprits réclamoient contre ce culte insensé.

Cependant le Désiré des nations, celui qui devoit écraser la tête du serpent, et dont l'avénement, la vie, la mort et les conquêtes sont décrites d'une manière si frappante, quoique bien des siècles avant l'événement, dans les annales les plus authentiques, remplit leur attente dans le temps marqué. Il se fait chair pour dissiper leurs erreurs, et pour écarter les ténèbres au milieu desquelles elles s'étoient assises. Les victimes des animaux, qui représentoient l'oblation que le Verbe devoit faire de sa personne divine au Père éternel, étoient sur le point de cesser. Par le sacrifice de la croix, il fait disparoître les ombres et les figures; il casse le décret de la réprobation du genre humain et le réconcilie avec son Père. Sa mort sanglante devient le signal du retour prochain des gentils à la vraie religion. Suivant un oracle émané de sa bouche, il doit les attirer tous successivement à lui. Bien différent des autres conquérans, il n'emploiera point la force et la violence pour leur donner des lois. Celles-ci partiront du lieu même où la vraie religion s'étoit conservée. Les Juifs dispersés dans l'univers, dont les prophéties avoient annoncé la réprobation, serviront de témoins de la vérité des anciennes écritures dans toutes les parties du monde. L'homme, qui a oublié sa raison en ne rendant pas à son Créateur ce qu'il lui devoit, l'oubliera de nouveau pour embrasser des dogmes incompréhensibles, parce qu'il est limité, et pour captiver son entendement sous le joug de la foi. Une morale pure et austère lui servira de guide dans ses actions. D'une main, elle retranchera de son cœur les autels que les passions y ont érigés; et de l'autre, elle renversera ceux des fausses divinités. Dans les dogmes et la morale qui lui seront offerts, il trouvera des lumières à ses ténèbres, des secours à sa faiblesse, des remèdes à ses maux. Les savans et les ignorans seront confondus ensemble. Plus relevée que la philosophie des sages du siècle, la religion, qui va étonner l'univers, sera proportionnée au génie des personnes les plus grossières. A ceux-là, elle fera pratiquer de petites choses; à ceux-ci, elle en fera croire de grandes. Toujours attaquée, elle ne sera jamais vaincue, parce qu'elle a pour appui celui qui, d'une parole, a placé les fondemens de l'univers. Ceux qui seront chargés de

l'annoncer commanderont en maîtres à la nature. Cette illustre ambassade est destinée à douze hommes, la plupart pêcheurs, sans éducation, sans connoissances, sans biens et sans autorité. Toute leur force viendra du ciel; l'esprit du Très-Haut les animera; c'est par lui et en son nom qu'ils parleront. Leur prédication sera scellée de leur sang; des personnes de tout âge, de tout sexe et de tous les lieux aimeront mieux sacrifier leur vie que de renoncer à la doctrine qu'ils auront reçue. Le monde païen va être surpris de se voir en peu de temps chrétien.

Déjà, du centre de l'erreur, le soleil de justice fait sortir cette lumière pure qui doit conduire l'univers à la vérité. Rome, cette orgueilleuse Rome qui ne connoît point de maître, voit, malgré tous ses efforts, s'établir dans son sein la nouvelle religion. Ses prosélytes se forment aux dépens du culte des dieux de Rome, ceux-là qui, à l'en croire, commandent aux dieux des nations, comme elle est la souveraine de l'univers. Pierre, cet homme qui n'avoit connu que ses filets, devenu tout à coup le vicaire de Jésus-Christ, dont la mort est une folie pour les gentils, fait arborer l'étendard de la croix dans cette ville altière qui s'étoit flattée, en ajoutant à ses conquêtes le royaume de Juda, d'avoir vaincu le Dieu des Juifs; l'empire que cette maîtresse du monde tient en main ne subsistera plus que quelques siècles. Après s'être enivrée du sang des martyrs, elle verra la main de Dieu s'appesantir sur elle, et fournira un nouvel exemple de sa justice. Cependant la chaire que Pierre y a fondée lui assure l'auguste qualité de capitale du monde chrétien. L'Eglise romaine sera, dans tous les temps, le centre de l'unité et de la communion catholique, la mère et la maîtresse de toutes les églises. Rome chrétienne délivrera les Armoriques d'une servitude infiniment plus onéreuse que celle qui leur avoit été imposée par Rome païenne. En effet, des monumens qui méritent notre vénération nous apprennent que toutes les églises des Gaules ont été fondées par des ouvriers députés du Saint-Siége (1).

2. Tout concouroit à faire connoître de bonne heure aux Armoriques la foi en Jésus-Christ. Membres de l'Empire, ils avoient des rapports nécessaires avec la capitale; des grands chemins ouverts de toute part dans les Gaules, et qui aboutissoient à ceux qui conduisoient à Rome, facilitoient avec elle un commerce réciproque; l'ambition, ce mobile de tant d'actions, y faisoit entreprendre des voyages fréquens. Ceux qui restoient dans leur patrie, curieux à l'excès de nouvelles (2), étoient instruits par

(1) Innocent. ad Decent.

(2) Cæsar. lib. 4. c. 5. lib. 6. c. 20.

la renommée des changemens que la religion chrétienne opéroit dans le monde.

3. Mais, bien plus que tout cela, le zèle dont saint Pierre et l'Apôtre des gentils étoient animés pour procurer l'accroissement du règne spirituel du Seigneur, nous porte à croire que, pendant qu'ils ont vécu à Rome, ils n'ont pas négligé d'envoyer de leurs disciples dans les Gaules.

4. Cependant, tandis que nous nous plaisons à réfléchir sur ce que ces apôtres fervens ont pu faire, nous ne pouvons pas prononcer avec certitude sur ce qu'ils ont fait. La foi est un don purement gratuit, qui ne s'acquiert pas par les forces humaines. Quelque attentifs que fussent les apôtres à la propagation de l'Evangile, ils n'en étoient pas moins subordonnés, d'une manière particulière, à l'esprit du Tout-Puissant; c'étoit lui qui dirigeoit leurs pas et ceux de leurs disciples. L'Ecriture nous enseigne qu'il ne dépendoit pas d'eux de prêcher où ils avoient projeté de le faire (1). Comme les livres saints et la tradition ne nous attestent point qu'ils aient passé, ou leurs envoyés, dans l'Armorique, nous ne devons pas avancer ce fait, à moins que nous n'en ayons d'autres preuves. Nos actes domestiques peuvent nous être d'un grand secours; mais, dans l'usage que nous allons en faire, il faut nous tenir en garde, pour que l'amour de la patrie se concilie avec la vérité.

5. On a donné à Rennes, pour premiers pasteurs, Maximin et Suffrenius, autrement Synchronius. On les fait passer pour élèves de l'apôtre saint Philippe et de l'évangéliste saint Luc. On prétend qu'ils ont vécu du temps de saint Pierre, et qu'ils ont reçu leur mission de ce prince des apôtres. Saint Clair vient à Nantes de la part de saint Lin; il a pour associé Deodatus, à qui l'on attribue la conversion de Vennes et de Quimper. Drennalus, envoyé également par saint Lin, établit son siége à Lexobie, autrement Goz-Gueudet.

Sans vouloir jeter un œil jaloux sur l'origine des autres églises des Gaules, nous osons assurer, et elles ne nous démentiront pas, que peu, ou, pour mieux dire, aucune d'elles ne remonte à des temps si éloignés. Il n'est pas douteux que Dieu a pitié de qui il veut, et dans le temps qu'il le veut. C'est à nous d'adorer la profondeur de sa sagesse, et de reconnoître, au milieu de la foiblesse de nos lumières, que ses jugemens sont incompréhensibles. Mais, porter si loin l'établissement des églises de l'Armorique, ne seroit-ce point trop avancer et conséquemment ne rien

(1) Act. c. 16. v. 1, 5, 6, 7.

dire

dire en leur faveur? Les traditions ne peuvent être honorables, qu'autant qu'elles ont de certitude. Tertullien a dit, et la raison l'avoit prononcé avant lui, que ni l'espace des temps, ni l'autorité des personnes, ni les priviléges des pays ne peuvent prescrire contre la vérité (1).

6. Si, dès le premier siècle de l'ère chrétienne, il y eût eu dans l'Armorique plusieurs églises formées; si, par une succession non interrompue, elles eussent été conduites par des évêques, leur état eût été florissant. Ceux qui commandoient dans le pays au nom des empereurs auroient déféré, du moins de temps à autre, les chrétiens comme coupables envers les dieux et comme rebelles aux ordres de leurs souverains. Des martyrs auroient donné au loin de la considération à ces églises. Leurs noms, qu'on étoit soigneux de conserver, auroient passé, du moins pour la plupart, à la postérité, malgré l'injure des temps et la malice des hommes. Ce qui nous étonne, c'est que, parmi cette longue suite d'évêques que l'on donne à l'Armorique durant les deux premiers siècles de l'ère chrétienne, on n'en trouve presque aucun qui soit honoré du martyre. On les fait tous mourir, à deux près, comme s'ils eussent vécu à l'ombre de la paix et loin des persécutions du paganisme.

Ces préjugés, que la raison paroît autoriser, nous forcent à jeter des regards attentifs sur les titres qui servent de fondement à l'antiquité des églises de l'Armorique.

Albert le Grand, de Morlaix, religieux de l'ordre de saint Dominique, auteur des Vies des saints de Bretagne, dans son Catalogue chronologique et historique des évêques de Rennes, est celui qui donne à cette ville, Maximin pour premier évêque. Dès l'an soixante-sept de Jésus-Christ, Suffrenius ou Synchronius lui succède. Suivent après Rambertus, Servius, saint Justus, Honoratus, Placidus et saint Leonorius. Ce dernier mourut l'an 357.

Cette liste d'évêques a été tirée d'un ancien manuscrit de la bibliothèque de Saint-Pierre de Rennes, par Augustin Dupaz, connu par plus d'un ouvrage, qui en donna une copie en 1625 à Albert le Grand (2). Si l'on

(1) De vel. Virg.

(2) Voici quel est le texte de ce manuscrit: « Tempore quo Lazarus unà cum sororibus » Magdalene et Martha, post præparati minas » naufragii Gallias adveniens, Massiliensem » docebat et regebat ecclesiam, Trophilus » Pauli discipulus Arelatensem instruebat ecclesiam; Sedonius, qui fuerat cœcus natus, » eloquentissimus apud Aquensium fines; Saturninus Tholosates; Dionysius Areopagita, » cum sociis, Parisinos; Martialis Lemovicenses; Urbinus post Stremonium Arvernos; » Gatianus Turonenses; Sergius Narbonenses; Lucianus Bellovacenses; Maximinus » cum Synchronio in Armorica villam rubram, » quæ Rhedonum civitas dicitur, miserante » Domino, visitavit atque instruxit, rexitque » ecclesiam Rhedonensem in sublimi ad con-

en croit cette pièce, c'est à Maximin que la ville de Rennes est redevable de la foi chrétienne. Après avoir conduit quelque temps cette nouvelle

» fluentiam fluviorum positam et ædificatam, » atque juxta eam oratorium, quod nunc Capella de civitate dicitur, sublato indè Tethios ad occidentem vano simulacro, Deo » sub invocatione beatæ Mariæ Virginis Dei » paræ consecravit episcopus, veterum deorum » visionis turri purgatâ, et alio ad orientem » dejecto Isidis idolo, ulteriusque ipse progrediens, successorem sui episcopatûs dimisit Synchronium, cui succedens Rambertus ibidem multos sibi adjunxit discipulos. » Ramberto Servius. Servio Justus, qui, per» secutione Marci-Antonini et Secundi Commodi Gallias agitante, martyrio coronatus » est. Decii persecutione Honoratus ejusdem » ecclesiæ episcopus est truncatus. Diocletiani » persecutione Placidus episcopus, martyr » gloriosus occubuit. Leonorius Magni Constantini tempore, pace toti Ecclesiæ redditâ, » crescente pio fidelium cœtu, Desideratus » urbi Rhedonicæ pastor exsurrexit, amplio» remque illam, quæ Rhedonis videtur, Sancti » Petri apostolorum principis basilicam, de» jectis paganorum idolis, sibi Cathedralem » ecclesiam consecravit. » La plupart des pièces qui ont du rapport avec celle-ci ont été faites depuis le neuvième siècle, pour étayer l'espèce d'enthousiasme où l'on étoit de vouloir que les apôtres de la Gaule y fussent venus dès le premier siècle, ou pour faire naître ce sentiment en faveur de quelques églises auxquelles on vouloit faire honneur. L'auteur de ce manuscrit voyant que les autres églises se faisoient remonter jusqu'au temps des apôtres, a tenté d'en rapprocher celle de Rennes. Hilduin, abbé de Saint Denis et ministre d'état sous Louis-le-Débonnaire, est le premier qui ait soutenu que l'évêque de Paris étoit le même que celui d'Athènes. Il s'appuya du nom de deux auteurs dont on n'avoit point entendu parler, Aristarque et Visbius; leurs écrits, qu'on n'a jamais vus depuis, avoient été trouvés, disoit-il, dans la bibliothèque de l'église de Paris. Il fit passer cette nouvelle opinion de Paris à Rome; Méthodius la communiqua aux Grecs; la traduction que fit Anastase de la vie de saint Denis, composée par Méthodius, la fit repasser en France. L'ancienne tradition étoit tellement décriée au douzième siècle, qu'Abaillard, ce célèbre Armorique, fut obligé de quitter l'abbaye de Saint Denis, pour avoir dit que l'évêque de Paris n'étoit point l'Aréopagite.

Il n'est pas plus certain que saint Martial, de Limoges, ait vécu durant le premier siècle, quoique sa vie, composée sous le nom de saint Austriclinien, lève tout doute à cet égard, et qu'elle soit soutenue par les deux lettres qui portent le nom du saint. Du Bosquet (Histor. Gallic. lib. 1. c. 23.) fait voir que ces ouvrages ont été écrits sur la fin du dixième siècle. Ce n'est aussi que sous le règne de Philippe I. qu'on commença de placer saint Martial au premier siècle de l'Eglise. Une critique judicieuse a décidé ce qu'il faut penser sur le temps où ont vécu les autres évêques que le manuscrit de Saint Pierre de Rennes fait contemporains de Maximin. Il seroit trop long et peut-être hors de propos d'en faire ici l'étalage. Ce que nous venons de rapporter suffit pour prouver que l'auteur de ce manuscrit a puisé dans des sources empoisonnées par l'erreur; d'où l'on est en droit de conclure que les noms de Maximin et de ses successeurs, inconnus jusqu'en 1625, sont supposés. Quant au nom de *Villa Rubra*, que le mémoire donne à la ville de Rennes, voici ce qu'en dit d'Argentré dans son histoire de Bretagne. « il s'est porté, dit-il, un » bruit depuis long-temps sans auteur certain, » de main en main, que la ville de Rennes » s'appeloit, au temps passé, *Rubra*. Mais je » n'en ai vu par écrit nul suffisant té» moignage, fors quelques vers vulgaires, » si est-ce un fort vieil bruit. Quelques-uns » prennent occasion de ce nom de *Rubra* pour » croire qu'anciennement elle fut murée de » brique rouge, comme encore en reste-t-il » quelque petite part de l'ancienne cité. » Nous voyons par les Mémoires de l'académie des Inscriptions et Belles-Lettres de Paris, t. 15, que les légions romaines avoient des tuileries où l'on fabriquoit des briques, dont elles se servoient pour leurs fortifications. Des légions établies à Rennes peuvent en avoir construit ses murs. Cette quantité prodigieuse de briques que l'on a trouvées à Corseul est l'ouvrage de quelque légion.

église, il en confia le soin à Synchronius et passa dans une autre contrée. Cette conversion dut arriver dans le temps que Lazare, chassé par les Juifs, de Jérusalem, avec ses sœurs Magdelaine et Marthe, et abordé miraculeusement à Marseille, en faisoit la conquête à Jésus-Christ; que Trophime, disciple de saint Paul, y ajoutoit Arles; Sedoine, Aix; Saturnin, Toulouse; Denis l'Areopagite, Paris; Martial, Limoges; Urbin, la ville d'Auvergne; Gatien, Tours; Serge, Narbonne; et Lucien, Beauvais.

Ce Maximin est apparemment le même que celui qu'on regarde comme le premier évêque d'Aix en Provence. Cependant on ignore ce qu'a fait ce saint prélat, le lieu d'où il étoit venu, de qui il avoit pris sa mission et dans quel temps il arriva dans la ville d'Aix. Quand bien même on supposeroit comme certain que cet apôtre ait été évêque d'Aix, peu de temps après la mort de Jésus-Christ, pourroit-on se persuader qu'il ait annoncé l'évangile aux Rennois? Le monument qui annonce ce fait est-il assez respectable pour subjuguer notre croyance? Est-il l'ouvrage d'une plume instruite, ou dicté par la crédulité? La plupart des églises à qui il donne une si haute antiquité s'empressent de la désavouer, et, par leur réclamation, elles nous font connoître le cas qu'on doit faire de ce manuscrit.

C'est sur la foi d'anciens bréviaires que quelques-uns croient que saint Clair a vécu du temps des apôtres, et qu'il termina ses travaux évangéliques en qualité d'évêque de Nantes, l'an de Jésus-Christ quatre-vingt-seize. Fondement bien peu solide! Si l'on y rencontre des faits certains, ils sont noyés, pour ainsi dire, dans un chaos d'absurdités, de ridicule et de faussetés. On s'en convaincra facilement, pour peu qu'on ait la patience de parcourir ceux qui nous restent. Les vies des saints, qui y sont insérées ne respirent, pour la plupart, que le merveilleux et la fable. Dès l'an 1519, un savant évêque de Dol réforma celles que contenoit le bréviaire de son église; exemple qui fut bientôt suivi par les prélats de France et de ceux de sa province. Le concile de Trente avoit même donné un décret à ce sujet. Quelque soin que les évêques armoriques aient pris de ne rien laisser, dans les histoires des saints de leurs nouveaux bréviaires, qui pût choquer des personnes graves et savantes, le succès n'a pas répondu à leur attente. Ils se virent forcés, au commencement du dix-septième siècle, d'adopter le bréviaire des cordeliers, à la réformation duquel Pie V avoit fait travailler.

S'il est vrai, comme on n'en peut douter, que les anciennes légendes que nous avons de saint Clair ne sont pas assez avérées pour fixer son

épiscopat au premier siècle de l'Eglise, Deodatus, son disciple, n'a pas prêché dans ce temps la religion chrétienne aux Vennetois et aux Corisopites. L'élève n'a pu exister avant son maître.

Drennalus, que l'on fait disciple de Joseph d'Arimathie, passa, suivant Conrad, archidiacre de Salisbury, de (1) la Bretagne en Armorique. Il aborda à Morlaix (2), en convertit les habitans, et alla bientôt planter la croix à Lexobie, où il établit son siége. Albert le Grand a cru que ce pontife avoit commencé, l'an soixante-douze de notre ère, sa prédication en Armorique, et qu'il mourut vingt ans après. Depuis cette époque jusqu'à la fin du quatrième siècle, il lui trouve quarante-cinq successeurs. L'année de leur avénement et celle de leur mort sont déterminées avec une précision qui étonne (3).

On assure que Joseph d'Arimathie, ayant partagé avec Lazare la haine des Juifs, fut en butte aux mêmes persécutions que lui ; que, transporté dans la Provence, il la quitta pour aller instruire les Bretons de l'île. Drennalus, animé du même désir de faire connoître Dieu, vola dans l'Armorique.

Ces histoires sont trop récentes pour qu'on puisse les croire. Ce n'est qu'au dixième siècle qu'on imagina l'arrivée de Lazare en Provence. Celle de Joseph d'Arimathie en Bretagne ressent la même nouveauté : dès lors l'existence même de Drennalus, qu'on ne connoît pas d'ailleurs, est suspecte de supposition.

Les Grecs disent que Lazare mourut dans l'île de Chypre, et qu'il fut inhumé à Cytie. Cette opinion a passé dans l'occident, où elle a été long-

(1) Descript. utriusque Britan. lib. 9. c. 56.

(2) Morlaix, que l'on a autrefois appelé *Muntrelais*, et qu'on a cru pouvoir nommer en latin *Mons relaxus* ou *relaxatus*, est un lieu resserré par des montagnes. Ce qui a été cause que, pour y asseoir une ville, on a été obligé de l'étendre sur le penchant d'une colline, entre deux vallées. C'est de là que Morlaix a pris son nom. Il vient de *mun* ou *mon*, montagne, et de *treuleg* ou *treleg*, pressé; ce qui veut dire : *lieu pressé par des montagnes*. Deux rivières, dont l'une nommée *Jarlot* et l'autre *Kevlent* ou *Kerçuleut*, se réunissent à l'hôtel-de-ville de Morlaix, et forment ce qu'on appelle le port ou la rivière de Morlaix. Jarlot tire sa source de deux ruisseaux, dont l'un vient de Plourin et l'autre de Plouigneau, deux lieues au-dessus de Morlaix. Le nom de *Jarlot* est dérivé de *jarll*, *comte*, et d'*ot*, *château*. Celui de Plouigneau a pour racines *plou*, *habitation où il y a plusieurs colons*; d'*ig*, *rivière*, et de *neach*, dont on a fait *neau*, *prince*. D'anciens comtes avoient apparemment un château dans ce canton, qui faisoit partie de leurs domaines. Pour le nom de *Plourin*, on trouve son étymologie dans *plou*, et *rin*, *rivière*. François I. permit, en 1542, aux bourgeois de Morlaix de bâtir un fort à l'embouchure de leur havre, sur un rocher nommé le *Torreau* (insula *Tori* et non *Tauri*,) il fut achevé deux ans après. Cette île est ainsi nommée de *torr*, *fracture*; et d'*i*, *eau*, parce que la mer l'a séparée du continent.

(3) Catal. des évêques de Treguer.

temps adoptée d'une voix unanime ; quelques-uns même déposent que, de leur temps, il y avoit encore plusieurs églises en Chypre consacrées sous le nom de Saint Lazare. On en voit qui le font évêque de cette île, et d'autres qui, à ce titre, ajoutent la qualité de martyr ; ce dont les Grecs ne parlent pas. Ce fut en Chypre que l'empereur Léon le Sage envoya prendre le corps de Lazare, pour le placer dans la magnifique basilique qu'il avoit dédiée à Constantinople, à ce saint. Ceux que ce prince avoit chargés de cette commission écrivirent qu'ils avoient trouvé son corps près de la ville de Cytie, dans un tombeau de marbre, avec une inscription qui portoit que c'étoit le corps de Lazare, le bien-aimé de Jésus-Christ, et ressuscité par lui quatre jours après sa mort. Ils le déposèrent dans une chasse d'argent et l'apportèrent à Constantinople ; il fut mis dans cette église où l'on prétend que l'empereur fit placer aussi les reliques de sainte Magdelaine, qu'il avoit fait venir d'Ephèse.

Ceux qui ont donné lieu à la prétendue descente de Lazare en Provence, se sont également trompés en confondant Marie-Magdelaine avec Marie sœur de Marthe. L'Evangile a soin de distinguer l'une de l'autre. Celle-ci étoit de Béthanie et celle-là de Galilée.

Ce qu'il y a de plus probable touchant Joseph d'Arimathie, c'est qu'ayant passé, depuis la mort de Jésus-Christ, le reste de ses jours dans la ferveur des premiers chrétiens, il mourut à Jérusalem. Il y en a qui disent que son corps fut transporté en France, du temps de Charlemagne, par Fortunat, patriarche de Jérusalem, qui fuyoit la persécution des Sarrasins, et qu'il le déposa à Moyen-Moutier, dont il devint abbé. Jean Blome, de Londres, fortement persuadé de l'opinion où étoient les Anglois, que leur île possédoit ces saintes reliques, obtint, en 1345, par lettres patentes dont parle Usserius (1), permission du roi Edouard III de les chercher à Glastenbury, où il protestoit qu'un ange l'avoit averti en songe qu'il les trouveroit. Cette recherche a été inutile.

Lorsque les évêques de la primitive Eglise alloient porter le flambeau de la foi dans quelque lieu, leurs premières attaques se dirigeoient toujours contre les villes capitales. Si leurs efforts étoient couronnés par le succès, bientôt ils subjuguoient les cantons qui en dépendoient. Cette Lexobie où Drennalus a dû s'établir, étoit donc une ville-mère. Cependant les auteurs anciens, qui ont si bien décrit les villes de notre Armorique et leurs peuples, ne parlent point de la cité de Drennalus. Ce silence

(1) Britan. Eccles. Antiq.

est du moins une preuve négative contre l'existence de cette nation.

D'après ce que nous avons dit des actes qui font remonter jusqu'à son berceau l'établissement de la religion chrétienne en Armorique, on conçoit qu'ils ont été dressés sur ceux que l'on a prêtés à d'autres églises. Comme la plupart, du moins de celles-ci, ne portent pas leur ancienneté au delà du troisième siècle, malgré les titres dont on a tenté de les ennoblir, l'Armorique, également amie du vrai, n'a garde d'étendre plus loin ses prétentions.

Si la discussion où nous avons entré alarmoit la simplicité de quelques chrétiens, nous leur dirions, avec M. Fleury, que « la vraie piété consiste à aimer la vérité et la pureté de la religion, et à observer, avant » toutes choses, les préceptes marqués expressément dans l'Ecriture. Or » je vois, continue cet historien, que saint Paul recommande plusieurs » fois à Tite et à Timothée d'éviter les fables; et, qu'entre les désordres » des derniers temps, il prédit que l'on se détournera de la vérité pour » s'appliquer à des fables. Je vois que les doctes fables ne sont pas moins » rejetées par saint Pierre, que les contes de vieilles par saint Paul; et, » comme il condamne les fables judaïques, je crois qu'il auroit condamné » les fables chrétiennes, s'il y en avoit eu dès lors. Que diront à cela ceux » que la timidité rend si crédules ? N'auront-ils point de scrupule » de mépriser une telle autorité ? Diront-ils que jamais il n'y a eu de » fables chez les chrétiens ? Il faudroit démentir toute l'antiquité; et, » quand nous n'aurions que la légende dorée de Jacques Voragine, elle » n'est que trop suffisante. La donation de Constantin n'est pas crue, » même à Rome. La papesse Jeanne, crue autrefois par les catholiques, » est abandonnée et réfutée par les protestans. Baronius, sans doute » bon catholique, a rejeté quantité d'écrits apocryphes et de fables » avancées par Métaphraste et par plusieurs autres (1). »

Nous n'avons plus des auteurs obscurs à consulter; une nouvelle route se présente à nous. Les ténèbres qui nous environnoient ont fait place à la lumière. Nous comprenons pourquoi Sulpice-Sevère, le plus ancien de nos historiens, en parlant de la cinquième persécution, celle de Marc-Aurèle, dit qu'alors on vit dans les Gaules les premiers martyrs; c'est que la religion chrétienne a été reçue assez tard au-deça des Alpes. Les actes de saint Saturnin (2) fortifient ce récit, en attestant que la lumière

(1) Disc. sur l'hist. ecclés. art. 5.

(2) Grégoire de Tours fait mention de ces actes, à qui il donne le nom d'histoire. Quelques-uns croient qu'ils ont été écrits cinquante ans après la mort du saint; d'autres après la paix rendue par Constantin. Ce qu'il y a de

de l'Evangile ne s'est répandue dans nos provinces que lentement et peu à peu.

Le père de l'histoire de France, Grégoire de Tours, assure que saint Pothin fut le premier évêque de l'église de Lyon, « et que, sous Dece, » sept évêques furent ordonnés et envoyés dans les Gaules pour y prê- » cher la foi, ainsi que le marque l'histoire du martyre de saint Saturnin ; » car on y lit, ajoute-t-il, sous le consulat de Dece et de Gratus, comme » on le sait par une tradition fidèle, la ville de Toulouse (1) eut saint » Saturnin pour son premier évêque. Voici donc les évêques qui furent » envoyés : Gatien à Tours (2), Trophime à Arles (3), Paul à Narbon-

certain, c'est qu'ils l'ont été avant le milieu du cinquième siècle. Cet ouvrage décèle l'esprit, le savoir et la piété de son auteur. Il cite la date du consulat de l'empereur Dece et de Gratus, qui concourt avec l'an de Jésus-Christ 250. Ce qui fait voir qu'il avoit devant les yeux des pièces originales.

(1) Toulouse (*Tolosa*), située au milieu d'une plaine aussi belle que fertile, sur la Garonne, en a pris son nom. Il vient de *tolog* ou *tolos*, qui veut dire : *situé dans une plaine au bord d'une rivière*. Cette ville remonte à la plus haute antiquité. Cent ans environ avant l'ère chrétienne, Servilius-Cépion enleva du temple de Toulouse des richesses immenses, que les Gaulois y offroient depuis long-temps. Justin nous fait entendre que cette ville existoit même dans le temps que Brennus conduisit les Gaulois en Grèce, deux siècles au delà de l'époque de Cépion. C'étoit, suivant Pomponius-Mela, la ville principale des *Tectosages*. M. Pelloutier dit, dans son histoire des Celtes, t. 1, que ce nom signifie en tudesque *un peuple qui parle la langue de Teut* : il désigne plutôt les enfans de Teut. Martial, et, après lui, Ausone et Sidoine-Apollinaire, donnent à Toulouse le surnom de *Palladia*, apparemment à cause des talens de ses citoyens pour les belles-lettres.

(2) Cette ville, qui a pris son nom des *Turoni*, ses anciens habitans, s'est appelée *Cæsarodunum*, selon Ptolemée et la Table Théodosienne. Elle est entre le Cher et la Loire, dans une plaine délicieuse. On voit que, comme d'autres, elle a pris le nom de César. Celui d'*odunum* lui vient d'*o*, *rivière*, et de *dunum*, qui ordinairement signifie *élévation*, mais que l'on doit prendre ici au figuré ; il veut dire : *lieu principal*, par où l'on entendoit *une ville proche des rivières*, *qui*, *par sa dignité*, *étoit supérieure à d'autres ;* ce que nous voyons par la Notice des provinces de la Gaule, *Metropolis Lugdunensis tertiæ*, *civitas Turonorum*. On peut dire aussi que Tours a mérité le nom de *dunum* à cause de l'élévation de ses murs. Des forteresses, sans être sur des hauteurs, ont été appelées *rupes* ou *rocca*. C'est par cette raison que Soissons s'appeloit *Dunum*. Lucain donne aux *Turoni* l'épithète d'*instabiles*, *inconstans*. C'est effectivement la version de leur nom. *Tur*, *tour*, *changement ;* de là *Turon*, *qui aime le changement*. Ce peuple a fait oublier son premier caractère par sa fidélité envers ses princes et son attachement à la religion.

(3) Arles est appelée communément *Arelate ;* dans les auteurs du Haut-Empire, *Arelatum ; Arelas* surtout chez les poëtes. Cette ville est sur le Rhône, dans des marais, d'où elle a pu emprunter son nom : *ar*, *près ; laith*, *marais*. Nous n'ignorons pas qu'on lui donne une autre étymologie. On prétend qu'à Arles il y avoit autrefois un grand et vaste autel, nommé *Ara lata*, sur lequel on immoloit des victimes humaines. Cet usage cruel de révérer la divinité a été, sans doute, commun à cette ville et à bien d'autres des Gaules ; mais il cessa du temps de Jules-César. Ce conquérant, qui y fit construire des bâtimens pour les employer contre les Marseillois, ne l'auroit pas toléré ; et l'on sait combien il fut défendu dans la suite. Cet *ara lata* étoit donc antérieur à la conquête de la cité d'Arles par le général romain. On auroit dû conséquem-

» ne (1), Saturnin à Toulouse, Denis à Paris (2), Austremoine en Au-» vergne (3) et Martial à Limoges (4).

Ce métropolitain de l'Armorique, qui étoit si instruit de l'origine des églises de la Gaule, devoit l'être encore plus de ce qui concernoit la fondation des églises qui dépendoient de la sienne. Si celles de Rennes,

ment en donner l'idée dans la langue celtique, connue de tout le monde, et ne pas recourir à cet effet au latin, qui étoit étranger. Strabon dit qu'Arles étoit un entrepôt considérable pour le commerce. Pomponius-Mela regarde cette ville comme une des plus riches de la Narbonoise. Il l'appelle *Arelate Sextanorum*. Dans une inscription en l'honneur de Faustine, femme de Marc-Aurele, les habitans d'Arles se nomment *Sextani Arelatenses*. Constantin lui donna son nom; Honorius y transféra le siége de la préfecture du prétoire des Gaules, auparavant à Treves.

(1) Narbonne (*Narbo*), à deux lieues de la mer, près d'un grand lac qui formoit autrefois un bon port, maintenant presque bouché, tire son nom d'*arbon*, qui signifie *rivière et lac*.

(2) Paris, qui a pris le nom de son peuple, est appelé *Lutecia* dans César, et *Loucotecia* dans Strabon et Ptolemée. Cette ville, suivant César, étoit située dans une île de la Seine que nous appelons aujourd'hui la cité; des marais profonds l'environnoient. C'est aussi ce qu'exprime le mot de *Lutecia* ou *Loucotecia*. *lug*, *luh* ou *luc* veut dire, *rivière et marais*; *touez*, *au milieu*; *y*, *habitation*. Ce qui signifie : *demeure au milieu d'une rivière et des marais*. Cette position rendoit le peuple qui habitoit ce lieu très-propre au commerce par eau. Elle lui a valu la qualité de *badaux*, prise de *badavor*, *matelot*, *batelier*. La Notice des dignités de l'empire nous apprend que le gouvernement romain y entretenoit une flotte.

(3) La capitale des *Arverni* s'appelle *Nemetum* dans Ptolemée et dans la Table Théodosienne; *Nemossus* dans Strabon. Grégoire de Tours nous a donné la description du temple célèbre à l'occasion duquel cette ville avoit été ainsi nommée (*nemet* signifie *temple*). « Chrocus, dit cet historien, venant dans la » ville des Auvergnacs, brûla, démolit et » renversa ce temple que les Gaulois appellent » *Vasso* en leur langue. Il étoit d'une structure » admirable. Il avoit un mur double bâti en » dehors, de grandes pierres de taille, et en » dedans, de petites pierres. Ce mur avoit » trente pieds d'épaisseur; le dedans étoit orné » de marbre et de mosaïques. Ce temple étoit » pavé de marbre et le toit étoit de plomb. » Cet événement arriva vers l'an 263; ce Chrocus étoit un roi des Allemands, qui passa dans la Gaule pour la piller. Le nom de *Vasso* donné au temple est tiré de *vas* qui se rend par *fort*. Ce terme convenoit à un pareil édifice. Au nom de *Nemetum*, les Auvergnacs ajoutèrent celui d'*Auguste*. C'est de là que Ptolemée et la Table Théodosienne l'appellent *Augusto-Nemetum*. Amien-Marcellin, Sidoine-Apollinaire, la Notice de l'empire, celle des provinces de la Gaule, la nomment, de son peuple, *Arverni* et *Civitas Arvernorum*. On tient que ce qu'on nommoit *Clermont* au huitième siècle, étoit un château qui dominoit sur la ville; qu'ayant été détruite, ses habitans se retirèrent dans ce château, et qu'il donna son nom à la ville qu'on réédifia. Ce nom vient de *cler*, *source*, et de *mon*, *montagne*. Aussi y voit-on beaucoup de sources. Etienne le géographe dit que les *Arverni* formoient le peuple le plus belliqueux des Gaules. Leur nom l'exprime suffisamment : *ar*, particule qui désigne l'excellence; *bern*, *soldats*.

(4) Limoges (autrefois *Augustoritum*) a pris son nom des *Lemovices*, qui ont tiré le leur de *llemhau*, *aiguiser*, et de *wys*, *hommes*. D'où l'on a fait *lemovys*, *hommes qui aiguisent*. On sait que dans le Limosin il y a beaucoup de mines de fer, et même d'acier. On y fait d'excellens clous, et autrefois on y travailloit en épingles. Le nom de *ritum*, donné à Limoges, vient de *rit*, *rivière*. Son premier emplacement fut le long de la rivière de Vienne ou Vigenne.

de Nantes et de la prétendue Lexobie avoient été établies par des évêques qui eussent vécu du temps des apôtres, ou même de celui de Dece, cet historien auroit-il passé sous silence des événemens si glorieux à la religion et à son siége ? Les mêmes raisons qui l'engageoient à consigner dans ses annales l'antiquité des huit églises dont il vient de parler, auroient dû le déterminer à faire mention de celles de l'Armorique que l'on suppose remonter bien plus loin.

Réjouissons-nous dans le Seigneur de l'ancienneté que Grégoire de Tours assure aux églises dont il a fait mention. C'est un pronostic non équivoque du bonheur qui attend l'Armorique. Ce que nous devons dire à son honneur, c'est qu'à peine la religion chrétienne y fut annoncée, qu'elle y forma de généreux athlètes. Vers l'an 286, la foi en Jésus-Christ s'y fit connoître d'une manière éclatante.

7. Maximien-Hercule, que Dioclétien associa cette année-là même à l'Empire, dans l'expédition qu'il fit en Gaule contre les Bagaudes (1), faction de Celtes que les vexations des Romains avoient forcés de se révolter, trouva le moyen de satisfaire la haine qu'il portoit à la religion chrétienne. Après avoir fait massacrer la légion thébéenne, il envoya Rictius-Varus, celui-là que les martyrologes et les légendaires ont appelé Rictiovare, avec la dignité de préfet dans la Gaule belgique et dans la Gaule celtique.

Rictius-Varus fut un ministre encore plus méchant que son maître. Partout ses pas furent arrosés du sang des chrétiens. Il le fit couler à Reims (2), à Soissons (3)

(1) Le nom de *Bagaudes* vient du celtique *bagad*, qui veut dire : *troupe*, *association*. La peinture que les Romains ont fait de ces Gaulois, n'est pas d'après nature. Ils étoient une partie considérable de la nation. Salvien dit que, par les proscriptions, par la dévastation de leurs terres, par le brigandage des juges, ils étoient devenus comme barbares, ne leur étant plus permis de vivre en Romains. Dioclétien, qui crut ne pouvoir les réprimer par lui-même, se donna un collègue dans la personne de Maximien, qu'il déclara Auguste. Il l'envoya dans les Gaules pour l'opposer aux Bagaudes qui avoient à leur tête deux empereurs de leur choix. L'un d'eux nommé Amandus se voit sur des médailles avec le titre d'Auguste.

(2) César, Strabon et Ptolemée font mention de cette ville. Ils l'appellent *Duro-Cortorum*, nom qui lui est venu de *durc*, *épée*, *poignard*, et d'*ordwyo* ou *ortwyo*, *fabriquer*. Il paroît que, dès les temps les plus reculés, il y avoit eu une manufacture d'armes à *Duro-Cortorum*. Elle subsistoit encore, lorsqu'on dressa la Notice de l'Empire. L'Itinéraire d'Antonin et la Table théodosienne nous apprennent qu'un très-grand nombre de voies militaires se rendoient à cette ville; ce qui en prouve l'importance. Cornelius-Fronto, qui vivoit du temps d'Adrien, dit qu'elle étoit l'émule d'Athènes pour les sciences.

(3) César appelle cette ville *Noviodunum*, nom qu'elle a tiré de *nou*, *rivière*, et de *dunum*, *élévation*, parce qu'elle domine sur l'Aisne. Sous Auguste, elle fut honorée du titre d'*Augusta*; l'Itinéraire la nomme *Suessonæ*, parce qu'alors elle avoit quitté son nom pour prendre celui de son peuple.

et à Amiens (1). Le bruit des ordres dont il étoit porteur se répandit bientôt dans l'Armorique. Un apôtre zélé avoit déjà fait quelques prosélytes dans la ville de Nantes. La persécution alloit s'étendre sur cette bergerie naissante. Le pasteur eût donné volontiers sa vie pour la confession de la foi ; mais il appréhendoit que sa mort n'eût retardé les progrès de la religion. Il suivit le conseil que son divin maître avoit donné à ses disciples : « Si l'on vous persécute dans une ville, fuyez dans une autre. » Il prit ce parti avec d'autant plus de confiance, qu'il laissoit un généreux défenseur de la religion chrétienne.

8. C'étoit un jeune homme à qui sa famille, par des vues ambitieuses et par égard pour le nom romain, avoit donné celui de Donatien. Sa naissance étoit distinguée devant les hommes ; mais sa piété l'étoit encore davantage devant Dieu. Vivement touché de la grandeur et de la sublimité du christianisme, il comprenoit combien il est honteux d'encenser les idoles. La morale de l'Evangile, si pure et si propre à soutenir la foiblesse de l'homme et à l'élever au-dessus de lui-même, étoit pour lui un objet d'admiration. Elle lui avoit dessillé les yeux et lui avoit fait apercevoir la profondeur des égaremens où se livre le cœur humain, lorsqu'il n'a d'autres guides que ses passions. Purifié par les eaux sacrées du baptême, il joignoit à la sainteté des dogmes de la religion, l'innocence des mœurs. Quoique au milieu de l'impétuosité de la jeunesse, il s'étoit procuré une maturité d'esprit qui le rapprochoit des vieillards. Sensible à l'aveuglement de ses concitoyens, il sollicitoit sans cesse le ciel de les prévenir de ses bénédictions et de les éclairer. Comme Jésus-Christ étoit profondément gravé dans son cœur, le nom de ce libérateur étoit fréquemment sur ses lèvres. Dans le dessein de satisfaire l'ardeur qui le dévoroit pour la gloire de son Dieu et le salut de ses frères, il ne s'occupoit qu'à faire des néophytes et à détruire le culte insensé des faux dieux. Ses soins ne furent pas inutiles. Son frère aîné devint bientôt sa conquête. Rogatien étoit son nom. C'étoit également pour flatter les Romains, que

(1) Amiens étoit connue autrefois sous le nom de *Samaro-briva*. Ce nom vient de *samara*, *somme*, et de *briva*, *ville*. Ce qui signifie : *ville sur la Somme*. César y tint les États de la Gaule ; Cicéron en parle dans ses lettres ; l'Itinéraire d'Antonin et la Table théodosienne en font mention. Le nom d'*Ambiani* a pris la place de *Samaro-briva* ; ce terme *ambiani* veut dire, *couvert*. Les cavaliers du peuple *Ambiani* étoient armés de pied en cap. La Notice de l'Empire les appelle *Cataphractarii*. Dans la révolution des Gaules, on équipa, dit Tacite, des hommes, suivant la coutume du pays, d'une armure de fer ; on la nommoit *crupellaire* : comme elle étoit toute d'une pièce, elle rendoit les soldats impénétrables aux coups.

ses parents le lui avoient donné. Ainsi la noblesse armorique, autrefois si fière, sembloit oublier sa langue naturelle et s'accoutumoit aux usages de ses vainqueurs.

9. Rogatien n'ignoroit pas que, dans peu de temps, il auroit à combattre pour Jésus-Christ; il pria son frère de le faire baptiser avant que la persécution fût ouverte. Mais, comme le pasteur de la petite église de Nantes s'étoit déjà retiré de cette ville, Donatien ne crut pas devoir le remplacer à l'instant dans cette fonction du ministère, soit qu'il se persuadât que le danger étoit encore trop éloigné, soit qu'il fût convaincu que le martyre lui en tiendroit lieu.

10. Les païens avoient les yeux levés sur Donatien, comme sur une victime qu'ils dévouoient à leurs dieux. Ils attendoient avec impatience l'arrivée du préfet, pour porter leurs plaintes contre lui. En effet, comme ce ministre (1) entroit dans la ville, un des citoyens rompit la foule et lui dit : « Vous venez fort à propos, juge équitable et modéré, pour faire revenir » au culte des dieux les personnes qui s'en sont écartées pour s'attacher » à un homme que les Juifs ont fait mourir en croix. Le premier d'en- » tr'eux qui mérite votre animadversion, est Donatien. Ce n'est pas as- » sez pour lui de refuser aux dieux les hommages qui leur sont dus. En- » traîné par ses discours et par son exemple, son frère est devenu cou- » pable du même crime. Jupiter et Apollon, que les empereurs invinci- » bles adorent, et qui veulent que l'univers leur rende les mêmes hon- » neurs, sont pour l'un et pour l'autre un objet de mépris et d'exécra- » tion. Les dieux et les fêtes consacrées à leur culte tomberont bientôt » dans l'oubli, si l'on n'arrête les progrès de la nouvelle religion. Si vous » n'ajoutez pas foi à ce que j'ai l'honneur de vous assurer, daignez du » moins interroger les coupables, lorsque vous le jugerez à propos; leurs » réponses vous convaincront de leurs crimes. »

Le président étoit trop politique pour ne pas témoigner de la sensibilité dans une circonstance aussi délicate. Il s'agissoit de soutenir les ordres de Maximien. Ils faisoient, sans doute, pour le moins autant d'impression sur ce ministre que l'honneur des dieux qu'il s'agissoit de venger. Aussi s'empressa-t-il de se faire présenter au plutôt le jeune héros chrétien. Il commença son enquête en ces termes : « J'apprends de vous, Donatien, » que non-seulement vous refusez, par une désobéissance criminelle, » d'adorer Jupiter et Apollon, de qui nous tenons la vie, et qui, à cette

(1) Surius, Henshenius Thierry.

» grâce, ajoutent celle de vous la conserver; mais encore que vous les » déshonorez par des discours injurieux; que, par une prétention extra- » vagante, vous publiez qu'on ne peut être sauvé qu'en croyant à la mort » d'un homme qui a été puni du supplice honteux de la croix, et que » vous engagez les uns et les autres à embrasser son culte. »

Donatien répondit : « Vous rendez, malgré vous, hommage à la vérité, » lorsque vous avancez que je désire que tous ceux qui se sont livrés à » l'erreur reconnoissent la nécessité de servir Jésus-Christ, car il n'y a que » lui qui mérite nos adorations. » Le juge dit : « Soyez plus circonspect et » cessez au plutôt de prêcher ces superstitions; ou, si vous ne respectez » pas mes ordres, je vous forcerai de garder le silence, en vous faisant » mettre à mort. » Le confesseur répliqua : « La mort ne peut que m'être » avantageuse : elle sera le commencement de mon bonheur. Ce n'est » que pour vous qu'elle peut être terrible; vous ne cherchez qu'à vous » enfoncer de plus en plus dans les ténèbres, et vous les préférez à la lu- » mière que Jésus-Christ vous présente. »

Cette fermeté, qui ne pouvoit venir que du Tout-Puissant, et qui auroit dû porter le magistrat à en examiner la véritable cause, ne servit qu'à l'irriter davantage. Semblable à Pharaon, qui poursuivit autrefois le peuple de Dieu, malgré l'assistance visible dont il le favorisoit, son cœur étoit endurci. Il voyoit, comme s'il n'avoit pas vu, et il entendoit; sans comprendre autre chose que ce que sa passion lui suggéroit. Il fit enchaîner l'illustre athlète et le fit ainsi conduire en prison, afin que la violence des tourmens le portât à renoncer à la foi, ou, du moins, dans la vue que son supplice empêchât de croire en Jésus-Christ, ceux qui en seroient les témoins. Il fit ensuite comparoître son frère.

Comme ses menaces, bien loin d'épouvanter Donatien, n'avoient eu d'autre effet que de faire briller sa constance, il eut recours à l'artifice et il cacha son ressentiment sous le voile d'une douceur empruntée. C'est de cette manière que l'ennemi du genre humain, dont l'art de nuire est extrêmement varié, se plaît, dans certaines circonstances, à présenter dans des coupes enchantées le poison le plus subtil et le plus dangereux. « J'ai appris, Rogatien, dit le juge trompeur, que vous avez formé le des- » sein peu réfléchi d'abandonner le culte des dieux : ce sont eux qui ont » daigné vous donner la vie, qui ont pris plaisir à orner votre esprit de » différentes connoissances, et à enrichir votre cœur de leurs dons pré- » cieux; nous craignons qu'après que vous vous êtes distingué par tant » de talens, vous en veniez à la fin à donner des preuves de folie. Pre-

» nez garde surtout que, si vous vous obstinez à ne reconnoître qu'un seul » Dieu, vous n'obligiez tous les autres à conjurer votre perte. Mais, com- » me vous n'êtes pas encore souillé de je ne sais quel baptême, si vous » êtes capable de réflexion, disposez-vous à recevoir les biens et les hon- » neurs que la clémence des empereurs et la bonté des dieux vous of- » frent en ce moment. »

Rogatien répondit : « Aussi mauvais que vous l'êtes, vous ne pouvez » faire que de mauvaises propositions. Vous promettez d'abord les bonnes » grâces des empereurs et ensuite les faveurs des dieux. Comment pouvez- » vous mettre au nombre des divinités ceux que vous placez après les » hommes ? Quoi qu'il en soit, et vous et ces divinités, vous partagez en- » semble les mêmes misères. Ils sont sourds, ces dieux de métal; vous » l'êtes également à la vérité. Ils n'ont point de vie ; et vous, vous man- » quez d'intelligence ; car celui qui fait consister sa religion à adorer des » pierres, devient semblable à ce qu'il adore. » Le juge dit à ses licteurs : « Qu'on mette cet insensé en prison avec l'auteur de sa folie, afin que » demain le glaive de la justice venge l'outrage fait aux dieux et aux » empereurs. »

L'avantage inestimable que ces confesseurs, doublement frères et selon la chair et suivant l'Evangile, goûtoient de souffrir pour le nom de Jésus-Christ, répandoit dans leurs âmes la plus douce consolation. Le seul regret de Rogatien étoit de se voir privé de la grâce du baptême. Il conjura son frère d'y suppléer en quelque manière, en lui donnant le baiser de paix par lequel les fidèles se reconnoissoient alors. Donatien calma ses inquiétudes et fit pour lui cette prière : « Seigneur Jésus, devant qui les vœux » ont le mérite de l'action, parce que vous vous contentez de la volon- » té, quand le pouvoir n'est pas en notre disposition, et que, en nous » donnant la liberté de choisir, vous vous êtes réservé à vous seul la » faculté d'exécuter, faites qu'une foi pure tienne lieu de baptême à votre » serviteur Rogatien ; et, s'il arrive que nous soyons demain mis à mort, » que l'effusion de son sang supplée en lui le sacrement de la confir- » mation. »

Les deux frères passèrent le reste de la nuit en prières, pour se préparer au combat. Le lendemain fut en effet marqué par leur triomphe. Le juge, après avoir pris séance sur le tribunal, fit de nouveau comparoître les confesseurs. Leurs membres ne jouissoient plus de cette liberté dont ils avoient fait un si saint usage ; mais leur esprit et leur cœur, sur lesquels les hommes n'avoient aucun pouvoir, l'avoient conservée dans

toute son étendue. Ils étoient d'autant plus maîtres d'eux-mêmes, qu'ils étoient dégagés de toute affection terrestre, que tout en eux étoit subordonné à la volonté de Dieu et ne tendoit que vers le ciel. Ils croyoient ne pouvoir faire un emploi plus noble de toutes leurs facultés, que de les consacrer à celui qui leur avoit donné l'existence. Un nouveau zèle pour la gloire de leur Dieu, les animoit, et ils sentoient au-dedans d'eux-mêmes des forces qu'ils n'avoient pas encore connues. C'est ainsi que les vrais fidèles, en coopérant à la grâce qui est en eux, en reçoivent l'accroissement et deviennent redoutables aux ennemis de leur Dieu et aux leurs.

Cependant le juge dit à ces frères : « La sévérité, dont je dois des » exemples au public, m'empêche d'user avec vous de ménagemens. Eh ! » comment pourrois-je le faire ? Vous méprisez le culte des dieux. Si c'est » l'ignorance qui vous conduit à cet excès, vous n'êtes pas excusables. » Si ce sont vos prétendues lumières qui vous servent de guides, votre » crime est encore plus grand. » Les martyrs répondirent : « Votre science » est pire que la folie de l'ignorance ; c'est elle qui vous rend aussi in- » sensible et aussi aveugle que les dieux de métal que vous adorez. Ache- » vez notre sacrifice ; nous sommes prêts à souffrir, pour Jésus-Christ, » tout ce que la rage de vos bourreaux sera capable d'inventer. Nous ne » perdrons pas la vie en la donnant à celui dont nous l'avons reçue. Il » nous la rendra avec usure. »

Le juge, qui n'écoutoit plus que sa fureur, les fit d'abord tourmenter sur le chevalet (1), pour se venger, au moins sur leurs corps, de ce qu'il ne pouvoit obtenir de leur volonté. Ensuite, il les comdamna à avoir la tête tranchée. Les barbares exécuteurs de cette sentence ne s'en tinrent pas à ses termes ; dans la vue de plaire à ce juge sanguinaire, ils percèrent de leurs lances la tête des deux martyrs, avant que de la leur couper (2).

11. Telle fut la fin glorieuse de ces deux illustres frères. La même cha-

(1) Le chevalet (*equuleus*) étoit une espèce de cheval de bois. Les Romains, qui se servoient de ce genre de torture pour arracher la vérité de la bouche des esclaves, l'employèrent indifféremment contre les chrétiens. Outre que, par ce supplice, ils les assimiloient à la partie des hommes la moins considérée, la haine qu'ils portoient à leur nom les faisoit y ajouter de nouveaux tourmens. Les martyrs étoient étendus sur ce chevalet, les jambes et les bras croisés. On les lioit avec des cordes qu'on appeloit *fidiculæ*. Ces cordes étoient serrées avec des poulies et des moulinets. Bientôt les membres du patient étoient disloqués et en proie à des douleurs amères. Pour les multiplier, des bourreaux lui déchiroient les côtes avec des ongles de fer et des scorpions, espèce de fouets fort épineux et très-piquans. Ensuite ils les lui brûloient avec des torches allumées.

(2) Surius, in Vit. SS. ad diem 24 Maii.

rité qui les avoit unis, consomma leur sacrifice. Leurs corps restèrent sur la place pour servir de nourriture aux bêtes carnassières. C'est ainsi que l'aveuglement des païens leur faisoit violer les droits les plus sacrés de l'humanité. Les chrétiens, qui avoient appris à les respecter, même vis-à-vis de leurs ennemis, et qui, dans les corps de ces martyrs, honoroient les temples de l'Esprit-Saint, eurent grand soin de les enlever. Ils les inhumèrent auprès du lieu qui avoit servi de théâtre à leurs souffrances (1).

12. On ignore le temps précis où les actes du martyre de saint Donatien et de saint Rogatien, tels que nous les avons, ont été rédigés. Les discours dont ils sont parsemés paroissent trop diffus à quelques-uns pour les regarder comme une histoire originale. Nous n'avons pas besoin d'approfondir cette matière. Les divines écritures nous font connoître que l'Esprit-Saint, qui a promis de mettre à la bouche des martyrs ce qu'ils ont à dire devant les tyrans, a du moins inspiré à ceux de Nantes la substance des harangues que le rédacteur de leur passion leur fait tenir. Tout annonce d'ailleurs la sincérité et la gravité de ces actes, tant par rapport au style que par rapport aux pensées. La justesse et la religion y règnent à l'envi; on n'y aperçoit point de faits surprenans et hors de vraisemblance. Leur auteur joignoit à la science la piété et l'éloquence. Il explique les motifs qui l'ont engagé à les transmettre à la postérité. La lecture, dit-il, de ces sortes d'ouvrages contribue beaucoup au salut des fidèles. Car, lorsqu'on lit avec attention les mémoires des martyrs, et qu'on conçoit combien il est avantageux de répandre son sang pour Jésus-Christ, on s'y anime puissamment par le désir d'imiter ceux qui sont morts pour lui, et l'on se porte avec joie à célébrer leurs fêtes avec vénération. Il y témoigne que la doctrine constante de l'Eglise a été que le martyre supplée au défaut du baptême, comme on le voyoit dans la personne de saint Rogatien.

13. Ce fut probablement pour effacer le souvenir du témoignage éclatant que Donatien et Rogatien venoient de rendre à la religion chrétienne, et pour dissiper le soupçon que Rictius-Varus auroit pu former sur la manière de penser des Nantois touchant le culte des dieux, que Gemellus-Secundus et Caius-Sedatus-Florus firent placer, devant l'hôtel du tribunal du commerce de leur ville, la fameuse inscription dont nous avons parlé (2). Ils consacrèrent ce lieu aux divinités de Dioclétien et de Maxi-

(1) Vies des Saints de Bretagne, par Albert le Grand et Dom Lobineau.

(2) Voyez t. 1. p. 270 et suiv. (Ci-dessus, Introduction, n. 218, p. 104.)

mien-Hercule, tous deux Augustes, c'est-à-dire, empereurs. En leur érigeant ce trophée, ils n'étoient que les interprètes de leurs concitoyens, dont les richesses et la splendeur prenoient leur source dans le négoce, et ils remplissoient les ordres de leurs souverains. Aux dieux des Augustes, ils eurent l'attention de joindre le dieu Volianus. Cette divinité n'étoit pas connue des Romains : elle étoit particulière aux Gaulois ; on lui avoit élevé depuis long-temps un temple à Nantes. Sous le nom de Volianus, les Armoriques avoient d'abord adoré l'Etre suprême et rendu hommage à son unité. En joignant les dieux de la Gaule à ceux de Rome, les Nantois ne contrevenoient pas aux intentions des empereurs. Ceux-ci laissoient à chaque peuple la liberté de suivre son ancienne religion, pourvu qu'elle n'intéressât point l'ordre public et qu'elle n'attaquât point de front celle qu'ils professoient. Mais si la conduite de ce peuple commerçant étoit conforme à la volonté des princes de la terre, elle étoit directement opposée à celle de Dieu. Ce n'est que par lui que les rois règnent, et conséquemment leurs ordres ne sont justes qu'autant qu'ils se rapprochent de ses perfections infinies. En plaçant sur les mêmes autels les divinités des empereurs et le Dieu unique, c'étoit anéantir, s'il eût été possible, l'existence de celui-ci qui ne peut avoir d'égal. Si les Nantois avoient connu l'empire que le vrai devoit exercer sur eux, ils auroient vu qu'il valoit mieux obéir à Dieu qu'aux hommes, et qu'ils devoient sacrifier jusqu'à leur vie, pour soutenir l'unité de l'Etre souverain. Le déguisement et les emblêmes sous lesquels ils tâchèrent de cacher aux Romains le vrai Dieu, n'ont servi qu'à faire connoître leur pusillanimité, et à prouver à l'univers qu'ils avoient abandonné les intérêts de la gloire du Très-Haut. Il n'appartient qu'à la religion chrétienne de compter de vrais martyrs.

14. Nous ne devons pas nous ennuyer de revenir à ceux de Nantes. Le ministre dont il est parlé dans leurs actes, et qui avoit pris la fuite sur l'avis qu'il avoit eu de la persécution qui alloit s'élever contre son église naissante, est désigné sous le nom de *sacerdos*. Il nous paroît intéressant de fixer ce que l'on doit entendre par ce terme, d'autant plus que l'on n'est pas d'accord sur sa vraie signification.

Quelques-uns n'y reconnoissent qu'un simple prêtre. En effet, il n'est pas vraisemblable, disent-ils, qu'un évêque se fût établi à Nantes, sans y avoir attaché des prêtres et des diacres. Il n'auroit pas négligé d'y former un clergé, de manière que, dans son absence, il se fût trouvé quelque ecclésiastique pour y exercer les fonctions sacerdotales. Saint Cyprien, obligé de prendre la fuite, laissa des prêtres à Carthage pour le remplacer.

D'autres

D'autres croient que le mot *sacerdos* emporte ici avec soi l'auguste qualité d'évêque. Les critiques les plus sévères ne font pas remonter au-delà du milieu du cinquième siècle, les actes de saints Donatien et Rogatien; il y en a même qui pensent qu'on les a dressés peu de temps après que la paix fut rendue à l'Eglise. L'expression de *sacerdos* s'employoit régulièrement alors pour caractériser un évêque. C'est dans ce sens que saint Cyprien, saint Augustin, saint Ambroise, et même long-temps après eux saint Grégoire de Tours, ont pris cette dénomination. Le ministre nantois pouvoit avoir des raisons légitimes pour ne pas se donner des secondaires.

Ce dernier sentiment, qu'un habile historien (1) a adopté, se rapproche davantage de la manière de s'exprimer des anciens temps, et est plus conforme aux circonstances.

15. Quelque avantageux que le martyre parût à l'apôtre de Nantes, il ménageoit la grâce de sa vocation et en suivoit les impressions. Les voies qui conduisent au ciel les personnes du même état ne sont pas toujours les mêmes. L'esprit de retenue et de circonspection qui guidoit les pas de saint Gatien, à Tours, se retrouvoit dans l'ouvrier évangélique de Nantes. Lorsque des contradictions dangereuses traversoient les saintes entreprises de ce premier pasteur de la Touraine, et menaçoient ses jours, il avoit recours à la retraite; quand l'orage étoit dissipé, il reprenoit ses fonctions avec de nouvelles forces. Le prédicateur nantois, qui avoit fait beaucoup moins de prosélytes que lui, cherchoit à faire éviter à ceux qu'il avoit gagnés à Jésus-Christ les mauvais traitemens qu'auroient pu leur occasionner leurs concitoyens, qui ne connoissoient pas le prix de la nouvelle religion. Il travailloit à fonder et à étendre l'édifice spirituel de son église avec le moins d'éclat qu'il lui étoit possible. Il la traitoit comme ces arbres qui jettent de profondes racines pour mieux s'affermir, avant que d'élever leurs têtes vers le ciel et de donner des fruits. Son zèle éclairé par la prudence le portoit partout où sa présence étoit nécessaire; il n'avoit pas besoin de secours étrangers pour conduire une bergerie qui ne commençoit que de se former. Comme son intention n'étoit pas de la produire au grand jour, la multiplicité des coopérateurs auroit été contraire à ses vues. Il attendoit que la Providence eût fait succéder le calme à la tempête, pour donner à son église une consistance entière.

16. Il nous semble qu'en faisant le portrait de l'apôtre de Nantes, c'est

(2) Longueval, Hist. de l'Eglise gallic. t. 1.

celui de saint Clair que nous avons ébauché. On peut le regarder comme le docteur des Nantois (1), de même que saint Paul l'a été des nations. Outre que son nom lui défère cet honneur, nous avons fait voir qu'il n'a pu siéger à Nantes au premier siècle de l'Eglise; les mêmes motifs prouvent qu'il n'y a point paru dans le second; mais tout conduit à l'y placer à la fin du troisième. On l'en reconnoît universellement pour le premier évêque. Du temps des martyrs de cette ville, il y avoit un certain nombre de fidèles; nous ne pouvons mieux faire que de mettre à leur tête cet illustre prélat et de lui attribuer leur conversion. Nous sommes en cela d'accord avec de savans modernes (2).

17. Rictius-Varus, ce ministre cruel de Maximien, ne survécut pas long-temps aux saints martyrs Donatien et Rogatien. On a même assuré qu'il se procura de sa propre main une mort violente.

18. Cependant Constance-Chlore fut créé César par Dioclétien, le premier mars de l'an 291, et fut pourvu de la Gaule d'au-delà des Alpes avec l'Armorique. Pendant qu'il fut César, et depuis qu'il eut monté sur le trône impérial, il ne permit pas que l'on condamnât personne à mort pour cause du christianisme. C'est le témoignage que lui rendent Lactance (3), Eusèbe (4) et saint Optat (5). D'où l'on doit conclure que c'est à tort que quelques-uns ont mis sous son règne le martyre des saints frères de Nantes.

19. Aussi les mœurs de Constance-Chlore étoient bien différentes de celles de Maximien. Celui-ci étoit cruel et voluptueux; celui-là gardoit la chasteté au milieu de la cour. L'un faisoit consister son bonheur à faire du mal; l'autre croyoit ne pouvoir être heureux qu'autant que le seroient ses sujets.

Des qualités si contraires les unes aux autres avoient rendu la religion chrétienne odieuse à Maximien et la faisoient aimer de Constance. Ce prince se convainquit par lui-même qu'il n'avoit point de sujets plus fidèles que les chrétiens. Il n'ignoroit pas que, comme ils avoient pour principe d'obéir, avant tout, à un Dieu qui ne commande rien que de

(1) Le nom de *clair*, en latin *clarus*, s'écrivoit *cler* en celtique. Il veut dire en cette langue *docteur* ou *savant*. C'est de là qu'autrefois, par le mot *cler* ou *clerc*, on entendoit une personne distinguée par sa science, et que *clergie* étoit la même chose que *science*, *capacité*. Comme celui qui annonça le premier l'Evangile aux Nantois leur apprit la vraie science, ils lui donnèrent un nom qui répondoit à ses talens.

(2) D. Lobineau, Vies des Saints de Bret. D. Morice, Hist. de Bretagne.

(3) De Morte persec.

(4) Vita Constant. c. 13, 15, 17.

(5) Lib. 1. de schism. Donat.

juste, ils se faisoient un devoir d'exécuter la volonté des maîtres de la terre, lorsqu'elle ne s'oppose pas aux règles invariables de la loi éternelle. Il savoit que, s'ils avoient résisté à l'autorité civile dans des choses raisonnables, ils auroient résisté dès lors à leur Dieu, dont les rois sont la plus belle image. Les apologistes du christianisme avoient mis plus d'une fois ces maximes sous les yeux des païens ; les chrétiens les avoient pratiquées dans tous les temps.

20. Durant la persécution de Maximien, en Armorique, le sang de Donatien et de Rogatien avoit parlé seul en faveur de la religion chrétienne. Il avoit suppléé au silence du pasteur et de ses autres ouailles. Plus touchant que la voix la plus éloquente, il avoit fait l'honneur du chef et la consolation des brebis dispersées.

21. La tranquillité que Constance-Chlore vouloit faire goûter aux chrétiens, fit renaître l'espérance dans le cœur de saint Clair. Le glaive qui avoit menacé sa tête l'avoit fait s'écarter de sa ville chérie ; la paix l'y rappela. Ceux qui connoissent quelles sont les forces de la charité, peuvent se représenter quels durent être les fruits de ses nouveaux travaux. Son zèle fut d'autant plus actif qu'il avoit été plus resserré durant son exil. Une terre arrosée et presque encore fumante du sang de ses disciples, lui préparoit une riche moisson. Sa voix retentit au-dehors ; la grâce du Tout-Puissant opéra au-dedans. Il planta et il arrosa : Dieu donna l'accroissement. Ce fut alors que la ville de Nantes vit avec surprise s'établir dans son sein un clergé dont les vertus l'emportoient autant sur celles de ses druides que la lumière l'emporte sur les ténèbres, et dont les cérémonies religieuses alloient effacer, par leur majesté et la piété qu'elles inspiroient, la bassesse et l'horreur des anciens rits.

22. Saint Clair ne borna pas ses courses apostoliques aux limites du pays nantois. On croit qu'il prêcha l'Evangile chez les peuples voisins, et particulièrement à Rennes et à Vennes. Suivant une ancienne tradition, ce zélé prélat mourut dans un lieu qu'on nomme Reguiny, et qui fait aujourd'hui partie du diocèse de Vennes. La signification naturelle de ce terme en vérifie l'exactitude (1). L'année de la mort de saint Clair est incertaine et le jour précis du mois où elle arriva n'est pas connu. Les uns la placent au premier d'octobre, et d'autres au second.

23. Il y en a qui donnent à cet évêque la glorieuse qualité de martyr.

(1) Le mot *Reguiny* est composé de deux mots celtiques : *rhen* ou *reen*, qui veut dire, *seigneur*, *maître*, et de *gwint*, *élévation*, *tombeau*; ainsi, par *reguiny*, on entendoit le tombeau où le corps du maître et du docteur de l'Armorique avoit été déposé.

C'est ce que l'on remarque dans un vieux bréviaire de l'église de Saint Pol de Léon, et dans les litanies qui se trouvent à la fin des psaumes pénitentiaux d'un bréviaire de Saint-Brieuc, également ancien. Cette distinction, dont on honore ce saint prélat, suppose seulement qu'il avoit annoncé la foi durant le temps des persécutions, et qu'il avoit peut-être souffert quelques peines pour le nom de Jésus-Christ. Dû temps de saint Augustin et de saint Epiphane, on donnoit le titre de martyrs aux confesseurs qui avoient enduré quelques tourmens pour Jésus-Christ, quoiqu'on ne leur eût pas enlevé la vie à cet effet. Ce seroit sans fondement que l'on prétendroit que saint Clair auroit versé son sang pour le soutien de la religion; il le fit sans doute dans la préparation de son cœur. C'est tout ce que l'on peut dire de certain à ce égard. Son église même ne lui donne d'autre rang que parmi les confesseurs (1).

24. Il y a lieu de croire que saint Clair fut envoyé à Nantes par saint Gatien, premier évêque de Tours. La gloire de Dieu et le salut des âmes vers lesquels tendoient toutes les actions de ce pontife, nous font juger qu'il eut à cœur de faire répandre les lumières de la foi, du moins, dans les cités voisines de la métropole. Pour nous borner à l'Armorique, nous voyons que Nantes, moins éloignée de Tours, est la première ville où Jésus-Christ est connu. Nous observons que saint Clair florissoit quelque temps après celui où Grégoire de Tours rapporte que la religion chrétienne fut prêchée dans les Gaules par sept évêques, que le Saint-Siége y envoya durant le règne de l'empereur Dece. Il est constaté, par plus d'un monument, que ces prédicateurs s'associèrent des personnes distinguées par leur charité et par leurs lumières, à qui ils conférèrent le pouvoir épiscopal, et qu'ils assignèrent à chacun d'eux un certain département au milieu duquel ils devoient établir leurs siéges. Saint Gatien vécut à Tours jusqu'au commencement du quatrième siècle, après y avoir passé environ cinquante ans. C'est durant cet intervalle que ce métropolitain sacra saint Clair évêque, et qu'il le députa vers la ville de Nantes.

Il est vrai qu'un manuscrit de l'église de Treguer fait sortir celui-ci directement de Rome, par ordre du pape, avec l'un des cloux dont saint Pierre avoit été attaché durant son martyre. L'office de ce saint, dont se sert l'église de Nantes, contient les mêmes particularités. Mais, comme ces actes renferment d'ailleurs des faits dont nous avons découvert le peu de certitude, nous devons nous défier de la vérité de ceux-ci.

(1) Proprium Nannet. an. 1733.

Les pontifes romains n'avoient pas besoin d'envoyer subitement de nouveaux ouvriers dans les Gaules : ils avoient tout lieu de se reposer sur l'activité des premiers. L'évêque de Tours étoit plus à portée qu'eux de saisir le moment propre à attaquer l'idolâtrie des villes voisines, et l'on ne peut douter qu'il n'y ait fait passer des missionnaires évangéliques.

25. Le règne de Constance-Chlore avoit été, pour les chrétiens de Nantes, une aurore de bon augure. Celui de Constantin fut semblable à un jour serein et sans nuages. Tolérés sous le père, les fidèles eurent, sous le fils, l'exercice public de leur religion. Redevable à Jésus-Christ d'une victoire célèbre, ce prince publia en 313, conjointement avec Licinius, un édit dont voici la teneur. « Ayant considéré, il y a long-temps, qu'on ne » doit refuser à personne la liberté de conscience sur le choix de sa re- » ligion, nous (1) avons déjà ordonné qu'on permît, tant aux chrétiens » qu'aux autres, le libre exercice de la leur; mais parce que, dans le » rescrit où cette liberté est accordée, il y a des termes obscurs qui » donnent lieu à des contestations, quelques-uns se sont crus dispensés » de l'observer. C'est pourquoi, moi Constantin Auguste, et moi Licinius » Auguste, étant heureusement arrivés à Milan et traitant ensemble de » ce qui concerne le bon ordre et le bien public, nous avons cru ne » pouvoir rien faire de plus utile à notre peuple que de commencer » par régler ce qui concerne le culte de la divinité, en accordant, tant » aux chrétiens qu'à tous les autres, la liberté de suivre telle religion » qu'ils jugeroient à propos. »

Les deux empereurs adressent ensuite la parole aux magistrats, et ils ajoutent : « Nous avons jugé convenable de vous faire connoître notre » volonté, pour ôter l'ambiguité qui pouvoit être dans nos premières » lettres (2) et abroger les édits pleins de sévérité qui vous ont été en- » voyés, et qui sont si éloignés de notre clémence. C'est pourquoi, qui- » conque voudra suivre la religion des chrétiens, qu'il puisse le faire en » toute liberté, purement et simplement... »

De plus, nous avons ordonné, touchant les chrétiens, que les lieux où ils « avoient coutume de s'assembler, et touchant lesquels vous avez » reçu des ordres par les édits précédens, leur soient rendus incessam- » ment par quiconque les aura reçus en don ou les aura achetés, soit de » notre questeur ou de quelqu'autre; et cela sans tergiversation et sans

(1) Eusebii. Hist. lib. 10. c. 5.

(2) Constantin avoit donné à Rome, quelques mois auparavant, une déclaration qui limitoit par de certaines conditions l'exercice du culte public des chrétiens.

» répéter le prix qu'ils auront coûté. Mais que ceux qui les auroient achetés ou reçus en gratification attendent leur dédommagement de notre » bonté, et qu'ils s'adressent pour cela aux préfets des lieux, afin que » nous pourvoyions à les indemniser. Vous donnerez vos soins à faire » restituer ces biens, sans aucun délai, à la société des chrétiens. Et » comme il est notoire que les chrétiens, outre les lieux où ils s'assembloient, possédoient aussi d'autres biens qui n'appartenoient pas aux » particuliers, mais à la communauté, vous aurez soin qu'ils leur soient » restitués gratuitement et au plutôt, comme nous l'avons ordonné... » Vous devez en tout cela protéger et soutenir les chrétiens de toute votre » autorité, et tenir la main à l'exécution de ce présent édit, par lequel » nous avons pourvu au bien et à la tranquillité publique. Ce sera le » moyen d'attirer de plus en plus sur nous la faveur divine que nous » avons déjà éprouvée en tant d'occasions. »

26. La religion chrétienne qui, malgré les persécutions, s'étoit soutenue à Nantes avec éclat, et qui, durant le règne pacifique de Constance-Chlore, y avoit fait de nouveaux progrès, dut s'étendre avec bien plus de rapidité à l'abri de la protection que Constantin venoit de lui accorder. Si l'histoire ne nous a pas transmis les grandes choses que les premiers pasteurs de Nantes opérèrent dans ce temps, la charité qui les animoit peut du moins nous les représenter. Il est essentiel à cette vertu d'aimer à communiquer ses biens, surtout lorsqu'elle ne rencontre pas des obstacles trop puissans.

27. Les chrétiens ne tardèrent pas à placer, dans un sépulcre magnifique, les reliques des saints martyrs Donatien et Rogatien. Plusieurs évêques de Nantes furent inhumés dans la suite auprès de leur tombeau (1). Il faisoit partie du cimetière des fidèles.

28. Cependant Ennius, autrement Ermius, avoit remplacé saint Clair à Nantes. Ce seroit donner au pontificat de celui-ci une durée trop courte, que de le terminer avant la mort de Constance-Chlore, arrivée l'an 306. Les merveilles que fit saint Clair dans son diocèse et dans les cités voisines, depuis le calme de l'Eglise, nous font supposer qu'il n'a pas fini ses jours avant cet empereur.

Nous ne pouvons déterminer combien de temps Ennius siégea à Nantes. Si ses vertus ne lui ont pas acquis un rang parmi les saints évêques, on ne doit pas moins tenir pour certain qu'il possédoit les qualités émi-

(1) Albert le Grand, Vies des Saints de Bret.

nentes qu'exige une dignité si relevée. La haute idée que le clergé et les fidèles s'étoient formée de l'épiscopat, d'après les divines Ecritures, nous donne droit de porter ce jugement. Aussi le nom qu'on imposa à Ennius est-il analogue à son mérite personnel (1).

29. Ennius eut pour successeur saint Similien. Grégoire de Tours l'appelle Similin ; le vulgaire l'honore sous le nom de saint Sembin. Il porta au loin la bonne odeur de Jésus-Christ ; ses exemples contribuèrent encore plus que ses discours à dissiper les nuages de l'idolâtrie et à étendre le christianisme dans son diocèse. La vénération que l'on avoit pour sa vie édifiante l'accompagna jusqu'au tombeau. Son corps fut enterré hors la ville. Nous verrons ailleurs que, si les Nantois lui ont eu les plus grandes obligations pendant qu'il a été leur pasteur visible, l'amour qu'il leur portoit, devenu encore plus actif et plus pur dans le ciel, leur a procuré de puissans secours dans leurs besoins pressans. C'étoit pour immortaliser sa bienfaisance et leur gratitude, qu'ils lui donnèrent le nom sous lequel nous le connaissons (2).

30. Constantin, malgré son attachement pour le christianisme, n'avoit pas osé d'abord attaquer directement le paganisme. L'idolâtrie étoit encore trop bien affermie. C'étoit avoir fait beaucoup que d'avoir délié la langue à la vraie religion, et de l'avoir mise à portée de triompher de sa rivale, par la sagesse de ses mystères et la sainteté de sa morale. Ce prince s'appliqua, le reste de son règne, à ruiner par partie les fondemens de ce culte monstrueux que la main de la superstition avoit élevé, et à faire rendre au vrai Dieu l'hommage qui lui est dû.

La croix de Jésus-Christ, qui avoit triomphé sur les étendards de Constantin, fut gravée sur ses monnoies et peinte dans tous ses tableaux. On ne l'employa plus pour servir de supplice aux criminels (3). Quoique convaincu que la douceur, la persuasion et l'exemple étoient les moyens les plus propres à ramener les païens à la vérité, l'empereur crut être en droit de faire fermer les temples des faux dieux, et de défendre d'y offrir des sacrifices (4). Son dessein n'étoit pas de forcer par là les idolâtres à embrasser le christianisme : il n'en eût fait que des hypocrites.

(1) Ermius vient d'*er*, nom qui désigne *l'excellence*, et de *mi*, *bouche* ; *us* est une terminaison latine qui ne signifie rien. Ainsi, par *Ermius*, on entendoit, à la lettre, une *bouche éloquente*. *Ennius* a pour racine *enne* ou *enn*, *ancien* ; nom qui exprime le respect.

(2) Le nom de *Sembin* est composé de *san* ou *sant*, *saint*, et de *bin*, *doux*, *charitable*. Celui de *similin* ou *similien* vient de *si*, *seigneur*, et de *bil*, *bon*. Le *b* et l'*m* se mettent indifféremment l'un pour l'autre dans le celtique.

(3) Sozom. lib. 1. Aurel. Vict. Cod. Theod. lib. 9. tit. 40. Lactant. Instit. lib. 4. c. 26, 27.

(4) Lib. 2. de Vita Constant. c. 45 et 46.

Il vouloit mettre fin, autant qu'il étoit en lui, aux abominations qu'ils commettoient dans leurs temples, et les engager ainsi à en examiner la turpitude, afin que, plus flexibles à déposer leurs préjugés, ils pussent envisager ce qu'ils avoient à faire avec des yeux clairvoyans.

Pour ne pas exposer la religion, il eut l'attention de ne donner qu'à des chrétiens les préfectures et le gouvernement des provinces; lorsque des circonstances particulières l'obligeoient de faire autrement, tout exercice du paganisme leur étoit interdit (1). Par une loi solemnelle, il exhorta tous ses sujets à embrasser la religion chrétienne (2). Comme les païens accusoient de nouveauté cette religion, le prince judicieux fait cette observation, qu'elle est aussi ancienne que le monde, que le paganisme n'en est qu'une altération, et que Jésus-Christ est venu pour rendre à la religion primitive sa pureté toute entière. Nous avons eu soin de fournir les preuves de cette vérité dans notre introduction.

Dès le temps des apôtres, les chrétiens avoient sanctifié le dimanche par des œuvres d'une piété plus tendre. Constantin en fit une fête pour tout l'Empire : il voulut que ce jour fût consacré à la prière; en conséquence, il défendit, durant ce saint temps, toute occupation dans les villes, mais il fit une exception en faveur des travaux de l'agriculture (3). Il accorda la faculté d'émanciper et d'affranchir ce jour-là, parce qu'il est l'époque de l'affranchissement du genre humain par la résurrection de Jésus-Christ. Il abrogea la loi *Pappia Poppæa*, que les consuls Pappius et Poppæus avoient portée l'an 761 de Rome. Elle privoit de la succession de leurs proches parents ceux qui, à l'âge de vingt-cinq ans, n'étoient pas mariés (4). C'étoit punir la virginité si honorée des chrétiens, et à qui les païens eux-mêmes avoient donné des éloges si flatteurs en différens temps. En rendant à cette vertu la justice qu'elle réclamoit, Constantin étoit bien éloigné d'autoriser la vie des célibataires voluptueux et d'approuver l'erreur des hérétiques qui regardoient le mariage comme criminel. Il ne se contenta pas de tirer la virginité de l'opprobre dont on l'avoit couverte; il la releva par des distinctions. Il accorda à ceux des deux sexes qui auroient embrassé cet état le pouvoir de faire leur testament, quoique mineurs. Les Romains avoient donné ce privilége à leurs vestales : il convenoit à plus juste titre aux vierges chrétiennes.

Pour rendre à eux-mêmes les ministres de la religion, Constantin accorda aux clercs l'exemption de toutes charges municipales. Ce qui le dé-

(1) Euseb. de Vita Constant. lib. 2. c. 44.
(2) Idem, ibid. c. 47.
(3) Cod. Theod. de Fer.
(4) Euseb. de Vita Constant. lib. 4. c. 26.

termina

termina à les traiter si avantageusement, « c'est, disoit-il, de peur qu'ils » ne fussent distraits du service de la divinité : ce qui seroit une espèce » de sacrilége. Car, ajoutoit-il, l'hommage qu'ils rendent à Dieu, est » la principale source de la prospérité de notre empire (1). »

Pour leur concilier plus de vénération, il déclara que l'affranchissement des esclaves, sujet auparavant à beaucoup de formalités embarrassantes, pourroit se faire dans l'église, en présence des évêques et du peuple, dont on dresseroit un acte signé des évêques (2). Il donna aux ecclésiastiques le pouvoir d'affranchir leurs esclaves par leurs seules paroles, sans appeler de témoins et sans autre formalité (3). Il permit à ceux qui avoient des procès de décliner la juridiction civile et de recourir au jugement des évêques. Leurs sentences étoient sans appel comme celles de l'empereur, et les magistrats étoient obligés de leur prêter mainforte (4).

Ce qui fut la source principale des grands biens de l'Eglise, c'est que ce prince, par une loi publiée à Rome, le troisième de Juillet de l'an 321, donna à qui que ce fût indistinctement le droit de lui léguer, par testament, telle portion de ses biens qu'il jugeroit à propos. Une loi semblable existoit depuis long-temps en faveur des temples des idoles.

31. Des faveurs si multipliées contribuèrent à rendre l'église de Nantes florissante. Le druidisme sans appui se trouva isolé; les noms de Jupiter et des autres dieux de Rome furent tournés en dérision; le masque qui couvroit ces religions une fois tombé, ne laissa plus apercevoir que l'erreur et les abominations qui en étoient la suite. Les fidèles profitèrent de ce moment décisif pour renverser ce temple trop célèbre de Volianus, où les druides exerçoient depuis si long-temps leurs cérémonies sacriléges et superstitieuses.

32. 33. La semence de l'Evangile, que saint Clair avoit portée à Rennes, n'étoit pas tombée dans une terre stérile. Il paroît presque certain que, dès la mort de Constantin, qui arriva en 337, une église étoit formée dans cette ville, et qu'elle avoit un évêque à sa tête. Le premier fut Moderan (5); elle fut ensuite gouvernée par Justin ou Just (6), Riothime (7),

(1) Cod. Theod. lib. 2. de Episc. lib. 16. tit. 2 et 5.

(2) Cod. Theod. lib. 4. tit. 7. lib. 16. tit. 2. Cod. Just. lib. 1. tit. 13.

(3) Sozom. lib. 1. c. 9. Godef. ad Cod. Theod.

(4) Sozom. lib. 1. c. 9. Cod. Theod. extra leg. 1. Till. not. 71 sur Constant.

(5) Le nom de *Moderan* vient de *mod*, *charitable*, et de *eran*, *grand*.

(6) Celui de *Just* vient de *jus*, *humble*.

(7) Celui de *Riothime* a pour origine *rio*, *prince*, et *tam*, *nourriture : excellent prédicateur*.

Electran (1) et Jean (2), autrement le blanc. On assure que Riothime fut sacré par saint Martin (3).

Si l'on peut juger de la sainteté des fidèles de cette nouvelle église par celle de ses premiers pasteurs, on pourroit avancer que leurs vertus furent portées à un haut degré de perfection. Quoi qu'il en soit, ces cinq évêques furent tous également recommandables par leurs rares qualités. On les a mis après leur mort au nombre des saints.

34. Les temples que l'on avoit dédiés dans la ville de Rennes à Isis, à Thétis et aux autres dieux, firent place, du moins avant la fin de ce siècle, à ceux de Jésus-Christ. Il n'est pas probable que ceux de Cérès et de Pan, que l'on met sur les bords de la Vilaine, à l'endroit où a été bâtie la ville de Vitré, aient été purifiés, comme on le dit, par saint Clair, lorsqu'il prêcha l'Evangile dans ce lieu (4). Le paganisme étoit alors trop puissant; la prudence chrétienne n'autorisoit pas un éclat de cette nature. Nous croyons plus volontiers que les grottes voisines de ce canton, qui étoient sur la Vilaine, et qui avoient servi de repaire aux druides, furent sanctifiées dans la suite par la présence de vertueux hermites, qui se livrèrent à la contemplation des biens célestes.

35. A l'exemple de Constantin, Constance II défendit le culte public des idoles; il enjoignit de fermer leurs temples, non-seulement dans les villes, mais encore dans les campagnes; ceux qui auroient sacrifié furent menacés de la perte de la vie et de leurs biens; les gouverneurs qui n'auroient pas puni les réfractaires étoient sujets à la même peine. Les sacrifices nocturnes que le tyran Magnence avoit permis, furent proscrits. Cependant, ni Constantin, ni son fils, ne forcèrent personne à devenir chrétien; les pontifes païens conservèrent même leurs anciens titres et leurs prérogatives; les empereurs ne cherchèrent pas à faire exécuter contre les païens leurs lois à la rigueur.

Constance confirma et même il étendit les immunités que son père avoit accordées au clergé; il exempta les clercs, leurs enfans, leurs femmes et leurs esclaves des impositions extraordinaires, et du logement des gens de guerre et des officiers du prince; ils continuèrent d'être assujettis aux contributions ordinaires. Comme la plupart travailloient de leurs mains, ou faisoient quelque commerce, l'empereur les exempta de l'impôt attaché à la condition d'artisan et de marchand. « Car, dit-il, ce qu'ils amas-

(1) Electran vient d'*el*, *grand*; d'*ech*, préposition superflue, et de *tram*, *très*.

(2) Jean le même que *can*, veut dire *blanc*.

(3) Maan, Hist. eccles. Turon.

(4) Albert le Grand, Catal. des évêq. de Rennes.

» sent par leur épargne et par leur négoce, doit être employé au soula-
» gement des pauvres. » Il ne dispensa des emplois municipaux que ceux des enfans des clercs qui étoient nés depuis que leurs pères avoient entré dans la cléricature. « La religion, dit ce prince, dans une de ses » lois, fait notre joie et notre gloire; et nous savons que le ministère des » autels est encore plus utile à la conservation de notre état, que les ser- » vices et les travaux corporels. »

Mais tandis que d'une main cet empereur soutenoit la religion, de l'autre il tentoit d'en renverser le fondement, par la protection peu réfléchie qu'il accordoit à l'arianisme. Nous ignorons si la persécution qu'il excita dans les Gaules s'étendit jusques sur les églises de Nantes et de Rennes.

36. Agitée par l'hérésie sous Constance, l'épouse de Jésus-Christ eut de nouveau à combattre l'idolâtrie sous Julien. Saint Grégoire de Nazianze, qui avoit fait ses études avec ce prince, avoit dit que l'Empire nourrissoit un monstre en sa personne (1); ses vertus morales, tant célébrées par ses panégyristes, n'étoient dans le fond que des vices éblouissans et parés par la plus ingénieuse hypocrisie. Ses premiers soins furent de rouvrir les temples des faux dieux, et de rétablir les sacrifices pour lesquels il avoit une passion décidée. Sa douceur affectée n'ayant pu corrompre les chrétiens, et les autres moyens qu'il inventa étant devenus également inutiles, il en vint à tolérer la persécution. Salluste, l'un de ses confidens, reçut de sa main la charge de préfet du prétoire des Gaules. Ennemi, comme lui, des chrétiens, il ne les laissa pas tranquilles. Plusieurs y reçurent la couronne du martyre.

37. Dès l'avénement de Julien à l'empire, les païens firent ressentir aux chrétiens de l'Armorique qu'ils avoient tout à craindre. Deux frères d'une famille noble s'y distinguoient par l'attachement qu'ils portoient à la religion. On ne sait précisément dans quel lieu de l'Armorique ils avoient pris naissance.

L'aîné se nommoit Ravent (2); il avoit mérité par sa science et ses vertus d'être élevé au sacerdoce. Rasiphe, plus jeune, avoit resté dans l'état de simple fidèle. Tous deux étoient enflammés d'une ardeur égale pour la conversion des idolâtres. Leur zèle fut payé par de mauvais traitemens. Pour éviter la mort dont ils étoient menacés, ils quittèrent leur patrie. Ils allèrent se réfugier dans un lieu solitaire de la Neustrie. Cette

(1) Orat. 4.

(2) Le nom de *Ravent* peut venir de *ra*, article, et de *went* ou *guent*, *avant* : *celui qui est avant*, c'est-à-dire, *l'aîné*.

retraite étoit à peu de distance de la ville de Sées; elle fait aujourd'hui partie de la paroisse de Macé (1). Eloignés des hommes, ils étoient plus près de Dieu. Contens du nécessaire, ils ne mangeoient que des légumes : l'eau d'une fontaine voisine apaisoit leur soif.

Ces deux frères, dont le monde n'étoit pas digne par sa perversité, avoient fait divorce avec lui; le monde, frappé de leur vie plus qu'humaine, se rapprocha d'eux. Ces pieux solitaires reçurent avec bonté la multitude qui s'empressoit de les visiter. Les connoissances qu'ils avoient de la médecine leur servirent à dissiper les maladies du corps; ce fut pour eux une occasion de guérir celles de l'âme : ils la saisirent avec d'autant plus d'avidité qu'on ne cherchoit pas de remèdes à celles-ci, et qu'on en ignoroit les suites terribles. Les disciples qu'ils acquéroient chaque jour à Jésus-Christ faisoient le triomphe de la croix et sapoient l'idolâtrie, à la conservation de laquelle l'empereur prenoit un intérêt si vif. Les deux anachorètes furent bientôt déférés aux juges qui avoient en main l'autorité. Les bourreaux chargés de leurs ordres, les maltraitèrent si inhumainement qu'ils les laissèrent pour morts. Ravent avoit perdu un bras; Rasiphe étoit couvert de blessures. Cependant ils vécurent encore trois semaines dans cet état douloureux. Ravent expira le vingt-troisième jour de juillet, et Rasiphe le lendemain. Aucun monument ne marque l'année de leur mort. Nous ne pouvons mieux la fixer qu'en l'an 363, temps où finit, avec Julien l'Apostat, le règne de l'idolâtrie (2). Un prêtre à qui l'on fait porter le nom de Humbert (3) ensevelit les deux martyrs, chacun dans un cercueil de pierre. On construisit sur le lieu une église, où il s'opéra plusieurs miracles. L'auteur des actes de ces saints en appuie la vérité sur le témoignage de ce Humbert, dont il dit que la vie étoit irréprochable (4). Leur mémoire a toujours été précieuse au diocèse de Sées. On y en fait l'office le vingt-quatrième jour de juillet, et à Bayeux le vingt-troisième (5).

38. Parmi les disciples de S. Hilaire, évêque de Poitiers, l'Athanase des

(1) *Ma*, *habitation*; *sai*, *forêt : habitation au milieu d'une forêt.*

(2) Ces deux saints frères armoriques n'ont pu être martyrisés du temps de saint Clair, parce que, quand il parut à Nantes, il n'avoit point de prêtres, et que, pendant le règne de Constance-Chlore où il annonça l'Evangile plus à découvert, ceux qui gouvernoient dans les Gaules n'auroient pas osé punir pour cause de christianisme. La passion de ces saints dut encore moins arriver sous Constantin et son fils Constance. Il faut donc la renvoyer sous Julien, à qui elle convient si bien.

(3) Le nom de *Humbert* est composé de *hon*, *grand*, et de *ber*, *constitué en dignité*. C'en étoit une que d'être élevé à la prêtrise.

(4) Ex vet. lib. manus. Eccles. Bajoc. et Cartul. Abbat. S. Ebrulfi.

(5) Brev. Bajoc. Propr. SS. Eccles. Sag.

Gaules, on compte saint Lupien. Il fut baptisé par ce saint prélat, et il mourut peu de jours après son baptême; il portoit encore des vêtemens blancs. Les miracles qui furent faits sur son tombeau rendirent son nom célèbre. Un muet y reçut la parole, un aveugle la vue et un paralytique la santé (1). On prétend que ce saint avoit été inhumé auprès de Nantes; cet honneur appartient à la petite ville de Ratiate (2).

39. Eumere, que l'on appelle aussi Emmere et Evemere, qui succéda à saint Similien, est le premier évêque de Nantes dont le nom soit connu d'une manière authentique. Ce prélat assista au concile de Valence dans la Viennoise, qui se tint l'an 374, le douzième jour de juillet, sous le consulat de Gratien et d'Equice. Il s'y trouva vingt-un évêques, ou même trente, s'il faut en croire un manuscrit. La plupart étoient de l'ancienne Narbonnoise; mais il y en avoit de plusieurs autres provinces des Gaules. Cette assemblée peut passer pour un concile général de toutes les Gaules.

Les noms des évêques qui y furent présens se lisent dans l'inscription des lettres de ce concile et dans les signatures que l'on voit au bas, mais le même rang n'y est pas observé. Eumere est le second dans l'inscription et le troisième dans les souscriptions. Nous n'en savons pas la raison. On n'a point désigné quel étoit le siége de chacun de ces évêques; mais dès lors qu'Eumere occupoit dans ce temps celui de Nantes, on peut croire avec fondement que c'est lui qui assista à ce concile. D'habiles écrivains l'ont ainsi pensé avant nous (3).

(1) Greg. Tur. de Glor. Confess. c. 54.

(2) Voici ce que Grégoire de Tours dit à ce sujet : « *Intra ipsum Pictavorum terminum » qui adjacet civitati Nanneticæ, id est: in » vico Ratiatensi, Lupianus quidam in albis » transiens requiescit. Hic fertur à beato Hi- » lario Antistite donum baptismalis susce- » pisse, sed mox, ut diximus, migravit à » corpore.* » (*De Glor. Confess. c.* 54). Ce que cet historien appelle *Vicus Ratiatensis* est le même que *Ratiatum* de Ptolemée, ou *Ratiate* dont nous avons parlé, t. 1, p. 13 (*). M. d'Anville et M. l'abbé Belley font voir que cette petite ville est maintenant représentée par saint Pierre et sainte Opportune de Raits, dont il est fait mention dans un titre de Marmoutier du neuvième siècle, et qui porte ce qui suit : « *Ecclesia Sancti Petri de Radesio, » juxta castrum quod vocatur ad Sanctam » Opportunam.* » Dans un autre de l'an 1065, on lit : « *In Razezio, in ecclesia Sancti Pe- » tri, quæ est sita juxta Sanctam Opportu- » nam.* » Ceux qui ont prétendu que saint Lupien avoit été baptisé à Rezai, ont été trompés par la similitude qu'ils croient trouver entre ce dernier nom et le *Vicus Ratiatensis*. Mais l'étymologie de l'un et de l'autre ne se ressemble pas. Nous avons donné celle de *Ratiate*, t. 1, p. 13. Celle de Rezai vient de *re*, *rivière*, et de *sai*, *forêt* : *lieu au milieu d'une forêt*, *sur le bord d'une rivière*. D'ailleurs Rezai, qui est sur la Loire, a toujours fait partie du pays nantois; le canton de Raits n'y a été incorporé qu'au neuvième siècle. Il est probable que saint Lupien avoit pris naissance à *Ratiate*; c'est du moins ce que son nom signifie. *Lug*, *forteresse*; *pi*, *élévation*; *an*, *homme*: *homme qui habite une éminence où il y a une forteresse.*

(3) Hist. littér. de la France, t. 1.

(*) Ci-dessus, Introduction, n. 23 et suiv. p. 7. a. V.

Le motif de la convocation de ce concile prenoit sa source dans quelques différens qui partageoient les évêques. On ne connoît pas en quoi ils consistoient.

40. Ce n'étoit pas assez de travailler à la destruction du paganisme et d'en renverser les idoles; il falloit encore soutenir la discipline de l'Eglise et corriger les abus qui, à l'abri de la perversité du cœur de l'homme, se glissent peu à peu dans le champ du Seigneur.

La crainte de la persécution excitée par Julien avoit pu arrêter des âmes timides, et les empêcher de confesser Jésus-Christ, auquel elles croyoient intérieurement; quelques-uns même pouvoient avoir entièrement trahi leur religion. D'autres, surtout les fidèles de la campagne, où l'idolâtrie conservoit encore son empire, étoient exposés à démentir leur foi, par le penchant et la facilité qu'ils avoient à s'initier de nouveau aux cérémonies païennes. La paix dont l'Eglise jouissoit étoit propre à amollir les chrétiens et à les rendre moins attentifs à remplir leurs devoirs. Le sanctuaire même est sujet à des relâchemens.

C'est pourquoi, l'affaire principale étant heureusement terminée, des évêques proposèrent, comme ils le disent dans la lettre synodale, « de » traiter de quelques désordres que la sainteté de l'Eglise ne permet pas » de recevoir, ni la coutume de condamner avec la sévérité qu'ils méri» toient. Car, ajoutent-ils, ces vices sont tellement enracinés dans toutes » les églises, qu'il est difficile de les extirper; ce qui devroit couvrir de » honte les coupables. Mais, après de mûres et de longues délibérations, » nous avons pris des mesures pour retrancher les scandales et conserver » la sainteté de l'Eglise. » Ces prélats avoient en vue les bigames, que l'on avoit admis aux saints ordres.

41. Les pères du concile firent quatre canons. Les voici ces règlemens si respectables par leur ancienneté.

I. « Pour ne pas déshonorer le clergé, nous défendons d'ordonner dans » la suite les bigames, c'est-à-dire, ceux qui ont été mariés deux fois ou » qui ont épousé une veuve. Cela n'est jamais permis, non pas même » quand ces mariages auroient précédé le baptême. Mais, comme nous » ne pouvons pas condamner ceux de nos frères qui, par ignorance, » par simplicité ou présomption, ont été ordonnés en cet état, ni re» médier au mal qui s'est fait depuis long-temps dans les églises, nous ne » déposons point ceux qui ont été élus de la sorte, s'ils n'ont fait quel» qu'autre faute qui les rende indignes de leur ministère. »

II. « On n'accordera pas facilement la pénitence aux filles qui se sont ma-
» riées librement, après avoir voué à Dieu leur virginité. Si on la leur
» accorde, elles ne seront point admises à la communion qu'elles n'aient
» satisfait à Dieu par une pénitence pleine et convenable. »

III. « A l'égard de ceux qui, après avoir reçu le saint baptême, se sont
» souillés par les sacrifices profanes des démons ou par quelque purifi-
» cation incestueuse (1), nous avons jugé à propos, selon que l'ordonne
» le concile de Nicée, de ne pas leur fermer l'entrée de la satisfaction,
» de peur de les jeter dans le désespoir; mais ils feront pénitence jusqu'à
» la fin de leurs jours, dans l'espérance néanmoins que leurs péchés
» leur seront remis par celui-là qui les pardonne, et dont la miséricorde
» est si grande que personne ne doit manquer de confiance en lui. Car
» Dieu n'a pas fait la mort, et il ne se plaît pas à perdre les vivans. »

IV. « Nous avons cru qu'il étoit avantageux à l'Eglise que vous sussiez,
» nos très-chers frères, que ceux qui, étant sur le point d'être ordonnés
» diacres, prêtres ou évêques, se confessent coupables de quelque crime
» mortel, ne doivent pas être promus à ces ordres, parce que, s'ils ne
» sont pas en effet coupables de ces crimes, ils le sont du moins d'avoir
» menti pour s'en faire croire coupables, car il n'est pas plus permis de
» porter faux témoignage contre soi que contre un autre. Que la bonté
» divine vous conserve à jamais, nos très-chers frères. »

Gratien attribue deux autres canons à ce concile (2). Par le premier, il est défendu à l'évêque de donner ou d'échanger les biens de l'Eglise, sans en avoir obtenu, par écrit, le consentement de son clergé; et il est décidé que la donation est nulle. Par le second, il est ordonné que les prêtres qui sont à la tête des églises du diocèse demanderont, avant la solemnité de Pâques, le saint chrême à leur propre évêque, par eux-mêmes ou par un autre prêtre, et non par un jeune clerc. Mais la lettre synodale du concile, telle que nous l'avons, ne renferme que les quatre premiers canons. Elle est adressée à tous les évêques des Gaules et des cinq provinces (3).

(1) Le texte de ce canon porte *incestâ lavatione*. M. Fleury et quelques autres entendent ces mots, de la réitération du baptême par les hérétiques; nous ferons voir dans nos remarques pourquoi nous pensons autrement.

(2) Labbe, Concil. t. 2.

(3) Par le nom des *Gaules*, on n'entendoit alors que la Lyonnoise et la Belgique. Les cinq provinces comprenoient la Viennoise, les deux Narbonnoises, les Alpes maritimes

42. Pendant que les Pères tenoient le concile à Valence, Accepte fut nommé à l'évêché de Fréjus. Pour éviter l'ordination, il s'accusa d'un crime. Le clergé et le peuple, qui attribuèrent cette confession à son humilité, en écrivirent au concile. Concordius d'Arles, qui se chargea du rapport de cette affaire, rendit à l'assemblée un témoignage favorable à l'élu. Mais les évêques ne crurent pas devoir enfreindre le canon qu'ils venoient de porter. Ils écrivirent à l'église de Fréjus une lettre par laquelle ils lui détaillent les motifs de leur ordonnance. « Quoique nous » n'ignorassions pas, disent-ils, qu'il y en a plusieurs qui, par pudeur » ou par crainte de l'épiscopat, ce qui est une marque de leur sainteté, » déposent d'eux-mêmes des choses fausses pour se soustraire à cet hon- » neur; cependant, comme l'on est toujours plus porté à croire le mal » que le bien, et qu'on ne cherche qu'à médire des évêques, nous » avons jugé que, quiconque dira contre lui-même des choses vraies ou » fausses, on doit l'en croire sur sa parole. C'est pourquoi il a été or- » donné d'éloigner ces sortes de personnes d'un rang où l'on ne doit » souffrir aucun scandale. »

43. Le corps de S. Similien, au tombeau duquel s'opérèrent plusieurs miracles, fut levé de terre par Eumere. On construisit, sur ses reliques, une église qui fut consacrée par ce prélat. On rapporte que la tête du saint pontife fut séparée des autres parties de son corps; qu'elle fut richement enchâssée et mise dans le trésor de l'église; que le reste de ses ossemens fut déposé dans un sépulcre de pierre. Mais nous observerons que la coutume de partager les reliques ne s'introduisit en occident que plusieurs siècles après celui-ci. C'est par cette raison que saint Grégoire le Grand refusa d'envoyer à l'impératrice Constantine le chef de saint Paul, qu'elle lui avoit fait demander pour le placer dans l'église qu'on édifioit en l'honneur de ce saint apôtre dans le palais de Constantinople.

44. Les catalogues font Marcus, ou Marcius, successeur d'Eumere. C'est tout ce que l'on nous a appris de cet évêque. En levant le voile qui nous cache ce que son nom exprime, nous connoîtrons que ce prélat s'attira le respect et la considération de ses diocésains (1); ce qui suppose qu'il avoit les qualités de son état, éloge le plus flatteur que l'on puisse se procurer.

45. Arisius remplaça Marcus et fut sacré par saint Martin (2). Ce fut,

et les Alpes grecques; ou, suivant quelques-uns, la Novempopulanie à la place des Alpes grecques.

(1) *March* veut dire *vénérable*, *respectable*.

(2) Maan, Hist. eccles. Turon.

dit-on,

dit-on, ce prélat qui fit transférer de Reguiny à Nantes le corps de saint Clair. On lui attribue l'érection de six paroisses dans son diocèse, dont trois nous sont connues : Oudon, Cordemais et Donges (1).

46. Après Arisius, on voit Desiderius ou Didier siéger à Nantes. On veut que saint Martin lui ait imposé les mains (2). Si le fait est certain, il a dû arriver peu de temps avant la mort de ce saint évêque de Tours.

47. Les édifices consacrés au vrai Dieu sous l'invocation des saints dont nous avons parlé, n'étoient que des églises du second ordre. Les évêques de Nantes en dédièrent une à saint Pierre. C'étoit l'église matrice. Pour nous en former une idée, nous n'avons besoin que de nous représenter celle de Tyr, qui fut rebâtie après l'an 313. Toutes celles que l'on voit incontinent après dans les autres pays y sont si conformes, dit M. Fleury (3), qu'elles paroissent avoir été construites à peu près sur le même modèle, qui, par conséquent, venoit d'une tradition plus ancienne.

Voici donc quelle étoit l'église de Tyr. Une enceinte de muraille renfermoit tout le lieu saint, dont l'entrée étoit un grand portail tourné à l'orient, si élevé qu'il paroissoit de fort loin, attirant les regards des infidèles comme pour les appeler à l'église. On entroit d'abord dans une grande cour carrée, environnée de quatre galeries soutenues de colonnes, c'est-à-dire, un péristyle; entre les colonnes étoit un treillis de bois, en sorte que les galeries étoient fermées, mais à jour. Là s'arrêtoient ceux qui avoient encore besoin des premières instructions. Au milieu de la cour et vis-à-vis l'entrée de l'église, étoient des fontaines qui donnoient de l'eau en abondance, afin qu'on pût se laver avant que d'entrer, et pour être des symboles de la purification spirituelle. Après avoir passé la cour, on trouvoit le portail de l'église, ouvert aussi vers l'orient, par trois portes. Celle du milieu étoit beaucoup plus haute et plus large que les deux autres. Ses battans étoient de cuivre avec des liaisons de fer, ornés de sculptures agréables. Par cette principale porte on entroit dans la nef, ou le corps de la basilique, et, par les deux autres, dans

(1) Albert le Grand, Cat. des Ev. de Nantes. Oudon est sur la rive droite de la Loire, à cinq lieues environ, nord-est, de Nantes. Cette paroisse est redevable de son nom à sa position. *Ou, auprès; don, rivière.* Cordemais ou *Cordemez*, aussi sur la rive droite de la Loire, environ à quatre lieues ouest-nord-ouest de Nantes, est ainsi appelée de *cwr*, qu'on prononce *cor*, qui veut dire *bord*; de *da*, en composition *de*, *rivière*, et de *mais*, *habitation*. Ce qui signifie, *habitation sur le bord d'une rivière*. Donges tire son nom de *don*, *bas*, et de *ge*, *rivière : terrain bas sur le bord d'une rivière*. Cette paroisse est sur la rive droite de la Loire, à deux lieues nord-ouest de Penbeuf; son terrain est marécageux et abondant en pâturages, où l'on nourrit une grande quantité de menu bétail.

(2) Maan, Hist. eccles. Tur.

(3) Hist. ecclés. t. 3.

les bas côtés ou galeries qui l'accompagnoient de part et d'autre, et au-dessus desquelles étoient des fenêtres fermées seulement de treillis de bois, d'un ouvrage délicat, avec divers ornemens; car, dans les pays chauds, les vitres ne sont point d'usage (1).

La basilique étoit grande, élevée, soutenue de colonnes beaucoup plus hautes que celles du péristyle. Le dedans étoit bien éclairé et brilloit de tous côtés, orné des matières les plus précieuses et des ouvrages les plus exquis. Elle étoit pavée de marbre en très-beaux compartimens, couverte de cèdres, que le voisinage du Liban fournissoit en abondance. Au fond on voyoit des trônes, c'est-à-dire, des siéges fort élevés, pour les prêtres et pour l'évêque au milieu d'eux. Ces siéges étoient disposés en demi-cercle qui enfermoit l'autel par derrière, car il n'y en avoit qu'un seul, en sorte que l'évêque, dans les prières, regardoit le peuple en face et étoit tourné à l'orient. Le sanctuaire étoit fermé au peuple par une balustrade ou treillis de bois, orné d'une sculpture admirable; tout le reste de la basilique étoit rempli de bancs rangés dans un grand ordre. Des deux côtés en dehors étoient de grandes salles et d'autres pièces destinées pour les catéchumènes, comme le baptistaire et les lieux où on les instruisoit. On peut aussi compter entre ces pièces la diaconie, la sacristie, la salle d'audience et d'autres semblables nommées en d'autres églises. Ces pièces avoient des portes de communication pour entrer dans la basilique par les bas-côtés. L'église ainsi accompagnée étoit enfermée d'une muraille, pour la séparer de tous les lieux profanes.

48. Après la mort de Julien, la religion chrétienne remonta sur le trône impérial pour ne plus en descendre. La Providence divine ne fit que montrer Jovien; mais elle lui donna assez de temps pour rétablir les églises dans leurs priviléges, et pour rendre aux clercs, aux veuves et aux vierges les immunités dont son prédécesseur les avoit privés.

(1) M. Fleury, de qui nous empruntons ce récit, n'a pas fait attention que les vitres, suivant le sentiment le plus certain, ne furent inventées que vers le temps de l'empereur Théodose, déclaré Auguste en 379 et mort en 395. Ainsi, quand bien même les Tyriens auroient regardé les vitres comme nécessaires à leur église, il est au moins incertain qu'ils eussent pu en faire usage. Les fenêtres des édifices fermoient avec de la toile, du parchemin, ou bien avec des pierres transparentes qui se fendoient en pièces larges et minces, telles que le talc, pour y faire passer la clarté du jour et les défendre des injures de l'air. Sénèque appelle cette pierre *specularc*. Pline, dans son épître 91, dit que le verre étoit cependant connu des anciens bien des siècles avant lui, car ils avoient des bouteilles, des gobelets et autres vases de verre et de crystal. Ce qu'il y a d'étonnant, c'est qu'ils n'aient pas pensé à s'en servir pour leurs fenêtres.

49. A la loi que Constantin avoit portée sur la sanctification du dimanche, Valentinien I ajouta la défense d'exiger ce jour-là des chrétiens les contributions publiques. En mémoire de la délivrance du genre humain qui s'est opérée le jour de Pâques, il ordonna que, dans cette sainte solemnité, la liberté seroit rendue aux prisonniers. Il en excepta seulement les sacriléges, les empoisonneurs, les adultères, les ravisseurs, les homicides, les magiciens et les coupables du crime de lèze-majesté, parce qu'il regardoit l'impunité de ces crimes comme trop opposée au bien de la société. Il voulut que les amendes que l'on feroit pratiquer dans les causes ecclésiastiques, tournassent uniquement au soulagement des pauvres. Il défendit aux clercs et aux moines de fréquenter les maisons des veuves et des orphelines. Il confisqua au profit du fisc les donations que ces femmes leur feroient, sous prétexte de piété, de leur vivant ou par testament. Il défendit d'admettre dans le clergé les personnes riches et les décurions, à moins qu'ils n'abandonnassent la propriété de leurs biens ou à la communauté municipale, ou à quelqu'un de leurs parens qui supporteroient les charges publiques et rempliroient leurs fonctions (1). Il voulut que les biens des vierges consacrées à Dieu fussent exempts de taille. Il étendit ce privilége sur les veuves qui ne passoient pas à de secondes noces.

Gratien porta une loi qui ordonne que les causes moins importantes, qui ont pour objet la religion, seront décidées par l'évêque ou par les synodes des diocèses (le diocèse comprenoit alors le district d'une ou de plusieurs provinces); mais pour les civiles ou criminelles, elles devoient être portées aux tribunaux des juges laïques ordinaires et extraordinaires.

Théodose ordonna d'interrompre toute procédure criminelle pendant les quarante jours qui précèdent la fête de Pâques. « Les juges, disoit-il, » ne doivent pas punir les criminels dans un temps où ils attendent de » Dieu la rémission de leurs propres crimes. » Il suspendit les procédures, même civiles, durant la quinzaine de Pâques; et tous les dimanches de l'année, les spectacles furent interdits par son ordre.

Gratien attaqua, en 382, l'idolâtrie jusques dans ce qu'elle avoit de plus cher. Il confisqua les revenus attachés à l'entretien des pontifes

(1) Voyez ce que nous avons dit du sénat inférieur dans notre Introduction, p. 251 (*). Les décurions étoient membres de ce sénat: leur chef s'appeloit Décemvir. La naissance faisoit un décurion. On le devenoit souvent aussi par la nomination du sénat, par héritage, ou en acquérant les biens fonds d'un décurion. Quelques-uns entroient volontairement dans cette compagnie; d'autres tâchoient de s'y soustraire à cause de ses charges.

(*) Ci-dessus, Introduction, n. 202, p. 97. a. V.

païens, ainsi que les terres dont la superstition avoit gratifié les temples. Il cassa les priviléges et les immunités des prêtres. Il attribuoit au fisc les fonds qui leur seroient légués. La dignité de grand pontife, attachée depuis si long-temps à celle des empereurs, passa entre les mains du préfet de Rome. Gratien, qui crut ne devoir plus user de ménagement politique envers les idolâtres, refusa la robe pontificale. Valentinien II fit, de son côté, des ordonnances, pour la destruction des idoles.

50. Les faveurs et les grâces que les empereurs répandoient sur le christianisme, lui acquéroient de plus en plus la vénération des païens qui vouloient réfléchir; mais les édits qu'ils portoient contre l'idolâtrie, n'étoient pour l'ordinaire que des menaces. Il paroît certain que la violence ne fut point employée dans les cités de Nantes et de Rennes. Les évêques de ces deux diocèses qui, sans doute, avoient le même esprit que saint Hilaire, leur voisin, se seroient opposés à cet abus, et ils se seroient écriés comme lui : Dieu est le Dieu de tous les hommes; il n'a pas besoin d'une obéissance sans liberté; il ne reçoit pas une profession que le cœur désavoue; il ne s'agit pas de le tromper, mais de le servir.

51. Cependant la foi que saint Clair avoit prêchée à Vennes, n'y avoit jeté que de foibles racines. La voix des hommes apostoliques n'avoit point encore retenti chez les Osismiens, les Curiosolites et les Diablintes de Dol et d'Alet. Dieu en réservoit la conversion aux habitans de la Bretagne. Les Armoriques leur avoient donné la naissance selon la chair : les insulaires devoient à leur tour donner à la plupart d'entr'eux la naissance selon l'esprit.

52. Dieu, dit le vénérable Bede (1), qui choisit douze pauvres pêcheurs pour convertir le monde, inspira, du temps des empereurs Marc-Aurèle et Commode son fils, à un prince de se faire apôtre et de regarder comme moins avantageux de porter une couronne, que d'étendre la foi dans cette partie éloignée de l'univers. Ce prince s'appeloit Lucius (2). Il régnoit dans une partie de la Bretagne, sous la dépendance de l'Empire romain. Il envoya à Rome une ambassade pour demander au pape Eleuthere des ecclésiastiques qui pussent lui apprendre et à ses sujets la doctrine chrétienne, célébrer parmi eux les saints mystères et leur conférer les sacremens. Cette ambassade fut reçue avec joie par le saint pontife; il chargea des hommes instruits de porter l'Evangile dans la Bretagne.

(1) Hist. lib. 1. c. 4.

(2) Le nom de *Lucius* vient de *lug*, *agréable*, et de *si*, *seigneur*, *roi*.

D'après Gildas et Bede (1), on croit que Fagan et Damien étoient à la tête de cette mission. Ils décédèrent dans le diocèse de Landaff, ou du moins, bien près de ses limites. Il y a eu, dans le pays de Galles, une église consacrée sous leur invocation (2). Dans le comté de Sommerset, on a vu une église paroissiale qui portoit le nom de saint Deruvien, qui répond à celui de Damien (3).

La foi que les envoyés d'Eleuthere avoient prêchée dans la Bretagne y fut reçue avec tant d'avidité, qu'elle passa bientôt dans le nord de l'île, où, comme le dit Tertullien (4), les aigles romaines n'avoient pu pénétrer, c'est-à-dire, qu'elle s'étendit jusques dans l'Irlande. L'Ecosse, toujours unie à la Bretagne et habitée par les Pictes, qui étoient Bretons, fut éclairée de l'Evangile à peu près dans le même temps que les sujets de Lucius. Saint Prosper, après avoir donné au pape Célestin l'éloge qu'il méritoit pour la peine qu'il prenoit d'étouffer le pélagianisme dans la Bretagne, ajoute qu'il « sacra aussi un évêque pour les Scots, et que, peu » satisfait de conserver la foi dans l'île romaine, il travailloit en même » temps à rendre chrétienne une île barbare (5). » Usserius remarque judicieusement que, par cette *île barbare*, il faut entendre l'Irlande. Quoique l'Ecosse n'ait jamais été subjuguée entièrement par les Romains, elle a toujours fait partie de l'île de Bretagne. Les fidèles y eurent peu à redouter les persécutions des empereurs païens : les forêts et les grottes leur offroient des asiles. Saint Alban rendit néanmoins un glorieux témoignage à Jésus-Christ, sous Dioclétien, dans la ville de Verulam. Cette ville, dont il ne reste plus de vestiges, fut détruite dans la suite par les Saxons. Les évêques de Londres, d'Yorck et de Colchester assistèrent, en 314, au concile d'Arles. Tel étoit l'état du christianisme dans la Bretagne aux troisième et quatrième siècles.

53. Les troubles qui agitèrent l'île du temps de Constance-Chlore, forcèrent un grand nombre de personnes à s'expatrier. Ce prince les plaça dans le territoire des Curiosolites et dans celui des Venetes. Ce furent probablement quelques-uns d'entr'eux qui donnèrent le nom à Maure et Mauron ; ce sont actuellement deux paroisses du diocèse de Saint Malo, et dont le terrain étoit alors du département des Curiosolites. Les noms de Maure et de Mauron sont originairement celtiques et viennent du terme *Mawr* qui veut dire *grand*. Il servoit à distinguer les habitans de l'île de

(1) Usserius, Eccles. britan. antiq.
(2) Harpisfield, Hist. lib. 1. c. 3.
(3) Annales de Stow.
(4) Lib. contra Judæos.
(5) S. Prosper contra collatorem. c. 21.

ceux de l'Armorique. Cette partie du continent étoit connue aussi sous le nom de Venetie, le même que celui de Bretagne, quant à sa signification. Ce qui différencioit donc les deux nations, étoient les termes de grande et de petite Bretagne, de même que de nos jours. Les Romains retinrent toujours l'ancienne dénomination d'Armorique. Nous la conserverons avec eux jusqu'à ce que les circonstances nous déterminent à l'appeler du nom qu'elle porte maintenant.

54. A cette transmigration, il en succéda plusieurs autres. La plus mémorable et la plus avantageuse au christianisme, fut celle que fit naître Maxime, lorsqu'en 383 (1) il fut revêtu de la pourpre. Cet homme, sur la naissance duquel on a débité des choses si opposées les unes aux autres, sans avoir pu décider clairement ce qu'il étoit, parvint aux premières dignités de la milice.

Jaloux de l'élévation de Théodose, dont Gratien étoit l'auteur, et voulant se frayer un chemin à la couronne, il avoit excité secrètement à la sédition les légions romaines qui étoient en garnison dans la Bretagne. Les prétextes n'avoient pas manqué à la révolte ; Maxime en recueillit bientôt les fruits : il fut proclamé Auguste ; sous le voile de la résistance, il jouit de cette dignité, à laquelle il aspiroit avec ardeur. Ainsi, la (2) modestie cache quelquefois l'ambition la plus démesurée.

(1) M. l'abbé Gallet a prouvé qu'un grand nombre de Bretons passèrent en Gaule avec Maxime; qu'ils furent placés dans l'Armorique et qu'ils ne retournèrent pas dans l'île. Ces preuves se trouvent à la fin de l'Histoire de Bretagne, t. I., par D. Morice et D. Taillandier. M. l'abbé des Fontaines, habile critique, a adopté ce sentiment dans son Histoire des ducs de Bretagne ; on ne voit pas qu'on puisse l'attaquer d'une manière solide.

(2) Comme ces colonies nombreuses de Bretons vont s'incorporer avec les Armoriques et leur donner en quelque manière la loi, il paroît intéressant de les connoître. Jules-César, vainqueur des Gaules, n'avoit fait que montrer aux Romains la Bretagne. Lucain assure même (lib. 2), en termes exprès, qu'il fut battu par les Bretons. Horace (Epod. lib. 7. 7.) et Tibulle (lib. 4.) disent que cette nation jouissoit, de leur temps, de sa première indépendance. En effet, Auguste, content des fers dont il avoit enchaîné sa patrie, ne chercha pas à inquiéter l'île. Tibère adopta ces idées, trop conformes d'ailleurs à son indolence naturelle. Caligula parut menacer sérieusement la Bretagne ; mais lorsqu'il eut rangé son armée en bataille sur la côte de l'île et qu'il lui eut donné le signal du combat sans avoir d'ennemis à sa rencontre, par un nouveau trait de ces extravagances qui ne convenoient qu'à lui, il fit ramasser des coquillages à ses troupes, et, chargé de ces dépouilles, il s'en revint triompher à Rome. Claude, ce prince si peu propre aux grandes choses, fit faire une expédition contre l'île par Plautius. Ce général expérimenté remporta des victoires, et ses succès se multiplièrent. L'empereur passa lui-même en Bretagne. Les *Cantii*, les *Atrebates*, les *Regni* et les *Trinobantes* se soumirent à lui. Les *Cantii* habitoient le pays de Kent. Leur principale ville étoit *Durovernum*, à présent Cantorbery. Les *Atrebates* possédoient le territoire de Bark, les villes de Galleve, ou Caleve, suivant Ptolemée, et de Spine et Willengford. Les *Regni* étoient situés à l'orient contre les *Atrebates*,

55. La jeunesse de l'île suivit Maxime dans une partie de ses expéditions. Pour la récompenser des services qu'elle lui avoit rendus, en

où est maintenant le canton de Sussex et de Surrey. Les *Trinobantes* occupoient ce qu'on appelle Essex et Middlesex. Leurs villes les plus célèbres étoient *Londinum*, dite *Augusta* par Ammien-Marcellin, *Londres; Durolitum*, qui se nomme *Leiton*; *Camalodum*, à présent *Maldon; Colonia, Colchestre*. Ces peuples étoient les plus civilisés de la Bretagne. Le commerce qu'ils avoient entretenu avec les Armoriques leur avoit donné des mœurs sociales, ainsi que le dit Diodore de Sicile. Comme eux, ils avoient depuis long-temps des possessions fixes et stables. C'étoit pour en conserver le domaine qu'ils sacrifièrent leur liberté. Le gros de la nation, moins traitable, et dont le premier bien étoit de ne point souffrir de maître, s'opposa de toutes ses forces aux armes des Romains. Ostorius-Scapula, qui remplaça Plautius, s'avança néanmoins chez les Silures. Ils possédoient les cantons d'Hereford, Radnor, Brecknock, Montmouth et Glamorgan. Ce peuple, si nous en croyons Solin, ne faisoit point usage de l'argent; le commerce ne se faisoit chez lui que par échange. Le maniement des armes étoit sa profession favorite. Le général romain remporta cependant une victoire complète sur Caractacus, chef des Bretons, et le fit prisonnier. Les rigueurs militaires et les exactions des préfets qui, sous le règne de Neron, accablèrent la Bretagne, lassèrent sa patience. Suetonius-Paulinus, qui commandoit les garnisons romaines, attaqua l'île Mona, aujourd'hui Anglesey. C'étoit la principale demeure des druides, le centre de leurs superstitions et de leur autorité. La place fut emportée malgré l'effort des soldats bretons et le fanatisme des prêtres, qui couroient le long du rivage comme des furies, avec des femmes armées de torches allumées, et qui, tous ensemble, faisoient retentir l'air de hurlemens épouvantables, de cris confus et de conjurations effroyables. Les druides périrent dans les mêmes feux qu'ils avoient destinés aux ennemis de leur liberté. Les autels sur lesquels ils versoient le sang humain furent renversés et leurs bois sacrés abattus. Tandis que cette sanglante expédition se passoit, Baodicée, reine des *Iceni*, qui occupoient les cantons de Suffolke, Norfolk, Huntinghdon et Cambridge, ne prenant conseil que du ressentiment des outrages que les tribuns romains lui avoient fait essuyer, s'étoit mise à la tête des Bretons. Cette héroïne avoit déjà forcé plusieurs places, lorsque Suetonius se mit en tête de secourir les autres. Il fut obligé d'abandonner Londres aux révoltés. Cette ville, que les Romains avoient déjà rendue florissante par son commerce, fut livrée aux flammes, et ses habitans furent passés, sans distinction, au fil de l'épée. Suetonius prit bientôt sa revanche. Il profita d'un poste avantageux; la bataille qu'il gagna fut décisive. Baodicée, pour ne pas survivre à la liberté de sa patrie et à la sienne, se fit périr par le poison. Caton d'Utique s'étoit percé de son épée dans une semblable circonstance. L'un et l'autre n'avoient pas fait attention que la vie est un présent du ciel dont nous lui devons compte, et qu'il n'appartient qu'au maître de nos destinées de reprendre ce bienfait qu'il nous a mis en dépôt; mais il n'y a que la religion chrétienne qui puisse nous apprendre l'usage que nous devons faire de l'adversité et nous en montrer les avantages. Baodicée et Caton étoient malheureusement païens. Céréalis, qui commanda sous Vespasien, se fit respecter des Bretons. Julius-Frontinus, qui lui succéda, jouit du même bonheur. Cet homme, si recommandable par ses vertus morales, gouverna la Bretagne sous Vespasien, Tite et Domitien; il soumit à l'Empire toutes les parties méridionales de l'île. Il employa toutes sortes de moyens pour rendre douces et agréables les chaînes qu'il venoit d'imposer. Il fit fleurir les sciences et les lettres dans la Bretagne; il y introduisit en même temps la langue, l'architecture, les habits et les coutumes des Romains. Les Bretons devinrent d'autres hommes. Le portrait que Strabon en avoit fait au quatrième livre de sa géographie, ne ressemble plus à ce qu'ils étoient du temps de Frontinus. Agricola porta le premier l'épouvante dans la Caledonie, hérissée de montagnes et de forêts; c'est la partie septentrionale de la Bretagne. Elle étoit ainsi appelée du nom des

contribuant à le faire triompher de Gratien, il la plaça dans l'Armorique. Une partie occupa les côtes des Diablintes. Elles n'avoient pas alors

Caledons qui habitoient ce pays. Pacuve et, après lui, Varron rapportent que la Caledonie produisoit des hommes dont les corps étoient gros et épais. Aussi, par le terme *caled*, on entendoit *grosseur*, et par celui de *caledon*, *gros*. Les anciens les appeloient souvent Deucaledons ou Dicaledons, pour exprimer leur bravoure. En effet, les noms de *deur* et de *dich* signifient *vaillant*, *courageux*. Agricola pénétra même dans l'Irlande, jusqu'alors inconnue aux Romains. La révolte de ces barbares, sous leur chef Galcacus, ne servit qu'à augmenter la gloire du général romain : ils furent défaits dans une action décisive. Comptant peu sur la soumission de ces peuples intraitables, qui devoient un jour opprimer la Bretagne, Agricola fit élever un rempart et établit des garnisons entre les détroits de Clyde et de Forth. Par ce moyen, la communication entre les sauvages et les provinces romaines fut interrompue ; elles se trouvèrent à l'abri de leurs incursions. Adrien suivit le même plan. Pour défendre de plus en plus les frontières de l'Empire, il fit construire, durant le voyage qu'il fit en Bretagne, une fortification de terre depuis l'embouchure de la Tine jusqu'au golfe de Solwai. Lollius-Urbicus, lieutenant de l'empereur Antonin le Pieux, répara, l'an 144, le boulevard d'Agricola. C'étoit au-delà de ce boulevard que ceux des Bretons qui ne voulurent pas se soumettre à Agricola s'étoient retirés. On leur donnoit, particulièrement chez les Romains, le nom de Pictes. Ils se réunirent aux anciens habitans et firent corps avec eux. Les Scots, qui donnèrent leur nom à l'Ecosse, à cause des colonies qu'ils y firent passer, s'étoient d'abord établis dans l'Irlande. C'est pour cela que, pendant bien des siècles, les habitans d'Irlande ont été appelés, suivant Orosius, tantôt Scots et tantôt Irlandois. Ces Scots tiroient leur origine des Celtes. Leur langue paroît à quelques savans la même que celle dont se servent encore les paysans d'Irlande et les montagnards d'Ecosse. Ils n'y trouvent que quelques variations que la longueur des temps a introduites. On croit que cette langue est un dialecte de celle des anciens Celtes, qui, selon Pelloutier et Mallet, se répandirent de la Scythie asiatique dans presque toutes les parties de l'Europe. Quoi qu'il en soit, l'Irlande doit ses premiers habitans à la Bretagne. La proximité de ces deux îles autorise à former cette conjecture. Tacite assure d'ailleurs que les Irlandois avoient, à peu près, les mêmes mœurs que les Bretons. Ceux-là avoient pour maisons des huttes faites d'osier qu'ils plioient avec art et entrelaçoient de quelques lattes ; la couverture de ces maisons étoit de paille. Cette manière de bâtir leur valut le nom de *Scots*. *Scot* ou *cot* veut dire *chaumière*, *hutte*. Outre le nom d'Ecosse que porta l'Irlande, on la nomma encore *Ivernia*, *Hibernia*, *Iern* et *Iris*. Ces deux premiers noms font connoître la matière que l'on employoit pour la construction de ces huttes. Ils sont dérivés d'*i*, *habitation*, et de *vern* ou *bern*, *saule*. Le saule est un bois qui a la flexibilité de l'osier, et qui devoit être très-commun dans le terrain aquatique d'Irlande. *Iern* est une crase d'*ivern*. *Iris*, qui vient d'*ir* ou *er*, *terre*, et d'*is*, *eau*, désigne un pays humide. Septime-Sévère, après avoir perdu cinquante mille hommes contre les barbares et reculé un peu les frontières, substitua, en 208, un mur de pierres à celui d'Adrien. Il ne se passa rien d'important en Bretagne jusques vers la fin de ce siècle. Carausius, que sa valeur avoit élevé au-dessus de sa naissance, fut chargé, l'an 286, de réprimer les Francs et les Saxons qui infestoient les côtes de l'Armorique et celles de la Bretagne. Les Saxons étoient Germains ; c'étoit une des plus braves tribus de ces peuples guerriers. Ils s'étoient répandus du septentrion de la Germanie et de la Chersonèse Cimbrique, et s'étoient emparés de toutes les côtes de la mer depuis l'embouchure du Rhin jusqu'au Jutland. C'est de là qu'ils faisoient des courses sur la Bretagne et l'Armorique. On ne les a connus que trop depuis sous le nom de Normands. La quille de leurs vaisseaux et tout ce qui plongeoit dans l'eau étoit d'un bois très-léger ; ce qui paroissoit au-dessus de l'eau n'étoit qu'un tissu d'osier couvert de cuir. Les Saxons voituroient ces

la

la même position que de nos jours. S'il est vrai, comme nous avons tâché de le prouver ailleurs, que l'espace occupé maintenant par la mer, de-

bateaux par terre, lorsqu'ils avoient des expéditions à faire loin des côtes de la mer sur le continent. « Le moindre rameur d'entr'eux, » dit Sidoine-Apollinaire dans sa sixième » lettre, est capable de commander un vais- » seau corsaire. Ils ne laissent point passer » une occasion de s'instruire réciproquement » l'un l'autre sans la mettre à profit, et ils » font alternativement la fonction de soldat et » celle d'officier. Vous ne sauriez trop vous » tenir sur vos gardes contre le plus dange- » reux des ennemis. S'il vous trouve en dé- » fense, il se retire; si ces pirates vous sur- » prennent, ils vous mettent en déroute. Ils » laissent là ceux qui les attendent, pour aller » chercher ceux qui ne les attendent pas. Si » le Saxon poursuit, il a bientôt gagné les » devans; s'il fuit, il échappe. Les naufrages » auxquels il faut s'exposer, en tentant quel- » que entreprise, lui paroissent des incon- » véniens, mais non des obstacles. On croi- » roit que nos Saxons ont vu la mer à sec, » tant la connoissance qu'ils ont de tous ses » bancs et de tous ses écueils est précise; » l'Océan d'ailleurs n'a point de danger avec » lequel ils ne soient, pour ainsi dire, fami- » liarisés. Une tempête horrible augmente » leur confiance, et c'est en se félicitant les » uns les autres de ce que le ciel leur accorde » un temps si propre à rassurer, contre la » crainte d'une descente, le pays qu'ils veu- » lent surprendre et saccager, que nos Saxons » luttent contre les ondes en fureur. » Mais revenons à Carausius. Cet officier auroit rempli avec honneur l'importante commission dont il étoit chargé, si l'appât des richesses n'avoit point corrompu son cœur. Ses premiers succès répondirent à l'attente que l'on avoit conçue de ses talens. Accusé bientôt de retenir une partie du butin qu'il faisoit sur les pirates et de se concerter avec eux, il fut condamné à payer de sa tête. A ce crime, il ajouta celui de la révolte. Pour se mettre à couvert du supplice, il prit la pourpre et s'empara de la Bretagne. Allectus, son ami, vengea Rome par sa mort : cet attentat lui ouvrit l'entrée au trône. Poursuivi à son tour par Constance-Chlore, l'an 296, il perdit la bataille et la vie, fruit ordinaire de l'ambition. La Bretagne, où la guerre sembloit avoir fixé son séjour, n'avoit pas à espérer d'y rappeler la paix. Une perspective si désolante inspira à plusieurs des habitans d'aller chercher ailleurs la tranquillité après laquelle ils soupiroient. C'est dans cette position que Constance-Chlore leur donna une retraite en Armorique. Les habitans du nord de la Bretagne remuèrent sous Constantin : ce qui occasionna une nouvelle émigration. En 367, les Barbares reprirent les armes contre les Bretons. Ils franchirent les barrières romaines, et portèrent de tous côtés le fer et la flamme. Nectaride, qui exerçoit l'emploi de comte dans le commandement maritime, c'est-à-dire, qui étoit chargé de garder ces côtes, fut mis à mort; Fullofaude, qui étoit duc du même commandement, c'est-à-dire, général des troupes, fut surpris dans une embuscade. Valentinien, instruit du danger où se trouvoit la Bretagne, envoya Théodose à son secours. Cet officier étoit Espagnol de naissance et d'une famille distinguée. Sa bravoure et son expérience étoient également connues; sa figure avantageuse fixoit agréablement les regards; son éloquence étoit vive et militaire. Ce qui le faisoit remarquer davantage, c'est que sa modestie lui cachoit ses talens. Il n'avoit pas affaire, ainsi que ceux qui l'avoient précédé, aux seuls naturels du pays; les Scots d'Hibernie s'étoient unis à eux. Les uns et les autres ne respiroient que le sang romain et le pillage des richesses de leurs voisins. Pour tenir tête à ces brigands, Théodose rassembla toutes les troupes de l'île; il y fit joindre les déserteurs, à qui il avoit accordé une amnistie. Dulcitius, excellent capitaine, lui fut donné par l'empereur Valentinien; Civilis, dont la droiture et la justice étoient au-dessus de tout soupçon, fut nommé vicaire des préfets. Un début si sage annonçoit des succès. Aussi, par la prudence avec laquelle Théodose distribua ses troupes, et par l'activité soutenue qu'il employa dans ses opérations militaires, il vint à bout de dissiper les Barbares, de les faire rentrer dans leurs forêts et de les rechasser dans leurs montagnes.

puis l'île d'Ouessant jusqu'au Pas de Calais, étoit autrefois une partie du continent, on conçoit que la mer n'a couvert cette étendue de terre que successivement, et que le lieu de son rivage a varié à proportion de ses invasions. Outre celles dont nous avons parlé, on est porté à croire que les Mintiers (1), l'île d'Aurigny (2) et les Casquets (3) ont été habités; mais rien ne nous indique l'époque où ils ont passé sous le domaine de la mer.

Il paroît certain que, du temps de Maxime, les montagnes de Chosey servoient encore de digue à cet élément. Une vaste forêt qui s'étendoit depuis Aldernay, Chosey et les Mintiers, jusqu'à Dol, n'avoit pas encore éprouvé les insultes de l'Océan. La portion de cette forêt qui dépendoit de l'Armorique, s'appeloit Cancaven (4), nom que l'on retrouve dans celui de Cancale.

Il est probable que quelques-uns des insulaires s'établirent dans le lieu qu'on nomme Cantias (5), et dont la mer, qui s'en est emparée depuis, ne montre plus que le sommet. On reconnoît, dans les noms de Baguer-Morvan, de Baguer-Piccan et de Miniac-Morvan (6), qui sont trois pa-

La Bretagne avoit été divisée auparavant en quatre provinces par les Romains. Les pays reconquis donnèrent occasion au général d'en former une cinquième, qu'il appela *Valentia*, à cause de l'empereur. C'étoit l'Ecosse méridionale. Quelque précaution que prît Théodose pour affermir la tranquillité publique, la désolation où l'île s'étoit vue plongée resta fortement gravée dans les esprits.

(1) Ces rochers ainsi nommés par la plupart des habitans de la côte voisine, sont appelés *Musquiers* dans la carte de la Manche qui a été dressée par M. Bellin, en 1763. Le terme *Mintiers* se dérive de *min*, *pointe*; de *ti*, *habitation*, et d'*er*, particule privative. Ce qui veut dire : *canton qui se termine en pointe et qui n'est plus habité*. Le mot *Musquiers* vient de *mws*, *détruite*, et de *kir*, *ville*, *habitation*: *habitation détruite*. Les Mintiers sont presque entièrement couverts d'eau de nos jours dans les grandes marées.

(2) Cette île, voisine de la côte occidentale du Côtentin, dont elle n'est séparée que par un détroit qu'on nomme le *Raz-Blanchar*, s'appeloit autrefois *Aldernay* ou *Arderney*. Ses côtes du nord, de l'ouest et du midi sont bordées de rochers et d'écueils. Ce qui prouve qu'elle a été d'abord unie à la terre ferme. La surface de cette île n'étoit qu'une forêt : *al* ou *ar*, *grande*; *den*, *forêt*. Ortelius rapporte, dans la vie de sainte Osithe, qu'il y avoit eu, dans la Bretagne insulaire, une forêt du nom d'*Arderna*; c'est la même qu'*Arden*. Cambden assure qu'on nommoit ainsi cette partie de Warwyshire qu'on connoît sous le nom de *Voodlan*, c'est-à-dire, *de pays de forêts*. *Vod* ou *god*, *forêt*; *lan*, *pays*. La forêt d'Aldernay ou d'Aurigny s'étendoit jusqu'au cap de la Hague (*aga*, *forêt*). Aurigny n'a pris ce nom que depuis l'époque où le terrain qui est entre cette île et le cap de la Hague a été envahi par la mer. *Afr*, qu'on prononce *aur*, *détruite*; *in*, *belle*; *hi*, *forêt* : *belle forêt détruite*.

(3) Le terme *Casquets* a pour étymologie *cas*, *habitation*, et *ket*, particule négative. Ce qui désigne *un terrain où il n'y a plus d'habitans*.

(4) *Can*, *belle*; *ca*, *forêt*; *aven*, *rivière* : *belle forêt au milieu de laquelle coulent des rivières*.

(5) *Can*, *belle*; *ti*, *habitation*; *as*, *fortifiée* : *belle demeure où l'on a établi des fortifications*. M. Bellin, dans sa carte de la Manche, l'appelle *Quincas* : *qin*, *belle*; *cas*, *habitation*.

(6) *Baguer*, ou plutôt *Bagar*, suivant d'anciens titres de l'église de Dol, signifie *trou-*

roisses voisines de la ville de Dol, des signes non équivoques de l'existence de la même colonie. On la distingue encore à l'Isle-mer. D'anciens titres du chapitre de Dol font foi que cette paroisse s'appeloit encore l'Isle-Mawr, au douzième siècle, c'est-à-dire, l'île des *Grands*, par opposition aux *petits Bretons*.

Ces observations suffisent pour faire juger qu'un grand nombre de cette jeunesse bretonne, qui s'étoit attachée à la fortune de Maxime, n'eut d'autre retraite que les côtes des Diablintes. Un historien éclairé, l'abbé des Fontaines (1), qui n'avoit pas fait ces remarques, avoit dit, avant nous, qu'il lui paroissoit que le pays qu'elle habita étoit une partie de la Haute-Bretagne.

56. Le chef-lieu de cette colonie étoit Dol (2). C'est elle qui donna l'existence à cette ville, que d'anciens auteurs appellent *Dolomhoir* (3) et Adala (4). Carfenten, qui étoit plus ancien, en devint le faubourg (5).

57. Le même historien que nous venons de citer croit que le reste des troupes bretonnes furent placées sur les bords de la Loire, vers son embouchure. Nous pensons qu'on les établit en deçà de cette rivière, dans ce qui forme de nos jours les diocèses de Vennes et de Quimper. Ce n'est

pe. Le terme *morvan* tire son origine de *mor*, *mer*, et de *wan*, ou *gan*, *né*. Ce qui veut dire : *troupe qui est née dans un lieu environné de la mer*. Par là on ne peut méconnoître que ces troupes faisoient partie de celles de Maxime.

(1) Hist. des ducs de Bret. t. 1.

(2) A l'orient de la ville de Dol, on connoît encore un terrain assez considérable qui a conservé le nom de *Begauds*, et, à l'occident, une terre appelée la *Begaudière*. Ces noms, qui ne sont qu'une corruption de celui de *Bagaude*, nous rappellent que des troupes y ont fixé leur demeure : elles ne peuvent être différentes de celles que Conan établit en Armorique.

(3) Dolomhoir, dont parle Usserius dans ses Antiquités des églises britanniques, a pris son nom de *dol*, *élévation* ; d'*on*, *rivière* ; de *hoed*, *forêt*, et de *hir*, *grande* : *terrain élevé sur une rivière*, *au milieu d'une grande forêt*.

(4) *A*, *auprès* ; *dale*, *rivière* : *lieu auprès d'une rivière*. Cette ville occupoit le terrain que nous appelons la *Rousse* : *rous*, *rivière* ; *se*, *habitation* : *habitation auprès d'une rivière*. On la nomme encore *vieille ville* dans d'anciens titres. Le nom de cette rivière est *Guyow* : il se tire de *gwil*, *forêt*, et d'*ow*, *rivière*. Ce qui donne l'idée d'une rivière qui passe au milieu d'une forêt. On peut assurer que, du temps de Maxime, elle ne traversoit que des forêts depuis sa source jusqu'à son embouchure sur les confins de Cancaven. Le Guyow se dégorge maintenant dans la paroisse du Vivier au Bec-à-Lan (*bech*, *embouchure* ; *lan*, *rivière*). Cette rivière, qui n'est presque rien en elle-même, reçoit différens petits ruisseaux qui, se grossissant quelquefois tout à coup par l'abondance des eaux pluviales, la font sortir de son lit et inonder les marais du Mont-Dol et le terrain voisin, ce qui occasionne des pertes considérables. Si le projet que nous avons hasardé, t. 1, p. 93 et suiv. (*) se réalisoit, de pareils accidens ne seroient plus à craindre. Le bien particulier se trouveroit uni à celui du public.

(5) Le grand chemin qui avoit conduit de Normandie à Carfenten, et qui se rendoit à Corseul, continua de passer entre les haies de Dol et ce faubourg.

(*) Ci-dessus, Introduction, n. 98, p. 44. a. V.

pas forcer le texte de Sidoine-Apollinaire, le seul auteur qui ait parlé de leur position, que de lui donner ce sens (1).

58. Un auteur écossois assure que, quand les troupes bretonnes sortirent de leur île, elles étoient au nombre de cent mille hommes. Ce qu'en disent Gildas le Sage (2) et le vénérable Bede (3), prouve assez qu'il n'y a rien d'outré dans ce récit. Il n'y eut que ceux qui avoient péri dans la guerre contre Gratien, à ne pas s'établir en Armorique.

59. Les terres que Maxime donna aux Bretons étoient incultes. Ces étrangers portèrent le nom de *Létes* ou *contens*, en latin, *læti*. Ce nom marquoit leur état et leur condition. On le donnoit à tous ceux des barbares qui servoient l'Empire, et à qui l'on avoit conféré des bénéfices militaires. Par là ils étoient distingués des autres troupes qui n'avoient aucun établissement fixe sur le territoire de la monarchie.

Les Létes-Armoriques furent chargés de défricher les terres qu'on leur avoit données, de les défendre des incursions des ennemis, et de fournir dans l'armée des empereurs un certain nombre de troupes. Leurs terres s'appelèrent Létiques (4). C'est de là que l'Armorique fut aussi connue sous le nom de Letavie ou Letanie (5).

Ces *Læti* étoient ainsi nommés, parce qu'ils étoient comme adoptés par l'Empire, dans la collation des bénéfices militaires, et qu'ils jouissoient, à ce titre, de l'état heureux de sujets de la monarchie romaine.

60. Entre tous ceux des insulaires qui avoient secondé Maxime dans sa révolte, le plus distingué étoit Conan. C'étoit un prince d'Albanie ou

(1) Voici les termes dont se sert cet écrivain : *Britannos supra Ligerim sitos*. lib. 1. ep. 7. Saint Sidoine prit soin lui-même, de son vivant, de dresser ces lettres, de les revoir et de les donner au public, malgré les occupations de l'épiscopat. Il publia le premier livre à la prière du célèbre Constance, prêtre de Lyon, son ami. Ce premier livre contient les lettres que Sidoine avoit écrites dans son voyage de Rome sous Antheme, ou auparavant, à l'exception de la première et de la dernière, qui ne furent écrites que long-temps après. Si l'on suppose que sa septième lettre a été faite durant son voyage de Rome, le terme *supra Ligerim* signifiera, eu égard à la position de l'auteur, que les Bretons étoient établis au delà de la Loire, du côté des *Veneti*. Si Sidoine étoit alors à Lyon, lieu de sa naissance, ou à Avitot en Auvergne, l'une des terres de Papianille, sa femme, où il se plaisoit beaucoup, la même raison a lieu.

(2) De Excid. et Conq. Brit.

(3) Lib. 1. Eccles. hist. c. 12.

(4) Cod. Théod. lib. 13. tit. 4. lege 9.

(5) L'ancien Scholiaste de Prochus dans Colgan le dit ainsi. De plus, il donne à l'Armorique le nom de *regio læta*, *pays des contens*. Le nom *læti* n'a pu venir que des Romains, et n'est emprunté que de leur langue. L'Armorique compta beaucoup de *Letes* sous les Romains, et bien davantage sous ses rois. C'est de là que, dans la Vie de saint Gildas, on l'appelle *Letavie*. Les termes *Ledaw* et *Leidaw*, dont les Bretons se sont servis, ne sont qu'une image de celui de *Letavie*, et n'expriment pas autre chose. Aussi D. Pelletier, qui, dans son Dictionnaire Breton, a tenté de les faire venir de *let* ou *led*, *large*, est obligé d'avouer que cette dénomination ne lui est pas connue.

d'Écosse ; il avoit donné son nom à une ville située sur les bords du fleuve Dane ou Doue (1). Elle s'appeloit Kerconan ou Conisbug (2). Ce prince avoit eu le commandement des troupes bretonnes durant la première expédition de Maxime. Pour reconnoître ce qu'il lui devoit et s'assurer en même temps la fidélité d'un pays considérable, le tyran l'avoit créé roi de l'Armorique, mais néanmoins sous la dépendance de l'Empire. Il l'avoit fait également duc de ce qu'on appeloit alors *Armoricanus tractus et Nervicanus* (3). C'étoit lui faire oublier agréablement sa patrie.

(1) Usserius, eccles. Britan. Antiq.

(2) Ibidem.

(3) Voici l'idée que la Notice de l'Empire nous fournit de ce duc. Il y avoit sous lui un tribun et neuf préfets. Le tribun commandoit la première nouvelle cohorte armorique, qui étoit établie à *Grannona* sur le rivage saxonique. On voit, d'après ce que dit Grégoire de Tours, aux livres cinquième et dixième de son histoire, des *Saxones Bajocassini*, dont on retrouve le nom sous celui de *Saines de Bayeux*. Ce qui fait soupçonner à M. d'Anville, que *Grannona* n'est autre chose que Port en Bessin, où l'on découvre, dit-il, les traces d'un ancien havre. Ce savant académicien ignoroit que ce port, qui est maintenant comblé et détruit, ainsi que les deux jetées qui servoient à empêcher que le rapport du galet n'en bouchât l'entrée, est un ouvrage du quinzième siècle. Ce fut Louis d'Harcourt, patriarche de Jérusalem, évêque de Bayeux, qui le fit construire à ses frais. Port ne présente, du côté de la mer, que des falaises fort hautes et d'un accès fort difficile. C'est par là qu'on reconnoît *Grannona*. Ce nom vient de *gran*, *rocher*, et de *non*, *profond*, *élevé*. Les préfets étoient répartis avec leurs troupes en différents postes ; savoir : à *Blabia* (Blavet sur la rivière de ce nom en Basse-Bretagne), une garnison de soldats *Carronenses ;* une de *Maures-Venetes* chez les *Veneti;* une de *Maures-Osismiens* chez les *Osismii ;* une de *Superventi* à *Manatias* (Nantes) ; une de *Martenses* à Alet une de la première *Flavia* à Coutances (Ammien-Marcelin, qui a parlé le premier de cette ville, la regardoit comme un camp romain ; c'étoit une tradition reçue du temps d'Orderic-Vital, que Constance-Chlore en étoit le fondateur) ; une garnison d'*Ursarienses* à Rouen ; une de Dalmates à *Grannonum* (Granville). L'étymologie de ce dernier nom se tire de la même source que *Grannona*. On en a fait une ville en 1400. Il y avoit, selon Pline, une ville en Espagne nommée *Carronium*. C'étoit de là que les *Carronenses* de la Notice étoient sortis. Quelques-uns trouvent des vestiges assez sensibles du nom *Carronenses* dans Crozon et Corré, qui sont actuellement des paroisses du diocèse de Quimper. Cette origine, du moins pour Crozon, ne plaît pas à d'autres. Ils la font venir de *crau*, *cavernes*, et de *ton* ou *don*, *profondes*. *On remarque en effet plusieurs cavernes très-grandes sous la côte de ce bourg*. Les soldats maures excelloient dans l'art de lancer des flèches : l'habitude où ils étoient de faire la guerre aux lions, dont la Mauritanie étoit remplie, les y rendoit habiles. Ils servirent dans les armées romaines, en qualité de cavaliers. Les garnisons des cités des *Veneti* et des *Osismii*, qui étoient composées de soldats maures, portent le nom de *Veneti* et d'*Osismiaci* dans la Notice, parce qu'apparemment elles étoient fixées pour toujours dans ces lieux. Les *Superventi* étoient destinés à soutenir ceux qui avoient engagé le combat. La cohorte *Flavia* tiroit son nom de Flavius-Vespasien, ou de Constantin. Nous ignorons ce qu'étoient les *Martenses* et les *Ursarienses*. Pancirole dit que ces neuf légions n'étoient pas complètes, et qu'elles pouvoient contenir en tout neuf mille fantassins. Il y avoit au Mans un préfet des Létes, et à Rennes un autre des Létes-Francs. Après le dénombrement de ces troupes qui servoient sous les ordres de la personne respectable du duc ou général du commandement armorique et nervien, la Notice de l'Empire ajoute : « Ce » commandement renferme cinq provinces, » savoir : les deux Aquitaines, la quatrième

61. L'usurpateur du trône impérial ne jouit pas long-temps du fruit de ses victoires. Poursuivi à son tour par l'empereur Théodose, il eut la tête tranchée par ses propres soldats. Conan et la jeunesse de l'île qui l'avoient appuyé dans ses expéditions, n'avoient rien d'avantageux à espérer de la justice du vainqueur. Moins coupables cependant que le tyran, ils n'avoient point entré dans la seconde révolte. L'empereur les traita avec clémence. Par une amnistie générale, il ne vit plus que des innocens. A l'exemple de Constance-Chlore et de Constantin, il regarda l'établissement des Létes-Bretons en Armorique, comme conforme aux principes reçus dans l'Empire. Il oublia qu'ils avoient été les partisans de Maxime ; ils oublièrent aussi qu'il avoit été l'ennemi de leur bienfaiteur. Ce grand prince, dont la bonté se déployoit à mesure que son pouvoir croissoit, et qui n'avoit d'autres désirs que d'entretenir ses sujets dans la prospérité et dans l'abondance, pensoit que ces nouvelles colonies procureroient à l'Armorique les mêmes biens que les premières, et qu'elles changeroient les forêts et les champs incultes de ce pays en campagnes riantes et fertiles.

Le titre de roi que Maxime avoit accordé à Conan ne blessoit point les

» Lyonnoise, ou la Senonoise, la troisième » Lyonnoise et la seconde Lyonnoise. » M. l'abbé du Bos remarque, dans son histoire critique de la monarchie française, que « ce » commandement devoit encore, suivant le » titre qu'il portoit, embrasser du moins » une portion des côtes de la seconde Belgi- » que, c'est-à-dire, la partie qui s'étendoit » le long de l'Océan, depuis les limites de la » seconde Lyonnoise jusqu'à l'embouchure » du Rhin dans l'Océan. Ainsi le comman- » dement armorique comprenoit trois cités » de la seconde Belgique, savoir : celle de » Boulogne, celle des Morins, et enfin celle » des Nerviens, qui étoit à l'extrémité des » Gaules, et touchoit le Rhin, et que la No- » tice désigne en général par l'expression, » *Nervicanus limes*. On avoit apparemment, » continue cet historien, renfermé dans le » commandement armorique et nervien, ces » trois cités, situées entre le Rhin et les » confins de la seconde Lyonnoise, qui est » notre Normandie, afin que toutes les trou- » pes et toutes les flottes destinées à la garde » des côtes de la Gaule celtique sur l'Océan, » fussent sous les ordres du même officier, » du duc qui commanderoit dans ce gou- » vernement militaire. » C'est par le même motif qu'on avoit compris dans le même commandement la seconde et la troisième Lyonnoise, la première Aquitaine et la seconde Aquitaine. Ce duc, qui avoit à sa disposition toutes les troupes, en cas d'événemens extraordinaires, pouvoit en faire passer dans les lieux où le besoin du service l'exigeoit. Ce n'étoit pas sans raison qu'on avoit annexé au même gouvernement Tours et plusieurs cités de la troisième Lyonnoise qui sont méditerranées, ainsi que toute la quatrième Lyonnoise ou la Senonoise, dont aucune cité n'étoit baignée de la mer. Les Saxons, dont nous avons parlé ci-dessus, et les autres barbares, qui faisoient le métier d'écumeurs de mer, ne se bornoient pas à descendre sur les côtes : ils remontoient les fleuves sur leurs bateaux aussi loin qu'ils vouloient. Pour arrêter ces brigands, on entretenoit dans les rivières des flottes de barques et d'autres bâtimens plats. Les bassins et les arsenaux de ces flottes étoient fort avant dans les terres pour le service du pays, et pour ne pas les exposer à l'ennemi. Il y avoit une flotte qui gardoit la Loire, et une autre la Seine. La flotte de la Seine avoit son bassin et ses arsenaux à Paris.

droits de l'Empire. Ces monarques servoient aux Romains d'instrumens de servitude et relevoient l'éclat de leur grandeur. Le prince breton conserva sa dignité sous la dépendance de Théodose.

62. Conan jouissoit des douceurs de la paix et du plaisir toujours flatteur de commander à un royaume. La perte qu'il avoit faite de son épouse pouvoit seule jeter du trouble dans son âme. Les jeunes gens de l'île qui vivoient sous ses ordres, ne connoissoient point encore, du moins la plupart, le joug de l'hymen; ils avoient quitté leur patrie de trop bonne heure pour avoir pu y contracter un pareil engagement. Le roi et cette jeunesse devoient naturellement jeter les yeux sur leur pays natal pour former ces alliances. Ursule (1) ne seroit-elle point celle que Conan se destinoit? Elle étoit née sous le même ciel que lui. Les onze mille vierges que l'on met ordinairement à sa suite, ne devoient-elles pas aussi donner leurs mains à ceux de ses officiers et de ses soldats qui n'avoient point d'épouses? C'est sous le règne de Maxime qu'on les fait sortir de la Bretagne. Un vent favorable les auroit bientôt conduites en Armorique, où la religion, ayant en main le flambeau conjugal, les attendoit. Une tempête élevée tout à coup submergea les unes et transporta les autres vers Cologne. Des idolâtres, avides de leurs dépouilles, eurent de quoi satisfaire leur ardeur pour les richesses. Ces filles chrétiennes connoissoient le mépris qu'on en doit faire. Leur seul bien, dans ce moment critique, étoit leur foi et leur honneur. Pour les conserver, elles aimèrent mieux sacrifier une vie périssable : aux lis de la virginité, elles ajoutèrent les roses du martyre.

Le Martyrologe romain ne limite point le nombre des compagnes de sainte Ursule. Ce qui mérite une attention particulière, c'est que les diocèses de Dol et de Vennes, où nous supposons que ces vierges devoient s'arrêter, les ont révérées immédiatement après leur martyre. Du moins est-il certain que leur culte y est si ancien qu'on n'en peut trouver l'époque.

A Vennes, on fait l'office de sainte Avoye le deux de mai. Une des chapelles de la cathédrale de Dol est dédiée à cette vierge. Quelques-uns l'ont confondue mal à propos avec sainte Aure, qui vivoit au septième siècle. C'est une tradition que saint Juvat, prêtre, souffrit le martyre avec sainte Ursule. Il est patron d'une paroisse de son nom, auprès de Dinan, dans le diocèse de Saint-Malo. La plupart des anciens calendriers des saints

(1) Le nom d'*Ursule* vient d'*ur*, *nouveau*, et de *sul*, *soleil*.

des églises armoriques déposent que sainte Ursule et ses suivantes y étoient honorées d'un culte spécial. On conserve à Nantes des chefs de quelques-unes de ces saintes vierges martyres.

Nous savons que la Chronique de saint Tron n'en compte que onze (1). Mais qui nous assurera que son auteur a rencontré le vrai ? Son autorité doit-elle l'emporter sur le Martyrologe romain, qui ne détermine point le nombre de ces vierges ?

Le sentiment de ceux qui en font une communauté de filles consacrées à Dieu, à la tête desquelles ils mettent sainte Ursule, est-il bien appuyé ? Personne, dans l'antiquité, n'a parlé de ce monastère : aucun ne l'a placé à Cologne ou aux environs.

Quoi qu'il en soit de tout ceci, le culte que l'on rend à sainte Ursule et à ses compagnes est légitime en lui-même. L'Eglise, qui l'approuve, n'autorise point les histoires fabuleuses qu'on a débitées de leurs vies. Ce que nous en avons dit est du moins vraisemblable. Les Bretons Létes, qui ont eu pour patrie la même terre que ces saintes martyres, ont eu ce motif de plus que bien d'autres, pour recourir à leur intercession.

63. Cependant les troupes bretonnes, en peuplant une partie du *Pagus* de Dol, et quelques portions de celui d'Alet, aussi bien que les cités des *Veneti* et des *Corisopiti*, avoient laissé l'île sans défense : elle étoit de nouveau exposée aux incursions de ses voisins. Aussi les forces réunies des Pictes et des Scots furent comme autant de torrens qui portèrent le ravage dans la partie de la Bretagne soumise aux Romains. Plusieurs, pour se soustraire à leur fureur, se retirèrent dans l'Armorique, auprès de leurs compatriotes.

64. Le plus connu de tous étoit Calphurnius (2). Né en Ecosse, il y tenoit un des premiers rangs. On croit qu'il descendoit d'un des anciens rois de l'île (3). Son éducation avoit répondu à sa naissance, et ses mœurs à la sainteté du christianisme. Il avoit pour épouse Conchèse (4), nièce de saint Martin, du côté maternel. La sœur de cet évêque avoit, ainsi que lui, pris naissance en Pannonie. Mariée dans la Gaule à Ochmius (5), elle y accoucha de Conchèse. Cette fille devint par la suite esclave du père de Calphurnius. Celui-ci, charmé de la douceur de son caractère, et bien

(1) Spicileg. t. 7.

(2) Le nom de *Calphurnius* vient de *cal*, *tête*, au figuré *prince*; et de *fur*, *sage*.

(3) Usserius, Britan. Eccles. Antiq.

(4) Conchèse a tiré son nom de *con*, *beau*; et de *kais*, *œil*.

(5) *Ochmius* prend le sien d'*og*, *persuasif*, et de *mi*, *bouche*. Ce qui suppose qu'il étoit éloquent.

plus

plus encore de ses rares vertus que de sa beauté, qui l'élevoit au-dessus de son infortune, crut trouver son bonheur en la prenant pour femme (1).

65. Outre cette alliance, qui donnoit à Calphurnius des rapports particuliers avec les Gaulois, Conan étoit son cousin. Il y fut reçu par ce prince avec tous les égards qu'il méritoit, et avec une amitié que ne donne pas toujours le même sang. Patrice, Deochoin-Sannan, Lupite, Agris, autrement Tigride, Liamain, Darerea et Cinnemum, ses enfans, l'accompagnèrent dans cette transmigration (2). Les nœuds qui les unissoient se resserrèrent de plus en plus. Conan épousa Darerea. Le beau-père eut un établissement dans le territoire des Diablintes d'Alet, assez près de la mer (3).

66. La joie de Conan ne fut pas long-temps pure. Des pirates hibernois firent une descente la même année de son mariage sur le terrain des Létes-Bretons. Calphurnius perdit la vie dans le combat. Patrice, quoique jeune, y fit des prodiges de valeur. Ce qui le fit appeler *Succat*, ou *vaillant guerrier* (4), nom qu'il conserva jusqu'à ce qu'un genre de guerre plus favorable à l'humanité et à la religion lui acquit pour toujours celui de père. Malgré sa bravoure, il tomba avec Lupite entre les mains des barbares : tous deux furent faits esclaves suivant l'usage. C'étoient probablement ces Hibernois qui ruinèrent la ville de Corseul, du moins aucun monument n'en fait mention depuis ce temps.

67. Patrice recouvra la liberté vers l'an 395 et repassa dans les Gaules. Il se retira d'abord auprès de saint Martin, son grand oncle, qui lui donna la tonsure monacale. Après avoir passé quatre ans sous la discipline de ce père de la vie monastique, il revint en Armorique pour y revoir sa famille. Il s'arrêta peu de temps auprès d'elle ; désabusé des grandeurs prétendues du monde, il préféroit au tumulte de la cour de son beau-frère, la paix qui règne dans la solitude et qui rapproche de Dieu par elle-même. Il la trouva sous la direction d'un saint homme nommé Tathée, dont nous aurons bientôt occasion de parler.

La confession de saint Patrice, qui passe pour avoir des marques certaines d'authenticité, porte qu'il naquit dans un canton nommé *Bonaven*

(1) Usserius, Britan. Eccles. Antiq.

(2) Idem, ibidem.

(3) L'ancien Scholiaste de Prochus, dont nous avons parlé, qui vivoit vers la fin du sixième siècle, et qui appelle Armorique-Létane, ou Bretagne-Léte, le pays où aborda Calphurnius, nomme *ici* la mer qu'il traversa. Nous apprenons, par les vies de Declan et d'Albée, que cette mer étoit la Manche. *Ici*, *petit : mare ici, petite mer.*

(4) Jocelin et plusieurs autres disent que Patrice fut nommé Succat, c'est-à-dire, *vaillant guerrier.*

Taberniæ (1). C'est le bourg de Kill-Patrik en Ecosse, à l'embouchure de la Cluid, entre Dunbritton et Glascow. Ce qui confirme ce que nous avons avancé touchant la patrie de Calphurnius.

68. L'incursion des Hibernois en Armorique n'avoit été qu'un coup de main : la tranquillité y fut bientôt rétablie. Mais il ne suffisoit pas de mettre de l'ordre dans le civil; la religion exigeoit que Conan vînt à son secours. Nantes et Rennes étoient les seules villes de l'Armorique qui pussent se glorifier en Dieu d'avoir des évêques à leurs têtes. Les Létes-Bretons, qui faisoient profession du christianisme, et qui avoient pour demeure trois départemens séparés, avoient besoin d'un clergé pour leur aider à remplir les devoirs de la religion. Dans cette vue, Conan fonda deux évêchés, l'un à Vennes (2) et l'autre à Dol. Grallon, comte de Cornouaille, en établit un à Quimper. C'étoit en même temps un moyen d'acquérir à Jésus-Christ ceux des Armoriques païens qui habitoient ces différens territoires (3). Ces établissemens, si glorieux à leurs auteurs, se firent avant le commencement du cinquième siècle.

REMARQUES PARTICULIÈRES.

I.

69. Si les peuples de l'Armorique avoient eu soin de conserver dans sa pureté la religion révélée, ils auroient eu peu d'obstacles à vaincre pour reconnoître la divinité du christianisme. La confrontation des dogmes de la tradition avec ceux de Jésus-Christ eût produit une conviction entière dans leurs esprits. Ils se seroient aperçus bientôt que la religion primi-

(1) Jocelin rend *Bonaven Taberniæ* par *tabernaculorum campus*. Ce qui désigne un camp romain où l'on avoit bâti une forteresse pour servir de défense contre les Pictes et les Scots. Ce lieu étoit du département de la province romaine à qui le général Théodose avoit donné le nom de *Valentia*. Le premier nom de Patrice étoit *Maun*, suivant Nennius : il ne prit celui de Patrice qu'après son sacre. *Maun* ou *aun*, *rivière : homme né sur le bord d'une rivière*. Le nom de *Bonaven Taberniæ* se tire de *bon*, *embouchure;* d'*aven*, *rivière;* de *ta*, article, *de*, et de *bern*, *montagne : embouchure de rivière voisine d'une montagne*. Dunbritton est sur un rocher escarpé.

(2) M. l'abbé Gallet a prouvé que Tathée ou Paterne a été le premier évêque de Vennes, et que ce fut Conan Meriadec qui le plaça dans cette ville. Jean de Tinmouth appelle ce prince *Caradauc*. Ce terme, qui est composé de *cara*, *prince*, et de *dauc*, *grand*, n'est pas différent de celui de *Meriadec*. *Mer*, *grand ; reith*, *prince*. A la petite monarchie que Caradauc occupoit dans une partie de l'île de Bretagne, il ajouta celle de l'Armorique. *(Qui, Caradaucus) ultra terminos Britanniæ regno propagato*, *minorem Britanniam regno suo subjugaverat*. (Usser. Antiq. Eccles. Brit. pag. 276). Ce qu'on ne peut dire que de Conan Meriadec. Hoel I. qui, au commencement du sixième siècle, abandonna l'Armorique pour se soustraire aux Saxons qui en faisoient la conquête pour les François, et qui, quelques années après, la reprit les armes à la main, n'avoit aucunes possessions dans l'île de Bretagne.

(3) D. Morice, Hist. de Bret t. 1.

tive n'étoit que l'ombre et la figure de la nouvelle alliance : ils auroient senti que le christianisme lui donne toute sa perfection, et que tous les croyans, depuis Abel jusqu'à eux, ne s'étoient sanctifiés que par celui qui devoit être envoyé.

Quoique le Seigneur ne leur eût pas confié particulièrement sa parole, ils n'auroient pas moins fait partie de son Eglise. « Les Juifs avoient été sans » doute, à proprement parler, ainsi que le dit saint Augustin, le peuple de » Dieu ; mais on ne peut nier, ajoute ce docteur, que quelques hommes » des nations étrangères n'aient appartenu, non par une société char- » nelle, mais seulement spirituelle, aux vrais Israélites qui étoient ci- » toyens de la patrie céleste. Tel fut le saint homme Job : il n'étoit ni » Juif, ni prosélyte du judaïsme. Son origine étoit iduméenne ; il naquit » et mourut dans cette contrée. Personne de son temps ne l'égala en jus- » tice et en piété, selon les divines Ecritures. Je ne doute point, conti- » nue ce Père, que Dieu n'ait voulu nous apprendre, par cet exemple- » là seul, qu'il a pu se trouver aussi, parmi d'autres peuples, des » hommes qui vivoient selon la loi, qui lui étoient agréables, et dont le » nom étoit écrit dans la Jérusalem céleste (1). »

Le centenier Corneille, romain, ou, du moins italien de naissance, sans être circoncis ni disciple de Jésus-Christ, étoit, au milieu des idolâtres, un homme religieux et craignant Dieu. Sa famille a mérité le même éloge.

Aussi l'appareil de la religion mosaïque n'étoit que pour les Juifs : le fondement de cette religion sainte, qui étoit appuyée sur les traditions, regardoit tout le genre humain, parce qu'elles avoient été données à toutes les nations. C'étoit à elles de les observer et de les garder soigneusement, telles que l'Etre Souverain les leur avoit confiées. La plupart des lois judaïques servoient de barrière contre l'idolâtrie, et veilloient à la conservation du dépôt général. C'étoit une preuve de l'attention marquée que Dieu avoit pour ce peuple choisi. Par une nouvelle prérogative, l'Esprit-Saint avoit chargé la synagogue de perpétuer ce dépôt, sans altération, jusqu'au temps du Messie. Les différens peuples pouvoient la consulter, soit pour se rappeler l'ancienne croyance, lorsqu'ils s'en étoient écartés, soit pour y persévérer.

70. Mais les Armoriques n'avoient pas tenu une conduite si sage. Nous avons vu jusqu'où ils avoient poussé la superstition, et avec quelle faci-

(1) De Civit. Dei, lib. 18. c. 47.

lité ils avoient reçu les dieux de Rome. La religion chrétienne, ennemie de tous les cultes, attaquoit de front cette vénération particulière qu'ils avoient pour ces génies qu'il leur avoit plu de placer dans les fontaines, les rivières et la mer; elle avoit en horreur les divinations de toute espèce auxquelles ils s'étoient attachés; la pluralité des dieux lui étoit diamétralement opposée. Quelles contradictions ne dut-elle donc pas éprouver, lorsqu'elle fut annoncée dans l'Armorique? S'expose-t-on, sans de puissans motifs, à la haine, au mépris, aux tourmens, à la mort? Que ne durent donc pas faire Donatien et Rogatien pour refuser leur nom à cette religion? Une naissance illustre, jointe à des talens supérieurs, leur ouvroit la carrière des honneurs et faisoit naître sous leurs pas les plaisirs d'un siècle corrompu que le paganisme encensoit. Les deux partis sont balancés : Jésus-Christ crucifié a triomphé dans leurs cœurs, et ils voudroient déjà partager ses souffrances. Auparavant idolâtres, qui les a transformés tout à coup en d'autres hommes? Qui les a engagés à mépriser ce qu'ils avoient respecté le plus, et à tout sacrifier jusqu'à leur vie? Il faut que ces deux athlètes aient été spectateurs de grandes choses, et qu'ils aient été étrangement touchés des merveilles et de la nécessité de la religion qu'on leur a prêchée. Bien plus, les tortures qu'on employa pour les faire retourner au paganisme durèrent trop long-temps et furent trop cruelles pour qu'ils eussent pu les soutenir avec sérénité, si le ciel n'étoit venu à leur secours. Leur persévérance doit être comptée parmi les miracles.

La confession de ces deux frères tenoit à celle des martyrs de tous pays, de tout âge, de tout sexe et de toute condition. C'étoient autant de témoins irréprochables qui déposoient en faveur de la divinité du christianisme. Leur chaîne, dont les anneaux étoient innombrables, commençoit par le diacre saint Etienne, et s'étoit prolongée jusqu'à l'avénement de Constance-Chlore. Quelle foule de témoins!

La conviction des martyrs de Nantes étoit appuyée sur les miracles de leur temps. Ils étoient rares alors, parce que la religion étoit déjà suffisamment prouvée par ceux qui avoient précédé. Les miracles du troisième siècle étoient liés avec ceux du second, et ceux-ci avec ceux du premier et tous avec les œuvres et les prophéties de Jésus-Christ. Quelle lumière!

Lorsque les empereurs cessèrent de persécuter le christianisme, et même depuis le temps qu'ils le mirent en honneur, il n'eut pas moins l'homme tout entier à vaincre, les passions de son cœur et les égaremens de son esprit.

D'un côté, qu'on se le représente tel qu'il est dans ses dogmes et dans sa morale; que, de l'autre, on se rappelle ce qu'étoient alors les Armoriques, on verra la nature déployer à l'instant l'aversion la plus forte contre une religion si relevée et si pure. La conversion des cités de Nantes et de Rennes fut conséquemment l'ouvrage du Tout-Puissant. Lui seul tient en main le cœur des hommes. Il n'y a que lui qui puisse leur faire oublier ce qu'ils ont de plus cher.

Le fanatisme et l'adulation avoient immolé Donatien et Rogatien; mais la raison, qui ne perd jamais ses droits, laissa un vaste champ à la réflexion. Soit qu'on examinât en elle-même la patience plus qu'humaine de ces confesseurs, soit qu'on la comparât avec celle des autres martyrs, on étoit également frappé. On étoit obligé de reconnoître dans leur courage une force étrangère : l'aveuglement seul pouvoit l'attribuer à l'obstination. Leurs mœurs n'étoient pas moins surprenantes. Les plaisirs, les richesses, les honneurs et tout ce qui flatte la cupidité n'avoient plus d'empire sur eux. Ils s'interdisoient jusqu'à la pensée du crime. La charité étoit leur vertu chérie. Pour les peindre d'un seul trait, on les retrouve dans Donatien et Rogatien chrétiens. Les païens, qui pouvoient s'instruire par eux-mêmes, alloient puiser la doctrine qui les animoit dans les livres saints. Les autres la trouvoient dans les entretiens et les discours des pasteurs évangéliques. Tels furent les moyens qui conduisirent les Nantois à la vraie religion.

II.

C'étoit un usage adopté par l'Eglise, de suivre, dans l'érection des évêchés, l'ordre établi dans le civil. Aussi les évêques n'attaquoient d'abord le paganisme que dans les capitales, afin que, quand ils les auroient acquises à la religion, la foi se répandît plus facilement dans les cantons qui en dépendoient. Saint Paul enjoint à son disciple d'ordonner des évêques pour les cités (1). Saint Pierre fixe son siége à Rome.

Pour connoître l'étendue des diocèses qui s'étoient formés en Armorique, il suffit donc de savoir quels étoient les limites de chaque peuple. Nous avons déterminé ailleurs (2) en quoi consistoient les territoires respectifs des *Redones*, des *Namnetes* et des *Veneti*. Si l'on veut consulter ce que nous y avons dit à ce sujet, on apercevra jusqu'où alloit l'arrondissement de chacun de ces diocèses.

71. C'étoit encore une coutume autorisée par les canons, de n'établir

(1) Ad Tit. c. 1.

(2) Voyez le 1. vol. de notre Histoire. (Ci-dessus, Introduction. a. V.)

des évêques que dans les grandes villes qui renfermoient un peuple nombreux. L'épiscopat est la royauté du sacerdoce : c'eût été l'avilir que de placer son trône dans des bourgs ou de petites villes, ainsi que le dit le concile de Sardique (1). Trop resserré, il n'auroit pu exercer ses fonctions augustes d'une manière convenable, ni répandre au loin les richesses du ciel.

Par cette raison, Dol qui n'étoit qu'un *Pagus*, ou canton de la cité des *Diablintes*, ne pouvoit aspirer par lui-même à l'honneur de devenir le siége d'un évêque. Mais nous avons vu que les Bretons-Létes venoient de s'y établir. Réunis aux anciens habitans de ce district, ils formoient une nation considérable.

Ce peuple n'étoit plus subordonné à *Noedunum*, sa capitale : il avoit passé sous la domination de Conan, dont les états s'étendoient jusqu'au Coesnon. Comme il ne reconnoissoit plus la même autorité civile, il devoit relever, pour le spirituel, de la juridiction des évêques qui dépendoient du roi de l'Armorique.

Pour se mettre à couvert des insultes des pirates, les naturels du pays et leurs nouveaux compatriotes s'établirent en communauté et formèrent une ville assez peuplée qu'ils fortifièrent.

Les Bretons établis à Dol, ceux qui étoient dispersés dans les campagnes voisines ou qui avoient plus loin leurs habitations, avoient besoin de secours spirituels. Frappé de ces motifs, Conan ne balança pas à fonder à Dol un siége épiscopal. L'étendue de cet évêché ne passa pas d'abord les limites de l'ancien canton. Nous les avons fait connoître, lorsque nous avons parlé des *Diablintes* (2). Nous ajouterons seulement que, du côté de la Neustrie, le diocèse de Dol se terminoit inclusivement à Cendre (3), petit terrain baigné par le Coesnon, et qui est au-dessus de Plenefougere dont il faisoit partie (4).

Subdinum, capitale des *Cenomani*, avoit emprunté de son peuple le nom de *Mans*. Saint Julien, envoyé par saint Gatien, avoit été l'apôtre de cette ville : ses successeurs avoient rendu chrétienne non-seulement cette nation particulière, mais encore les *Arvii* et les *Diablintes* de *Noedunum*. Ces deux cités, qui avoient perdu leur ancienne célébrité, furent incor-

(1) Canon 6e.

(2) Voy. le t. 1. de notre Hist. (Introd. a. V.)

(3) Cendre vient de *cen*, *tête*, et de *dre*, *lieu*. Ce qui veut dire : *terrain qui est au-devant d'un autre et qui en fait comme la tête*.

(4) Plenfougere tire son nom de *plaen* ou *blaen*, *frontières* ; de *fou*, *hêtre*, et de *ger*, *rivière*. Ce qui désigne *un lieu qui sert de frontières, où il y a beaucoup de hêtres et qui est auprès d'une rivière*. Il joignoit effectivement le Coesnon à Cendre, et là il séparoit l'Armorique de la Neustrie.

porées avec celle du Mans. Mais lorsque Dol fut honoré du titre de siége épiscopal, le temps n'avoit pas encore permis aux évêques du Mans de jeter sur ce canton leurs regards paternels. Les évêques de Rennes, antérieurs de près d'un siècle à ceux de Dol, avoient porté leur sollicitude pastorale dans quelques petits districts qui étoient du ressort des Diablintes d'en deçà le Coesnon, et y avoient formé quelques églises. D'où il suit qu'ils s'étoient un peu avancés dans le pays de Dol. C'est de là que de nos jours des paroisses sont enclavées respectivement dans les deux diocèses.

Les *Corisopiti* qui, dans leur origine, ne faisoient qu'un canton des *Osismii*, avoient acquis, sous les Romains, le titre de cité. La Notice des provinces de l'Empire le leur donne et les distingue des *Osismii*. Nous ne devons donc pas être surpris qu'on ait donné des évêques à ce peuple dès le commencement de la monarchie armorique. Les Bretons-Létes, qui vivoient avec les *Corisopiti*, exigeoient le ministère des évêques; la ville de Quimper leur offroit un lieu propre à leur caractère. Les bornes de ce nouveau diocèse furent celles de la nation; elles furent néanmoins reculées dans la suite : Carhaix même y fut enclavé. La cause de cette extension vient de ce que ceux qui avoient retenu le nom d'*Osismii* furent encore long-temps avant que d'avoir des chefs ecclésiastiques. Les évêques de Quimper, qui avoient à cœur le salut des étrangers, comme celui de leurs diocésains, portèrent la religion au-delà de leur district naturel.

La création des évêchés de Dol, Vennes et Quimper, n'intéressoit point personnellement les évêques de Nantes et de Rennes. On leur laissoit la direction des peuples qui ressortissoient de leurs siéges. Ceux mêmes que les évêques de Rennes avoient détachés du *Pagus* de Dol, continuèrent de reconnoître sa juridiction.

Au reste, quelque légitime que fût en elle-même l'érection de ces trois évêchés, c'étoit aux anciens évêques de la province ecclésiastique à prononcer sur leur nécessité (1); l'on ne peut douter que leur autorité ne soit intervenue dans cette affaire. La cour de Rome ne prenoit point encore de part dans ces sortes d'établissemens; celle qu'y eut le roi de l'Armorique, n'avoit pour but que le bien public.

III.

72. Les ministres de la religion chrétienne tenoient par une chaîne non interrompue au premier sacrificateur qui ait paru dans l'univers. Quelque diversité que les différentes nations eussent introduite dans le culte divin,

(1) Concil. Sardic. Can. 6.

partout le sacerdoce et les autels furent entretenus aux dépens du public. L'équité naturelle avoit inspiré cette pratique. Les Armoriques païens l'avoient connue. Devenus chrétiens, ils apprirent que la raison souveraine, Jésus-Christ, avoit prononcé que celui qui travaille mérite qu'on le nourrisse. Ils surent que les apôtres n'avoient porté avec eux ni or ni argent. Ils avoient vu par eux-mêmes que ceux qui leur avoient annoncé les premiers l'Evangile avoient suivi cet exemple. Ces nouveaux pasteurs avoient demeuré dans les maisons de leurs prosélytes, mangeant et buvant ce qu'on leur servoit.

73. Les premiers biens de l'église armorique furent ceux que les fidèles offrirent à l'autel. L'évêque prenoit une partie du pain pour consacrer l'agneau sans tache, et réservoit l'autre. Comme les chrétiens se traitoient de frères dans toute l'étendue du terme, ils n'avoient qu'un cœur et qu'une âme ; aussi ne leur connoissoit-on, en quelque manière, qu'un même patrimoine sur la terre, ainsi qu'ils n'avoient qu'un même héritage dans le ciel. Ils se regardoient seulement comme les économes de leurs biens ; contens du nécessaire, ils donnoient le superflu.

74. Toutes ces richesses étoient déposées entre les mains de l'évêque. Comme sa charité s'étendoit à tout son diocèse, et même au-delà, lorsque les circonstances le permettoient, il étoit le père des pauvres, le défenseur des veuves et des orphelins. Il ne rendoit compte à personne de la distribution du trésor qui lui étoit confié. On n'avoit garde de le soupçonner d'infidélité ou de complaisance. On l'avoit chargé de répondre à Dieu des âmes mêmes que l'on estimoit d'un prix infiniment supérieur.

75. L'évêque ne prenoit sur les offrandes faites à l'Eglise et ailleurs que ce qui lui étoit nécessaire, non pour vivre commodément, mais pour s'entretenir dans la pauvreté. Il étoit convaincu que son droit sur le nécessaire ne lui en donnoit aucun sur le superflu.

76. Le clergé n'étoit pas autrement traité que son évêque. On voyoit même des clercs exercer des métiers, ou faire le négoce. Ce n'étoit pas pour satisfaire la cupidité, mais pour subvenir à leurs nécessités et à celles des autres. Ils se privoient des distributions qui leur étoient dues, afin qu'elles passassent aux autres pauvres. Les empereurs n'ignoroient pas leur désintéressement ; ils étoient persuadés que le travail de leurs mains et le fruit de leur industrie tournoient uniquement au service de l'humanité. Constance, pour favoriser des vues si louables, les affranchit de l'impôt qu'on levoit sur les ouvriers et sur les marchands. Saint Paul avoit donné lui-même l'exemple d'une perfection si relevée, en ne vivant

que

que de ses ouvrages manuels. Cependant, comme le commerce auroit pu distraire les clercs du service divin, ils ne pouvoient le faire que dans le lieu de leur résidence (1).

77. Lorsque quelqu'un étoit élevé à l'épiscopat, ou il faisoit sur-le-champ la cession de ses héritages, ou, s'il les gardoit durant sa vie, il en donnoit l'usufruit aux pauvres, et il avoit soin d'en transporter le domaine à l'Eglise par un testament. C'étoit imiter Jésus-Christ qui, maître de tous les biens, s'est fait pauvre à cause de nous, pour nous enrichir de son indigence.

78. Les biens des ecclésiastiques qui n'avoient point testé, et qui n'avoient pas de parens pour recueillir leur succession, étoient dévolus à l'Eglise. Théodose le Jeune en fit une loi (2). Les évêques et les clercs qui n'avoient rien au temps de leur ordination, ne pouvoient acquérir qu'au nom de l'Eglise. Ainsi l'avoit ordonné le concile de Carthage, dans son quarante-neuvième canon.

79. La loi de Valentinien I, qui défendoit d'admettre dans le clergé les riches et les décurions, ne regardoit que les personnes qui composoient les sénats inférieurs. La qualité de leurs biens et la naissance les y faisoient entrer. Ils étoient les débiteurs, et, en quelque manière, les esclaves du public. Par là, ils contractoient une irrégularité qui les rendoit incapables d'embrasser la cléricature. L'Eglise étoit bien éloignée de blesser le droit naturel en les recevant parmi ses ministres. Il y avoit dans les grandes villes une autre espèce de riches qui pouvoient aspirer à l'honneur du sacerdoce : c'étoient les membres des sénats du premier ordre. Ils n'étoient sujets à aucune servitude : leurs grands biens en étoient exempts comme leurs personnes. Depuis plus de quatre siècles, Nantes et Rennes avoient été pourvues de ces deux sortes de sénats.

80. Lorsque le même Valentinien déclara nulles les donations que les veuves et les orphelines faisoient, de leur vivant ou par testament, aux clercs et aux moines, il n'avoit en vue que d'arrêter la cupidité, que l'état le plus saint n'étouffe pas toujours. Les clercs et les moines, en s'appropriant ces dons, cessoient d'être pauvres. Trouvant le nécessaire ailleurs, par ces largesses ils avoient du superflu. L'Eglise seule devoit en être la dépositaire, pour les faire passer à ceux qui en avoient besoin. Bien loin que l'Eglise souffrît de cette disposition, elle y gagnoit beaucoup, et tout étoit dans l'ordre. Ces veuves et ces orphelines, qui ne pouvoient rien

(1) Concil. Elib. Can. 19.

(2) Cod. Theod. lib. 5. tit. 3. c. 1.

donner aux membres du clergé, avoient une entière liberté de céder au corps les legs qu'elles vouloient faire.

81. Les trésors temporels de l'Eglise furent grands dès sa naissance, parce que les riches connurent l'usage qu'ils devoient faire de leurs biens. Le clergé, dont les occupations spirituelles étoient si multipliées, ne consultant que son amour pour l'humanité et toujours guidé par le même esprit, reçut ces biens à titre de patrimoine des pauvres, de vœux des fidèles et de prix des péchés. Un discernement éclairé les lui faisoit distribuer à chacun avec une juste balance.

82. Si les évêques étoient attentifs à pourvoir à la subsistance de leur clergé et des autres pauvres de leurs diocèses, ils étoient encore plus occupés à former les cœurs aux vertus qui entretiennent la vie de l'âme, à instruire les fidèles, à corriger les pécheurs et à faire des néophytes.

Outre les enseignemens qu'ils donnoient dans les églises, leurs maisons étoient autant d'écoles de religion. C'étoit là surtout qu'ils catéchisoient les catéchumènes, qu'ils fortifioient les fidèles dans leur foi et qu'ils perfectionnoient les clercs. Il falloit conséquemment des instructions suivies et méthodiques. Aux premiers, l'évêque enseignoit les élémens de la religion; il leur développoit les fondemens inébranlables sur lesquels elle est appuyée. Aux clercs, il interprétoit l'Ecriture. Enfans privilégiés et destinés, du moins la plupart, à devenir maîtres eux-mêmes, ceux-ci avoient besoin d'une nourriture plus solide. En apprenant la science ecclésiastique, ils se formoient en même temps et aux bonnes mœurs et aux fonctions de leur ministère.

83. Les évêques de Nantes et de Rennes, fidèles imitateurs des autres pasteurs, furent les prédicateurs et les théologiens de leurs églises. C'est surtout par cet endroit que saint Clair s'acquit la réputation de savant, et qu'Ermius passa pour un personnage éloquent.

Les écoles de ces laborieux prélats durent être en petit ce qu'étoit en grand celle d'Alexandrie. Si saint Epipode et saint Alexandre, tous deux disciples de saint Pothin, se distinguèrent dans les lettres, les premiers évêques des deux plus grandes villes de l'Armorique, qui en connoissoient les avantages par leur propre expérience, durent ne rien épargner pour les faire fleurir chez eux. Saint Irénée faisoit voir dans ses disciples, Caius et Hippolyte, ce que les évêques de l'Armorique avoient à faire. Saint Martin, le modèle de ses suffragans, ne piquoit pas moins leur émulation. Son monastère de Marmoutier étoit devenu le sanctuaire des sciences ecclésiastiques.

Si ces évêques étoient engagés par des raisons tirées de leur ministère, et fortifiés par l'exemple, à faciliter à leurs diocèses les moyens d'étudier la connoissance du salut, ils y étoient encore excités par le goût si naturel aux Gaulois pour les sciences profanes.

Phebicius, né à Bayeux, grand-prêtre de Belenus en cette ville, qui voyoit sa fortune et sa considération s'évanouir avec le culte de cette divinité, alla professer les belles-lettres à Bordeaux (1). Le collége qui y étoit fondé jouissoit d'une réputation si brillante, que les savans des pays étrangers venoient y briguer des chaires, et que les autres villes de la Gaule, celles même de Rome et de Constantinople, se croyoient honorées d'avoir ou de ses professeurs, ou de ses élèves pour l'instruction de leur jeunesse.

Altius-Patere, fils de Phebicius, fit l'admiration de Bordeaux par une vie réglée, quoique païen, et par ses talens supérieurs. Ses discours étoient harmonieux, pleins d'urbanité, de grâces et de sel. Ausone relève particulièrement son éloquence. Saint Jérôme assure que ce rhéteur et Delphide, son fils, excelloient dans l'art de bien parler. La réputation d'Altius-Patere le suivit à Rome : il y enseigna la rhétorique avec le plus grand succès.

Les Armoriques ne pouvoient voir avec indifférence une émulation si marquée pour les belles-lettres. Les applaudissemens que l'on donnoit à ceux qui y réussissoient étoient pour eux un nouvel aiguillon.

Une loide Gratien, par laquelle il est ordonné d'établir d'habiles professeurs de rhétorique et de belles-lettres pour le grec et le latin dans toutes les villes les plus peuplées de la Gaule, ne nous permet pas de douter qu'on n'en ait attiré à Nantes et à Rennes, s'il n'y en avoit pas auparavant.

V.

84. Le clergé des églises de Nantes et de Rennes ne fut pas nombreux jusqu'à la fin du quatrième siècle. Les évêques qui les gouvernoient, rem-

(1) Strabon et Ptolemée parlent de cette ville : ils l'appellent *Burdigala*. Ce nom vient de *bwar*, en composition *bwer*, *bwr*, *en forme d'arc*; de *dy*, *grand*, et de *cal*, en composition *gal*, *port*. Ce qui veut dire : *grand port en forme d'arc*. En effet, le port de Bordeaux est si vaste qu'il peut contenir plus de deux mille vaisseaux, et il représente une espèce d'arc dont la Garonne est la corde. Lascivus Canilius érigea un temple en cette ville aux dieux tutélaires d'Auguste ; le terrain sur lequel il fut construit fut assigné par un décret des décurions de la ville. C'étoit un péristyle à quatre angles droits, long de 87 pieds et large de 62, selon Elie Vinet. Dans sa largeur, ce temple avoit six colonnes en face et huit colonnes à chaque côté dans sa longueur. Elles étoient toutes d'ordre corinthien.

plissoient par eux-mêmes les fonctions du saint ministère. Prêtres et sacrificateurs aux autels, docteurs sur l'ambon, prédicateurs jusques dans leur maintien et leur silence, crucifiés au monde et au péché, médecins dans l'administration de la pénitence secrète, dans celle qu'ils faisoient remplir solemnellement en public, pasteurs jusques dans les besoins temporels, règles vivantes du clergé et du peuple, tout à tous, ils étoient véritablement papes, c'est-à-dire, pères de leurs ouailles et serviteurs des serviteurs.

85. Les prêtres et les diacres qui composoient leur sénat et leur conseil, leur servoient de vicaires dans leur absence et leurs maladies, autant que leur ordre pouvoit le leur permettre. Pendant la vacance du siége, ils conduisoient l'Eglise et administroient ses biens.

86. Il y a lieu de présumer que les églises particulières qui furent édifiées à Nantes étoient paroissiales. Des prêtres y furent attachés; ils n'y célébroient pas néanmoins les saints mystères. Ce que nous connoissons des églises-mères nous apprend qu'on ne faisoit point ailleurs de sacrifice. On n'y voyoit qu'un autel, comme, à proprement parler, il n'y avoit qu'un pontife. Les prêtres et les diacres attachés à son église l'assistoient durant cette redoutable fonction. Les fidèles y étoient présens et ne faisoient qu'une même hostie qui s'immoloit avec Jésus-Christ au Père éternel. De la cathédrale, on envoyoit la communion aux prêtres qui desservoient les églises inférieures de la ville. Cette pratique les tenoit dans la dépendance de l'évêque.

87. Les prêtres qui furent chargés de l'administration des six paroisses fondées hors la ville de Nantes, rendoient compte à l'évêque du temporel de ces églises. Ils prenoient sur leurs revenus ce dont ils avoient besoin pour leur vêtement et leur nourriture; l'évêque disposoit du reste suivant ses lumières et sa charité.

VI.

88. C'est principalement la raison d'incontinence qui a fait attacher l'irrégularité à ceux qui ont été mariés deux fois. Les Pères disent que c'étoit là le motif pour lequel saint Paul vouloit qu'on n'ordonnât évêque que celui qui n'avoit épousé qu'une femme (1). Cet apôtre exigeoit la même chose des diacres et des veuves (2). Il insinuoit par là quelle devoit être la vertu de ceux qu'on élevoit au saint ministère.

Lorsque les Pères du concile de Valence étendirent l'an 374, d'après

(1) I. Tim. 3. 2.

(2) Ibid. v. 12. et c. 5, 4, 9.

les canons apostoliques (1), la bigamie à ceux qui avoient épousé une veuve, ils jugèrent que le soupçon d'incontinence qui tomboit directement sur la femme, n'étoit pas honorable au mari. Ce n'est pas que l'Eglise traitât d'illicites les secondes noces : elles sont bonnes en elles-mêmes; mais l'incontinence, à qui elles servent de remède, est une infirmité de l'âme. C'est pour la punir que l'Eglise imposoit une pénitence à ceux qui se remarioient.

La pape Innocent I qui, comme le concile de Valence, déclare que ceux qui épousent une veuve avant le baptême ou après, ou qui épousent une fille avant le baptême et une seconde après, tombent dans l'irrégularité, en donne pour raison que le baptême a bien la force de laver la tache des crimes, mais qu'il ne peut diminuer le nombre des mariages contractés. « Dieu, dit-il, n'autorisa et ne bénit que le premier mariage » d'un homme avec une femme. L'Eglise, qui a pris ce divin modèle pour » règle de sa discipline, ne bénit que les premières noces, et refuse » l'entrée au saint ministère à ceux qui sortent des bornes tracées, en » quelque façon, par le doigt de Dieu même (2). »

La raison mystique de cette irrégularité que saint Augustin fait valoir, et à laquelle on s'attache aujourd'hui, savoir, que le mariage des prêtres doit représenter celui du Verbe incarné avec son Eglise (3), qui est toujours une, n'avoit point été alléguée avant ce saint docteur. Elle a été, dit Thomassin (4), plutôt l'embellissement d'une chose faite, qu'un motif pour la faire.

VII.

89. Pour peu que l'on veuille approfondir la nature du saint ministère et les qualités qu'il requiert dans ceux qui en sont revêtus, on ne sera pas surpris que presque tous ceux qui y étoient appelés opposassent de la résistance à leur ordination. La ferveur du christianisme, alors presque dans toute sa force, représentoit vivement et sans nuages à l'esprit l'excellence et la sublimité du sacerdoce. Les qualités que saint Paul exige dans les évêques effrayoient l'humilité des élus. Simples particuliers, ils n'avoient à répondre que d'eux-mêmes au tribunal de Dieu. Une fois à la tête de la bergerie, ils avoient à rendre compte de tout. Les grands exemples des vertus pastorales que leur offroient de tous côtés de saints évêques, bien loin de les rassurer, ne leur montroient que leur indignité.

(1) C. 16, 17.
(2) Ep. 22. c. 1, 8.
(3) Lib. de bono conjugali.
(4) Discipline de l'Eglise sur les bénéfices; art. bigames.

On sait qu'il fallut user d'artifice et de violence pour faire s'asseoir saint Martin sur le siége de Tours. Son humilité lui avoit inspiré la retraite et la vie privée : l'obéissance seule, animée par la charité, lui fit accepter en tremblant le fardeau redoutable de l'épiscopat.

90. S'imputer des crimes ou que l'on n'avoit pas commis, ou qui du moins étoient secrets, dans la vue d'éviter le sacerdoce, c'étoit sans doute se regarder comme indigne d'un emploi si relevé et en reconnoître la supériorité; mais lui rendre cet hommage par un mensonge, c'étoit outrager la vérité par essence, le Dieu de toutes vertus. Lorsque le concile de Valence rend inhabiles à l'épiscopat ceux qui faisoient cet aveu, il n'a fait que suivre l'exemple de saint Paul, qui donne une exclusion générale à ceux qui ont tombé dans le crime après leur baptême (1). Les constitutions apostoliques (2), le canon soixante-unième des Apôtres, les conciles de Néocésarée (3), de Nicée (4) et d'Elvire (5), portent la même irrégularité. Ceux qu'on admettoit aux saints ordres devoient avoir conservé la candeur et la pureté dont ils avoient été revêtus dans leur baptême. La pénitence ne leur auroit pas rendu l'innocence virginale : elle auroit pu en faire des saints, mais elle ne pouvoit donner à l'Eglise des ministres selon ses désirs.

VIII.

91. Ce n'étoit point par l'habit qu'on reconnoissoit les ecclésiastiques dans la vie civile. Un extérieur simple et modeste, qui annonçoit la pureté du cœur, faisoit leur caractère distinctif. Les Armoriques, qui avoient emprunté des Romains leurs usages et leurs mœurs, se vêtirent comme eux. Les personnes en dignité et le plus grand nombre des simples citoyens romains, portoient une robe qu'ils nommoient toge. Cet habillement étoit de laine, ample et long. D'abord on l'avoit laissé tomber jusques sur les pieds; mais Auguste, qui l'avoit trouvé trop incommode pour marcher, le fit relever de façon qu'il ne descendoit qu'un peu au-dessous du genou. On l'attachoit sur l'épaule gauche. Il se plioit et se retroussoit de façon à laisser le bras droit entièrement libre. D'un pan de cette toge, on se couvroit la tête, soit pour se préserver de l'ardeur du soleil, soit pour se défendre de la pluie.

Le clergé adopta cette manière de s'habiller. Comme les ecclésiastiques ne respiroient en tout que la simplicité, leurs toges n'avoient point cette fi-

(1) Tit. c. 1. 1. Tim. 1. c. 3.
(2) Lib. 2. et lib. 3. c. 9. et lib. 8. c. 4.
(3) C. 9. 10.
(4) C. 9. 10.
(5) C. 30.

nesse et cette ampleur que l'on remarquoit dans celles des personnes riches et de ceux qui se piquoient de grandeur. Ils affectoient encore moins de relever leurs toges par des raies de différentes couleurs, ou de les charger de broderie, ainsi que le pratiquoient les personnes du grand monde. Elles étoient blanches et unies, telles que les portoit le peuple romain.

92. Le Pape Célestin blâma, en l'année 428, les ecclésiastiques des provinces de Vienne et de Narbonne, qui, au lieu de la toge, commençoient à porter un manteau et une ceinture. Il leur montre que ce n'est que l'amour de la chasteté qui nous est recommandé par ce qu'on lit dans l'Evangile, de se ceindre les reins ; qu'il ne faut pas corrompre, par superstition, la discipline que tant de saints évêques ont autorisée ; que le clergé ne doit pas se distinguer des fidèles par l'habit, mais par la doctrine et la pureté.

On observe que les chanoines de l'église de saint Martin de Tours portèrent l'habit blanc dès leur institution. Ce ne fut que sous le pape Alexandre III qu'ils changèrent cette couleur, pour prendre le rouge et le violet, qu'ils conservèrent durant plusieurs siècles (1).

IX.

93. Les purifications impures auxquelles quelques-uns des nouveaux convertis au christianisme n'avoient point honte de s'initier, et dont les Pères du concile de Valence se sont plaints dans leur troisième canon, est une suite de la vénération superstitieuse que les Gaulois avoient conservée pour l'eau. Nous avons fait voir ailleurs (2) qu'ils avoient supposé qu'un génie particulier animoit cet élément. Les Romains, si éclairés d'ailleurs, avoient tombé dans la même puérilité. D'après ce principe, l'eau acquit des propriétés les plus surprenantes.

Une des cérémonies à qui cette fausse persuasion avoit donné lieu, et qu'on décoroit du nom de lustration, consistoit à se plonger dans l'eau, ou à répandre sur soi de l'eau lustrale (3).

Lorsque les nautonniers de notre Bretagne font traverser à quelqu'un, pour la première fois, un bras de mer, ils ne manquent point de le *baptiser* (c'est le terme dont ils se servent), à moins qu'il ne se rachette par argent. La même pratique a lieu lorsqu'on passe le tropique, ou le détroit, ou sous la ligne.

(1) Gervaise, Vie de S. Martin.
(2) I. vol. pages 285 et suiv. (Ci-dessus, Introduction, n. 223, p. 109. a. V.)
(3) Æneid. lib. 6. v. 740.

Ces usages ne sont plus aujourd'hui qu'une plaisanterie burlesque. Le peuple, chez qui ils sont relégués, n'en voit d'autre raison qu'une coutume aveugle; des yeux attentifs en découvrent l'origine, quelque ancienne qu'elle soit.

94. Pour faire de l'eau lustrale, les Romains, dit Athenée, y éteignoient un tison ardent qu'ils avoient pris sur un autel où l'on offroit un sacrifice. Théodoret nous apprend que les païens avoient des personnes à la porte de leurs temples qui jetoient de cette eau sur ceux qui y entroient (1). Il ajoute qu'on en répandoit encore sur les viandes qui étoient servies dans les festins (2). On la déposoit communément dans de grands vases placés à la porte des temples. Chacun s'y purifioit en entrant et en sortant : dans tous les sacrifices que faisoient les Romains, on arrosoit les assistans avec des goupillons à peu près semblables aux nôtres (3).

95. Antoine-Marcile Colonne, archevêque de Salerne (4), et Baronius (5) rapportent aux apôtres mêmes l'origine de l'eau bénite. Ils prétendent qu'ils en ont introduit l'usage à l'imitation des aspersions de la loi mosaïque. D'autres disent qu'il faut en attribuer l'institution au pape saint Alexandre, qui fut martyrisé sous Adrien (6). Quoi qu'il en soit à cet égard, toute créature de Dieu est bonne, dit l'Apôtre; elle devient sainte par la parole de Dieu et par la prière (7). C'est par cette raison que l'évêque sanctifie l'eau (8). De même que les viandes des païens devenoient immondes par l'invocation du malin esprit, ainsi l'eau acquiert la sainteté par l'invocation de Dieu (9). De là les constitutions apostoliques ordonnent à l'évêque de bénir l'eau et l'huile; et, en son absence, au prêtre assisté d'un diacre (10).

96. La pratique de l'eau lustrale, qui est commune entre les chrétiens et les païens, n'est donc pas appuyée sur le même principe et n'a pas pour objet la même fin chez les uns et les autres. L'eau dont les chrétiens se servoient dans les cérémonies religieuses se rapportoit au culte du vrai Dieu; celle que les païens employoient étoit consacrée à celui des idoles. L'une tiroit son efficacité du Tout-Puissant et étoit propre à la guérison des maladies de l'âme et du corps. L'autre étoit souillée par le souffle impur des démons, et portoit la corruption partout où on la répandoit. Valentinien étoit bien convaincu de cette vérité. Comme il accompagnoit

(1) Lib. 3. c. 16.
(2) Lib. 3. c. 14.
(3) Æneid. lib. 6. v. 229.
(4) Lib. de aqua bened. sect. 2. n. 43.
(5) Ad an. 152. n. 3 et 4.
(6) Godeau.
(7) Tim. 1. 4.
(8) S. Cyprian. Ep. 12. ad Januar.
(9) S. Cyrillus, Catech. 3.
(10) Lib. 8. cap. 29.

un

un jour l'empereur Julien l'apostat au temple du génie de la ville d'Alexandrie, en qualité de capitaine de ses gardes, les néocores ayant jeté de l'eau lustrale sur ceux qui entroient, il s'aperçut qu'une goutte de cette eau étoit tombée sur son habit : il s'en plaignit à l'un des néocores ; et, après l'avoir traité durement, il lui fit sentir qu'il l'avoit souillé, bien loin de le purifier. Le déserteur du christianisme, qui crut ses dieux insultés par cette action, le fit reléguer dans un château situé au milieu des déserts ; après y avoir vécu un an et quelques mois, on lui déféra l'empire pour récompense de sa piété (1).

97. Des principes que nous venons d'établir, il suit évidemment que les purifications du paganisme, soit par immersion, soit par aspersion, étoient, pour les néophytes qui y avoient recours, autant d'actes d'idolâtrie. Les prophètes de l'ancienne loi, dans les reproches qu'ils faisoient aux Juifs, l'avoient désignée par le nom de fornication. Par ces purifications, les chrétiens s'attachoient à un autre dieu qu'à celui qui est le véritable Dieu ; c'étoit abandonner son culte pour celui des idoles. Aussi les Pères du concile de Valence ne balancent point à mettre dans le même rang les sacrifices profanes des démons et les purifications qu'ils qualifient d'inceste.

X.

98. Mais pourquoi les évêques de cette respectable assemblée refusent-ils les secours des sacremens, même à l'article de la mort, à ceux qui, après leur baptême, avoient immolé de nouveau aux démons, ou qui avoient participé aux sacrifices des gentils par l'eau lustrale ? Des prélats aussi zélés que ceux de la Gaule pour la conversion des pécheurs, et dont les vues étoient si saintes, pouvoient-ils ne pas tendre une main bienfaisante à ceux qui, ayant eu le malheur de retomber dans l'idolâtrie, reconnoissoient toute l'énormité de leur faute ? Pourquoi ne les réconcilioient-ils pas au moins dans ce moment redoutable où l'âme, prête à quitter le corps, alloit se présenter devant son juge ?

Ce n'est que dans la charité même de ces pasteurs et dans leurs lumières que nous trouverons la raison de leur conduite. Ils étoient bien éloignés de penser qu'il y eût des crimes irrémissibles par leur nature ; ils savoient également que le pouvoir des clefs qu'ils avoient en main leur procuroit le moyen de délier les plus grands pécheurs, lorsqu'ils sont contrits et humiliés. Ce n'étoit pas sous ce rapport qu'ils envisageoient

(1) Théodoret, lib. 3. c. 16.

l'état des choses. De tous côtés, les chrétiens étoient environnés d'idolâtres. Les liaisons naturelles et politiques qu'ils avoient avec eux exposoient leur foi à de grands dangers. Quelque horreur qu'on leur eût inspirée pour toute espèce de cérémonies païennes, ils ne s'y sentoient pas moins portés intérieurement. L'habitude et l'exemple sont de puissans mobiles. Les évêques, qui n'avoient rien plus à cœur que le salut de leurs ouailles, tentèrent de tarir la source du mal.

Ceux des chrétiens qui avoient retourné à l'idolâtrie trouvèrent, dans une pénitence laborieuse et continuée jusqu'à leur dernier soupir, de quoi apaiser la justice de Dieu et attirer sur eux sa miséricorde. Les lâches qui auroient été tentés de succomber, spectateurs d'une telle pénitence, reprenoient, à cette occasion, assez de forces pour sortir victorieux du combat. Des peines présentes, et qui ne se terminent qu'à la mort, font plus d'impression que celles de l'éternité, qu'on ne considère que dans une perspective éloignée. Les pasteurs gaulois, guidés par les circonstances, étoient semblables à un médecin qui ne craint pas d'ordonner à son malade le régime le plus exact et les remèdes les plus violens, quand il les juge propres à extirper la maladie.

XI.

99. La sépulture ne fut pas seulement chez les chrétiens un devoir de la nature : elle fut encore un acte de religion. On eut soin d'en écarter tout ce qui ressentoit la superstition. On n'avoit garde, dit saint Augustin (1), de négliger la sépulture des morts, ni de jeter au hasard, comme parle Origene (2), des corps qui ont été le siége d'une âme raisonnable. La foi enseigne que les corps des saints sont les membres de Jésus-Christ, et que leurs reliques ont été les temples du Saint-Esprit.

100. On ne brûloit pas ordinairement les corps morts : on préféra en général la coutume de les inhumer, comme conforme à l'usage primitif. Ce n'est pas qu'on craignît de faire périr par le feu des corps qui devoient tôt ou tard se dissoudre. Rien ne se perd dans la nature ; celui qui, d'un acte de sa volonté, a tout créé de rien, est assez puissant pour rassembler chaque partie du corps humain et l'animer de nouveau, lorsque paroîtra le temps qu'il a fixé pour sa résurrection.

101. C'eût été profaner les corps des fidèles, que de les enterrer dans les tombeaux des idolâtres. Saint Cyprien en fit de grands reproches à Martial, évêque en Espagne (3).

(1) De Civit. Dei, cap. 13.
(2) Contra Celsum, lib. 2.
(3) Ep. 26.

102. Les clercs étoient chargés d'inhumer les corps morts des chrétiens. Saint Chrysostôme fait voir que, de son temps, c'étoit un usage ancien (1). On donnoit aux clercs fossoyeurs le nom de Copiates (2). Constantin les exempta, par un privilége particulier, de la contribution lustrale que payoient tous les marchands.

103. On ne manquoit pas de chanter des psaumes pour les morts, lorsqu'on portoit leurs corps en terre ; on célébroit pour eux le sacrifice de la messe (3). C'est une sainte et salutaire pensée de prier pour eux, afin que leurs péchés leur soient remis.

104. On consacra des lieux communs, où les corps des fidèles morts dans le sein de l'Eglise devoient être déposés. On leur donna le nom de cimetière, c'est-à-dire, repos des morts ; parce que, suivant la foi chrétienne, les fidèles défunts ne sont pas morts, à proprement parler ; ils sont comme dans un état de sommeil, en attendant la résurrection générale. Tertullien rapporte un miracle qui se fit dans un de ces cimetières. Un corps mort se retira pour faire place à un autre (4).

105. La loi des douze tables, portée chez les Romains, avoit défendu de brûler et d'enterrer les corps dans la ville, afin de la préserver de la corruption et de l'incendie. Elle fut étendue, par Adrien, à toutes les villes de l'Empire. Une troisième raison, également puissante alors, pouvoit avoir donné lieu à cette seconde ordonnance. Elle tiroit sa source d'une superstition par laquelle la vue d'un mort souilloit les flamines. Diocletien et Maximien n'eurent point d'autre motif que celui-ci pour renouveler cette loi.

106. Théodose le Jeune, qui connoissoit l'absurdité des cérémonies du paganisme, n'eut égard qu'au bien de l'humanité dans la défense qu'il fit, en 381, d'établir des cimetières dans l'intérieur des villes. La présence des cadavres, dit ce prince, semble en altérer la pureté (5). Origene avoit remarqué, avant cet empereur, que les citoyens seroient infectés par la mauvaise odeur qu'ils répandent. L'Eglise s'étoit conformée à un règlement si sage en lui-même, plus encore par amour de la société que par obéissance à l'autorité civile.

107. Le cimetière des chrétiens de Nantes fut conséquemment aussi

(1) De muliere septiès icta.

(2) On fait venir le nom de Copiates du grec *cupos*, *travail* ; de là on conjecture que l'église d'Orient leur a donné l'existence. Ce nom se dérive plutôt du celtique *cop*, *creuser*. L'origne des Copiates peut donc s'attribuer à l'Eglise latine.

(3) Tertullian. Lib. de anima.

(4) Ibidem.

(5) Ex Constit. Theod. Jun.

hors la ville. C'est là qu'ils déposèrent les corps des saints martyrs Donatien et Rogatien. La plupart des évêques de cette ville furent enterrés auprès d'eux.

108. Le cimetière de Rennes étoit dans le lieu qu'occupe maintenant l'abbaye de Saint Melaine. Marbodus, évêque de cette ville, qui vivoit sur la fin de l'onzième siècle, place, dans cet endroit, le tombeau de saint Moderan. Saint Just, ou Justin, y fut inhumé. On voit encore, dans l'Eglise de ce monastère, une chapelle dédiée à ce dernier évêque; la barrière du faubourg de Saint Melaine porte le nom de Saint Just.

109. Il y avoit des oratoires dans ces cimetières; on en éleva sur le tombeau des saints martyrs de Nantes : on en fit autant sur ceux des saints pontifes de Rennes. Là, on offroit le sacrifice de la messe, parce que les prêtres qui l'y célébroient n'avoient point de peuple qui leur fût soumis, et qu'il n'y avoit point de danger d'élever autel contre autel.

110. Si le respect qu'on avoit pour l'épiscopat et pour la sainteté de ceux qui en étoient revêtus, n'étoit pas un motif suffisant pour les inhumer dans les églises, à plus forte raison, le corps d'aucun fidèle n'y pouvoit reposer, quelque rang qu'il eût eu dans l'état; le temple du Seigneur n'admettoit dans son enceinte que les apôtres et les martyrs. Cette exception ne tournoit qu'à la gloire de la religion. A la vue de ces précieuses reliques, la foi des chrétiens en devenoit plus ferme et leur courage plus constant.

CINQUIÈME SIÈCLE.

Cùm exaltatus fuero à terra, omnia traham ad me ipsum.
Joan. 12. ℣. 32.

1. Les évêques que la divine Providence avoit pris soin d'attacher à Nantes et à Rennes, avoient été autant de flambeaux placés sur le chandelier. Leur foi et leurs vertus ne tardèrent pas à passer dans les esprits et les cœurs des habitans de leurs villes; bientôt elles se communiquèrent à la plus grande partie des cantons qui en ressortissoient. L'effet propre du christianisme est de changer ses disciples, non-seulement en des hommes nouveaux, mais de les consacrer et de les diviniser en quelque manière. Ce spectacle dut frapper vivement les cités voisines des Nantois et des Rennois. Les nouveaux hôtes que les habitans du canton de Dol, les Vennetois et les Corisopites reçurent chez eux, leur montroient pour la plupart les exemples d'une sainteté peu commune. Ils étoient semblables à ces arbres qui, après avoir souffert dans une terre aride, sont transplantés sur le bord des eaux.

Nous ne pouvons rappeler au jour tout ce que les zélés pasteurs des trois églises nouvelles entreprirent pour l'avantage de la religion et de la société civile. Il ne nous appartient pas de chercher à dévoiler ce que Dieu a voulu nous tenir caché. Nous ferons même un choix parmi les matériaux que nous rencontrerons. Si nous ne rapportons pas tout ce qu'ils peuvent contenir, c'est que l'amour du vrai est notre première règle.

2. Le premier évêque de Dol s'appeloit Senior ou Senieur. Ce nom, qui convenoit en général à tous les évêques (1), lui devint propre. Sa vie ne nous est pas connue. Tout ce que nous en pouvons dire avec quelque certitude, c'est qu'il ordonna prêtre saint Patrice, l'apôtre d'Irlande, dans l'un des voyages que celui-ci fit en Armorique (2).

3. Saint Tathée (3), autrement *Paterne*, à qui l'on a donné le surnôm d'*Ancien*, pour le distinguer de plusieurs autres saints du même nom, étoit un solitaire dont la piété et les connoissances étoient également re-

(1) Le nom de *Senior* vient de *sen*, *ancien*. Celui de *Presbyter* a le même sens dans le grec que *sen* dans le celtique. On donnoit indifféremment à tout évêque la qualité respectable d'*ancien*.

(2) D. Morice, Hist. de Bret. t. 1.

(3) *Tat* se rend par *père* et répond à celui de *Paterne*, tiré du latin *pater*.

commandables. On croit qu'il naquit en Armorique vers le milieu du quatrième siècle. L'humilité, cette vertu inconnue des païens et trop rarement pratiquée par les chrétiens, lui avoit fait embrasser la retraite. Abaissé à ses propres yeux, il n'en fut que plus grand. La méditation des livres saints lui en acquit l'intelligence. Ceux qui le consultoient ne manquèrent pas de faire connoître ses talens. La considération que l'on eut pour lui étoit d'autant plus solide, qu'il l'avoit moins recherchée. Quelque répugnance qu'il eût à se donner en spectacle, il se vit obligé d'ouvrir une école publique. La piété et la science y marchèrent d'un pas égal. Parmi les disciples qui prirent les leçons de ce docteur, on compte saint Patrice, l'apôtre d'Irlande. Il forma, dans la religion et les sciences, deux autres Patrices, l'un le remplaça dans le siége de Vennes; l'autre se retira dans l'Irlande, auprès de son oncle, lorsqu'il y prêcha l'Evangile (1).

Tel avoit été Paterne, avant que d'occuper la chaire de Vennes. Maître de plusieurs saints, il l'étoit lui-même. Si le tumulte des armes avoit jeté dans la dissipation et le relâchement la plupart des Bretons, dont il devenoit le père spirituel, que ne dut-il pas faire pour les rappeler à Dieu et à eux-mêmes? Que de travaux n'essuya-t-il pas pour unir à son bercail les Vennetois, dont le plus grand nombre étoit encore idolâtre? Le zèle dont il étoit pénétré pour le salut des âmes, son expérience et ses talens suppléeront à ce que nous pourrions raconter à son sujet.

4. Corentin, que l'on appelle Charaton on Chariaton (2), fait voir, par son nom seul, quelle idée l'on avoit de sa capacité. Il étoit issu d'une famille originaire de l'île, qui s'étoit retirée en Armorique. Ses parents, qui avoient la crainte de Dieu devant les yeux, l'avoient fait instruire dès l'enfance. Il avoit fait de grands progrès dans les lettres humaines; mais il se distinguoit encore davantage dans la science des saints. Son passage dans le continent fut pour lui une occasion de faire fructifier les talens que le Seigneur lui avoit donnés. Il s'occupa uniquement de Dieu et se fit une solitude au milieu de lui-même. Pour ne pas s'exposer à des distractions extérieures, il s'enfonça dans un lieu écarté, qui fait à présent partie d'une paroisse que l'on nomme Plomodiern (3). L'étude de l'ancien et du nouveau testament lui tint lieu du monde qu'il avoit quitté.

(1) D. Morice, Hist. de Bret. t. 1.

(2) Le nom de *Corentin* vient de *cor*, *tête*, et d'*en*, *excellente*. Celui de *Charaton* est composé de *char*, *grand*, et de *rat*, *pensée*. Ce qui veut dire : *homme d'un jugement profond*.

(3) Le nom de *Plomodiern* est composé de *plo*, *habitans d'une campagne divisée en vil-*

Grallon, comte de Cornouaille, qui, à l'exemple des insulaires et des autres Gaulois, aimoit la chasse, se trouva un jour à la cabane de ce reclus. Ceux qui se plaisent à former des jugemens qui leur coûtent peu d'examen, attribueroient cette démarche au hasard; sous ce terme, qui ne présente aucune idée, ils croiroient voiler leur ignorance. Mais, pour peu que l'on veuille user d'une raison saine, on se persuadera que cette rencontre avoit une cause déterminée dans les effets admirables de la providence divine, qui conduit les pas de l'homme, sans qu'il y fasse attention. Grallon fut édifié de l'entretien qu'il lia avec ce pieux solitaire. La pauvreté volontaire à laquelle il s'étoit réduit, et les austérités qu'il pratiquoit, le touchèrent encore d'une manière plus sensible. Ce prince crut que tant de vertus ne devoient pas rester secrètes plus long-temps. Corentin lui parut, à ces traits, être celui qu'il cherchoit pour conduire le nouveau peuple qui s'étoit mêlé avec les Corisopites. Saint Martin, qui mourut à la fin du dernier siècle, ou du moins au commencement de celui-ci, lui imposa les mains. On assure que Grallon, devenu roi de l'Armorique, lui fit présent du palais qu'il avoit à Quimper: c'est une tradition que ce château étoit situé dans le lieu même où est actuellement la cathédrale. L'épiscopat de saint Corentin fut long, et ses travaux apostoliques furent multipliés. Il mourut vers l'an 454.

5. Cependant l'Empire romain, qui s'étoit flatté d'égaler la durée du monde, étoit sur le point de sa chute. La division qui avoit régné entre le sénat et le peuple, n'avoit pu cesser que par l'autorité d'un maître absolu. Il fallut retenir la liberté par la force ouverte. La monarchie devint toute militaire; celui qui étoit pourvu du pouvoir souverain porta le nom d'empereur, parce qu'il étoit le chef des troupes. Le nerf du gouvernement se trouva par ce moyen entre les mains des armées. Aussi crurent-elles être en droit de créer à leur gré des empereurs. C'est de cette source destructive que devoient sortir les séditions, les guerres, la ruine des milices et le bouleversement de l'Empire.

Des causes étrangères accélérèrent la dissolution de ce colosse énorme qui, par son poids, avoit écrasé l'univers. Les lois n'avoient plus de vigueur; le luxe étoit monté à son comble; l'envie d'avoir ne connoissoit plus de frein; les barbares, qui joignoient à la force du corps la vigueur de l'âme, menaçoient de toutes parts les Romains amollis. Alaric (1), le

lages et maisons particulières; de *mo*, *nombreux*, et de *tiern* ou *diern*, le d et le t se mettant l'un pour l'autre dans le celtique, *Seigneur, prince*: *peuple nombreux qui dépend d'un seigneur*.

(1) Le nom d'*Alaric* se tire d'*all*, *impétueux*, et de *ric*, *roi*.

plus cruel ennemi du nom romain, pénétra en Italie en 402, et jeta l'épouvante jusques dans Rome. Un essaim de Vandales, d'Alains et de Sueves fondit sur la Gaule l'an 406 (1). Comme les garnisons qui défendoient la frontière le long du Rhin étoient alors employées contre Alaric, les barbares ne trouvèrent aucun obstacle à leur passage. Ils se répandirent jusqu'aux Pyrénées (2). Les Alains occupèrent le pays d'Orléans et les bords de la Loire, sous leurs rois Eochar et Sangiban, peut-être le même que Sambida (3). Les Allemands et les Bourguignons marchèrent sur leurs traces. Ceux-ci s'établirent dans l'Helvetie (4), aujourd'hui la Suisse, et par la suite dans le pays des Sequanois et des Eduens; ceux-là sur les bords du Rhin, depuis Bâle jusqu'à Mayence.

6. (5) Les troupes romaines qui servoient à la défense de la Bretagne prirent l'alarme au bruit que causoit ce déluge d'ennemis. Elles appréhendèrent d'être attaquées en même temps par quelques-uns de ces barbares, et par ceux de l'Ecosse et de l'Hibernie. N'ayant à espérer aucun secours de l'Empire, elles se donnèrent un empereur. Le choix tomba sur l'un des officiers, nommé Marc. A peine fut-il élu qu'on le remplaça par Gratien, dont on ne fut pas plus satisfait. La couronne lui fut enlevée avec la vie, après quatre mois de règne. Un simple soldat en fut décoré. Le nom de Constantin qu'il portoit, étoit respectable; mais sa personne n'avoit presque rien qui pût réveiller les grandes qualités que l'on avoit admirées dans le premier empereur chrétien. Il dut sa force à la foiblesse et aux agitations de l'Empire.

7 (6). Le tyran alla, à la tête des troupes et de la jeunesse de l'île, se faire reconnoître par les Gaules et laissa la Bretagne dégarnie. Les Pictes et les Ecossois la désolèrent de nouveau. Constantin, qui avoit porté les armes en Espagne, n'étoit ni assez actif ni assez puissant pour mettre l'île à couvert. Honorius, aussi indolent et également foible, encouragea seulement les Brètons à se défendre. Ils ne trouvèrent plus de salut que dans leur désespoir, et ils furent contraints à ne réclamer que lui contre leurs ennemis. Un grand nombre de négocians romains passèrent dans les Gaules; de nombreuses familles se retirèrent en Armorique.

(1) Oros. Hist. lib. 7.

(2) Pyrénées est un terme composé de *pi*, *montagnes*; de *ran*, en composition *ren*, *séparation*, *partage*.

(3) Jornandès, de rebus Gothicis; et Constantius presbyter et Erricus monachus in vita S. Germani, ubi de Eochar, rege Alanorum.

(4) *Elwet*, *soudoyé*. Polybe rapporte que ceux des Gaulois qui demeuroient au-delà des Alpes au bord du Rhône, portoient les armes pour les peuples qui les soudoyoient.

(5) [An 407.] — Omission. a. V.

(6) [An 409.] — Omission. a. V.

8.

8. Les Bretons-Létes et les Armoriques venoient de pourvoir à leur sûreté : ils avoient chassé, à main armée, de leurs frontières, les magistrats romains ; mis leurs villes en état de défense et changé leur gouvernement. Par là ils avoient cru ne pas désobliger Honorius, qu'ils continuoient de regarder comme leur souverain légitime. Constantin ne passoit pas moins dans leur esprit pour un usurpateur que dans celui d'Honorius. La jeunesse nombreuse de l'île, qui avoit suivi le tyran dans la Gaule, vint se fixer en Armorique, où elle fut reçue avec joie par les naturels du pays et par leurs anciens compatriotes. Déjà ces étrangers égaloient au moins en nombre les premiers habitans.

9. Conan s'étoit mis à la tête de l'entreprise hardie qui assuroit à l'Armorique son ancienne liberté et son repos. Aussi on lui déféra la principale autorité. Chacun vécut sous lui suivant les anciennes lois de la patrie. La nation se regarda néanmoins encore, du moins extérieurement, comme subordonnée à l'Empire romain. C'est par ce motif que la monnoie qui fut frappée en Armorique étoit au coin des empereurs.

10. Constantin avoit joué le même personnage que Maxime : il périt en 411, à peu près de la même manière. Sa mort sembloit devoir faire rentrer l'Armorique sous le gouvernement du préfet du prétoire et des autres officiers impériaux d'Honorius. Mais Conan avoit goûté le plaisir de commander en maître ; ses peuples étoient contens de son administration : ils ne se rappeloient que trop les exactions énormes des magistrats romains.

11. (1) Les Romains, qui s'étoient servis d'Exuperantius pour engager les Armoriques à rentrer sous leur obéissance, voyant qu'il n'y pouvoit parvenir, l'employèrent pour traiter avec eux. Ils les reçurent au nombre de leurs alliés, ainsi qu'ils venoient de le faire à l'égard des Visigoths. Il paroît que le traité fut conclu entre le roi Conan et cet illustre poitevin, au nom de l'empereur. Rutilius donne de grands éloges à Exuperantius pour avoir négocié un concordat qui rétablissoit la tranquillité dans l'Armorique, la vigueur des lois et la liberté du commerce.

12. Les pertes que faisoit la Bretagne enrichissoient l'Armorique. Ses habitans, accoutumés à s'expatrier, trouvoient dans la bonté de Conan une ressource à leurs malheurs. Ses états leur étoient ouverts, et il leur donnoit des terres à cultiver aux mêmes conditions qu'il avoit cédé les autres.

Conan devoit des égards particuliers à un seigneur breton, qui s'étoit

(1) [An 419.] — Omission. a. V.

retiré auprès de lui l'an 418. On le nommoit Fracan (1). Ils étoient cousins germains, issus des deux sœurs. Conan, plus âgé, avoit servi de tuteur à Fracan, dans le temps qu'il habitoit l'île, ou, du moins, il y avoit pris soin de son éducation. Fracan, qui avoit abordé à Bréhat (2), fut reçu avec tendresse de son parent. Il en obtint une habitation sur le bord de la petite rivière de Gouet (3), entre les deux cantons où les villes de Quintin et de Saint-Brieuc se sont formées depuis. C'est le lieu que l'on appelle encore de nos jours Ploufragan, du nom de son premier possesseur.

L'épouse de Fracan se nommoit Gwen (4). Pendant qu'elle demeuroit dans l'île, elle eut de son mari deux enfans, savoir, Guethenoc (5) et Jacut (6). Guignolé (7), leur troisième fils, que nous appelons communément Vennolé, et que les Anglois nomment Winwaloè ou Winwaloc, prit naissance en Armorique, quelque temps après leur arrivée dans ce royaume. Ils eurent encore une fille, qui porta le nom de Creirwy (8). On reconnoît par là jusqu'à quel degré de sainteté elle parvint.

13. Il y avoit dans l'île Lawr (9), autrement l'Isle-Verte, auprès de celle de Bréhat (toutes deux dépendantes du diocèse de Dol, actuellement dans les enclaves de celui de Saint-Brieuc), un religieux nommé Budoc (10). Il étoit né, comme Fracan, dans la Bretagne, et y avoit acquis une grande réputation par sa science. Plusieurs moines se réunirent à lui. Il forma dans son île une communauté qui servit d'exemple à celles qui s'établirent dans la suite en Armorique. Il forma en même temps dans son monastère une école qui devint très-célèbre. Fracan confia à ce grand maître l'éducation de ses enfans. Tous répondirent entièrement aux soins que Budoc prit d'eux.

14. Jacut se fit admirer par l'innocence de ses mœurs, par une can-

(1) Le nom de *Fracan* tire son origine de *fra*, *grand*, et de *can*, *prince*.

(2) Brehat est un mot composé de *bres*, *près*, et d'*at*, *continent* : *île voisine du continent*.

(3) Gouet, mot celtique, signifie *sang*. Nous verrons ailleurs si c'est là la véritable étymologie de ce nom.

(4) Gwen se rend par *belle*. Gwen veut dire ici *la belle*, par antonomase.

(5) Guethenoc tire son nom de *guest*, *habit*; de *tex*, *chèvre*, et de *no*, *couvrir* : *homme vêtu de peaux de chèvres*.

(6) Jacut tire le sien de *jacca*, ancien habit de paysan.

(7) L'origine du nom *Guignolé* se trouve dans *guy*, *lumière*, et *noll*, *célèbre*.

(8) Creirwy veut dire : *personne sainte*. On donnoit ce nom aux reliques des saints.

(9) Lawr se rend par *vert*. Des auteurs, qui ne faisoient pas attention à l'origine celtique du mot *lawr*, ont été la chercher dans le latin, *laurus*, et ont donné à l'Ile le nom d'*Isle des lauriers*.

(10) Budoc a été ainsi appelé du lieu qu'il habitoit. Son nom veut dire en breton : *homme environné d'eau*.

deur admirable et une prudence qui auroit fait honneur à un vieillard. Ses vertus jointes à la science de l'Ecriture-Sainte et des belles-lettres, firent bientôt augurer ce qu'il devoit être dans un âge plus avancé.

15. Guethenoc ne cédoit en rien à Jacut. Animés l'un et l'autre du désir de ne penser qu'à Dieu, ils firent profession religieuse dans la communauté de Budoc. Ce fut pour tous les deux un nouveau motif de croître en perfection. Jacut passa dès lors la plus grande partie des nuits à méditer la loi de Dieu, ou à chanter ses louanges. Le travail des mains, la lecture et d'autres exercices de piété remplissoient le jour. Il n'avoit que de l'eau pour boisson; sa nourriture étoit du pain le plus grossier, mêlé de cendres, et des légumes. La terre lui servoit de lit et un caillou de coussin. Ses vêtemens étoient les mêmes que ceux du peuple. Guethenoc étoit trop lié avec Jacut par le même esprit, pour ne pas l'imiter dans ses austérités.

16. Ces deux frères crurent enfin qu'il étoit temps de donner une libre carrière à leur zèle; pour cet effet, ils demandèrent à leur saint maître la permission de se retirer dans une solitude. Comme Budoc connoissoit la pureté de leurs désirs, il se rendit à leurs vœux. Le lieu qu'ils choisirent fut bientôt sanctifié par leurs bonnes œuvres; mais ils furent obligés de le quitter.

17. La péninsule de Landouar, située sur le bord de la mer, au diocèse de Dol, à trois lieues environ d'Alet, devint leur demeure. Cet endroit leur parut propre à les entretenir dans l'esprit de recueillement, et à faire éclater la miséricorde de Dieu envers ses habitans. Ils espéroient leur faire embrasser le christianisme et les déterminer à détruire eux-mêmes le temple qu'ils avoient élevé à la terre. Ce fait remarquable n'est point consigné dans la vie de ces pieux frères; mais le nom de Landouar en sert de garant, ainsi que nous l'avons remarqué ailleurs (1).

Dieu qui vouloit, en sanctifiant ces illustres pénitens, qu'ils sanctifiassent non-seulement le lieu qu'ils habitoient, mais qu'ils répandissent au loin la bonne odeur de leurs vertus, ne permit pas que leur nom fût resserré dans leur district. L'éclat de leur mérite servit de fanal à ceux qui voguoient au milieu de la mer orageuse de ce monde. Pour en éviter les écueils, on vint en foule se ranger auprès d'eux. Chacun y trouva un port assuré.

18. Les deux solitaires furent chargés d'un si grand nombre de disci-

(1) Voyez t. 1. p. 308. (Ci-dessus, Introduction, n. 241. p. 117. a.V.)

ples, qu'ils furent contraints de se séparer. Guethenoc se retira avec la moitié de la communauté dans un lieu dont nous ignorons le nom et la position. Il termina sa carrière aussi saintement qu'il l'avoit commencée. Dieu a servi son humilité en permettant que la société qu'il avoit donnée à la religion ne se soit pas perpétuée, et qu'aucun de ses disciples ne nous soit connu. Jacut resta à Landouar avec la portion de religieux que son frère lui avoit laissés. Son monastère étoit consacré sous l'invocation de la sainte Vierge; son corps fut inhumé dans son église. Cette communauté, quoique devenue en différens temps la proie des Saxons, des Normands et des Anglois, subsiste encore de nos jours. Nous n'aurons pas occasion d'en parler sitôt. Les monumens, qui constateroient les faits ont été enlevés par les barbares, où sont détruits par le temps.

19. Guignolé, le plus jeune des enfans de Fracan, reçut en naissant le germe des vertus et des sciences. Comme ses deux frères avoient embrassé l'état religieux, Fracan n'avoit plus d'espérance qu'en lui pour perpétuer son nom. Il le fit instruire dans la religion, autant qu'il le croyoit nécessaire à une personne du monde; son soin principal fut de le faire élever dans les lettres humaines. L'enfant qui, comme ses frères aînés, se sentoit appelé à la perfection, avoit un goût de préférence pour l'étude des vérités saintes. Il fit souvent des prières respectueuses à son père poûr l'engager à lui donner un maître qui pût lui enseigner les voies du salut, et à servir Dieu comme il le désiroit. L'amour paternel connut enfin ses bornes: il céda à une persévérance dont le ciel étoit le principe.

20. Le saint homme Budoc fut choisi pour maître de Guignolé. Celui-ci, au comble de ses vœux, fit, sous la discipline de ce docteur, des progrès extraordinaires dans les lettres divines et humaines. Son avancement dans la vertu ne fut pas moins rapide. Sa piété, sa continence et ses autres qualités étoient telles qu'on assure que Dieu lui accorda dès lors le don des miracles.

21. Le désir ardent qui l'enflammoit pour la gloire de Dieu et la sanctification des âmes le porta à se réunir à saint Patrice, qui, après avoir été ordonné évêque d'Hibernie en 431, opéroit tant de merveilles en cette île. Le saint pontife, qui n'ignoroit pas l'état de l'Armorique, et qui savoit combien Guignolé étoit propre à l'éclairer, le détourna de cette entreprise.

22. Budoc, convaincu du zèle et des talens de Guignolé, crut qu'il étoit temps de l'abandonner à lui-même. Il le donna pour supérieur à onze de

ses disciples, et les envoya fonder un nouveau monastère. De l'Isle-Verte, ils passèrent dans la terre ferme. Après avoir traversé la côte septentrionale de l'Armorique, que l'on appela Domnonée (1), ils s'arrêtèrent dans une île déserte, près du golfe que forme la mer à l'embouchure de l'Aven (2). Cette île s'appeloit Tospegia (3).

23. Ces religieux y construisirent de petites cellules et y vécurent, durant trois ans, d'herbes, de racines et d'orge qu'ils cultivoient. Toujours en butte à la fureur des vents et des tempêtes, ils furent obligés de passer de l'autre côté de la rivière. Cependant l'île qu'ils venoient d'abandonner se nomma *Tibidi* ou *maison de prières* (4). Le lieu où ils se fixèrent étoit situé auprès d'une hauteur, à l'abri de tous les mauvais vents, et exposé au soleil d'orient et du midi, ce qui le fit appeler *Landewenec* (5). Cet événement arriva vers l'an 440. Grallon donna à ces religieux l'emplacement de leur monastère, et fournit ce qui étoit nécessaire pour le bâtir.

24. Cette communauté a été célèbre dans tous les temps. Guignolé fut le premier abbé de cette maison ; elle devint bientôt très-florissante, par la discipline merveilleuse qu'il y établit. La manière dont il vivoit étoit à peu près semblable à celle de Jacut. Elevés sous le même maître, ils en avoient puisé les mêmes principes.

25. Guignolé n'avoit pour tout habit qu'une tunique de peaux de chèvres qui cachoit un rude cilice. C'étoit le vêtement du peuple de l'île et de celui de l'Armorique. Jour et nuit, hiver et été, ce saint abbé étoit ha-

(1) La partie du continent qui est renfermée entre Tréguer et Châteaulin, au diocèse de Quimper, porta, durant les cinquième et sixième siècles, le nom de *Domnonée*. Cette dénomination s'étendit même à toute l'Armorique, ainsi que le prouvent Ingomar et l'auteur de la vie de saint Pol-Aurelien. Ptolemée et Solin font mention des Domnoniens de la Bretagne. Ces peuples occupoient les comtés de Cornouaille et de Devonshire. Une colonie de cette nation vint probablement s'établir dans la partie septentrionale de l'Armorique, et lui donna le nom de l'habitation qu'elle avoit quittée ; nous avons fait voir, dans notre premier volume, que les Armoriques avoient donné la naissance aux Domnoniens, et que, dans tous les temps, il y avoit eu entr'eux une liaison particulière. Ainsi les Domnoniens, en revenant en Armorique, y retrouvèrent leur berceau. Au reste, le nom de *Domnonée* vient de *doumn*, qui signifie *profond*. Le terrain qui comprend surtout ce que nous appelons aujourd'hui Basse-Bretagne, est rempli de monticules et de vallées, de même que la Domnonée de l'Ile. On doit faire attention que presque tous les noms des anciens temps étoient simplement appellatifs.

(2) Aven est un terme qui veut dire *rivière*. Ce nom, qui est générique, est devenu particulier à cette rivière. On bâtit par la suite une forteresse sur l'Aven, qu'on appela *Châteaulin*, du mot *lenn*, qui signifie *eau*, *rivière* : *château sur la rivière*.

(3) *Tospegia* est un mot composé de *tost*, *impétueuse*, et de *peg*, *pointe*.

(4) Tabidi vient de *ti*, *maison*, et de *pidi*, *prier*.

(5) Landewenec tire son étymologie de *lann*, *territoire*, et de *teven*, *à l'abri*.

billé de la même manière : usage que les personnes les moins aisées pratiquoient de son temps. Le pain de froment et le vin étoient réservés, dans sa communauté, pour le saint sacrifice de la messe. L'eau étoit la boisson ordinaire : quelquefois on la mêloit avec une décoction d'herbes sauvages; dans d'autres circonstances, on étoit libre de boire d'une liqueur faite avec des pommes également sauvages (1); mais on n'usoit jamais de bière. La nourriture étoit du pain d'orge avec des racines bouillies, excepté le samedi et le dimanche, où l'on pouvoit manger du fromage et des coquillages. Tous se livrèrent aux travaux manuels; pour accomplir la pénitence imposée au premier père du genre humain, ils mangeoient leur pain à la sueur de leur front.

26. Cette règle étoit la même, quant à la substance, que celle qui étoit suivie dans les monastères de la Bretagne. On y voit beaucoup de conformité avec celle que donna saint Davy dans le sixième siècle. Roger Twisden remarque que les premiers moines de la Bretagne et de l'Irlande suivoient, à peu près, le même genre de vie que ceux de l'orient. En effet, les moines orientaux ne gardoient point le jeune le samedi, tandis qu'on s'y astreignoit dans la plupart des églises d'occident.

27. Pour saint Guignolé, il se refusoit les adoucissemens qu'il accordoit à ses religieux. Il mêloit avec son pain une certaine quantité de cendres et la faisoit doubler pendant le carême. Pour se rapprocher davantage de la vie de Jésus-Christ, le modèle des chrétiens et des religieux, il ne mangeoit que deux fois la semaine dans ce temps consacré à la pénitence. Il couchoit sur des écorces d'arbres ou sur du sable, et il n'avoit qu'une pierre pour chevet. Depuis l'âge de vingt ans jusqu'à sa mort, il ne s'assit jamais dans l'église. Il disoit son office les bras étendus vers le ciel, ou à genoux, ou debout. Il récitoit tous les jours le psautier; il faisoit cent génuflexions le jour et autant la nuit : exercice que les solitaires de l'occident avoient emprunté de ceux de l'orient. La prière lui étoit familière jour et nuit : uni à Dieu par la contemplation, il sembloit n'avoir plus rien de terrestre.

28. La dureté que Guignolé exerçoit envers lui-même, et l'union in-

(1) Les pommiers n'étoient pas inconnus aux habitans de l'île; mais ils ignoroient l'art de greffer. Ce qui cause que leur cidre devoit être très-désagréable. L'île *Avallona*, aujourd'hui *Glastenbury*, étoit remplie de pommiers. Tels étoient aussi *Appleby*, *Appledore* et *Aveley*. *Aval*, *abal*, *apal* et *apel*, termes celtiques, signifient *pomme*. Les Bretons établis dans le canton de Dol connoissoient également les pommes. On voit dans la paroisse de la Fresnaye, à deux lieues de cette ville, une terre qui porte encore à présent le nom de *Cour d'Aval*; ce qui veut dire : *campagne fertile en pommes*. *Cour* ou *corr*, *campagne*; *aval*, *pomme*.

time qu'il entretenoit avec Dieu, ne le rendoient pas moins propre à la société. La vraie piété est essentiellement amie de l'humanité, et cherche à se communiquer. L'abord de ce saint abbé étoit aussi facile que celui d'un enfant : tout respiroit en lui l'honnêteté et la douceur. Toujours le même, on ne le voyoit jamais se livrer à ces mouvemens inconsidérés de joie ou de tristesse, si communs dans le monde. La tranquillité et la paix de son âme, dont les traces étoient marquées sur tout son maintien extérieur, n'avoient d'autre principe que la charité qui l'attachoit à Dieu et au prochain. Citoyen de l'univers, il le portoit tout entier dans son cœur, et se faisoit tout à tous. C'est par là qu'il s'attiroit la confiance de tous ceux qui le connaissoient, et qu'il faisoit l'admiration de ceux qui entendoient parler de lui. Ses vertus ennoblissoient le sang illustre dont il sortoit ; sa haute naissance leur donnoit de l'éclat à son tour. Les liaisons qu'il entretint avec Grallon contribuèrent beaucoup à adoucir les mœurs de ce prince.

29. Ceux qui ont écrit la vie de saint Guignolé disent qu'il mourut dans une grande vieillesse et plein de jours. Gurdestin place sa mort au trois de mars, qui étoit un mercredi ; d'autres ajoutent que ce mercredi tomboit dans la première semaine de carême, c'est-à-dire, le jour des Cendres. Toutes ces circonstances conviennent à l'année 504. C'est là aussi l'époque qu'Usserius donne à la mort de saint Guignolé (1). Ce saint abbé avoit eu un pressentiment du jour et de l'heure de sa dernière fin, soit qu'il en fût averti, comme on le dit, par le ministère d'un ange, soit qu'il s'aperçût que la nature ne pouvoit plus se soutenir. Se voyant prêt à expirer, il se fit porter à l'église, célébra la messe et bénit sa communauté. Incontinent après, il trépassa au pied de l'autel même, sans témoigner aucune douleur.

30. Le corps du saint abbé fut inhumé dans l'église même qu'il avoit fait bâtir. Elle n'étoit que de bois. Son emplacement étoit dans le lieu qu'on appelle aujourd'hui le Peniti (2), et où est la maison abbatiale. Il fut transféré depuis dans une autre église plus belle et plus solide. Le jour que l'on choisit pour cette translation étoit celui de sa fête, déjà établie au vingt-huit avril. Celui de sa mort étoit empêché par le temps du carême, durant lequel on ne faisoit encore alors aucune fête de saints. Les martyrologes qui en font mention marquent cependant son nom au mois de mars ; les uns au second, les autres au troisième jour.

(1) Britan. eccles. antiq.

(2) Peniti est composé de *poen*, *pénitence*, et de *ti*, *lieu*, *maison* : *lieu où l'on fait pénitence.*

31. Les Normands, qui depuis ravagèrent l'Armorique, furent cause qu'on transporta les précieux restes de saint Guignolé en différens endroits de la France, et enfin dans la Flandre. Ils furent déposés dans l'abbaye de Blandinberg, près de Gand; la fête de cette translation s'y fait le premier jour d'août. La plus grande partie des reliques de ce saint y sont encore actuellement : on en conserve aussi à Montreuil, en Picardie, dont il est patron titulaire. Il est honoré dans cette province sous le nom de Vignevaley ou Walovey. Quelques auteurs soutiennent cependant que le saint Guignolé de Picardie n'est pas le même que celui de l'Armorique.

32. Le nom de Guignolé ne tarda pas à être invoqué dans l'Armorique. Plusieurs paroisses l'ont pris pour leur patron. Sa mémoire fut aussi en vénération dans la Bretagne. Les litanies angloises du septième siècle en font mention. Les miracles qu'il a faits durant sa vie sont en grand nombre, si l'on s'en rapporte à ceux qui en ont fait l'histoire (1). Ce sont autant de merveilles de la puissance de Dieu : elles méritent notre admiration, parce qu'elles sont au-dessus de notre portée. Les vertus de ce saint abbé, qui lui sont propres, animent la piété des chrétiens fervens et condamnent ceux qui vivent dans la tiédeur et le relâchement.

33. 34. Conan ne vit qu'en perspective les services que Fracan et sa famille devoient rendre à la religion et à l'état. La mort l'enleva à ses peuples désolés vers l'an 421. Ce prince avoit tous les talens qui font les grands rois. Politique profond, il sut mettre à profit toutes les circonstances qui pouvoient maintenir dans sa famille la couronne de l'Armorique. La foiblesse de l'Empire lui fournit le moyen de rendre ses états indépendans. Par l'alliance qu'il contracta avec Honorius, il rendit son autorité légitime. L'hospitalité qu'il exerça si généreusement envers les Bretons lui procura un grand nombre de sujets fidèles. Par sa prudence et son activité, il conserva dans son royaume la paix qui s'y étoit retirée comme dans un asile, et dont on ne connoissoit plus ailleurs que le nom. La seule mauvaise affaire qu'il ait essuyée, fut celle où périt son beau-père Calphurnius; mais ce n'étoit qu'un coup de main, et l'irruption des barbares ne fut que momentanée. Tant de rares qualités méritèrent à ce prince le nom de Cun, ou Conan (2), et de Meriadec (3).

(1) Bollandus; Baillet; Lobineau, Vies des saints de Bretagne.

(2) *Cun* ou *con* veut dire *grand*, *excellent*. *An* est une particule augmentative. *Le très-grand*.

(3) Le nom de *Mériadec* vient de *mer*, *grand*, et de *reith*, *roi*.

35.

35. Si, comme souverain, Conan conduisit ses peuples avec sagesse, il en prit également soin en qualité de prince chrétien. L'attention qu'il eut d'établir des évêques à Vennes et à Dol, pour le soulagement spirituel des nouveaux et des anciens habitans de ces diocèses, en est une preuve. Ce fut aussi sous son autorité et dans les mêmes vues que le siége de Quimper fut fondé.

36. L'ordre que Conan avoit gardé dans le gouvernement de ses sujets, étoit trop beau pour ne pas se retrouver également dans l'intérieur de sa famille. Ce prince avoit contracté deux mariages : le premier s'étoit fait dans le temps qu'il habitoit son pays natal. L'histoire ne nous fait pas connoître le nom de la personne avec qui il fit cette alliance. Il en eut au moins trois enfants. L'aîné se nommoit Cuil (1); on l'appelle aussi Rivelin (2). Jean de Tinmouth lui donne le nom de Howel; d'autres, ceux de Hoel, Huel et Huelin (3). On lui attribue la qualité de grand guerrier (4). Comme aîné, il s'appela Murmac (5). A ce nom on ajouta celui de *Con*, pour désigner ses perfections (6). Il fut comte de Cornouaille. Le second enfant de Conan porta aussi le nom de Rivelin, et jouit de la même dignité que son frère. Tous deux moururent jeunes et sans postérité : l'aîné décéda le premier. Le troisième fils de Conan étoit Urbien (7), ou Concar (8). Il laissa un fils qui porta la couronne armorique après son aïeul.

37. Darerea (9) fut, comme nous l'avons dit, la seconde épouse de Conan. Ce mariage s'étoit fait vers l'an 389; il fut rempli des bénédictions du Seigneur. Un grand nombre d'enfans fut le fruit de cette union. Aucun d'eux ne monta sur le trône de leur père : il appartenoit à ceux de sa première épouse. Dieu, dont les richesses sont infinies, en destinoit un plus brillant et plus durable à la nombreuse famille de Darerea.

38. Mailoc, que l'on nomme indifféremment Mel, Mael ou Maldus (10), étoit l'aîné. Conan le fit instruire, dès sa jeunesse, dans l'étude des

(1) Cuil ou *gwil* désigne une personne qui a de la retenue, de l'honnêteté.

(2) Rivelin est tiré de *reith*, *seigneur*, et de *vel* ou *mel*, *puissant*.

(3) Les noms de *Howel*, *Hoel*, *Huel* et *Huelin* sont les mêmes, quant à la substance; ils ne diffèrent que quant à la manière dont on les écrit. Tous viennent de *hael*, nom gallois qui veut dire : *libéral*, *magnifique*, *bénin*.

(4) Usserius, Britan. eccles. antiq.

(5) Murmac est un terme qui se tire de *mur*, *grand*, *le plus âgé*, et de *mab*, *fils* : *fils aîné*.

(6) *Con*, *accompli*.

(7) Urbien vient d'*ur*, *homme*, et de *bihan*, *petit*, *dernier* : *dernier enfant*.

(8) Concar a pour racines *con*, *prince*; *car*, *grand* : *grand prince*.

(9) Darerea vient de *da*, *vertueuse*, et de *re*, *très*, *beaucoup* : *très-vertueuse*.

(10) *Mael*, *mel*, *mal* signifient *tête*, *premier fils*. Ce qu'on peut rendre par : *l'aîné du second lit*.

sciences saintes. Guignolé, son cousin, lui rétablit la santé par un miracle. Le jeune prince sentit de bonne heure la vanité du monde : il renonça, sans balancer, à toutes les espérances dont il le flattoit. L'île avoit peuplé l'Armorique de saints : celle-ci devoit un jour la dédommager de ses pertes. Mailoc quitta la cour de son père pour passer dans la Bretagne, et y vivre uniquement sous les yeux de Dieu. Il s'arrêta dans le pays de Liuhès (1), où il fit bâtir un monastère. Il y pratiqua, jusqu'à la fin de ses jours, les plus éminentes vertus. Son monastère prit son nom et s'appela, dans la suite, Elle-Maille (2).

39. Egreas et Allecus suivirent l'exemple de leur saint frère. Comme lui, ils sacrifièrent tout ce qui pouvoit les attacher au siècle. Ils se retirèrent sur les confins de la contrée qu'il habitoit : ils y construisirent des oratoires voisins l'un de l'autre; ils placèrent entr'eux deux leur sœur Peteone, qui avoit consacré à Dieu sa virginité.

40. Mac-Caten fut évêque de l'église de Clogher en Irlande ; il mourut vers l'an 506 et eût pour successeur saint Tigerlake. Saint Loman fut le premier évêque de Trim, dans le comté de Meath. Ce fut lui qui convertit le seigneur de cette île. Son culte est fort ancien dans la ville de Port-Loman, qui a pris son nom. Saint Forchon, qu'il avoit baptisé, lui succéda dans le siége de Trim. Rioch, également distingué par les grâces du corps et les vertus de l'âme, fut évêque d'Inisbofinde, suivant le rapport de Jocelin. Patrice, en élevant ses neveux à l'épiscopat, ne consulta point la chair et le sang; leur mérite les y avoit appelés auparavant, et leur conduite justifia son choix.

41. Darerea, mère de tant de saints, et qui avoit contribué si fort par son exemple et ses discours à les rendre tels, en perdant son mari, n'eut plus de commerce qu'avec Dieu. Elle s'attacha, comme la plupart de ses enfans, à saint Patrice, et lui rendit de grands services.

42. Caradoc donne un bien plus grand nombre d'enfans à Conan et à Darerea. Gildas fut le dernier (3). Il naquit en Armorique, la même année

(1) Le nom de *Liuhès* vient de *liu*, *abondante*, et de *hez*, *forêt*.

(2) *Elle*, *lieu*, *habitation* : *demeure de Maille* ou *Mailoc*.

(3) Caradoc de Lancarvan, dans la vie qu'il a donnée de saint Gildas, le fait fils de Nau, roi des Scots; dans l'exemplaire dont Jean Balée s'est servi, il est dit roi des Pictes. La légende de Jean de Tinmouth l'appelle *Can*, et le fait roi d'Albanie. Un auteur anonyme le nomme *Caune*. Tous ces caractères conviennent parfaitement à Conan. Le terme *Nau* se rend en françois par le mot *souverain*. Cette qualité pouvoit être donnée à Conan, parce qu'il étoit un des principaux seigneurs de l'Ecosse. Les Pictes, bretons d'origine, en habitoient une partie, conjointement avec les Scots; de sorte qu'on pouvoit dire que Conan avoit eu la principale autorité sur ces peuples. Le nom de *Can* signifie *tête*, à la lettre, et,

que mourut le roi son père. On l'a surnommé l'Albanien, parce qu'il étoit originaire d'Albanie, ou de l'Ecosse. Par ce surnom, on le distingua de plusieurs autres saints personnages qui portoient le même nom que lui (1).

Darerea mit Gildas sous la discipline de son saint frère Patrice, l'apôtre d'Irlande (2). Il quitta son oncle à l'âge de trente ans et revint dans les Gaules, où il passa sept ans. Il les employa à se perfectionner dans les sciences divines et humaines. Il emporta dans l'île un grand nombre de volumes qu'il avoit rassemblés de toutes parts. La réputation qu'il s'étoit acquise lui attira beaucoup d'élèves; la plupart d'entr'eux devinrent eux-mêmes de grands maîtres. On assure que personne ne l'égaloit de son temps dans la littérature et les sciences.

Après avoir été ordonné prêtre, il alla prêcher dans l'Irlande, l'Ecosse et la Bretagne. Les rois trembloient en sa présence; ils écoutoient ses prédications avec docilité. La raison de ce fait est sensible : la vérité, qui devroit toujours être assise sur le trône, a droit de parler aux puissances de la terre : elle doit leur faire des impressions bien vives, quand elle est dans la bouche de la vertu. Le saint étoit dans l'usage de prêcher tous les dimanches, sous le règne du roi Trifan, à Pepidiauc (3) : une grande foule de peuple s'y rassembloit. A l'un des sermons qu'il y fit, il devint muet tout à coup : la présence de Nonnita, ou plutôt Nun (4), mère de saint Davy, qu'elle portoit encore dans son sein, opéra ce miracle (5).

Attiré par saint Cadoc (6), abbé de Lan-Carvan, au pays de Galles, Gildas professa les sciences pendant un an, dans ce monastère. Il y copia

par métaphore, *le plus élevé*. Celui de *Caune* a, comme nous l'avons dit ci-dessus, *cwn* ou *con* pour racine, et veut dire *grand*, *excellent*. Le même anonyme assure que Gildas avoit pour patrie *Arecluta*. Usserius croit que cet historien entendoit par ce terme la province d'Argile, qui est sur le golfe de Cluyd. Le mot *arecluta* (*arecluta*) tire son étymologie d'*ar*, *rocher*, et de *clyd* ou *cluyd*, nom générique de rivière, qui est devenu propre à celle de ce golfe. Il n'est pas hors de vraisemblance que Conan soit né dans cette province. Gildas pouvoit la regarder comme le lieu de son origine, quoique l'Armorique lui eût donné le jour. Son nom vient de *gil*, *dernier*, et de *da*, *saint*.

(1) M. l'abbé Gallet a prouvé, d'après Gale, que Gildas l'Albanien est différent de Gildas de Rhuys. Voyez D. Morice, Hist. de Bret. t. 1.

(2) Usserius, Britan. Eccles. Antiq. Vita Gildæ in biblioth. Floriac. Golgan. Nic. Harsfeld, Hist. eccles. lib. 1. c. 23.

(3) Pepidiauc vient de *ple*, *peuple*; de *pidi*, *prier*, et d'*auc*, *pays* : *pays où le peuple se rassemble pour prier*. Saint Davy prit naissance en ce canton et il y transféra le siége épiscopal de Caer-Leon, suivant Usserius.

(4) Nonnita vient de *noim*, ainsi que Num, et signifie *sainte*. C'est ce que l'on voit dans la vie de saint Turiaf, évêque de Dol. De là est sorti le nom de *nonnus*, *religieux*, et celui de *nonna*, *religieuse*.

(5) Usserius, Brit. eccles. antiq.

(6) Cadoc se rend par *sage*.

les quatre évangiles. Ce manuscrit a été long-temps conservé dans l'église de saint Cadoc : on le couvrit de lames d'or et d'argent. Les Gallois, par respect pour les divines Ecritures et la main sainte qui les avoit transcrites, s'en servoient dans les cérémonies les plus augustes, et dans leurs sermens les plus solemnels.

Saint Gildas, accompagné de saint Cadoc, quitta Lan-Carvan pour pratiquer la vie érémitique. Ils passèrent tous deux en Armorique. Gildas s'établit à Ronech, autrement l'île de Groais (1). Cadoc se fixa à Echni (2), île proche du continent ; elle a pris le nom d'Enès-Caduad (3).

Ces deux îles ayant été pillées par des pirates descendus des Orcades, Cadoc et Gildas retournèrent en Bretagne. Celui-ci s'arrêta dans le monastère de Glastenbury, où il continua d'enseigner la jeunesse et de prêcher le peuple. C'est dans ce lieu qu'il écrivit l'Histoire d'Aurele-Ambroise, qu'il met au-dessus de ses prédécesseurs. Jean Fordun, auteur du Scotichronicon, et Guillaume de Malmesbury, vantent beaucoup cet ouvrage. Le dernier assure que, si les Bretons se sont rendus célèbres dans les pays étrangers, ils en sont redevables à Gildas. L'Armorique, qui avoit donné la naissance à ce savant, pouvoit partager cet honneur avec eux.

Après avoir servi utilement la religion et la Bretagne, Gildas pensa une seconde fois à la retraite, pour ne plus en sortir. Il s'enfonça dans une solitude, sur les bords du fleuve qui arrose Glastenbury (4); en cet endroit, il bâtit une église en l'honneur de la sainte Trinité. Il y passa le reste de ses jours dans les mortifications les plus austères, et dans la présence de Dieu par la prière et les bonnes œuvres. Son corps fut transporté à Glastenbury et inhumé dans la grande église de cette abbaye. On le trouva presque entier l'an 1184.

Cadoc mourut à Bennevenne (5), maintenant Wedon, dans le comté de Northampton. Ceux des auteurs modernes qui ont confondu Bennevenne de Bretagne avec Benevent en Italie, ne pouvoient s'empêcher, par une seconde erreur, de croire que ce saint avoit fini ses jours dans cette dernière ville.

(1) Ronech tire son nom de *roh*, *rocher*, et de *nech*, *élevé*. Groais (anciennement Croy) a pris le sien de *cro*, *marais*, et d'*i*, *rivière* : *marais arrosé d'une rivière* (le Blavet). Ce qui prouve qu'autrefois Groais étoit du continent.

(2) Echni vient d'*ecg*, *forêt*, et de *ni*, *non* : *lieu qui a cessé d'être forêt*. Ce qui s'est fait par l'invasion de la mer.

(3) *Enès*, île.

(4) Le nom de *Glastenbury* est dérivé de *glastum*, *pastel* : *herbe qui croissoit aux environs de cette ville, et dont les Bretons se servoient pour se teindre le corps*, et de *bur*, *ville*, *bourg*.

(5) Bennevenne est nommée, dans Antonin, *Bannavenna*, *Bennavenna*, *Bennaventa*. Cette ville est proche des sources de l'Aufon. De là se tire son nom. *Ban*, *ben*, *source* ; *aven* ou *avent*, *rivière*.

Cadoc étoit fils de Guntlée et de Gladuse. Cette dame avoit porté à son mari la principauté de la partie méridionale du pays de Galles, après la mort de Braghan, son père. Les vertus de ces deux époux les rendirent encore plus respectables que leur naissance et leur rang ne leur attiroient d'égards. Guntlée quitta, sur la fin de ses jours, les honneurs et les richesses du monde, pour ne s'occuper que du salut de son âme. Il alla vivre en solitaire auprès d'une église qu'il avoit fait construire à la campagne. On lui rend encore dans le pays de Galles un culte religieux.

Cadoc succéda aux biens et aux dignités de son père; vrai sage, il s'en dépouilla bientôt pour embrasser l'état monastique. Il se mit sous la discipline de saint Tathée, autrement Paterne d'Hibernie, que les auteurs éclairés ont soin de ne pas confondre avec l'apôtre de cette île.

De retour dans le Glamorgan, sa patrie, il y donna des preuves de sa science et de sa sainteté. Il construisit à trois mille de Cowbridge l'église et le monastère de Lan-Carvan, autrement l'église des cerfs. L'école qu'il y établit fut en grande renommée. Il en sortit des hommes illustres et beaucoup de saints. Le culte de saint Cadoc est ancien dans l'Armorique; il est particulièrement honoré dans les églises de Rennes et de Vennes, sous le nom de Cado ou Caduad (1).

43. (2) Cependant l'Armorique s'étoit donné un roi dans la personne de Salomon, autrement Salaun (3). Différens monumens le présentent sous les noms de Gicquel, Vitol et Victric. Ce sont autant d'attributs, les mêmes quant au fond, qui servent à exprimer les vertus de ce Prince (4).

Salomon étoit fils de cet Urbien dont nous avons parlé, et avoit Conan pour aïeul. La piété étoit familière dans cette illustre famille. Le nouveau roi auroit dégénéré de ses ancêtres, s'il se fût frayé une autre route. L'un de ses premiers soins fut d'entretenir ses peuples au milieu de la paix, à l'exemple du grand prince dont il rappeloit l'esprit, et de les faire vivre tranquillement, chacun à l'ombre de son figuier et de sa vigne. Aussi n'épargna-t-il rien pour maintenir la bonne intelligence entre ses sujets et les Romains. Dans ce dessein, il renouvela, avec Valentinien III, le traité que Conan avoit fait avec Honorius.

(1) Capgrave, Usserius, Chastelain.

(2) [An 421.] — Omission. a. V.

(3) Salaun vient de *sal*, *grand*, et d'*aun*, *prince*. Celui de *Salomon* est pris de *sal*, *grand*; *d'o*, particule qui marque le mérite, et de *mon*, *prince* : *très-grand prince*.

(4) Le nom de *Witol* qui se prononçoit ainsi, quoique le même que *Guitol*, a donné l'origine à celui de *Gicquel*. Ces termes viennent du terme *wite*, qui, en langue teutonique, signifie *prudence*. Victric est composé de *wite*, et de *rich*, *roi*; comme qui diroit : *roi accompli*.

44. Le règne de Salomon fut encore illustré par la translation d'une précieuse relique : c'étoit le chef de l'apôtre saint Matthieu. Des marchands l'avoient pris en Egypte et en firent présent à Salomon. Les dépouilles mortelles des saints martyrs avoient été, dès le commencement du christianisme, en grande vénération chez les fidèles. Le prince religieux, qui regardoit ce sacré dépôt comme la défense de son royaume, le fit placer avec honneur dans la ville de Léon. Redevable de son existence aux Romains, elle commençoit à s'élever. Une relique si respectable lui donna un nouvel éclat et la préparoit de loin à devenir le siége d'un évêché.

Le royaume entier goûta les heureux effets des sentimens de bonté que Dieu inspira dans ce moment à Salomon. Un usage barbare faisoit vendre les enfans de ceux qui n'avoient pas d'autres moyens de payer les taxes qu'ils devoient au fisc. Les magistrats romains l'avoient introduit en Armorique, avec bien d'autres vexations (1) : ce qui avoit donné

(1) Pour comprendre la nature des vexations que les magistrats romains exercèrent dans les Gaules, il faut savoir en quoi consistoient les revenus de l'Empire. Auguste imposa le premier un tribut aux Gaulois, l'an de Rome 721, dans l'assemblée qui se tint alors à Narbonne. C'étoit un subside annuel et ordinaire. Au quatrième et cinquième siècles, les revenus de l'Empire consistoient : 1° dans les fonds de terre dont la propriété appartenoit à l'état ; 2° dans l'imposition personnelle et réelle que chaque citoyen payoit, soit à titre de capitation, soit à raison des terres et des autres biens qu'il possédoit ; 3° dans les droits de douane ou de péage ; 4° dans les casuels, qui étoient le produit des réunions des domaines engagés, des confiscations et des dons volontaires.—1° Il paroît que les Armoriques conservèrent, sous les Romains, la propriété des fonds de terre qu'ils avoient fait valoir durant le temps de leur indépendance. Pour les terres incultes, la propriété en étoit réservée aux empereurs. Nous avons remarqué que Constance-Chlore, Constantin et Maxime en donnèrent une partie aux Bretons-Létes, qu'ils établirent en Armorique : des particuliers pouvoient en affermer du fisc. Ils lui payoient la dixième partie des grains et des légumes qui devoient se recueillir sur ces terres. Dans ce sens, on peut dire que les Romains ont levé la dîme en quelques endroits de l'Armorique. Ce qui n'a aucun rapport avec la dîme ecclésiastique, que nous verrons paroître durant le sixième siècle. Le tenancier étoit obligé de donner la cinquième partie du produit des arbres fruitiers et de celui des plantes qui rapportent pendant plusieurs années, sans qu'il soit nécessaire de les renouveler. Il y avoit encore un impôt sur les troupeaux, tant de gros que de menu bétail. Celui qui vouloit faire paître ses bestiaux dans les forêts qui n'avoient point de possesseurs particuliers, déclaroit le nombre du bétail. Le préposé à cet effet exigeoit une certaine somme pour le pâturage de chaque bête, qu'il écrivoit sur son registre. C'est pour cela que ce tribut prenoit le nom de *scriptura*. On tenoit un cadastre de toutes les terres que l'Empire donnoit à ferme pour un temps, et de celles dont, moyennant une redevance déterminée, il accordoit la jouissance illimitée à ceux qui se chargeoient de les mettre en valeur ou de les y entretenir. On déposoit, dans chaque cité, un état des terres qui appartenoient à l'Empire, dans la cité, ainsi que des noms de ceux à qui elles étoient concédées. Les décurions faisoient payer à chaque tenancier sa redevance annuelle. Ils portoient dans le trésor public celles qui étoient payables en deniers : pour celles qui étoient dues en denrées, ils en faisoient la disposition suivant les ordres des empereurs

occasion de secouer le joug. Salomon, se rappelant la charité du glorieux apôtre envers, tous les hommes, abolit cette pratique inhumaine. L'inté-

et sous l'inspection du comte de la cité. Ces terres étoient quelquefois si surchargées, que l'argent qu'on étoit obligé d'emprunter avec intérêt, pour payer à jour nommé ces redevances, mettoit ceux qui les tenoient en main dans la plus affreuse indigence. Comme les mines des métaux qui se trouvoient dans l'Empire étoient exploitées à son profit, celles de l'Armorique, qui étoient en grand nombre, lui appartenoient aussi.—2° L'imposition réelle tomboit sur les terres à raison de tant par arpent: la taxe personnelle ou capitation avoit pour objet les têtes. Pour parvenir au règlement de ces deux taxes, on faisoit un recensement ou dénombrement de tous les sujets de l'Empire. On le nommoit *census*. Les officiers de chaque cité dressoient des rôles sur le lieu et les faisoient approuver par le gouverneur de la province: on les déposoit dans les archives. Une copie restoit entre les mains des officiers de chaque cité; une autre étoit envoyée à l'empereur. La taxe par arpent n'étoit pas toujours la même. On l'annonçoit ordinairement pour plusieurs années: ce qui peut-être a donné lieu aux *indictions*, qui contiennent quinze années. Quelquefois, par des besoins pressans, on augmentoit tout à coup cette imposition. Ces augmentations subites s'appelèrent *super-indictions*. Les préfets du prétoire étoient autorisés par les empereurs à les exiger, suivant qu'ils le jugeroient nécessaire. Cette permission, que Théodose le Grand révoqua, étoit la source de beaucoup d'abus. Ceux qui étoient exempts de la taxe des arpens, tels que les Bretons-Létes, qui avoient des bénéfices militaires, étoient sujets à ces super-indictions, qu'on réputoit n'être ordonnées que pour des besoins urgens de l'état.... La capitation étoit imposée sur chaque citoyen, comme un individu sujet et contribuable aux besoins de l'état, sans faire attention aux biens-fonds qu'il pouvoit avoir. Comme ces cotes-parts ne regardoient que la personne, d'abord tous furent également taxés, soit qu'ils fussent riches, ou non. Sur quoi on peut observer que, cette imposition ne concernant que les personnes libres, un citoyen de l'Armorique pouvoit, ou par son industrie, ou par le travail de ses esclaves, trouver de quoi payer sa capitation. Si, par une mauvaise administration ou par quelqu'autre malheur, il étoit obligé d'avoir recours à des emprunts et qu'il ne fût pas en état d'y faire honneur, il devenoit, en plusieurs circonstances, l'esclave de son créancier. Plusieurs citoyens étoient associés pour payer une seule et même cote-part. Nous en avons la preuve dans une loi de Valens et de Valentinien, que l'on trouve au code de Justinien, liv. 11. tit. 47. loi 10. Les décurions, qui étoient chargés de la confection du cadastre, étoient obligés de faire le recouvrement des deniers que devoient payer tous les particuliers de leur cité. Lorsqu'ils manquoient de faire rentrer, au jour marqué, ces impositions dans le trésor public, les officiers du prince les traitoient avec une dureté barbare. Plusieurs d'entr'eux, renonçant au rang honorable qu'ils avoient par leur naissance ou par leurs biens, abandonnoient leur patrie, soit pour se cacher, soit pour se retirer en des lieux où l'on ne pouvoit leur donner aucune part à l'administration des affaires publiques. D'ailleurs, ces décurions, qui avoient tout à craindre pour eux, s'ils ne payoient pas toutes les taxes au jour fixé, étoient forcés de poursuivre vivement ceux des contribuables qui n'avoient pas payé leur contingent. Du moins, comme ces charges étoient communément au-dessus des facultés du peuple et qu'il ne pouvoit payer à l'échéance, les particuliers restoient débiteurs de leurs officiers municipaux, et ceux-ci, à leur tour, des officiers du prince; ce qui occasionnoit la ruine de beaucoup de particuliers, dont on vendoit les héritages, et endettoit les communautés qui étoient obligées d'emprunter à usure, pour faire face aux arrérages des taxes qu'on ne pouvoit recouvrer.—3° les denrées et les marchandises qu'on pouvoit importer dans l'Empire, payoient, pour droit de douane, le huitième denier de leur estimation. On ne pouvoit exporter ni or, ni esclaves qui eussent certains talens, ni armes défensives ou offensives. Pour cet effet, les magistrats qui expédioient des passe-ports aux vaisseaux qui al-

rêt avoit étouffé jusqu'alors le cri de la nature; la religion, dont le propre est d'écarter les passions, le réveilla, et vint au secours de l'humanité opprimée. Un chrétien, qui donne, quand il le faut, sa vie même pour ses semblables, s'empresse de les rétablir dans leurs droits naturels, lorsqu'il en a le pouvoir.

45. Un roi qui veut régner suivant les règles que la vertu lui prescrit, attaque le vice par tout où il le rencontre. Salomon, après avoir sacrifié son bien-être à l'intérêt du peuple, crut le disposer par là à rendre le même hommage à la raison. La première réforme prenoit sa source dans la religion et la bienfaisance du prince, bien plus que dans l'invitation de ses sujets. La seconde, dont nous ignorons le véritable objet, partoit du même principe; mais ce qui en faisoit la matière n'étoit pas également agréable à la nation. Il est des abus qu'on ne peut tenter de détruire tout à coup sans s'exposer aux plus grands dangers. Salomon en fit malheureusement l'expérience : ses sujets l'immolèrent à leur passion irritée. Le lieu où le prince fut mis à mort rappellera à la postérité la plus reculée un événement qui devroit être enseveli dans les ténèbres les plus épaisses. Il est dans la paroisse de Ploudiri, au diocèse de Léon : on l'appelle *merzer Salaun*, c'est-à-dire, *martyre de Salomon*.

46. La justice dont ce prince soutenoit les intérêts, lui a fait donner le nom de martyr, suivant l'usage pratiqué dans ce temps. Saint Jean-Baptiste avoit été la victime de cette liberté si noble, mais si rare, avec laquelle il reprit la conduite scandaleuse d'Hérodes-Antipas, tétrarque de Galilée; Salomon éprouva le même sort, en opposant son autorité aux excès de son peuple. Les églises de l'Armorique, qui connoissoient sa sainteté, lui décernèrent un culte religieux. On construisit dans le lieu même de son martyre, une église sous son invocation.

47. Salomon avoit épousé la fille d'un patrice romain, qui se nommoit Flavius. Il en eut quatre enfans, Audren, Constantin, Kebius et Renguilide. Les deux premiers furent puissans dans le monde : l'un régna dans la suite en Armorique, l'autre dans la Bretagne.

48. Kebius s'attacha à poursuivre une couronne plus durable : celle du

loient trafiquer hors l'Empire, ne manquoient pas de les visiter. La vente exclusive du sel étoit une branche du revenu des empereurs. Les droits de péage se levoient aux passages des fleuves et des rivières.—4° les dons gratuits que les communautés ou cités faisoient au prince en certaines circonstances, étoient comptés parmi les fonds casuels de l'Empire. On rangeoit dans la même classe les successions qui, dans certains cas, revenoient au prince; les confiscations, les deshérences, les bénéfices militaires que l'héritier n'étoit pas capable de tenir.

du ciel fut l'unique objet de ses vœux. Jean de Tinmouth a écrit qu'il fut sacré évêque par saint Hilaire de Poitiers. C'étoit plutôt saint Hilaire d'Arles, qui mourut l'an 449, près de cent ans après.

Kebius se retira dans la Bretagne qui étoit le lieu natal de ses ancêtres. Il se rendit à Menevie et de là il passa en Hibernie. Une des îles de ce pays lui servit de demeure pendant quatre ans. Il y bâtit une église, et beaucoup de disciples s'attachèrent à lui. Ils le suivirent dans l'île d'Anlesey (1), où il termina saintement sa carrière (2).

49. Pour Renguilide, elle fut mariée à Bican, chevalier, dans la Bretagne. Elle eut l'honneur d'être mère du fameux Iltut, dont nous aurons occasion de parler.

50. (3) Grallon fut installé sur le trône de l'Armorique, après la mort violente de Salomon. Ce prince étoit né dans la Bretagne et avoit eu part aux avantages que le tyran Maxime avoit faits à Conan. Il avoit épousé Tigris ou Agris, sœur de la reine Darerea. Le nom de Tigris confirme ce que nous avons dit ci-devant de la haute naissance de Calphurnius, son père (4). On ne peut douter que Grallon ne fût aussi d'une famille très-illustre. L'alliance qu'il avoit contractée lui donna un nouveau crédit dans l'Armorique. Il eut un établissement dans le territoire des Osismiens, et probablement il eut le commandement du camp romain, nommé Quimper, qui avoit pris depuis peu le nom de ville capitale. Un office de cette importance lui avoit fourni l'occasion de la faire ériger en siége épiscopal. Salomon, à son avénement, l'avoit fait comte de Cornouaille, c'est-à-dire, de l'Armorique, dignité qui le rapprochoit du souverain.

Si Grallon n'eut pas de part à la mort du roi son bienfaiteur, il fit du moins une injustice à ses enfans, en les privant du sceptre de leur père. Ce n'est pas la première fois que l'ambition, pour se satisfaire, s'est appropriée des forces qu'elle n'avoit en main que pour défendre le bon droit.

51. 52. Valentinien III se crut outragé par la mort de Salomon, son allié: il tenta de la venger sur les Armoriques. Litorius, l'un des généraux de l'Empire le plus expérimenté après Aetius, fit des dégâts sur leurs terres et remporta sur eux quelques avantages. Les circonstances critiques où ils étoient réduits les détermina à entrer en accommodement avec l'Empire,

(1) Anglesey s'appeloit anciennement *Mon* ou *Mona*, *rocher*, *pierre*. On la nommoit aussi *tir-mon*: *terre pierreuse*, *plaine de rochers*.

(2) Usserius, Britan. Eccles. Antiq.

(3) [An 435.] — Omission. a. V.

(4) Le nom de *Tigris* vient de *tigh*, *maison*, et de *ris*, *roi*. Celui d'*Agris* vient d'*ag*, *race*, et de *ris*, *roi*: *issue de maison royale*.

soit qu'ils se flattassent d'obtenir des conditions avantageuses, soit qu'ils attendissent du temps des momens plus favorables. Aetius étoit chargé des intérêts des Romains et Albinus de ceux des Armoriques. Léon, diacre de l'église de Rome, qui avoit part à toutes les grandes affaires, et que son mérite alloit bientôt placer sur la chaire de saint Pierre, devoit servir de médiateur entre ces deux commissaires (1).

53. Aetius, le rempart de l'Empire contre les barbares, qui gouverna les Gaules avec tant de gloire, est connu de tout le monde. Il n'en est pas ainsi d'Albinus. Un habile historien de nos jours (2) croit que c'est le même qui fut dans la suite préfet du prétoire, consul et patrice. Il nous paroît très-vraisemblable que cet Albinus avoit pour patrie la cité de Vennes. Il y florissoit alors une famille puissante qui portoit le nom d'*Albina*. C'est d'elle que sortit Albinus, que nous verrons dans le siècle suivant occuper le siége d'Angers avec tant de distinction. Le commissaire Albinus étoit peut-être aussi celui-là qui devint évêque de Quimper, sous le nom de Venecan. On mettoit assez souvent alors à la tête de l'Eglise, ceux qui avoit brillé le plus sur le théâtre du monde, par leurs grandes qualités.

Le nom de la célèbre famille Albina n'étoit point différent, dans le fond, de celui que portoient les *Veneti*. L'un rendoit en latin ce que l'autre exprimoit en celtique. Comme cette famille tenoit le premier rang dans le pays, elle ne pouvoit se donner un nom qui marquât plus clairement son ancienne origine, et qui fût en même temps plus flatteur pour sa patrie.

54. 55. 56. Quelques droits que les talens supérieurs de Léon lui donnassent sur les deux négociateurs, il ne se passa point de traité. Grallon, qui ne se sentoit pas assez fort pour faire face aux Romains, s'unit aux Gaulois (3) mécontens du gouvernement romain. Il traita avec les François, qui commençoient d'avoir des établissemens dans les Gaules. Appuyé de cette manière, il porta ses conquêtes jusqu'à Tours; il prit cette ville l'an 444; mais Aetius la lui enleva l'année suivante et la confia à Majorien, qui la défendit vaillamment. Grallon mourut au milieu de cette alternative de victoires et d'échecs.

(1) Defuncto Xisto episcopo, quadraginta ampliùs diebus romana ecclesia sine antistite fuit, mirabili pace atque patientiâ præsentiam diaconi Leonis expectantes, quem tunc inter Aëtium et Albinum amicitias redintegrantem, Galliæ detinebant. Fast. Prosp. ad annum 440.

(2) Le Beau, Hist. du Bas-Empire, t. 7.

(3) Les Gaulois, avec qui Grallon traita, se nommoient *Bagaudes*. Ce nom qui, comme nous l'avons vu, ne désignoit qu'une confédération, devint un sobriquet que les sujets fidèles de l'Empire donnoient à ceux qui se révoltoient.

57. Le caractère distinctif de Salomon, durant son règne, avoit été la douceur. Grallon commença le sien par la hauteur et la sévérité. Le commerce qu'il eut soin d'entretenir avec Corentin, Guignolé et plusieurs autres saints personnages, civilisa ses mœurs et lui épargna bien des écarts. Il regarda enfin ses peuples comme ses semblables : en procurant leur bonheur, il travailla pour le sien. Trop heureux les princes qui font taire leurs passions pour n'écouter que les avis de ceux qui ne cherchent que la gloire de leurs maîtres! Vainqueurs d'eux-mêmes, ils font oublier leurs fautes passées et l'on ne voit plus en eux que des motifs d'amour. C'est pour éterniser ce sentiment que les Armoriques donnèrent à leur roi le doux nom de Grallon (1), c'est-à-dire, d'*Aimable*.

On doit cet éloge à Grallon, qu'il dissipa les pirates du nord : nous entendons par là les Vandales. Zozime dit que les Armoriques s'opposèrent avec succès à leurs courses. Ce prince continua avec les habitans de la Bretagne les mêmes liaisons que ses prédécesseurs; un grand nombre passa, sous son règne, dans ses états, pour se soustraire à la fureur des barbares. Les fils du roi des François lui donnèrent des sommes considérables. Il se faisoit honneur d'en avoir quelques-uns pour sujets. Les Létes établis chez les Rennois, dont nous avons déjà parlé, appartenoient effectivement à cette nation puissante et guerrière.

58. On a donné à Grallon le surnom de *Mur* ou de *Grand* (2). Les preuves de sa valeur ne sont point équivoques. Du côté de la mer, il mit ses états en sûreté; l'intérieur ne fut pas même troublé par les Romains. Il traita ses sujets avec la douceur et la tendresse d'un père. Sa libéralité envers l'Eglise n'est pas moins connue. Outre l'érection de l'évêché de Quimper, dont on lui est redevable, il fonda les abbayes de Landouar et de Landewenec, et il fut inhumé dans celle-ci. On y célèbre encore tous les ans son anniversaire, le cinquième jour de janvier. Il avoit donné plusieurs terres à ce monastère : la cession en avoit été faite en présence de la haute noblesse de Cornouaille, ou, ce qui est la même chose, de l'Armorique (3). Saint Corentin, évêque de Quimper, fut témoin d'une donation que Varhen (4), homme distingué par sa no-

(1) Le nom de *Grallon*, ou, pour mieux dire, avec le Catalogue des comtes de Cornouaille, *Gradlen* et *Gradlon*, est pris de *grad*, *grâce;* d'où les latins ont fait *gratus*, *agréable*, et de *len* ou *lon*, *plein*, *rempli*.

(2) Catalogue des comtes de Cornouaille.

(3) Le texte porte : *coram multis testibus Cornubiensibus nobilissimis et fidelibus*. Ensuite il est dit : *nobilis vir nomine Varhenus*. D. Morice, Preuv. justific. de Bret. tom. 1. Ce qui prouve que, chez les Armoriques, on distinguoit, comme parmi les Romains, différentes espèces de noblesse.

(4) *Varhen* vient de *var*, *doux*, *bon*, et de *hen*, *ancien*.

blesse et par son emploi auprès de Grallon, fit à la même abbaye.

59. Les saints, dont nous avons fait mention, firent la gloire du règne de Grallon. Guthiern qui, de son temps, se retira en Armorique, lui donna un nouveau lustre. C'étoit un roi, ou plutôt un prince de la partie de l'île de Bretagne qu'on appela Cambrie; après avoir foulé aux pieds les grandeurs du monde, il passa de la Bretagne dans l'île de Groais, à cinq lieues sud-est de Quimperlé. C'est dans ce lieu écarté que Guthiern, après s'être dérobé à ses courtisans, cacha sa qualité et ses vertus. Il y demeura plusieurs années, sans être connu d'autres personnes que des pêcheurs. Le ciel, toujours admirable dans ses voies, vouloit affermir son humilité, avant de le produire au grand jour; les miracles que Guthiern opéroit, fixèrent l'attention des deux seigneurs de cette île : ils firent part à Grallon de ces merveilles.

60. Ce prince engagea le solitaire à le venir trouver. Accoutumé autrefois à commander, celui-ci ne savoit plus qu'obéir. La conversation que Grallon eut avec lui l'édifia tellement que, pour le retirer de son rocher, il lui donna une quantité de terre dans un lieu nommé Anaurot (1), situé au confluent des deux rivières Ellé et Izol. C'est là même où l'abbaye de Quimperlé (2) est à présent bâtie.

Il est au moins probable que Guthiern (3) finit ses jours dans ce lieu qui, de son temps, n'étoit qu'une affreuse solitude. On y voyoit encore, en 1678, une chapelle sous son invocation. On la détruisit alors pour y placer la maison abbatiale. Le tombeau et la figure du saint avoient été tirés de cet oratoire; on les avoit transportés dans l'église souterraine de la même abbaye. On peut regarder Guthiern comme le premier fondateur de ce monastère.

61. Grallon eut encore pour contemporain un pieux solitaire nommé

(1) Le terme *Anaurot* est composé *d'anion*, ou *anoun*, *profond*, et de *rot*, *rivière*. Ce qui veut dire : *lieu profond environné de rivières*. C'est cette vallée, entourée premièrement des deux rivières Ellé et Izol, où est bâtie la principale partie de Quimperlé, et ensuite de hautes montagnes, sur le penchant et au haut desquelles est, entr'autres, la paroisse de Saint Michel.

(2) Quimperlé est une péninsule formée par la jonction d'Ellé et d'Izol. *Cwm*, en composition *cym*, *confluent*; *ber* ou *per*, *rivière*; *llai*, *petites* : *confluent de petites rivières*.

(3) Le nom de *Guthiern* tire son origine de *gwen*, *extraction*, *race*, et de *tiern*, *prince*, *souverain*. De là on a formé *Mactiern*, si connu en Armorique, qui veut dire : *fils de prince* : *mac*, *fils*. A cette occasion nous remarquerons que Landerneau, chef-lieu de la baronie de Léon, prend son étymologie dans le mot *lan*, *territoire*, et dans celui de *tiern*, *prince*. Ce qui signifie : *territoire du prince*. Nous observerons en même temps qu'Audiern vient d'*aud*, *côte*, *bord de la mer*, et de *tiern*; ce qui se rend par : *côte du prince*.

Ronan ou Renan. On croit qu'il prit naissance en Irlande. Ses parens, qui étoient chrétiens, issus probablement de ceux de ces Hibernois que les Bretons avoient attirés à la religion, l'élevèrent saintement. Il paroît qu'il passa dans la Bretagne pour s'instruire dans les saintes Ecritures et se former à la piété. Sa science et ses vertus furent telles, qu'il mérita d'être élevé à l'épiscopat. On ignore quel étoit son siége : peut-être n'étoit-il qu'évêque régionnaire.

62. On assure qu'il remplit les fonctions de ce redoutable ministère avec beaucoup de zèle et de charité. La vie contemplative avoit pour lui des charmes qu'on ne peut exprimer. Tout ce qui ne le portoit pas directement à Dieu ne répondoit point à l'amour qui l'attachoit à lui. Les déférences qu'on rendoit à son mérite blessoient son humilité. Sa devise étoit renfermée dans cette sentence : « Au seul roi des siècles, immortel et invisible, à Dieu seul honneur et gloire. »

63. C'est pourquoi il chercha un pays où il pût servir Dieu sans être connu. L'Armorique (1) lui parut propre à ce dessein. Etant abordé dans le territoire de Léon, il s'arrêta dans un endroit fort retiré, à deux lieues environ de la côte : il y construisit une chaumière, où il vécut assez long-temps sans avoir de commerce avec les hommes. Sa joie étoit d'autant plus grande qu'il n'attendoit d'autre consolation que du ciel, et que rien ne l'empêchoit de se livrer tout entier à la prière vocale et à la considération des choses saintes. Cette solitude, qui devint une terre de bénédiction, a fait place depuis à une ville qui a pris le nom de son premier habitant.

64. Semblable aux disciples privilégiés de Jésus-Christ, qui avoient tout quitté pour le suivre, il fut, comme eux, pourvu du don des miracles. Il en fit usage, avec la même ardeur, pour guérir les malades. La reconnoissance publia bientôt ces œuvres du Tout-Puissant. La renommée attira dans la solitude du saint un grand nombre d'infirmes : elle en

(1) La légende manuscrite du père Dupaz, qu'a suivie D. Lobineau, fait naître Renan de parens que saint Patrice, l'apôtre d'Irlande, avoit convertis au christianisme. Elle le fait élève des disciples de ce saint maître. Comme D. Morice et M. l'abbé des Fontaines ont prouvé, d'après les mémoires de M. l'abbé Gallet, que Grallon avoit régné en Armorique depuis l'an 435 jusques vers 446, temps de sa mort, Renan n'auroit pu résider dans son royaume durant cet intervalle, ni même auparavant, s'il eût été disciple des élèves de saint Patrice, qui ne commença sa mission apostolique que vers l'an 432. C'est donc une erreur contre la chronologie. Ce qu'on rapporte des mauvais traitemens que Renan essuya de la part de Grallon fait croire que cela arriva vers l'an 435, ou, du moins, peu de temps après. Mais, par la vie même du saint, on découvre évidemment qu'il habitoit en Armorique avant cette époque.

troubla par là toute la douceur. Il craignit qu'en rendant la santé du corps aux autres, celle de son âme ne vînt à perdre de sa force.

65. Il eut recours une seconde fois à la fuite : après avoir traversé le golfe de Brest et fait cinq à six lieues dans le pays des Corisopites, il se trouva sur le bord d'une grande forêt (1).

Il se fit un hermitage dans le lieu même que l'on appelle aujourd'hui Loc-Renan (2). C'est une paroisse du diocèse de Quimper, peu éloignée de Douarnenez. Renan ne goûta pas plus dans cette nouvelle demeure les avantages d'une vie obscure. Ses vertus et sa solitude même furent autant de voix qui annoncèrent son arrivée et dont l'écho retentit au loin. Ce bruit parvint jusqu'aux oreilles de Grallon.

66. L'odeur des vertus de Renan attira le prince à sa cabane, tant les charmes de la sainteté sont puissans ! Le saint lui donna des avis salutaires sur la manière dont il devoit gouverner ses peuples et modérer ses passions.

67. Un particulier avoit donné l'hospitalité à Renan au moment de son arrivée. Touché de son extérieur mortifié et de ses discours édifians, il s'étoit attaché fortement à lui et l'avoit aidé à bâtir sa cabane et un oratoire. Les assiduités de cet homme auprès de l'ermite déplurent beaucoup à sa femme. Elle en porta ses plaintes amères au solitaire, qui ne servirent qu'à mettre sa patience dans un plus grand jour. Bien loin d'imiter la vertu dont il lui donnoit l'exemple, elle entra en fureur. Pour se venger, elle fit courir le bruit que Renan étoit magicien, et qu'il

(1) Ceux qui ont écrit la vie de saint Renan appellent cette forêt *Nemée*. Ce terme vient de *nem*, *forêt*, et d'*au*, *rivière*. Ils la nomment encore *Coetneven*, de *coet*, *forêt*, et d'*even*, *rivière ;* l'n qui précède *even* se met, en breton, à la tête du mot. Ainsi les termes *Nemée* et *Coetneven* nous indiquent *une forêt qui est traversée par une rivière*. Des monumens, qui subsistent même de nos jours, nous donnent une idée de l'étendue de cette forêt. On la retrouve à Guaimeneven ou Guemeneven, au-dessous de Châteaulin (*gai*, *forêt ; men*, *petite ; even*, *rivière : petite rivière au milieu d'une forêt*). A Porzay et Guinigoud (*porc*, *habitation ; sai*, *forêt : demeure au milieu d'une forêt. Gwi*, *rivière ; ni*, diminutif; *goud*, *forêt : petite rivière au milieu d'une forêt*). A Leshascouet, proche Locrenan (*les*, *auprès ; as*, *rivière ; couet*, *forêt : rivière auprès d'une forêt*). A Guengat, paroisse voisine de Quimper (*guen*, *belle ; gat*, *forêt*). La rivière qui traverse le sol de cette forêt s'appelle *Benaudet*. Elle reçoit l'Oder à Quimper : c'est de ce confluent qu'elle tire son nom. *Ben*, *confluent ; au*, *rivière ; et* ou *ed*, diminutif : *petite rivière qui a un confluent*. Le Benaudet, après avoir arrosé Loc-Renan et réuni l'Oder à ses eaux, va se jeter dans l'Océan, auprès d'une paroisse à qui il a donné son nom.

(2) Le terme *Loc-Renan* est composé de *loc*, *habitation ;* de *re* ou *ro*, *auprès*, et de *nan*, *eau : habitation auprès de l'eau*. C'est de là que saint Renan a pris son nom. Sa première demeure avoit été auprès d'un petit bras de mer qui s'ouvre à l'anse de Lan-Ildut, et qui se prolonge dans les terres, au diocèse de Léon.

profitoit de la facilité de son mari pour l'initier dans ses mystères abominables.

68. Cette imposture n'ayant pas eu tout le succès qu'elle en espéroit, elle eut recours à un nouveau stratagème. Elle renferma étroitement sa fille unique, et débita dans le canton que Renan, se transformant en bête quand il vouloit, l'avoit dévorée. Elle se présenta aux pieds du trône de Grallon pour lui demander justice de ce forfait. Les larmes qui couloient de ses yeux et les transports qui l'agitoient extérieurement parurent au prince autant de preuves de l'outrage fait à l'amour maternel.

69. 70. Grallon indigné manda Renan pour en tirer une vengeance éclatante. Sans chercher à discuter, suivant la raison, de quel côté étoit la faute : « j'ai, dit-il, deux dogues furieux qui me feront connoître si » cet homme est innocent. Qu'on les lâche contre lui, la sainteté de sa » vie le sauvera peut-être, s'il n'est pas coupable. » Cette sentence, qui, prise en elle-même, fait frémir la nature, partoit moins de son cœur que de l'empire du préjugé. On croyoit encore, du temps de ce prince, que Dieu se rendoit toujours le garant de la bonne cause. Les chiens mis en liberté fondirent à l'instant sur Renan pour le dévorer. Le saint fit alors le signe de la croix, et dit : « que le Seigneur vous arrête. » Ces chiens, changés tout à coup, vinrent flatter et caresser Renan. Grallon reconnut que la passion l'avoit conduit trop loin, et que le doigt de Dieu se manifestoit en faveur de celui qu'il venoit d'éprouver. Renan n'attribua ce miracle qu'à la bonté de l'Etre souverain. Il découvrit les artifices de cette méchante femme; il déclara le lieu où elle avoit caché sa fille, et protesta que, par la faute de sa mère, elle avoit été étouffée. Le prince fit vérifier les faits sur les lieux : tout se trouva conforme à ce que le saint avoit déposé. Il ne restoit plus qu'à punir la calomniatrice. On rapporte que Renan, qui ne suivoit en tout que sa charité, obtint la grâce de cette femme, et qu'en même temps il ressuscita sa fille.

71. Ce saint solitaire finit ses jours dans sa seconde cellule; du moins est-il certain que son corps fut inhumé dans l'oratoire qui y étoit contigu. Les miracles qui furent opérés sur son tombeau le rendirent célèbre : ce qui fut cause qu'on y construisit une église considérable. Une partie des reliques du saint a resté dans cette église; l'autre a été transférée dans la cathédrale de Quimper, où l'on en fait la fête le premier jour de juin (1).

(1) Légende manus. de Dupaz. Lobineau, Vies des Saints de Bret. Vies des Saints de Bret. Albert le Grand,

72. La sainteté, qui étoit le caractère distinctif des communautés religieuses et des solitaires de l'Armorique, les bons exemples qu'ils donnoient et les services qu'ils rendoient au public, n'étoient que l'écho des vertus des premiers évêques de ce royaume. Tous vivoient indistinctement sous leur dépendance; la discipline qu'ils gardoient étoit ou leur ouvrage, ou muni de leur approbation. La ferveur que l'on admiroit dans ces sociétés saintes, et à l'ombre de la solitude, prenoit en partie sa source dans la vie édifiante des prélats respectables qui veilloient sur leur conduite. Si la Providence a permis que les actions de ces illustres guides dans les voies du salut ne soient pas parvenues jusqu'à nous, elle nous en a du moins ébauché le portrait dans celui que nous avons de quelques-uns de ces saints élèves.

73. Les évêques de l'Armorique n'étoient pas seulement attentifs à entretenir l'ordre parmi les fidèles de leurs diocèses; ils avoient à cœur de conserver les priviléges que l'autorité civile leur avoit accordés. On sait que, dans les premiers jours de l'Eglise naissante, les fidèles n'avoient qu'un même cœur et un même esprit : la charité les unissoit tous étroitement. Si la cupidité tentoit de troubler l'harmonie par des disputes et des procès, on étoit obligé de recourir aux chefs de l'Eglise pour les terminer. Ce règlement avoit été sagement établi. La force du christianisme consiste dans l'union de ses prosélytes et dans l'étendue de leur charité. La publicité des querelles particulières des chrétiens auroit fait le scandale des Juifs et des païens; ils auroient été moins touchés de la grandeur, de la sainteté et de la divinité de la religion. Les chrétiens eux-mêmes se seroient exposés à compromettre leur foi, en s'adressant aux juges païens, à cause des cérémonies idolâtres qui s'observoient quelquefois à leur tribunal. Ministres du Christ, à l'avénement duquel il a été dit que les nations converties forgeroient de leurs épées des socs de charrue pour labourer la terre, et de leurs lances des faulx pour faire la moisson; qu'elles ne tireroient plus l'épée l'une contre l'autre, et qu'elles ne s'exerceroient plus au combat (1); les évêques, qui avoient puisé son esprit, se faisoient un devoir d'aller au-devant de toute contestation, ou du moins de la terminer promptement; d'apprendre à chacun à travailler en paix à son salut, à la conserver avec tout le monde, à renoncer à son propre sens, et à briser la dureté de son cœur pour en arracher les épines et y faire germer toutes les vertus. Pères aussi tendres que juges intègres, ils avoient droit

(1) Isaiæ, c. 2.

à une soumission de cœur et d'esprit dans les ordonnances qu'ils rendoient sur les affaires civiles. Si quelquefois la passion y entroit, c'étoit une suite malheureuse de la foiblesse humaine, dont personne n'est exempt. Des juges laïques, dont les principales occupations étoient d'approfondir l'esprit des lois, pouvoient dans certains cas être plus instruits que les évêques; mais ceux-ci avoient de leur côté des avantages, une connoissance plus distincte de la morale évangélique, qui apprend à rendre ce que l'on doit à Dieu, à la société et à soi-même.

74. Les empereurs chrétiens s'étoient convaincus par eux-mêmes des services importans que les évêques avoient rendus à l'état dans l'administration de la justice. Nous avons vu quelle confiance Constantin avoit eu dans leur intégrité, et qu'il s'étoit déchargé sur eux, en partie, du soin de juger ses sujets. Une loi, qui se lit à la suite du Code théodosien, ordonne que tout ce qui aura été décidé, en quelque matière que ce soit, par le jugement des évêques, soit tenu pour sacré et soit irrévocablement suivi de son effet, même en ce qui concerne les mineurs; il y est enjoint au préfet du prétoire et aux autres magistrats de tenir la main à l'exécution. Le demandeur et le défendeur sont libres d'en appeler à l'évêque, ou au commencement du procès, ou après les délais expirés de l'instance, ou après la dernière audience, ou même lorsque le juge a commencé de statuer; dans tous ces cas, l'appel est autorisé, malgré l'opposition de la partie, et le jugement irréformable.

75. Cette loi, qui tendoit à la destruction des tribunaux séculiers, en rendant l'Eglise trop puissante, l'exposoit à la jalousie, malgré la pureté de ses intentions, et la livroit à mille distractions. Aussi fut-elle restreinte par les successeurs de Constantin; il resta néanmoins à l'Eglise encore assez d'autorité pour qu'on cherchât à la troubler dans sa possession.

76. Valentinien III donna, le seize avril 452, une ordonnance qui renversoit tous les priviléges que ses prédécesseurs avoient accordés à ce sujet. Les plaintes que l'on a faites sur les jugemens des évêques, le portent, dit-il, à défendre dans la suite au clergé de prononcer sur d'autres causes que sur celles qui concernent la religion. Les clercs, qui ont quelques procès entr'eux, pourront néanmoins, si les parties y consentent, s'en tenir à l'arbitrage de l'évêque. Un demandeur laïque, dans une cause civile ou criminelle, est libre de poursuivre un clerc devant les juges séculiers.

77. Ce règlement parut à plusieurs évêques comme une plaie faite à l'Eglise. Dans le dessein d'y remédier, ils s'opposèrent à l'exécution en-

tière de cette loi. Léon, Victurius et Eustoche de Tours élevèrent entr'autres la voix dans cette occasion. Ils adressèrent une lettre commune à Sarmation, Chariaton, Desiderius ou Didier, évêques de la troisième Lyonnoise, et aux prêtres de la même province (1).

78. Ils leur exposent d'abord que la puissance séculière a eu une vénération si profonde pour l'état ecclésiastique, que les empereurs romains s'étoient empressés d'attribuer aux évêques le jugement même des affaires civiles : que tel étoit l'ancien droit confirmé par différens édits ; que néanmoins on cherchoit à le méconnoître, et qu'en conséquence plusieurs membres du clergé portoient leurs procès devant les cours séculières. Ils ajoutent qu'ils ne peuvent souffrir l'affront que l'on fait par là aux lois et à leur ordre. Ils finissent en leur donnant avis de la résolution qu'ils ont prise de concert, de déposer les clercs qui, dans leurs affaires, s'adresseroient aux juges laïques, au lieu d'avoir recours au jugement de l'évêque. Ils exigent qu'un clerc, à qui un laïque intente un procès devant le juge séculier, demande auparavant à être jugé par son évêque, et en obtienne la permission de plaider à une cour étrangère, si sa partie n'en veut pas reconnoître d'autre. Tel est le règlement qu'ils veulent qu'on observe dans toute la province (2).

79. Le pouvoir de ces évêques ne s'étendoit pas au-delà de ce statut. La lettre qui le contenoit étoit le résultat d'une décision prise dans un concile de la province de Tours. L'autorité avec laquelle ces trois évêques parlent à Sarmation, Chariaton et Desiderius, le suppose nécessairement et fait connoître que ces prélats, à qui cette lettre étoit envoyée, dépendoient de cette métropole. On ne l'avoit dressée que pour leur notifier ce qu'on avoit arrêté dans l'assemblée provinciale, et pour les mettre à portée de s'y conformer.

80. Les évêques de ce concile traitent, dans leur lettre, leurs confrères, de seigneurs, de bienheureux et de vénérables en Jésus-Christ. Au reste, rien ne fait voir dans quel lieu se tint cette assemblée de la métropole.

Ce qui doit maintenant faire l'objet de nos recherches, c'est de tâcher d'assigner avec certitude quels étoient les siéges que Léon et Victurius occupoient, ainsi que ceux des trois évêques à qui ils avoient écrit.

81. Pour ce qui regarde Victurius, il est certain qu'il étoit évêque du Mans : saint Martin l'avoit placé sur la chaire de cette église. On avoit

(1) C'est par erreur que quelques-uns ont cru que cette lettre étoit adressée aux évêques *Provinciæ Thraciæ*, au lieu de *Tertiæ*.

(2) Sirmond, Concil. Gall. t. 1.

cru d'abord que Léon étoit le même que le pape, premier de ce nom ; on est à présent revenu de cette erreur : on veut aujourd'hui que ce soit celui-là qui siégeoit à Bourges vers le même temps. Le nom seul sert de soutien à ce dernier sentiment, comme au premier ; mais on ne fait pas attention que l'évêque, dont il s'agit ici, étoit de la troisième Lyonnoise, et qu'on ne peut le mettre ailleurs. Ce Léon n'étoit point évêque d'Angers : saint René occupoit cette place alors, ou du moins elle étoit vacante dans ce temps (1) ; nous la verrons bientôt remplie par Talasius. Ce n'est donc qu'en Armorique qu'on peut trouver le siége de Léon.

82. Nous nous rappelons que Desiderius étoit évêque de Nantes et qu'il avoit été sacré par saint Martin. Chariaton est le même que Corentin, premier évêque de Quimper. Nous en avons fourni la raison ci-devant. Comme les évêques du concile ne font point mention de Paterne, on doit conclure, de leur silence, que les Vennetois venoient de le perdre. Il étoit représenté par les prêtres de son église. La mort avoit enlevé Riothime et Senieur. Léon et Sarmation (2) les avoient remplacés; mais rien ne nous apprend lequel des deux il faut placer à Rennes plutôt qu'à Dol.

83. Le concile, à l'occasion duquel fut écrite la lettre dont nous avons donné le précis, dut se tenir à la fin de l'an 452. Les troubles qui agitèrent l'Armorique furent peut-être cause qu'il ne se trouva à cette assemblée qu'un évêque de ce royaume. C'est ce qui détermina ceux qui l'avoient composée à faire part aux absens, du décret qu'ils avoient dressé : leur acceptation donnoit une nouvelle force à cet arrêté.

84. 85. Les évêques de la métropole de Tours conféroient alors fréquemment ensemble et sans désignation de temps, selon l'occurrence des affaires. Ils eurent occasion de se réunir l'an 453. Ils renouvelèrent, dans leur synode, entr'autres choses, le dispositif de la lettre dont nous avons rendu compte. Ils firent les douze canons suivans :

1. Il est défendu aux clercs de résister à un jugement rendu par les évêques ; de plaider, sans leur consentement, devant les juges sécu-

(1) Comme la vie de saint René, dit le Père Longueval, dans son premier volume de l'Histoire de l'Eglise gallicane, « est pleine de faits » peu vraisemblables, quelques critiques ont » avancé qu'il n'y avoit jamais eu d'évêque » d'Angers de ce nom. Mais, ajoute-t-il, après » avoir vu ce qui s'est écrit de part et d'au- » tre, nous croyons devoir nous en tenir à la » tradition de cette église. » Nous souscrivons volontiers à ce jugement.

(2) Le nom de *Sarmation* se tire de *sar*, *très ;* de *mat*, *bon*, et d'*ion*, *capable*, *savant*.

liers ; de passer d'un lieu à un autre sans leur permission , ou de voyager sans en avoir obtenu des lettres de recommandation.

II. Il est enjoint aux diacres de déférer aux prêtres en toute humilité.

III. On défend la violence et les mutilations de membres.

IV. Il est ordonné aux clercs d'éviter toute familiarité avec les femmes étrangères. « Ceux d'entr'eux , disent les Pères , qui ne sont pas mariés , » ne peuvent avoir chez eux que leurs sœurs , leurs tantes et leurs mères. » En effet , il est bon à l'homme de n'être pas seul ; mais la familiarité » avec des femmes étrangères est dangereuse aux clercs : elle en a fait tom- » ber plusieurs dans le péché. Ceux qui n'observeront pas cette défense » ne seront point promus aux ordres supérieurs, et, s'ils sont déjà or- » donnés, ils seront interdits de leurs fonctions. Ceux d'entre les clercs » qu'on saura avoir aidé à prendre ou à livrer quelque ville , ne seront » pas seulement privés de la communion, mais on ne les admettra pas » même à manger avec les autres fidèles dans les repas ordinaires. »

V. On traitera avec la même sévérité les pénitens qui abandonnent leur état et les vierges consacrées à Dieu , qui sont tombées volontairement dans le crime.

VI. On excommunie ceux qui épousent des femmes dont les maris sont encore vivans.

VII. La même peine est portée contre les clercs qui abandonnent la cléricature pour s'engager dans la milice séculière , et se mettre au rang des laïques.

VIII. Les moines , qui abandonnent leurs engagemens et voyagent sans lettres de recommandation et sans nécessité , ne seront point reçus à la communion , ni par leurs abbés , ni par les prêtres, à moins qu'ils ne se soient corrigés auparavant.

IX. Il est défendu aux évêques d'ordonner des clercs d'un autre diocèse , sans le consentement de l'évêque diocésain.

X. On excommunie les clercs qui ne veulent pas s'acquitter des fonc-

tions de leur ordre, à moins qu'ils ne prouvent qu'on n'a pas été en droit de les ordonner (1).

XI. Il est ordonné qu'entre les personnes mariées que l'on admet à la prêtrise ou au diaconat, on ne prendra que ceux qui n'ont eu qu'une femme et qui l'ont épousée vierge.

XII. On accordera la pénitence publique à tous ceux qui auront confessé leurs fautes et qui se seront convertis. L'évêque en règlera l'ordre et la durée, suivant sa prudence ; il aura soin de proportionner l'un et l'autre à la qualité des péchés.

Les Pères de ce concile veulent que ceux de la province qui ne se conformeroient pas à ces ordonnances, en soient punis, et qu'il soit permis à leurs confrères de s'élever contre eux (2).

86. Cette assemblée s'étoit tenue à Angers le 4 Octobre, sous le consulat d'Opilion. Ses canons eurent dès ce jour force de loi dans la province de Tours.

87. La vacance du siége d'Angers avoit donné lieu à la convocation de ce concile. Il s'agissoit de choisir un successeur à saint René. On mit à sa place Talasius.

88. Suivant le quatrième canon du concile de Nicée, de l'an 325, l'évêque devoit être établi ou élu par tous les évêques de la province ; et, si cela ne pouvoit se faire, au moins par trois évêques présens, avec le consentement de ceux qui étoient absens, lesquels ayant agréé l'élection, ceux qui étoient présens faisoient l'imposition des mains ou l'ordination. C'étoit un usage assez ordinaire de faire l'élection et la consécration des évêques dans le même temps. Le motif pour lequel les Pères du concile de Nicée avoient porté ce canon, étoit, comme le dit Innocent I dans sa lettre à Victrice, afin que les évêques n'entrassent point furtivement dans la bergerie, mais avec l'approbation de toute l'Eglise, qui étoit représentée par celle de la province où l'on consacroit un nouvel évêque. Ce n'est pas que le peuple n'ait continué en Armorique d'avoir part aux élections.

(1) Le dixième canon est conçu en ces termes : *Quicumque autem vel de laïcis, vel de clero ministri fuerint ordinati, et observare noluerint, si laïcus, communicare non liceat, nisi fortè reprobaverint criminosos.* Ce texte, qui renferme beaucoup d'obscurités, n'est pas entendu également, du moins quant à sa dernière partie. Les Pères Sirmond et Longueval l'expliquent dans ce sens : *Qu'il ne faut pas excommunier personne, qu'après l'avoir convaincu du crime qui mérite l'excommunication.*

(2) Sirmond, Concil. Gal. t. 1.

Pour se conformer aux règles établies, six évêques assistèrent à la consécration de l'élu d'Angers, savoir : Eustoche de Tours, Victurius du Mans, Chariaton de Quimper, Léon, Rumoride et Viventius. D'après le canon que nous avons cité, on doit regarder comme certain que ces trois derniers prélats siégeoient en Armorique. Ce que nous avons dit ci-devant de Léon n'étoit pas une pure conjecture. Desiderius (1) étoit remplacé par Rumoride, que nous voyons pour la première fois. Viventius avoit succédé à Sarmation, dont on n'aperçoit plus le nom. Le siége de Vennes étoit peut-être encore vacant. C'est ainsi que la succession des évêques de l'Armorique continue de ne pas souffrir d'interruption depuis leur établissement dans cette province romaine. Nous n'en cherchons pas la chaîne dans des catalogues obscurs; nous la trouvons dans les actes les plus respectables. Un examen attentif fixe à ces évêques les siéges qu'ils ont réellement occupés, et détermine ceux que l'on ignoroit jusqu'à ce jour.

89. Cependant Audren (2), fils de Salomon, avoit monté sur le trône de son aïeul vers l'an 445, après la mort de Grallon. Les premières années de son règne ne furent marquées par aucun événement d'éclat. C'en étoit un très-précieux à ses peuples de maintenir la tranquillité dans ses états, et dont il n'étoit redevable qu'à sa sagesse.

90. 91. 92. L'île de Bretagne étoit toujours aussi agitée que les flots de la mer qui l'environnent. Les émigrations fréquentes et nombreuses qu'elle souffroit depuis long-temps en avoient fait disparoître ce qu'il y avoit de bras aguerris et vigoureux. Elle dut à saint Germain, évêque d'Auxerre (3), et à saint Loup, évêque de Troyes (4) en 429, la victoire com-

(1) Le Père Longueval dit, dans son Histoire de l'Eglise gallicane, tom. 2, que la lettre synodique d'Eustoche, Léon et Victurius, dont nous avons parlé, fut écrite en conséquence du concile d'Angers, de l'an 453. Il n'a pas fait attention que Desiderius étoit un de ceux à qui elle avoit été adressée, et que ce prélat ne vivoit plus dans le temps que se tint ce concile. D'où il suit que cette lettre est antérieure à l'époque de cette assemblée. D'ailleurs, si elle eût été faite au concile d'Angers, comment l'auroit-on envoyée à Chariaton qui y étoit présent et instruit de tout ce qui s'y étoit passé? Les évêques n'y déclarent-ils pas qu'ils ne la font parvenir aux absens, que pour leur notifier la décision qu'ils avoient prise? « Quod ideò singulos universosque voluimus agnoscere, ut, quod » pleno justitiæ et juris ordine constitutum » est, effectum totius firmitatis in omnibus » clericorum negotiis sortiatur. »

(2) Audren, autrement *Dremrus*, a été ainsi nommé, parce qu'il avoit le visage plein de boutons. En effet, le mot *dremrus*, se tire de *drem*, *visage*, et de *rus*, *plein de boutons*. Celui d'*Audren* vient d'*al*, *élevé*, et de *drem*.

(3) Auxerre (Autissiodorum) tire son nom d'*aut*, *bord*; d'*is*, *rivière*; de *godrum*, dont on a fait *jodrum*, *petite montagne*. Ce qui veut dire : *petite montagne sur le bord d'une rivière*.

(4) Troyes *(Treca)* a pris son nom des

plète qu'elle remporta sur les Pictes et les Ecossois. Tandis que les Romains lui fournirent des légions, elle triompha et se releva de ses pertes. Livrée, vers l'an 448, à elle-même, elle devint la proie de ses ennemis. Les barrières que les Romains leur avoient opposées furent sans défense. Ils les franchirent pour porter la dévastation et la mort chez leurs voisins. L'état déplorable où ils les réduisirent et leur soumission ne purent calmer leur férocité. Dans une position aussi affligeante, les Bretons eurent encore recours à Rome. « Les barbares, disent-ils à Aetius, nous » poussent vers la mer; la mer nous renvoie vers les barbares. Si nous » voulons éviter d'être égorgés, nous sommes engloutis par les flots; et, » pour ne pas périr dans les abîmes, nous tombons entre les mains de » nos plus cruels ennemis. Ainsi nous n'avons plus que l'horrible choix » de périr par l'épée ou dans les flots. »

93. Aetius soutenoit alors par sa valeur l'Empire chancelant; mais il étoit pressé par Attila (1), qui se vantoit d'être le fléau de Dieu et le marteau de l'univers. Il ne lui étoit pas possible de venir au secours de ces alliés infortunés. Ce refus les jeta dans le désespoir : ne se croyant pas en sûreté dans leurs anciennes demeures, et, sans faire attention qu'ils ne tiroient leur subsistance que de la culture de leurs terres, ils s'enfoncèrent dans les forêts et les cavernes des montagnes, où la faim les attendoit et où leurs ennemis les attaquèrent. Ceux-ci, qui avoient ravagé les campagnes, éprouvèrent à leur tour les horreurs de la famine. Ce qui les obligea de rentrer dans leur pays avec leur butin.

94. 95. Audren ne put s'empêcher de s'attendrir sur les malheurs de cette île, où ses ancêtres avoient régné avec honneur. Oubliant ses propres intérêts, il envoya aux Bretons, Constantin son frère, à la tête de deux mille hommes. La nation reprit courage; ce qu'il y avoit de jeunes gens s'arma dans le dessein de périr ou de vaincre. Constantin, qui leur servoit de général, défit les barbares en plusieurs rencontres. La gratitude lui mit la couronne de Bretagne sur la tête : la perfidie la lui enleva avec les jours après quelques années. Son fils Constans le remplaça et éprouva bientôt le même sort.

96. 97. Ambroise-Aurelien, son frère, qui craignoit d'être traité de cette manière, se réfugia auprès d'Audren, son oncle. La légèreté, l'inconstance et la grossièreté des Bretons les conduisirent insensiblement à

Tricasses. *Tric*, *fort*; *cals*, *très*. *Tricasses*, *très-forts*. Ce peuple faisoit partie de ces braves Sénonois qui prirent Rome.

(1) Suivant les médailles de ce prince, son vrai nom étoit Atula. Il vient d'*at*, *terre*, e de *tule*, *déluge* : *déluge de la terre*.

la ruine de leur patrie. Le couronnement de Vortigern, l'un des princes Domnoniens, en fut le signal. Ce nouveau roi, qui n'avoit point de secours à espérer de l'Armorique et qui ne se sentoit pas assez de courage pour résister à ses ennemis, envoya, de concert avec ses sujets, une députation vers les Saxons du nord-ouest de la Germanie, pour les inviter à protéger l'île. Jaloux d'acquérir de la gloire et animés bien plus encore par le désir des richesses, ils acceptèrent avec joie une proposition si conforme à leurs intérêts.

98. Les troupes des Saxons furent embarquées sur trois vaisseaux. Horsa et Hengist, tous deux frères, en étoient les commandans. Le premier inspiroit la terreur par son nom seul (1). Le second en avoit un qui n'étoit pas moins imposant (2). Il signifie *ancien*, non pour désigner l'âge de celui qui le portoit, mais pour exprimer l'illustre origine dont on le faisoit descendre. Il passoit, ainsi que la plupart des princes saxons, pour être issu de Woden, le dieu unique des anciens Gaulois, dont nous avons parlé ailleurs. Ce Woden, dont les Saxons avoient perdu l'idée primitive, étoit regardé comme le bisaïeul d'Hengist. Ce terme ne produisoit pas dans leur esprit le même sens que celui que nous y attachons. Comme ces peuples ne remontoient pas au-delà de la troisième génération, lorsqu'il s'agissoit de dresser leurs arbres généalogiques, ils employoient ce mot pour faire voir que, de père en fils, l'extraction de ce prince alloit se perdre dans Woden, l'auteur du premier homme.

Outre le nom d'ancien, Hengist portoit encore celui de juste. La première idée que les Saxons se formoient de la justice, venoit de celle qu'ils avoient de la valeur, soit dans les combats entre les armées, soit dans les duels entre les particuliers. D'après ce faux principe, la justice, selon eux, étoit toujours attachée à la partie victorieuse. Hengist étoit donc une espèce de dieu invincible, tel que Mars chez les Romains.

99. Les Saxons, fiers d'avoir à leur tête Hengist et Horsa, formèrent les plus belles espérances. De l'île de Tanet (3), où ils avoient abordé au nombre de quinze cents, ils marchèrent à la victoire. L'épouvante avoit devancé leurs pas : leur présence fit rentrer les barbares dans leurs anciennes limites. Les Bretons s'applaudirent de s'être donné des auxiliaires

(1) Le nom de *horz* veut dire *maillet*, *marteau*.

(2) Celui de *Hengist* est composé de *hen*, *ancien*, et de *gwir*, *juste*.

(3) Cette île est dans la province de Kent, Solin l'appelle *Tanatos*. Ce nom lui vient de *tan*, *coupée*, et d'*at*, *terre*. La Stoure, après avoir passé Cantorbery, se divise en deux branches qui séparent l'île du continent.

si vaillans; ils s'imaginèrent que désormais ils alloient jouir d'une paix inaltérable à l'ombre des épées de ces braves. Funeste tranquillité, qui leur causa bien des regrets et qui fit couler des torrens de sang!

100. Les avantages qu'Hengist et Horsa venoient de remporter sur les Ecossois, leur firent juger de la facilité qu'ils auroient à subjuguer les Bretons. La bonne foi céda au cri de l'ambition. Les deux généraux instruisirent de leur projet les Saxons qu'ils avoient laissés dans leur patrie. Ils leur exposèrent que, comme les différentes parties des Gaules étoient conquises ou ravagées par des essaims de Germains, la seule expédition honorable et avantageuse qu'ils pussent tenter étoit de se joindre à eux.

101. Cinq mille Saxons, parmi lesquels il y avoit quelques Angles ou Anglois (1), s'embarquèrent pour l'île et se mirent sous les drapeaux de leurs compatriotes. Ce renfort, qui étoit plus que suffisant pour la défense du pays, fit appréhender aux Bretons que leurs alliés n'en voulussent à leur liberté et à leurs possessions. Trop pusillanimes pour tenter de se mettre à couvert des insultes par la voie des armes, ils eurent recours à de basses complaisances. Cet expédient, qui décèle des âmes avilies, ne servit qu'à les couvrir de honte.

102. Les Saxons, résolus de les assujettir, se combinèrent l'an 463 avec les Écossois, qu'ils auroient dû retenir dans le respect, et tournèrent leurs armes contre ceux qu'ils s'étoient engagés auparavant de protéger.

103. 104. Vortigern, épris de la beauté de Rowena (2), fille ou nièce d'Hengist, avoit répudié sa femme pour épouser cette saxone. La nouvelle reine avoit ajouté à ce scandale la profession publique du paganisme. Les évêques, pour punir cet adultère et venger l'outrage fait à la vraie religion, avoient excommunié Vortigern. Les peuples, touchés de la conduite peu chrétienne de leur souverain et accablés par les malheurs que ses conseils imprudens avoient attirés sur eux, le forcèrent d'abdiquer. Ils opposèrent Vortimer (3), son fils, aux entreprises des perfides Saxons. C'étoit un prince aussi brave et aussi sage que son père étoit lâche et dissolu. Il remporta une grande bataille dans laquelle Horsa périt. La mort du roi, qui suivit de près cette victoire signalée, fit disparoître les espérances des Bretons.

(1) Les Angles avoient le même idiome que les Saxons, les mêmes mœurs et coutumes; conséquemment, ils avoient tous une origine commune. Ces Saxons occupèrent dans la suite quelques cantons de l'Ecosse; on y parle encore le saxon dans quelques endroits.

(2) Le nom de *Rowena* vient de *ro*, *très*, et de *wen* ou *guen*, *belle*.

(3) Le nom de *Vortimer* se tire de *vor*, *roi*, *prince*, et de *kimmer*, *guerrier*.

105. 106. Cependant, Aetius avoit profité du moment où Audren avoit envoyé du secours aux Bretons de l'île, pour porter la guerre dans ses états. Eocharic, roi des Alains, se chargea avec plaisir de cette commission. L'un étoit indigné de la hauteur et de la fierté des Armoriques; l'autre n'avoit rien plus à cœur que de piller leurs riches contrées. Audren, trop foible pour résister à un ennemi si puissant, eut recours à la médiation de saint Germain. Ce prélat, né pour l'appui de la religion et de l'humanité, venoit de faire exiler de la Bretagne ce qu'il y restoit de défenseurs du pélagianisme. Le prince religieux crut que la Providence se serviroit de son ministère pour éloigner de son royaume l'ennemi du nom chrétien. Ses espérances ne furent pas vaines. Le saint prélat, dont la charité n'avoit point de bornes, voyant l'orage qui menaçoit les Armoriques, entreprit d'arrêter le roi barbare au milieu de sa marche. Il le rencontre à la tête de ses troupes; il le conjure d'épargner le sang et les biens d'une province infortunée. Ses prières sont inutiles. Les menaces qu'il fait ne touchent pas davantage le prince idolâtre. Celui-ci ne daigne pas même l'écouter plus long-temps. Germain, avec cette autorité que le Tout-Puissant communique quelquefois à ses ministres, saisit la bride du cheval de ce féroce guerrier; en l'arrêtant, il arrête son armée. Eocharic, étonné de cette hardiesse, et frappé de la contenance du saint évêque, qui lui imprime le respect et l'admiration, consent à retourner sur ses pas et à ne point inquiéter les Armoriques, pourvu qu'il fasse agréer la paix à Aetius ou à l'empereur.

Germain, pour ne pas laisser son ouvrage imparfait, alla trouver Valentinien à Ravenne (1), où il mourut le trente-unième jour de juillet 448, après avoir obtenu la grâce des Armoriques (2). C'est ainsi que Dieu, qui tient en main les cœurs des puissances de la terre, les tourne, quand il lui plaît, au gré de ses serviteurs, pour nous rendre visible le crédit qu'ils ont auprès de lui.

107. Les Armoriques, durant cet intervalle, se mirent en état de défense, et refusèrent les conditions de la paix. Un maintien de cette nature, la crainte où était l'empereur que les Alains ne devinssent trop puissans, et sa propre foiblesse, le déterminèrent à imposer silence à ce peuple guerrier.

(1) Ravenne étoit, suivant Suétone, le port le plus considérable des Romains, sur la mer Adriatique. Les anciens historiens disent qu'elle étoit bâtie sur pilotis dans des lagunes. On n'y entroit qu'en bateaux ou par un pont placé sur un marais, que la mer couvroit. C'est de sa position que Ravenne a pris son nom. *Res*, *habitation*; *aven*, *lac*, *lagune*: *habitation au milieu des lagunes*.

(2) Constantius de vita S. Germani, l. 2. c. 5.

108. Trois ans après, Attila est sur le point de fondre sur les Gaules. Aetius rassemble des troupes de toute part ; il conjure les alliés de l'Empire de se réunir contre l'ennemi commun. Les Armoriques se joignirent à lui. Secouru par un grand nombre d'autres auxiliaires, il chassa Attila d'Orléans (1) et le défit dans les plaines de Châlons, en Champagne.

Les Alains s'étoient rendus suspects, durant cette guerre, aux Romains et à leurs alliés. Les Armoriques, qui n'avoient pas oublié l'expédition que ce peuple, avide de pillage, avoit voulu tenter contr'eux, portèrent le feu de la guerre dans son pays. Aetius l'avoit placé dans les environs d'Orléans, qui étoient auparavant incultes et abandonnés. Cet habile général s'en étoit servi comme d'un boulevard pour contenir les Armoriques. Accoutumée aux brigandages, cette nation n'avoit cessé de s'y exercer ; par ses correspondances avec les étrangers, elle avoit mis la Gaule dans des crises violentes. Les Armoriques se rendirent maîtres d'une partie de son territoire ; le plus grand nombre, qui passa en Italie, fut défait à Bergame, par Ricimer, en 464, le 6 de février. Ce qui resta d'Alains auprès d'Orléans, fut transporté dans l'Armorique ; ils furent tellement séparés les uns des autres, qu'il ne leur fut plus possible de s'attrouper. Ce n'est pas cependant ce qui rendit en Armorique le nom d'Alain si commun. Nous en verrons d'autres raisons (2).

109. Entre les différentes conversions que saint Patrice avoit faites à son entrée dans l'Irlande, celle d'un jeune seigneur avoit été remarquable. Son père s'appeloit Clyton, nom que l'on donnoit aux fils de rois ou à leurs héritiers. Aussi étoit-il roi de l'Ultonie, ou du moins, le plus puissant de ceux de cette province.

110. Purifié par les eaux salutaires du baptême, le jeune prince auroit dû en devenir plus cher à son père, s'il eût connu les propriétés admi-

(1) Il est très-probable que ce fut l'empereur Aurelien, mort en 275, qui donna le nom à la ville d'Orléans, qui la détacha des *Carnutes*, et en fit le chef-lieu d'un peuple particulier. M. d'Anville a prouvé qu'Orléans est l'ancienne *Genabum* ou *Cenabum*; car on lit l'un et l'autre chez les anciens historiens. La Table théodosienne porte : *Cenabo* pour *Genabo*. Surita prétend même qu'il convient de lire dans César, *Cenabum* plutôt que *Genabum*. C'est une chose entièrement indifférente, puisque les anciens Gaulois employoient le c et le g, l'un pour l'autre. *Cen* ou *gen*, *coupure*, *partage ; abon*, *rivière*. La Loire, qui passe à Orléans, se partage vis-à-vis cette ville et forme une île.

(2) Les Alains ont été ainsi appelés du mot *alin*, qui, en langue tartare, signifie *montagne*, parce qu'ils étoient sortis des montagnes situées au nord de la Sarmatie asiatique. Les noms d'*Alain*, qu'on remarque en Armorique, ont du moins, la plupart, une autre origine, comme nous le ferons voir.

rables de ce sacrement. La religion sainte que ce néophite avoit embrassée lui faisoit apercevoir plus distinctement que la nature tout ce qu'il devoit à l'auteur de ses jours; elle lui apprenoit également à respecter son roi et à servir sa patrie, même aux dépens de sa vie.

Clyton ne connoissoit pas encore les dons de Dieu : les ténèbres du paganisme l'environnoient et l'empêchoient de voir la lumière de l'Evangile. La vénération qu'il avoit pour ses dieux étoit fortement gravée dans son esprit. A la vue du mépris que son fils leur témoignoit, Clyton oublia qu'il étoit père. Sa tendresse se changea en fureur. Un arrêt de proscription sortit bientôt de sa bouche. Tant il est vrai de dire que ceux qui attaquent la vraie religion, outre qu'ils manquent à ce qu'ils doivent à Dieu, s'exposent à blesser en même temps la loi naturelle. Disciple de Jésus-Christ, Fingars (1) (c'est le nom que les chrétiens donnèrent au fils de Clyton) partagea avec joie ses amertumes sur la terre et mérita par là de partager sa gloire dans le ciel. La Providence divine, qui l'adoptoit pour son fils, le conduisit dans ses voies. Un grand nombre de seigneurs avoient, comme lui, embrassé le christianisme. Aussi coupables aux yeux du père, ils accompagnèrent le fils dans son exil.

111. L'Armorique étoit le séjour des vertus : elle devint celui de ces sages. Audren, qui venoit probablement de prendre les rênes de ce royaume, reçut avec bonté Fingars et les autres compagnons de sa disgrâce. Il n'épargna rien pour adoucir la dureté de leur sort. A ne considérer que les idées du monde, qui ne se plaît qu'à envisager les agrémens de la vie présente, leur situation avoit de quoi les jeter dans la plus grande désolation. Rapprochée des espérances que fournit l'Evangile, elle devoit les remplir de la plus douce consolation, par le bon usage qu'ils pouvoient en faire. Les tribulations de cette vie ne sont pas un instant vis-à-vis de l'éternité; unies à celles de Jésus-Christ et supportées dans les mêmes vues qu'il a souffert lui-même, elles conduisent à une glorieuse immortalité. On se sent pénétré d'une sainte joie d'avoir été trouvé digne d'endurer quelque chose pour le nom de Dieu.

112. Les égards marqués que la cour d'Audren avoit pour Fingars, et les charmes qu'on employoit pour lui faire oublier ses peines, n'avoient rien qui pût fixer son esprit et attacher son cœur. L'un et l'autre ne se reposoient que dans le Dieu de toute consolation. Il se déroba bientôt

(1) Le nom de *Fingars* vient de *fin*, *sage*, et de *gars*, *jeune homme*. On l'appela aussi *Guigner*, de *gui*, *savant*, et d'*er*, particule qui entre en composition, et qui augmente la signification. La vraie science de l'homme est de connoître Dieu, et de pratiquer sa loi.

du palais de son hôte : une grotte devint sa demeure. Les seigneurs, qui avoient été à la suite de ce religieux prince, alarmés de son absence, le trouvèrent dans sa solitude. Il y étoit aussi tranquille qu'un roi au milieu de ses courtisans. Son corps étoit soumis aux ordres de son âme, et son âme à ceux de Dieu. En triomphant du monde, il vouloit triompher de lui-même, et, par ce moyen trop rarement pratiqué, assurer un bonheur dont la vivacité de sa foi lui montroit l'étendue.

113. Audren, qui admira les effets merveilleux de la grâce du Tout-Puissant, fit construire un monastère à cet illustre anachorète. Le terrain que ce roi lui donna étoit probablement le même que nous nommons aujourd'hui Plouvigner (1), paroisse du diocèse de Vennes.

Fingars rassembla un grand nombre de disciples, entre lesquels se trouvèrent la plupart des Hibernois qui avoient vécu avec lui à la cour d'Audren. Il s'adonna tout entier à la contemplation des biens célestes et aux autres vertus de son état. Ses religieux apprirent, par son exemple, bien plus que par ses discours, la science des saints. Sans aucuns rapports avec les étrangers, il ne s'occupoit que de l'administration intérieure de sa communauté.

114. Sa charité ne l'attachoit pas moins au reste des hommes. La situation déplorable, aux yeux d'un chrétien, où il avoit laissé l'Irlande, se présenta fortement un jour à son esprit. Animé du désir d'y faire respecter le Dieu qu'il adoroit, il prit la généreuse résolution de retourner en sa patrie. Mais quelle fut sa joie, lorsqu'il vit par lui-même que le grand Patrice avoit été assez heureux pour y faire fleurir la religion !

Le saint abbé venoit offrir à son père et à ses sujets un royaume éternel ; les sujets de son père, qui, par le baptême, avoient déjà donné leur nom à Jésus-Christ, lui firent hommage d'une couronne temporelle. C'étoit celle de Clyton que la mort leur avoit enlevé. C'est ainsi que Dieu, qui veilloit sur les jours de Fingars, sembloit l'appeler aux grandeurs du siècle, après l'avoir éprouvé par les afflictions. Grand dans la persécution, admirable dans ses austérités, au-dessus de l'homme dans la solitude,

(1) Le nom de *Plou-Vigner* est le même que celui de *Plou-Guigner* : le g dans le celtique se prononçoit fort souvent autrefois comme l'v consonne. Le terme *ploue*, synonyme de *peuple*, fait croire qu'Audren avoit donné à Guigner, non-seulement ce qui compose maintenant la paroisse de Plouvigner, mais encore des esclaves, et tout ce qui étoit nécessaire pour exploiter cette terre. Les moines s'appliquoient eux-mêmes au labourage et aux autres travaux de la campagne. Ils ne se contentoient pas de servir le public par leurs instructions et leurs prières. Leurs mains infatigables faisoient sortir, du milieu des bois et des ronces, des campagnes chargées de moissons.

père de ses religieux, il étoit digne de commander aux autres. Du moins, est-il vrai, que les vertus décoreront toujours le diadème. Le refus qu'en fit l'humble Fingars, donna un nouveau lustre à son mérite. Si l'éclat qui l'environne n'étoit pas capable de l'éblouir, les obligations qu'il impose le lui rendoient redoutable. Il savoit quelle sera la rigueur du jugement que celui par qui règnent les rois, exigera d'eux un jour. La croix lui tenoit lieu d'héritage, et il bénit Dieu que ses états fussent soumis à Jésus-Christ.

115. 116. La Bretagne, opprimée par les Saxons infidèles, attira l'attention du pieux Fingars. La dévastation des campagnes et la ruine des villes étoient les moindres maux qu'il eut à déplorer, quelque grands qu'ils fussent d'ailleurs. Hengist, après la mort d'Horsa, avoit pris le commandement de l'armée saxone. Toujours dans l'action, et renforcé à à toute heure par de nouvelles troupes qu'il faisoit venir de la Germanie, il portoit le ravage dans toutes les parties de l'île. Les personnes de tout âge, de tout sexe et de toute condition étoient immolées à sa fureur. Les ministres du Seigneur, inhumainement massacrés jusqu'aux pieds des autels, fournissoient une preuve trop sensible de sa haine contre la vraie religion. Les Saxons idolâtres alloient placer leurs dieux dans les temples du Très-Haut, et replonger l'île dans ses premières ténèbres. Patrice avoit acquis l'Irlande à Jésus-Christ; Fingars, aussi zélé que lui, forma du moins le projet d'ajouter à cette conquête le nouveau peuple qui dominoit en Bretagne, et de préserver de la contagion les naturels du pays. C'est dans le désir de l'exécuter que le nouvel apôtre fit voile avec quelques saints évêques et une nombreuse suite. Il prit terre dans la Cornouaille. Hengist, qui sembloit se multiplier par la rapidité de sa marche, y poursuivoit alors les Bretons, que les déserts et les montagnes ne pouvoient mettre à l'abri de ses coups meurtriers. Soit que ce général sanguinaire fut entraîné par l'aversion que ses préjugés lui inspiroient contre le christianisme, soit qu'il prît prétexte de confondre ces saints missionnaires avec les ennemis de sa nation, il les fit tous périr sans distinction (1). Dieu, qui est admirable dans ses saints, rendit par là Fin-

(1) Les actes de saint Fingars donnent le nom de Theodoric ou Theudric à celui qui lui fit souffrir le martyre. Il est facile de se convaincre que ce nom est le même dans le fond que celui d'Hengist. Les termes *Theodoric*, *Theudoric* ou *Theudric*, sont dérivés de *tut* ou *tat*, qui est le dieu des anciens Gaulois et des Germains, le même que Wodan, et de *rich*, *prince*. Ainsi *Théodoric* ou *Theudric* signifie *le prince Tut*, ou, pour parler plus exactement, *prince issu de Tut* ou de *Wodan*. Cette origine donnoit aux chefs des peuples germains la plus haute considération. Cet usage prenoit sa source dans l'antiquité la

gars de plus en plus conforme au Verbe éternel. La conversion des Saxons étoit réservée à saint Augustin.

117. On rapporte que saint Fingars apparut en songe, après sa mort, à un seigneur du pays, et qu'il lui recommanda sa sépulture. Un jour que celui-ci étoit à la chasse, ses chiens lancèrent un cerf qui se retira dans le lieu où les corps des saints martyrs avoient été laissés. Les chiens l'y poursuivirent : il étoit couché aux pieds de saint Fingars avec la même sécurité que s'il n'eût pas été à leur discrétion. La meute manqua elle-même à son instinct : elle s'arrêta sans fondre sur sa proie. Ces phénomènes, si contraires aux lois de la nature, rappelèrent au souvenir du chasseur les ordres qu'il avait reçus dans sa vision. Il reconnut le doigt de Dieu et fit inhumer les corps des saints martyrs. Le cruel Hengist avoit porté ailleurs la terreur et la mort.

118. Les vertus que saint Fingars avoit fait briller en Armorique y ont rendu sa mémoire précieuse. Ce martyr est patron de la trève (1) ou église succursale de Loc-Equiner (2), au diocèse de Léon. Il est reconnu pour patron titulaire d'une des chapelles de la cathédrale de Vennes. Le diocèse en fait la fête le 14 de décembre (3).

119. Cependant la plupart des évêques de l'Armorique s'étoient rendus à Tours l'an 461, pour y célébrer la fête de saint Martin. Le même esprit de piété y avoit conduit quelques prélats de la Gaule.

Perpet, autrement Perpetue, étoit alors sur le siége de Tours. Issu d'une famille très-illustre de sénateurs auvergnacs, dont il eut de grandes possessions, il devoit par cet endroit s'attirer le respect et la considération de ceux qui ont les yeux particulièrement fixés sur la noblesse et les autres avantages qui la relèvent. Ce qui le distinguoit véritablement, c'est que l'éclat de sa naissance étoit soutenu par les vertus qui font le chrétien, et surtout par celles qui sont propres aux ministres des saints

plus reculée. Des nations entières avoient pris le nom de Teut. De ce nombre étoient les Tectosages, qui habitoient autour de Toulouse. Jules-César assure, au livre 6ᵉ de ses Commentaires, qu'il y avoit d'autres Tectosages en Germanie, près la forêt Hercynie. C'est de là aussi qu'est venu le nom de *Teudurum*, forteresse de la Germanie inférieure, et celui de *Teudurum*, ville de Germanie.

(1) Le nom de *treve* vient de *tref* ou *trew*, qui signifie une certaine quantité de maisons ou de villages attachés à une petite église dépendante de la paroissiale, dont celle-là est succursale.

(2) Le nom d'*Equiner* est une altération de celui de *Guigner*. Celui de *loc*, terme celtique, comme tous les autres que nous avons appelés dans nos notes, veut dire *lieu*, *habitation*.

(3) S. Anselmus, Cantuar Archiep. in vita S. Guigneri ; Albert le Grand, Lobineau, Vies des SS. de Bret. ; Usserius, Britan. Eccles. Antiq.

autels. Il crut que les richesses dont il étoit pourvu n'étoient qu'un dépôt que la Providence avoit mis entre ses mains. Il trouva dans sa bienveillance le désir de les répandre ; sa bienfaisance lui valut le nom aimable qu'il porta (1), nom que les opulens de tous les siècles devroient mériter.

Ces prélats, qui s'étoient réunis pour s'édifier mutuellement et pour applaudir à la gloire du bienheureux apôtre de la Gaule, excités, comme Perpet, par le désir de conserver dans sa pureté l'Eglise du Seigneur, s'assemblèrent en concile le 18 novembre.

« Comme les saintes règles de la discipline ecclésiastique, disent ces » Pères, se trouvent altérées en plusieurs points, les bienheureux évêques » dont la souscription est ici, assemblés en la ville de Tours, sous le » consulat du très-illustre Severin, le quatorze des calendes de dé- » cembre, pour la très-sacrée fête où l'on célèbre la réception du sei- » gneur Martin, ont fait, conformément à l'autorité des Pères, la pré- » sente définition. »

» 1. Que les prêtres ou les ministres de l'Eglise, dont il est écrit, » vous êtes la lumière du monde, aient toujours devant les yeux la » crainte du Seigneur, et qu'elle leur fasse mener une vie si édifiante » qu'ils puissent plaire à Dieu et servir d'exemple à tous les fidèles. » L'anathème est prononcé contre ceux qui donnent occasion de blas- » phémer le nom de Dieu : la gloire de l'immortalité est promise à ceux » dont les œuvres le font bénir. Si, selon la doctrine de l'Apôtre, la » chasteté est commandée à tous les fidèles, de manière que ceux qui ont » des femmes doivent se comporter comme n'en ayant pas, à combien » plus forte raison les prêtres du Seigneur et les lévites attachés aux » saints autels doivent-ils être tellement en garde qu'ils conservent et la » pureté du cœur et celle du corps, afin d'être exaucés de Dieu lors- » qu'ils prient pour le peuple. Ceux qui vivent selon la chair, dit l'A- » pôtre, ne peuvent plaire à Dieu ni garder sa loi. Mais, pour vous, » vous n'êtes pas dans cet état malheureux : vous ne vivez pas selon la » chair, mais selon l'esprit que vous avez reçu dans le baptême. Et » ailleurs : tout est pur à ceux qui sont purs ; mais pour ceux qui sont » souillés et infidèles, il n'y a rien de pur, parce que leur esprit est » souillé aussi bien que leur conscience. Si l'on prescrit la continence

(1) Le nom de *Perpet* se tire de *per, bien-faisant*, et de *peth, riche*.

» au

» au laïque, afin qu'offrant à Dieu ses prières, il en soit exaucé; ne doit-» on pas la recommander plus étroitement aux prêtres et aux lévites, » qui doivent être toujours prêts ou à offrir le sacrifice ou à baptiser, selon » les circonstances. Avec quel front, infectés de la concupiscence char-» nelle, oseroient-ils remplir ces redoutables fonctions, et par quel en-» droit croiroient-ils mériter que Dieu les écoute? »

II. « Quoiqu'il ait été réglé par nos prédécesseurs que tout prêtre ou » lévite qui seroit convaincu d'avoir eu commerce avec sa femme depuis » son ordination seroit excommunié, nous voulons bien modérer la ri-» gueur de cette loi, quelque juste qu'elle soit. Nous nous contentons » d'interdire aux coupables leurs fonctions, et de les exclure des ordres » supérieurs. C'est beaucoup pour eux de ne pas leur retrancher la » communion; mais afin que ces règles puissent être observées, il faut » éviter l'intempérance de la boisson, qui est le foyer de tous les vices. » L'Apôtre dit : ne vous laissez pas aller aux excès du vin, qui pro-» duisent l'incontinence. Le même apôtre nous apprend quel est le châ-» timent de l'ivrognerie, quand il dit, entr'autres, que ni les fornica-» teurs, ni les idolâtres, ni les ivrognes ne posséderont le royaume de » Dieu. S'il arrive donc qu'un clerc, dans quelque ordre qu'il soit, ne » s'abstienne pas de ce vice, nous ordonnons qu'il soit puni à propor-» tion du degré du ministère qu'il aura dans l'Eglise. »

III. « Et comme il ne faut donner aucune entrée au démon, on aura » surtout attention que les clercs n'aient point de familiarité avec les » femmes étrangères. C'est le moyen qu'ils ne donnent à personne occa-» sion ou de parler mal d'eux, ou d'en penser d'une manière désavan-» tageuse. Il arrive souvent que, par ces fréquentations déplacées, le » démon qui, comme un lion dans son repaire, se tient sans cesse en » embuscade, est cause de la perte des serviteurs de Dieu. C'est pour-» quoi si un clerc, après la défense de son évêque, continue de s'atta-» cher aux familiarités illicites de ces femmes, il sera retranché de la » communion. »

IV. « Le clerc à qui il est permis de se marier ne pourra épouser une » veuve. S'il le fait, il sera réduit au dernier rang. »

V. « Les clercs qui abandonnent leur état pour vivre en laïques ou » pour s'engager dans la profession des armes seront excommuniés. »

VI. « Ceux qui renoncent à la profession religieuse, les vierges consa-» crées à Dieu qui se marient et ceux qui les épousent, subiront la même » peine, jusqu'à ce qu'ils fassent pénitence et se retirent du précipice » où le démon les a jetés. Il est dit : si quelqu'un viole le temple de Dieu, » le Seigneur le perdra. »

VII. « On ne doit communiquer en aucune manière avec les homi-» cides, jusqu'à ce qu'ils aient effacé leurs crimes par la confession et » par la pénitence. »

VIII. « Si le pécheur, après avoir reçu la pénitence, semblable au chien » qui retourne à ce qu'il a vomi, en quitte les exercices pour se livrer » de nouveau aux plaisirs du siècle, il sera séparé de la communion de » l'Eglise et les fidèles ne pourront manger avec lui, afin que cette double » confusion puisse le porter à la componction, et que les autres soient » intimidés par son exemple. »

IX. « Un évêque qui, sans avoir égard aux limites que nos pères ont » fixées à chaque diocèse, ose s'attribuer des peuples qui ne sont pas du » sien, ou ordonnera des clercs d'un diocèse étranger, sera séparé de » la communion de tous ses confrères. L'apôtre nous apprend que nous » ne pouvons avoir de participation avec ceux qui ne gardent pas l'or-» dre, et qui s'écartent de la tradition reçue de nos pères. »

X. « Nous déclarons nulles les ordinations illicites, si, par une satis-» faction convenable, on ne remet tout dans l'ordre et la paix. »

XI. « Un clerc qui, sans la permission de son évêque, abandonnera » son église pour aller ailleurs, sera séparé de la communion. »

XII. « S'il voyage, soit dans d'autres provinces, soit dans d'autres ci-» tés, ce ne sera qu'avec des lettres de recommandation de son évêque. »

XIII. « Enfin, selon l'autorité des Ecritures et les constitutions des Pères, » nous avons jugé à propos d'ajouter à ces règlemens la défense à tout » clerc qui voudra faire quelque trafic, de recevoir aucune usure; car il » est écrit que celui qui n'aura point donné son argent à usure, habi-» tera dans le tabernacle du Seigneur. Et ailleurs : il n'y a qu'usure et » tromperie dans les places publiques. Il est manifeste, en outre, que » ceux qui ne gardent pas les commandemens de Dieu, ne peuvent par-» venir à la gloire de la béatitude. »

« Sur tout ceci, nous nous confions en la puissante intercession du » saint et bienheureux évêque, le seigneur Martin ; et nous nous persuadons que, comme ces décrets sont conformes à la doctrine de nos » pères, nos confrères absens voudront bien y acquiescer et les confirmer (1). »

120. A ce concile assistèrent neuf évêques : tous en souscrivirent les actes ; sept d'entr'eux désignoient en même temps le lieu où ils siégeoient ; savoir : Perpet, à Tours ; Victurius, au Mans ; Léon, à Bourges ; Eusèbe, à Nantes ; Amandin, à Châlons-sur-Marne ; Germain, à Rouen ; Athénius, à Rennes. Mansuet, l'un des Pères de ce concile, le souscrivit en qualité d'évêque des Bretons ; Vénérand, à qui la vue ne permettoit pas alors d'écrire, fit signer pour lui le prêtre Jocondin, sans faire mention du diocèse à la tête duquel il étoit.

121. On n'a formé jusqu'à présent que des conjectures sur le lieu où siégeoient ces deux derniers évêques. Quelques-uns ont placé Mansuet à Alet, quoiqu'il n'y eût pas encore d'évêché dans cette ville. D'autres ont cru qu'il étoit établi à Dol, comme métropolitain de l'Armorique. M. l'abbé Gallet (2) veut qu'il ait été évêque dans l'île de Bretagne. Les trois premières opinions se détruisent d'elles-mêmes. La quatrième ne paroît pas plus solide.

122. Avant l'arrivée de la jeunesse militaire de l'île dans le canton de Dol, on y comptoit peu d'habitans ; ce fut elle qui, comme nous l'avons fait voir, donna l'existence à la ville de Dol, et qui remplit de colons les campagnes voisines ; c'est principalement pour elle qu'on avoit fondé un évêché à Dol. Le prélat qui le gouvernoit pouvoit donc prendre le titre d'évêque des Bretons.

Mais cette qualité convenoit-elle mieux à l'évêque de Dol qu'à tout autre évêque de l'Armorique ? Celui de Rennes n'avoit d'autres étrangers sous sa dépendance qu'une colonie de François : on n'en connoissoit aucune dans le diocèse de Nantes. Les cités de Vennes et de Quimper comprenoient réellement dans leur sein un grand nombre de Bretons ; mais ils étoient confondus avec les naturels du pays, et ceux-ci l'emportoient de beaucoup sur eux par la multitude. Quoique les Vennetois n'eussent pas conservé le même ascendant sur les autres peuples, depuis le sac de leur ville principale, leur premier penchant pour le commerce ne s'étoit point démenti ; ils étoient toujours distingués par leurs riches-

(1) Sirmond, Concil. Galliæ, tom. 1. (2) D. Morice, Hist. de Bret. tom. 1.

ses, et conséquemment leur population devoit être très-nombreuse. Les Corisopites n'avoient été érigés en cité par les Romains qu'à raison de la grandeur de leur état. Ainsi, tandis que les Bretons fixés à Dol pouvoient se glorifier d'effacer par leur nombre les anciens habitans; ceux de leurs compatriotes, qui étoient établis dans les autres évêchés, étoient éclipsés par la quantité des citoyens qui les avoient incorporés. La qualité d'évêque des Bretons étoit donc privative à l'évêque de Dol; pour la lui assurer, nous n'avons pas besoin de gratifier son siége du titre de métropole.

D'ailleurs, on ne peut douter, comme nous aurons occasion de le remarquer, que les évêques de Dol n'aient étendu dès lors leurs sollicitudes pastorales, non-seulement dans le territoire qui leur avoit été assigné d'abord, mais encore dans ceux qui forment aujourd'hui les diocèses de Saint-Malo, de Saint-Brieuc, de Treguer et de Léon. La plus grande partie des Bretons, qui passèrent de l'île en Armorique, depuis que Conan y fut placé, jusqu'au milieu du cinquième siècle, eurent pour établissement les différens cantons de ces évêchés, dont la plupart étoient presque déserts auparavant. C'étoit pour les évêques de Dol un nouveau motif de s'intituler évêques des Bretons. On ne pouvoit alors se méprendre sur cette dénomination, parce que la possession parloit en leur faveur. Ce qui flatte le plus l'homme, surtout quand il occupe une terre étrangère, c'est de jouir du plaisir de vivre avec ses patriotes; cette satisfaction devient encore plus piquante, lorsqu'on est appelé pour leur commander. Né sous le même ciel que les Bretons, Mansuet (1) goûtoit ce double avantage.

123. Quant à ce qui regarde Vénérand, on n'aura pas de peine à le reconnoître pour évêque de Quimper. Saint Chariaton ou Corentin, que nous avons vu assister au concile d'Angers de l'an 453, étoit mort depuis ce temps : Vénérand lui avoit succédé. On le connoît mieux sous les noms de Venecan, Guenegan ou Conogan (2). Le Père Albert le Grand

(1) Le nom de *Mansuet* vient de *man*, *homme;* de *su*, *lieu*, *pays*, et d'*et*, *même* : *homme du même pays*.

(2) Le terme *Veneran*, à la fin duquel on a ajouté un d, parce qu'on le croyoit tiré du latin, est dérivé de *ven*, *blanc ;* de *ner*, *seigneur*, et d'*an, noble*. Ce qui signifie le *noble seigneur blanc*. Ceux de *Venecan* et *Guenegan*, qui sont les mêmes, viennent de *gwen-can*, *très-blanc*. Celui de *Conogan* se tire de *con*, *premier*, et de *can*, *blanc* : *le premier d'entre les blancs*. Nous verrons au concile de Vennes, dont nous parlerons bientôt, ce même Vénérand, sous le nom d'*Albinus*. Les différens noms que l'on a donnés dans les premiers temps aux mêmes personnes, n'empêchoient pas de les reconnoître, parce que, soit qu'ils fussent latins ou celtiques, on savoit ce qu'ils signifioient, et que les causes qui les avoient fait donner, ne pouvoient être ignorées; mais, comme elles ont insensiblement tombé dans l'oubli, et comme le celtique est relégué de nos jours dans

nous a donné la vie de ce saint prélat. Les mémoires dont cet historien s'est servi ne nous paroissent pas assez sûrs pour l'écrire d'après lui. Il y a, proche Landernau, une église consacrée à la mémoire de ce pontife : on voit, à une demi-lieue de Quimper, une chapelle qui porte son nom et qui est fort fréquentée.

124. Eusebe avoit succédé à Rumoride dans le gouvernement de l'église de Nantes. On connoît un recueil d'homélies sous le nom d'Eusebe des Gaules ou le Gaulois. Quelques-unes d'entr'elles sont probablement l'ouvrage d'Eusebe, évêque de Nantes ; mais on doit avouer en même temps que le plus grand nombre est sorti de la plume de Fauste de Riez, qui les avoit prononcées à Lerins (1) et à Riez (2).

125. Leon et Viventius ne parurent point à ce concile, et il n'est plus fait mention d'eux par la suite. La mort les avoit enlevés ; Athenius et Mansuet les avoient remplacés.

126. Les actes du concile de Tours furent adressés à l'évêque d'Angers, qui étoit absent. Il les souscrivit en ces termes : « Talasius, pécheur, j'ai lu, souscrit et approuvé, dans ma petite ville, ces réglemens de Messeigneurs les évêques qui me les ont envoyés. » C'est le premier évêque de la Gaule qui ait ajouté à son nom la qualité de pécheur dans la souscription des conciles.

127. Le sexe dévot n'avoit point encore donné d'exemple en Armorique d'un renoncement parfait à soi-même. Une vierge de Bretagne vint y offrir ce spectacle si digne de la religion chrétienne. Elle étoit fille de Brochan, prince ou roi d'une partie de l'île, à qui la retraite que s'y conservèrent dans la suite la plupart des Bretons, pour se mettre à couvert de la tyrannie des Saxons, fit donner le nom de Cambrie (3), aujourd'hui le pays de Galles.

notre Basse-Bretagne et dans le pays de Galles, la différence de ces noms est propre à jeter de la confusion dans l'histoire, si l'on n'a pas l'attention de remonter à la source.

(1) Lerins (*Lirinum*) tire son nom de *lyes*, *abondance ;* d'*aer*, *serpent*, et d'*in*, *île*. S. Honorat, qui y avoit fondé une fameuse abbaye, en avoit chassé une grande quantité de serpens.

(2) Riez (*Alebece-Reiorum*) est ainsi appelée d'*alef*, *riche ;* de *baes*, *campagne : riche campagne*. *Rei* vient de *re*, *rivière*, et d'*i*, *habitation*. Riez est sur l'Auvestre, dans une plaine qui abonde en fruits et en bons vins.

(3) La Cambrie étoit d'abord occupée par trois peuples : les Demetes, les Ordorices et les Silures. Les habitans de cette partie de l'Angleterre se nomment encore à présent dans leur langue *Kimri* ou *Kimbri*. Les auteurs modernes latins ont rendu ce nom par celui de *Cambri*, que nous ne voyons point dans les anciens. *Kimri* et *Kimbri*, pluriels de *Cyniro* et de *Cymbro*, sont des termes composés de *cin*, *ancien*, et de *bro*, *pays*. Sur quoi Thomas Guillaume remarque que *Cyniro* est une crase de *Cymbro*. Par *Kimri* ou *Kimbri* on a donc entendu *un peuple qui habite un pays de toute ancienneté*.

L'éclat de la couronne, sur laquelle tant d'autres jettent des yeux jaloux, n'avoit point ébloui cette princesse; un roi qui la recherchoit en mariage n'avoit fait aucune impression sur son cœur. Jésus-Christ fut l'époux qu'elle choisit; son joug étoit le seul qui lui inspirât des charmes. L'exemple de Guthiern, à qui elle étoit attachée par le sang et dont nous avons admiré la vie sainte, l'avoit frappée vivement. Le palais de son père avoit été une école de piété: ses frères, quelque nombreux qu'ils fussent, avoient foulé aux pieds les grandeurs du siècle, pour ne s'occuper que de celles du ciel.

128. La princesse eut des combats opiniâtres à livrer à l'amour paternel. La tendresse de Brochan et de son épouse Menedeux n'étoit plus partagée : elle s'étoit concentrée dans le seul enfant qui leur restoit. Mais la grâce du Seigneur, qui avoit rendu cette vierge supérieure à elle-même, sut enfin imposer silence aux vœux peu réfléchis que la nature, trop écoutée, suggéroit à sa famille. La promesse que le maître commun des hommes a faite de récompenser au centuple ceux qui quittent tout pour le suivre, fit renaître la sérénité sur le visage de ses vertueux parens, et le calme rentra dans leurs âmes. Ils se consolèrent dans le Seigneur, et ils trouvèrent dans l'héroïsme d'une fille chérie, de puissans motifs pour travailler à conquérir un royaume plus durable que ceux de la terre.

129. Cette vertueuse fille n'aspire plus qu'au bonheur de passer le reste de ses jours dans la solitude, pour y écouter sans distraction la voix de Dieu. Le nom de Ninnocht (1) qu'elle porte, lui rappellera sans cesse le sacrifice qu'elle a fait à son Créateur, pour ne s'attacher qu'à lui. Dans le dessein de remplir cet engagement, elle vole vers une terre étrangère. Le lieu où elle aborda se nommoit Pullifin (2), parce que c'étoit une des côtes les plus fertiles de l'Armorique.

130. (3) Cet événement arriva peu de temps après qu'Audren eut monté sur le trône. Erech (4), l'aîné de ses fils, qui n'étoit alors que comte de Cornouaille, reçut l'humble vierge, non avec cette distinction que sa naissance exigeoit (car elle ne connoissoit plus dans sa personne d'autres titres que ceux dont l'honoroit le baptême), mais avec cette estime et cette considération que la vertu se concilie presque toujours.

131. Le prince lui céda un terrain inhabité, dans un canton voisin de

(1) Le nom de *Ninnocht* vient de *nen*, *parfait*, *entier*, et de *nocht*, *dépouillement*.

(2) Celui de *Pullifin* est tiré de *pull*, *abondant*, *fertile*; d'*i*, *eau*, *mer*, et de *fin*, *bord*, *côte*.

(3) [An 445 environ.] — Omission. a. V.

(4) Celui d'*Erech* ou *Errich* est composé d'*er*, *grand*, et de *rich*, *prince* : *le grand prince*.

l'embouchure de la rivière de Blavet, et qui faisoit partie d'une possession considérable qu'on appeloit Plémur (1). Elle y bâtit un monastère où elle se renferma avec plusieurs autres vierges qui l'avoient suivies dans sa retraite.

132. Des évêques et plusieurs autres saints personnages; touchés de l'héroïsme de la princesse, avoient renoncé, comme elle, à leur patrie et à leurs biens. Erech, aussi libéral envers eux, leur fit construire des cellules dont on voyoit encore des vestiges au douzième siècle. Ces deux monastères n'étoient pas éloignés l'un de l'autre. Celui des religieuses s'appela Lan-Ninnocht, du nom de sa fondatrice (2).

133. On dit que, comme Erech étoit un jour à la chasse, un cerf qu'il avoit long-temps poursuivi et qui étoit aux abois, se réfugia dans l'église de Ninnocht, comme si elle avoit eu le pouvoir de lui conserver la vie. On ajoute que les chiens s'arrêtèrent tout à coup et ne purent franchir les bornes du monastère. Le prince, qui fut témoin de ces circonstances extraordinaires, conçut une nouvelle vénération pour la sainte supérieure de cette communauté. Les faveurs dont Dieu honoroit sa servante, lui firent comprendre combien elle étoit propre à attirer sur lui les bénédictions du ciel. Aussi l'engagea-t-il à ne pas l'oublier dans ses prières. Il passa sept jours auprès d'elle, pour s'animer par son exemple à la pratique des vertus chrétiennes. Avant que de la quitter, il lui fit de grands présens.

134. Cependant, la communauté de cette sainte fille n'avoit pas de fonds pour la faire subsister. Erech, touché de sa pauvreté, prit des moyens pour lui procurer un honnête entretien; dans la vue d'affermir, d'une manière irrévocable, les donations qu'il vouloit faire, il convoqua les évêques et les grands de l'Armorique (3). Juthael, comte de Rennes (4), et Budic (5), comte de Cornouaille, ses frères, se trouvèrent à cette assemblée. Tous les assistans donnèrent leur consentement aux dons d'Erech. Après la messe qui fut célébrée solemnellement, le prince en produisit l'acte par écrit. Il étoit conçu dans ces termes : « Au nom de la

(1) Celui de *Plemur* vient de *ploue*, *assemblée d'habitans d'un canton de la campagne partagé en hameaux et maisons particulières*, et de *mur*, *grand*.

(2) *Lan*, *lieu sacré*, *monastère*.

(3) « Legatis per totam Letaviam directis, » episcopos et optimates accersivit, inter quos » Juthael Redonensis et Budicus Cornubiensis » comites adfuerunt fratres sui.... in cons» pectu episcoporum, comitum et optima» tum regionis britannicæ. » *D. Morice*, *t.* 1. *des Preuves justificatives de l'Hist. de Bret.*

(4) Le nom de *Juthael* est pris de *ju*, *jeune*, et de *hael*, *libéral*.

(5) Le nom de *Budic* vient de *bu*, *petit*, et de *dic*, diminutif. D'où il suit que Budic étoit le dernier des frères d'Erech.

» sainte Trinité, de la bienheureuse Vierge Marie, et en vertu de la » sainte croix, moi Guerech (1), duc de la Petite-Bretagne, par la grâce » de Dieu, je donne et cède à la sainte servante de Dieu et vierge Ninnocht, et à celles qui lui succèderont à perpétuité au service du Seigneur, dans le lieu qui d'elle a pris le nom de Lan-Ninnocht, en présence des évêques, des comtes et grands du pays de Bretagne, de mes » propres héritages, pour la commémoration journalière de mes parens, » tant vivans que défunts; pour le salut de mon âme, de celui de ma » postérité et la prospérité de mon règne; savoir, tous les serfs de Plémur, avec toutes les terres qui en dépendent, soit qu'elles soient défrichées ou non. J'y ajoute tout le terrain où est l'église de sainte Julitte et l'église même qui est à Renguis. Je donne pour l'entretien du » monastère, trois cens muids, tant de vin que de sel et de froment, à » prendre chaque année sur la terre de Bathguerran, et je me charge » de les faire transporter par bateau jusqu'à la communauté. Je fais présent de trois cents chevaux et cavales, d'autant de bœufs, de vaches » et de menu bétail. En témoignage de cette donation, j'offre ce calice » d'or plein de vin pur avec la patène. Quiconque donc seroit assez » hardi que de faire tort à cette donation ou de s'emparer de la moindre » portion, il sera sujet à un anathème éternel, et qu'il partage le sort de » ceux que leurs crimes ont précipité dans un feu qui ne s'éteindra jamais. Tous les assistans applaudirent, en disant : Ainsi soit-il. Fait dans » le lieu que l'on appelle Ninnocht, au territoire de Plémur, en présence des susdits nobles de Létavie, l'an de l'Incarnation de notre » Seigneur Jésus-Christ quatre cent cinquante-huit, régnant le même » notre Seigneur Jésus-Christ dans les siècles infinis des siècles. Ainsi » soit-il. (2). »

(1) Guerech, dont il est ici question, ne peut être qu'Erech. Celui qui vivoit au sixième siècle et qui fut tué par son frère Canao, en 547, ne pouvoit faire une donation en 458. De plus, il n'étoit que comte de Vennes : le bienfaiteur de Lan-Ninnocht se qualifie de duc de la Petite-Bretagne.

(2) On s'aperçoit aisément que cet acte, dont nous venons de donner la traduction, n'est pas original. On le trouve au t. 1. des Preuves justificatives de l'histoire de Bretagne, par D. Morice; cet historien l'a transcrit sur un Cartulaire de l'abbaye de Quimperlé. Gurheden, religieux de cette maison, trouva, vers l'an 1130, un ancien manuscrit qui contenoit la vie de sainte Ninnocht : ce moine la retoucha. C'est là qu'on lit l'acte de donation que nous avons rapporté. 1° Erech seroit le prince des Gaules qui eût pris le premier le titre, *par la grâce de Dieu*, si ces termes ont été réellement renfermés dans le texte primitif. Nous n'en voyons d'exemple qu'au sixième siècle, dans des lettres de Chilpéric I et de Gontran : encore ne peut-on compter sur l'authenticité de ces diplômes. Au reste, en supposant qu'Erech se soit servi de la formule, *par la grâce de Dieu*, il ne l'a employée que pour reconnoître la divinité comme la source de son élé-

Ninnocht

135. Ninnocht se sanctifia dans son monastère de Plémur, par les vertus les plus sublimes. Dieu lui accorda le don des miracles durant sa vie. Elle mourut de la mort des justes, à Lan-Ninnocht, le quatre juin, après y avoir passé trente-deux ans, si l'on en croit le Père Albert le Grand, toujours exact à fixer les dates, mais peu attentif à en fournir des preuves. Son tombeau fut illustré par plusieurs miracles (1). Son nom se lit dans les litanies angloises écrites vers la fin du septième siècle (2). Le

vation. Par là, il ne se croyoit pas indépendant de tout autre que de Dieu; il n'ignoroit pas qu'il étoit comptable de ses actions à Audren, son père, souverain de l'Armorique. Il agissoit comme firent après lui les fils des empereurs, Charlemagne et Louis le Débonnaire. Ils eurent, ainsi que lui, des départemens dans les provinces de France, sous la direction de leurs pères. Quoique simples représentans de ces empereurs, ils prenoient le même titre qu'Erech. Les grands vassaux de la couronne, et les seigneurs qui en relevoient immédiatement, n'étoient pas les seuls à se donner cette qualité; des abbés, des prieurs et des curés ne balançoient pas à se l'attribuer. La reconnoissance des bienfaits dont la Providence les gratifioit, étoit en cela leur unique mobile; aucun d'eux n'y attachoit des idées de supériorité. Ce ne fut que sous Charles VII que cette formule, *par la grâce de Dieu*, fut restreinte au souverain. M. Bonamy remarque, à ce sujet, que Louis XI défendit à François II, duc de Bretagne, de s'en servir. Mais, dit-il, « cette défense fut sans effet, » puisqu'il la mit toujours dans ses lettres, de » même que sa fille Anne de Bretagne. » (Mém. des inscript. t. 45.) 2° Quant au nom de la sainte Trinité, dont Erech intitule son acte de fondation, on ne doit pas en être surpris. Justinien et ses successeurs en ont fait autant dans différentes circonstances. Le christianisme avoit inspiré cette marque de piété aux empereurs romains. Les princes armoriques, qui n'étoient pas moins religieux, eurent recours à la même invocation. 3° On ne peut douter qu'il n'y eût en Armorique beaucoup de vignobles, au cinquième siècle. Les Phocéens de Marseille, dit Justin, livre 43, portèrent la vigne dans les Gaules, ou du moins apprirent à ses habitans à la tailler. Nous avons vu ailleurs que les Vennetois firent les premiers un commerce considérable avec ces étrangers. Il n'est pas étonnant qu'ils aient mis à profit les découvertes d'un peuple avec lequel ils étoient liés. Les vignobles furent donc connus de la cité de Vennes dès avant Jules-César; les autres cités de l'Armorique cultivèrent la vigne à leur exemple. 4° L'usage de compter les années par celles de Jésus-Christ, ou par son Incarnation, fut introduit en Italie par Denis le Petit; Grégoire de Tours s'en est servi. Il faut avouer néanmoins qu'il confond l'ère de l'Incarnation avec celle de la Passion. Saint Augustin, l'apôtre des Saxons de l'Angleterre, porta la première dans l'île, d'où elle a pu passer en Armorique... Ces remarques nous ont paru nécessaires pour nous mettre à portée de prononcer sur la croyance que mérite Gurheden. Le manuscrit dont il s'est servi étoit écrit, comme il l'observe lui-même, en vieux style rustique, c'est-à-dire, dans cette langue composée de l'ancien celtique et du latin, si commune au neuvième siècle dans la Gaule, ainsi que le prouve le 17e canon du troisième concile de Tours, tenu en 813. « *Vitam S. Ninnocæ in* » *libello veteri stylo rusticè digestam reperientes maluimus potiùs incompositæ materiei* » *rectam simplicitatem scribendo servare*, » *quàm plus justo vel minùs, eam emendando,* » *seriem narrationis depravare.* » Ce manuscrit ne paroît pas remonter bien au-delà du huitième siècle; mais il y a tout lieu de penser qu'il avoit été rédigé sur des mémoires qui approchoient du temps de la donation. Gurheden a sans doute laissé subsister ce qui faisoit le fond de ce manuscrit; mais il a accommodé le reste, du moins en partie, à la manière dont on écrivoit de son temps.

(1) Lobineau; Albert le Grand, Vies des saints de Bretagne.

(2) Analecta Mabillon, t. 2.

monastère de cette sainte vierge n'est plus aujourd'hui qu'un prieuré dépendant de l'abbaye de Sainte Croix de Quimperlé.

136. La Providence, qui veille particulièrement sur son peuple choisi, aime à lui présenter de temps en temps des exemples de la piété la plus relevée, pour avertir les uns et les autres de ce qu'ils peuvent et doivent faire, chacun dans leur état, et leur reprocher, d'une manière sensible, leur tiédeur et leur lâcheté. Les grandes choses qu'a fait Ninnocht en Armorique, viennent de se renouveler dans l'Empire françois. Née à l'ombre du trône le plus majestueux de l'Europe, élevée à la cour la plus brillante, embellie par la main des grâces, ornée des dons les plus précieux de l'esprit et du cœur, chérie du plus tendre des pères, aimée de la cour et du peuple, Marie-Louise de France a tout sacrifié pour se renfermer dans l'obscurité du cloître. La croix, à la vue de laquelle on voit trembler la délicatesse de la plupart des chrétiens, fait les délices de cette auguste princesse. Elle a montré à la France étonnée qu'au milieu même des grandeurs de la terre, et dans un siècle qui s'est dévoué à la frivolité, il se trouve encore des âmes assez fortes pour suivre Jésus-Christ jusques dans ses conseils. L'éternité, qui fait disparoître devant elle la vaste étendue des temps, lui a représenté dans leur vrai point de vue les honneurs et les charmes de ce monde. Eclairée d'en haut, cette sage princesse les a considérés comme n'étant déjà plus. Elle s'est appliquée cette vérité, que le maître de l'univers ne respectera la puissance de qui que ce soit, parce que les grands, comme les petits, sont son ouvrage, et qu'il a également soin de tous. Dans la crainte de cette terrible sentence qui menace des plus grands supplices les puissans du siècle, elle s'est humiliée dans l'espérance qu'il y a quelque miséricorde à attendre pour les petits. Elle a réfléchi que la vertu seule met devant Dieu de la différence entre les hommes, et qu'elle ne peut trop faire pour conquérir une couronne devant qui les autres ne sont rien.

137. 138. Ce fut du temps de sainte Ninnocht que se tint un concile à Vennes. Il n'est pas facile de fixer l'époque précise de cette respectable assemblée. Les noms de l'empereur Sévère et du pape Hilaire, sous lesquels elle fut convoquée, servent à prouver qu'elle ne se fit pas plus tard que le quinze d'août de l'an 465, puisque, ce jour-là même, l'empereur fut empoisonné par Ricimer; ils font encore foi que ce synode ne fut pas assemblé avant le douze de novembre 461, car c'est à ce jour qu'est attaché l'avénement d'Hilaire à la chaire de saint Pierre. On doit donc rapporter à l'une des années qui a suivi, depuis 461 jusqu'à 465, la

célébration de ce concile. On y fit seize canons que nous allons donner :

I. « Nous avons jugé à propos, disent les Pères de ce concile, de » séparer de la communion ecclésiastique les homicides et les faux té- » moins, jusqu'à ce qu'ils se soient purifiés de leurs crimes par la pé- » nitence. »

II. « Nous prononçons la même peine contre ceux qui répudient leurs » femmes, excepté pour cause d'adultère, comme le dit l'Evangile, et » qui, sans avoir prouvé ce crime, se marient ensuite à d'autres. Notre » foiblesse à laisser ces fautes impunies serviroit de prétexte à quelques- » uns pour tomber dans les mêmes excès (1). »

III. « Nous privons et de la communion des sacremens et de la table » commune des fidèles, ceux qui, après s'être soumis à la pénitence, en » interrompent le cours pour reprendre leurs anciennes habitudes et me- » ner une vie toute séculière. »

IV. « Nous séparons aussi de la communion celles qui, après avoir fait » profession de virginité, et reçu dans ce dessein la bénédiction par l'im- » position des mains, seront trouvées coupables d'adultère. Nous ordon- » nons la même peine contre ceux avec qui elles auront commis ce » crime. »

V. « Les clercs ne pourront voyager sans des lettres de recommanda- » tion de leur évêque ; s'ils agissent autrement, on ne les recevra point » à la communion, dans quelque lieu qu'ils aillent. »

VI. « Nous étendons la même peine aux moines qui courent le pays, » sans avoir obtenu de pareilles lettres ; si les réprimandes ne suffisent » pas pour les corriger, nous voulons qu'on les punisse par les fouets. »

VII. « Les moines ne pourront se retirer de la communauté, pour ha- » biter des cellules solitaires, sans la permission de l'abbé ; il ne l'accor- » dera qu'à ceux qui auront été long-temps éprouvés, et qui paroîtront

(1) Voici le texte de ce canon : « Eos qui, » relictis uxoribus, sicut in Evangelio dici- » tur, exceptâ causâ fornicationis, sine adul- » terii probatione alias duxerint, statuimus » à communione similiter arcendos, ne per » indulgentiam nostram, prætermissa ad li- » centiam erroris invitent. » Nous exposerons ailleurs la raison de cette discipline.

» capables d'une plus grande solitude, ou à ceux qui, à cause de leurs
» infirmités, ne peuvent plus être assujettis aux austérités de la règle. On
» aura attention toutefois que ces cellules séparées soient dans l'enceinte
» du monastère et sous la puissance de l'abbé. »

VIII. « Les abbés ne pourront avoir plus d'un monastère, ni diffé-
» rentes demeures, si ce n'est des hospices dans l'enceinte des villes,
» pour se mettre à couvert de l'incursion de l'ennemi. »

IX. « Nous défendons aux clercs, sous peine d'excommunication, de
» s'adresser aux tribunaux séculiers, à moins que leur évêque ne leur en
» ait donné la permission ; mais si leur évêque leur est suspect, ou si l'affai-
» re contentieuse a pour objet des biens que l'évêque veut leur enlever,
» ils auront recours aux autres évêques et non à la puissance séculière. »

X. « Pour maintenir la charité fraternelle, les évêques ne pourront
» promouvoir à un ordre supérieur les clercs ordonnés par d'autres
» évêques, sans la permission de ceux-ci. »

XI. « Les prêtres, les diacres, les sous-diacres et ceux des autres
» clercs à qui il n'est plus permis de se marier, ne pourront assister aux
» festins des noces, ni se trouver aux assemblées dans lesquelles on
» chante des chansons consacrées à l'amour profane et contraires à l'hon-
» nêteté, ni à celles où il y a des danses indécentes, afin que leurs oreilles
» et leurs yeux ne soient pas souillés par des paroles de cette nature et
» par un spectacle pareil. »

XII. « Nous défendons à tous clercs de manger chez les Juifs et de les
» inviter à manger chez eux. Comme ils ne mangent pas de toutes les
» viandes qui se servent chez les chrétiens, il est indécent et même sa-
» crilége aux chrétiens d'user des viandes qu'ils servent sur leurs tables.
» Ils regardent comme immonde ce que l'apôtre nous permet de man-
» ger : ce seroit se dégrader que de manger ce qu'ils nous donneroient,
» tandis qu'ils ne goûteroient pas à ce que nous leur offririons. »

XIII. « Mais surtout les clercs doivent éviter l'ivrognerie : elle est le
» foyer et l'aliment de tous les vices. Quand on est pris de vin, l'esprit
» et le corps ne peuvent plus exercer leurs fonctions avec la même faci-
» lité qu'auparavant. Le vin assoupit la raison ; le penchant vers le mal

» ne connoît plus de frein ; et, sans le savoir, il arrive qu'on tombe
» dans le péché. Mais une telle ignorance ne doit pas être exempte de
» châtiment ; puisqu'il est certain qu'elle est la suite d'une aliénation vo-
» lontaire de l'esprit. C'est pourquoi nous ordonnons que celui qui
» sera convaincu de s'être enivré, ou soit excommunié durant trente
» jours, ou qu'il subisse quelque punition corporelle. »

XIV. « Un clerc, qui demeure dans l'enceinte de sa ville, et qui, n'é-
» tant pas malade, aura manqué d'assister aux prières du matin, sera
» privé durant sept jours de la communion, parce qu'il n'est pas per-
» mis à un ministre des choses saintes de négliger une obligation d'où
» il tire de si grands avantages, surtout lorsqu'aucun motif raisonnable
» ne l'appelle ailleurs. »

XV. « Nous avons cru en même temps qu'il étoit de l'ordre que l'of-
» fice divin et la psalmodie fussent du moins partout les mêmes dans
» notre province ecclésiastique (la troisième Lyonnoise), et que, com-
» me nous n'avons qu'une même foi sur la Trinité, nous n'ayons aussi
» qu'une même règle dans nos offices, de peur que la différence qui
» pourroit s'y trouver, ne donnât occasion de faire soupçonner que nous
» n'avons pas les mêmes sentimens. »

XVI. « Et, pour ne pas passer sous silence des pratiques qui altèrent
» le plus la foi de la religion chrétienne, des clercs s'adonnent aux augures;
» et, sous le nom d'une fausse religion, ils exercent la divination par
» l'inspection des premières pages à l'ouverture des livres saints, et ils
» l'appellent le sort des saints; d'autres prétendent découvrir l'avenir
» par le moyen de toute autre écriture. Nous excommunions tout clerc
» qui sera convaincu d'avoir exercé cet art ou de l'avoir enseigné. »

139. La souscription de ces canons se fit dans l'ordre et de la manière qui suit : « Perpétue, évêque, j'ai relu et souscrit ces décrets émanés de
» nous, et je pense que l'on doit garder ce qui a été réglé auparavant
» par nos pères et par nous. Paterne, évêque, j'ai souscrit. Albin,
» évêque, j'ai souscrit. Athenius, évêque, j'ai souscrit. Nunechius, évê-
» que, j'ai souscrit. Liberalis, évêque, j'ai souscrit. »

140. 141. Les six évêques de ce concile envoyèrent ces canons à Victorius (1)

(1) Victorius tire son nom de *vic*, *intré-* *pide*, et de *tor*, *seigneur*. Ce prélat avoit ap-

du Mans, et à Talasius d'Angers (1), qui n'y avoient pas assisté. Dans la lettre qu'ils leur adressèrent, ils les traitent de seigneurs très-heureux, et de frères respectables dans le Christ, par la charité qui les unit. Après ces témoignages de civilité, ils observent qu'ils ne doivent avoir d'autres pensées ni d'autres soins, surtout lorsque la volonté ou l'occasion les a rassemblés, que de ce qui concerne la religion, pour le maintien de laquelle il n'y a point d'autre secours à espérer. Ils ajoutent qu'ils ont résolu de faire quelques statuts, ou pour régler des choses qui ne l'avoient pas encore été, ou pour réformer des abus qui s'étoient glissés dans la discipline. Les motifs de leur détermination, qu'ils donnent à ces deux prélats, sont remarquables et répondent à leur piété et à leur discernement. C'est, disent-ils, qu'ils ont jugé à propos de faire ces règlemens ensemble, lorsqu'ils avoient avec eux l'esprit de Jésus-Christ, parce que si chaque particulier se faisoit des règles suivant sa volonté, il est à craindre, ou qu'il ne se trompât par ignorance, ou par défaut de lumière, ou qu'il ne s'égarât d'une manière encore plus dangereuse, en suivant son orgueil et sa passion; et qu'ainsi ce que chacun auroit fait sans la participation de ses frères, ne pût être justement désapprouvé de tous les autres. Ils remarquent, en outre, que la discipline ecclésiastique est un dépôt qui leur est confié, et qu'ils seroient coupables s'ils négligeoient de corriger les abus qui s'y glissent. Ils finissent leur lettre synodique en priant Victorius et Talasius, s'ils jugent que leurs règlemens méritent leur approbation, de les appuyer de leur autorité et de s'y conformer dans la suite.

Engagé par les mêmes raisons que les Pères de ce concile, le clergé de France a toujours cru être en droit, pour quelque cause qu'il soit convoqué, de statuer dans ses assemblées sur ce qui concerne la discipline et les mœurs. La vérité est en possession de suivre une route toujours uniforme.

142. On ne pense pas également sur ce qui donna occasion à la tenue du concile de Vennes. La raison en est que l'endroit de la lettre synodique des Pères de cette assemblée, dont on se sert pour en découvrir la cause, n'est pas exprimé de la même manière dans tous les exemplaires, et ne présente pas le même sens. L'un porte que ce concile fut indiqué

paremment signalé sa religion par quelque action d'éclat. En effet, on rapporte que le feu ayant pris à la ville du Mans, et que l'incendie prenant de nouvelles forces, il se jeta au milieu des flammes et les dissipa ensuite par le signe de la croix.

(1) Le nom de *Talasius* vient de *tal, stature*, et d'*as*, *petite*.

pour le sacre d'un évêque (1); l'autre, pour régler l'évêché et en fixer les limites (2).

Cette dernière édition est la plus ancienne et conséquemment elle approche davantage du temps où la lettre originale avoit été écrite. Elle est d'ailleurs plus conforme aux circonstances. Comme le diocèse de Vennes est limitrophe de ceux de Rennes et de Quimper, il pouvoit s'être élevé des différens au sujet des bornes qu'on lui avoit prescrites. Pour terminer cette contestation, il falloit que les évêques de la troisième Lyonnoise, qui en étoient les juges naturels, descendissent sur les lieux.

143. S'il peut rester quelque incertitude sur la vraie cause de la convocation du concile de Vennes, on sait du moins de quelle province étoient les évêques qui le composoient. Le quinzième canon fait foi que tous étoient de la troisième Lyonnoise, c'est-à-dire, de l'Armorique proprement dite (maintenant Petite-Bretagne), du Maine et de l'Anjou. C'est pour cela que, comme Victorius et Talasius n'avoient pu se trouver au concile, ceux qui y avoient été présens leur en firent passer les décrets. La lettre, qu'ils leur écrivirent, est intitulée, dans l'exemplaire que nous en a donné M. Pithou : *Epître des évêques de la province armorique*. Il y avoit donc alors dans ce royaume cinq siéges d'évêques, de même qu'auparavant.

144. 145. La seule difficulté qui nous reste à résoudre, consiste à assigner à ces cinq prélats la place que chacun d'eux occupoit. C'étoit un usage observé dans les Gaules, de donner aux métropolitains le premier rang dans les conciles de leurs provinces. C'est pour cela que celui de Tours jouissoit de l'honneur de la présidence dans ceux de la sienne. Du reste, on s'attachoit à l'ordination pour fixer les rangs que les évêques devoient avoir entr'eux. Chacun souscrivoit les actes des conciles dans le même ordre. Ce qui cause que ces souscriptions induisent quelquefois en erreur, c'est que, comme fort souvent elles sont faites par les évêques présens qui signoient les premiers, et par ceux qui étoient absens, on n'a pas pu distinguer toujours les uns des autres. Rien de semblable ne se rencontre dans les souscriptions du concile de Vennes. Les cinq évêques de l'Armorique, à la tête desquels étoit Perpétue, font voir dans leur lettre, aux évêques du Mans et d'Angers, que chacun d'eux y avoit assisté en personne. Paterne, qui a souscrit immédiatement après le métropolitain, étoit donc le plus ancien évêque. Le temps de son ordination de-

(1) Causa ordinandi episcopi. Labbe, Concil. tom. 4.

(2) Causa ordinandi episcopatûs, *ibid.*

vançoit l'an 461, époque où Athenius se trouva au concile de Tours. Comme alors tous les siéges de l'Armorique étoient remplis, à l'exception de celui de Vennes, dont nous ne découvrons pas l'évêque, il faut croire qu'il occupoit cette place. Il avoit été l'élève de Paterne I.

146. Le nom qu'Albin prend au concile de Vennes ne nous empêche pas de le reconnoître sous ceux de Venerand et Venecan. Nous en avons donné ci-devant la raison. Ce prélat étoit évêque de Quimper. Une maladie d'yeux l'avoit obligé de recourir à un prêtre pour signer en son nom les actes du concile de Tours : ce qui fait que sa signature s'y trouve la dernière. Le temps dissipa son incommodité; au concile de Vennes, il souscrit de sa propre main, après Paterne, comme le plus ancien des autres évêques.

147. Athenius (1) avoit pris, l'an 461, la qualité d'évêque de la cité des Rennois. Son ordination étoit antérieure à celles de Nunechius et de Liberalis.

147. Eusebe, évêque de Nantes, qui avoit paru au concile de Tours, étoit remplacé par Nunechius (2). Celui-ci s'étoit rendu recommandable par ses rares qualités. Saint Sidoine, qui lui donne le titre de pape, en parle comme d'un prélat d'un grand mérite.

148. Liberalis (3) vient se ranger à Dol, comme de lui-même; Mansuet, évêque des Bretons, n'existe plus.

149. 150. Audren, roi de l'Armorique, étoit mort vers l'an 464. Outre les trois enfans, dont nous avons parlé, il en avoit un autre que l'on appeloit Maxent (4), et dont l'histoire ne dit rien. Erech, qui étoit l'aîné, lui succéda dans ses états. La piété s'assit avec lui sur le trône; il se soutint avec honneur dans ce poste dangereux. La modestie, si rare dans les grands, étoit peinte sur son visage : ses actions étoient marquées au coin de la justice. Le respect qu'il témoigna à sainte Ninnocht et aux personnes qui l'avoient suivie; les biens dont il les combla, furent autant d'effets de son attachement à la religion. Il aimoit les lettres et les savans. Ses liaisons avec saint Sidoine-Apollinaire sont connues. Cet écrivain célèbre l'appelle son ami, sans croire pour cela manquer à la dignité royale (5). Issu d'une famille des plus considérables et des premiers sénateurs des Gaules, Sidoine comptoit parmi ses ancêtres, des préfets de Rome et du

(1) Athenius a pris son nom de sa vie austère. *A*, particule, qui, ajoutée aux mots, augmente leur signification; *tenn*, *austère*.

(2) Le nom de *Nunechius* se tire de *non* ou *don*, *respectable*, et de *nech*, *chef*.

(3) Liberalis vient du celtique *libéral*, d'où est venu le latin *liberalis* et le françois *libéral*.

(4) Maxent a pris son nom de *mac*, *fils*, et de *cent*, *excellent*.

(5) Sidon. lib. 3. ep. 9.

prétoire

prétoire, des maîtres des offices et des généraux d'armée. A l'éclat de la naissance, il joignoit le mérite personnel, celui des belles-lettres et des sciences. Tel étoit l'ami d'Erech, avant qu'il passât des premières charges de la cour impériale, à l'humilité et à la sainteté de l'épiscopat.

La bravoure d'Erech répondoit à ses heureuses qualités. Il affermit l'ancienne alliance de l'Armorique avec les Romains. L'an 470, il marcha à leur secours avec douze mille hommes. Euric (1), ce roi terrible des Goths, le surprit à Bourgdeols en Berri, comme il alloit joindre les troupes de l'Empire. L'armée du prince barbare étoit innombrable. Livré uniquement à ses forces, Erech se défendit long-temps, malgré la multitude qui devoit l'opprimer; une partie de ses soldats se sacrifia à l'honneur de la nation, et le chef ne dut sa retraite qu'à son intrépidité.

151. La foiblesse des Romains instruisit Erech; il rentra dans ses états où sa présence étoit nécessaire. Ils furent à l'abri des hostilités, tandis que le Poitou, le Berri, l'Orléannois, le Maine et l'Anjou étoient la proie des Goths et des Saxons. Sa mort arriva durant ces entrefaites, après l'an 473.

152. Les Armoriques étoient alors en relation avec le fameux Fauste. Il leur envoyoit avec exactitude les livres qu'il composoit. Riocat (2) en fut une fois le porteur. C'est par son canal que Sidoine-Apollinaire prit lecture de quelques-uns de ses ouvrages (3). D. Mabillon soupçonne que saint Riok, l'un des disciples de saint Guignolé, est le même que Riocat (4).

153. Les correspondances que Fauste entretenoit avec les Armoriques, n'étoient pas seulement appuyées sur le désir que les savans ont de se communiquer leurs lumières; elles avoient encore un autre principe, l'union que produit le même sang. Il étoit sorti de ces Bretons de l'île qui s'étoient établis dans l'Armorique du temps de Maxime. En effet, Alcime-Avite (5) rapporte que cet écrivain étoit Breton de naissance; lorsque saint Sidoine dit que cet auteur adressoit ses productions aux Bretons, il a soin

(1) Le nom d'*Euric* est composé d'*eur*, *terreur*, et de *rich*, *prince*. Le terme *Euric* signifie donc *un prince qui porte par tout la terreur*. Saint Sidoine-Apollinaire l'appelle *Teuderic;* Freculphe, *Théodoric;* Jornandès, *Theuric*, et Isidore, *Euridic*. Tous ces noms désignent à peu près la même chose. On entend par là qu'Euric étoit issu de *Theut*.

(2) Saint Sidoine appelle Riocat *antistes* et *monachus*. Le terme *antistes* ne signifie pas toujours un évêque; on peut l'entendre d'un abbé, ou même d'un prêtre, qui est un prélat du second ordre, *antistes ordine in secundo*, comme le dit ailleurs Sidoine: l'emploi de Riocat étoit probablement de porter les dépêches d'importance. On ne les confioit qu'à des personnes d'une probité reconnue. *Rio*, *coureur*; *cat*, *grand*. On trouve un saint Riok ou Riocate, dans des litanies anciennes à l'usage des églises d'Angleterre. Son nom, comme celui de bien d'autres, aura passé de l'Armorique dans l'île.

(3) Sidonius Apollin. lib. 9. ep. 9.

(4) Annal. Benedict. tom. 1.

(5) Ep. 4. Regi Gundebaldo.

d'insinuer, par la route qu'il fait faire aux messagers qui en étoient les porteurs, que c'est des Bretons armoriques, et non des insulaires, qu'il veut parler. Aussi l'évêque possesseur regarde-t-il Fauste comme gaulois (1). Facundus d'Hermiane lui donne la même origine (2). Tous deux savoient néanmoins qu'il étoit Breton. C'est que, suivant eux, comme le conclut judicieusement le Père Sirmond, Fauste étoit né de Bretons armoriques. Si d'habiles écrivains, tels que M. Baillet et les auteurs de l'histoire littéraire de France, l'ont fait naître dans la Bretagne, c'est qu'ils croyoient que les Bretons n'avoient passé en Armorique que dans le cinquième siècle.

154. Fauste naquit en Armorique peu de temps après l'arrivée des Bretons de Maxime en cette province romaine. Sidoine-Apollinaire compare sa mère à Rebecca et à Anne, mère de Samuel (3). Son nom nous est inconnu également que celui de son père.

155. L'éducation chrétienne que les parens de Fauste lui procurèrent nous donne une grande idée de leur piété. Les sciences firent en même temps partie de ses études. Il s'appliqua tellement à l'éloquence, qu'il surpassa ses maîtres dans cet art. Saint Sidoine nous fait croire qu'il suivit le barreau et qu'il plaida quelque temps. A l'éloquence, il joignoit la philosophie : elle fit ses plus chères délices dès ses premières années. Il ne l'abandonna même pas, après avoir quitté le monde.

156. Au milieu des applaudissemens de sa patrie, le jeune Fauste forma le dessein de s'en éloigner. Honorat avoit fondé, au commencement de ce siècle, un monastère célèbre à Lerins. Cette île, qui n'a guères que mille toises de longueur sur une largeur moindre de plus de moitié, et que Strabon appelle Planasie, parce qu'elle est très-unie, avoit autrefois renfermé une ville qu'on appeloit Vergoanne, et dont il restoit encore quelque mémoire du temps de Pline (4). Elle étoit inhabitée, lorsque saint Honorat s'y retira; les serpens, qui en faisoient un lieu d'horreur, étoient cause qu'on n'osoit y aborder. Une armée de saints peupla bientôt ce désert. Honorat y construisit des logemens pour ses religieux et une église pour le culte divin. De tous les pays et de toutes les nations, on voyoit des personnes se rendre auprès du saint abbé. Fauste, qui vouloit ensevelir ses talens pour se donner tout entier à Jésus-Christ, se mit bientôt sur les rangs. S'il y apprit à se sanctifier, il n'y négligea pas aussi l'étude

(1) Labbe, Concil. tom. 4. p. 1530.
(2) Facundus in Moc. p. 552.
(3) Sidon. carm. 16.
(4) Lib. 3. c. 5.

des choses saintes. Le monastère d'Honorat étoit en même temps une pépinière de saints et une école de savans. Fauste s'instruisit dans les connoissances des divines Ecritures (1), et devint très-habile dans les matières ecclésiastiques (2).

157. Ses talens et ses vertus le mirent à la tête de la communauté, l'an 433, ou du moins l'année suivante : il en fut le troisième abbé; Maxime venoit de passer à l'évêché de Riez. Fauste étoit d'autant plus digne de ce poste éminent, qu'il croyoit moins le mériter. Cependant, il répondit à l'attente que l'on avoit conçue de lui. Par ses exemples et par ses discours, il soutint la discipline monastique dans sa première ferveur. La réputation qu'il s'étoit acquise, lui fit confier des jeunes gens de la plus haute noblesse (3). On le regardoit comme un docteur illustre, chez lequel ils auroient une éducation chrétienne. Il étoit dans la plus grande considération auprès des évêques les plus distingués. Se trouvant vers l'an 447 à la mort de saint Caprais, cet illustre vieillard qui avoit habité des premiers la solitude de Lerins, avec saint Hilaire d'Arles, Théodore de Fréjus et saint Maxime de Riez, il fut obligé par Hilaire de s'asseoir entre lui et les deux autres prélats. Ces évêques, en cédant à un prêtre la place qui leur étoit assignée par la plénitude du sacerdoce et par leur sainteté, faisoient éclater l'estime qu'ils avoient pour sa personne, ils se respectoient eux-mêmes, en respectant la vertu dans leur inférieur.

158. Fauste, qui avoit remplacé saint Maxime dans le gouvernement du monastère de Lerins, lui succéda dans la chaire épiscopale de Riez, vers l'an 462. Toujours le même, il ne changea rien de ses austérités. Il ne but jamais de vin et ne mangeoit communément que des fruits et des légumes crus (4). Il établit à Riez les prières fréquentes qui étoient en usage à Lerins (5).

L'esprit d'oraison et de retraite, auquel Fauste s'étoit accoutumé à Lerins, ne l'empêchoit pas de remplir ce qu'il devoit à son peuple. Il se faisoit une obligation particulière d'aller au-devant de tous ses besoins. Ceux du corps lui étoient bien à cœur : sa charité envers les pauvres étoit digne des plus grands éloges (6). Il les nourrissoit, consoloit les prisonniers, ensevelissoit les morts, chargeoit quelquefois sur ses épaules des cadavres infects et les portoit jusqu'au bûcher (7); ce qui nous donne oc-

(1) Gennad. de Viris illust. c. 85.
(2) Sidon. lib. 9. ep. 3.
(3) Sidon. carm. 16.
(4) Sidon. carm. ad Faust.
(5) Sidon. lib. 9. ep. 3.
(6) *Idem.* carm. 16.
(7) *Idem.*

casion de remarquer que l'usage de brûler les morts n'étoit pas encore totalement aboli dans les Gaules.

Son soin principal étoit d'enrichir des vertus chrétiennes les âmes de ses ouailles, persuadé qu'il étoit que le souverain juge lui en demanderoit compte un jour. Il rompoit souvent le pain de la parole; on le forçoit même quelquefois de prêcher hors de son diocèse. Saint Sidoine, qui l'avoit entendu dans différentes circonstances, lui rend un témoignage bien flatteur; il assure que ses discours contenoient tout ce qu'il falloit pour apprendre à bien parler et à bien vivre; qu'il n'y avoit que lui à parler mieux qu'on ne lui avoit enseigné, et qu'il menoit une vie encore plus édifiante que ses sermons n'étoient éloquens.

Ce zélé pasteur prêchoit de dessus les degrés de l'autel; durant ce temps, le peuple étoit debout (1). Telle étoit alors la coutume; mais elle n'étoit pas universelle. Saint Augustin dit qu'il y avoit des églises d'outre-mer, où les auditeurs étoient assis (2). Ce que ce saint docteur regarde comme plus convenable, parce que l'ennui devoit être moins grand. Saint Chrysostôme et quelques autres évêques prêchoient de l'ambon.

Un écrit que Fauste composa contre les ariens, et dont parle Gennade, le fit condamner à l'exil par Euric, roi des Visigoths, qui soutenoit les erreurs de ces sectaires (3). Ce prélat considère cette disgrâce, dans plusieurs de ses lettres, comme un effet de la miséricorde de Dieu, qui vouloit le purifier de la rouille qu'il avoit contractée par la longue sécurité et par la paix dont il avoit joui jusqu'alors. Il fut rendu à son église, en 484, par la mort du prince arien. Depuis ce temps, il ne s'occupa que de sa dernière fin. L'année de sa mort est incertaine; ce qu'il y a de constant, c'est qu'il mourut fort âgé, dans son église.

159. Les ouvrages de Fauste ont été au moins aussi célèbres que sa personne. Il en avoit fait un dont Sidoine-Apollinaire fait un éloge pompeux et qu'il dit avoir été d'un très-grand travail. Il étoit en forme de dialogue, divisé en quatre parties, selon les différentes matières qui y étoient traitées, et subdivisé en divers articles avec beaucoup de méthode. Telle est l'idée vague que l'évêque de Clermont nous donne de cet écrit qui n'existe plus. C'est là un de ceux que Fauste avoit envoyés aux Bretons armoriques.

Saint Sidoine, qui avoit lu un des ouvrages de Fauste que nous n'avons plus, en fait un grand dialecticien; il assure que, par la force de son

(1) Sidon. lib. 9. ep. 9.
(2) De Catechis. rudibus, c. 13.
(3) Noris, Hist. Pelag. lib. 2. c. 16.

raisonnement, il confondoit les philosophes et les hérétiques. Ici son discours est mâle et nerveux ; là chargé de fleurs et d'aménité ; mais, partout édifiant, partout élégant, partout aussi éloquent que solide. Son style est relevé par la diversité et la beauté des expressions.

160. Ce qui nous reste de Fauste n'est pas propre à faire adopter le jugement de saint Sidoine. On n'y voit rien que de commun pour l'éloquence, l'érudition et le raisonnement. Le style de cet auteur tient assez souvent de la gravité ; la simplicité y domine en quelques endroits ; dans d'autres, il est un peu obscur et trop souvent chargé d'antithèses. On n'y découvre pas un génie fécond et étendu. On doit cependant avouer que Fauste a de la finesse, de la clarté et de l'aisance dans ses compositions. Il excelle surtout en maximes spirituelles et en sentences morales.

161. On a taxé ce prélat d'avoir erré sur la grâce. Ce n'est pas sans raison. De saints et habiles Pères ont écrit contre lui, entr'autres saint Avite, évêque de Vienne, et saint Césaire, évêque d'Arles. Le pape Gélase, ou, si on l'aime mieux, le pape Hormisdas, flétrit ses ouvrages. On a respecté néanmoins la mémoire de leur auteur. Ses erreurs sont une suite de la foiblesse humaine ; son esprit et son cœur n'en étoient pas moins soumis à l'Eglise, qui n'avoit pas encore condamné, comme hérésie, les sentimens qu'il a enseignés. Il y a une église à Riez dédiée en son honneur. Son culte est établi dans ce diocèse depuis un temps immémorial.

162. Le Père Vignier, de l'Oratoire, fondé sur d'anciens mémoires, a cru que Julien d'Eclane, fameux pélagien, ayant été chassé une seconde fois d'Italie, l'an 439, par le pape Sixte III, se retira à Lerins auprès de Fauste, et qu'ayant passé quelques mois avec lui, il lui fit goûter ses sentimens. Cela paroît d'autant plus vraisemblable, qu'il n'y a pas même lieu de soupçonner qu'aucun évêque armorique ait donné dans les erreurs de Pélage (1), du temps que Fauste habitoit sa patrie.

163. Nous ignorons jusqu'à quel temps vécurent les cinq évêques armoriques qui avoient assisté au concile de Vennes. Nous trouverions à la plupart d'entr'eux des successeurs jusqu'à la fin de ce siècle, si nous nous en rapportions aux catalogues qu'on a tirés de leurs églises ; mais, comme nous n'avons rien qui en appuie l'authenticité, nous aimons mieux garder le silence, que de produire au grand jour ces pièces qui pourroient ne pas en soutenir la lumière.

(1) Le nom de *Pélage*, que les Latins avoient donné à cet hérésiarque, étoit le même que celui de *Morgan*, qu'il avoit dans sa patrie. Tous deux signifioient qu'il étoit né de l'Ile de Bretagne. *Morgan*, de *mor*, *mer ; gan*, *engendré ;* Pélage, à *Pelago*.

164. L'église de Rennes a des avantages à cet égard que les autres n'ont pas. Il est certain qu'Athenius fut remplacé par saint Amand. Si les détails de la vie de celui-ci ne sont pas connus, on sait qu'il fut un grand évêque. Son nom en fait la preuve (1). La durée de son pontificat s'étendit probablement jusques vers l'an 484.

165. On peut conjecturer, avec assez de vraisemblance, que cet Amand, à qui saint Paulin de Nole, qui mourut en 431, à l'âge de soixante-dix-huit ans, donne la qualité de frère, et qu'il appelle un enfant de bénédiction, étoit celui-là même qui devint évêque de Rennes. Les circonstances lui conviennent entièrement. Paulin avoit pris naissance à Bordeaux. A l'esprit, à la science, aux richesses, aux dignités et aux autres qualités qui le rendoient recommandable, il joignoit celles qui inspirent l'amitié, et n'avoit rien de plus à cœur que de se lier avec les savans. Amand de Rennes devoit être né avant la fin du quatrième siècle, et entrer dans l'adolescence, lorsque saint Paulin le qualifioit d'enfant. Pour le titre de frère, le saint le donnoit sans difficulté à des personnes laïques.

Le jeune Amand étoit étroitement lié avec Sancte, poëte chrétien de la Gaule, et celui-ci avec saint Paulin. Sancte, qui entretenoit un commerce de lettres avec cet évêque, avant la liaison qu'il forma avec Amand, le continua conjointement avec lui. Paulin leur faisoit aussi réponse par une lettre commune à tous deux. Il ne nous en reste plus qu'une de cette société : elle est de saint Paulin. On l'a divisée en deux à cause de sa longueur (2).

166. Des commencemens si beaux doivent nous faire comprendre ce que devint Amand dans un âge plus avancé, et quelles furent sa piété et sa science. Ses mérites furent grands durant son pontificat.

167. Le corps de saint Amand fut inhumé, suivant l'ancien usage, hors l'enceinte de Rennes, dans le cimetière destiné aux fidèles, c'est-à-dire, dans le lieu qu'occupe maintenant l'abbaye de saint Melaine. On y conserve ses précieuses reliques avec beaucoup de religion. La ville de Rennes, qui regarde ce saint évêque comme son patron, a pour lui une vénération particulière, et sa confiance en son intercession auprès de Dieu s'est toujours soutenue. Elle l'invoque surtout dans les calamités publiques; elle a trouvé dans sa tendresse paternelle de quoi piquer sa reconnoissance et fortifier sa foi.

(1) Le nom d'*Amand* se tire d'*a*, particule augmentative, et de *mand*, *grand* : *très-grand homme*.

(2) Ep. 40. 41.

168. Dieu, qui n'avoit que des vues de miséricorde sur le peuple de Rennes, en récompensant les travaux apostoliques de saint Amand, lui réservoit un nouveau chef selon son cœur. Il l'avoit fait naître vers le milieu de ce siècle, dans un lieu qu'on nommoit *Placium* (1), au diocèse de Vennes.

169. Ses parens étoient des plus illustres de l'Armorique. On l'appela Melain ou Melaine (2), en mémoire de la position du château où il étoit né.

170. Son éducation fut confiée à de saints prélats, qui lui cultivèrent l'esprit et le formèrent à la piété dès sa plus tendre jeunesse. Il passa de leur école dans un monastère, où il embrassa la vie religieuse. Il s'y consacra tout entier aux exercices de la vertu la plus austère, de sorte qu'en peu de temps il devint le modèle de la communauté.

Dieu avoit découvert à saint Amand les qualités éminentes de Melaine, et lui avoit fait connoître, au lit de la mort, que ce religieux devoit être son successeur. Le saint prélat, qui portoit ses ouailles dans son cœur, se hâta de faire part au clergé, à la noblesse et au peuple de la volonté divine. A peine lui eurent-ils rendu les derniers devoirs, qu'ils allèrent en foule trouver Melaine. Ils l'enlevèrent malgré sa résistance et le choisirent d'une voix unanime pour leur évêque. Son humilité lui suggéra de fortes raisons pour prouver son incapacité à un ministère si relevé. Ne pouvant réussir de ce côté, il eut recours aux prières et aux larmes. Rien ne fut écouté : le ciel avoit parlé; on vouloit que ses desseins fussent accomplis.

171. 172. Melaine fut sacré malgré lui : la grâce qu'il reçut dans son ordination (3) lui fit bientôt comprendre que sa vocation étoit l'ouvrage du

(1) Le nom de *Placium* vient de *plas* ou *palas*, qui signifie *demeure de roi*. *Palas* est composé d'*as*, *demeure*, et de *pal*, *prince*, ou *roi*. *Ium* est une terminaison latine que l'on a ajoutée au terme *plas*. Nous apprenons, par la vie de ce saint évêque, que Placium étoit dans le diocèse de Vennes, à trente mille environ de Rennes, et peu éloigné de la Vilaine. C'est, d'après ces connoissances, qu'on doit chercher la position de ce lieu. On ne la trouvera point à Ploërmel, puisque cette ville est du diocèse de Saint-Malo, et bien loin de la Vilaine. On ne peut aussi la déterminer à Bain, parce que cette paroisse, qui, à la vérité, dépend de Vennes, n'est distante de Rennes que de sept lieues. Nous croyons ne pouvoir mieux la fixer qu'à Brain. Cette paroisse est dans le ressort de Vennes, sur les rives de la Vilaine, dont elle a pris le nom. (*Bren*, *rivière*), et à peu près, à trente mille de Rennes. Le mille romain dont il est ici question (car les Gaulois comptoient par lieues) comprenoit, suivant M. d'Anville (Mémoires de l'académie des inscriptions, tom. 48) 756 toises, qui, évaluées en lieues de 2400 toises, ne donnent pas tout à fait neuf lieues et demie.

(2) *Melen* tire son étymologie de *ma*, en composition *me*, *auprès*, et de *len*, *rivière* : *homme né auprès d'une rivière*.

(3) Saint Amand mourut, suivant Dupaz, le 14 novembre de l'an 484. Si cela est ainsi, comme on peut le croire, l'ordination de saint Melaine doit être fixée au 6 janvier 485, ainsi que le disent les Martyrologes de Luques et de Corbie, qui portent le nom de saint Jérôme : en faisant naître saint Amand l'an 392, il dut mourir à 96 ans.

maître des destinées. Cette réflexion, quelque consolante qu'elle soit, ne dissipa point la frayeur dont il avoit été saisi à la vue d'un emploi si dangereux par lui-même et dont la charge est si multipliée. Elle lui inspira seulement cette espérance ferme, que celui qui l'y avoit appelé lui accorderoit de puissans secours pour en remplir toutes les obligations. Afin de se les attirer, il se crut dans la nécessité de rendre sa pénitence encore plus austère que durant le temps passé, de veiller et de jeûner davantage, de prier avec une nouvelle ferveur et avec une plus grande assiduité. Il ne lui parut pas moins important de s'appliquer à la méditation des saintes Ecritures et de la Tradition, dont il étoit devenu l'interprète. C'est de là que ses discours portèrent la conviction dans les esprits, et que son exemple fit une sainte violence aux âmes les plus endurcies. Il fut tout à la fois, et l'oracle de l'Armorique, et un miroir de la sainteté la plus éminente.

173. Eusebe, qui étoit parvenu à l'empire de l'Armorique (1), après la mort d'Erech, malgré les droits que ses enfans y avoient, ressentit les effets du pouvoir que Melaine avoit auprès de Dieu. Quelques Armoriques avoient encouru l'indignation de ce prince, sans que l'on en sache le vrai motif. Il partit de Vennes accompagné d'une nombreuse suite, que l'on regarde même comme une armée. Rendu à Comblessac (2), il fit arracher les yeux et couper les mains à plusieurs personnes.

Le jour même que cette expédition se fit, Eusebe tomba malade : les médecins, qu'il fit appeler, ne purent lui procurer de soulagement. Trois jours après, la princesse Aspasie (3), sa fille, fut obsédée du démon. La guérison du père et de la fille étoit réservée à des secours plus puissans que ceux de l'art. On appela le Thaumaturge de l'Armorique. Melaine, qui étoit alors à Placium, à quatre lieues environ de Comblessac, ne tarda pas de se rendre à l'invitation qu'on lui faisoit. Sa présence fit une vive impression sur le cœur d'Eusebe : saisi d'une vraie componction, il fit la confession de ses péchés. Après en avoir eu l'absolution, il conjura Melaine de prier pour sa fille et pour lui. Le prélat charitable lui répondit : « La maladie qui vous afflige ne vous conduira point au tombeau. Elle » vous a été envoyée pour le salut de votre âme, et pour vous engager

(1) Usserius, Britan. Eccles. Antiq.

(2) Le texte porte *Cambliciacus*. Ce terme vient, comme nous l'avons dit ailleurs, de *cam*, *habitation*, et de *blich* ou *brich*, *frontières*. L'Af, petite rivière qui coule auprès de Comblessac, séparoit les Venetes des Curiosolites. Af, nom appellatif de rivière, est devenu propre à celle-ci.

(3) Le nom d'*Aspasie* vient d'*as*, *tige*, et de *pas*, *déprimée*, *abaissée*. Elle ne régna pas immédiatement après son père.

à

» à servir fidèlement le Dieu qui vous a créé. » Le pontife oignit ensuite par trois fois d'huile sacrée le prince souffrant, et invoqua sur lui le nom du Seigneur. La maladie fit place sur-le-champ à la santé : Eusebe se leva. Le souverain et Melaine n'eurent plus que des actions de grâces à rendre à la bienfaisance du Créateur. Le saint n'eut pas plutôt passé à l'appartement d'Aspasie, que le démon commença de crier : « Pourquoi » me persécutez-vous, homme de Dieu ; car vous m'avez déjà chassé du » corps d'une autre fille. » Melaine, l'ayant fortement tansé, lui dit : « Sors, cruel esprit, du lieu que tu occupes, et va dans tel endroit que » tu ne puisses nuire désormais à aucun homme. » A l'instant, Aspasie reprit sa liberté naturelle.

174. 175. Melaine, qui savoit qu'à Dieu seul appartiennent l'honneur et la gloire, et que c'est de lui que vient tout don parfait, n'en fut que plus humble à la vue de ces miracles. Pour éviter des louanges, toujours dangereuses à la foiblesse humaine, il prit congé de la cour. Cependant la reconnoissance agissoit fortement sur Eusebe. Ce prince donna Comblessac à Melaine, pour l'entretien de ses religieux. Cette terre est le plus ancien patrimoine de l'abbaye connue sous le nom de Saint Melaine. Ce qui donne lieu de penser que cet illustre pontife en avoit jeté lui-même les fondemens. Conduit par le même esprit que saint Martin de Tours, il en retraçoit les vertus et les prodiges. A son exemple, il donnoit à la solitude et au recueillement tout le temps que l'épiscopat n'exigeoit pas de lui. Lorsqu'il pouvoit disposer de quelques momens, il les passoit auprès de sa ville, dans la retraite qu'il avoit formée. Les cendres de ses pieux prédécesseurs, qui y reposoient, animoient son courage et sa foi. Quand il pouvoit jouir d'une plus grande liberté, il voloit à Placium, où il avoit établi une autre communauté (1).

Ce n'est pas ici le lieu de faire un plus long détail des actions de saint Melaine. Pour suivre l'ordre des temps, nous le réservons au sixième siècle. Ce que nous avons dit de cet évêque, n'est que l'aurore d'un soleil qui éclaira sans nuages le monde gaulois.

176. Eusebe n'étoit point du sang des rois de l'Armorique, comme on le croit communément. Il est très-probable qu'il y avoit pris naissance : toutes les personnes dont notre histoire fait mention, et qui portent un nom grec ou romain, étoient gauloises (2). Eusebe fut redevable de son

(1) S. Melanii vita apud Bolland. ad diem 6 januar. Albert le Grand, Lobineau ; Vies des SS. de Bret.

(2) Valesius, rerum Francic. lib. 7.

élévation à son ambition et à la faveur des grands du royaume. Il a passé pour un prince sévère et cruel. Le changement de ses mœurs fut l'ouvrage de saint Melaine. Il fit, pendant les dernières années de son règne, le bonheur de son peuple, et, du manteau de ses vertus, il couvrit ses fautes passées. On ne s'occupa plus de ce qu'il avoit été, pour ne penser qu'à ce qu'il étoit. Le nom d'Eusebe (1), c'est-à-dire, de pieux, passa à la postérité. Sa mort, qui arriva l'an 490, fut précieuse devant le Seigneur (2). La langue grecque, de laquelle on emprunta son nom, lui étoit apparemment familière.

177. Il paroît très-vraisemblable que les Armoriques décernèrent un culte religieux à Eusebe, et que sa femme, ayant partagé durant sa vie ses actions héroïques de christianisme, elle partagea aussi avec lui les honneurs qu'on lui a rendus. Leurs dépouilles mortelles furent probablement transférées hors de l'Armorique au dixième siècle, temps où les Danois y firent de fréquentes descentes, et mettoient tout à feu et à sang.

En effet, l'église collégiale de saint Frambourg, en la ville de Senlis, possède l'épine et une côte de saint Eusebe, confesseur, et le corps de la bienheureuse Landouenne. On les trouva dans une même châsse, à l'ouverture qui en fut faite l'an 1177, en présence de Louis VII, roi de France, de Philippe, son fils, de Pierre, légat du Saint-Siége, de Henri, évêque de Senlis, et de Simon, évêque de Meaux. Ce qu'on sait de sainte Landouenne, c'est qu'elle étoit reine des Armoriques. On en fait l'office le 29 octobre, dans tout le diocèse de Senlis.

(1) Le mot *Eusebe* est dérivé du grec *Eusebès*, *pieux*.

(2) Ce que nous savons de l'histoire du roi Eusebe est renfermé dans la vie de saint Melaine. Celui qui l'a écrite étoit Armorique, comme on peut s'en convaincre par un endroit de son ouvrage. Les critiques ne sont pas d'accord sur le temps précis auquel l'auteur a composé la vie du saint évêque. André Du Chesne, et, après lui, Bollandus, pensent que l'écrivain étoit contemporain du saint. M. Baillet croit cette vie postérieure, de quelque temps, à sa mort. Il est constant que l'anonyme n'écrivit que sur ce qu'il avoit appris par tradition, comme il le dit lui-même : *Quæ veridica relatione comperimus*. Un des motifs qui le portèrent à le faire, fut la crainte où il étoit que la longueur du temps ne fît oublier ce qu'on en connoissoit. D'où il suit qu'il conservoit cette tradition depuis un temps assez considérable. C'est donc vers la fin du sixième siècle qu'il faut renvoyer l'époque de la vie de saint Melaine. On en peut mettre l'auteur parmi les écrivains armoriques. Son style est plus net et plus concis qu'il ne l'étoit communément dans son siècle. Tout respire en lui la bonne foi et la naïveté. C'étoit un homme grave, pieux et éclairé dans la religion et les saintes Ecritures. Il n'a pas entré dans un grand détail des actions du saint, si ce n'est de ses miracles. Ce qui a fait dire à M. Baillet, que cette vie a eu le sort des autres ouvrages de la même nature, que les copistes religieux ont cru devoir enrichir d'additions et de fourrures, pour les rendre plus merveilleux ou plus touchans. Nous n'avons pas l'œil si perçant que ce critique, mais nous pouvons dire, avec les savans auteurs de l'Histoire littéraire de France, *qu'il est plus aisé d'avancer de semblables choses que de les prouver*.

178. Les reliques de ces deux saints personnages, que l'on avoit eu soin de renfermer dans la même châsse, tandis qu'on auroit pu les confondre avec celles de plusieurs autres saints, qui étoient honorés dans la même église de saint Frambourg, donnent lieu de soupçonner qu'on avoit cru, sur d'anciennes traditions, qu'ayant été unis particulièrement durant leur vie, on n'avoit pas dû les séparer après leur mort. Par ce discernement, on indiquoit la cause de leur liaison à ceux qui pouvoient avoir intérêt de s'en instruire. Nous ne connoissons point de plus grands rapports entre les deux sexes que celui qui leur vient du sacrement de mariage. Landouenne étoit reine de l'Armorique : elle ne pouvoit tenir que d'Eusebe cette auguste qualité. En effet, elle n'avoit point été l'épouse d'aucun de ses prédécesseurs. Nous les avons fait connoître ci-devant, à l'exception de celle d'Audren, qu'on dit être la fille d'un Léon, empereur, c'est-à-dire, qui occupoit une place distinguée auprès de quelque prince ; celui-là, peut-être, qui devint ministre d'Euric, roi des Visigoths (1). Elevée à la romaine, elle n'auroit pas pris un nom gaulois. Nous verrons, dans la suite, que les successeurs d'Eusebe n'eurent point de femmes qui s'appelât Landouenne (2). Il est donc à présumer que ce roi avoit pris celle-ci en mariage. Un manuscrit gothique de l'église de saint Frambourg l'appelle Loeve (3).

179. Aspasie marcha avec constance sur les traces de ses glorieux parens. Ce fut la piété de cette jeune princesse qui inspira à son père la donation qu'il fit de Comblessac à saint Melaine. Si elle ne régna pas après lui, elle n'étoit pas moins digne du trône. Hoel I, successeur de Budic, connut son mérite ; il l'associa à la couronne par le mariage qu'il contracta avec elle. Cette reine fit la gloire et l'ornement de l'Armorique. Grande dans sa viduité, elle se consacra tout entière au service de Dieu. Elle fut mise après sa mort au nombre des saints. Son corps a été déposé dans le chœur de la paroisse de Lancoet (4), proche la Roche-Derrien (5), où l'on montre son tombeau. Elle y est invoquée comme pa-

(1) Léon, ce catholique si respectable, comptoit pour l'un de ses aïeux l'orateur Fronton ; il étoit lui-même le plus éloquent de son siècle et le meilleur des poëtes. Dans la science des lois, il éclipsoit même le célèbre Appius-Claudius. Ce grand homme étoit de Narbonne, où il avoit fait connoissance avec saint Sidoine. On peut croire que ce fut lui qui fortifia Erech, son petit-fils, dans le goût des sciences, et qui lui procura l'amitié de l'évêque de Clermont.

(2) Landouenne tire son nom de *lan*, *excellente*, et de *wen* ou *guen*, *bonne*.

(3) Loeve tire le sien de *lo*, *très*, et d'*evez*, *modeste*.

(4) Le nom de *Lancoet* est dérivé de *lan*, *monastère*, et de *coet*, *forêt*.

(5) Le nom de *Rochederien* se tire de *roc*, *fortification* ; de *der*, *redoutable*, et d'*ien*, *rivière*. Ce qui veut dire : *forteresse redoutable*

tronne, sous le nom de sainte Copaie. Elle porta aussi celui d'Alma-Pompa ou Pompeia. Ses vertus passèrent en Tugdual et Léonore, ses enfans, que nous verrons dans le siècle suivant répandre la bonne odeur de Jésus-Christ en Armorique. Soene, autrement Loeve, sa fille, se modela sur son exemple. Son nom lui rappeloit en même temps les grandes qualités de Landouenne, ou Loeve, sa grand'mère.

180. (1) L'attachement que les Armoriques avoient eu pour la famille de leurs premiers rois, se ranima tout à coup après la mort d'Eusebe. Ils ne purent s'empêcher de voir des vertus dans Aspasie; mais ils ne trouvoient pas en elle ce qui les flattoit le plus dans ce moment, le sang qui avoit coulé dans les veines de leurs autres souverains. C'en fut assez pour l'exclure de la couronne.

Des quatre enfans d'Audren, il ne restoit plus que le dernier. Budic (2) fut élu d'une voix unanime. Il avoit été obligé de quitter l'Armorique, à peu près dans le temps qu'Eusebe en fut proclamé roi (3). Ce qui nous

sur le bord d'une rivière. Telle est la Roche-Derrien. Le terme *roc*, qui d'abord signifioit un *rocher*, a désigné une forteresse, parce qu'on les plaçoit quelquefois sur des rocs ou des rochers.

(1) [An 490.] — Omission. a. V.

(2) On donne à Budic le nom de *Debroc*, parce qu'il avoit le teint brun : *de*, *noir*; *broch*, *couleur brune*. On l'appelle *Beroch*, c'est-à-dire, *jeune roi*, par opposition à Erech, son aîné : *ber*, *seigneur*, *roi*; *oc*, *jeune*. On le nomme *Bodoix*, parce qu'il étoit le dernier des enfans d'Audren : *beg*, *petit*; *dic*, diminutif.

(3) « Fuit vir Budic, filius Cybsdan, natus de *Cornugallia*; qui in Demeticam regionem, tempore Aircor-Lauhir, regis ejusdem regni, venit cum sua classe expulsus patriâ. Qui, cùm moraretur in patria, accepit sibi uxorem Anaumed nomine, filiam Ensic (mater autem illius Guenhaf, filia Linonui), de quâ Anaumed nati sunt sibi Ismael et Tifei martyr jacens in Pennalun. » Qui cùm moraretur in patria, missis legatis ad eum de nativa sua regione *Cornugalliæ*, ut sine mora cum tota sua familia, et auxilio Britannorum, ad recipiendum regnum Armoricæ gentis veniret, defuncto rege eorum, illum volebant recipere natum de regali progenie. Facto ab illis consilio uno ore, auditâ legatione et acceptâ, affectuosè accepit uxorem suam prægnantem cum tota familia sua, et classe applicuit in patria; et regnavit per totam Armoricam terram... Quæ posteà vocata Cerniu Budic. » (Sancti Oudocei vita.) Nous remarquerons 1° que le terme *Cybsdan* ne désignoit pas le nom d'une personne, mais seulement sa qualité. *Cybs*, *autre*; *dan*, *chef*, *roi*. Ainsi, lorsqu'on dit que Budic étoit fils de Cybsdan, on vouloit uniquement faire entendre que ce roi étoit fils de roi, savoir, d'Audren. 2° Que l'Armorique portoit, dès les temps les plus reculés, le nom de *Cornu Galliæ*. L'auteur d'un ancien fragment rapporté par Pithou (Hist. Franc. VI), nous apprend que tout ce qu'on appeloit Bretagne de son temps, se nommoit Cornouaille, avant l'arrivée des Bretons. Celui qui a écrit la vie de saint Pol-Aurelien est du même sentiment, et ne fait pas de distinction entre la Cornouaille et le continent, qui formoit le royaume armorique. Glaber-Radulphe, qui vivoit au commencement du onzième siècle, dit, en termes exprès, que Rennes étoit la capitale de la Cornouaille. Le nom de *Cornu Galliæ* que les Latins ont donné à l'Armorique, vient du celtique *corn*, *promontoire*, et de *gall*, *brave*, *vaillant*. Le nom de *braves* appartenoit surtout aux Armoriques. Par leur soulèvement contre Jules-César, ils furent sur

fait croire qu'étant le seul qui, après la mort de son frère Erech, pût prétendre à l'empire de l'Armorique par le droit de la naissance, sa fuite en l'île de Bretagne ne fut occasionnée que par Eusebe et ses partisans. Ce prince s'étoit retiré auprès d'Aircor-Lauhir (1), roi des Démétes (2). Il avoit épousé dans ce pays Anaumed (3), fille d'Ensic (4) et de Guenhaf (5), tous deux illustres par leur naissance. Les Armoriques lui envoyèrent une ambassade pour l'engager à prendre l'ancien gouvernement de ses pères. Cette proposition lui étoit trop agréable pour ne pas s'y rendre sur-le-champ. Aussitôt il fit équiper une flotte et fit embarquer toute sa famille. La joie que cet événement causa en Armorique, fut si grande que, pour le consacrer à la postérité, ce pays porta long-temps le nom de Cerniu Budic (6), c'est-à-dire, cercle ou terre de Budic.

181. La première expédition que fit Budic, après son couronnement, fut d'aller se faire reconnoître par les habitans du pays que les Alains avoient possédé, et qu'Audren avoit enlevé à cette nation.

182. Dieu donna, presque dans le même temps, à l'Armorique, des marques bien sensibles de sa protection. Marchil (7), chef redoutable d'une troupe de barbares, dévastoit les environs de Nantes. « La ville assiégée depuis deux mois commençoit à souffrir beaucoup, lorsque, » sur le milieu de la nuit, le peuple y vit distinctement des hommes » vêtus de blanc, et portant des cierges allumés, sortir de l'église des » martyrs saint Rogatien et saint Donatien. Bientôt ce chœur céleste fut » joint par une autre troupe semblable, sortie de l'église de saint Similien, évêque et confesseur. Ces deux chœurs de bienheureux, après » s'être salués mutuellement, firent ensemble leurs prières, et, dès » qu'elles furent finies, chacun rentra dans l'église d'où il étoit sorti.

le point de rentrer dans leur première liberté. Ils en jouirent pendant le cinquième siècle, tandis que le reste de la Gaule s'étoit laissé asservir successivement par les barbares.

(1) Ceux qui veulent connoître le temps où régna Aircor-Lauhir, peuvent consulter le premier tome de l'Histoire de Bret., par D. Morice. Le nom de ce prince vient d'*air*, *brillant*, et de *cor*, *petit* : *homme petit de taille*, *mais dont l'ensemble était brillant*. Celui de *Lauhir* étoit un sobriquet : il vient de *lau*, *main*, et de *hir*, *longue*.

(2) Le nom de *Démétes* (*Demeti*) est composé de *da*, *bon*, et de *meth*, *pâturages* : *peuple qui habite de bons pâturages*. Il y en a d'excellens dans les comtés de Cardigan, Pembrock et Caermarden.

(3) Le nom d'*Anaumed* vient d'*anau*, *bouche*, et de *med*, *belle*.

(4) Celui d'*Ensic* se tire d'*en* ou *hen*, *tête*, et de *sioch*, *élevée*.

(5) Celui de *Guenhaf* est composé de *guen*, *belle*, et d'*af*, *très*, *beaucoup*.

(6) Cerniu est dérivé de *cern*, *cercle*. On a dit aussi *Cornubia* ou *Cornu-Budici*, parce que, comme nous l'avons dit, l'Armorique où régnoit Budic est remplie de promontoires.

(7) Marchil tire son nom de *mar*, *grand*, et de *chil* ou *hil*, *puissant*.

» Dans le temps même que nos saints étoient en prières, une terreur panique saisit les assiégeans, qui se retirèrent avec tant de précipitation, » que les Nantois, qui sortirent de leur ville dès que le jour eut paru, » n'en purent joindre aucun (1). » Les barbares tombèrent bientôt entre les mains de Budic, et furent entièrement défaits.

183. Ce miracle convainquit de plus en plus les fidèles qu'il y a des saints qui veillent à la garde des villes et des royaumes; que leurs prières montent vers le trône du Tout-Puissant, comme un encens qui lui est agréable, et qu'elles écartent les fléaux les plus terribles. Il étoit bien propre à faire voir en même temps aux païens, que le Dieu des chrétiens communique sa force aux armées, quand il lui plaît, ou qu'il les dissipe d'un clin d'œil, et qu'il n'y a d'autre Dieu que lui. Aussi, Marchil sentit dès lors les absurdités du paganisme : la religion chrétienne, dont il se fit instruire, lui ouvrit de plus en plus les yeux, et le baptême l'attacha à Jésus-Christ.

184. 185. 186. Marchil étoit un des généraux de cette nation, que l'on connoissoit sous le nom de Francs. Nous en avons vu, dès le troisième siècle, des détachemens dans les Gaules; ils avoient montré, et sur mer et sur terre, tout ce qu'on avoit à craindre de leur courage. Durant le cinquième siècle, ils ne se bornèrent plus à des pirateries et au pillage. L'esprit de conquête s'empara de leurs âmes devenues plus avides; ils tentèrent d'enchaîner toute la Gaule. Clovis (2), aussi vaillant qu'ambitieux, sembla tenir en main la destinée de cette fertile et vaste région. Marchil fut un des instrumens dont il se servit pour pénétrer dans l'Armorique. Dès l'an 486, ce roi avoit vaincu Syagrius, général des Romains, et lui avoit fait trancher la tête. Soissons devint alors le siége de sa monarchie. En 492, il s'empara de Tongres, et de Rheims, l'année suivante. Les provinces, qui sont entre la Somme, la Seine et l'Aisne, avoient déjà subi le même joug. Prêt à perdre la bataille à la journée de Tolbiac, contre les Germains, il invoque le Dieu de Clotilde, son épouse, et remporte la victoire. Pour accomplir son vœu, il se fait baptiser par saint Remi, le jour de Noel 496. Budic étoit auparavant le seul roi catholique du monde chrétien. Clovis partagea avec lui ce précieux avantage; mais la grâce du baptême ne le guérit pas de sa passion dominante : il fut toujours également ambitieux. En 497, un an après sa conversion, il fit faire des incursions sur les terres des Armoriques, et bientôt après il leur

(1) Gregor. Turon. de Glor. Mart. lib. 1. c. 60.

(2) Le nom de *Clovis*, de *cloth*, *illustre*, et de *wic*, *vaillant*.

fit une guerre ouverte. Son bras, qui ne connoissoit point de résistance, fut arrêté dans ce moment. La valeur des Armoriques et leur union avec les Romains formèrent un boulevard impénétrable. Une confédération si bien liée étonna Clovis. Comme la bravoure et la prudence des Armoriques déconcertèrent ses projets, il eut recours à la négociation ; aussi fin politique que grand guerrier, il leur proposa d'unir les deux nations par une alliance qui les rendît en quelque sorte un seul et même peuple. La proposition fut acceptée, parce que les Francs, qui la faisoient, venoient d'embrasser le christianisme (1).

187. Les Francs et les Armoriques trouvèrent dans cette alliance un autre avantage. Les garnisons romaines, qui conservoient encore quelques places sur les frontières des deux nations, leur cédèrent le pays qu'elles gardoient et leur prêtèrent le serment. La plupart des soldats qui les composoient étoient nés dans les Gaules et n'auroient quitté qu'à regret leur profession, ou abandonné les établissemens qu'ils avoient dans leur patrie.

188. Ce fut probablement dans ce temps que les limites de l'empire françois et armorique furent fixées. C'étoit le moyen que la bonne inintelligence se maintînt long-temps de part et d'autre. Clovis et Budic en goûtèrent les douceurs pendant quelques années.

189. Cependant, après la mort de Vortimer, qui étoit arrivée l'an 464, Vortigern (2) reprit le gouvernement de la Bretagne. Deux ans après, Hengist, qui fit venir de nouveaux secours de Germanie, remporta plusieurs victoires et réduisit l'île dans l'état le plus triste.

190. Un désastre si affligeant rendit de nouveau Vortigern l'exécration de ses sujets : il prit la fuite et se renferma dans une forteresse. Les Bretons se rappelèrent alors qu'il leur restoit encore un rejeton de leurs anciens rois. C'étoit Ambroise-Aurelien (3), fils de Constantin. On députe

(1) Procop. *De Bello Gothico*, *cap*. 12. Nous avons cru, avec M. de Valois et la plupart des savans, que le texte original de Procope portoit *Armoriques* et non pas *Arboriques*. Cependant, comme le Père Daniel, et, après lui, M. l'abbé Velly, ont soutenu qu'il y avoit dans les Gaules, sous le règne de Clovis, un peuple nommé réellement *Arborique*, on peut consulter sur cette dispute historique le tome 1. de l'Histoire critique de la monarchie françoise, par M. l'abbé Dubos; on peut aussi recourir à l'Histoire de Bret., par D. Morice, tome 1., note XXVII. Les preuves que ces deux auteurs donnent en faveur de notre sentiment m'ont paru décisives. D'ailleurs, le nom d'*Armorique* ou *Arborique* est le même. Les Celtes disoient également *Ar-Mor* et *Ar-Vor*. Comme les Grecs ne connoissent point d'V consonne, Procope a écrit *Arborique* au lieu d'*Arvorique*.

(2) Le nom de *Vortigern* vient de *vor*, *roi*, et de *tigern*, *roi*; ce qui veut dire : *deux fois roi*. Ce qui étoit vrai à la lettre.

(3) On a appelé Ambroise-Aurelien, *uther*, *terrible*; *pendragon*, *tête de dragon*, à cause de l'enseigne de cet animal qu'il portoit sur ses drapeaux, et *nathanleod*, de *nathan*, *noble*, et de *leod*, *illustre*.

promptement en Armorique, pour lui offrir une couronne chancelante. Ce prince, qui ne cherche à venger la mort de son père et de son frère que par des bienfaits, repasse en Bretagne. Le tyran fut la première victime qu'il immola à l'honneur de la nation : il le fit brûler dans la tour même où ce lâche s'étoit réfugié. Le courage, qui anime le nouveau roi, passe dans les Bretons; chacun sort de sa tannière et se range sous ses étendards. La fortune seconde sa bravoure; ses ennemis sont surpris de ses victoires. Il force Hengist de se contenter du royaume de Kent, que ses armes lui avoient acquis auparavant et qui comprenoit le comté de ce nom, Middlesex, Essex et une partie de Surrey. Ella, que le prince saxon fit venir de son pays pour diviser les forces et l'attention d'Ambroise-Aurelien, ne dut son empire dans la province de Sussex, et la portion la plus considérable de Surrey, qu'à un grand nombre de batailles et à des renforts de troupes fraîches qu'on lui envoyoit de Germanie.

191. Ambroise-Aurelien, maître du reste de la Bretagne, tandis qu'il tenoit d'une main l'épée pour la défendre, employoit l'autre pour le rétablissement des saints autels que les Saxons avoient démolis durant leurs courses. Dans les états-généraux qu'il tint à Yorch (1), il enjoignit à la nation de rebâtir à ses frais les églises paroissiales qui avoient été détruites; pour lui, il se chargea de réédifier les cathédrales (2).

192. Deux églises métropoles, Yorch et Kaerleon (3), avoient perdu leurs pasteurs : les malheurs du temps n'avoient pas permis de leur donner des successeurs. Ambroise-Aurelien plaça Dubrice (4) à Kaerleon, et Sanson (5), à Yorck (6).

193. Dubrice avoit pris naissance dans l'île de Miserbdil (7), proche

(1) Cette ville s'appeloit anciennement *Eboracum*, suivant Ptolemée. Ce nom vient d'*aber*, en composition *eber*, ou *ebor*, *embouchure*, et d'*ac*, *rivière*. Yorck est placé dans un terrain agréable et fertile, à l'embouchure du Fosse, dans l'Ouse.

(2) Usserius, Britan. Eccles. Antiquit.

(3) Kaerleon étoit ainsi appelée du celtique *kaer*, ville, et du latin, *legio*, parce que la légion seconde, dite britannique et auguste, y avoit eu son quartier. On la nommoit aussi simplement *Isca*, à cause de sa situation sur la rivière Uske. Cette ville étoit puissante et très-considérable du temps des Romains. Elle s'avançoit fort loin aux deux bords de l'Uske; un château, qui est maintenant à un mille de Kaerleon, étoit autrefois dans l'enceinte de ses murs. On y remarquoit encore, au douzième siècle, des restes de temples et de théâtres, des bains publics, des aqueducs et des souterrains. Tous ces monumens étoient des preuves de son ancienne magnificence. Cette grande et belle ville n'est plus qu'un petit bourg.

(4) Le nom de *Dubrice* est composé de *du*, *chef*, *maître*, et de *bri*, *vénérable*.

(5) Celui de *Sanson* vient de *san*, *bonne*, et de *son*, *mémoire*, *réputation* : *homme de bonne mémoire*.

(6) Usserius, Britan. Eccles. Ant.

(7) Le terme *Miserbdil* est formé de *mw*, en composition, *my*, *rivière*; de *serr*, *élévation*, et de *dil*, *séparée*. Ce qui veut dire : *terrain élevé qui est séparé du continent par une rivière*.

le

le fleuve Gui (1). Ses parens étoient des plus qualifiés du pays. Son esprit étoit propre à cultiver les sciences, et l'application qu'il y avoit donnée avoit été telle qu'il étoit devenu un des maîtres les plus célèbres de la Bretagne. Il établit un monastère à Hentlan (2), où il enseigna pendant sept ans, avec la réputation la plus brillante, les sciences divines et humaines. De là il passa à Moch-Rhoss (3), où il continua ses leçons. Les plus grands hommes de la Bretagne sortirent de son école. Ce qu'il y avoit de plus noble en lui, c'est qu'il avoit joint aux sciences la pratique des vertus chrétiennes. La religion lui avoit appris que tout ce qu'on ne rapporte pas à Dieu est périssable, et que les connoissances les plus vastes servent presque toujours à déceler l'orgueil, si elles n'ont pour but celui qui en est le vrai principe. Convaincu qu'il étoit né pour l'utilité publique, il avoit cru ne pouvoir enfouir les talens que Dieu lui avoit confiés. Ses vertus et ses autres rares qualités devoient prendre leur dernier accroissement dans le saint ministère. Il étoit évêque de Landaf (4), lorsqu'il fut nommé au gouvernement de l'Eglise de Kaerleon (5).

194. Sanson fut mis dès son enfance sous la discipline de ce savant docteur. Il en puisa bientôt l'esprit et les maximes. Il étoit né dans la Bretagne, vers l'an 460. Les qualités sublimes que l'apôtre saint Paul recommande si fort à son disciple Tite, se trouvèrent réunies en lui : elles le firent aimer et respecter des vrais fidèles, dans sa patrie. On ne l'admira pas moins en Armorique, où la Providence le fit passer au commencement du siècle suivant.

REMARQUES PARTICULIÈRES.

I.

195. Nous avons observé ci-devant que, par les termes *ple*, *pleu*, *plo*, *ploe*, *ploue* et *plu*, on avoit entendu un certain nombre d'habitans d'un canton champêtre, partagé en villages et en maisons particulières. Nous retrouvons ces noms dans sept diocèses de l'Armorique : il n'y a que ceux de Rennes et de Nantes où l'on n'en découvre point. Quelle est la raison de cette différence ?

(1) Le nom de *Gui* est générique et s'applique à toute rivière.

(2) Le nom de *Hentlan* se tire de *hen*, *rivière*, et de *lan*, *monastère*. Cette communauté étoit placée sur les bords du Gui.

(3) Moch-Rhos prend son nom de *moch*, *porc*, et de *rhos*, *lieu humide*. Dubrice avoit été averti en songe de se fixer dans le lieu où il trouveroit une truie avec ses petits. (Usser. Brit. Eccles. Antiq.)

(4) Landaf est composé de *lan*, *habitation*, et de *daf* ou *taf*, *rivière*.

(5) Usser. Britan. Eccles. Antiq.

On a vu que les officiers et les soldats de Conan furent placés le long des côtes de l'Armorique, depuis Dol jusqu'à Vennes. Ceux des autres Bretons qui, pendant le cinquième siècle, passèrent dans ce royaume, furent établis dans les mêmes lieux. Par une distribution si sagement ordonnée, il y avoit un cordon de troupes toujours prêtes à faire face aux pirates.

Le terrain qui fut accordé à chaque officier et à ses soldats, fut déterminé et fixe. Le chef fit construire une maison principale, les autres ne purent faire que des cases. Bientôt on vit s'élever, au milieu des bois, des hameaux et des bourgs. Ces nouveaux colons étoient en tout semblables aux anciens, à cette différence près, que, par état, ils étoient obligés au service militaire : les réfugiés de l'île furent admis aux mêmes conditions et avec les mêmes avantages. Fracan et d'autres personnes distinguées firent passer avec eux leurs richesses et se firent suivre par leurs nombreux esclaves. Tous ces étrangers firent fleurir l'agriculture partout où on les fixa, de manière que les côtes de l'Armorique, qui avoient été presque désertes jusqu'alors, et où la nature étoit, pour ainsi dire, abandonnée à elle-même, devinrent les plus peuplées et les mieux cultivées.

Il paroît que les noms de *ple*, *pleu*, *plo*, *ploe* et *ploue* furent consacrés aux chefs et aux personnes libres qui composoient un corps particulier et séparé de milice dans le lieu de leur habitation. Pour les distinguer les uns des autres, on donna à chacun de ces corps des surnoms propres : ils étoient tirés, ou de la position et de la nature du terrain qu'on leur avoit cédé, ou de quelque qualité qui les caractérisoit.

Pour se convaincre de la certitude du fait que nous avançons, il est constant qu'en parcourant la carte de notre Bretagne, depuis Dol jusqu'à Vennes, on voit sur la côte un grand nombre de paroisses dont le prénom répond à ceux dont on vient de parler. Si l'on pénètre dans la terre fermé par des lignes à peu près parallèles, on en remarque d'autres de la même dénomination. Les colons, qui occupoient ces postes, semblent faits pour soutenir ceux qui servoient de gardes avancées sur les côtes.

Il étoit dans l'ordre qu'on veillât à la sûreté des rivières, non-seulement à leur embouchure, mais encore en deçà. On aperçoit partout les mêmes noms, et ceux-ci nous indiquent la même cause également subsistante dans tous ces lieux.

Les surnoms de quelques-uns de ces corps nous font reconnoître sensiblement leur destination primitive. Tels sont, par exemple, ceux de

Pleherel (1), au bailliage de Plancoet ; et de Ploubanalec, à celui de Paimpol. L'un veut dire *intrépide* et *grand* (2), l'autre *grand guerrier*.

Une paroisse voisine de la ville de Saint-Brieuc s'appelle encore de nos jours Ploufragan. Cette terre appartenoit à Fracan, en qualité de Léte. Il paya de sa tête l'obligation qu'il avoit contractée de défendre le pays ; il périt dans un combat contre les pirates, et Patrice y acquit le nom de guerrier.

Alet avoit été, du temps des Romains, le poste d'un commandant particulier. Il le fut également sous les rois armoriques. La plupart de ceux qui habitoient ce canton formoient autant de troupes subordonnées à l'officier-général de cette place. On appela ce petit territoire Plou-Alet ; on le reconnoît de nos jours par l'archidiaconé du Clos-Pou-let (3).

(1) Le nom de *Pleherel* vient de *her*, *intrépide*, et d'*el*, *grand*.

(2) Celui de *Ploubanalec* vient de *ban*, *grand*, et de *lech*, *soldat*, *guerrier*.

(3) 1o Sur la rive gauche de la Rance, en sortant de S.-Malo, on trouve *Pleudihen*. Ce nom désigne sa position et le cas qu'on faisoit de ses habitans. Il se tire de *di*, *remarquable*, et de *hen*, *rivière* : *peuple remarquable qui habite auprès d'une rivière* De l'autre côté de la même rivière, on voit *Pleurtui*, qui prend son nom d'*eur*, *rivière*, et de *tui*, *habitation*. *Plelin* autrement *Plestin*, de *len*, *rivière* : *peuple auprès d'une rivière*. *Est*, *moisson* ; *en* ou *in*, *rivière* : *peuple auprès d'une rivière*, *qui a d'abondantes récoltes*. Ce terrain abonde en grains et en pâturages. *Plouer*. *Er*, *rivière*. Ce sont là ceux à qui nous croyons que la Rance étoit confiée. On en avoit distribué d'autres plus avant sur la terre ferme, pour se porter où le besoin l'exigeroit, tels étoient ceux de *Plerguer*, *Pleder*, *Pléguen*, *Plegueneuc*. Ce qui s'est observé partout ailleurs, comme la carte en fait foi.

2° Aux deux bords de la rivière d'Arguenon, qui sépare le diocèse de Saint-Malo de celui de Saint-Brieuc, sont *Plorec*, dont le nom vient d'*ech*, *eau*, *rivière* ; *Plevin*, de *ven* ou *pen*, *rivière* ; *Pluduno*, de *du*, *contrée*, et de *nau*, *rivière*. La mer n'a pas toujours étendu son empire jusqu'au cap Frehel : elle a respecté long-temps un terrain considérable qui étoit au delà de ce promontoire. Secondée par l'impétuosité des vents, elle a franchi ses anciennes bornes. Le nom de *Frehel* nous sert de preuve à cet égard. *Fres*, *déchirement* ; *hel*, *grand*. Ce qui fait aujourd'hui la baie de la *Fresnaye* étoit autrefois du continent. *Fres*, *déchirement* ; *na*, *eau* ; *ai*, *habitation* : *habitation que la mer a détruite*. La rivière de Frémur, qui alloit se dégorger bien au-delà de cette baie, a pris son nom du changement qui est arrivé au terrain qu'occupe ce petit golfe, parce qu'en présentant son lit aux flots de la mer en furie, elle favorisa son invasion. *Fres*, *déchirement* ; *mur*, *grand*.

3° *Plevenon* a emprunté son nom de *ven*, *beau*, et d'*on*, *rivière* : *beau peuple qui habite proche une rivière*. Cette paroisse est à l'embouchure de la Frémur, au-dessous est *Pleboulle*.

4° *Pleherel* est à l'anse de ce nom ; au-dessous est *Plurien*.

5o *Pleneuff*, au-dessous d'Erquy, tire probablement son nom de *neuff*, *action de nager*. Les anciens s'adonnoient beaucoup à cet exercice.

6o Au-dessous de Saint-Brieuc sont *Ploufragan*, *Pledran* (qui veut dire : *peuple qui marche d'un pas ferme* ; de *dran*) et *Plaintel*. Ce mot est composé d'*ain*, *lieu*, *habitation*, et de *tel* ou *tal*, *prince*, *seigneur*, en langue de la Cornouaille insulaire. Ce qui signifie : *peuple qui habite un lieu sous les ordres d'un chef distingué*.

7o Proche Saint-Kai est *Plourhan*, qui a pour étymologie *rhan*, *département*, *partage de fonctions* : *peuple qui a ses fonctions partagées*.

8o Proche la pointe de *Plouha*, ainsi nom-

Si les Armoriques se servoient des mots *ple*, *pleu*, *plo*, *ploe* et *ploue*, pour distinguer ceux des habitans de la campagne qui faisoient le ser-

mée, parce qu'elle domine sur la mer (*ha*, *eau*), sont *Plouha*, *Plehedel*, qui annonce un peuple noble (*hed*, *tête*; *el*, *élevée*, *noble*), et *Pluduel*, dont le terme *dual* se rend par *partie*, *part*: *peuple à qui on a fait le partage*.

9° Proche le Minard, colline qui forme une pointe (*min*, *colline*; *ard*, *pointe*), se trouve *Plouzec*, qui a pris son nom de sa position (*ez*, *eau*; *ec*, *pointe*): *peuple qui habite auprès d'une pointe voisine de la mer*.

10° Vers l'embouchure du Trieu, on voit *Ploubanalec* ou *Pleubalanec*, dont nous avons parlé; *Plourivou* ou *Plourviault*, en avançant dans la terre ferme; ensuite *Plouec* ou *Ploeuc*. Auprès de Guincamp, *Ploumagoar*, ainsi appelé, parce que cette paroisse est proche un bois (*ma*, *lieu*; *goar*, *bois*). De l'autre côté sont *Pleubihan*, *Ploudaniel*. Près de Châtel-Audren, d'un côté *Plouagat*, dont le nom tire son origine d'*a*, *rivière*, et de *gad*, *forêt*: *peuple qui habite une forêt où passe une rivière* (le Liés); de l'autre *Plelo* (*lo*, *eau*), et *Plouvara* (*vara*, *rivière*). Le Trieu, qui va se décharger au passage de Goelo (*goel*, *eau*), prend sa source à l'étang Neuf, au delà de la ville de Guincamp, qui a pris son nom de la belle plaine où elle est située (*guin*, *belle*; *camp*, *campagne*), passe au Port-Rieu qu'il a gratifié de son nom et reçoit au-dessus la petite rivière de Liés (*liex*, *rivière*). A cette jonction, le Trieu paroît former trois rivières. *Tri*, *trois*; *eu*, *rivière*.

11° Sur la rive gauche de la rivière de Treguer, *Plougrescan*; à la gauche, *Ploemur-Gautier*. (*Mur*, *grand*; *gau*, *bois*, *forêt*; *tiern*, *seigneur*, *prince*), ce qui veut dire: *peuple considérable établi au milieu d'un bois, sous la direction d'un homme puissant*. Près de la ville de Treguer, *Plouguier* (*gui*, *fin*; *er*: *rivière*): *peuple fin qui habite sur le bord d'une ou plusieurs rivières*. Beaucoup au-dessous de cette ville, *Plouezal*, au sud-sud-est.

12° Proche Lanion, que son excellent terroir a fait ainsi nommer (*lan*, *terroir*; *ion*, *excellent*), est *Ploemur-Bodou*; au-dessus sont *Plouleck* et *Ploubesre*, ou *Plouberre*. Lanion est sur le Gwern, nom générique de rivière.

13° Au-dessous de la pointe de Lokirec, on compte d'un côté *Ploulech*, *Ploumiliau*, *Plouzelimpré*; de l'autre, *Plougat-Guerand*, *Plouigneau*, *Plougonven* ou *Plougonnen*, *Plougat-Moisan*, *Pluffur*. Le nom de *ffur* a signifié autrefois la même chose que *guerrier*. *Pluffur*, *peuple dont la principale occupation étoit la guerre*.

14° Au-dessous de l'embouchure de la rivière de Morlaix, se présente *Plougasnou*, dont le nom fait connoître un peuple dont la bravoure n'étoit pas suspecte (*gas* ou *gwas*, *courageux*); *Plouezoch*, *Ploujan*; au-dessous de Morlaix, *Plourin*, *Plougonven* ou *Plougonnen*.

15° Entre Kerbuserê et Léon, *Plougoulin*, *Plouenan* et *Plouvorn*.

16° L'anse de Goulven, ainsi appelée parce qu'elle est à l'embouchure d'un golfe qui s'avance jusques vers Lesneven, a d'un côté *Plouescat*, *Plounevez*; de l'autre, *Plouyder*. Goulven a pour origine *goul*, *embouchure*, et *ven*, *rivière*, tiré d'*aven* par apherèse. Lesneven a pris son nom de la proximité de cette rivière: *les*, *proche*; *even*, *rivière*; l'N se met ordinairement en breton à la tête du mot. *Plouescat* tire le sien d'*es*, *eau*, et de *cat*; *troupe*, *cohorte*: *peuple sur l'Océan qui forme une cohorte*. Au-dessous de Lesneven est *Ploudaniel*, qui tire son nom de *dan* ou *dam*, *seigneur*, et d'*ail*, *autre*: *peuple qui vit sous l'autorité d'un autre seigneur*. On comptoit alors, comme aujourd'hui, plusieurs *Ploudaniel*. Les descendans du premier seigneur du canton de Ploudaniel ont peut-être donné l'existence à la ville de Lesneven. Le mot *dam* ou *dan* se voit encore dans le françois *Vidam* et dans *Damesell*, titre qui annonce une grande naissance jointe aux honneurs et dignités.

17° En deçà de la pointe de Landegavan est *Plouneouristres*. Les habitans de ce lieu, qui est sur le bord de la mer, s'appliquoient beaucoup à la filature. *Neour*, *fileur*; *is*, *eau*; *très*, *près*. Cette paroisse est maintenant presque couverte de sable.

18° Au-dessous du havre d'Abrevrak se

vice militaire, ainsi que nous le pensons, on voit clairement pourquoi les Rennois et les Nantois n'ont donné ces noms à aucun de leurs cantons.

trouvent deux golfes; sur les bords de l'un est *Plouguerneau*; à la rive droite de l'autre sont *Plouyen*, *Ploabenec*; à la gauche, *Plouguin*. Le nom d'*Abrevrak* vient d'*abre*, *embouchure de rivière*, et de *vrac* ou *brac*, *pointe*.

19° Proche le Port-Sal, où apparemment il y a eu autrefois une maison de seigneur, ce qui est indiqué par le terme *sal*, est *Ploudalmezeau*, dont le nom est composé de *dal*, *partage*; de *mes*, *champ*, *campagne*, et d'*au*, marque du superlatif. Ce qui se rend par: *peuple à qui l'on a partagé une grande campagne*.

20° *Plouarzel*, sur le golfe qui se dégorge à l'anse de Laniltut.

21° Entre la pointe de Lanpol et celle de Corsen, *Ploumoguer*, dont le nom vient de *mog*, *familles destinées au service militaire*, et d'*er* ou *goer*, *eau*: *peuple qui demeure auprès de la mer, et dont les familles sont vouées à la guerre*. *Pol*, *colline*. *Corsen* vient de *cor*, *promontoire*, et de *sen*, *haut*.

22° A côté de la rivière d'Elhorne, que M. Ogée, dans sa carte de Bretagne, appelle *Landernau*, est *Plougar*, ainsi nommé des bois qui environnoient ses habitans; *gar*, *bois*. Il y a encore tout auprès *Coet-menet*, qui désigne un lieu inculte et où il n'y avoit que du bois. *Coet*, *bois*; *menet*, *lieu inculte*. Plus près de l'Elhorne, *Plouneventer*, dont le nom nous fait connoître un peuple vaillant. *Nes*, *proche*; *wen* ou *win*, *eau*; *ter*, *vaillant*: *peuple vaillant qui habite auprès d'une rivière*. Au-dessus de Landernau, *Ploueder*. La force et l'intrépidité caractérisoient ses colons: *der*, *fort*, *intrépide*. A la droite, en venant de Brest, *Ploudiri* fait un triangle avec Landernau et Landivisiau. Son peuple, comme nous l'avons observé sur l'origine de Pleudihen, étoit considéré. Tous deux étoient sur des rivières: *ri*, *rivière*. Proche Brest, *Plougastel*, dont les habitans étoient destinés à la guerre. *Gwas*, *hommes*; *tel*, *guerre*. Il y a dans cette paroisse un puits dont l'eau descend quand la mer monte, et monte quand la mer descend. On trouve l'explication de ce phénomène dans les Mémoires de l'Académie des Sciences, année 1717. Au-dessus de Brest, *Plouzan*. Cette paroisse est située proche le canal du Conquet; *san*, *conduit d'eau*: *canal*.

23° Au-dessous du Conquet, *Plougouvelen*, qui paroît tirer son nom de *gou*, *auprès*; de *vell*, *fortification*, et d'*en*, *eau*: *peuple voisin de la mer, qui est défendu par une fortification*.

24° Entre Audiern, *Plogoff* et *Plouhinec*.

25° Au-dessous de Douarnenez, *Ploaré*.

26° Vis-à-vis la baie de ce nom, *Ploeven-Porzai*, *Plomodiern*; nous remarquerons au sujet d'Is, dont nous avons parlé, t. 1, p. 101 (*), que D. Le Pelletier, dans son Dictionnaire de la langue bretonne, article *Is*, dit: « qu'il a pu exister une ville sous le nom » d'Is, mais au sens breton, qui est que » *ker* est *toute habitation*, *ville*, *bourg*, *vil-* » *lage*, *hameau*, *et une maison seule*. On dit, » ajoute-t-il, que cette ville a été submergée » par la mer, en punition de ses péchés. Je » crois bien que la mer abîma cette préten- » due grande ville, mais je crois aussi que » c'étoit un village situé sur le bord de la baie » de Douarnenez et à fleur d'eau de haute mer; » de sorte que quelque ouragan ayant enflé » la mer, l'aura poussée sur la terre et aura » renversé ce village, dont le nom de *Ker-is* » est *habitation basse*. Les poëtes bretons au- » ront exagéré, à leur ordinaire, cet évène- » ment toujours triste et funeste. La preuve » que l'on peut donner de la réputation de » cette habitation, est que la grande entrée » de Brest est nommée par les gens de ce » pays, *canol Is*, le canal d'Is; mais ce peut » être le *canal bas*, en distinction du plus » haut, qui est celui de la Manche, par le » Conquet, eu égard au nord qui est censé » le haut, où la mer monte, et au sud ou » sud-ouest, où la mer descend. » Nous pensons volontiers, avec ce savant bénédictin, qu'Is étoit sur le bord de la baie qu'on nomme *Douarnenez*. Cela est d'autant plus probable que la tradition y est conforme, et que, d'ail-

(*) Ci-dessus, Introduction, n° 90, *in fine*, p. 46. a. V.

Les troupes qui avoient suivi Maxime sous les ordres de Conan, ne furent point placées chez eux ; on en doit dire autant des autres Bretons qui vinrent dans la suite chercher un asile dans l'Armorique.

leurs, l'espace que cette baie renferme actuellement étoit autrefois terre ferme. C'est ce que veut nous faire entendre le terme *Douarnenez*. *Douar*, *canton ; nan*, en composition *nen*, *séparé* ; *es*, *eau*. Ce qui signifie : *canton que la mer a séparé du continent*. La mer attaqua le centre de ce canton avant de fondre sur la circonférence, sur l'un des bords de laquelle Is étoit placé. Ce qu'on nomme le *Bec de la Chèvre* contenoit des colons. *Chai*, *habitation ; vre* ou *bre*, *colline*. La paroisse de *Plogoff* n'est plus qu'un reste du terrain considérable qu'elle a occupé. *Plo*, *peuple ; go*, *diminué ; of* ou *af*, *eau : peuple dont la mer a diminué le territoire*.

[La profondeur du passage du Raz n'est que de vingt-cinq brasses, ainsi que la baie de Douarnenez, et sa plus grande largeur n'est que de deux lieues. Au milieu de ce passage est un grand rocher peu éloigné de deux chaînes de rochers, qui s'étendent à la droite et à la gauche du Raz. Lorsque la mer est basse, si l'on creuse sur ses rives, on trouve de la terre glaise à quelques pieds de profondeur. Ces observations font croire avec raison que ce qui forme le passage du Raz a été uni au continent.

Nous n'avons osé jusqu'à présent fixer le lieu précis que Ker-is occupoit. Son emplacement étoit néanmoins facile à retrouver. La baie, qui porte le nom de *Trépacé* (*), nous le déterminoit. *Tre*, *ville ; pace*, *submergée*.

Si l'on en croyoit la tradition, cette ville auroit renfermé dans son enceinte, outre la baie de Trépacé, celles de Duarnenez, d'Audiern et une partie de la paroisse de Plogoff. Ce qui a donné occasion à cette méprise, c'est que tous ces lieux ont été envahis par la mer. Comme dans la suite on n'a pas eu d'idées nettes de l'étendue primitive de cette ville, on l'a gratifiée de tout ce vaste terrain à titre de voisinage.

On ne doit pas être surpris que l'on découvre, auprès du lieu où étoit la ville d'Is, d'anciens bâtimens. A une demi-lieue d'Audiern, on aperçoit sous l'eau une muraille bien conservée ; elle est de pierres de taille liées ensemble par un ciment admirable. Les nautoniers lui donnent le nom de *Gamell*, c'est-à-dire, de *beau mur*. *Gam* ou *cam*, crase de *coam*, *belle ; ell*, *élévation*. Il ne faut pas s'imaginer que la ville d'Is se soit étendue jusques-là : ce seroit lui donner une enceinte que n'a eu aucune ancienne ville de la Gaule.

Une grande voie qui sortoit de Ker-is, entre S.-Tey et la pointe du Raz, alloit se rendre à Pont-Davy, et de là à Carhaix. Dans les endroits où ce chemin subsiste dans son entier, surtout vers la baie de Trépacé, on reconnoît encore environ soixante-dix pieds de largeur. Il est pavé de grandes pierres de taille ; dans le pays, on l'appelle *Nan Trach*, à cause de sa beauté et de sa solidité. *Nan*, *élévation ; trach*, *excellente : excellente voie bombée*. D'après ces connoissances réunies, on doit regarder comme constant qu'Is a été une vraie ville, et que même elle a joui d'une certaine célébrité.]— Addition de Deric, publiée à la fin du présent chapitre terminant son tome 2. a. V.

27° Vis-à-vis la pointe de Souche, *Plouzevet*.

28° Vis-à-vis celle de Penmark, *Plouan*, *Ploneour*.

29° Proche le Pont-Labbé, *Plobaslanec* ; au-dessous, *Plomeur*, *Plonivel*.

30° Sur l'Odet, *Plomelen*, *Pluguffum* ; à sa gauche, *Plogastel*.

31° Vis-à-vis Quimper, *Plouneis*.

32° Proche Loc-Renan, *Plogonec*.

33° A la droite de l'Odet, entre Bodivit et cette rivière, *Pleuven*.

34° Au-dessus du Faouet, lieu agréable, autrefois couvert de hêtres (*faou*, *hêtres ; et*, *agréable*), et de l'autre côté de la Laith, nom générique de rivière, s'aperçoit *Plouré*.

35° Près de l'Orient, *Ploemur*.

36° Au-dessus de la ville de Hennebon, dont le terrain forme un triangle environné de la mer dans le flux, comme une presqu'île (*en*, *eau ; bon*, *environné*), et contre la ri-

(*) Ce n'est que par corruption qu'on la nomme la baie des *Trépassés*.

196. Les terres létiques, dont l'état demeuroit toujours le véritable propriétaire, et qui n'étoient données que sous la condition du service militaire, pouvoient passer aux héritiers sous la même charge. Cette nouvelle méthode de distribuer les terres, a donné l'origine à cette espèce de possessions que nous appelons fiefs.

Les laïques ne furent pas les seuls à être gratifiés de ces terres létiques, que l'on appeloit encore *bénéfices*, parce qu'elles étoient un pur bienfait et une libéralité du prince. Les souverains de l'Armorique en accordèrent aux évêques et aux abbés des monastères de leur dépendance. Ils faisoient le serment militaire, ainsi que les autres sujets; à cette différence près, qu'ils ne s'obligeoient pas de porter les armes en personne pour le service de la patrie : ils s'engageoient seulement à fournir un certain nombre de soldats.

197. Comme ces biens n'étoient que viagers, ils étoient réversibles à l'état à la mort des évêques ou des abbés qui en avoient été les administrateurs, de même que ceux des particuliers, lorsqu'ils venoient à mourir. Les héritiers de ceux-ci prêtoient un nouveau serment sur-le-champ, s'ils étoient réputés capables de tenir ces bénéfices. Il s'écouloit du temps avant que de pouvoir donner un successeur à un évêque ou à un abbé. Durant cet intervalle, les revenus des bénéfices rentroient dans le trésor du fisc, et les nouveaux pourvus ne commençoient de jouir que lorsqu'ils avoient promis d'acquitter les charges imposées sur ces fonds. Le terme *regale*, qu'on employoit alors, ne signifioit pas, comme aujourd'hui, le droit qu'a le prince de jouir des évêchés ou archevêchés du royaume, tandis qu'ils sont vacans, et jusqu'à ce que le nouvel évêque ou archevêque lui ait prêté serment de fidélité : ce droit n'étoit qu'une suite de la nature de toute espèce de bénéfices; il n'en constituoit pas l'essence tout entière. Par le mot *regale* on entendoit *un ordre particulier de guerriers* (1). Les fonds de terre que les évêques ou les abbés possé-

vière Corfe est situé *Plo-è*. Les sinuosités que fait cette rivière lui ont acquis le nom qu'elle porte. *Cwr*, qui se prononce *cor*, *rivière*; *ba'*, en composition *fa*, *fe*, *courbure*. Vers la source de cette rivière, *Plouelauf*, *Plouguernevel*.

37° *Plumeliau*, sur le Blavet.

38° *Plouhinec*, entre le Port-Louis et Saint-Cado.

39° Au-dessous d'Aurai, *Plouharnel*, *Ploemel*. Vis-à-vis d'Aurai, *Pluveret*; au-dessus, *Plumel*, *Plumergat*, *Pluvigner*, *Plumelin*.

40° Proche Vennes, *Plescop* (peuple de l'évêque); au-dessus, *Plou-Audren*; *Plumelec* sur la Glaid, nom commun de rivière; au-dessus de Josselin, *Pleugriffet*; *Pleucadeuc* sur l'Ow; *Pluherlen* sur l'Arb (*Ow*, *rivière*; *Arb*, *rivière*).

(1) Le mot *Regale* vient de *red*, *ordre*, et de *gall*, *guerrier*, *vaillant*. De *redgall* on a fait *re-gall*, et ensuite *regale*.

doient autrement qu'en bénéfices, ne tomboient point en la main du souverain. L'ancienne espèce de guerriers a disparu avec le temps; on ne s'est pas même souvenu de leur nom, et ce n'est que par les traces qu'ils en ont laissées après eux, que nous nous rappelons leur existence.

II.

198. Les Armoriques, en secouant le joug des Romains, rentrèrent dans leurs premiers droits. Si Conan continua d'être leur roi, il dut cet avantage à l'amour qu'ils lui portoient. Il commandoit auparavant à un peuple asservi, et lui-même n'avoit eu jusqu'alors que l'ombre de la couronne. Des suffrages recueillis par la voix de la liberté, lui en donnèrent la réalité. La nation étoit alors composée des naturels du pays et des Bretons-Létes. Ce double peuple, qui n'en faisoit plus qu'un, et dont les intérêts étoient devenus les mêmes, avoit adopté le même plan de gouvernement civil. D'un côté, il se rapprocha des anciens usages pratiqués dans l'île et sur le continent; de l'autre, il retint des Romains ce qui lui parut le plus convenable à l'administration publique.

199. 1° Le roi fut subordonné aux lois, et la succession au trône ne fut héréditaire que sous le bon plaisir de la nation. C'est sous le prétexte de l'infraction des lois que le pieux Salomon perdit la vie; ce fut la volonté supérieure du peuple qui priva ses enfans du diadème et qui le plaça sur la tête de Grallon. Eusebe n'eut d'autres droits que celui-là pour remplacer Erech au préjudice de Budic. Aspasie, sa fille, auroit pu lui succéder après sa mort. Les Bretons transmettoient indifféremment le sceptre aux hommes et aux femmes. Nous en avons un exemple dans la fameuse Baodicée, reine des *Iceni*. Cependant on laissa Aspasie à l'écart, et l'on députa en Bretagne pour offrir à Budic les rênes du royaume.

200. 2° Les revenus du roi consistoient dans les terres que les anciens habitans n'avoient pas mises en culture. Les Romains, en conquérant leur pays, leur avoient laissé la propriété de celles qu'ils possédoient alors. Il étoit dans l'ordre commun que l'Armorique, rendue à sa première liberté, fît succéder son fisc aux droits de celui des Romains. C'étoit un bien qui tournoit même au profit de la nation, parce que par là ses rois étoient en état de soutenir l'éclat de la couronne. Parmi ces terres, il s'en trouvoit un grand nombre que l'Empire avoit mises en valeur. Elles s'étendoient uniquement dans la partie inférieure de l'Armorique. Pour en tirer partie, les premiers rois y fixèrent leur domicile

cile : ils firent bâtir des châteaux en différens endroits ; on connoît encore ceux de Conan-Mériadec, d'Audren et d'Erech. A l'exemple de l'Empire, les rois firent défricher d'autres terres qu'ils tenoient en main ; comme les autres : des esclaves étoient chargés de leur culture. Celles qu'ils donnoient à des particuliers pour les améliorer, produisoient des redevances suivant la qualité du sol., et la quantité en étoit réglée. Nous ne parlons pas ici des terres létiques : elles étoient la récompense du service militaire. Outre les agrémens des forêts et leur utilité intrinsèque, le pacage qu'on y accordoit produisoit un cens. Les mines et les monnoies furent du domaine du roi. Nous ignorons si les droits de douane et de péage eurent lieu dès le commencement. Il paroît certain que la taxe par arpent et la capitation furent supprimées. Elles avoient été la source de trop de vexations.

201. 3° Les places de ducs et de comtes étoient les plus importantes du royaume après celle du souverain. Le nom et l'usage en étoient empruntés des Romains. Ce n'étoit qu'une simple administration ou emploi. Le duc étoit le lieutenant du roi, et le comte, sous-lieutenant. L'un et l'autre commandoient les troupes du royaume, immédiatement sous les ordres du roi ou sous le général qu'il lui avoit plu de nommer. Dans le commencement de la monarchie, il n'y eut qu'un duc et un comte, et quelquefois qu'un comte, qui réunissoit les deux fonctions dans sa personne. Le premier comte d'une cité particulière est Juthael, qui le fut de Rennes.

Le duc ou le comte étoit chargé de faire rendre la justice dans l'étendue du royaume ou dans la cité, s'il n'avoit le commandement que d'un diocèse. Les possesseurs des bénéfices étoient alors bien éloignés de penser à s'attribuer la propriété de la justice. La juridiction du sénat qui résidoit à la capitale de chaque peuple, continua de s'étendre à tout le terrain qui avoit formé autrefois son district. La justice, qui auparavant avoit été rendue sous la direction des comtes de l'Empire, commença de l'être sous celle des comtes des rois armoriques. Ce que nous connoissons aujourd'hui sous le nom de communauté, ou corps de ville, ne représente point ces anciens sénats, dont les membres étoient nobles. Ce n'est qu'une image du sénat inférieur.

202. L'office de duc ou de comte étoit conféré aux personnes les plus illustres de la nation, et communément aux fils des rois. Nous avons vu Grallon revêtu de ce poste important. A la faveur de cette charge, il se fraya un chemin à la royauté. Avant qu'Erech y fût parvenu, il étoit comte de Cornouaille, c'est-à-dire, de l'Armorique; Maxence, son frère, le remplaça dans cette dignité.

203. 4° Le clergé, à qui l'humanité et la raison étoient si redevables, étoit le premier corps du royaume. Les évêques tinrent aussi le premier rang dans le sénat de leurs villes épiscopales. Cette entrée ne leur fut point déférée, comme aux chefs de la religion dans leurs diocèses; on leur fit cet honneur, parce qu'ils en étoient les premiers citoyens. C'est là le principal fondement du pouvoir civil qu'ils exercèrent dans l'Armorique. Conseillers du souverain, ils avoient part à toutes les grandes affaires du gouvernement, et rien d'important ne se faisoit sans eux. Lorsque le parlement de la nation fut fixé à Rennes et à Nantes, sous le nom de grands jours, les évêques de ces deux villes continuèrent d'y faire les fonctions de juges civils.

204. 5° Les affaires, qui intéressoient le bien public, se traitoient dans une assemblée générale. Le roi y convoquoit les évêques, le duc ou les comtes, s'il y en avoit plusieurs, et quelques-uns des sénateurs de chaque cité. Les sénats inférieurs ne prenoient aucune part à ces états. Tels furent ceux qu'Erech avoit tenus à Lan-Ninnocht. Le roi ne pouvoit lever aucun droit, ni faire aucune imposition sans leur consentement. Son trône, qui étoit un tribunal toujours ouvert à ceux qui vouloient réclamer directement sa justice, l'étoit surtout dans ces assemblées. C'est pour cela que quelques-uns donnent le nom de consuls aux princes armoriques. Les amendes, qu'ils imposoient suivant les circonstances, appartenoient aux pauvres. Les juges subalternes étoient obligés de se conformer à ce pieux usage. Le même esprit subsistoit encore, du moins en partie, dans la très-ancienne Coutume de l'Armorique, chapitre 221.

III.

205. Les évêques, quelque grands qu'ils fussent aux yeux de la religion, comme vicaires de Jésus-Christ, et à ceux du monde par les prééminences dont ils jouissoient, n'en étoient pas moins humbles. A l'exemple de saint Paul, ils prirent la qualité de pécheurs. Ils rendoient, par cet aveu, un témoignage non suspect à la nécessité de la grâce; ils reconnoissoient que tous les hommes sont coupables par leur naissance, et qu'ils ne sont justifiés que par les mérites de Jésus-Christ. C'étoit en quelque manière une confession de foi et une protestation publique de l'horreur qu'ils avoient de l'hérésie de Pélage, si d'ailleurs leurs sentimens sur cet objet n'avoient pas été aussi publics qu'ils l'étoient. Leur communion avec les autres métropoles en étoit un sûr garant. Ces pieux évêques apprenoient en même temps à leurs peuples à réprimer l'orgueil, cet ennemi caché de la raison, si opposé à la religion, et à ne pas s'appuyer sur

ces titres pompeux, que la vanité du siècle avoit inventés pour suppléer aux vertus qui commençoient à s'éclipser. Les seuls monumens qui nous restent à cet égard se trouvent dans Talasius d'Angers et Perpet de Tours : ils nous indiquent la manière de penser des autres évêques qui dépendoient de la métropole de Tours. Nous en verrons un autre exemple dans saint Sanson, second du nom, au concile de Paris, en l'an 557.

206. Si ces évêques étoient convaincus qu'ils n'avoient en propre que le péché, leur charité, toujours ingénieuse, leur faisoit envisager le prochain sous des rapports bien différens. Ils avoient surtout devant les yeux que toute puissance vient de Dieu, et ils se faisoient un devoir de le respecter dans ceux qui avoient une participation de son pouvoir. D'après ce principe, chaque évêque traitoit ses confrères de *seigneurs*, de *bienheureux*, de *saints* et de *vénérables en Jésus-Christ*. Ainsi s'étoient exprimés Léon, Victurius et Eustoche dans leur lettre à trois évêques de l'Armorique. Ainsi avoient parlé saint Loup et saint Euphrone, en écrivant à Talase ; celui-ci s'étoit expliqué clairement, lorsqu'il souscrivit en sa ville les actes du concile de Tours. Les Pères du concile de Vennes ne s'écartèrent pas de cet usage dans leur lettre synodique. Outre la qualité de seigneurs qu'ils donnent aux évêques absens, à qui ils envoyèrent leurs décrets, ils les traitent de têtes couronnées (1). Comme la plénitude du sacerdoce est unie à l'épiscopat, ils le regardoient comme une royauté spirituelle.

IV.

207. Saint Perpet, huitième évêque de Tours depuis saint Gatien, ne se contenta pas de donner aux pauvres, pendant sa vie, l'usufruit de ses grands biens. Avant sa mort, il les fit légataires de ses meubles et de ses possessions. Son testament est un monument précieux de l'antiquité : il justifiera en partie ce que nous avons dit sur la manière dont les évêques disposoient de leurs biens propres, et suppléera à la perte des actes qui prouvent l'emploi que les prélats armoriques en ont fait. Voici les termes par où commence le testament que fit Perpet, l'an 475.

« Au nom de Jésus-Christ, je, Perpet, pécheur, évêque de l'église de
» Tours, n'ai pas voulu mourir sans avoir fait connoître mes dernières
» volontés, de peur que les pauvres ne fussent frustrés des richesses que
» la divine Providence m'a données si libéralement, et que les biens
» d'un évêque, ce qu'à Dieu ne plaise, ne passassent à d'autres qu'à l'E-

(1) Incolumem coronam vestram Ecclesiæ suæ Deus protegat, Domini fratres. (Labbe, concil. t. 4.)

» glise ; je donne et je lègue aux prêtres, aux diacres et aux autres clercs
» de mon église, la paix de Jésus-Christ. Ainsi soit-il. Seigneur, confir-
» mez ce que vous avez opéré en nous ; qu'il n'y ait pas de schisme par-
» mi eux ; qu'ils demeurent constamment attachés à la foi. Ainsi soit-il....
» Paix à l'Eglise ; paix au peuple, à la ville et à la campagne. Ainsi soit-
» il. Venez, Seigneur, et ne tardez pas. Ainsi soit-il. Je vous laisse donc
» à vous, prêtres, diacres et autres clercs de mon église, le soin de ma
» sépulture. Vous enterrerez ce cadavre où il vous plaira, de l'avis du
» comte Agilon. Je sais que mon Rédempteur vit et que je verrai mon
» Sauveur dans ma chair. Ainsi soit-il. Si cependant vous daignez m'ac-
» corder la grâce que je vous demande humblement, je souhaiterais
» que, dans l'attente du jugement, mon corps reposât aux pieds de saint
» Martin. »

Ce prélat avoit fait bâtir une église magnifique en l'honneur de saint Martin ; il y avoit transféré le corps de ce bienheureux évêque, et fait revêtir de marbre son tombeau. Comme l'on n'enterroit encore que rarement dans les églises, Perpet laissoit à la prudence de son clergé à décider s'il convenoit de lui accorder cette distinction.

Ensuite le testateur affranchit des esclaves qu'il avoit achetés de son argent ; il remet tout ce qu'on pouvoit lui devoir, lègue plusieurs fonds de terre à son église, à la charge que, du revenu d'une de ces terres, on entretienne jour et nuit des lampes devant le tombeau de saint Martin. Cette manière d'honorer par le feu l'Etre-Suprême, remonte à l'origine du monde. Dieu l'agréa dans les sacrifices que lui offrirent les premiers patriarches ; on la voit prescrite dans le Lévitique ; elle se pratiqua dans le temple du peuple juif, d'où l'Eglise catholique l'a empruntée. Perpet donne à saint Euphrone d'Autun, son collègue et son très-cher frère, une petite châsse d'argent pleine de reliques, qu'il portoit ordinairement sur lui, et un livre des évangiles écrit de la main de saint Hilaire de Poitiers. Pour les autres livres de sa bibliothèque, il les cède à son église. Il donne à sa sœur Fidia-Julia-Perpetua une petite croix d'or avec des reliques ; des vases sacrés à plusieurs églises ; une tenture de tapisserie à celle de saint Pierre ; une colombe d'argent pour déposer l'eucharistie, au prêtre Amalaire. Il conjure ses donataires de se souvenir de lui dans leurs prières. Il assigne une pension viagère, sur ses biens, à deux prêtres qu'il avoit déposés, et qui avoient exercé leurs fonctions, l'un à Maillé ou Luines, et l'autre à Orbonne : il défend de les rétablir. Comme ils ne rendoient plus aucun service à l'Eglise, elle

avoit cessé de leur fournir leur subsistance. Ce prélat fait présent, à son successeur, des meubles qu'il voudra choisir, de sa chambre et de sa chapelle, et lui adresse cette prière : « Aimez, lui dit-il, les prêtres, les » diacres, les ecclésiastiques et les vierges de votre église et de la mienne, » ou plutôt de l'église qui n'appartient ni à vous, ni à moi, mais à Jé» sus-Christ. Soutenez-les par votre exemple; prévenez-les par votre » bonté; faites en sorte qu'ils sentent qu'ils sont vos enfans et non vos » esclaves, qu'ils vous ont pour père et non pour maître impérieux. »

Ces dispositions faites, saint Perpet continue de cette manière : « Mais » vous, qui êtes mes entrailles, mes frères bien-aimés, ma couronne, » ma joie, mes seigneurs, mes enfans, ô vous, pauvres de Jésus-Christ! » indigens, mendians, malades, veuves et orphelins, je vous déclare, » vous nomme et vous institue mes héritiers. Je vous lègue et vous donne » tout ce que je possède en terres, en pâturages, en prairies, en bois, » en vignes, en maisons, en jardins, en rivières, en moulins, en or, » en argent, en habits et en toute autre chose, à l'exception de ce dont » j'ai disposé ci-dessus. Je veux qu'aussitôt après ma mort tous ces biens » soient vendus, et que la somme qui proviendra de la vente soit divi» sée en trois parties, dont deux seront distribuées aux hommes pauvres, » à la discrétion du prêtre Agrarius et du comte Agilon; la troisième » sera mise aux mains de la vierge Dadolene, pour être distribuée, com» me il lui plaira, aux veuves et aux autres femmes pauvres (1). »

Par un second testament, que Perpet fit dans la suite, ce saint laisse, sans détruire le premier, aux églises paroissiales qu'il avoit fait construire dans son diocèse, les biens qu'il avoit dans ces cantons mêmes. Il en avoit fait bâtir un grand nombre; il avoit établi quatre nouvelles paroisses : Avene, Barou, Monay et Vernou (2).

V.

208. Les diacres eurent dans les églises de l'Armorique, comme ail-

(1) D'Acheri, Spicileg. t. 5.

(2) *Ibidem*. Gregorius Turon. lib. 10. c. 31. Maan. *Hist. Turon. Eccles.* La paroisse d'Avene est située sur la rive gauche de la Loire. C'est de cette rivière qu'elle a pris son nom. *Aven*, *rivière*. M. Maan l'appelle *Evena*, *even*, *rivière*. Barou, sur la rive droite de la Creuse, tire son nom de *bar*, *près*, et d'*ow*, *rivière*. On nomme aussi cette paroisse *Baraum*; *bar*, *près*; *au*, *rivière*. Monay prend son origine de *mon*, *abondant*, *fertile*, et d'*ai*, *habitation*. Le nom de *Mediconum*, qu'on lui donne encore, rend le même sens. Il vient de *med*, *bon*; d'*i*, *contrée*, *canton*, et de *con*, *agréable*. Le nom de *Vernou* fait assez connoître que cette paroisse est à la source d'une rivière : *ver*, *tête*, *source*; *nou*, *rivière*. Le nom de *Vernandum* ou plutôt *Vernantum*, qu'elle portoit autrefois, a la même origine; *nant*, *rivière*.

leurs, l'administration du temporel, sous l'autorité des évêques. Un pauvre s'étant présenté devant saint Martin, à demi-nu, ce prélat commanda à son archidiacre de lui donner un habit.

209. 210. Cette fonction, qui rapprochoit les diacres de l'évêque, en faisoit autant de ministres. Ils lui servoient, pour ainsi dire, d'yeux et de mains : c'étoient les instrumens par lesquels toutes les grâces s'accordoient. Comme on s'attache plus facilement à ce qui est sensible, les diacres acquirent beaucoup de considération, et l'on se sentit porté à leur faire la cour. Les prêtres, dont les fonctions étoient purement spirituelles, n'avoient rien qui leur attirât les regards. De là vint cet ascendant trop connu que les diacres s'arrogèrent sur les prêtres : ils leur disputèrent la préséance et même tentèrent quelquefois de l'emporter sur eux. Ce sont ces entreprises que le concile d'Angers réprima l'an 453, par son second canon. Cet abus avoit été corrigé dès l'an 314, par les Pères du concile d'Arles : ils avoient enjoint aux diacres de respecter les prêtres. Ceux-là avoient porté en quelques endroits la témérité jusqu'à s'attribuer le droit d'offrir le sacrifice de l'eucharistie. Quelques-uns avoient des cures ou paroisses à conduire, de même que les prêtres. On peut se convaincre de la certitude de ce fait par le soixante-dix-septième canon du concile d'Elvire, en 303; le septième de celui de Tarragone, en 516, et par d'autres antérieurs. Les titres des cardinaux diacres n'étoient dans leur principe que des paroisses, dont l'administration leur étoit confiée. C'est là ce qui leur fournit le prétexte d'étendre leurs fonctions jusques sur la confection du plus saint de nos mystères.

Le concile de Carthage de l'an 398 mit des bornes à d'autres prétentions des diacres. Il leur rappela qu'il ne sont pas seulement les ministres de l'évêque, mais qu'ils le sont encore des prêtres; il leur défendit de distribuer l'eucharistie au peuple, en présence du prêtre, si ce n'étoit par son ordre, en cas de nécessité ; de s'asseoir en quelque lieu que ce fût, si le prêtre ne le leur commande, et de parler dans l'assemblée des prêtres, s'ils ne sont interrogés.

211. Nous avons lieu de croire que les diacres faisoient par eux-mêmes aux hommes en Armorique la distribution des aumônes, et que des vierges ou des veuves les délivroient aux femmes. Ce que Perpet ordonna à cet égard par son testament, insinue que les aumônes se faisoient de cette manière, en ce qui regarde les personnes du sexe. L'état saint des diacres, et la discipline qui alloit au-devant de l'apparence même du mal, confirment cette assertion.

VI.

212. 213. Après que les hommes se furent séparés pour peupler la terre, la grandeur et la puissance des familles consistèrent dans le nombre des enfans. Ce fut une obligation de travailler à étendre, par l'union conjugale, la multiplication de l'espèce humaine. Les législateurs l'encouragèrent par des distinctions ; mais ils n'ignoroient pas en même temps combien le célibat est grand en lui-même, et qu'il n'y a que l'abus qu'on peut faire de cet état qui soit repréhensible. La plupart ne tardèrent pas à interdire le mariage à ceux qui étoient chargés du culte religieux. Melchisedech, roi de Salem, et grand-prêtre du Seigneur, qui vivoit du temps des patriarches, nous est dépeint comme n'ayant point de généalogie, ni de famille. Josué, Elie, Elisée ne furent jamais mariés. Chez les Egyptiens, les prêtres de Cybéle gardoient la continence. Les gymnosophistes et les brachmanes dans l'Inde, les hiérophantes à Athenes, la plupart des disciples de Pythagore, ceux de Diogène observoient le même régime. A Rome, Vesta, Minerve, Diane, les Muses, les Grâces étoient les protectrices de la virginité. Les Vestales sont connues de tout le monde. Le respect qu'on leur portoit étoit profond, et leurs prérogatives y répondoient. En Perse, les prêtresses du soleil pratiquoient la même vertu que les Vestales. Les Grecs donnoient les noms de demi-dieux, d'égaux aux dieux, à ceux qui professoient la virginité. Les Latins faisoient venir le terme *cælebs*, de *cæli beatitudo*, comme qui diroit, *une personne céleste*. La métamorphose de Daphné en laurier prouve que la continence étoit, suivant les Romains, le moyen le plus sûr pour faire passer son nom à une glorieuse immortalité.

214. Si les hommes ont compris, malgré la dépravation de leur cœur et les ténèbres du paganisme, qu'il étoit intéressant de ne confier les choses saintes qu'à ceux qui gardoient la continence, est-il surprenant que Jésus-Christ, en qui sont tous les trésors de la sagesse, dans lequel habite une lumière inaccessible aux hommes, et qui avoit paru sur la terre pour rendre à la religion sa perfection, ait regardé cette vertu comme convenable aux ministres des autels. Philon et Macrobe (1), échos de la raison, ont soutenu que, si la nature divine vouloit bien quelquefois se communiquer à la nature humaine, ce ne pouvoit et ne devoit être que par le ministère d'une vierge. Il y a sans doute en cela quelque chose d'outré ; mais on y découvre combien le Dieu des vierges

(1) Macrob. in Somnio Scipionis.

est jaloux de trouver dans ses créatures quelqu'un qui approche de sa pureté.

215. Ceux qui ont l'honneur de participer au sacerdoce de la loi nouvelle, à la production et à l'immolation de l'Agneau sans tache, ont pratiqué le célibat dès le commencement de l'Eglise. Jésus-Christ a choisi pour mère une vierge; ceux qui sont destinés pour l'enfanter de nouveau sur les saints autels, ne peuvent mieux faire que d'imiter sa pureté. C'est à eux que Jésus-Christ a dit : celui qui quittera son épouse, ses enfans, ses biens pour mon nom, recevra le centuple et aura la vie éternelle (1). Ce sont eux qu'il envisageoit, lorsqu'il a prononcé qu'il y a des eunuques volontaires qui ont renoncé au mariage pour le royaume des cieux (2). Saint Paul en fit une loi à son disciple Tite (3).

Les ecclésiastiques des premiers siècles de l'Eglise vivement persuadés de la pureté ineffable du sacrifice, et convaincus que la chasteté des prêtres doit se rapprocher, autant qu'il est possible, de la sainteté de la victime, s'animèrent mutuellement à la pratique de la discipline tracée par le docteur des nations. Toujours exposés aux persécutions, ils usoient de ce monde, comme n'en usant pas. Un grand nombre de laïques ou ne se marioient pas, ou renonçoient aux droits du mariage : ce qui devoit soutenir le courage de ceux d'entre les ecclésiastiques qui se sentoient le moins de forces.

216. Lorsque la paix fut rendue à l'Eglise, la première ferveur des fidèles se ralentit : ce relâchement influa sur leurs pasteurs. L'obligation où étoient ceux-ci de ne point laisser habiter de femmes suspectes dans leurs maisons, devint plus étroite pour eux : leur vertu étoit plus exposée; les chrétiens, moins justes, étoient plus portés à former des soupçons sur des femmes qui ne leur tenoient pas de près par le sang. Pour mettre le sacerdoce à l'abri des préjugés et écarter ce qui pouvoit lui être nuisible, le concile d'Angers défendit à ceux des clercs qui n'étoient pas mariés d'avoir chez eux d'autres femmes que leurs sœurs, leurs tantes et leurs mères. Ce règlement est plus sévère que le troisième canon du concile de Nicée, tenu l'an 325, puisque celui-ci leur permet d'avoir en outre quelqu'autre femme qui ne puisse causer aucun soupçon : ce que Rufin entend des plus proches parentes. Le troisième concile de Carthage l'explique, canon dix-septième, des nièces, des femmes des

(1) Matth. 19. v. 29.
(2) Ibid. v. 12.
(3) Ad Tit. c. 1.

enfans

enfans des clercs; et de celles de leur famille qui étoient attachées à leur ménage avant leur ordination.

Les Pères du concile d'Angers donnent à ces femmes, qui font l'objet de leur défense, le nom d'*étrangères;* d'autres les appeloient *sous-introduites* et *agapetes*. Ces différens noms exprimoient les différens prétextes sous lesquels les clercs les retenoient chez eux; les uns sous celui de charité et d'amitié spirituelle; les autres pour avoir soin de leur ménage, de leurs affaires domestiques, et pour les soulager dans leurs maladies.

217. Ceux qui étoient élevés au sacerdoce ou au diaconat durant leur mariage, étoient dès lors obligés de regarder leurs femmes comme leurs sœurs. S'il arrivoit que quelqu'un manquât à cette loi, on l'excommunioit(1). Cette discipline subsista en Armorique jusqu'au milieu du cinquième siècle. Les Pères du concile de Tours usèrent d'indulgence en 461, envers les réfractaires. Ils se contentèrent de les suspendre de leurs fonctions, et de les exclure des ordres supérieurs.

218. Les églises ne gardoient pas par tout la même uniformité touchant la continence à l'égard des sous-diacres et des autres clercs. Les papes Sirice et Innocent I en avoient dispensé les sous-diacres. Le concile de Tours, de l'an 461, suppose évidemment, par son second canon, que ceux qui dépendoient de cette métropole pouvoient se marier, ou du moins vivre comme maris avec leurs femmes.

219. Talase d'Angers, prélat zélé pour la discipline ecclésiastique, consulta, quelque temps après son sacre, saint Loup de Troye et saint Euphrone d'Autun, sur le mariage des clercs inférieurs. Ces deux évêques lui répondirent que la pratique de leurs églises étoit de souffrir les bigames dans quelques ordres, comme dans celui de portier; mais que l'on défendoit les secondes noces aux exorcistes et aux sous-diacres; qu'au reste il seroit à désirer que les clercs engagés dans le mariage n'en fissent point usage; ou plutôt que, pour éviter toute discussion, l'on n'élevât point d'hommes mariés au rang des clercs. Ils observent que la discipline de l'église d'Autun étoit plus sévère, parce qu'on y déposoit les portiers qui passoient à de secondes noces. Ils protestent tous deux que, si d'autres évêques peuvent introduire dans leurs églises une pratique plus sainte, ils l'approuveront volontiers, parce que Dieu en sera glorifié, quoiqu'ils ne puissent pas la faire exécuter (2).

(1) Concil. Turon. 1. can. 1.

(2) Sirmond. Concil. Galliæ. t. 1.

Talase avoit à cœur d'élever les clercs de son diocèse à la perfection de leur état; mais il ne pouvoit y parvenir sans le concours des autres évêques. Les vœux de saint Loup et de saint Euphrone furent remplis dans un concile de la province de Tours : on y décida que les sous-diacres et quelques autres d'entre les clercs ne pouvoient plus se marier. L'onzième canon du concile de Vennes, dont on n'a pas toujours pesé les termes, suppose cette défense; on devoit l'avoir faite depuis peu de temps. Les actes du concile qui la renferme ne nous sont pas parvenus : cette assemblée a dû se tenir depuis le synode de Tours, mais avant celui de Vennes. Le pape Léon I avoit enjoint aux sous-diacres de garder la continence : son autorité fut d'un grand poids dans la province de Tours.

220. Nous ne pouvons déterminer quelle est, outre les sous-diacres, cette espèce de clercs à qui les évêques de la province de Tours ne permettoient plus de se marier. Comme les actes du concile qui en avoit porté l'ordonnance n'existent plus, il n'est pas possible de les distinguer des autres. Nous ne connoissons pas même combien il y avoit alors dans la Gaule d'ordres que nous appelons mineurs. Saint Loup et saint Euphrone ne parlent, dans leur réponse à Talase, que des portiers et des exorcistes; saint Sidoine nous indique, à la vérité, des lecteurs (1); mais aucun monument ne fait mention des acolytes dans l'Eglise gallicane, quoiqu'il y en ait eu à Rome dès le troisième siècle (2).

VII.

221. Les clercs étoient attachés, suivant les canons, à l'évêque qui leur avoit donné le premier ordre. On n'avoit égard ni au lieu de la naissance, ni à celui du baptême, mais uniquement à celui de la première ordination ou du bénéfice. C'est de là qu'il est défendu aux clercs, par le premier canon du concile d'Angers, de passer d'un lieu à un autre, et même de voyager; que le concile de Tours sépare de la communion, par l'onzième canon, un clerc qui quitte son église pour aller ailleurs.

Pour voyager d'une manière conforme aux règles, il falloit des lettres de recommandation de la part de l'évêque de qui les clercs dépendoient. Ceux qui voyageoient de cette façon étoient reçus avec les mêmes distinctions et les mêmes prérogatives dont ils jouissoient dans leur propre église. Peut-être même y trouvoient-ils de plus grands avantages. Il n'y a rien dans cette pratique qui ne fût autorisé par la discipline : l'hospitalité étoit portée quelquefois jusqu'à la profusion. Ce traitement, qui étoit ap-

(1) Lib. 4. ep. 25.

(2) Eusebius, lib. 6. c. 43.

puyé sur la charité, fit naître le désir de voyager ; l'amour propre y vit son bien-être, et l'on ne risqua qu'à gagner. Ce qui pouvoit être utile dans son principe auroit tourné en abus, si la prudence des évêques n'y avoit mis des obstacles. Les pèlerinages aux Lieux-Saints commençoient à devenir fréquens. Il étoit nécessaire de leur fixer des bornes.

Les clercs, qui n'étoient pas munis de lettres de recommandation, étoient privés de la communion, dans quelque lieu qu'ils allassent. Ils n'étoient pas pour cela sujets à l'anathème, ou à l'excommunication ; leur punition consistoit à ne pouvoir plus exercer les fonctions de leur ordre, et dès lors ils étoient privés de toute distribution. Tel est le sens du cinquième canon du concile de Vennes.

222. Le lien qu'un clerc avoit contracté avec l'évêque par sa première ordination, étant antérieur à tout autre, étoit conséquemment le plus fort : un autre évêque ne pouvoit le rompre en élevant un clerc à un ordre supérieur. Cependant, quelques évêques tentèrent d'attirer à eux, sous ce prétexte, des clercs étrangers. Cet abus fut condamné par le neuvième canon du concile d'Angers. Comme ce mal reprenoit de nouvelles racines, le concile de Tours, par son neuvième canon, sépare de la communion des autres évêques, celui qui ordonne des clercs qui ne lui appartiennent pas. Pour rétablir les choses dans leur premier état, il déclare, par le dixième canon, la nullité de ces ordinations illicites, à moins que, par une satisfaction convenable, l'ordre et la paix qui ont été violés ne rentrent dans leurs droits.

223. Comme les clercs étoient attachés par leur ordination à un office particulier, ils étoient tenus à la résidence. C'est ce que supposent les conciles de la province de Tours, dont nous avons rapporté les canons. Aussi les évêques étoient-ils attentifs à faire remplir aux clercs cette obligation, d'où dépendoit le plus grand bien spirituel de l'Eglise. Ceux-ci ne pouvoient s'absenter du lieu où ils étoient attachés, qu'avec l'agrément de leur évêque, c'est-à-dire, lorsqu'il avoit pesé leurs motifs et qu'il les avoit crus légitimes.

224. Il n'étoit pas dans le pouvoir des clercs de renoncer à leur état. Ils étoient enrôlés dans une milice plus sainte que celle du monde ; promus à des dignités spirituelles, ils ne pouvoient se rabaisser à celles du siècle : ç'eût été une espèce d'apostasie. Aussi le concile d'Angers, canon septième, et celui de Tours, canon cinquième, excommunient-ils les clercs qui portent les armes et se comportent en laïques. Les propositions dont se servent ces deux conciles sont universelles : elles compren-

nent non-seulement les prêtres, les diacres et sous-diacres ; mais encore les portiers, les lecteurs, les exorcistes et les acolytes, s'il est certain que ceux-ci existassent alors dans la province de Tours. Ces dispositions n'étoient pas seulement reçues dans cette province. Dès l'an 451, le concile de Calcedoine avoit défendu, sous peine d'anathème, à ceux qui sont entrés une fois dans le clergé, ou dans l'état monastique, de quitter l'une et l'autre de ces professions qu'ils ont embrassées à cause de Dieu, pour s'engager dans la milice, ou dans une dignité séculière.

225. L'évêque et son clergé vivoient sous la protection des lois. L'évêque ne pouvoit priver un clerc ni des fonctions de son ordre, ni des émolumens qu'il percevoit de l'Eglise. Il étoit nécessaire, au préalable, de lui faire son procès juridiquement : on ne le déposoit que quand le délit étoit prouvé. Si le clerc accusé pouvoit faire voir que son évêque lui étoit suspect, il étoit en droit de se pourvoir devant les évêques de la province. Si l'affaire concernoit des biens que l'évêque voulût lui enlever, elle étoit dès lors dévolue au tribunal des comprovinciaux. Telle étoit la règle que les Pères du concile de Vennes avoient établie par leur neuvième canon.

226. Les abbés et les moines de l'Armorique étoient soumis, ainsi que les clercs, à l'évêque. Ils ne pouvoient sortir de leurs monastères sans permission, ni renoncer à l'état qu'ils avoient embrassé. Pour rendre cette vérité sensible, il suffit de jeter les yeux sur le huitième canon du concile de Vennes. Ce règlement est le même que celui qui avoit été fait l'an 451, au concile de Calcédoine, canon quatrième.

227. Les moines vivoient sous la conduite immédiate d'un supérieur, que l'on nommoit Abbé, c'est-à-dire, Père. La vanité n'avoit point donné lieu à ce titre si doux : il avoit pris naissance dans le cœur des chefs qui gouvernoient leurs monastères avec une autorité vraiment paternelle, et dans celui de leurs religieux qui leur obéissoient avec une soumission filiale.

Les jeunes religieux apprenoient, dans les monastères, à se former, principalement à la piété et à la pratique des vertus les plus austères. Dans l'enceinte de ces maisons, on voyoit des cellules séparées les unes des autres. Elles étoient destinées à ceux qui étoient parvenus à une éminente sainteté, ou qui ne pouvoient plus, à cause de leurs infirmités, soutenir l'austérité de la règle. Ces anachorètes passoient, de temps à autre, de leurs cellules dans les monastères. Pour celles qui étoient indépendantes, l'Armorique n'en connoissoit point : elles auroient occa-

sionné les mêmes désordres, dont on s'étoit plaint ailleurs. Les solitaires, qu'on remarquoit dans le royaume, n'avoient embrassé leur état, qu'après que l'évêque du lieu les avoit éprouvés, à moins que leur vertu ne lui fût connue d'ailleurs. Tous les religieux vivoient sous les yeux de l'abbé, afin que leur conduite fût au-dessus de tout soupçon.

228. Saint Guignolé étoit prêtre et abbé de Landewenec : d'où l'on peut inférer qu'il y avoit aussi des prêtres, durant le cinquième siècle, dans les autres monastères de l'Armorique. Celui de Marmoutier étoit une pépinière d'évêques : les religieux de cette communauté qu'on élevoit à l'épiscopat, devoient être honorés, avant ce temps, du sacerdoce ou du diaconat. Les maisons religieuses de l'Armorique approchoient de la sainteté de celle-là, et devoient être son émule dans les sciences ecclésiastiques.

VIII.

229. Le plus ancien monastère de filles que nous connoissions dans les Gaules, est celui de Lan-Ninnocht. Il étoit, comme les autres, gouverné par une supérieure et par un prêtre, sous l'autorité de l'évêque. Il est bien probable que ces religieuses avoient du moins un oratoire pour y chanter tous les jours les cantiques de leur divin époux, selon les heures de l'office de l'Eglise. Pour les dimanches, elles devoient se rendre, suivant l'usage, à l'église paroissiale, pour y participer aux saints mystères. Nous croyons qu'à l'exemple des autres communautés du monde chrétien, elles se chargèrent de l'éducation des jeunes filles. La plupart de ces religieuses étoient probablement initiées dans la connoissance de la langue latine, ce qui étoit alors assez ordinaire ; celles qui pouvoient l'ignorer, animées du désir de comprendre du moins le sens des offices qu'elles psalmodioient, se firent un devoir de l'apprendre.

230. Il y avoit dans l'Armorique deux autres espèces de religieuses. Les unes, sans faire de vœu public et solemnel, consacroient à Dieu leur virginité; elles n'étoient distinguées des autres filles que par leur extrême modestie, soit dans leurs vêtemens, soit dans leur maintien : ce qui brilloit en elles étoit la pratique des vertus chrétiennes. Saint Jérôme dit, dans sa lettre à Gaudentius, que ces sortes de vierges portoient ordinairement une tunique de laine brune et un manteau noir. Les autres faisoient un vœu public et solemnel de virginité : elles recevoient de la main de l'évêque un voile de consécration. Cette cérémonie se faisoit avec appareil pendant la messe ou le jour de l'Epiphanie, ou la seconde fête de Pâques, ou celle de quelque apôtre, ou à Noël. Ce voile étoit un sym-

bole du mariage céleste de ces vierges avec l'époux immortel. Ce n'est pas que celui des autres vierges n'en fût également une représentation. Tertullien le fait assez entendre, lorsqu'il dit que ceux qui osent dévoiler ces filles, sont des sacriléges (1). Ces vierges occupoient dans chaque église une place honorable et séparée du peuple (2).

231. Ces vierges faisoient de leurs maisons particulières comme autant de monastères. Elles consacroient toute leur vie à la retraite, à apprendre l'Ecriture-Sainte, à lire les saints Pères, à la psalmodie, à la prière, aux jeûnes et aux travaux manuels. Tel est le portrait que saint Jérôme nous en a tracé dans ses ouvrages (3). Les évêques regardoient les vierges comme la plus noble et la plus illustre portion du troupeau fidèle; elles étoient à leurs yeux les plus belles fleurs du parterre de l'Eglise, l'ornement du ciel, les images les plus parfaites de la sainteté du Dieu trois fois saint. Aussi avoient-ils grand soin de les éloigner de tout ce qui auroit pu obscurcir leurs vertus. Ils ne permettoient pas à ces saintes filles de demeurer avec les hommes dans une même maison (4). C'est d'elles en particulier que parlent le concile d'Angers et celui de Tours, lorsque, par le quatorzième et troisième canons, ils défendent aux clercs d'avoir chez eux des filles étrangères. Il ne suffit pas que leur honneur fût à couvert : il devoit être au-dessus de tout soupçon.

232. L'Eglise a toujours regardé comme un grand crime le manquement des vierges à la foi de leur état. Dès l'an 303, le concile d'Elvire priva, canon treizième, de la communion, même à la mort, les vierges qui, après s'être consacrées à Dieu, auroient violé leur vœu et vécu dans le désordre, ne comprenant pas le bien qu'elles ont perdu. Si cependant elles n'étoient tombées qu'une seule fois par séduction ou par fragilité, et si elles avoient fait pénitence pendant toute leur vie, le concile veut qu'on leur donne la communion à la fin.

233. Le seizième canon du concile de Calcédoine, tenu l'an 451, défend aux vierges consacrées à Dieu, et aux moines, de se marier, sous peine d'être privés de la communion pendant tout le temps qu'il plaira à l'évêque. Ce qui suppose que leurs vœux ne formoient pas encore un empêchement dirimant de mariage; en effet, les Pères de ce concile ne se seroient pas contentés d'excommunier les coupables, ils leur auroient enjoint de se séparer. Innocent I, dans sa réponse à Victrice, évêque de Rouen, avoit décidé, dès l'an 404, qu'on ne devoit soumettre à la

(1) De virgin. velandis.
(2) S. Ambros. ad virg. lapsam.
(3) Ad Gaudent... Ad Marcellam.
(4) S. Cyprian. lib. 1. ep. 11.

pénitence publique qu'après la mort de leurs maris, celles des vierges qui, après s'être consacrées à Dieu, avoient eu la témérité de se marier. On n'entrevoit d'autre motif de cette décision que celui de ne pas les enlever à leurs époux, à qui elles étoient unies par un mariage valide. Elle est d'autant plus sage que l'on ne pouvoit astreindre une femme à la pénitence publique sans le consentement de son mari; parce que, durant ce temps, ils devoient vivre comme frère et sœur. On ne découvre, dans ces sortes de mariages, qu'un empêchement prohibitif, qui donne lieu, par la mort des maris, aux exercices de la pénitence publique. Saint Augustin avoit cru également que les mariages de ces vierges étoient véritables, et que celles qui se séparoient de leurs maris, à cause de leur vœu, faisoient un très-grand mal. La raison qu'il en apporte est qu'elles donnoient lieu à la partie qui n'avoit pas fait de vœux, de se remarier à une autre, et d'être par là une adultère (1). Saint Léon I, dans sa réponse, vers l'an 443, à Rustique, évêque de Narbonne, avoit dit qu'il faut mettre en pénitence publique les moines qui renoncent à leur état pour s'engager dans le mariage; que les filles qui, sans être contraintes par leurs parens, ont promis volontairement de garder la virginité, et qui ont pris l'habit convenable à leur profession, quoiqu'elles n'aient pas été consacrées à Dieu, prévariquent si elles abandonnent leur résolution; que le crime seroit plus grand, si elles avoient été consacrées.

Quoique le sixième canon du concile de Tours traite le mariage des vierges qui avoient reçu la consécration d'union détestable, et que, par le quatrième de celui de Vennes, la vierge qui se marie et celui qui l'épouse, soient notés d'adultère, ainsi que l'a fait Innocent I, les Pères de ces deux conciles n'ont pas jugé pour cela, avec ce souverain pontife, que le mariage ainsi contracté fût nul; la seule peine qu'ils infligent aux prévaricateurs consiste dans l'excommunication. Il paroît donc certain que les vœux des vierges consacrées à Dieu, même par l'imposition des mains de l'évêque, n'ont formé dans l'Eglise, jusqu'au cinquième siècle, qu'un empêchement prohibitif de mariage.

IX.

234. La prière vocale, que l'Eglise fait faire tous les jours à certaines heures, au nom de tout le corps des fidèles, par ceux qui sont spécialement destinés à cette sublime fonction, s'appeloit office, ainsi que nous l'enseigne le quinzième canon du concile de Vennes. Ce terme étoit pris

(1) Lib. de bono vid. c. 10.

dans toute son étendue ; en effet, le premier office ou devoir de l'homme est de louer Dieu, de le remercier de ses dons et d'implorer sa miséricorde.

235. L'office ne fut pas d'abord le même dans les différentes églises de la province de Tours : la forme qu'on y observoit n'étoit pas fixe. Le trentième canon du concile d'Agde, de l'an 506, suppose que l'office n'étoit pas plus réglé dans les autres églises de la Gaule. Les évêques qui assistèrent au concile de Vennes jugèrent à propos de garder l'uniformité à cet égard. Ils décidèrent qu'il n'y auroit plus à l'avenir qu'un même office divin et une même psalmodie dans tous les diocèses qui dépendoient de Tours. A l'exemple du concile de Vennes, celui d'Epone (1), ville alors considérable du diocèse de Vienne, statua, l'an 517, canon vingt-septième, que les évêques de la province suivroient le rit de la métropole dans la célébration de l'office divin.

La raison pour laquelle le concile de Vennes rendit son ordonnance, étoit la crainte qu'on insérât, dans les différens offices, quelque chose dont les Goths, leurs voisins, qui étoient Ariens, eussent profité pour prêter aux évêques de la province de Tours des sentimens sur la Trinité qu'ils n'avoient pas.

(1) Suivant les manuscrits anciens et récens de ce concile, le lieu où il se tint s'appeloit *Epao* ou *Epauna*. Une inscription gravée sur une pierre, avec ces mots : *Deæ Eponæ*, qu'on a trouvée à Yene, au diocèse du Bellai, a fait croire à M. Fleury et à d'autres savans que c'étoit là que s'étoit tenue l'assemblée des évêques du royaume de Bourgogne, dans la persuasion où ils étoient que cette ville avait pris le nom de cette déesse. C'étoit une divinité romaine : les chevaux et les étables étoient sous sa garde. Son nom même en est la preuve : *Epo, chevaux*. Les Romains avoient emprunté du celtique bien d'autres termes que celui-là. Ceux qui fournissoient des chevaux aux jeux du cirque invoquoient cette déesse, juroient par elle, et lui recommandoient les animaux qu'ils vouloient conserver. Juvenal, dans sa huitième satyre, pour se moquer des personnes de qualité qui se donnoient en spectacle, dit qu'ils ne juroient que par Epone et par ses images peintes dans les écuries. Minucius-Felix tourne avec finesse en ridicule les païens qui lui dressoient des niches dans leurs étables. Tertullien et Prudence en font autant. La ville de Soleure, en Suisse, adoroit la même déesse. On a pu aussi lui rendre des honneurs à Yene. Mais étoit-ce là l'*Epao* ou l'*Epauna* de notre concile? Des raisons particulières nous empêchent de le penser. Une terre d'Epone dépendoit originairement de l'église de Vienne : Louis le Débonnaire la donna en fief au comte Abbo par un diplôme d'Aix-la-Chapelle, la 18e année de son règne ; elle y est appelée *epaonensis*. Par une donation faite sous Charles le Chauve à l'église de Vienne par Arlulfe et sa femme Adoara, des biens qu'ils avoient dans le Viennois, il est dit qu'Ancyron est au territoire d'Epone. Ancyron, qui est encore à présent une paroisse du Viennois, dépend du comté d'Albon. Comme elle étoit autrefois du territoire d'Epone, Epone est le même lieu qu'Albon. Cette terre, l'une des plus anciennes du royaume de France, est sur une hauteur proche la rive gauche du Rhône. *Epauna* est formé d'*e*, *rivière*, et de *pon*, *élévation*. *Al*, *hauteur ; bon*, *rivière : hauteur qui domine sur une rivière*.

A ce motif principal, nous pouvons en ajouter deux autres, dont le poids ne laisse pas que d'être considérable. Les clercs qui, comme nous l'avons vu, voyageoient de temps en temps et s'arrêtoient dans d'autres diocèses, étoient admis parmi le clergé et y faisoient les fonctions de leur ordre, lorsqu'ils étoient munis de lettres de recommandation. Dans cette circonstance, il leur étoit avantageux de retrouver le même office et la même psalmodie que dans leur église. Comme, suivant les canons, les évêques de la province s'assembloient deux fois l'an en concile, et qu'il falloit, durant ce temps, assister aux offices, leur diversité devenoit embarrassante.

236. Mais quel étoit le corps d'office que se donna le concile de Vennes? Voici ce que nous pensons à ce sujet. Musée (1), prêtre de Marseille, composa, vers le milieu de ce siècle, à la prière de Venere, son évêque, un lectionnaire pour l'office de l'Eglise. Ce livre contribua beaucoup à l'instruction du peuple et à faire l'office divin avec plus de majesté. Les leçons que ce savant prêtre employa étoient tirées de l'Ecriture, avec des répons, des versets ou capitules, des pseaumes qui avoient rapport aux temps et aux leçons pour toutes les fêtes de l'année. Cet ouvrage fut généralement adopté, dit Gennade, parce que l'usage qu'on en fit aplanissoit toutes les difficultés (2). Les évêques de la province de Tours ne pouvoient mieux faire que de recevoir ce lectionnaire, qui a donné la naissance à ce que nous appelons maintenant bréviaire. Il n'avoit point encore paru d'autres ouvrages sur cette matière.

237. Si les religieux, les vierges consacrées à Dieu par le vœu de virginité se sont fait un devoir de réciter les heures canoniales, ainsi que les Pères l'attestent, les clercs ont cru y être astreints plus étroitement. Outre que les divines Ecritures enjoignent à tout fidèle de prier sans cesse, les ecclésiastiques, dégagés de la servitude des affaires du monde et médiateurs entre Dieu et les autres hommes, deviennent dès lors des personnes de prières. Ils sont donc obligés par état et avant toute rétribution à des heures réglées de la prière vocale. L'infirmité pouvoit les dispenser de les réciter à l'église avec les autres, comme le dit le quatorzième canon du concile de Vennes; mais ils étoient tenus de le faire en particulier, suivant l'usage, si leur position le leur permettoit. L'Eglise, en leur don-

(1) Musée mourut, selon Gennade (de Vir. illust. c. 79), sous l'empire de Léon et de Majorien; c'est-à-dire, entre les années 456 et 461. Il avoit acquis, par un travail assidu, une parfaite connoissance des Ecritures et conservé le goût de l'ancienne éloquence.

(2) Gennade, de Vir. illust. c. 79.

nant un honnête entretien, les privoit de leur rétribution lorsqu'ils manquoient à remplir quelqu'une de leurs obligations. C'est pourquoi le même canon que nous venons de citer punit d'une suspense de sept jours un clerc qui n'assiste pas à l'office du matin : à cette suspense étoit attachée la privation de l'honoraire. Par ces termes : *office du matin*, le concile entend la même chose que *vigile*. Il donne à l'office de la nuit le nom de *matines*, parce qu'il duroit jusqu'au matin : d'autres l'ont appelé *vigile*, parce qu'il commençoit à minuit.

X.

238. Si les évêques étoient attentifs à conserver la discipline dans leur clergé, ils n'avoient pas moins de soin à dissiper tout ce qui pouvoit ressentir la superstition. Quelques-uns d'entre les clercs exerçoient la divination par l'inspection des premières pages, à l'ouverture des livres saints ; ce qu'ils appeloient les *sorts des saints*. D'autres prétendoient découvrir l'avenir par le moyen de toute espèce d'écriture. Le concile de Vennes excommunia ceux qui exerçoient ou enseignoient cet art.

Cette double manière de percer dans l'avenir n'avoit pas été connue des Gaulois. Ils étoient dans l'usage de ne rien coucher par écrit. Les Romains, leurs vainqueurs, accoutumés à cette vaine science, la leur communiquèrent. Valère-Maxime rapporte que, comme Brutus étoit incertain du sort qui l'attendoit à la bataille de Philippe, le hasard lui offrit cet endroit de l'Iliade où Patrocle se plaint que le cruel destin et le fils de Latone lui ont ôté la vie. Cet auteur ajoute que ce romain s'en fit l'application à lui-même, et qu'elle fut justifiée par l'événement (1). L'empereur Macrin cherchant à connoître, dans le même poëme, si son règne seroit marqué par une longue durée et par la prospérité, tomba sur ces vers, dont le sens est : « Vieillard, vous êtes bien serré par de jeunes » guerriers ; votre force est détruite, et vous êtes menacé d'une triste » vieillesse. » On crut que dans ces paroles étoit contenue la prédiction de la mort de cet empereur. Ce qui donna lieu à ce préjugé, c'est que Macrin étoit déjà vieux lorsqu'il monta sur le trône impérial, que son règne ne dura que quatorze mois, et qu'Héliogabale, qui lui enleva la vie et la couronne, n'avoit dans ce temps qu'un pareil nombre d'années. Nous avons deux autres exemples de cette espèce de divination : le premier concerne Adrien, le second se trouve dans Alexandre-Sévere. L'un et l'autre se servirent, à cet effet, de l'Enéide de Virgile.

(1) Lib. 1. c. 5 et 7.

239. Les Armoriques, devenus Romains, partagèrent avec le sexe le prétendu moyen de pénétrer dans l'avenir. Eclairés par le christianisme, ils tâchèrent de retenir les pratiques qui n'attaquoient pas directement la foi. Ils s'imaginèrent que la divination, qui se faisoit surtout à l'ouverture des livres saints, n'y étoit pas contraire. Des clercs, entraînés par l'exemple et fortifiés par l'autorité de l'Ecriture sainte qui raconte que, dans des affaires importantes, on avoit employé le sort, jugèrent être en droit de faire la même chose. Dans cette persuasion, ils qualifièrent cette action du beau nom de Sort des saints. Ils ne réfléchissoient pas que les saints qui s'en étoient servi n'y avoient procédé que par inspiration divine.

L'opposition que quelques évêques et une partie du peuple formèrent à l'élection de saint Martin fut levée par le sort des saints. Sulpice-Sévere et Fortunat disent que le lecteur qui devoit ce jour-là lire dans l'église, n'ayant pu percer la foule pour se rendre à sa place, un des assistans prit le psautier et lut la première page qui se rencontra. C'étoit le verset du psaume huitième, où il étoit dit : « vous avez tiré la louange de la » bouche des enfans à cause de vos ennemis, pour détruire l'ennemi et » le *défenseur* (1). » C'est ainsi qu'on lisoit dans l'ancienne version italique, au lieu que nous nous servons maintenant du mot *vengeur*, qui se trouve dans notre *Vulgate* (2). Celui qui blâmoit le plus la nomination de saint Martin étoit l'évêque d'Angers. Comme il s'appeloit Défenseur, le peuple crut à l'instant que ce prélat étoit désigné par ce mot du pseaume, et que la volonté de Dieu avoit fait tomber sur ce verset. Il s'éleva sur-le-champ un grand cri en faveur du saint, et tous se réunirent à approuver son élection. Le changement subit qu'occasionna la lecture du pseautier prouve que cette méthode étoit connue et qu'on l'employoit depuis long-temps.

240. Il n'est pas surprenant que ceux qui, par hasard ou de dessein prémédité, consultoient l'Iliade et l'Enéide, ou quelques-uns des livres saints, crussent y rencontrer des prédictions. Ces ouvrages contiennent un grand nombre d'événemens, de sentences et de maximes qu'on peut adapter à toutes les circonstances de la vie. Les versets, qu'on tiroit au hasard, auront quelquefois répondu à ce qu'on vouloit savoir : dès lors les livres où on les puisoit auront passé pour contenir des oracles. On ne chercha pas à s'instruire si une volonté supérieure conduisoit la main et

(1) Ut destruas inimicum et defensorem.

(2) Ut destruas inimicum et ultorem.

les yeux à l'ouverture du livre; on étoit bien aise de le supposer.

241. Ce défaut de circonspection ne présentoit rien d'extraordinaire dans les païens : ils agissoient presque toujours en aveugles. Pour les chrétiens, leurs démarches devoient être raisonnables comme leur foi. Pour avoir licitement recours au sort que les saints avoient pratiqué, une inspiration divine étoit nécessaire. C'est par un mouvement de cette nature que saint Augustin, après avoir entendu, à trois différentes fois, ces paroles : *prenez et lisez*, ouvrit les épîtres de saint Paul, dans lesquelles il lut le fameux passage qui opéra sa conversion (1). Ce saint docteur a fait assez connoître ce qu'il pensoit sur la matière présente. « A l'égard, dit» il, de ceux qui tirent des sorts des évangiles, quoiqu'il soit à désirer » qu'ils en usent ainsi plutôt que de consulter les démons, cependant » cette pratique me déplaît; je n'aime point que, tandis que les oracles » divins ne parlent que pour l'autre vie, on les applique au néant de » celle-ci ni aux affaires du siècle. » C'étoit tenter Dieu, que de penser qu'il dût manifester ses volontés ou découvrir l'avenir autant de fois qu'il plairoit aux chrétiens d'ouvrir les livres saints. On n'y rencontre rien, ni dans la tradition, d'où l'on puisse inférer que le modérateur de l'univers ait fait avec eux un pareil contrat. Il est probable que l'excommunication lancée par les Pères du concile de Vennes, contre ceux qui tentoient de découvrir l'avenir ou la volonté de Dieu par cette méthode, arrêta leur témérité dans l'Armorique, durant le reste de ce siècle; mais cette superstition ne fut que trop répandue pendant le suivant dans le reste de la Gaule.

XI.

242. Plusieurs anciens Pères ont enseigné que le lien du mariage pouvoit se rompre par l'adultère de la femme. Tel a été le sentiment de Tertullien. « Le Créateur ne désunit pas, dit-il, ce qu'il a uni lui-même, si » ce n'est pour cause d'adultère (2). » D'où l'on peut conclure que, suivant ce célèbre écrivain, Dieu désunit ou permet de désunir, pour cause d'adultère, ce qu'il avoit uni. Saint Epiphane, après avoir exposé que les secondes noces sont permises, proteste que les divines Ecritures ne condamnent pas et n'excluent point de l'Eglise ou de la vie éternelle celui qui, après avoir fait divorce avec sa femme pour cause d'adultère, en épouse une autre, ni cette femme, si elle prend un autre mari; ce saint docteur ajoute que les livres saints les tolèrent à cause de leur foiblesse,

(1) Confes. lib. 8.

(2) Lib. 4. contra Marcion.

de manière cependant que le mari n'ait pas deux femmes en gardant la première; mais qu'en étant réellement séparé, il lui soit permis d'en avoir une autre (1). Saint Asteré d'Amasée avance qu'on doit être bien persuadé que le mariage ne se dissout que par la mort et l'adultère (2).

Ces Pères et quelques autres appuyoient leur opinion sur le neuvième verset du chapitre dix-neuvième de saint Matthieu. Ceux qui pensoient autrement réclamoient en leur faveur la même autorité. Saint Augustin répandit un grand jour sur cette dispute : il prouva que l'adultère de l'un des conjoints par mariage ne donne lieu qu'à la séparation d'habitation (3). Cependant ce docteur, quelque éclairé qu'il fût, reconnoît que cette question souffroit encore difficulté (4), et il n'ose se flatter de l'avoir entièrement éclaircie (5).

Dans ce partage de sentimens et dans un temps où l'Eglise n'avoit pas prononcé sur le vrai sens des paroles de Jésus-Christ au sujet du divorce, il n'est pas étonnant que les Pères du concile de Vennes aient cru que le lien du mariage pouvoit se rompre par l'adultère de la femme.

(1) S. Epiphanius adversùs hæres. c. 59.
(2) Hom. in S. Matth.
(3) Lib. de Conjug. adult. ad Pollentium.
(4) Tract. de fide et operibus, c. 19.
(5) Retract. lib. 2. c. 57.

SIXIÈME SIÈCLE.

Confingant tale aliquid hæretici.
Tertull. de præsc. adv. hær.

1. Le commencement de ce siècle fut remarquable par la mort d'un saint fondateur de l'ordre religieux, qui avoit éclairé l'Armorique. Son nom étoit Brieuc (1).

2. Cet illustre abbé n'avoit point pris naissance à Corck (2), en Irlande, comme quelques-uns l'ont avancé sans fondement : c'étoit dans l'île de Bretagne qu'il avoit reçu le jour; mais il n'est pas si facile de déterminer le lieu précis de son origine. On ne peut mieux le fixer que dans le Rutland, pays qui fut le premier domicile des *Coritani*, ou du moins dans l'une des contrées voisines de cette province, sur lesquelles les colonies de ce peuple se répandirent (3).

(1) [An 502 environ.]—Omission. a. V.

(2) Corck s'appelle ainsi, parce que cette ville est à l'embouchure de la Lée, qui y forme un bon port. *Cor, embouchure; k*, de *kaer, ville*. Le nom de *Lée* vient de *laith, rivière*. Nous verrons bientôt que l'étymologie de Corck ne convient pas à la patrie de saint Brieuc.

(3) Les Actes de saint Brieuc portent qu'il étoit *Corriticianæ regionis indigena*. Pour découvrir le lieu de sa naissance, il ne s'agit donc que de savoir dans quelle partie de l'Angleterre étoit située cette *Corriticiana regio*. Les uns, tels que Bertrand d'Argentré et le P. Albert le Grand, prétendent que c'étoit la Cornouaille insulaire; les preuves qu'ils en apportent ne sont rien moins que convaincantes et n'ont pas besoin de réfutation. D'autres veulent trouver ce lieu dans le Cardiganshire, parce qu'autrefois on l'appeloit *Ceretica regio*, et *Cartigan*, *Ceretica*. La ressemblance qu'on croit apercevoir entre le terme *Corriticiana* et celui de *Ceretica*, a fait adopter ce sentiment. Nous verrons bientôt ce qu'il en faut penser. Le mot *Ceretica* est composé de *cer, montagne;* d'*at*, en composition *et*, *auprès*, et d'*ic*, *rivière*. Ce qui veut dire : *colline auprès d'une rivière*. Cardigan, belle ville au pays de Galles, est assise sur le penchant d'une colline, et fortifiée d'un ancien château élevé sur un rocher, à l'embouchure du Tywy. Le terme *Ceretica* exprime donc la position de Cardigan; on la retrouve même dans le nom que cette ville porte à présent. *Car, rocher; di, rivière; gan, embouchure*. Il reste à examiner ce que l'on doit entendre par *Corriticiana*; c'est un composé de *cor*, particule diminutive; de *rhuth*, en composition, *rhyd, rouge*, et de *tis*, *habitation*. Ce qui se rend par *petite habitation rouge*. *Ceretica* et *Corriticiana* ne désignent donc pas le même lieu. Ptolemée, liv. II, ch. 3, parle des *Coritani* : ils s'étoient établis dans le *Corriticiana regio*. Pour se convaincre de ce fait, il suffit de décomposer leur nom. *Co*, particule diminutive; *rhyd, rouge; tan, pays : habitans d'un petit pays dont la terre est rouge*. Ce pays est le même que le Rutland : c'est la plus petite province d'Angleterre; mais elle nourrit une multitude étonnante de brebis, dont la laine est rougeâtre, aussi bien que le terroir : le Rutland a, de là, emprunté son nom; *rhud, rouge; lann, sol*. Cambden, Audifret et le P. Briet donnent une plus grande étendue de terrain aux *Coritani;* outre le Rutland, ils occupoient, selon ces écrivains,

3. Saint Germain, évêque d'Auxerre, étant venu l'an 429 en Bretagne, où les prélats des Gaules l'avoient député pour défendre la foi et pour s'opposer aux progrès de l'hérésie pélagienne, qui étoit entretenue dans l'île par un nommé Agricola, fils de Séverin, qu'on avoit honoré de l'épiscopat; Brieuc, qui avoit alors environ vingt ans, attiré par l'odeur des vertus de ce vicaire apostolique, et par l'éclat de ses miracles, fut témoin des victoires qu'il remporta sur le démon de l'erreur. Ce jeune homme s'empressa d'entrer sous la discipline d'un tel maître. L'extérieur imposant de sa haute naissance ne lui fascina point les yeux; il pensa que plus le rang qu'il tenoit dans le siècle l'élevoit au-dessus des autres (car il étoit d'une des premières familles de l'île) (1), plus il devoit travailler à

les comtés de Northampton, de Leycester, de Nottingham, de Lincoln et de Darby ou Derby. La ville de Northampton tire son nom de *nor*, *embouchure*; de *tan*, *rivière*, et de *ton*, *habitation*; elle est sur le Nen ou Néen (nom appellatif de rivière), qui y reçoit l'Aufon, autre nom appellatif de rivière. Nottingham, sur le Trent, ainsi appelé, parce qu'il se partage en différens bras (*terr*, *partage*; *ant*, en composition, *ent*, *rivière*), est un terme corrompu du saxon, *Snotinga-ham*, qui signifie: *habitation des grottes*. Cette ville se nomme *Gausennis*, dans l'Itinéraire d'Antonin; *gau*, *grottes*; *sen*, *belles*. La colline sur laquelle Nottingham est situé, offre, en divers endroits, des grottes souterraines, taillées dans le roc avec beaucoup de symétrie; elles sont partagées en plusieurs chambres; on en voit d'autres qui font autant de maisons à plusieurs étages les uns sur les autres; on y remarque des cheminées, des fenêtres et plusieurs chambres. Leycester, qui est sur la Stoure (nom appellatif de rivière), se nomme *Rates*, dans Antonin: *rai*, *rivière*; *tes*, *habitation*. Lincoln, qui est dans une agréable situation, le long d'une colline, au bas de laquelle coule le Witham, qui s'y partage en trois bras, a pris de là sa dénomination: *llyn*, *rivière*; *col*, *partagée*. Le Witham, qui prend sa source à Stanford, fait beaucoup de sinuosités avant de se rendre à l'Océan: *vio*, en composition *vy*, *sinuosité*; *tan*, *rivière*. Ptolemée, liv. II, chap. 3, fait mention de *Lindum*, qui occupoit le sommet de la colline dont nous venons de parler: *leyn*, *sommet*; *dum*, *colline*. On y voyoit autrefois des vestiges de remparts et de fossés; on y remarque encore les traces d'une voie romaine qui conduisoit jusqu'à Stanford. Le brave Vortimer mourut dans cette ville. Le même Ptolemée donne *Lindum* aux *Coritani*. Derby, près le confluent de deux rivières, ne signifie point autre chose: *der*, *rivière*; *bi*, *deux*. Les *Coritani*, en s'avançant hors du Rutland, conservèrent leur nom dans les provinces, dont les villes, que nous venons d'appeler, sont capitales, quoique le motif qui le leur avoit fait donner, ne pût y avoir lieu. De pareils exemples sont plus fréquens qu'on ne pense. Les Bretons, ou, ce qui est la même chose, les Blancs, retinrent leur premier nom, quoique la plupart d'entr'eux se fussent peints et stigmatisés dans la suite. On n'appela d'abord Armoriques que ceux qui habitoient les côtes de la mer; ce nom passa à ceux qui demeuroient bien avant dans le terrain. De tout ce que nous venons de rapporter, il résulte que, pour trouver avec certitude la patrie de S. Brieuc, il faut la chercher dans l'une des provinces du peuple *Coritani*, mais aucun monument ne nous enseigne à laquelle il faut donner la préférence.

(1) Saint Brieuc avoit pour père *Cerpus* et pour mère *Eldrude*. L'un tire son nom de *cer*, *grande*, et de *bwth*, dont on a formé *gwd* ou *gwe*, *maison*: *homme de grande maison*. L'autre prend le sien d'*el*, *grande*, et de *drud*, *illustre*: *grande et illustre dame*. Les noms de *Cerpus* et d'*Eldrude* ne sont point saxons, comme l'a cru Bollandus: ils sont tirés du gallois et de l'ancien breton. On a donc eu tort d'en conclure qu'Eldrude étoit saxonne d'origine. On n'a pas mieux réussi à

les surpasser en mérite. La douceur de son caractère, secondée par l'éducation, un air prévenant, un esprit aisé et docile, la modestie qui accompagnoit son extérieur; toutes ces qualités, qui déposent si favorablement en faveur de la jeunesse, frappèrent saint Germain, et lui firent naître un pressentiment de la sainteté éminente où Brieuc devoit parvenir.

4. Le saint prélat se fit même suivre en France par son disciple (1). Les talens et les rares qualités du maître parurent bientôt communes

donner pour maître à Brieuc, en Irlande, un des saints du nom de Germain, qui y ont été célèbres, et qu'on a travesti en un saint Germain.

(1) Si les Actes de saint Brieuc, tels que nous les avons, méritent de la créance en bien des circonstances, ils renferment aussi des contradictions manifestes. Cette dernière proposition se prouve par ce qui suit: « *Miltetis* » *eum* (*Briocum*), dit l'auteur de ces actes, » *ad civitatem Parisiacam ad beatum virum* » *Germanum ejusdem civitatis episcopum.* » *Mittitur Parisius: cùm ad virum Dei Pari-* » *sius pervenisset, etc. Duo præ cæteris, Pa-* » *tricius scilicet et Eltutus sincero eum amore* » *amplexi sunt.* » C'est là un anachronisme bien marqué. Le saint Germain dont on veut que saint Brieuc ait été disciple fut ordonné évêque de Paris l'an 555. Saint Patrice mourut vers l'an 464. La vie de saint Iltut ne fut pas prolongée beaucoup au-delà du commencement du sixième siècle. Saint Brieuc n'a donc pu trouver ces deux saints, depuis 555, à l'école de saint Germain de Paris, et ils n'ont pu, depuis cette époque, lier avec lui une étroite amitié. S'il est vrai que saint Patrice, saint Iltut et saint Brieuc aient eu le même maître, et que ce maître se soit appelé Germain, comme l'assurent les actes que nous venons de citer, ce n'a pu être que Germain, évêque d'Auxerre l'an 418 et mort l'an 448. Aussi lit-on dans la vie de saint Patrice que ce généreux confesseur, animé du désir constant de porter la foi chez les Irlandois, consulta à ce sujet les prélats les plus éclairés et les plus vertueux de la Gaule. En 415, il alla trouver à Auxerre l'évêque saint Amateur, sous la discipline duquel il resta jusqu'à sa mort qui arriva trois ans après; il continua encore trois années sous celle de saint Germain, son successeur, et s'y forma au ministère de l'Eglise et à toutes les vertus d'un saint pasteur. On voit de nouveau Patrice à Auxerre, après le retour du voyage que saint Germain avait fait en Angleterre, l'an 429. Pour saint Iltut, il n'a pu prendre les leçons de saint Germain durant aucune de ces deux époques: il n'étoit pas encore né, lorsque saint Patrice se mit, en 418, sous la direction du nouvel évêque d'Auxerre; et il ne pouvoit être que dans l'enfance, temps où l'on ne peut faire de véritables liaisons, quand cet apôtre de l'Irlande visita saint Germain en 430. En effet, Renguilide, mère d'Iltut, étoit fille de Salomon, roi de l'Armorique, ainsi que nous l'avons vu ailleurs. Ce prince ne fut marié que vers l'an 408; Renguilide ne vint au monde qu'après Audren et Constantin, ses frères, vers l'an 411. Il est très-probable qu'elle n'épousa pas Bican avant l'âge de quinze ans, ce qui renvoie à l'an 426. En supposant qu'Iltut ait été son premier enfant, elle n'a pu lui donner le jour qu'en 427. Ce ne fut qu'au second voyage que saint Germain fit, en 446, dans la Grande-Bretagne, qu'Iltut fut connu de ce prélat, et c'est à cette occasion que cet abbé passe pour son disciple. Quant à ce qui regarde saint Brieuc, dès lors que ses Actes le font contemporain de saint Patrice, mort vers l'an 464, et de saint Iltut, décédé au commencement du sixième siècle, et qu'ils donnent à tous trois le même maître, on doit en inférer que ç'a été saint Germain d'Auxerre. Si ces mêmes Actes ne font mention à présent que de saint Germain de Paris, on doit reconnoître qu'une main étrangère les a interpolés dans cette partie. Par ce moyen, toute contradiction disparoît, et la vie de saint Brieuc se lie avec ce qui s'est passé de son temps.

à

à l'élève. L'intelligence des saintes Ecritures devint familière à Brieuc, et les vertus qu'elles recommandent, se gravèrent profondément dans son cœur. Son amour pour les pauvres n'eut point de bornes : on le vit se dépouiller pour les revêtir. L'austérité de sa vie approchoit de celle du saint évêque qu'il s'étoit proposé pour modèle. Ce qui prouve l'état de perfection où il parvint avec l'âge, c'est que saint Germain, qui connoissoit toute l'étendue de la sublimité du sacerdoce et des qualités supérieures qu'il requiert, l'honora de cet auguste caractère.

5. Brieuc, affermi dans les voies de la sainteté, et rempli des dons de la science, non de celle qui enfle et qui donne tout à l'extérieur, mais de celle qui, en faisant connoître à l'homme ses devoirs, lui apprend en même temps à les pratiquer, repassa dans sa patrie. La religion et les mœurs y prirent une nouvelle vigueur sous ses étendards; la grâce des miracles que saint Germain avoit si bien employée pour la gloire de Dieu et le salut des peuples, fut suivie des mêmes effets entre ses mains : ses parens furent une des premières conquêtes qu'il fit à Jésus-Christ. Les kalendes de janvier, ancienne fête du paganisme, n'étoient pas encore entièrement oubliées dans l'île ; sa famille, guidée par l'habitude, s'y livroit le jour même qu'il la visita ; il lui fit comprendre que le culte de Dieu doit être sans partage, et qu'il n'a rien de commun avec les extravagances des païens. Ami de la retraite dans laquelle habite l'innocence, tandis qu'elle est sujette à se ternir dans le tumulte du monde, il fonda le célèbre monastère de Grand-lann (1), des libéralités de sa famille. Ceux qui entrèrent dans sa communauté trouvèrent, dans leur chef, l'exemple de toutes les vertus, et se sanctifièrent avec lui.

6. Plusieurs années après, le saint abbé se retira en Armorique avec un grand nombre de ses disciples ; il aborda à la vallée qu'on appeloit alors Trecor (2), et de là s'avança dans le continent, entre la rivière de Treguer et celle de Trieu (3).

Un officier étoit alors préposé à la garde de ces rivières : cet emploi

(1) Grand-lann tire son nom de *grand*, crase de *gerand*, *grand*, et de *lann*, *monastère*.

(2) L'auteur des Actes de saint Brieuc appelle *Jaudi* l'endroit où cet abbé s'arrêta. Le nom de *Jaudi* se tire d'*io*, *rivière*, et de *di*, *deux*. Deux rivières arrosent Trecor, autrement Treguer.

(3) Le Trieu ou Trieux prend sa source à l'extrémité du diocèse de Treguer, du côté du midi, d'où, s'avançant vers le septentrion, il passe à Guincamp et à Pontrieux ; de ce dernier lieu il se rend dans la Manche, au nord-est, et à trois lieues environ de Treguer. Le nom de *Trieu* est formé de *tyr*, par transposition *try*, *rivière*, et d'*eu*, *union*. Le Liés, après avoir coulé à Châtel-Audren, va se joindre au Trieu au-dessus de Pontrieux (*). *Liés* tire son nom de *liex*, *rivière*.

(*) Ou Port-Rieu. Voyez ci-dessus, cinquième siècle, n° 195, p. 292, à la note n° 10. a. V.

lui avoit fait donner le nom de *Conan* (1). Ce comte donna à saint Brieuc un établissement où il forma un monastère ; on en peut encore reconnoître de nos jours le nom, par celui de Landebaron ou Landebairon (2), paroisse située vers la source des deux rivières que nous venons d'appeler.

7. La piété de l'abbé ne demeura pas oisive dans cette nouvelle terre : il fut le père et l'exemple d'une nombreuse société ; ses soins paternels s'étendirent jusqu'au peuple de son voisinage, parmi lequel on comptoit beaucoup de ses concitoyens. Tandis que les bénédictions du ciel se répandoient sur le lieu qu'il habitoit, les Coritains gémissoient dans l'affliction : une cruelle maladie en faisoit périr chaque jour un grand nombre ; pour désarmer le bras de la justice divine, ils eurent recours à la charité de leur saint patriote, et à son crédit auprès de celui qui donne la vie et la mort, suivant les conseils de sa sagesse infinie. Les correspondances qu'ils entretenoient avec les Armoriques l'instruisirent bientôt de leur triste position.

Le serviteur de Dieu prouva, dans cette circonstance, que les saints n'abandonnent point ceux qui leur exposent leurs besoins, et surtout les personnes avec qui ils ont eu des liaisons particulières. L'empressement de saint Brieuc, à secourir ses frères, ne connut point d'obstacles : la guérison de leurs maladies corporelles lui fut chère ; celle qu'il se hâta de procurer à leurs âmes étoit d'un tout autre prix, parce que ses yeux, toujours clairvoyants, osoient déchirer le voile qui couvre l'éternité ; sa présence dissipa les alarmes, et tout répondit au zèle qui l'animoit. Après avoir béni le Dieu des miséricordes, il revint en Armorique se renfermer dans son monastère.

8. Quoique la ferveur se soutînt toujours dans sa communauté, le judicieux supérieur s'aperçut qu'il étoit à charge à quelques-uns de ses religieux. Des vertus sublimes font quelquefois ombrage dans le lieu même qui est destiné à leur servir de sanctuaire. Brieuc, qui craignoit la division, se fit remplacer par un abbé (3) selon le cœur de Dieu, et alla chercher une autre solitude.

(1) Le nom de *Conan* vient de *con*, *chef*, et d'*an*, *rivière* : *chef qui commande sur une ou plusieurs rivières*. On conservoit encore l'usage que les Romains avoient introduit, de faire garder par des troupes les embouchures des rivières, parce que les écumeurs de mer les remontoient pour faire des incursions bien avant dans le terrain.

(2) Landebaron ou Landebairon, qui est entre Pontrieux et Guingamp, est ainsi appelé de *lann*, *monastère* ; de *de*, *vers* ; de *bar* ou *ben*, *source* ; et d'*on*, *rivière* ; ce qui veut dire : *monastère situé vers la source d'une ou plusieurs rivières*.

(3) L'auteur de la vie de saint Brieuc lui donne saint Tugdual pour successeur : c'est

9. Quatre-vingts de ses moines le suivirent, pour ne pas se priver d'un si grand modèle. Il s'embarqua avec eux à Trecor; après avoir entré dans la Manche, il longea les côtes de la mer, et s'arrêta à l'endroit que nous nommons le port du Leguer (1). La rivière, qui a son embouchure dans ce havre, portoit alors le nom de *Sahgud*, parce que des troupes y étoient postées sur ses rives pour en défendre l'entrée (2). Le terrain, qui est au-dessus de ce port, étoit couvert de bois (3).

10. Saint Brieuc, accompagné de ses religieux, s'avança dans le continent où la forêt se prolongeoit; comme il s'entretenoit avec eux des avantages qu'ils pourroient se procurer dans ce lieu, l'une des sentinelles qui les aperçut se rendit auprès du commandant, pour lui faire le rapport de ce qu'elle venoit de découvrir. Comme le château de ce comte n'étoit pas éloigné, les ordres furent bientôt reçus : une troupe de cavaliers fut chargée de faire main-basse sur ces étrangers, qu'on prenoit pour des ennemis.

11. Des douleurs aiguës, dont le gouverneur est saisi à l'instant même, le font penser plus mûrement; il fait revenir l'escadron sur ses pas et lui enjoint de conduire à son château les hommes qu'on lui avoit dénoncés. Il fut étrangement surpris de trouver dans leur chef un parent et un ami : tous deux étoient nés sous le même ciel et de la même famille.

Le nom de cet officier étoit Rigual (4) ou Rivallon (5). On le lui avoit

une nouvelle erreur du légendaire ; saint Tugdual n'a jamais été abbé de Landebaron : le monastère qu'il fonda prit le nom de Lann-Treguer.

(1) Le nom du havre dit *Leguer* a pour origine *le, port*, et *gwer, rivière;* ce qui signifie : *havre de la rivière.*

(2) Les Actes de saint Brieuc portent ce qui suit : « *Devenit* (*Briocus*) *ad fluvium qui ab* » *incolis terræ vocatur sangua.* » Le terme *sangua* a pour étymologie *sam, rivière*, et *guad, sentinelle;* ce qui veut dire : *rivière auprès de laquelle il y a des sentinelles.* La rivière *Sangua* s'appelle maintenant *Gouet* ou *Gouat*. D'Argentré, dans son histoire de Bretagne, art. *Saint-Brieuc*, dit que *gouet* est un mot corrompu de *gouat*, qui signifie *sang* en breton. Il auroit parlé plus exactement, s'il eût assuré que ces deux termes sont également bas-bretons et désignent la même chose, c'est-à-dire, du *sang;* mais *gouet* ou *gouat* expriment-ils ici ce que cet historien veut nous faire entendre? C'est en quoi consiste l'état de la question : on ne voit ni dans la qualité des eaux de la rivière de Gouet, ni dans celle du sol qu'elle baigne, de quoi autoriser l'étymologie qu'on lui donne. L'histoire ne fournit pas plus de lumière à ce sujet : il paroît donc qu'il faut donner une autre origine au mot *gouet;* elle vient naturellement de *gow, rivière*, et d'*at* ou *et, particule diminutive : petite rivière.*

(3) Ce terrain s'appeloit *Cesson*, de *ces, bois*, et d'*on, rivière : bois sur le bord d'une rivière.*

(4) Rigual étoit ainsi appelé de *ri, gouverneur*, et de *gwal, fortification.*

(5) Le nom de *Rivallon* est le même que celui de Rigual; il vient de *ri, gouverneur;* de *bal* ou *wal, fortification*, et d'*on, rivière;* ce qui veut dire : *gouverneur d'une fortification établie sur une rivière.*

donné dans l'Armorique, à cause de l'emploi qu'il y avoit obtenu. Les titres, dont sa naissance distinguée l'avoient décoré dans sa patrie, ne l'avoient pas suivi à son émigration. A l'exemple de tant d'autres, il avoit quitté la Bretagne, pour respirer plus à l'aise dans une terre qui étoit le refuge des insulaires, et où il étoit à la tête des Létes du canton.

Rigual confessa devant Brieuc la faute qu'il avoit été sur le point de commettre contre sa personne et contre ceux de sa suite, et lui en demanda pardon : la santé, qu'il venoit de perdre, lui fut rendue par les prières du saint.

12. Cet événement piqua Rigual d'une vive reconnoissance, et le pénétra d'admiration et de respect pour un parent d'une si haute vertu, à qui le ciel rendoit des témoignages sensibles ; il lui donna le palais auprès duquel ses troupes faisoient l'exercice, et annexa à ce présent tout ce qui en dépendoit. La plus grande partie de ce terrain, qui devoit être fort étendu, étoit encore inculte et rempli de bois. Cette cession fut faite à titre de bénéfice (1).

(1) Voici ce qu'on lit dans les Actes de saint Brieuc : « *Aulam campi roboris (aliàs » Helioni, quæ olim vetus stabulum vocabatur), » cum universa quæ ad eam pertingebat, redi- » tuum possessione, tradens, ut ibidem ad » Deum perpetualiter serviendum monastico » aptum ordini ædificaret habitaculum.* » De là on concluroit que l'*aula campi roboris* seroit le même qu'*Hélion* et le *vetus stabulum* ; cependant, la collection de l'église de Nantes distingue l'un et l'autre ; elle porte que Rigual se retira à Hellion, et qu'il abandonna à Brieuc l'*aula campi roboris* ; ce qui nous paroît dans l'exacte vérité. En effet, le terme *aula*, qui se tire d'*ol, habitation*, indique, à la vérité, une maison qui devoit être de conséquence, mais il n'annonce pas qu'elle ait été faite pour se mettre à couvert de la violence ; c'étoit plutôt un lieu de plaisance auprès duquel le comte du canton exerçoit ses troupes et leur faisoit livrer des combats simulés. C'est pour cela que nous avons rendu le terme *campi*, par *lieu d'exercice* ; ce mot est pris de *camp*, qui a cette signification, et d'où est venu le latin *campus* et le françois *champ*. Au contraire, Hellion étoit un château fortifié : *hell*, *palais ; ion, fortifié*. Le nom d'*Hillion*, que porte à présent une paroisse voisine de la ville de Saint-Brieuc, est sûrement pris de ce château, parce qu'il étoit dans ses enclaves. C'est sans fondement que les mêmes Actes confondent *vetus stabulum* avec Hellion ; le nom de *stabulum* vient d'*es*, *près*, et de *tab*, *eau*, *mer*. La paroisse d'Hillion est, à la vérité, sur l'Océan ; mais on y en voit aussi une autre qu'on appelle *Etable*, mot qu'on a traduit du latin en françois, parce qu'on ignoroit qu'il prenoit sa source dans le celtique. Nous avons avancé que le terrain cédé par Rigual à saint Brieuc, étoit, pour la plupart, rempli de bois. Le terme *roboris* nous a porté à former ce jugement ; on peut le rendre par *rouvrai*, nom si commun en Armorique, qui veut dire : *lieu couvert de chênes*. Le latin *robur*, qui n'est pas sorti du grec, est formé du celtique *rove*, *chêne*. L'*aula campi roboris*, avec ses dépendances, devoit être d'une étendue considérable. Ce district renfermoit l'emplacement de la ville de Saint-Brieuc, puisque ce fut là que cet abbé bâtit son monastère ; il occupoit en outre la paroisse de Cesson, qui en est à une demi-lieue, et qui étoit alors couverte de bois, comme son nom le prouve ; il faut peut-être y joindre ce que nous nommons Langueux et Tregueux, paroisses voisines de Saint-Brieuc. Comme l'*aula campi roboris*, et ses

Brieuc, qui, du sein de la grandeur humaine, s'étoit fait pauvre avec Jésus-Christ, n'habita pas long-temps le palais de Rigual. Le lieu appelé la vallée double, que des sources vives arrosent, et qui est masqué par des montagnes qui lui ôtent la vue de la mer, quoiqu'elle n'en soit éloignée que d'une demi-lieue, fut choisi par cet abbé pour y établir sa demeure et celle de ses religieux; les chênes antiques, qui couvroient cette place, et dont la tête orgueilleuse sembloit s'élever jusqu'au ciel, tombèrent sous la coignée de la nouvelle colonie; ce qui environnoit cette humble troupe devoit s'abaisser comme elle, pour se relever avec plus de sûreté; ces arbres dociles, qui se prêtèrent à la construction du monastère, n'en furent que plus précieux : ils cachèrent au public des vertus qu'il ne pouvoit voir dans tout leur jour. L'église de cette communauté fut consacrée à Dieu sous l'invocation de saint Etienne, premier martyr.

13. Le nom de saint Brieuc, ainsi que celui de Rigual, n'étoit qu'appellatif : il en avoit porté un autre dans l'île de Bretagne, et même à Landebaron. Le nom que nous lui connoissons est pris du dernier lieu qu'il habita : il désigne un homme qui s'est fixé dans un endroit qui fait face à un rocher (1). Ce saint s'appelle encore Briomacle; ce qui exprime la bonté de son caractère, et son attrait pour la solitude (2).

14. Le pieux abbé suivit, à la double vallée, la même conduite qu'à Landebaron : le peuple, auprès duquel il vivoit, étoit composé des naturels du pays, et surtout d'un grand nombre de Bretons. Parmi les premiers, il s'en trouvoit qui n'avoient pas encore abjuré le paganisme; les évêques de Dol, qui y avoient porté le flambeau de la foi, n'avoient pu l'extirper entièrement. Les seconds, quoique chrétiens, avoient besoin d'instruction; dans l'île, ils s'étoient plus formés au maniement des armes qu'à la pratique de la religion. Brieuc catéchisa les uns et les autres, dissipa leur ignorance, et les porta par son exemple, moyen toujours plus efficace que les discours, ou à embrasser le christianisme, ou à en remplir avec exactitude les obligations multipliées. Le caractère

dépendances, étoient des fonds létiques, Rigual ne put les donner à saint Brieuc que sous les charges ordinaires; ils continuèrent donc d'être sujets à la régale de ce temps. On ne doit pas être surpris que la côte de la vallée double fût alors soigneusement gardée. A deux lieues au nord-nord-ouest de cette vallée, les Romains avoient établi auparavant une garnison fixe, dont le camp, dit *de César*, nous rappelle le souvenir.

(1) Saint Brieuc a emprunté son nom de *bri*, *rocher*, et d'*oc*, *vis-à-vis*; ainsi, par le terme *Brioc*, on entendoit *un homme qui habitoit vis-à-vis d'un rocher*.

(2) Briomacle est formé de *bri*, *rocher*; d'*oc*, *vis-à-vis*; de *ma*, *bon*, et de *cle*, *qui se cache* : *bon-homme qui se cache dans un lieu qui est vis-à-vis d'un rocher*.

épiscopal, dont il étoit revêtu, lui donnoit une nouvelle autorité (1). Les miracles qu'il opéroit de temps en temps le faisoient regarder comme l'homme de Dieu, et rendoient croyables les vérités évangéliques à ceux qui étoient le moins capables de discussion ; la raison, tant soit peu développée, reconnoissoit la voix du Tout-Puissant dans ces merveilles.

La confiance que saint Brieuc s'étoit acquise étoit universelle ; c'est qu'il n'avoit pour but que de procurer le bien général et particulier : objet que s'est toujours proposé la vertu. L'attachement qui lioit Rigual avec l'apôtre de son canton, n'étoit pas tant l'effet du sang que de la considération qu'il avoit pour son mérite ; aussi, quand ce comte se sentit approcher de sa fin, il désira avec empressement que Brieuc l'assistât à la mort. Le saint, exténué de travaux, et cassé de vieillesse, ne pouvoit presque plus marcher ; il fut obligé de se faire porter en chariot. Dans cet équipage, plus brillant aux yeux de la raison que ceux qu'une indolente mollesse a inventés, ce respectable décrépit étoit entouré, non d'une suite nombreuse de domestiques, qui sont presque toujours voués à l'ostentation, mais d'une troupe de ses religieux qui le portoient dans leur cœur, et qui, suivant l'usage, chantoient avec lui, sur la route, des pseaumes et des hymnes.

Cette visite fut, pour Rigual, celle d'un ange descendu du ciel : l'âme du saint abbé sembla passer dans la sienne ; ses exhortations, ses conseils, ses prières animèrent le mourant à la vue du redoutable passage qu'il alloit faire à l'éternité, et affermirent son espérance dans les miséricordes du Seigneur.

15. Le saint abbé ne survécut pas long-temps à Rigual ; presque consumé par les années et par les austérités, il fut attaqué d'une fièvre légère qui acheva de dissiper ce qui lui restoit d'esprits vitaux. On assure qu'immédiatement après sa mort, il apparut glorieux à deux de ses disciples de Grand-Lann. Son corps fut inhumé dans son monastère de la double vallée (2).

16. Les miracles qui s'opérèrent sur son tombeau, furent un témoignage du bonheur dont il jouissoit dans le ciel et une suite non interrompue de sa charité. Pendant sa vie, un grand nombre de personnes

(1) Les Actes de ce saint ne disent pas qu'il ait été évêque ; mais il est qualifié tel dans une inscription qui est sur une plaque de marbre noir qu'on trouva dans sa châsse en 1210. Elle est conçue dans ces termes : *Hic jacet corpus sanctissimum sanctissimi confessoris Brioci, episcopi Britanniæ.*

(2) Albert le Grand, Lobineau ; Vies des Saints de Bretagne ; le *Martyrologium Gallic.* d'André du Saussay, et le *Proprium Brioense.*

s'étoient établies auprès de son monastère pour recevoir avec plus de facilité, et plus fréquemment, ses solides instructions. Après sa mort, la célébrité de ses miracles en attacha plusieurs à ce lieu par la gratitude, et d'autres par le commerce qu'y procuroient les étrangers qui venoient en foule visiter les reliques du saint. Peu à peu le monastère de ce pieux évêque, à qui des bois avoient fait place, et qui en fut encore long-temps entouré, vit s'élever à ses côtés une multitude de maisons.

Les citoyens, à l'exemple des religieux de la double vallée, qui tous étoient témoins des merveilles que le bienheureux Brieuc faisoit éclater en leur faveur, et à l'égard des étrangers qui réclamoient sa puissante intercession auprès de Dieu, se mirent sous sa protection. Le nom du saint devint celui de leur nouvelle ville; c'est ainsi que la religion a toujours servi la gloire et l'illustration des états.

17. L'un de ces religieux, à qui saint Brieuc avoit apparu après sa mort, se nommoit Marcan, et l'autre Sieu. On ne peut douter que tous trois n'aient été unis, pendant leur vie mortelle, par le même esprit et par les mêmes vertus : l'apparition du père à ses enfans spirituels étoit pour eux un nouvel encouragement à la persévérance. La gloire, dont ils l'avoient vu tout rayonnant, étoit un pronostic de celle qui les attendoit après leurs combats sur la terre.

Saint Marcan ne pouvoit manquer d'être connu en Armorique : les Bretons, qui venoient successivement s'y établir, ne perdoient pas de vue la mémoire de leurs grands hommes. Les évêques de Dol, qui, pour la plupart, étoient sortis de la même île, s'empressoient d'introduire dans leur diocèse le culte de ses saints; par là ils piquoient l'émulation de leurs patriotes, et excitoient les anciens habitans du pays à marcher sur les mêmes traces. C'est d'après ces considérations que saint Marcan (1) devint le patron d'une paroisse de l'évêché de Dol, à deux lieues de la ville principale.

18. Saint Marcan avoit terminé ses jours dans la Bretagne. Sieu, après la vision qu'il avoit eue à Grand-Lann, passa en Armorique, dans le monastère de la double vallée, pour se réjouir dans le Seigneur, avec les religieux de cette fervente maison, sur le triomphe de leur père commun.

19. Il y a lieu de croire que Sieu ne tarda pas à quitter le régime cénobitique pour vivre en solitaire. Ce fut probablement dans un canton

(1) Le nom de *Marcan* exprime la sainteté de celui qui le porta. *Mar*, *très*; *can*, *bon*.

pation principale devoit tendre à faire jouir ses sujets des fruits de la paix. Cependant Clovis, qui aspiroit à la puissance universelle dans les Gaules, ne se bornoit plus à invoquer la loi du plus fort : les traités les plus solennels étoient une foible barrière à son ambition ; pour la couvrir, il osa même employer le manteau de la religion. Sigebert, roi de Cologne, et Clodoric son fils, Cararic, autre roi françois, Ragnacaire, roi de Cambrai, et Rinomer, roi du Maine, furent immolés à sa jalousie, malgré les liens du sang qui les unissoit à sa personne. Le meurtrier de ses proches n'avoit pu abaisser par la force le roi de l'Armorique : la trahison le seconda et fit tomber à ses pieds un monarque puissant. Ce prince infortuné fut inhumé, à ce que l'on prétend, dans l'église de Saint Cyr de Nantes, qu'il avoit fait bâtir (1).

23. Budic enlevé à ses peuples, il ne restoit plus qu'à envahir ses états. Les Frisons, alliés de Clovis ou soumis à ses lois, firent une irruption en Armorique : leurs armes victorieuses pénétrèrent jusqu'aux extrémités du royaume, et bientôt ils s'en rendirent les maîtres. Pour affermir leur conquête, ils chassèrent les princes du sang royal et les seigneurs qui leur étoient attachés.

Clovis, au comble de sa joie, fit alors connoître sensiblement que cette expédition avoit été conduite sous ses ordres. Aussitôt il place des lieutenans dans le pays conquis et fait battre monnoie à Rennes.

24. Une chose qu'on ne peut trop louer dans le monarque françois, c'est que la vertu avoit un accès facile auprès de lui. Cet éloge seroit plus flatteur s'il l'avoit aimée pour elle-même : ceux des évêques de son royaume dont les talens et la sainteté étoient reconnus, entroient dans ses conseils et jouissoient des honneurs les plus marqués.

L'Armorique ne fut pas plutôt jointe à ses états que saint Melaine commença à paroître avec éclat à sa cour. Il fut, en quelque manière, l'oracle du prince : c'est à sa persuasion que ce roi bâtit plusieurs églises nouvelles, qu'il releva celles que le malheur des temps avoit renversées et qu'il fonda quelques monastères. Les temples vivans du Seigneur, ces pauvres dans lesquels se trouve surtout Jésus-Christ et qui étoient toujours présens aux yeux charitables du saint évêque, reçurent aussi de puissans secours : c'étoit beaucoup obtenir d'un souverain qui violoit, sans scrupule, les droits les plus sacrés de la justice et de l'humanité.

25. L'évêque de Rennes, qui avoit à cœur la conservation de la discipline ecclésiastique, fut un des principaux mobiles de la convocation du

(1) [An 509 environ.] — Omission. a. V.

concile d'Orléans. Cette assemblée fut tenue, au mois de juillet, sous le consulat de Felix, c'est-à-dire, l'an 511. Les évêques de l'Armorique, alors sujets de Clovis, durent y assister avec ceux des Gaules. Aussi en compte-t-on au moins trois : Melaine de Rennes, Epiphane de Nantes et Modeste de Vennes. Comme les canons de ce concile sont également l'ouvrage des églises françoises et armoriques, nous croyons devoir les rapporter ici : ils sont au nombre de trente-un.

I. « Les homicides, les adultères, les voleurs qui se réfugieront dans » l'église ne pourront, ainsi que les canons et les lois romaines l'ont » ordonné, être enlevés de l'enceinte de l'église, ni de la maison de » l'évêque, ni livrés à qui que ce soit, à moins qu'il n'ait prêté serment » sur les saints Evangiles qu'on ne les mettra point à mort, qu'on ne les » mutilera pas et qu'on ne leur infligera aucune peine ; le coupable sera » tenu, néanmoins, de satisfaire à la partie. Celui qui sera convaincu » d'avoir violé son serment sera séparé, non-seulement de la commu- » nion de l'Eglise, mais encore de la table de tous les fidèles catho- » liques. Si la partie intéressée ne veut pas recevoir la composition, au » cas que le coupable s'enfuie par un motif de crainte, on ne pourra » le redemander aux clercs de l'église. »

II. « A l'égard des ravisseurs qui se sauvent dans l'église avec les filles » qu'ils ont enlevées, si c'est par force et contre leur gré qu'ils les ont » ravies et que le fait soit constaté, la fille enlevée sera mise en liberté. » Le ravisseur ne pourra être puni de mort ou de quelque peine afflic- » tive, mais il sera fait esclave et obligé de se racheter. Si la fille a » donné son consentement au ravisseur, ou devant ou après l'enlève- » ment, et qu'elle ait encore son père, elle lui sera rendue, après avoir » obtenu de lui le pardon de sa faute. Le père ne pourra exiger aucune » autre satisfaction du ravisseur. »

III. « L'esclave qui, coupable de quelque faute, se sera réfugié dans » l'église, sera contraint de retourner au service de son maître, dès que » celui-ci aura prêté serment de ne lui faire aucun mal pour son éva- » sion. Si, contre son serment, le maître est convaincu de l'avoir mal- » traité, en punition du mépris qu'il fait de l'Eglise et du violement de » sa foi, il sera séparé de la communion et de la table, de la même » manière que nous l'avons ordonné ci-devant. Si l'esclave refuse de » sortir, quoique son maître ait fait serment, à la demande des clercs, » de lui accorder sa grâce, il pourra le tirer par force de l'église. »

IV. « On ne recevra les laïques dans le clergé que par ordre du roi ou » avec la permission du juge ; mais les enfans des clercs, c'est-à-dire, » ceux dont les pères, aïeux ou bisaïeux sont du clergé, seront sous » la puissance et la discipline de l'évêque. »

V. « Les offrandes ou les revenus des terres que le roi, notre seigneur, » a données à l'Eglise, ou pourra donner dans la suite, avec exemption » de charges, seront employés aux réparations des églises, à la nourri- » ture des évêques, des prêtres et des pauvres, et au rachat des cap- » tifs. Les clercs, qui jouissent des mêmes immunités, seront obligés de » travailler à l'œuvre de l'Eglise. Si quelque évêque fait un autre usage » de ces biens, et ne veille pas sur les clercs, il en sera repris publique- » ment par ses comprovinciaux. S'il ne se corrige pas, les évêques se » sépareront de sa communion. »

VI. « Nous défendons d'excommunier ceux qui croient pouvoir pour- » suivre leurs droits, soit contre l'évêque, soit contre l'Eglise, pourvu » qu'ils n'emploient pas des reproches outrageans, ou des accusations » criminelles. »

VII. « Les abbés, les prêtres, tout clerc ou religieux, ne pourront aller » demander des grâces au prince sans la permission de l'évêque ; celui » qui agiroit autrement, sera excommunié et privé de son état. Son évê- » que pourra néanmoins l'y rétablir, lorsqu'il aura pleinement satisfait » pour cette faute. »

VIII. « L'évêque, qui ordonnera prêtre ou diacre un esclave qu'il con- » noîtra tel, en l'absence ou à l'insçu de son maître, dédommagera le » maître au double ; mais l'esclave conservera l'ordre sacré qu'il aura » reçu. Si l'évêque ignoroit sa condition, ceux qui le lui ont présenté, » et qui en ont rendu témoignage, seront tenus au même dédomma- » gement. »

IX. « Le diacre ou le prêtre qui aura commis un crime capital, sera » déposé et excommunié. »

X. « A l'égard des clercs hérétiques qui se convertissent à la foi catho- » lique, ou des églises que les Goths ont jusqu'à présent possédées, et » où ils professoient leurs erreurs, si la conversion de ces clercs est sin- » cère, si leur foi est catholique, si leur vie est pure et sans reproche,

» ils seront reçus par l'imposition des mains dans l'office dont l'évêque » les aura jugés dignes ; les églises seront réconciliées avec les mêmes » cérémonies que nous avons coutume de réconcilier les nôtres. »

XI. « Ceux qui, après avoir reçu la pénitence, abandonneront leur état » pour retourner aux actions du siècle, seront séparés de la communion » et de la table de tous les catholiques. Celui qui, après cet interdit, » osera manger avec eux, sera lui-même privé de la communion. »

XII. « Le diacre ou le prêtre, qui se sera éloigné de l'autel pour faire » pénitence de quelque faute, pourra donner le baptême, en cas de né- » cessité, et s'il ne se trouve point d'autre ministre de l'Eglise pour le » conférer. »

XIII. « Si la veuve d'un prêtre ou d'un diacre se remarie, elle et son » conjoint seront punis et séparés; s'ils s'opiniâtrent dans leur crime, » ils seront tous deux excommuniés. »

XIV. « Suivant les anciens canons, que nous avons jugé à propos de » renouveler, nous avons réglé que l'évêque aura la moitié des offran- » des que les fidèles feront à l'autel (dans la cathédrale), l'autre moitié » sera partagée aux clercs, selon leurs degrés. L'évêque continuera d'a- » voir l'administration des biens-fonds de l'église matrice. »

XV. « Quant aux terres, vignes, esclaves, et même l'argent que les fi- » dèles donneront aux paroisses, on suivra la disposition des anciens » canons, selon laquelle tous ces biens doivent être sous la puissance » de l'évêque. Il n'aura que le tiers des offrandes qui seront faites à » l'autel dans les paroisses. »

XVI. « L'évêque sera tenu de vêtir et de nourrir, autant qu'il pourra, » tous les pauvres et les infirmes qui ne peuvent pas travailler. »

XVII. « Les églises bâties en divers lieux, et celles qu'on bâtit encore » tous les jours, dépendront, suivant les anciens canons, de l'évêque » dans le territoire duquel elles seront construites. »

XVIII. « Un frère n'épousera point la veuve de son frère, ni un veuf la » sœur de sa femme. »

XIX. « Les abbés demeureront soumis aux évêques, comme il convient » à l'humilité de leur état ; ils en seront corrigés, s'ils font quelque chose

» contre la règle. Ils s'assembleront tous les ans dans le lieu que l'évêque » leur aura marqué. Les moines obéiront en tout aux abbés : s'il s'en » trouve quelqu'un d'indocile qui veuille courir en différens lieux, ou » posséder quelque chose en propre, l'abbé saisira, au profit du mo» nastère, tout ce qu'il aura acquis ; le vagabond sera pris, avec le se» cours de l'évêque, et renfermé comme fugitif. L'abbé, qui ne punira » point de pareilles fautes, ou qui recevra dans son monastère un moine » étranger, sera traité comme coupable. »

XX. « Il ne sera pas permis aux moines de se servir de l'*orarium* (1), » dans leur monastère, ni d'y porter des chaussures (2) qui leur cou» vrent les jambes. »

XXI. « Un moine qui se marie, après avoir pris le manteau, ne pourra » jamais entrer dans l'état ecclésiastique. »

XXII. « Aucun moine ne pourra quitter sa communauté, pour se bâ-

(1) Le P. Longueval, dans son second vol. de l'Histoire de l'Eglise gallicane, rend le mot *orarium* par celui d'*étole*. Ce sentiment est réfuté par M. Hermant, tome 2 de son Histoire des conciles. « Le mot *orarium*, dit-il, » signifie proprement un linge fin, dont on » s'essuyoit le visage ; et c'est ce que le con» cile défend aux moines, et, après lui, saint » Isidore, dans la règle qu'il a faite pour les » moines, chap. 12. » D. Ceillier donne aussi le même sens à l'*orarium*. Celui qui l'employa le premier fut l'empereur Marc-Aurele, ainsi que l'atteste Vopiscus. L'usage qu'il en fit étoit uniquement pour servir, en l'agitant en l'air, de signe d'applaudissement ou de bienveillance aux spectacles. Nous voyons qu'il fut introduit dans les assemblées des chrétiens. Eusebe rapporte que Paul de Samosate, prêchant un jour devant le peuple, s'attendoit à cette espèce d'applaudissement. Depuis, on se servit de l'*orarium* pour s'essuyer le visage et pour se moucher. L'étymologie de ce nom répond à ce dernier usage : elle vient du celtique *or*, *visage*.

(2) Le texte latin porte *Tzangas*. Ce nom se tire du celtique *t* pour *ty*, ainsi qu'on le remarque dans la vie de saint Gildas; terme qui veut dire *maison*, et de *zangoa*, *jambe ;* à la lettre : *maison des jambes*. Les Gaulois considéroient leurs vêtemens comme autant d'habitations, et se servoient des mêmes termes pour rendre à l'esprit les uns et les autres. Par exemple, *caban* signifie *petite maison*, et *manteau pour la pluie*. Ce qui nous couvre s'appelle *habit*, c'est-à-dire, *petite maison ; hab*, *maison ; it* ou *is*, *petite*. Le *domino*, dont on se couvre la tête et les épaules, tire son nom de *domus*, *maison*. *Casula* (chasuble) veut dire, *habillement ;* c'est un diminutif de *cas*, *habitation*. *Cazaqenn*, terme également celtique (habit), a la même origine ; *cas*, *habitation ; qenn*, *belle*. Le *Tzanga* servoit donc surtout à couvrir les jambes et à les garantir des dangers qu'elles pouvoient essuyer étant nues ; c'est pour cela qu'on en usoit à la guerre et en voyage ; mais, à la maison et à la ville, ce vêtement n'étoit pas d'usage. Une loi qu'on trouve dans le Code Théodosien, le défend expressément. « *Usum Tzangarum atque bracca» rum intra urbem venerabilem nemini liceat » usurpare.* » *Lex.* 2. *Cod. Theod.* Charlemagne étendit cette loi aux clercs. « *Clerici pam» pis aut Tzangis vel armis non utantur.* » *Capit. lib.* 7, *cap.* 304. Lanfranc, dans son règlement pour l'ordre de saint Benoît, veut qu'on accorde le *Tzanga* aux religieux, lorsqu'ils sont en voyage. Le 20e canon du concile d'Orléans n'en restreint et n'en interdit l'usage que dans le monastère.

» tir une cellule particulière, sans la permission de son évêque, ou l'a-
» grément de l'abbé. »

XXIII. « Si un évêque donne à des clercs ou à des moines quelques » pièces de vignes, ou de terres à cultiver, ou à posséder pour un temps, » ces biens reviendront à l'Eglise, quelque espace de temps qu'il se soit » écoulé; et la prescription, qui est en usage selon les lois civiles, » n'aura pas lieu pour les biens de l'Eglise. »

XXIV. « Tous les évêques ont ordonné que le carême soit de quarante » jours et non de cinquante. »

XXV. « Aucun habitant des villes ne pourra célébrer, à sa maison de » campagne, les fêtes de Pâques, de Noël et de la Quinquagésime (c'est-» à-dire, de la Pentecôte), à moins que quelque infirmité ne l'y re-» tienne. »

XXVI. « Le peuple ne sortira pas avant la fin de la messe, et sans avoir » reçu la bénédiction de l'évêque, s'il y est présent. »

XXVII. « Les Rogations, ou Litanies, seront célébrées, par toutes les » églises, les trois jours qui précèdent l'Ascension; on jeûnera ces trois » jours, et l'on n'usera que de nourriture de carême. Les esclaves mêmes » ne travailleront pas, afin que tout le peuple puisse s'assembler. »

XXVIII. « Les clercs, qui négligeront d'assister aux Rogations, seront » punis (1), à la discrétion de l'évêque. »

XXIX. « Les évêques, les prêtres et les diacres se conformeront aux an-» ciens canons, qui leur enjoignent d'éviter toute familiarité avec des » femmes étrangères. »

XXX. « Tout clerc, moine et séculier qui croira à la divination, aux » augures et à ce qu'on appelle faussement les sorts des saints, ou qui en-» seignera cette doctrine, sera excommunié. »

XXXI. « L'évêque se trouvera le dimanche à l'église dont il est le plus » proche, à moins que la maladie ne l'en empêche (2). »

(1) Il y a, dans le texte latin, *suscipiant disciplinam;* ce qu'on peut rendre par ces mots : *qu'ils soient fustigés*. Le terme *discipline* se prit d'abord pour toutes sortes de corrections; mais, comme la flagellation étoit particulièrement en usage dans les monastères, pour le maintien de la discipline, on a nommé cette correction *discipline*.

(2) Sirmond, Concil. Galliæ. t. 1.

26. Les actes de ce concile furent souscrits par Epiphane de Nantes, Modeste de Vennes et Melaine de Rennes. Celui-ci fut l'âme de cette sainte assemblée, par sa science et son zèle à combattre les erreurs des hérétiques. L'auteur de sa vie en apporte pour garants les actes du concile même; mais nous ne les avons plus, et il ne nous reste que les canons dont nous venons de faire le rapport.

27. Il paroît, par le rang de la souscription d'Epiphane au concile d'Orléans, qu'il étoit plus ancien dans l'épiscopat que les deux autres évêques armoriques. Peut-être étoit-il le successeur immédiat de Nunechius, qui avoit assisté au concile de Vennes, et de la mort duquel on ignore l'époque. Ce fait est d'autant plus probable, qu'Eusebe, prédécesseur de Nunechius, s'étoit trouvé, en 461, au concile de Tours. Nous n'ignorons pas qu'on place à Nantes trois évêques entre Nunechius et Epiphane; mais leurs noms (1) ne se voient que dans des catalogues dont l'autorité n'est pas assez respectable pour qu'on puisse s'y arrêter.

28. Si nous ne connaissons pas quel fut en détail le pontificat d'Epiphane, nous sommes, du moins, en droit d'assurer qu'en général il fut plein de mérite. Ce ne fut que par de grandes qualités que ce prélat s'acquit le nom qui lui est resté, c'est-à-dire, celui d'illustre (2). Il y a tout lieu de croire que la langue grecque lui étoit familière, et que, pour instruire la postérité du cas qu'il en faisoit, on préféra d'y puiser son nom.

29. On est fondé à penser que le sacre de Modeste avoit précédé celui de saint Melaine. Le rang dans lequel il souscrivit les canons du concile d'Orléans semble en être une preuve: il est donc vraisemblable qu'il remplaça Paterne II, immédiatement après sa mort.

30. Ce prélat avoit reçu son nom du celtique, sa langue naturelle, et la plus aimable des vertus le lui avoit donné (3). La gloire de Dieu et le salut des âmes qui lui étoient confiées faisoient l'unique objet de ses soins; bien éloigné de dominer sur elles, il s'en déclaroit le serviteur en Jésus-Christ et pour Jésus-Christ. Sa retenue relevoit ses talens naturels et le rendoit d'autant plus propre à persuader les autres, qu'il paroissoit se soumettre à eux.

31. On remarque, parmi les Pères du concile d'Orléans, un Litha-

(1) Ces noms sont *Carmundus* ou *Carmudus; Cerimius* ou *Cermicus; Clement*, autrement *Clematius, Clemarius* ou *Clemanus*.

(2) *Epiphanes*, *illustre*.

(3) Le nom de *Modeste* est dérivé du celtique *modest*, d'où est venu le latin *modestus* et le françois *modeste*.

rede

rede qui s'intitule évêque de l'église Osismienne : c'est la même que celle de Quimper. La cité des *Corisopiti*, qui avoit été érigée en évêché dès la fin du quatrième siècle, étoit un démembrement de celle des *Osismii*, dont César et les auteurs du Haut Empire ont parlé. Dans le temps que Litharede se disoit évêque de ce peuple, on n'en connoissoit point encore d'autre du même nom qui eût de la réputation dans les Gaules. Aller chercher dans l'Hiémois le siége de Litharede, ou le faire évêque de Séez, c'est perdre de vue la cité des *Osismii*, dont les anciens ont fixé, à l'envi, la position dans la partie inférieure de l'Armorique, pour nous transporter dans un canton qui, quoiqu'il ait été considérable, n'a eu de la célébrité que dans le moyen-âge. Faire Litharede évêque de Lisieux, c'est abuser de sa souscription ; le placer à Léon, c'est anticiper le temps de l'érection de cette ville en siége épiscopal (1).

(1) 1° Il est certain que Litharede n'a point été évêque de Lizieux. Dans l'édition des conciles du P. Labbe et dans celle du P. Sirmond, Litharede souscrit en ces termes : « *Litharedus episcopus ecclesiæ Oxomensis subscripsi.* » D'autres portent *Oximensis*. On lit dans un manuscrit de Corbie : *Episcopus de Uxoma*. Dans celui de Reims : *à civitate Uxoma*. Claude Robert, Severt et quelques autres qui ne trouvoient point, dans toute la Gaule, de siége à qui convînt le nom d'*Oxomensis*, d'*Oximensis* ou *Uxomensis*, ont cru que le texte primitif étoit *Luxoviensis*. Mais rien n'oblige d'avoir recours à cette correction typographique, puisque, sans elle, on découvre la place qu'occupoit Litharede. Il est vrai que le P. Le Cointe (Annal. eccles. tom. 1. ad an. 502) avance cette proposition : « *Plerique Codices Litharedum faciunt episcopum Lexoviensem.* » Les exemplaires que nous avons cités sont publics : ceux qu'on nous oppose sont obscurs et ne sont probablement que des nomenclatures d'évêques, peu propres à paroître au grand jour. Aussi l'annaliste ne soutient-il pas absolument que Litharede ait été évêque de Lisieux ; il croit même qu'on peut, avec autant de fondement, le donner aux Lexoviens de la Bretagne Armorique qu'à ceux de Lisieux : incertitude qui laisse la question indécise ; mais ce que nous avons établi pour la terminer reste dans toute sa force. 2° Litharede n'a point été évêque de Séez, quoi qu'en dise M. Trigan dans son Histoire ecclésiastique de Normandie, tome 1. En effet, il est constant, comme nous l'avons prouvé, tom. 1. de notre histoire, p. 53 et suivantes (*), que ce que César, Strabon, Pytheas, Pline et Ptolemée rapportent des *Osismii*, convient uniquement à ceux de notre Armorique. Cinq siècles après Jules-César, on ne faisoit pas encore mention de ceux qui ont fait partie du diocèse de Séez. Fortunat, qui naquit vers l'an 530 et mourut vers 609, paroît avoir parlé le premier de l'Hiémois, canton fort étendu, qui renfermoit une ville qu'on a appelée *Oximus*, *Oximum*, *Oximium*, *Oxmisus*. Aussi M. Trigan, pour en prouver l'existence, n'invoque-t-il pas des monumens antérieurs au huitième siècle. Parce que Litharede souscrit, en 511, *episcopus Oximensis*, faut-il aller chercher son siége dans une ville d'un *pagus*, tandis qu'on trouve un ancien peuple de ce nom qui a conservé toute sa célébrité jusqu'à ce temps? Les *Osismii* n'avoient pas seulement possédé le Léonois, comme le fait entendre M. Trigan, mais, de plus, tout le territoire des *Corisopiti*, quoiqu'il n'en parle pas. C'est de ceux-ci dont Litharede étoit évêque. Cet historien ne persuadera d'ailleurs à personne que les *Osismii* de l'Armorique bretonne soient une colonie des habitans de l'Hiémois, ni que les *Curiosolites* aient été placés dans le pays de Bayeux, vers la mer. En vain diroit-on que Litharede a souscrit *évêque des Osismiens*, comme saint Lo souscrivit depuis évêque de Briovere : la

(*) Voyez ci-dessus, Introduction, n° 73, p. 21.

32. Comme Litharede signa les canons du concile d'Orléans avant Modeste et Melaine, l'époque de son avénement au siége de Quimper peut remonter jusqu'au temps où mourut Albin, l'un de ses prédécesseurs.

33. S'il porta le nom de Litharede, c'est-à-dire, d'*évéque très-bon* (1), ce ne fut point pour s'élever au-dessus des autres. Il ne l'eut devant les yeux que pour se rappeler que l'homme a été créé bon; que nous ne sommes faits que pour être bons, de mauvais que nous sommes, et que nous devons nous rapprocher, autant qu'il est en nous, de Dieu, bon par essence. Les titres de grandeur qu'on prodiguoit alors aux personnes revêtues des dignités du siècle, ne lui paroissoient enfantées que pour bercer l'orgueil. Celui-là seul lui sembloit grand, qui, en rendant au Créateur ce qu'il lui doit, se fait l'œil de l'aveugle, le pied du boiteux, le père de l'orphelin et de l'indigent.

34. Saint Guignolé, abbé de Landewenec, qui étoit mort l'an 504, avoit désigné, pour son successeur, un religieux de sa communauté. L'innocence de sa vie l'avoit fait appeler *Guenael*, c'est-à-dire, *bon ange* (2). Son père, qui tenoit un des premiers rangs dans l'Armorique inférieure, sa patrie, se nommoit *Romelius* ou *Gomelius*, ce qui veut dire : *puissant seigneur* (3). On croit qu'il exerça les fonctions importantes de comte dans une partie de ce pays; sa mère étoit sortie d'une famille qui ne le cédoit en rien à celle de Romelius. Le nom de Letice, qu'il porta, le fait assez connoître (4).

35. Si ces illustres époux se firent respecter dans le monde par les avantages que leur procuroient leur naissance et leurs emplois, ils montrèrent que leur grandeur ne les dispensoit pas de veiller à l'éducation de leurs enfans. Leur premier soin fut d'inspirer à Guenael la crainte de celui devant qui les juges de la terre seront jugés, et de le

différence est que saint Lo étoit connu d'ailleurs pour évêque de Coutances, et que rien ne dépose que Litharede l'ait été de Séez. On se tromperoit également si l'on prétendoit qu'Hiemes a été le premier siége des prédécesseurs de ce dernier évêque. Les canons nous enseignent que les apôtres des nations établissoient leurs chaires dans les capitales, et jamais dans les cantons qui en dépendoient, à moins que des raisons puissantes n'engageassent à y déroger. Du temps de Litharede et auparavant, l'Hiémois ne faisoit qu'un *pagus* de la cité de Séez, et aucun motif n'exigeoit qu'on y érigeât un évêché; d'ailleurs, ce prétendu siége disparoît avec Litharede. Passivus, au second concile d'Orléans de l'an 533, souscrit : *episcopus Sagiensis*.

(1) Litharede a pris son nom de *li*, *prince*; de *ta*, *bon*, et de *red* ou *re*, *très* : *très-bon prince*.

(2) *Guen*, *bon*; *ael*, *ange*.

(3) Le nom de *Romelius* vient de *ro*, *grand*, et de *mel*, *seigneur*. Celui de *Gomelius* a pour racine *go*, particule augmentative; *ius* est une terminaison latine, ainsi que bien d'autres.

(4) Letice a pris son nom de *le*, *grande*, et de *tyic*, *maison* : *dame de grande maison*.

conduire dans les sentiers de la vertu. Ce fut une semence confiée à une terre féconde; la sagesse, la retenue et la gravité des mœurs du jeune Guenael, annoncèrent de loin ce qu'il devoit être.

36. Saint Guignolé étant un jour au château de Romelius, et remarquant quelque chose de majestueux dans l'extérieur du jeune Guenael, lui demanda s'il vouloit venir avec lui servir Dieu dans son monastère. « Oui, mon père, répond l'enfant, sans hésiter; je vous suivrai très
» volontiers, car il est écrit, dans l'Evangile, qu'on est indigne de Dieu,
» si l'on ne quitte père, mère, frères, sœurs, biens, héritages, lorsqu'il
» daigne nous appeler. » Surpris d'une résolution si généreuse, l'abbé, pour l'éprouver, lui dit qu'il étoit encore trop jeune, et qu'il falloit rester quelque temps dans la maison paternelle. Guenael, à qui les saintes Ecritures étoient déjà familières, répliqua avec la même présence d'esprit et la même énergie : « Quoi donc, mon père, ne savez-vous pas qu'il
» est écrit que quiconque, ayant mis la main à la charrue, regarde der-
» rière soi, n'est pas propre au royaume du ciel? Me croyez-vous assez
» pusillanime pour que je commence à m'en déclarer indigne? Sachez
» que, ni la considération de mes parens, ni tout autre motif, ne me
» feront changer de sentiment. »

Romelius et Letice consentirent à la retraite de leur fils, dont il sembloit que le ciel devenoit le partage. Le pieux abbé, qui admiroit l'économie de l'Esprit-Saint, qui se communique à qui il lui plaît, se regarda trop heureux de se charger d'un si précieux dépôt. L'ardeur que le nouveau Samuel avoit pour les lettres, et surtout pour les divines Ecritures, l'y fit faire de grands progrès, et sa piété répondit à ces connoissances. Après ces épreuves, Guignolé lui donna l'habit monastique. Le novice remplit, avec la plus grande exactitude, les devoirs de sa profession : sa régularité ne se démentit point avec l'âge, et il devint le modèle de sa communauté. Tel étoit Guenael, lorsqu'il fut nommé pour remplacer le saint fondateur de Landewenec. Comme ce choix étoit appuyé sur le mérite personnel, il fut approuvé de tous les frères. L'élu, qui ne découvroit en sa personne que des imperfections, fut le seul à s'y opposer : ses remontrances n'aboutirent qu'à mettre son humilité dans un plus grand jour.

37. On assure que Guenael ne consentit à son élection que sur la promesse qu'on lui fit de lui rendre sa liberté au bout de sept ans. Ce qu'il y a de certain, c'est que ce terme expiré, il quitta Landewenec, et passa, en 511, dans la Bretagne insulaire. Les Frisons, qui s'étoient

emparés de l'Armorique, fournirent peut-être un nouveau motif à sa retraite.

38. Cependant, un saint personnage étoit abordé aux côtes de Léon; il avoit pris naissance, ou dans la Cornouaille insulaire, ou au pays de Galles, dans un canton que l'on appeloit alors, en langue vulgaire, *Penohen*, c'est-à-dire, *mont aux vaches* (1), mais que l'on ne peut plus reconnoître de nos jours.

39. Il étoit proche parent du roi Malgocunus, et avoit pour père, Porphius, prince qui, par ses qualités, s'étoit attiré beaucoup de vénération dans l'île (2).

40. Son éducation fut confiée à saint Iltut. C'étoit un docteur célèbre, dont la naissance égaloit le mérite. Il avoit pour père Bican (3), l'un des principaux seigneurs de l'île, et pour mère Renguilide, fille de Salomon, ancien roi de l'Armorique. Saint Germain d'Auxerre avoit pu lui donner quelques instructions durant le second voyage qu'il fit dans le pays; et l'un de ses élèves le perfectionna dans les sciences divines et humaines. Après avoir passé quelque temps à la cour d'un prince de Glamorgan, il renonça au monde. On attribue cet événement aux prières de saint Cado, abbé de Lancarvan. Saint Dubrice, qui avoit professé, avec la plus grande distinction, les sciences divines et humaines, depuis l'an 469 jusqu'en 484, et qui connoissoit les talens supérieurs d'Iltut, le fit son successeur dans ce genre de travail. Il le plaça dans le Glamorganshire, auprès du monastère de saint Cado. Une église et une communauté s'élevèrent bientôt sous le nom de Lan-Iltut. Avec l'agrément du roi du Glamorgan, il y ouvrit une école publique où il enseigna l'Ecriture-Sainte, la philosophie, la rhétorique, la poésie et la grammaire. Sa réputation égala celle de saint Dubrice, et la jeune noblesse s'empressa de prendre ses leçons. On dit qu'il se retira, dans sa vieillesse, en Armorique, et qu'il mourut à Dol; ce qu'il y a de constant, c'est qu'une paroisse, qui est à cinq lieues de cette ville, le reconnoît pour patron, sous le nom de saint Ideult. Mais il est plus probable qu'il finit ses jours dans l'île de Bretagne (4). Le culte de ce saint est fort ancien dans le diocèse de Léon (5). Le port Aber-Ildut et Lan-Ildut, trève de Plourin, ont été consacrés à sa mémoire. Tel étoit le maître du fils de Porphius.

(1) *Pen*, *montagne*; *ohen*, *vaches*.

(2) *Por*, *seigneur*; *fiu*, *vénérable*.

(3) *Bi*, *prince*; *can*, *bon*.

(4) Usserius, Britannic. Eccles. Antiq. pag. 252, 274, 525.

(5) Le nom d'*Iltut* vient d'*il* ou *el*, *grand*, et de *tud* ou *udd*, *seigneur*.

41. La famille de cet enfant l'avoit destiné à figurer dans le monde ; mais la Providence, qui l'avoit conduit dans la solitude, l'y attacha sans retour. Sa vocation à l'état religieux parut si marquée, que son père même n'osa s'y opposer. Tout ce qui l'environnoit dans le monastère de saint Iltut le portoit à la piété et au travail. Il y avoit entre ses condisciples et lui une sainte émulation à qui en feroit davantage. On assure que Dieu ne tarda pas à le gratifier du don des miracles.

42. Ses mœurs, sa sagesse et sa discrétion étoient si grandes, qu'Iltut crut pouvoir l'abandonner à lui-même, quoiqu'il n'eût pas encore seize ans accomplis. Un lieu désert, qui appartenoit à Porphius, fut préféré, par son fils, à la maison la plus somptueuse ; il y éleva un oratoire et une cellule. Les années couloient, devant lui, avec la rapidité d'un torrent, parce qu'il ne s'occupoit que de Dieu, qui absorbe le temps dans l'éternité. Il passoit ordinairement deux ou trois jours sans manger ; ses repas n'étoient que du pain et de l'eau ; dans les grandes fêtes, il y ajoutoit de petits poissons. Depuis qu'il entra dans la solitude, jusqu'à son dernier soupir, il s'abstint de toute espèce de viande et ne but jamais de vin. Son temps étoit partagé entre le chant des pseaumes et la méditation de l'Ecriture-Sainte.

43. Le sacerdoce, auquel il fut promu, lui donna un nouveau relief. Douze prêtres se mirent sous sa conduite. Le monastère qu'il érigea devint le séjour de la pénitence la plus sévère. Ce qui remplit d'une sainte joie le saint abbé, fut la conversion d'un prince voisin. Celui-ci, animé par son exemple et par ses discours, eut assez de force pour rompre de longues habitudes, et pour se courber de cœur devant la loi du souverain de tous les hommes. Pour rendre son bienfaiteur plus utile, il voulut le faire promouvoir à l'épiscopat : le prêtre charitable en auroit supporté volontiers tous les travaux, mais il en envisageoit avec tremblement la dignité ; toujours soumis néanmoins à la volonté de Dieu, il le pria de la lui faire connoître. On rapporte qu'un ange lui annonça que la Providence lui destinoit un autre pays, et qu'il falloit abandonner au plutôt celui qu'il habitoit. Ce n'est pas la première fois que Dieu a exaucé ceux qui l'interrogent avec un cœur pur et soumis.

44. Le saint prêtre se confia à la mer et fut conduit heureusement à l'île d'Ouessant (1). Il avoit pour compagnons les ecclésiastiques de son

(1) Albert le Grand, dans la vie de saint Pol, nomme *Heussa* l'île où il débarqua. Cette *Heussa* n'est pas différente d'*Ussa* ou *Ussan*, que nous avons prouvé être Ouessant. Voy. tom. I, pag. 101 et 102, au renvoi (*b*). (Ci-dessus, Introduct., nº 99, *in fine*, p. 47. a. V.)

monastère de l'île de Bretagne, et quelques autres personnes dévotes. Le havre où il s'arrêta se nommoit dans la langue du pays *Porz eugen*, ou *Porz enumet*, c'est-à-dire, *port des bœufs* (1). Il s'avança dans le terrain pour le reconnoître, et de là passa à Molenes (2).

45. Il quitta bientôt cette île; pour se rendre sur le continent du pays de Léon. Il établit un monastère dans un lieu que, par cette raison, on appelle Lan-pol. Aimoin assure qu'il y a subsisté jusqu'au dixième siècle : c'est maintenant une église paroissiale.

46. Clovis n'existoit plus alors, et l'Armorique étoit tombée en partage à Childebert, roi de Paris. Witur, autrement Gwitar, commandoit pour lui dans la Basse-Armorique (3) : il étoit à la tête des troupes de mer et de terre. Sa naissance n'étoit pas moins distinguée que son poste; un emploi de cette nature fait supposer qu'il avoit eu part à la réduction de l'Armorique, et que c'étoit une récompense de ses services. Une armée de Frisons tenoit en respect la partie supérieure de l'Armorique : Corsolde en étoit le général (4).

Le saint abbé crut devoir se présenter devant Witur. La demeure ordinaire de ce comte étoit à l'île de Bat (5) : il y passoit tout le temps qu'il

(1) Ce havre est appelé *Porz eugen* ou *Porz enumet*, dans les Mémoires manuscrits du P. du Paz. *Porz*, *port*; *eugen*, *bœuf*; *enumet*, *bœuf*.

(2) L'endroit où saint Pol descendit, se nommoit *Admaken*; ce terme est composé d'*ad*, *près*; de *mac*, qu'on prononce *mak*, *plaine*, et d'*en*, *ruisseau*. L'île portoit le nom de *Medona*, mot tiré de *me* ou *be*, *partagée*, *divisée*, et de *dun*, *montagne*; ce qui veut dire : *montagne qui a été séparée du continent*. Une ou plusieurs rivières avoient eu leurs cours auprès de cette montagne. Voyez ce que nous avons dit à ce sujet, tome 1 de cette Histoire, note (*b*) de la page 101 et 102 (*). L'île Banec, qui est entre Ouessant et Molene, fait assez connoître par son nom qu'elle a souffert de grandes variations : *ban*, *ravagée*, *désolée*; *ecq*, *habitation*. Tout l'espace qui est entre l'île d'Ouessant et le passage du Four, d'un côté, et la Pierre noire, le Ranuel et la baie de Brest, de l'autre, est rempli d'îles et de rochers, que la mer a séparés successivement de la terre ferme.

(3) Le nom de *Witur* vient de *wi*, *eau*, et de *tur*, *terre*. Celui de *Gwitar* se tire de *gwi*, *eau*, et de *tar*, *terre* : *homme qui commande sur mer et sur terre*. « Les Gaulois avoient » tant de goût pour la brièveté du discours, dit » M. Bullet, qu'ils omettoient ou sous-enten» doient quelquefois, dans la composition, » un mot nécessaire, et même le terme princi» pal.

(4) Le nom de *Corsolde* est dérivé de *cor*, *chef*, et de *sold*, *armée*.

(5) Cette île est appelée *Bas* par les uns et *Bat* par les autres. Le terme *bas* ou *bais* signifie *un endroit guéable*; celui de *bat* désigne *un lieu submergé* : *bat*, *noyé*, *submergé*. De ces deux étymologies, il suit qu'on alloit autrefois à gué dans cette île, et que le terrain qui l'environnoit a été submergé. Ce terrain étoit traversé par une rivière, et cette rivière étoit celle de Léon. Roscof, qui est entre Léon et l'île de Bat, étoit autrefois une grande plaine marécageuse : *rhos*, *plaine humide*. La mer en a couvert insensiblement la plus grande partie et y a formé un petit port : de là le nom de *cof*, *creusé*, *couvert*. Des personnes dignes de foi m'ont attesté que, dans une grande marée de l'équinoxe, la mer s'étant retirée fort loin, on y a aperçu, il y a peu d'années, des restes de maisons. On pourroit faire à Roscof un des

(*) Ci-dessus, Introduction, n° 99, *in fine*, p. 47. A. V.

n'étoit pas obligé de donner à son ministère. L'amour d'une vie molle et oisive ne lui avoit pas fait prendre ce parti : des idées plus nobles l'animoient ; il avoit choisi ce lieu retiré pour servir Dieu avec moins de partage. Comme sa charité s'étendoit à tous les pauvres, son palais en étoit souvent investi.

Ce fut dans un de ces momens que l'abbé fut admis à son audience : cette affluence de pauvres, dont quelques-uns gémissoient sous le poids des maladies, excita sa compassion et le détermina à les en guérir. La politique du monde, cet art trop connu d'en imposer aux autres par de beaux dehors, n'entra pour rien dans l'entrevue du comte et de l'abbé ; la candeur et la sincérité présidoient à leurs pensées pour passer sur leurs lèvres. Witur reconnut aussitôt, dans cet étranger, un parent et un saint : le sang qui les avoit unis dans la Bretagne insulaire reprit à l'instant ses anciens droits : il les exerça avec d'autant plus d'activité que leur rencontre étoit moins prévue.

47. Witur, qui connoissoit la piété solide de son parent et l'attrait qu'il avoit pour la solitude, lui céda son palais de l'île de Bat, avec toutes ses dépendances. Cette demeure fut bientôt changée en monastère, et une grande église fut édifiée. C'est alors que cet abbé, dont l'amour pour le prochain ne se renfermoit pas seulement dans les prières qu'il portoit sans cesse aux pieds de Dieu, se répandit au loin comme une rosée bienfaisante qui fertilise les campagnes. En peu de temps, le peuple de Léon ne fut plus reconnoissable : les prédications du saint, fortifiées par son exemple, en firent de vrais chrétiens.

48. Witur, témoin des prodiges que la grâce de Dieu opéroit par le ministère de l'infatigable abbé, forma le dessein de faire ériger la ville de Léon en siége épiscopal, et d'y attacher ce zélé missionnaire (1). Ses démarches étoient inspirées par cette sagesse d'en haut, qui dispose tout avec douceur et qui atteint avec force depuis une extrémité jusqu'à l'autre, parce qu'elle conduit infailliblement ses élus jusqu'au point de la grâce et de la gloire qu'elle veut leur donner. Aussi fut-il plus heureux dans ses poursuites que ne l'avoit été le prince de l'île de Bretagne. Sous prétexte de faire passer à la cour de Childebert des dépêches intéressantes, il députa l'humble abbé auprès de ce monarque. La lettre dont il étoit porteur contenoit l'éloge de son mérite et des grandes choses qu'il faisoit dans le pays. Le comte y peignoit, sous les couleurs les plus vives,

meilleurs ports du royaume, et il auroit cet avantage que les vaisseaux en sortiroient de tous vents.

(1) [An 512.] — Omission. a. V.

l'empressement que le peuple témoignoit de l'avoir pour évêque, et il exposoit que l'humilité du saint s'opposoit seule à son élévation ; il conjuroit le prince de le contraindre d'accepter un emploi dont personne n'étoit plus digne que lui.

Childebert, celui des rois françois de la première race qui a fait paroître le plus de sollicitude pour le bien général de l'Eglise, se fit un devoir d'entrer dans les vues de Witur. Pour préparer de loin le saint à y correspondre, il lui reprocha qu'il étoit un serviteur inutile dans la vigne du Seigneur, et qu'au lieu de faire multiplier les talens que le Père de famille lui avoit donnés, il les cachoit en terre. « Ne craignez-vous point, » ajouta le roi, les menaces qui ont été faites aux ouvriers lâches et indolens comme vous?» L'homme de Dieu ne répondit que par des larmes : persuadé qu'il n'avoit en partage que le péché, il s'avoua coupable. Sachant que celui qui plante et qui arrose n'est rien, il ne pouvoit que s'humilier, et il craignoit de n'avoir pas travaillé autant que l'exigeoit le talent qu'il avoit reçu.

Son abaissement aux pieds du souverain le fit paroître tel qu'il étoit : Childebert n'en conçut que plus d'estime pour lui, et il se hâta de le relever. Quelle fut la surprise de l'humble ministre, lorsque le roi, qui venoit de prendre le bâton pastoral d'un évêque de sa suite, lui dit, en le lui mettant à la main : « recevez la qualité d'évêque, afin que vous » soyez utile à plusieurs ! » Les excuses que sa modestie lui suggéroit, ses prières et ses larmes, rien ne fut écouté. Des évêques qui étoient à la cour le consacrèrent.

La ville de Léon, fondée par les Romains (1), étoit une place forte où il y avoit toujours un officier général. Witur y commandoit alors. Cette ville avoit, sous sa dépendance, un canton assez considérable : celui des Agnotes ne l'étoit guère moins. Ces deux districts servirent à former le diocèse de Léon, dont la direction étoit confiée au nouvel évêque. Childebert le fit défrayer durant la route de Paris à sa ville épiscopale (2).

(1) Voy. les pag. 71 et 72 du 1. tom. de notre Histoire. (Ci-dess., Introd., n° 86, p. 36. a. V.)

(2) Il existoit encore, durant le sixième siècle, des maisons de postes en Armorique et dans la France : elles étoient placées de distance en distance sur les grands chemins ; on y fournissoit des chevaux frais à ceux qui couroient pour l'utilité publique ou qui étoient porteurs d'un ordre qui les autorisoit à y en prendre. Cet usage venoit des Romains : Childebert l'avoit maintenu dans ses états. Ce prince fit expédier des ordres pour qu'on reçût chaque jour, dans ces maisons, l'évêque de Léon, durant son voyage. « *Singulis diebus eum honorificè mandavit suscipere per regias sedes quousquè suam diœcesim intraret.* » Vita S. Pauli Leon. apud Bolland. in Actis Sanctorum, tom. 10.

Le troupeau à qui le roi venoit de donner un pasteur, le reçut comme un présent du ciel. Dieu le rendit si puissant en œuvres et en paroles que, secondé par d'habiles et de saints coopérateurs qu'il prit dans son clergé et parmi les religieux qu'il avoit formés, il fut assez heureux pour détruire les restes de l'idolâtrie qui s'étoit concentrée dans la campagne. Son amour pour la retraite et surtout pour celle de son monastère de l'île de Bat, l'a fait appeler *Pol*, c'est-à-dire, *l'homme de la montagne* (1), et ses travaux évangéliques lui ont acquis le surnom d'*Aurelien* ou de *grand*.

49. Budic, roi de l'Armorique, avoit laissé, de la reine Anaumed, six enfans, savoir : Hoel ou Rioval, Ismael, Tifei, Oudocée, Urbien ou Concar et Dihoc, autrement Dionot ou Dinot. Hoel étoit, depuis quatre ans, à la cour d'Ambroise-Aurelien, son cousin. Pressé par les Frisons, il avoit été obligé de prendre la fuite. Durant cet intervalle, il rendit des services importans à sa famille de l'île et il y acquit un grand crédit. La nouvelle de la mort de Clovis et du partage de ses états entre ses quatre fils, lui fit naître l'espérance de recouvrer le royaume de son père (2). Il équippe une flotte considérable et y fait entrer des troupes choisies : ceux des Armoriques qui l'avoient accompagné dans son évasion voulurent partager avec lui le sort qui l'attendoit.

Corsolde, général des Frisons, commandoit encore dans le pays d'Alet. Hoel l'attaque et le défait : ce succès donna de nouvelles forces aux troupes du vainqueur et jeta l'alarme dans les garnisons que les François tenoient dans le reste de l'Armorique. L'ennemi fut forcé dans tous ses postes et contraint d'évacuer les places. Witur mit bas les armes de lui-même, et mérita par là sa grâce. Maître des états de son père, Hoel se hâta de faire rentrer les princes et les seigneurs Létes dans la jouissance des terres que les Frisons leur avoient enlevées.

50. Clotaire, roi de Soissons, informé de tant d'exploits, désira de voir le héros qui en étoit l'auteur. Ce prince étoit alors à Paris, pour former, de concert avec Childebert et Clodomir, ses frères, le projet de la guerre de Bourgogne. Hoel alla le trouver en cette ville (3) : ils se lièrent d'une amitié réciproque et se firent des présens.

51. Saint Melaine, cet illustre apôtre de l'Armorique et de la Gaule, termina sa carrière, dans son monastère de Placium, probablement le 6 Novembre 530 (4). La contemplation des biens célestes avoit été, durant

(1) *Pol* ou *pod*, *montagne*. Ce saint passa dans l'île de Bat la plus grande partie de sa vie.

(2) [An 513.] — Omission. a. V.

(3) [An 523.] — Omission. a. V.

(4) On n'est pas d'accord sur le jour du décès de saint Melaine. L'auteur de ses actes le met au 6 de Novembre. L'ancien bréviaire de

sa vie, la nourriture de son âme. C'étoit surtout à Placium, ce lieu écarté du monde, qu'il alloit goûter cette paix qu'on ne trouve qu'en Dieu, et rallumer avec une nouvelle ardeur ce feu sacré dont il embrasoit tous ceux qui avoient le bonheur de l'approcher. Les saints de tous les siècles ont connu par expérience qu'ils perdoient toujours beaucoup dans le commerce de la société civile, et que le seul moyen de se purifier de la rouille qu'on y contracte est de visiter, le plus souvent qu'il est possible, ces lieux de silence que l'esprit de recueillement a consacrés à la connoissance de soi-même et à la méditation de ses devoirs.

Durant sa vie, saint Melaine avoit, par ses lumières, éclairé la foi catholique, affermi les fidèles dans leur créance, ramené les hérétiques au giron de l'Eglise ou confondu leur orgueil, et vengé la discipline de la corruption qui tâchoit de s'y glisser. Ce qu'on admira dans lui au concile d'Orléans, répond de ce qu'il fit durant son pontificat. Le don de sagesse, qui brilloit dans ses discours et dans toutes ses actions, déconcertoit la superstition aveugle; les miracles qui naissoient sous ses pas la faisoient rentrer dans le néant. On rapporte qu'il ressuscita un mort et qu'il guérit des possédés. Dans les cures miraculeuses qu'il entreprenoit, il employoit ordinairement l'huile sainte ou l'eau bénite. Ce qu'il se proposoit surtout dans ces actes de charité, c'étoit de dissiper les maladies de l'âme, dont les suites, quoique moins sensibles sur la terre que celles qui regardent le corps, en sont dès lors plus dangereuses.

52. Le corps du saint pontife fut transporté à Rennes, par la Vilaine, avec beaucoup d'appareil. Saint Lô de Coutances (1), saint Aubin d'Angers, Victor du Mans, successeur de Principe, et Marse, s'étoient rendus auparavant à Placium. Ces évêques, les ecclésiastiques et les moines condui-

l'abbaye de Saint Melaine de Rennes le fixe au même jour; plusieurs martyrologes, cités par Bollandus, disent la même chose. L'*Appendix* du martyrologe d'Adon fait mention de ce saint au 6 Novembre; mais les martyrologes romains d'Usuard et de saint Jérôme, placent sa mort au 6 Janvier: celui de Notkerus porte la mort et l'ordination de cet évêque au même jour, 6e de Janvier. Ceux qui le font mourir ce jour comptent à cette époque l'an 531 au lieu de 530. La fête de saint Melaine avoit été chômée dans le diocèse de Rennes jusqu'en 1710. M. Jean-Baptiste de Beaumanoir la supprima alors.

(1) Saint Lô a tiré son nom de *lod*, *richesses*, *biens: homme qui a de grands biens*. La ville qui porte son nom se nommoit *Briovere;* de *bria*, *ville*, et de *ver*, *rivière: ville sur le bord d'une rivière*. Le Ver, maintenant la Vire, coule auprès de saint Lô. La ville de Vire a emprunté son nom de cette rivière. Briovere étoit le chef-lieu d'une terre considérable; saint Lô en fit présent à son église, suivant l'usage que les évêques faisoient alors de leurs biens. Les évêques de Coutances ont possédé le tout, avec titre de baronie, jusqu'au temps de Philippe de Cossé, qui, par acte passé à Caen le 12 mai 1576, échangea cette terre avec Jacques de Matignon, second du nom, contre celle des Moustiers.

sirent, au chant des pseaumes, la dépouille mortelle du bienheureux prélat. A l'arrivée, le clergé et le peuple sortirent de l'enceinte de leur ville avec les croix, les cierges et les bannières, en bénissant Dieu du dépôt dont il les honoroit. Les prisonniers, qui étoient renfermés dans une tour de pierre au midi de la ville, eurent recours, malgré leur indignité, au saint, dont l'amour pour le prochain avoit été si puissant durant sa vie : ils se rappelèrent qu'il avoit été le ministre d'un Dieu sauveur qui a protesté être venu sur la terre appeler les pécheurs. La tour se fendit à l'instant du haut en bas, pour inviter à la clémence ceux qui avoient le droit de vie et de mort. Les coupables, après avoir recouvré la liberté de leurs corps, trouvèrent dans ce miracle plus d'un motif pour rentrer en eux-mêmes et pour secouer le joug des ennemis de leurs âmes. Une dame qui avoit perdu depuis plusieurs années l'usage de la vue, animée d'une humble confiance, se prosterne aux pieds de son pasteur : la lumière, qui ne frappe plus ses yeux en vain, lui montre sur-le-champ son bienfaiteur.

Le corps du pieux pontife fut déposé dans son monastère, qui étoit hors la ville (1). Les miracles qui se renouvelèrent sur son tombeau ont beaucoup contribué à étendre son culte. Outre que l'église du monastère que cet évêque avoit établi auprès de Rennes est sous son invocation, une paroisse de la ville de Morlaix porte son nom : on en voit une autre entre Châteaubourg et Vitré. Le prieuré de la Corne, auprès de Lamballe, le reconnoît pour patron titulaire. Une paroisse voisine de Laval, dans le Maine (2), lui est dédiée.

53. Le siége de Marse, qui assista aux funérailles de saint Melaine, n'est point exprimé dans la vie que nous avons de ce pieux évêque de Rennes. On croit communément qu'il étoit à la tête de l'église de Nantes (3). Il avoit remplacé Epiphane.

(1) *Sancti Melanii vita*, *apud Bolland.* Albert le Grand et dom Lobineau, Vies des Saints de Bretagne. D'Argentré, Histoire de Bretagne.

(2) La ville de *Laval* est située dans un vallon, sur l'un et l'autre bord de la Mayenne. *La*, article; *val*, *vallon;* ce qui veut dire : *le vallon.*

(3) D'Argentré, Histoire de Bretagne. L'ancienne *Gallia Christiana*, Baillet, Vies des Saints, les auteurs de l'Histoire littéraire de France, tome 2, et M. Trigan, Histoire ecclésiastique de Normandie, disent que Marse étoit évêque de Nantes. Il ne faut pas le confondre avec un saint Marse qui vivoit aussi du temps de saint Melaine. Celui-ci étoit un solitaire, né à Bais; il passa une grande partie de sa vie dans un hermitage voisin de Vitré. Il termina ses jours en sa patrie; son tombeau devint fameux par les miracles qui s'y firent. Les habitans de Bais, qui craignoient pour leur dépôt, le transportèrent, l'an 1427, dans l'église de sainte Magdeleine de Vitré; il y repose encore à présent, malgré les réclamations de ses premiers possesseurs.

Ce prélat s'étoit transporté à Angers, quelque temps avant la dernière maladie de saint Melaine, avec ce respectable confrère, saint Lô et Victor, pour conférer avec saint Aubin sur quelques affaires de religion.

Melaine, à qui sa sainteté et ses autres qualités éminentes déféroient le pas, célébra devant ces évêques le saint sacrifice de la messe, dans une église dédiée à la sainte Vierge, qu'on nomme le Ronceray (1). Après le sacrifice, il distribua aux évêques présens des eulogies sacrées, en témoignage d'une charité mutuelle et d'une même communion. Saint Aubin, saint Lô et Victor consommèrent leurs eulogies : Marse, qui ne vouloit pas rompre le jeûne (car c'étoit le premier jour de Carême), laissa tomber la sienne dans son sein au lieu de la manger. Tous se séparèrent après s'être donné le baiser de paix.

Marse ne conserva pas long-temps celle que ses confrères lui avoient laissée. Le trouble et l'agitation s'emparèrent de son âme : il fit réflexion que la charité est la première des vertus, et que, comme il ne s'étoit pas conformé à ce qu'elle avoit exigé de lui, il avoit blessé ses frères. Ne prenant conseil que de son repentir, il va trouver saint Melaine à Placium et se jette à ses pieds : celui-ci, quelque édifié qu'il fût de cette démarche, ne crut pas pouvoir prendre sur lui de lui remettre sur-le-champ cette dette ; il lui conseilla d'aller faire ses excuses à l'évêque d'Angers. Aubin le renvoya à Victor, qui remit son absolution entre les mains de Melaine. De retour auprès de l'évêque de Rennes, il attendit encore un jour sa réconciliation ; elle ne lui fut accordée qu'après que Melaine eut passé la nuit en oraison (2). On ne sait lequel admirer davantage, ou le cas que Marse faisoit de l'union fraternelle, par l'envie qu'il avoit de réparer ses torts, ou l'ingénieuse fermeté des évêques qui vouloient instruire la postérité. Quelques-uns placent Marse au nombre des saints : son église ne lui a point décerné de culte religieux. Ce qu'on peut dire de lui avec Fortunat, c'est qu'il fut un grand évêque, comme son nom le fait entendre (3).

54. Saint Aubin étoit né dans le territoire de Vennes, l'an 469. Sa famille qui, comme nous l'avons dit ailleurs, portoit le nom d'*Albina*, l'une des plus illustres de l'Armorique, avoit jusqu'alors soutenu son

(1) Le mot *Ronceray* est composé de *ronz*, *auprès*; d'*er*, *rivière*, et d'*ai*, *habitation* : *demeure auprès d'une rivière.*

(2) Vita S. Melanii.

(3) Marse tire son nom de *mar*, *grand*, et d'*s* pour *ys*, article *le*; ce qui veut dire : *le grand*, par antonomase.

rang par ses services et ses emplois. Quelques-uns prétendent qu'il étoit de la paroisse de Languidic, près Hennebon (1). Ce qu'il y a de constant à cet égard, c'est que le nom de Languidic annonce une maison distinguée et puissante (2).

55. Docile aux inspirations de la grâce divine, Aubin connut dès son enfance combien le joug du Seigneur est doux, et combien est léger le fardeau qu'il impose à ses serviteurs. La tendresse qu'il avoit pour ses parens, les agrémens qu'il goûtoit auprès d'eux, les espérances flatteuses que sa naissance et ses grands biens lui offroient, rien ne fut capable de l'attacher au siècle : les choses créées ne pouvoient arrêter un cœur fait pour le ciel. Pour rendre son détachement et plus assuré et plus parfait, il se retira dans un monastère, à l'extrémité de l'Armorique.

56. Il oublia, dans sa cellule, que la nature l'avoit fait pour commander. Esclave du Seigneur, il n'eut d'autre volonté que celle de ses supérieurs; il n'envisageoit en eux que les ordres de Dieu et son autorité. La naissance et les dignités que le monde encense, s'anéantirent devant lui. Tout ce qui devoit le quitter à la mort, ne lui parut que vanité; l'honnêteté et la politesse, qui doivent être surtout l'appanage des grands, le distinguèrent encore; mais ces deux qualités, qui, pour l'ordinaire, servent de voile à l'amour propre, étoient éclairées par la charité. Les austérités auxquelles il assujettissoit son corps, cet ennemi si redoutable de l'esprit, l'en rendirent le maître. Attentif à veiller sur ses sens, il ne les laissa jamais s'écarter; ses yeux ne se détournèrent point sur des objets dangereux; ses oreilles furent fermées aux plaisanteries et à la médisance; elles l'auroient exposé à manquer au prochain. L'amour qu'il devoit à ses frères, étoit la règle de sa conduite envers eux; soit qu'il fût renfermé dans son monastère, soit que les circonstances l'obligeassent de se trouver au milieu du monde, les mouvemens de son cœur étoient dirigés vers Dieu.

57. Une vie si exemplaire lui attira l'estime et la vénération de sa communauté. L'abbé, qui la conduisoit, étant mort l'an 504, ce religieux

(1) Proprium Venetense.

(2) Languidic est un terme qui a pour origine *lann*, *habitation*; *gui*, *illustre*, et *dic*, *puissante*; ce qui se rend par : *terre qui a été habitée par une famille illustre et puissante*. La paroisse de Languidic a pour trève Branderion, sur l'Etel. Une forêt de chênes a couvert le terrain de cette succursale : *bren*, *forêt*; *der*, *chêne*; *ion*, *rivière*. La rivière d'*Etel* est ainsi appelée, parce qu'elle se partage en plusieurs bras; *e*, *eau*, *rivière*; *tail*, *qui se partage*. L'Etel reçoit, à Gevin, la petite rivière de Tail, qui se divise également en deux branches; le nom de *Gevin* marque le confluent : *ge*, *rivière*; *vin*, *confluent*.

fut élu d'une voix unanime pour le remplacer. Ce choix fit également honneur aux uns et aux autres. Quand on se donne un chef vertueux, c'est qu'on a envie de l'imiter.

Aubin, qui n'avoit alors que trente-cinq ans, fit briller une sagesse consommée. Il rendit sa communauté à sa première ferveur; ceux de ses moines, qui paroissoient les moins réglés, embrassèrent la réforme avec une sainte ardeur. La tiédeur fit place au zèle et à l'activité. Durant ce siècle, aucun monastère ne fut plus saint et plus édifiant. Ce qu'on ne pouvoit se lasser d'admirer, c'étoit l'ordre qui régnoit dans l'office divin, et les autres exercices de la vie régulière. Cette déférence et cette charité mutuelle qui unissoient tous les membres, et sembloient n'en faire qu'un seul et même corps dans une seule et même âme, étoient des avant-goûts de cette paix profonde qui fait les délices du ciel, et qui discerne un chacun, à proportion de ses mérites, sans que la jalousie, ce fléau de la société, en puisse altérer la sérénité. Tant de vertus rassemblées dans la communauté d'Aubin, lui firent donner le nom de saint monastère, ou de Tincillac (1). Quelques-uns ont cru que l'Armorique renfermoit, dans son enceinte, cette terre de bénédiction; d'autres en font honneur à l'Anjou. Il semble que le pays nantois pourroit la revendiquer avec autant de fondement (2).

(1) Fortunat, qui a écrit la vie de saint Aubin, appelle son monastère *Tincillacense* ou *Cincillacense*. Ces deux noms sont exactement les mêmes; l'S et le T se mettent indifféremment l'un pour l'autre dans le celtique. *Sen* ou *ten*, *saint*; *cil*, *monastère*.

(2) D. Mabillon avance, dans ses Annales de l'ordre de saint Benoît, tome premier, qu'on n'a pu découvrir jusqu'à présent quel étoit le monastère de Tincillac, ni dans quel évêché il étoit situé. Deux raisons engagent cet historien à penser que c'est dans l'Anjou plutôt qu'en Armorique, qu'on doit placer cette communauté. La première est que, saint Aubin a été tiré de Tincillac, dont il etoit abbé, pour monter sur le siége d'Angers. La seconde qui lui paroît plus forte, et qui l'est réellement, est que Fortunat passa par Tincillac en allant de Poitiers à Angers, comme le prouvent ces vers qu'il adressa à sainte Radegonde, qui avoit foulé aux pieds une brillante couronne pour porter la croix de Jésus-Christ, et à Agnès, abbesse à Poitiers :

Nam me digressum à vobis Bomundus amator
Illâ suscepit, quâ bonitate solet.
Hinc citus excurrens Cariacæ devehor Aulæ :
Tincillacensi perferor indè loco.
Hinc sacer antistes rapuit me Domicianus
Ad sancti Albini gaudia festa trahens.

On voit par là, dit Mabillon, que Fortunat vint de chez Edmond, à l'endroit qu'il appelle *Aula Cariaca*, peut-être le même que *Carrières*, proche Thouars, en Poitou, et de là au monastère de Tincillac, d'où Domicien l'emmena à Angers, pour y célébrer la fête de saint Aubin. Ce qui fait, ajoute-t-il, une route de peu de jours, au lieu que Fortunat auroit pris un grand détour, si, pour aller de Poitiers à Angers, il eût dirigé ses pas du côté de Vennes et de Nantes. Mais, 1° on peut regarder comme certain que le dessein de Fortunat, quand il partit de Poitiers, n'étoit pas d'aller à Angers. Après avoir répondu aux politesses d'Edmond, qui l'avoit si bien accueilli à l'ordinaire, il s'empressa de se rendre à *Aula Cariaca : citus excurrens Cariacæ devehor Aulæ*. L'activité qu'il met dans cette

58. Il y avoit vingt-cinq ans que saint Aubin (1) étoit à la tête de sa communauté, lorsque les vœux du clergé et du peuple d'Angers l'appelèrent au gouvernement de leur église. La résistance qu'il fit pour ne pas consentir à son élection, ne servit qu'à augmenter le désir des Angevins : il fut obligé de céder à leurs instances.

L'élévation d'Aubin fut pour lui un nouveau motif de croître en vertus, pour en répandre les influences dans le champ qu'il s'étoit chargé de cultiver. Ministre d'un Dieu homme, qui s'est fait gloire de sanctifier l'humilité, il se regarda comme une victime dévouée au service de son peuple. Il fut le père des pauvres, le consolateur des affligés, le libérateur des esclaves, le médecin des âmes et des corps. L'esprit de Dieu, qui l'avoit porté à la réforme de son monastère, n'éclata pas moins dans celle qu'il introduisit en son diocèse. La grâce des miracles, dont le Tout-Puissant l'avoit honoré dans l'obscurité du cloître, ne l'abandonna pas durant ses travaux apostoliques. Ces événemens extraordinaires auxquels le Providence daignoit se prêter, étoient entre ses mains, comme autant de moyens assurés dont il se servoit pour faire entrer dans la bergerie de Jésus-Christ ce qui restoit de païens, pour édifier les fidèles et ménager leur salut. Dans un voyage que le Thaumaturge fit à Vennes, il ressuscita un mort; ailleurs, par le signe de la croix, il rendit la vue à trois aveugles.

circonstance suppose qu'il avoit de puissans motifs pour hâter sa marche. A Tincillac, il trouve l'évêque Domicien qui lui fait de si fortes instances pour le suivre à Angers, qu'il ne peut s'y refuser : *rapuit me trahens*. Ce voyage n'étoit donc pas prémédité, lorsqu'il sortit de Poitiers. 2° L'*Aula Cariaca* n'est peut-être pas *Carrières*. Suivant la Chronique de Nantes, Guerrande s'appeloit autrefois *Aula Quiriaca*. Le terme *Aula* étoit pris anciennement pour la maison d'un prince ou d'une personne constituée en dignité. Celui de *Quiriaca* se tire de *kir, fermé*. On sait que le *q*, le *k* et le *c*, ont dans le celtique, comme dans toutes les autres langues, le même son et la même valeur; *iaca* est une terminaison latine qui n'exprime rien. Par *Aula quiriaca*, on entendoit *une maison fortifiée, un château*. L'*Aula Cariaca* de Fortunat signifie la même chose. *Car, fermé, enclos*. *Aula quiriaca* et *Aula cariaca* donnent donc l'idée du même lieu. C'est donc à Guerrande qu'il falloit chercher l'*Aula cariaca*. Le nom de *Guerrande* fournit d'ailleurs les mêmes notions; *guer, palais; and, prince : palais du prince*. Guerech II y séjournoit souvent. Sainte Radegonde, qui n'avoit rien de plus à cœur que de rétablir la paix entre les princes de la Gaule, avoit probablement député Fortunat vers Guerech. Quoi qu'il en soit, on doit reconnoître que le monastère de Tincillac étoit voisin de Guerrande, et vraisemblablement dans le Nantois, vers les confins de l'Anjou. Nous ne pensons pas cependant, avec D. Lobineau, Vies des Saints de Bretagne, qu'il ait été à Tilliers. L'analogie qu'il a cru trouver entre *Tincillac* et *Tilliers*, n'est qu'apparente : *ti, habitation; liex, rivière : lieu voisin d'une rivière*.

(1) Surius rapporte que saint Aubin conduisit son monastère pendant vingt-cinq ans. Les deux manuscrits dont Mabillon s'est servi, ne portent que cinq ans. M. Fleury s'est attaché à ceux-ci. Nous suivons celui de Surius avec M. Baillet et le P. Longueval, auteur de l'Histoire de l'Eglise gallicane.

L'action que nous allons détailler donnera un nouveau jour à sa charité. Une dame, nommée Eterie (1), étoit prisonnière à Dullac, dans le diocèse d'Angers, pour une somme d'argent qu'elle ne pouvoit payer. Comme on la traitoit avec dureté et qu'il lui étoit défendu de converser avec qui que ce fût, Aubin appréhenda que, livrée à elle-même, elle vint à tomber dans le désespoir. Le tendre pasteur, qui auroit donné sa vie pour conserver celle des âmes de ses ouailles, prit le parti d'aller visiter cette recluse. Sa charité, féconde en ressources, le fit triompher de la vigilance des gardes. Dès qu'Eterie l'aperçut, elle se jeta à ses pieds et les serra étroitement, sans pouvoir lui témoigner sa reconnoissance, autrement que par des larmes et par des soupirs. Un des soldats, qui eut connoissance de ce qui se passoit, bien loin d'admirer le courage du pontife et la gratitude de cette femme désolée, aborda celle-ci avec une espèce de fureur, et l'arracha avec violence des pieds de son consolateur. Aubin, peu touché de la manière dont on le traitoit, ne fut pas moins sensible à l'insulte qu'on faisoit à cette dame; il jette un regard foudroyant sur le barbare; du souffle de sa bouche, il le renverse par terre. A cet aspect, les autres gardes sont saisis de frayeur: la punition de leur compagnon leur apprend à avoir du moins pitié des malheureux lorsqu'on ne peut les soulager autrement, et les fait s'abaisser devant le saint évêque. Sa tendresse paternelle l'arrêta quelques jours auprès de cette dame, afin de la consoler. Pour mettre le comble à sa bienfaisance, il délivra à ses créanciers l'argent qu'elle leur devoit, et la rendit à sa première liberté.

59. La douceur, qui faisoit le caractère de saint Aubin, ne l'empêchoit pas d'être ferme quand il étoit question des intérêts de Dieu et de maintenir la discipline ecclésiastique. Il s'éleva avec force contre les mariages incestueux. Saint Jean-Baptiste fut le modèle qu'il se proposa; il crut que, comme lui, il trouveroit des Hérodes; espérant dans la grâce qui avoit si bien servi ce précurseur du Messie, il étoit résolu de défendre la cause de Dieu aux dépens de ses jours.

Pour ne rien faire avec précipitation, il prit conseil des personnes les plus sages et les plus éclairées. Il se transporta même jusqu'à Arles, pour

(1) Eterie a pris son nom d'*e*, article, et de *ter*, ou *ser*, *montagne*; au figuré, *grand*, *élevé*. Le terme *Eterie* est donc un nom générique, qui veut dire, *la grande* ou *la Dame*. Le gallois et le breton *Syr* est le même que *Ser*. C'est de là qu'est venu le nom de *Sire*, dont on s'est servi en France, depuis le treizième siècle jusqu'au seizième, pour désigner une personne de condition, et qu'on a réservé depuis ce temps aux têtes couronnées.

consulter

consulter le célèbre saint Césaire, qui en étoit évêque; il fit tous ses efforts dans plusieurs conciles pour faire cesser le scandale des mariages incestueux; il employa même les censures ecclésiastiques contre ceux qui ne vouloient pas quitter ces désordres. Les autres prélats, qui, par leur caractère, avoient la même cause à défendre, n'eurent pas toujours la même fermeté; il se laissa lui-même ébranler dans un concile par leur exemple et par leur autorité : c'étoit probablement une assemblée de la province de Tours. Une personne puissante, que le saint avoit excommuniée, s'en plaignit aux évêques, qui l'obligèrent de lever la censure; mais, comme ils le prioient de bénir les eulogies, c'est-à-dire, le pain qu'ils envoyoient à ce pénitent, en signe de son rétablissement à la communion de l'Eglise, il répondit : « Je suis obligé de céder et de vous » obéir; mais, tandis que vous abandonnez la cause de Dieu, il saura la » défendre lui-même. » En effet, la personne excommuniée mourut avant l'arrivée de celui qui lui portoit ces eulogies de la part du concile. Ainsi Dieu condamna la molle complaisance de ces évêques, et justifia la sévérité apparente de son serviteur.

Ce miracle dessilla les yeux des évêques qui avoient trahi les règles établies. De saints évêques, parmi lesquels on distinguoit saint Aubin, assemblés au troisième concile d'Orléans, remirent en vigueur, par leur dixième canon, le trentième que les Pères d'Epaone avoient dressé en 517. Ce canon défendoit les mariages avec la belle-sœur, la belle-mère, la belle-fille, la veuve de l'oncle, la cousine germaine ou issue de germain.

60. Aubin continua de travailler sans relâche à la vigne du Seigneur. Il maintint dans son diocèse l'observation des saints canons pendant le reste de ses jours : sa mort fut semblable à sa vie; elle lui ouvrit l'entrée à une immortalité glorieuse. Cet événement arriva le 1er mars 550 (1).

Six ans s'étoient à peine écoulés, qu'Aubin fut proposé à la vénération des fidèles. Saint Germain, évêque de Paris, Eutrope, successeur immédiat du saint, et plusieurs autres prélats, firent, en 556, la cérémonie de lever son corps de terre et de l'enchâsser. Le grand nombre de miracles qui s'opérèrent alors justifièrent le jugement qu'on avoit porté de son éminente sainteté. L'Armorique s'empressa d'honorer celui à qui elle avoit donné le jour. Presque toutes ses églises en ont fait l'office dans

(1) Fortunat, In vita S. Albini apud Bolland. Mabillon, Act. SS. ord. S. Benedict. Lobineau, Vies des Saints de Bretagne.

leurs bréviaires. Les villes de Guerrande et du Cormier le reconnoissent pour patron : plusieurs paroisses se sont mises sous sa protection.

61. L'église de Rennes, après la mort du saint et savant évêque qui l'avoit gouvernée, mit à sa tête Febediole. L'humilité et la charité le caractérisèrent : ces deux vertus, qui sont le fondement des autres, le rendirent cher à son peuple (1). Il assista au cinquième concile d'Orléans de l'an 549 et en souscrivit les actes.

62. Marse, évêque de Nantes, n'étoit plus ; Eumere l'avoit remplacé au moins dès l'an 533. Il se trouva, cette année-là même, au second concile d'Orléans, et au quatrième qui se tint dans la même ville, l'an 541. Quant à celui de l'an 538, le prêtre Marcellien, son député, le souscrivit en son nom (2).

63. Eumere étoit un prélat d'un mérite supérieur : sa naissance n'étoit pas moins distinguée. L'office de juge, qu'il avoit exercé dans le siècle, avoit fait connoître son désintéressement et son intégrité. Son éloquence lui avoit acquis une réputation fort étendue. Sa vertu ne se démentit pas dans l'épiscopat : il fut obligeant, doux et sensible ; la colère qui, presque toujours, se voit abandonnée par la raison et la vertu, n'eut point d'empire sur lui. La sérénité de son visage apprenoit aux autres à se modérer ; la patience lui parut trop belle et trop aimable pour se laisser toucher par des injures : il envisageoit de loin celui qui doit la couronner. Tout étranger avoit droit à sa table : les malheureux attiroient surtout ses regards ; leurs maux devenoient les siens ; les pauvres étoient sa famille ; sa main bienfaisante alloit au-devant de leurs besoins ; il leur partageoit avec joie les biens qu'il avoit reçus de ses pères et ceux de son église. Les malades, cette portion du genre humain qui doit être si chère à celle qui jouit de la santé, excitoit sa compassion : il les visitoit

(1) Le nom de *Febediole* se tire de *fe*, *petit*, *humble* ; de *bed*, *bon*, et d'*iol*, *agréable*. Ce qui veut dire : *homme qui s'est fait aimer par son humilité et sa bonté*. D. Morice avance, dans sa Liste chronologique des évêques de Rennes, qu'un Febediole I souscrivit par procureur au concile tenu à Fréjus, vers l'an 439. Pour garant, il cite le quatrième volume des Anecdotes de D. Martene. Nous n'y avons point lu ce fait ; ce qui nous a déterminé à ne reconnoître qu'un Febediole.

(2) Marcellien souscrivit en ces termes les canons du troisième concile d'Orléans : « Marcellianus presbyter directus à *Domno* meo Eumerio episcopo ecclesiæ Namnetensis subscripsi. » Le mot *Domnus* ainsi que celui de *Dominus* sont tirés du celtique *dom*, qui, dans le sens propre et figuré, désignèrent *tout ce qui est élevé*. Les Pères du concile de Tours, de l'an 461, donnent à saint Martin le titre de *Domnus*, c'est-à-dire, de *Seigneur*. On avoit commencé à s'en servir dès le quatrième siècle. Saint Etienne est appelé *Domnus Stephanus*, dans la relation de l'invention de ses reliques. *Dom* est une distinction encore à présent réservée aux nobles dans l'Espagne. Ce titre se conserve en France dans le sens de *sieur*, parmi quelques ordres religieux.

tous avec une tendresse de père et leur tenoit lieu de médecin. C'est là le portrait que Fortunat a crayonné de ce pieux évêque (1). Eumere, en rendant à ses ouailles ce qu'il leur devoit, n'en étoit que plus disposé à la décoration des temples du Seigneur. Il jeta les fondemens de cette fameuse basilique de Nantes, qui fut achevée par Félix, son successeur.

64. Eumere trouva dans son diocèse un enfant qui ne se souvenoit pas d'avoir été baptisé, mais qui se rappeloit seulement d'avoir eu la tête enveloppée d'un linge. Ne voulant pas décider par lui-même ce qu'il avoit à faire dans cette circonstance, il chargea quelques-uns de ses diacres d'une lettre pour saint Trojan, évêque de Saintes : c'étoit un prélat qui s'étoit attiré une estime universelle, et dont la sainteté étoit tellement avérée, qu'il ne pouvoit porter de franges à ses habits, qu'on ne les arrachât aussitôt pour les conserver comme des reliques. Dans la réponse qu'il fit à Eumere, il se traite d'humble ministre et honore son confrère du titre de seigneur bienheureux en Jésus-Christ, suivant l'usage encore en vigueur. Après ce préambule, il dit que le linge dont cet enfant se souvenoit d'avoir eu la tête enveloppée, étoit un signe équivoque, puisqu'on enveloppoit souvent la tête pour cause de maladie. C'est pourquoi il conclut : « sachez qu'il est ordonné que quiconque ne se souvient » pas d'avoir été baptisé, si personne ne peut prouver qu'il l'ait été, » doit recevoir au plutôt le baptême, de peur qu'on ne nous demande » compte de cette âme, si elle demeure privée de ce sacrement. » Le linge dont on enveloppoit la tête du nouveau baptisé mérite notre attention : cette bandelette n'étoit sans doute employée qu'à cause de l'onction du saint chrême, comme on le pratique encore aujourd'hui, dans quelques endroits à la confirmation. Nous ne connaissons point d'autres particularités de la vie d'Eumere, mais on ne peut douter qu'il n'ait été grand selon Dieu (2).

65. Un seigneur de l'Armorique, à qui ses grands biens avoient fait donner le nom de Petran (3), avoit épousé une fille que sa naissance faisoit appeler Gueane (4). L'un et l'autre étoient encore plus recommandables par les qualités de l'âme que par celles qui frappent les sens. Un fils devint le fruit de leur mariage, vers l'an 480 : ils bénirent, en

(1) Lib. 4. carm. 1.

(2) Le nom d'*Eumere* se tire d'*eu*, particule qui marque le bien, et de *mer*, *grand*. Ce qui veut dire : *très-grand homme*.

(3) Petran est un terme composé de *peth*, *richesses*, et de *rann*, *partage* : *homme qui a des richesses en partage*.

(4) Gueane est ainsi appelée de *guenn*, *belle*. Ce titre, si recherché par le sexe, se donnoit aux femmes de qualité.

recevant ce dépôt, l'auteur de leurs jours et de la vie de cet enfant.

Animés du désir d'une vie plus parfaite, ils ne se regardèrent plus que comme frère et sœur : ils s'occupèrent uniquement des moyens de parvenir à cet état heureux où l'on ne connoîtra plus de maris et d'épouses, et où tous ressembleront aux anges. Guéarne se chargea de l'éducation de son fils. Petran quitta l'Armorique pour se retirer en Irlande, où il vécut le reste de ses jours dans les exercices de la vie solitaire.

66. Leur enfant suça avec le lait le germe de toutes les vertus. Comme il devint dans la suite le père d'un grand nombre de religieux, il mérita le nom de Paterne, que la postérité lui a conservé. Sa piété envers Dieu le porta vers la retraite ; l'exemple de son père, qui avoit abandonné ce qu'il avoit de plus cher pour servir sans partage le maître de l'univers, lui offrit un nouveau motif de tendre à la perfection. Il fit son apprentissage dans un des monastères de l'Armorique, sa patrie.

67. A peine étoit-il dans l'adolescence, que, d'après la conviction que l'on avoit de ses talens et de ses vertus, on le mit à la tête de huit cent quarante-sept moines qui passèrent avec lui dans la Bretagne. Le comté de Cardigan, au pays de Galles, leur donna un asile : le peuple leur bâtit un monastère. L'éminente sainteté de l'abbé le fit choisir pour supérieur général des religieux de toute la contrée. La plus considérable de toutes ses communautés étoit celle de Llan-Patern-Vaur (1) : elle fut dans la suite changée en siége épiscopal. Durant le voyage qu'il fit en Irlande pour voir son père, il y réconcilia deux princes qui se faisoient une guerre sanglante. Il fit le pèlerinage de Jérusalem avec saint Davy et saint Teliau : il y fut sacré évêque par Jean III, qui en étoit patriarche.

Après son retour, il continua de gouverner, avec une satisfaction générale, les communautés de sa dépendance. Son temps étoit partagé entre la prière et le travail des mains ; ses jeûnes étoient fréquens ; l'hospitalité étoit une de ses vertus favorites ; il avoit pour les pauvres des entrailles de père ; les affligés trouvoient en lui une ressource à leurs maux.

68. Son éloignement ne le rendoit pas moins cher aux Armoriques : ce que la renommée publioit de lui, faisoit faire des vœux pour son retour en sa patrie. Les Vennetois, qui venoient de perdre leur évêque (probablement Modeste), jetèrent les yeux sur ce saint abbé. Hoel interposa son crédit dans une affaire de cette conséquence. Paterne se rendit aux désirs du prince et à ceux de ses sujets.

(1) Llan-Patern-Vaur se rend par *église du grand Paterne. Llann, église ; Patern, Paterne ; vaur* ou *maur, grand.*

Il porta dans l'Armorique les mêmes vertus dont la Bretagne avoit été témoin. Pour ne pas perdre l'esprit de recueillement si nécessaire à tout pasteur, il fit bâtir un monastère proche sa ville : il lia une étroite amitié avec saint Sanson. On assure que la plupart des évêques de la province payoient alors des redevances à l'évêché de Dol ; on ajoute que saint Sanson, par égard pour saint Paterne, en déchargea le sien.

Les évêques armoriques-bretons, c'est-à-dire, ceux de Quimper, de Vennes et de Léon, se faisoient un devoir de déférer à l'ancien métropolitain d'Yorck, les mêmes honneurs dont il avoit joui dans son premier siége. Saint Paterne, à qui des personnes mal intentionnées prêtèrent des vues contraires, détrompa saint Sanson à ce sujet, dans une assemblée des évêques de cette partie de l'Armorique. Il y donna des preuves non équivoques des égards qu'il avoit pour ce respectable pontife.

Ce ne fut pas là la seule mortification qu'on tenta de faire souffrir au pieux évêque de Vennes. Des personnes puissantes ouvrirent contre lui la persécution, et quelques-uns de ses religieux mêmes, à qui l'austérité de sa vie faisoit ombrage, entrèrent dans la même lice. Le pasteur ne leur opposa que la patience et la douceur. Peu satisfaits de la violence, ils eurent recours à la calomnie. Paterne fut pleinement justifié dans le synode des évêques, quoique quelques-uns d'entr'eux fussent prévenus contre lui. La jalousie apprit à se taire et la charité reprit ses droits.

69. Cependant l'évêque de Vennes, au lieu de retourner vers son peuple, s'enfuit dans une terre étrangère. Comme Jonas, il avoit été l'occasion de la tempête qui s'étoit élevée; mais l'un avoit évité d'accomplir les ordres du souverain maître et méritoit d'être puni; l'autre, attentif à écouter la voix de sa conscience et à suivre la loi de son Dieu, malgré la malice des hommes, étoit digne des plus grands éloges, et n'avoit que des récompenses à attendre de la justice même. Ami de la paix, il crut ne pas en acheter trop cher la conservation par sa retraite : il abandonna même l'Armorique, et alla s'exiler chez les François. Sa mort arriva probablement quelques années avant le milieu de ce siècle (1).

70. Un saint évêque de l'île de Bretagne, qui étoit venu s'établir en Armorique, donna la naissance à l'évêché d'Alet. Cette fondation, à

(1) Bolland. in Act. Sanctorum; Joannes Tinmothensis; Capgravius in vita S. Paterni; Bulteau, Hist. Ord. S. Bened.; Usserius, Brit. Eccles. Antiq. p. 276; D. Morice, Hist. de Bret. t. 1. p. 928; Albert le Grand, Vies des Saints de Bretagne.

laquelle la religion et l'autorité civile applaudissoient à l'envi, ne fit pas moins d'honneur aux chrétiens de cette forteresse, qui le choisirent pour leur pasteur, qu'au discernement du roi Hoel qui y donna les mains.

Le nom sous lequel nous connoissons ce saint, est Malo. Nous verrons par la suite pourquoi on le lui donna. Son père étoit probablement seigneur de Caerwent (1), et se nommoit Gwent ou Vent (2). Son épouse s'appeloit Darival ou Derivale (3).

71. Malo fut baptisé par saint Brendan, autrement saint Broladre. Dès qu'il fut susceptible d'éducation, ses parens le mirent sous la discipline de cet habile maître (4). Brendan étoit un des plus fameux élèves de saint Finian, et avoit été perfectionné par le célèbre Gildas l'Albanien. Il donna ses leçons dans le monastère de Lan-Carvan, au comté

(1) Sigebert de Gemblours, qui vivoit dans le onzième siècle, auteur de la vie de saint Malo, s'exprime en ces termes : « *Pater ejus,* » *Guent nomine, comes fuit, qui urbis Gi-* » *micastrum vocatæ conditor extitit; matrem* » *ipsius Darival accepimus.* » La vie du même saint, écrite par un moine anonyme, que du Bosc a publiée dans la Bibliothèque de Fleuri, porte ce qui suit : « *In Britannia* » *quadrangula, quæ regio Venti dicitur, ma-* » *tre nomine Deriwala natus, quæ erat soror* » *Amonis, patris sancti Samsonis, et Umbrafel* » *patris sancti Maglorii; ex patre nobilissimo* » *regionis illius, nomine Vento, oriundus fuit.* » Pour connoître quelles étoient les possessions du père de saint Malo, il faut savoir ce qu'étoit *Gimicastrum* et *regio Venti*. *Gimicastrum* est un terme composé de *gies*, *tortueuse*, en sous-entendant *rivière*; de *mi*, *auprès*, et du mot latin *castrum*, *fortification*; ce qui veut dire : *forteresse auprès d'une rivière tortueuse.* Le mot *venti* est tiré de *vent*, *rivière*; ainsi, *regio venti* signifie : *pays arrosé par une rivière*. Il existe encore de nos jours, dans le comté de Montmouth, une bourgade à trois lieues de Caerleon, qu'on appelle Caerwent, parce qu'elle est située sur une rivière. Cette rivière se nomme Wie : c'est exactement la même que Gies. L'v et le g se mettent indifféremment l'un pour l'autre au commencement du mot. La Wie baigne une partie du Montmouthshire, où elle décrit beaucoup de sinuosités. Caerwent ne différoit point de la *Venta Silurum*, dont il est fait mention dans l'Itinéraire d'Antonin. *Caer*, *ville*; *vent*, *rivière*; *ven*, *rivière*; *ta*, *habitation*. Caerwent étoit la capitale du Montmouthshire, et lui donnoit le nom; en effet, ce pays a été long-temps appelé *Guent* ou *Wentlan*. Le lieu de Caerwent n'est remarquable de nos jours que par ses ruines : on y voit des débris de murailles qui avoient environ mille pas de circonférence, et quelques remparts. On y a découvert aussi des monumens d'antiquité, tels que des pavés à la mosaïque et des médailles. D'après ce que nous venons de rapporter, on peut conclure que Vent étoit seigneur de Caerwent et d'une partie du Montmouthshire; mais c'est trop avancer que de lui attribuer la fondation de cette capitale : l'autorité de Sigebert n'a pas assez de force pour balancer celle de l'Itinéraire.

(2) Le terme *Gwent* ou *Vent* se rend par *rivière*. Appliqué au père de saint Malo, il a dû signifier un homme qui étoit le maître du terrain que la Gie ou la Wie arrosoit.

(3) Le nom de *Darival* a pour origine *da*, *qui a pour domaine*; *ri*, *rivière*, et *wal*, *forteresse*. Celui de *Derivale* vient de *der*, *dame*; d'*i*, *rivière*, et de *wal*, *forteresse*; par où l'on entendoit une dame à qui appartenoit *une place forte et le terrain arrosé par la rivière voisine.*

(4) Le mot *Brendan* est formé de *bren*, *chef*, *maître*, et de *dan*, *excellent*. Le saint a été encore appelé *Brenvalat*; de *bren*, *chef*, et de *val*, *grand* : *Broladre*; de *bro*, *maître*, et de *laed*, *fécond*.

de Glamorgan, où Ellenius (1), grand littérateur, avoit auparavant enseigné. Des disciples de tout âge se rassemblèrent sous lui : il en eut jusqu'à près de trois mille.

72. Le jeune Malo répondit si bien aux instructions de Brendan, que tout le monde fut surpris des progrès qu'il fit dans les lettres et dans les sciences divines. Ses mœurs respiroient l'innocence et la candeur ; tout à tous, il savoit s'attirer la bienveillance des uns et des autres. On le voyoit tour à tour enfant avec les enfans et vieillard avec les vieillards ; modeste, il ne s'éleva jamais au-dessus de ceux qu'il surpassoit, ni ne se compara à ceux qui l'égaloient ; humble, il se tenoit au-dessous de ses inférieurs. Son abstinence étoit grande ; la mortification de ses sens le détachoit de la terre, et lui donnoit une facilité merveilleuse à la recherche des biens spirituels ; son temps étoit partagé entre la prière et l'étude.

73. Pour se préserver de la contagion du siècle, que les guerres intestines et celles des Saxons rendoient plus dangereuse, Malo reçut des mains de Brendan la tonsure monacale et l'habit de religion. Ses talens et ses vertus lui gagnèrent la confiance entière de son abbé.

74. Ce fut aussi un nouveau Joseph pour quelques-uns de ses frères : la jalousie entra dans leurs cœurs. Les égards que Brendan avoit pour son fils bien-aimé, leur parurent injurieux : ils cherchèrent à s'en venger contre Malo. Leur envie ne servit qu'à les abaisser et à mettre dans un plus grand jour la sainteté de leur confrère. Heureux si de là ils avoient pris occasion de l'imiter ! Pour lui, persuadé de plus en plus du prix de la vertu, il s'élança vers elle avec plus d'activité ; il éprouva que le cloître ne fait pas les saints, et que, quand le vieil homme y pénètre, il y fait des ravages aussi terribles que dans le monde. Semblable à un torrent qu'une forte digue a long-temps retenu, s'il vient à franchir les barrières que la religion lui a constamment opposées, on n'aperçoit plus que du désordre et de la confusion.

75. Amis de la paix, Brendan et Malo crurent devoir céder à la tempête : le courroux de la mer leur parut moins formidable que les passions des hommes, lorsqu'elles sont déchaînées. Les îles du nord, qu'ils visitèrent, leur fournirent l'occasion de confirmer dans la foi et dans l'exercice des bonnes œuvres, les chrétiens qu'ils y trouvèrent ; ils eurent la consolation de s'édifier avec les saints personnages qui y vivoient :

(1) Ellenius tire son nom d'*el*, *grande*, et de *len*, *science* : *homme de grande science*, ou *très-savant*.

c'étoient là les lieux fortunés qui convenoient à leur charité. Leur voyage se termina par les Orcades (1).

76. Cependant l'orage, qui s'étoit formé à Lan-Carvan, avoit disparu : les faux frères, qui l'avoient occasionné, s'étoient retirés. La communauté reçut avec une joie inexprimable les deux saints, et s'empressa d'honorer leurs vertus. Malo se dévoua tout entier à ses premiers exercices : son humilité ne trouva rien de trop bas; la joie, qu'il goûtoit dans le Seigneur, étoit pure. Mais s'il se regardoit comme un serviteur inutile et comme n'ayant en partage que des défauts, les autres découvroient en lui les perfections que son anéantissement lui cachoit. Ce qui troubla la sérénité de son âme, fut la réception des saints ordres.

77. Peu de temps après, le siége épiscopal de Caerwent, dont son père avoit été comte et où il avoit pris naissance, vint à vaquer par la mort de son évêque. Le peuple, que la renommée avoit instruit des rares qualités de Malo, se rendit en foule à Lan-Carvan, et le demanda pour pasteur. Le timide religieux, qui ne craignoit rien tant que les dignités ecclésiastiques, se crut indigne de cet honneur; pour ne pas l'accepter, il employa les représentations les plus fortes et les prières les plus touchantes. Sa résistance augmenta les poursuites; sa cellule fut forcée; il fut enlevé malgré ses protestations et ses larmes; on le conduisit à Caerwent, où il fut sacré évêque.

78. Les vœux du public ne furent accomplis qu'en partie; ils aboutirent même à le priver de ce saint pontife. Quelque avantage que Malo trouvât à le servir, il rencontroit dans son ministère trop de distractions qui le détournoient de ses premières occupations. Une multitude d'enfans qui l'environnoient pour lui demander le pain spirituel; les cris des pauvres, les gémissemens, le bruit tumultueux des valets et des plaideurs,

(1) Ces îles sont au nord de l'Ecosse, et n'en sont séparées que par un détroit qu'on nomme Pen-lan-firth, qui a vingt-quatre mille en longueur et douze en largeur. Pomponius-Mela et Ptolemée en comptent trente, et Pline quarante. Orose n'en trouve que trente-une; il n'y en a à présent que vingt-huit. On pourroit en conclure ou que l'élévation de la mer est plus grande dans ces parages, ou que quelques-unes de ces îles a perdu de sa hauteur, depuis le cinquième siècle. Les Orcades, qui sont voisines les unes des autres, n'ont fait par cette raison qu'un même tout autrefois. Le bras de mer, qui les sépare de l'Ecosse, n'a pas même toujours existé. Une vaste forêt les a couvertes d'abord, et il y a lieu de juger qu'elle se prolongeoit jusqu'en Ecosse. La mer se sera étendue successivement dans le détroit qu'elle occupe. Des arbres souterrains, qu'on découvre dans ces îles, décèlent ses anciens brigandages, et autorisent à soupçonner ceux qu'elle cache dans son sein. Le nom, que les Orcades conservent, nous montre qu'elles n'ont été que des forêts. *Or*, *grande*; *cad*, *forêt*. Les noms de *Pen-lan-firth* annoncent un détroit qui occupe l'extrémité d'une forêt. *Pen*, *extrémité*; *lan*, *forêt*; *firth*, *détroit*.

les importunités des amis et des parens qui l'obsédoient tour à tour, tout cela interrompoit à chaque moment ses prières et son étude. Il pensa à se retirer dans quelque lieu écarté où il pût vivre pour Dieu seul, suivant ses premiers désirs.

Pour ne rien faire avec précipitation, il s'abaisse devant le Père des lumières, jeûne et prie. Comme il supplioit un jour le Seigneur, durant l'auguste sacrifice de la messe, de lui faire connoître sa volonté, le diacre chanta l'évangile où Jésus-Christ assure que personne ne peut être son disciple, s'il ne renonce à tout ce qu'il possède; il regarda ces paroles comme une réponse à sa demande, et résolut dès lors de quitter sa patrie.

79. Oubliant la chair et le sang, il s'embarqua en secret avec quelques religieux, à la tête desquels étoit Brendan, son abbé. Son dessein étoit de passer en Armorique, où la plupart de ses compatriotes faisoient fleurir la religion. S'étant abandonné à la divine Providence, il aborda dans le canton d'Alet.

A une distance peu considérable de la forteresse de ce nom, étoit un rocher désert et inculte. Nous avons dit ailleurs (1) que, dans la langue du pays, on l'appeloit Aron.

Pour se former une idée juste de la topographie des environs d'Alet, tels qu'ils étoient alors, il faut se rappeler ce que nous en avons déjà rapporté (2). Le port de Saint Père (3), que l'on a creusé entre le lieu qu'occupe maintenant la Tour de Solidor et ce qu'on appelle la Cité, n'a existé que long-temps après le sixième siècle. Celui de Solidor, actuellement l'un des plus beaux et des plus commodes de Bretagne, n'offroit encore à la vue qu'un humble vallon couvert de bois. La surface du terrain qui est renfermée dans ces espaces, faisoit toujours partie du continent.

La Rance continuoit de se partager en deux bras, auprès de Solidor. Nous ajouterons, pour plus grande précision, que cette séparation se faisoit devant un endroit élevé, qui est maintenant représenté par le Bizeu (4), rocher entre la pointe de la Wiconté (5) et les Corbieres (6).

(1) Hist. eccl. de Bret. tom. 1, p. 32. (Ci-dessus, Introduct., nº 51, p. 14. a. V.)

(2) *Ibid.* p. 95 et 96. (Nº 99, p. 44, 45. a.V.)

(3) *Per*, en gallois et en bas-breton, veut dire *Pierre*. La cathédrale d'Alet étoit dédiée au prince des apôtres. Le port S. Père, voisin de cette église, a pris de lui son nom.

(4) *Bi, deux; seu, rivière.* Ce lieu s'est appelé *les deux rivières*, parce que la Rance s'y partageoit en deux.

(5) *Wi, rivière; cont, bord: lieu sur le bord d'une rivière.* L'un des bras de la Rance longeoit la Wiconté.

(6) *Cwr*, qu'on prononce *cor*, signifie

L'un de ces bras couloit à l'ouest, sous Dinar (1), passoit entre le Buzor (2) et les Souars (3), se prolongeoit à Nerpud (4), pour se rendre à la pointe du Décolé (5), et de là à l'Arguenon, qui avoit son lit à Banchenou, à peu près entre le vieux Ban (6), et le château qu'on nomme la Lath (7).

L'autre bras, vers le nord, longeoit les Corbieres, Solidor et le promontoire de la ville ou cité d'Alet. Le ruisseau de Rotouan, après avoir baigné les Talars (8), Challes (9) et le Nais (10), alloit se confondre avec cette portion de la Rance, laquelle prenoit sa direction vers la Savat (11), au nord-ouest, où une rivière, dont nous parlerons bientôt, venoit s'unir. Ce même bras s'avançoit vers les Bubarais (12) et les Portes (13), d'où il alloit se jeter dans la mer.

Les noms de grand et de petit Bé nous avoient ci-devant fait illusion (14).

bord; bi, deux; er, rivière: lieu sur le bord d'une rivière qui se partage en deux. L'autre bras de la Rance prenoit son cours sous les Corbieres.

(1) *Di, séparation; nar, rivière: lieu sur une rivière qui s'est partagée.*

(2) *Bu, colline; sor, rivière: colline sur le bord d'une rivière.*

(3) *Sou, rivière; ar, au-dessus: lieu au-dessus d'une rivière.* Buzor et les Souars sont presque à l'opposite l'un de l'autre. Puisque ces deux élévations dominoient sur une rivière qui ne pouvoit être que l'un des bras de la Rance, on doit en conclure qu'une partie de cette rivière passoit entre Buzor et les Souars.

(4) *Ner, rivière; pud, élévation: élévation sur le bord d'une rivière.*

(5) Ou *de Colé.* Voy. ci-dess., Introduct., n° 99, page 45. a. V.

(6) *Ban, bourg.* Ainsi, par *vieux Ban*, on doit entendre un *lieu qui a été autrefois habité.* Au-dessus du vieux Ban est la *Catis*, qui, comme nous l'avons dit, tom. 1, p. 98 (*), étoit au milieu d'une forêt. Il est probable que la baie de la Fresnaye et celle que l'on voit entre Saint-Cast, Saint-Jacut, l'île Agot et la pointe du Peron, n'existoient pas encore. L'île Agot ou Agol paroît s'être ainsi appelée de *got* ou *gol, bois, forêt.* Le Peron a pris sa dénomination de *per, montagne,* et de *on, rivière: montagne qui domine sur une rivière.* Au-dessus de Saint-Jacut, on voit l'île des Ebihens. L'Arguenon, qui avoit son lit au-dessous, lui a donné son nom. *Eb, rivière; hen, ancienne.*

(*) Voyez ci-dessus, Introduction, n° 99, p. 45. a. V.

(7) *Lath, habitation.*

(8) *Tale, ruisseau; ar, auprès: lieu auprès d'un ruisseau.*

(9) *Chal, coteau; lès, ruisseau: coteau sur un ruisseau.*

(10) *Nés, colline.* Il y a eu autrefois, au-dessous de cette colline, une fosse remplie d'eau dans laquelle on noyoit certains malfaiteurs: ce qui a donné lieu de croire que le Nais avoit emprunté de là son nom. On reviendra facilement de cette erreur, si l'on veut bien faire attention qu'il y a sur la côte de Saint-Coulomb, à deux lieues de Saint-Malo, deux collines, les grands et les petits Nais, auprès desquelles on n'a jamais fait subir à des criminels aucune espèce de supplice. Durant le onzième siècle, les deux sexes n'étoient pas également punis en Normandie. Un homme coupable de vol étoit pendu: une femme qui avoit commis le même crime étoit noyée dans une caverne creusée en terre et remplie d'eau. Il nous paroît d'autant plus vraisemblable que le supplice pratiqué au Nais étoit seulement pour les femmes, qu'il avoit pris son origine chez les Germains.

(11) *Sav, élévation; at, confluent: élévation auprès d'un confluent.*

(12) *Bu, colline; ar, auprès; ai, rivière: colline auprès d'une rivière.*

(13) Ce qu'on nomme *les Portes* est un lieu semé de rochers qui ne laissent entr'eux qu'un passage étroit: c'étoit aussi l'idée que nos pères en ont eu. *Por, gorge de montagne.*

(14) Le nom de *be* ou *bay*, qui se rend fort souvent par *canal*, veut dire aussi *marais.*

Nous avions cru que cette partie de la Rance avoit son lit entre ces deux rochers. L'inspection plus attentive des lieux nous a convaincus que, de toute antiquité, son canal conduisoit aux Portes.

Les vaisseaux, même au quatorzième siècle, n'arrivoient à Alet et à Saint-Malo que par le passage de ces Portes. Le duc Jean IV, par son ordonnance de l'an 1365, voulut que les navires qui entreroient par cette passe payassent de certains droits : ce qui suppose que, dans ce temps, on n'abordoit encore que par là à Saint-Malo et à Alet. Si, comme de nos jours, les navigateurs eussent pu s'y rendre, soit par le Décolé, soit entre la Conchée et le Pointu, le tarif eût été illusoire et la douane de nulle valeur. La mer respectoit donc, même alors, à la droite et à la gauche, les cantons limitrophes des Portes, ou, du moins, elle ne s'y étendoit pas assez pour porter des navires jusqu'à Saint-Malo.

Les Malouins n'ont pas encore perdu tout à fait la mémoire des anciens lits de la Rance, quoique la mer les ait fait disparoître depuis plusieurs siècles. La rade de Solidor et de Saint Malo, qui s'étend depuis Dinar jusqu'au rocher du Buron (1), a retenu le nom de *Rance*. Lorsque les vaisseaux viennent de leurs voyages, ou quand, pour faire voile, ils veulent achever leurs chargemens, ils mouillent en cette rade, on dit alors qu'ils sont en *Rance*, c'est-à-dire, *auprès*, ou *dans les anciens canaux de cette rivière*.

L'une des rivières, qui prenoit sa source dans le canton de Dol, qui, comme nous l'avons fait voir (2), rouloit ses eaux entre le *Groin* de Cancalle et le rocher des Landes, et de là auprès de Herpin, continuoit son cours au-dessous de la côte de la paroisse de Saint-Coulomb, vis-à-vis la Thouesse (3) et le Mengar (4).

Or, il paroît certain que le terrain qui étoit au-dessus des deux Bés d'Aron étoit fort marécageux, ainsi que celui qui répondoit à l'emplacement du bastion qu'on a construit au commencement de ce siècle et qui a conservé l'ancien nom de *Hollande*. *Hol, couvert; lant,* en composition *land, eau : lieu couvert d'eau.* Les noms de grand et de petit Bé, de même que celui de Hollande, nous indiquent donc seulement une position auprès des lieux aquatiques. C'est ainsi que nous nous ferons un devoir de relever nos erreurs aussitôt que nous les aurons découvertes.

(1) Le Buron, rocher contre lequel des vaisseaux vont quelquefois se briser, tire son nom de *bur, chaumière*. On connoît cette façon de parler : *il n'a ni maison ni buron*. Les Auvergnacs appellent encore à présent *buron* un petit toit de berger bâti sur le haut d'une montagne, où il se retire quand le temps permet de mener paître ses troupeaux. Il est très-vraisemblable que le buron d'Alet a servi de retraite à des pasteurs. Tout le terrain voisin formoit une plaine entrecoupée de monticules; on pouvoit y nourrir beaucoup de bétail. L'île Arbourg, qui n'en est pas éloignée, contenoit beaucoup d'habitans, comme nous l'avons prouvé, tom. 1, p. 95. (Ci-dessus, Introd., no 99, p. 44. a. V.)

(2) *Ibid*, pag. 85 et 86. (No 95, p. 41. a. V.)

(3) *Thol, élévation; ess, rivière : colline sur une rivière.*

(4) *Men, rivière; gar, auprès : colline auprès d'une rivière.*

c'étoit un personnage recommandable par sa sainteté. Aron reçut Malo et ses compagnons avec beaucoup d'humanité, sans les connoître. Comme leur manière de se conduire étoit puisée dans les mêmes principes que ceux de son hôte, ils furent bientôt liés par la charité la plus étroite : ils n'eurent d'autre dispute entr'eux que de s'animer mutuellement à la perfection chrétienne. Eloignés du tumulte du monde, sans désir d'y rentrer, attachés uniquement à Dieu, ils jouissoient de cette paix profonde que procure l'union des esprits et des cœurs ; les délices que leur faisoit goûter cette sainte intimité, répandoient une douceur inexprimable sur les grandes austérités de leur pénitence : ils ne prenoient, pour nourriture, que du pain et des racines ; leur boisson n'étoit que de l'eau ; encore en usoient-ils avec réserve, tant étoit grande l'abstinence dont ils faisoient profession.

82. Le dessein de Brendan n'étoit pas de rester en Armorique ; après qu'il se fut édifié quelque temps avec Aron et ses élèves, il prit congé de Malo. Les monastères et les solitaires de la plaine de Chosey attirèrent ses regards ; il ne put voir sans admiration les merveilles que la grâce divine y enfantoit dans des corps mortels. Ce vaste lieu étoit le temple de la divinité : des anges, plutôt que des hommes, en faisoient le service.

83. Brendan s'embarqua ensuite pour passer à l'île de Gersey. L'endroit où il aborda porte encore son nom. On y a érigé une paroisse sous son invocation. Si le désir de la retraite le fit s'arrêter en ce lieu, il y trouva aussi de grands exemples de vertus.

De là, il prit occasion de retourner dans la Bretagne insulaire ; il y construisit le monastère d'Ailech, et une église dans le pays de Heth. De retour en Irlande, sa patrie, il y établit des écoles et des monastères qui acquirent beaucoup de célébrité. Le plus renommé étoit celui de Cluain-Fearta (1), dans la province de Connaught, sur le Shannon (2), au comté de Gallawai ; on le nomme actuellement Clonfert ; on en a fait depuis un siége épiscopal, qui ressortit de l'archevêché de Tuam.

84. Brendan est auteur d'une règle monastique qui a été long-temps en vénération dans l'Irlande. Il enseigna quelques années à Ross-Carbre, et mourut enfin au monastère d'Inachduin, près de Tuam, dans la Conacie, le 16 mai, l'an 578, âgé de quatre-vingt-quatorze ans. Cet abbé

(1) *Cluain, retraite ; fearta, admirable : monastère où il se fait des prodiges de vertus.*

(2) *San, belle ; on, rivière ;* cette rivière est large et profonde.

de Dieu qui l'appeloit à Alet. Le jour de la résurrection de Jésus-Christ fut celui que saint Malo choisit pour commencer son apostolat. Il alla célébrer les saints mystères dans l'oratoire que les chrétiens avoient bâti dans la ville; il en prit de là occasion de prêcher Jésus-Christ dans la place publique, auprès de laquelle étoit cette chapelle. L'esprit de religion y avoit conduit les fidèles; la curiosité y attira les païens.

88. Plusieurs furent touchés de Dieu sur la simple exposition que Malo leur fit des vérités évangéliques. Il étoit encore entouré d'une grande foule de peuple, lorsqu'un convoi funèbre passa dans le même lieu : c'étoit un jeune homme que l'on portoit en terre. Le saint, inspiré de Dieu, fait arrêter le cadavre, et dit, qu'au nom de celui qu'il prêche, et qui s'est ressuscité lui-même à pareil jour, il va rendre la vie au défunt. Le thaumaturge approche du cercueil, se met à genoux, et prie celui qui donne la vie et la mort. Durant cet intervalle, un profond silence règne de tous côtés, en attendant ce qui va s'opérer. A l'instant que Malo se lève de terre, le mort est rendu à la vie. Les infidèles, frappés d'un tel prodige, reconnoissent le Christ pour fils de Dieu. Tout les avoit convaincus de la mort de celui qu'ils portoient au tombeau; tout leur annonce sa résurrection. La première parole qu'il profère, fait connoître qu'il a soif et qu'il a besoin de vin pour l'apaiser : il ne s'offre dans le moment qu'une pierre concave et de l'eau. Comme on y verse celle-ci, Malo la bénit avec le vase; l'un est changé sur-le-champ en verre, et l'autre en vin. De nouveaux cris s'élèvent dans les airs, et chacun rend gloire une seconde fois à Jésus-Christ. C'est par des effets semblables, signes dont il n'y a que Dieu qui puisse se servir pour autoriser les dogmes qu'il veut apprendre aux hommes, et qui sont à la portée de tous ceux qui cherchent la vérité dans la simplicité de leurs cœurs, que la sagesse humaine, qui n'est que folie, avoit été abaissée; que les préjugés de la plupart des peuples de l'univers avoient été dissipés, et que leurs yeux s'étoient ouverts à la lumière. Le Tout-Puissant, qui se fait entendre à Alet, s'y acquiert les mêmes hommages. Le plus grand nombre des citoyens n'aspire plus qu'à la grâce du baptême. Malo, après les avoir fait passer par le catéchumenat, leur administra ce sacrement. Bientôt la ville ne compta plus de païens; elle ne trouva pas seulement, dans ce zélé ministre, le pouvoir d'un apôtre, la science d'un docteur, et la tendresse d'un père; ceux de son canton, qui n'avoient point encore donné leur nom au christianisme, partagèrent ses soins.

89. Ce bercail, nouvellement formé, avoit besoin d'être long-temps dirigé par son pasteur. La charité de cet homme de Dieu le pressoit de lui donner une nourriture solide, après lui avoir présenté le lait qui convenoit à son enfance. Les vœux du peuple ne l'y engageoient pas moins fortement; les évêques armoriques, qui ne cherchoient qu'à étendre l'empire de la foi chrétienne, et surtout saint Sanson, qui connoissoit par lui-même de quelle importance il étoit que ces néophytes fussent distraits de son diocèse, déjà trop vaste, applaudirent aux désirs des Alétiens. Le roi Hoel, accoutumé à faire le bien de la religion et de l'état, s'empressa d'affermir cet établissement.

90. Alet devint le siége de Malo; mais, comme le canton qui en dépendoit n'étoit pas assez considérable pour former un diocèse, on y ajouta le territoire des Curiosolites, dont la capitale avoit été détruite depuis long-temps. L'Evangile y avoit été porté par les évêques de Dol; mais il y restoit encore beaucoup d'idolâtres.

91. Si les forêts, qui couvroient la plus grande partie de ce nouveau district, empêchoient le soleil de le féconder par sa chaleur, la grossièreté de ses habitans émoussoit les rayons de lumière que la vérité y répandoit. Les limites du diocèse d'Alet furent à peu près celles qui avoient été fixées dans les premiers temps.

Saint Malo, dont le zèle prenoit de jour en jour de nouveaux accroissemens, passa de la contemplation à la vie la plus active. Des murs d'Alet, il alloit s'enfoncer dans les bois des Curiosolites, pour y chercher la brebis égarée et la conduire à la bergerie commune; ses travaux furent grands et les conversions nombreuses.

92. Le roi Hoel, reconnoissant des services que Malo rendoit à son peuple, lui donna des possessions et lui fit d'autres présens. Les fidèles ne furent pas moins généreux envers leur pasteur; celui-ci forma, en peu d'années, à Alet, un clergé nombreux, qui, par sa bonne conduite, retraçoit les vertus de son chef. Sa cathédrale fut dédiée à saint Pierre.

93. La mort, qui enleva le respectable vieillard qui étoit à la tête du monastère du rocher voisin, ne causa point de changement à cette communauté; elle n'en devint même que plus florissante, parce que le saint évêque en fut comme l'abbé (1). On ne tarda pas à rendre un culte religieux à Aron; on conserve précieusement son chef et un de ses bras

(1) Mabillon, in Actis SS. Ordinis S. Bened. t. 1.; Surius, ad diem 15 novembris.

dans

dans le trésor de la cathédrale de Saint-Malo. Cette église et le diocèse font la fête du saint, le 22 juin (1).

94. Hoel, couvert de gloire et comblé de bonnes œuvres, mourut vers l'an 545. Ses libéralités envers l'Eglise, et la générosité avec laquelle il rendit aux princes et aux seigneurs de l'Armorique les terres que les Frisons leur avoient enlevées, le firent appeler Hoel (2). L'indépendance qu'il rappela dans ses états, lui acquit le nom de Reith (3); la valeur et le courage qu'il montra dans la conquête qu'il en fit, lui valurent la qualité de Rioval (4). Dès sa jeunesse, il avoit réuni tant de rares qualités, qu'on lui donna alors le titre de fils aîné accompli, ou de Murmacon (5).

95. Saint Sanson ne survécut pas long-temps au roi Hoel. Ses vœux les plus ardens avoient été que le Seigneur daignât briser les arcs, brûler les boucliers et mettre en pièces les armes qui avoient désolé sa patrie, et faire régner la paix jusqu'au bout de l'univers, afin que les fidèles menassent une vie tranquille dans une piété parfaite et dans la pureté des mœurs qui convient à leur vocation sainte. Mais les péchés de sa nation avoient armé contre elle le bras du Dieu des armées, et, ce qu'il y avoit de plus digne de larmes, c'est qu'elle ne travailloit pas à fléchir sa colère. Confondu avec les coupables, l'évêque d'Yorck partagea leurs tribulations sans murmurer; forcé de quitter sa patrie, il vit, sous un ciel nouveau, reparoître les mêmes horreurs de la guerre. Il gémit, entre le vestibule et l'autel, sur ses péchés et sur ceux du peuple.

Le calme, qui succéda à la tempête, lui rendit cette liberté si nécessaire aux ouvriers évangéliques. Il en profita pour réparer les pertes que la religion avoit faites durant le règne des Frisons. Les églises reprirent leur première splendeur; les chrétiens, qui sont bien au-dessus des temples matériels, élevés par ses prédications et ses exemples à la perfection, s'animèrent à l'envi à la pratique des vertus. Ceux des Armori-

(1) Sanctilogium Macloviense, an. 1768, ad diem 22 junii.

(2) Les noms de *Hoel*, *Hall*, *Hoelech*, *Hailoch*, sont tous dérivés du gallois *hael*, qui veut dire, *libéral*, et ne sont que des manières différentes de prononcer ce terme.

(3) *Reith*, *roi*.

(4) Le nom de *Rioval* est composé de *rio*, *roi* et de *gal* ou *val*, *fameux guerrier*. On l'a encore appelé *Riatham* ou *Riadam*, de *rhi*, *roi*; d'*a*, particule qui, ajoutée aux mots, augmente leur signification, et de *tam* ou *dam*, *puissant* : *roi très-puissant*. *Rigdval* ou *Radval*, de *rhigh* ou *rhag*, *roi*, et de *gal* ou *val*, *grand guerrier*.

(5) *Mur*, *aîné*; *mac*, *fils*; *on*, *accompli*.

ques de son diocèse, qui pouvoient conserver encore quelque attachement aux superstitions du paganisme, apprirent de lui à en concevoir l'horreur qu'elles méritent. La côte septentrionale, qui étoit habitée par les Bretons de l'île, ressentit les salutaires influences de son zèle.

Regretté des siens, il s'endormit dans le Seigneur, le 28 de juillet de l'an 547. Son corps fut inhumé dans son église cathédrale. Les miracles fréquens, qui se firent sur son tombeau, le rendirent encore plus cher à son peuple. L'église de Dol, qui, de tout temps, a été dédiée à la sainte Vierge, a eu pour ce saint pasteur une vénération si profonde, qu'elle l'a pris pour patron titulaire.

96. C'étoit lui, probablement, qui avoit fondé le monastère de Carfenten (1), auprès de sa ville épiscopale. Une autre maison religieuse portoit le nom de Saint Moach : elle étoit à sept lieues de Dol. Une troisième s'appeloit Taurac (2). On ne peut mieux placer ces deux dernières communautés que dans la partie de la forêt de Chosey, qui appartenoit à l'Armorique : ces lieux, moins fréquentés, étoient plus propres à entretenir le commerce avec Dieu; il n'y a que les invasions de la mer qui aient pu en faire disparoître la position.

97. Un saint abbé rendit célèbre, du temps de saint Sanson, un lieu du canton d'Alet. Il étoit fils d'un prince du pays de Galles. Comme il prenoit un jour sa récréation avec ses frères, selon la coutume des jeunes gens, un abbé (3) passa devant eux, accompagné de quelques-uns de ses disciples. Cet enfant, touché du chant de cette religieuse compagnie (car les moines psalmodioient toujours en route), se joignit à elle, malgré ses frères.

(1) Le nom de *Carfenten*, comme nous l'avons dit, tome 1, p. 26 (*), signifie *ville où il y a des sources d'eau vive*, ou *des fontaines*. *Caer*, *ville*; *feunteun*, *fontaine*. Ce qui est vrai à la lettre. Albert le Grand a donc eu tort de placer ce monastère à Lanmeur.

(2) Taurac, autrement Caurac, est ainsi appelé de *tor* ou *cor*, *embouchure*, et d'*ac*, *rivière* : *lieu à l'embouchure d'une rivière*. Cette communauté devoit donc être placée entre la chaîne des montagnes de Chosey (aujourd'hui île) et Cancale, à l'endroit où l'un des ruisseaux qui descendoit du terrain le plus élevé de Dol, dans la plaine de la forêt, alloit se perdre dans la mer. Saint Moach avoit été apparemment le fondateur du monastère de son nom. Ses actions nous sont inconnues, ainsi que celles de beaucoup d'autres saints de l'Armorique. Le nom qui lui a resté doit être pris de la position du lieu qu'il habitoit; dans ce cas, sa demeure étoit à une courbure de rivière. *Mo*, *courbure*; *ach*, *rivière*.

(3) Le Sanctiloge du diocèse de Saint-Malo donne le nom de *Guimar* à cet abbé. Ce terme convient à toute personne en place qui se conduit avec distinction. Il est formé de *gui*, *chef*, et de *mar*, *grand*.

(*) Ci-dessus, Introduction, n° 43, p. 12. a. V.

98. Le père, qui apprit bientôt cette nouvelle, entra en fureur (1) : il envoya sur-le-champ une troupe de gens armés pour enlever son fils, avec ordre de tuer l'abbé et ses religieux. La vocation du jeune prince étoit l'ouvrage de Dieu : le Tout-Puissant le soutint dans cette occasion et lui mit à la bouche des paroles qui arrêtèrent la violence. L'abbé se justifia avec tant de prudence et d'humilité, qu'il mit dans ses intérêts ceux qui étoient chargés de le perdre; le père même oublia enfin son ressentiment; ne prenant plus conseil que de la religion, il consentit aux saintes résolutions de son fils. L'abbé, dans la crainte que le père vint à changer de dessein, envoya son novice dans l'île d'Anglesey, que le Menay (2), rivière, ou plutôt détroit, sépare de Caernarvan. Le jeune religieux y passa sept ans; il y apprit à louer Dieu nuit et jour, et à s'offrir en holocauste par les exercices de la pénitence.

99. L'abbé, qui ne s'étoit privé de la présence de son élève qu'à regret, le fit revenir après ce temps dans son monastère. Son dessein étoit qu'il le remplaçât durant un voyage qu'il comptoit faire à Rome. Le disciple, avec qui il voulut bien en conférer, ne regarda pas ce pèlerinage du même œil que lui. Quoique jeune, il avoit le jugement d'un vieillard; bien loin d'acquiescer aux vues de son supérieur, il osa lui exposer, en toute humilité, combien sa présence étoit nécessaire à sa communauté, et lui représenter que cette absence pouvoit n'être pas aussi avantageuse aux intérêts de son âme qu'il se l'imaginoit. L'abbé ne rougit point de se rendre à ses raisons : c'est ainsi que le vrai, de quelque côté qu'on le découvre, devroit dominer sur les hommes. Le maître, qui ne vécut plus qu'un an, se prépara à un plus grand voyage, celui de l'éternité. Son disciple chéri lui succéda. Les vœux de son abbé et ceux de sa communauté l'avoient déjà élevé à ce poste éminent.

100. Une dame de la plus haute considération, qui étoit veuve depuis peu, même, dit-on, de l'un des frères du nouvel abbé, le fit passer par une épreuve délicate (3). Soit qu'elle fût excitée par un amour aveugle, ou par l'ambition, peut-être par l'une et l'autre de ces passions, elle tenta tous les moyens de le forcer à l'épouser. Les crimes de toute espèce, qui caractérisèrent ce siècle, rendent croyable cet attentat. L'abbé,

(1) Le père de ce saint est appelé *Brochmail*, dans le même Sanctiloge, de *broch*, *colère*, et de *mailh*, *prince*. Ce qui veut dire : *prince sujet à la colère*. Cet attribut ne suffit pas pour nous faire reconnoître quel étoit ce prince.

(2) *Men*, *petite*; *ai*, *mer*.

(3) Les Actes de cet abbé nomment cette femme *Hajarmé*. Ce nom est emprunté de *ha*, article; de *jarlle*, *princesse*, et de *mai*, *grande* : *la grande princesse*.

qui avoit foulé aux pieds la grandeur de sa naissance, et qui avoit embrassé les mortifications de la croix, étoit bien éloigné de rentrer dans le monde, et de rechercher ses plaisirs séducteurs par une prévarication. Ferme dans ses résolutions, il quitte son monastère où sa vie et celle de ses moines n'étoient pas en sûreté. Caché dans un endroit de l'île, il y est découvert et forcé de passer la mer.

101. Arrivé à Alet, il remonta la Rance, sur la rive gauche de laquelle il trouva un désert où il se fixa pour toujours. Le lieu qu'il occupa étoit sur le bord de cette rivière, et pour cela se nommoit Letau (1); c'étoit un terrain élevé où le solitaire n'avoit point à redouter la crue des eaux. Les habitans du voisinage l'appeloient aussi Suliau ou Suliac (2); ils en firent prendre le nom au nouvel hôte. Le soldat de Jésus-Christ, qui n'aspiroit qu'à la conquête du royaume céleste, se contente d'une simple cabane; l'eau de la rivière étanche sa soif; un champ qu'il défriche lui donne sa nourriture, en attendant d'habiter les tabernacles éternels où il espère être amplement dédommagé des sacrifices qu'il a faits.

102. 103. Quelques religieux, qui l'avoient accompagné dans sa fuite, l'imitèrent dans ses austérités. L'odeur des vertus de ce grand homme lui attira de nouveaux disciples : ce qui l'obligea de bâtir un monastère. Ses talens ne furent pas concentrés dans sa maison : il porta aux environs la parole de l'Evangile, et y fit plusieurs conversions. Saint Sanson I, en faisant la visite de son diocèse, passa quelques jours avec lui. Il fut très-utile à saint Malo, qui venoit de se charger de la conduite du peuple d'Alet. Purifié par les tribulations et par la pénitence, il fut enlevé de ce monde pour se joindre au Dieu des vierges, et chanter avec lui d'éternels cantiques. Son corps fut enterré dans l'église de son monastère;

(1) *Let*, *auprès*; *au*, *eau*, *rivière*.

(2) Le nom de *Suliac* ou *Suliau* est pris de *sul*, *élévation*; d'*i*, *auprès*, et d'*ach*, ou *au*, *rivière* : *élévation auprès d'une rivière*. Les eaux de la Rance couloient alors paisiblement dans leur lit au-dessous du lieu que nous appelons encore Suliac : la mer ne remontoit dans cette rivière qu'au-dessus des rochers des Portes. Cet élément furieux a miné et détruit, depuis bien des siècles, le terrain de Suliac, qui dominoit sur la Rance. On n'y reconnoît même plus cette rivière : la mer y couvre un espace de plus d'une lieue, et elle y est si profonde, qu'on peut y équiper des vaisseaux considérables. Quand on appliqua le nom de *Suliau* ou *Suliac* à l'hermite, on sous-entendoit le mot *habitant*. Ce qui signifioit : *l'habitant d'un terrain élevé auprès d'une rivière*. Le mot *sulinus* exprime la même chose : *lyn*, *rivière*. C'est une tradition que des ânes vinrent de Rigourdenne, qui est sur l'autre rive de la Rance, manger le blé de saint Suliac, et que, par un miracle, il les empêcha de continuer. Quoi qu'il en soit de ce fait, on ne l'a supposé que dans un temps où les eaux de la Rance n'étoient pas encore mêlées avec celles de la mer.

c'est à présent une église paroissiale. On y voit encore son tombeau qui est de pierre sur laquelle une grande croix est figurée. Le Sanctiloge du diocèse de Saint-Malo place la mort de saint Suliac au 8 de novembre, et sa fête au 1 octobre. A Léon, on célèbre celle-ci le 29 de juillet (1). On assure que Dieu l'avoit honoré pendant sa vie du don des miracles, et que plusieurs en ont éprouvé de puissans secours depuis sa mort.

104. Anaumed, qui avoit épousé le roi Budic, étoit nièce de l'illustre saint Davy. En effet, ce prélat étoit frère de Guenhaf, femme d'Ensic, père et mère de cette princesse. Davy et Guenhaf étoient issus de Nonnita et de Santus (2), prince de la Cérétique, maintenant le Cardiganshire. Cet enfant de bénédiction fut élevé dans la piété, et par une sage conduite il mérita d'être promu au sacerdoce. Pour se perfectionner dans la science qui doit être le partage des prêtres, il s'étoit mis sous la conduite du pieux et savant Paulin, qui enseignoit dans l'île de Wight. On rapporte que Dieu lui accorda dès ce temps la grâce de faire des miracles, et qu'entre ceux qu'il opéra, il rendit la vue à son maître, en faisant le signe de la croix.

105. Après s'être exercé plusieurs années à la pénitence, et lorsqu'il eut acquis les connoissances relatives au saint ministère, il sortit du désert comme un autre Jean-Baptiste, et alla prêcher aux Bretons la réforme des mœurs.

106. Glastenbury étoit le lieu où les premiers apôtres de la Bretagne avoient annoncé l'Évangile; cette place, qui avoit été sanctifiée par leurs travaux, fut de nouveau consacrée au Seigneur. Saint Davy y construisit une chapelle. Il fut le père d'un grand nombre de communautés : on en compte jusqu'à douze. La plus célèbre fut celle qu'il fonda dans une vallée près de Menevie, qu'on appeloit Ross (3), dans la langue du pays. On vit sortir de cette maison une multitude de saints personnages, dont plusieurs furent évêques.

107. La règle, que cet abbé donna à ses religieux, étoit fort austère. Leurs habillemens étoient des plus grossiers et de peaux de bêtes; du pain et des racines, où il n'entroit que du sel pour tout assaisonnement, leur servoient de nourriture : ils n'avoient d'autre boisson que de l'eau avec laquelle on mêloit un peu de lait. Le travail des mains, auquel ils

(1) Albert le Grand, D. Lobineau; Vies des Saints de Bretagne. Sanctiloge de Saint-Malo.

(2) *San*, *tête*; *tus*, *principale* ou *première*. Ce qui se rend par *prince*.

(3) *Ross*, *vallée*. On y ajouta le nom de *nan* ou *lann*, *monastère* : *vallée du monastère*.

se livroient, étoit des plus fatigans : ils n'employoient point les animaux pour le labourage, afin de le rendre plus pénible. Le silence étoit continuel : la nécessité seule autorisoit à le rompre. Toutes les actions extérieures de ces moines étoient sanctifiées, ou par la prière vocale, ou du moins par l'union de l'esprit et du cœur avec Dieu; ils ne rentroient dans le monastère que vers la fin du jour, pour se donner à la lecture et à la prière vocale; leur repas étoit suivi de l'oraison qui duroit trois heures; le reste de la nuit étoit accordé au sommeil, mais on ne le prolongeoit que jusqu'au chant du coq. Tous se levoient alors et se mettoient en prières, en attendant l'heure du travail.

108. Ceux qui désiroient être admis au nombre de ces religieux étoient obligés de rester dix jours à la porte de la communauté. Durant cet intervalle, on les faisoit passer par des épreuves les plus propres à mortifier l'amour de soi-même, et à leur apprendre qu'ils devoient mourir au vieil homme. S'ils remplissoient avec persévérance et avec humilité ce qu'on exigeoit d'eux, on les recevoit; leurs biens restoient à leurs familles. Une des règles du monastère astreignoit tous les frères à découvrir à l'abbé l'état de leur conscience et leurs tentations les plus secrètes.

109. Un concile de la Cambrie ou du pays de Galles, qui se tint à Brevy vers l'an 519, dans le Cardiganshire, à l'occasion du semi-pélagianisme, qui se renouveloit dans la Bretagne, fit briller les talens et la sainteté de Davy. On l'y appela comme l'une des lumières des catholiques. Il terrassa les hérésiarques par sa science, l'onction de ses discours, et par ses miracles; aussi, lorsque dans la suite on bâtit une église dans le lieu où le concile s'étoit tenu, on l'appela Llan-Devy-Brewi (1).

110. Saint Dubrice, qui étoit alors métropolitain de Kaer-Léon (2), et qui, pour se disposer au redoutable passage de l'éternité, vouloit se retirer en solitude et y mener la vie hérémitique, profita de cette circonstance pour résigner à saint Davy l'administration de son église. L'abbé, alarmé de cette proposition, fondit en pleurs : il refusa hautement de s'imposer un fardeau qu'il regardoit comme beaucoup au-dessus de ses forces. Les motifs les plus pressans ne firent aucune impression sur lui; les Pères du synode furent obligés de se servir de l'autorité que Dieu leur avoit mise en main, pour le déterminer à se rendre au

(1) *Llan*, *église*; *devi*, *davy*; *brés*, *prés*; *wi*, *rivière*: *église de Davy voisine d'une rivière*.

(2) Ou *Kaerleon*. Voyez ci-dessus, cinquième siècle, n° 192, p. 288. a. V.

choix que Dubrice venoit de faire. Ce que l'élu obtint, fut de transférer le siége de Kaer-Léon, ville alors très-considérable, à Menew (1), qui étoit un lieu solitaire.

111. Davy fut la gloire et le modèle des évêques. S'il possédoit dans un degré éminent le talent de la parole, son éloquence étoit encore moins persuasive que ses exemples. Après un épiscopat long et laborieux, il mourut dans la paix du Seigneur, vers l'an 544, dans une grande vieillesse. Le corps du saint évêque fut inhumé dans son église cathédrale; elle étoit alors dédiée à l'apôtre saint André; depuis ce temps, elle a pris le nom de saint Davy, de même que la ville et le diocèse de Menevie.

On remarque plusieurs chapelles auprès de l'église de saint Davy. Il y en a une qui porte le nom de la pieuse mère du saint évêque; cette femme s'étoit consacrée à Dieu durant sa viduité, et s'étoit mise à la tête d'une communauté de plusieurs personnes de son sexe, qui, à son exemple, avoient renoncé au monde (2). On voit une autre chapelle sous l'invocation de saint Lily (3), le disciple bien-aimé de saint Davy; c'est pour cela que, dans la langue du pays, on l'appeloit Gwas-Dewy (4).

112. Ce n'est point par les vertus d'éclat qu'on a cherché à caractériser saint Davy. C'est par celle qui paroît la plus facile à observer et cependant à laquelle on manque peut-être le plus, je veux dire, le silence, qu'on a voulu nous le peindre (5). Conduit par les lumières du christianisme, il s'étoit convaincu que, si le don de la parole suppose que l'homme est né pour vivre en société avec ses semblables et pour leur rendre les services qui sont dans son pouvoir, son principal commerce doit être avec son Créateur; que, conséquemment, il doit se former au-dedans de lui-même une retraite, où, maître de ses passions, et ne faisant servir les objets extérieurs qu'à la gloire de Dieu, il ne se gouverne que par les lois du ciel, et qu'il ne peut mieux faire que de consacrer chaque jour des heures réglées à converser uniquement avec la

(1) Le terrain de *Menew*, autrement *Menevie*, s'avance dans la mer à l'occident. Il est pierreux et stérile. *Men*, *pierre*; *menew*, *pierreux*. Le siége de Kaer-Léon, qui fut transporté dans ce lieu, a donné la naissance à une ville qui porte encore le nom de saint Davy.

(2) Le nom de *Nonnita* vient de l'état saint que la mère de saint Davy avoit embrassé. *Noim*, dans la vie de saint Thuriau, évêque de Dol, veut dire, *saint*. De là est venu, dans la basse latinité, le terme *nonnus*, *religieux*, et celui de *nonna*, *nonne*, *nonnain*. (Voyez ci-dess., cinquième siècle, n° 42, p. 217. a.V.)

(3) *Lili*, *lys*. Ce religieux aura été chéri de saint Davy, à cause de la pureté de ses mœurs.

(4) *Gwas*, *homme*.

(5) *dewi*, *silencieux*. De *dewi* l'on a fait *Davy*, que, mal à propos, on écrit à présent *David*.

Divinité, afin de se préparer à s'unir à elle d'une manière indissoluble pendant des années éternelles (1).

113. L'Armorique a connu dans tous les temps ce glorieux saint. Les lieux qu'on appelle Saint-Divy, proche Landernau, et Pol-Davy, auprès de Douarnenez, nous rappellent sa mémoire.

114. Cependant, saint Teliau, après avoir quitté saint Sanson pour retourner dans sa patrie, ne tarda pas à être placé sur le chandelier de l'Eglise. On l'éleva, malgré lui, sur le siége épiscopal de Landaf, vers l'an 512, temps où saint Dubrice fut transféré à la métropole de Kaer-Léon.

115. Les peuples, en changeant de pasteur, retrouvèrent les mêmes vertus et les mêmes talens. La prière, la pénitence, la prédication et la charité occupoient tous les momens du nouvel évêque. L'attention qu'il eut de n'admettre dans son clergé que des personnes vertueuses et éclairées, fit fleurir dans son diocèse la science et la piété. On avoit une telle confiance dans ses lumières et dans son équité, que son autorité seule suffisoit pour terminer sans appel les affaires les plus épineuses.

116. Ambroise-Aurelien, qui avoit combattu avec tant de gloire pour la défense de la Bretagne, n'étoit plus : il avoit péri de la main de Cerdic, en 515. Arthur, son fils, dont le nom seul annonce les exploits (2), soutint le sceptre que les Saxons vouloient lui arracher; il les battit en 520, à plate couture, dans une bataille rangée. Cerdic n'en établit pas moins le royaume des Saxons occidentaux ou de Wessex. Cet état étoit composé des provinces de Hants, de Dorset, de Wilts, de Berks et de l'île de Wight. En 527, une colonie nombreuse de nouveaux Saxons fit une descente dans la Bretagne, et fit connoître, par sa contenance, qu'elle vouloit y former des établissemens solides : c'étoit un présage de la fondation des royaumes des Estangles, de Mercie et d'Essex. Arthur attaqua en 542 les Saxons, sur le bord du Camb (3), les tailla en pièces, et mourut d'une blessure qu'il reçut dans le combat (4).

(1) Usserius, Britan. Eccles. Antiq.; Giraldus Canbrensis dans l'Anglia sacra de Warton, t. 2.; Brown Wils, et Wilkins, Concil. Britan. et Hiber. t. 1.

(2) *Arthur*, *marteau*. Ce prince fut le marteau des Saxons. Ainsi Charles, père de Pepin, fut surnommé *Martel*.

(3) *Camb*, *tortueuse*. Cette rivière est ainsi appelée à cause de ses sinuosités.

(4) Ce roi, qu'on a voulu faire passer pour fabuleux, à cause des aventures qu'on lui a prêtées, fut inhumé à Glastenbury. Sous Henri II, en 1191, lorsqu'on creusoit un tombeau pour un moine de l'abbaye, on trouva les ossemens d'Arthur, qui étoient d'une grandeur prodigieuse, avec cette inscription : *Ci gît le roi Arthur, enterré dans l'île Avallone*. Au-dessus de son coffre et dans le même tombeau, étoient les os de la reine Guen-Havere, sa femme. Ces faits sont tirés des An-

Les

Les espérances des Bretons furent ensevelies avec ce roi. Ses successeurs n'eurent ni sa bravoure, ni son intelligence. Les dissensions domestiques armèrent le plus souvent les princes du pays les uns contre les autres. Les Saxons, qui étoient commandés par des chefs belliqueux et accoutumés à profiter des fautes de leurs ennemis, parvinrent bientôt à former leur heptarchie.

C'est alors que ceux des Bretons qui ne passèrent pas en Armorique, se cantonnèrent dans la partie de l'île, qui, par ses rochers, sembloit devoir leur servir d'un asile impénétrable aux traits des Saxons. Comme ils n'avoient presque plus rien à perdre, ils devinrent invincibles : aussi leur donna-t-on le nom de Gallois, ou de braves (1).

117. Saint Teliau, qui gémissoit sur les malheurs où la guerre entraînoit sa patrie, la vit tout à coup désolée par un fléau dont les suites étoient également redoutables. La peste fit d'étranges ravages dans son diocèse et dans les autres parties du pays de Galles. On la nommoit jaunisse, parce que tous ceux qui en étoient frappés devenoient extrêmement jaunes (2). Le prélat donna des preuves de la charité la plus ardente et la plus généreuse durant cette contagion.

Le peuple et le pasteur prirent le parti de se soustraire par la fuite à cette cruelle maladie. Tous se rendirent en Cornouaille auprès de Gerennius, qui en étoit souverain. Ce prince les reçut avec humanité ; là ils se partagèrent : les uns passèrent en Italie, d'autres en France. Pour saint Teliau, il cingla vers Dol, avec une grande partie de ses ouailles.

118. Le siége de cette ville vaquoit encore par la mort de saint Sanson I. Le nouveau venu fut prié de se charger du gouvernement spirituel du diocèse : il le fit avec la satisfaction universelle des Dolois et des hôtes qu'ils avoient reçus parmi eux.

119. Après sept ans et sept mois de séjour, Teliau reprit avec son peuple, vers l'an 554, la route de Cornouaille, où il trouva Gerennius prêt d'expirer. La peste avoit cessé lorsqu'il rentra à Landaf, mais elle avoit enlevé le roi Malgocunus. Les différens noms qu'on lui a fait porter prouvent assez que c'étoit un mauvais prince (3). On ne peut nier cependant qu'il n'ait eu de la bravoure.

nales de l'abbaye de Morgan, au comté de Glamorgan, et de l'Histoire de Jean de Glastenbury.

(1) *Gal, brave.*

(2) Le nom qu'on donnoit à cette maladie étoit *gallvelen. Gall, peste ; velen, jaune.*

(3) Malgocunus a été ainsi appelé de *mal, prince ;* de *go, mauvais*, et de *cwn, vaillant : mauvais prince qui n'a que la bravoure en partage.* Ce roi avoit encore plusieurs autres noms, qui confirment l'étymologie que nous venons de donner du premier. Celui de *Mel-*

120. Saint Teliau gouverna encore quelques années l'église de Landaf. Après avoir travaillé long-temps au salut des autres, il prit le parti de ne s'occuper que du sien. Il se retira dans la solitude où Dieu et les anges furent les seuls témoins de sa vie pénitente. Consommé en vertus, il mourut dans un monastère qu'il avoit bâti : cette communauté s'appeloit Landeilovaur (1). Son corps fut transféré à son église de Landaf, où il se fit plusieurs miracles (2). La paroisse de Saint Dolay, au diocèse de

vas vient de *mel, prince*, et de *vas, méchant*. Celui de *Milcun* est tiré de *mil, guerre*, *combat*, et de *cwn, brave*. Celui de *Mailcun*, de *mailh, chef*, et de *cwn*, *vaillant*. Celui de *Megil*, de *mailh, chef*, et de *gil, méchant*. Malgocunus étoit fils d'Aircor-Lauhir et d'Anne, sœur du roi Arthur. Il étoit né vers l'an 491 : dans sa jeunesse, il enleva Guenhavere, femme de son oncle Arthur, et soutint ce rapt par les armes. Saint Gildas l'Albanien le fit rentrer en lui-même et le réconcilia avec son oncle, après lui avoir fait réparer ses torts. Vers l'an 516, temps où arriva la mort d'Aircor-Lauhir, son père, qui, selon Geoffroi de Montmouth, étoit roi des Venedotes qui habitoient le pays que les Bretons appeloient Guent, maintenant le Montmouthspire, il s'unit par le sacrement de mariage à une femme qui lui donna un fils que l'on nomma *Run* ou *Prince*, par antonomase. Les Bretons l'aimèrent autant qu'ils détestèrent son père. Les vers suivans en sont une preuve :

Infaustus, gratus nulli, Mailgo Venedotus
Sit, modò ne Rhenus filius ista luat.
Esto brevis vitæ, vasti sine frugibus agri;
Perpetuò à propriis sedibus exul agat.

Plusieurs années après, Malgocunus quitta sa femme et laissa le sceptre à son fils, pour pleurer ses fautes dans un monastère où il fit profession. Le dégoût succéda à ce saint engagement : il osa le rompre et reprit sa femme. Bientôt il la fit mourir pour épouser publiquement la veuve de son neveu qu'il venoit de faire périr. Ces faits sont consignés dans le traité que Gildas le Sage fit en 543 sur les causes de la ruine des Bretons. A ces crimes, Malgocunus ajouta ceux que l'ambition lui suggéra. Il fit perdre la vie à plusieurs princes bretons, pour s'emparer de leurs états. Constantin, qui avait succédé l'an 542 à Arthur, son père, fut tué en 544. Aurele-Conan, qui l'avoit remplacé, mourut en 546, suivant Usserius, p. 290 (*Brit. Eccles. Ant.*). Vortipor ne régna que quatre ans : il mourut en 550. Le pouvoir où Malgocunus étoit parvenu par ses forfaits le fit reconnoître pour roi des Bretons. La peste les en délivra vers l'an 554.

(1) Landeilovaur est un terme composé de *lan, monastère*; de *Deilo*, et de *vaur, grand*. Ce qui se rend par *grand monastère de Deilo*. Le nom de *Deilo* est pris de *de, lumière*, et de *lo, rempli : homme rempli de lumière*. C'est sous ce nom que ce grand homme fut connu durant son épiscopat. Ceux de *Dolay* et de *Telo* ou *Teliau*, qu'on lui a donnés en Armorique, sont les mêmes que *Deilo*. Le Cartulaire de Redon l'appelle *Delocus*. On a dit indifféremment autrefois *Delo* ou *Telo*, parce que le D et le T se mettoient souvent l'un pour l'autre. Jean de Tinmouth nous apprend que Teliau a été aussi appelé *Madoc*. Ce nom exprime la déférence et le respect qu'il avoit pour ses parens : *mad, bon*; *oc*, *fils*. Le même auteur rapporte que Teliau se nommoit encore *Eliud*. La raison qu'il en donne est que Teliau ayant crû avec l'âge en vertu et en sagesse, on le désigna par un nom qui devoit exprimer son mérite. Car, dit-il, *elios*, en grec, signifie *soleil*. Aussi la science de ce docteur brilloit comme cet astre; de même que ce corps bienfaisant anime la nature par sa chaleur, ainsi cet évêque éclairoit les esprits par la vivacité de ses lumières et portoit puissamment à la vertu les autres facultés des âmes par ses exemples. Quelque analogue que soit cette interprétation avec le mérite du saint, il ne nous paroît pas probable que les Bretons aient pris dans le grec le nom d'*Eliud*. Il vaut mieux le tirer de leur langue naturelle. *El* ou *hel*, *chef*; *iud*, *excellent* : *excellent pasteur* ou *évêque*.

(2) Warthon; Capgrave; Usserius, Britan.

Nantes, et celle de Saint Telo, dans celui de Saint-Brieuc, ont ce saint pontife pour patron.

121. La plupart des frères du roi Hoel ne s'acquirent pas moins de réputation que lui. Elle étoit d'autant plus solide, qu'elle avoit pour principe les vertus qui forment de vrais chrétiens, et dont les grands du siècle ne sont que trop rarement les sectateurs.

Ismael (1) avoit eu pour maître saint Teliau, son oncle maternel. Il succéda à saint Davy dans le siége métropolitain de Menevie. Son mérite, bien plus que la parenté qui l'avoit uni à ce saint personnage, le conduisit à ce poste si relevé; la manière édifiante avec laquelle il administra son diocèse le fit chérir de ses peuples; la sainteté qui couronna ses jours, lui fit décerner un culte public après sa mort.

122. Tifei (2), qui eut la même éducation que son frère, apporta les mêmes dispositions à la piété; comme lui, il renonça à la grandeur que sa naissance lui préparoit dans le monde. On lui donne la glorieuse qualité de martyr : il en fut probablement redevable aux Saxons infidèles. Sa dépouille mortelle fut déposée à Pennalun (3), au comté de Pembrock : c'étoit là que reposoient les cendres de ses aïeux maternels.

123. Ces deux princes avoient pris naissance dans la Bretagne insulaire, dans le temps que Budic leur père étoit à la cour d'Aircor-Lauhir. Pour Oudocée (4), il ne vint au monde qu'après que son père eut recouvré les états de ses ancêtres. Anaumed, qui le portoit dans son sein lorsqu'elle suivit son mari en Armorique, avoit promis à saint Teliau, son frère, de lui confier son instruction et de le consacrer à Dieu.

124. Ses parens le firent en effet élever sous les yeux de ce saint oncle. Le registre de Landaf dépose que, dès l'enfance, ce prince acquit beaucoup de connoissances, et qu'on admiroit son éloquence; on y ajoute encore qu'il surpassa tous ses condisciples par la pureté de ses mœurs et par sa sainteté.

125. Lorsqu'il fut formé à l'étude des lettres divines et humaines, il revint en Armorique. Rien ne fut capable de l'amollir; rien ne le détourna de la perfection vers laquelle il tendoit : il marcha avec constance

Eccles. Antiq.; Lobineau, Vies des saints de Bret.; Lectionar. Dolense.

(1) *Is*, *postérieur*, *second*; *mael*, *prince*. Ismael étoit le second enfant de Budic et d'Anaumed.

(2) *Ti* ou *i*, *fils*; *fei*, *au-dessous*; c'est-à-dire, *troisième fils*.

(3) *Pen*, *montagne*; *llun*, *rivière*. Pennalun étoit un lieu montueux sur le bord d'une rivière.

(4) Le nom d'*Oudocée* vient d'*oude*, *depuis*, et d'*oc*, *fils*. Ce qui doit signifier ici : *fils né depuis que Budic se retira de la Bretagne pour retourner en Armorique*.

dans les voies du Seigneur. On lui rend ce témoignage si recherché d'une belle âme, que les rares qualités de son cœur égaloient celles de son esprit.

126. Saint Teliau, qui en l'aimant aimoit la vertu même, le pratiqua durant le second séjour qu'il fit à Dol ; il l'emmena même à Landaf, et lorsqu'il eut abdiqué sa dignité, le clergé et le peuple le nommèrent à sa place. C'est ainsi que la sagesse divine conduit les événemens avec douceur, et se plaît à élever ses oints, dans sa miséricorde.

127. Mauric, roi de Glamorgan (1), eut tous les égards qu'il devoit à la naissance, au mérite personnel et au caractère dont étoit revêtu Oudocée ; il confirma toutes les donations et les priviléges que ses prédécesseurs avoient concédés à l'église de Landaf. Le saint évêque lui procura un bien plus solide : la paix avec Cynedu (2), seigneur puissant ; elle fut jurée de part et d'autre en présence d'Oudocée, devant les saintes reliques, sur l'autel des apôtres saint Pierre et saint Paul.

128. Cependant ce roi à qui la passion fit oublier son serment, les droits de l'humanité et ceux de la religion, tua Cynedu et usurpa ses grands biens. L'évêque gémit quelque temps en secret sur cet attentat ; Mauric triompha dans son cœur. L'un découvroit dans cet homicide plusieurs autres crimes, le sacrilége, le parjure et l'usurpation ; l'autre s'applaudissoit du fruit de son forfait. Oudocée crut enfin que des lénitifs appliqués à un mal de cette nature n'aboutiroient qu'à l'augmenter : il falloit un remède violent.

129. Le prélat convoqua un concile des abbés et du clergé de son diocèse : après en avoir pris l'avis, il excommunia solemnellement le coupable. Mauric resta deux années, et plus, sous l'anathème. La fermeté d'Oudocée, qui n'avoit en vue que la gloire de Dieu et le salut du prochain, lui ouvrit enfin les yeux. Il demanda pardon et se soumit à la pénitence canonique. L'évêque lui imposa des jeûnes, des prières et des aumônes : son absolution fut solemnelle, comme son excommunication l'avoit été (3).

130. Ce ne fut pas là la seule occasion où saint Oudocée fit paroître l'amour de l'ordre. Un événement semblable au premier donna lieu à un second synode dans la ville de Landaf. Le roi Morgant, petit-fils de Mauric, et Frioc, son oncle paternel, s'étoient réconciliés sincèrement

(1) *Mau* ou *mall*, *mauvais* ; *ric*, *roi*.

(2) *Cyn*, *premier* ; *edus*, *riche* : *prince riche*.

(3) Labbe, Concil. t. 5.

ensemble. En présence de plusieurs personnes de considération, ils avoient juré la paix sur l'autel de saint Etat : Morgant la rompit en mettant Frioc à mort.

Plus prompt que Mauric à rentrer en lui-même, il se rendit à l'église de Landaf, se présenta devant Oudocée et demanda la pénitence. L'évêque tint une assemblée sur cette affaire : il y fut décidé qu'on n'enjoindroit point de pèlerinage à Morgant, pour ne pas priver le royaume de sa présence, qui lui étoit nécessaire dans ces temps orageux ; on lui recommanda seulement de racheter ses péchés par les jeûnes, les prières et les aumônes. Il s'avança vers ses juges pour en recevoir la pénitence qu'ils devoient lui imposer : il l'accepta humblement, promit de se corriger et de rendre à l'avenir la justice avec miséricorde. Cela fait, il fut rendu à la communion chrétienne (1).

131. Long-temps après, Guidnerth et Merchion se disputèrent la couronne. Le premier, qui avoit osé tuer son frère pour vider ce différent, fut excommunié dans un concile : trois ans s'écoulèrent avant qu'il vînt à résipiscence. Oudocée lui enjoignit de faire un pèlerinage en Cornouaille, et l'obligea de s'absenter de ses états durant une année. Comme ce prince revint avant le temps marqué, le saint prélat refusa de l'absoudre (2). L'anathème ne fut levé que par son successeur, car il ne tarda pas à finir sa carrière. Les calendriers d'Angleterre mettent sa mort au 2 de juillet.

La conduite de saint Oudocée fut toujours la même pendant son épiscopat : ami de la discipline ecclésiastique, il ne se laissa jamais entraîner par de lâches complaisances ; il attaqua le crime partout où il le trouva, afin que la justice divine, apaisée par la pénitence, ne rencontrât plus de criminels. Ceux qui s'offroient d'eux-mêmes à subir la rigueur des canons éprouvoient en lui un père compatissant : il s'empressoit de la modifier à proportion de leur repentir. Pour lui, il ne cessa pas d'être austère dans son genre de vie et il ne se glorifia que dans la croix du Seigneur (3).

132. Dionot, autrement Dinot, vécut dans le monde, ainsi que Hoel, mais d'une manière bien differente : celui-ci fut grand dans ses actions, celui-là avoit l'âme penchée vers la terre. Aussi leurs noms (4) feront passer à la postérité la gloire de l'un et l'infamie de l'autre.

(1) Labbe, Concil. tom. 5.

(2) *Idem.*

(3) Usserius, Britan. Eccles. Antiq. ; Lobineau, Vies des Saints de Bret. ; Alford, in Annal. ; Warthon, Anglia sacra.

(4) Le nom de *Dionot* ou *Dinot* vient de *di* ou *dio*, *sans*, et de *not* ou *nod*, *considération* : *homme sans considération*. Voyez, pag. 133,

133. Dionot ne rougit pas de commettre un inceste avec sa propre fille. De ce commerce si contraire à la nature naquit un fils, qui couvrit par ses vertus la honte de sa naissance : il s'appela Kined (1). Le lieu où il vint au monde étoit situé dans le pays de Galles, à un mille de l'un des palais du roi Arthur. Ce fruit infortuné de l'incontinence fut soustrait sur-le-champ aux yeux de ses auteurs : on le transféra dans une île qui n'étoit habitée que par des personnes de la lie du peuple (2). On l'y laissa dix-huit ans : ses jours ne furent conservés que par une espèce de miracle.

Morgant, roi du Glamorgan, lui donna des terres dans sa principauté. Sa piété le fit considérer de saint Teliau et de saint Davy : il lia une étroite amitié avec eux. Après avoir mené une vie pleine de bonnes œuvres, il mourut dans le Glamorgan même : on érigea, sur le bord de la mer, une chapelle sous son invocation (3).

134. Urbien fut le dernier des enfans de Budic et d'Anaumed (4). Le nom de Concar (5) qu'on lui donna, suppose son mérite. Nous le verrons par la suite, sous ceux de Conamer (6) et de Comorre (7), soutenir constamment l'idée avantageuse qu'on avoit de sa personne. Les vertus sociales l'emporteront toujours sur celles des guerriers.

135. Hoel I avoit épousé Aspasie durant le règne de Budic. Cette princesse, fille du roi Eusebe, avoit donné, dès l'enfance, des preuves de sa piété. Les droits qu'elle pouvoit prétendre à la couronne de l'Armorique, se confondirent avec ceux de son mari. Le nom d'Aspasie disparut (8), pour faire place à ceux que la reconnoissance du peuple lui destinoit (9). On l'appela tantôt Alma-Pompa et tantôt Copaja.

136. Ces illustres époux eurent pour enfans Hoel II, Léonor, Tugdual, Canao, Waroc, Macliau, Budic ou Bodic et Soene. Léonor, Tugdual et Soene renoncèrent à l'héritage paternel, pour ne penser qu'à celui du

ce que nous avons dit sur l'origine des noms de Hoel. (Ci-dessus, n° 94, p. 369. a.V.)

(1) Le nom de *Kined* est emprunté de *chy*, *défaut*, et de *ned*, *qui couvre : homme qui, par ses vertus, fait oublier le défaut de sa naissance*.

(2) L'île où Kined fut rélégué se nommoit *Inis Werin;* d'*inis*, *île*, et de *werin*, *populace : île de la populace*.

(3) Usserius, Britan. Eccles. Antiq.

(4) Urbien a pris son nom d'*ur*, *dernier*, et de *bihan*, *enfant*.

(5) Le terme *Concar* se tire de *con*, *prince*, et de *car*, *grand*.

(6) *Con*, *prince ; mer grand*.

(7) *Con*, *prince*; *mor*, *grand*.

(8) Nous avons dit, tome 2, page 385 (*), qu'Aspasie avoit été ainsi nommée d'*as*, *tige*, et de *pas*, *abbaissée*, parce qu'on l'avoit privée du sceptre de son père.

(9) Aspasie fut désormais connue sous les noms d'*Alma-Pompa* et de *Copeja* ou *Copaja*. *Al*, *la ; ma*, *bonne*; *pom*, *princesse*. *Copa*, *princesse ; jach*, *bienfaisante*.

(*) Ci-dessus, cinquième siècle, n° 173, p. 230. a. V.

ciel. Les cinq autres princes partagèrent l'Armorique entr'eux ; ils ne prirent d'autre qualité que celle de comtes.

137. Hoel II étoit né dans l'Armorique vers la fin du cinquième siècle et avoit accompagné son père dans la Bretagne, lorsque les Frisons s'emparèrent des états de son aïeul. Il revint l'an 513, ou peu de temps après, dans sa patrie, et partagea avec son père ses glorieuses expéditions. Il eut l'honneur de défaire Marchil, l'un des généraux frisons, dans une occasion particulière : ces actions d'éclat lui valurent le titre de *Rioval*, ou de *prince guerrier*. Les égards marqués qu'il eut, à l'exemple du roi, pour les seigneurs qui les avoient aidés à dissiper les ennemis, lui firent donner, comme à ce prince, le nom de *Hoel* ou de *libéral*(1).

138. Cependant, les vertus de Malo se multiplioient comme le nombre des fidèles de son diocèse, et le Tout-Puissant se plaisoit à les couronner par des miracles. Un riche seigneur des environs d'Alet avoit une fille possédée du démon ; comme on ne pouvoit en approcher impunément, on avoit été obligé de la charger de chaînes. Son père, convaincu que les moyens naturels ne pouvoient opérer sa guérison, eut recours à son évêque. Attendri sur son état, le pontife répandit sur elle de l'eau bénite : à l'instant elle fut délivrée de ses maux et rendue à sa liberté.

139. Les offrandes que les fidèles portoient au saint évêque, les terres qu'ils attachoient à son siége, tout ne tournoit qu'au soulagement des pauvres et à la gloire de son église. Sa cathédrale, trop petite pour contenir ses ouailles, fut considérablement augmentée : il porta le nombre des clercs, qui en faisoient le service avec lui, jusqu'à soixante-dix. Le monastère du bienheureux Aron compta dans son enceinte autant de religieux. Malo, attentif aux besoins spirituels et temporels de ces deux maisons, leur fournissoit le nécessaire à la vie. L'ordre, qui régnoit dans la distribution des biens dont il étoit dépositaire, le mit en état de fonder plusieurs autres communautés sur le continent et aux îles voisines d'Alet.

140. Tandis que Hoel I avoit vécu, l'évêque d'Alet avoit éprouvé la protection de l'autorité civile. Hoel II prit une autre route : les donations qu'on faisoit à Malo, excitèrent sa cupidité et la jalousie de sa cour. Le prince vint lui-même pour faire renverser un monastère que le

(1) Hoel II s'est encore appelé *Hailoch* ou *Hoeloch*, de *hail* ou *hoel*, *libéral*, et d'*oc*, *fils*. Ce qui veut dire : *fils du libéral*. On l'a nommé *Jona*, de *jon*, *grand*... *Jan-Reith*, de *jan* ou *can*, *premier*, et de *reith*, *prince*: *premier prince*, parce qu'il étoit l'aîné de ses frères.

saint faisoit bâtir sur un fonds de peu de conséquence qu'on lui avoit donné. Les remontrances et les prières du serviteur de Dieu furent inutiles. Le Seigneur prit en main la cause de l'opprimé : Hoel perdit la vue ; cette affliction temporelle lui fit réparer sa faute. Il s'humilia devant l'homme de Dieu ; Malo, toujours disposé à rendre le bien pour le mal, oignit les yeux du prince avec de l'huile bénite, et lui en rendit aussitôt l'usage.

141. Ce double miracle lui attacha le cœur de Hoel II, qui lui fit de grands présens. Mais les jours de ce comte devoient bientôt s'éclipser : Canao, son frère, aussi cruel qu'ambitieux, le fit périr l'an 547, dans une partie de chasse.

142. Hoel avoit épousé, vers l'an 535, Rimo (1), sœur du roi Malgocunus, dont nous avons parlé. Le seul fruit de leur mariage fut Judual.

143. Canao ne se contenta pas d'avoir trempé ses mains dans le sang de son frère : il épousa encore sa veuve, malgré elle. Les évêques de l'Armorique vengèrent ces deux crimes par l'excommunication.

144. La persécution s'ouvrit alors de toute part contre Malo. « Quel » est, disoit-on, cet étranger qui est venu dominer ici ? Jaloux de nos » héritages, il s'enrichit de nos pertes. Tandis que les apôtres et leurs » successeurs n'ont rien possédé sur la terre, celui-ci, sous le manteau » de la pauvreté, cache adroitement le vice honteux de l'amour des ri- » chesses ; en prêchant de faire l'aumône, il recueille le fruit de l'ava- » rice. Sous prétexte qu'il prie beaucoup pour les autres, il dépouille » les maisons des veuves. Celui qui voudroit nous persuader qu'il a tout » abandonné pour suivre Jésus-Christ et qui se vante de tout avoir en » le possédant, ne nous laisse rien, ni à nos enfants : il saisit toutes les » occasions de s'emparer de nos héritages. Celui qui fait semblant de » donner ses biens a-t-il besoin d'être l'économe de ceux des autres ? » Nous n'avons rien de mieux à faire que de le chasser de notre pays, » et que de reprendre les biens que l'on a attachés à ses églises. Comme » il a tout pris, il ne nous reste plus rien ; il nous fait acheter l'espé- » rance des biens à venir par la perte de ceux qui sont entre nos mains, » et il a grand soin d'en prendre l'usufruit.

Tels étoient les discours séditieux que Canao autorisoit parmi le peuple. Ces suppôts de l'ange de ténèbres ne s'en tinrent pas à la calomnie : ils en vinrent aux voies de fait. Le bétail et les meubles des terres de la ca-

(1) *Ri, très ; mo, aimable : très-aimable.*

thédrale

thédrale d'Alet furent enlevés : celui qui étoit chargé de la boulangerie de la maison de Malo, fut, entr'autres, traité inhumainement. On alla l'exposer sur le bord de la mer, pieds et mains liées, après l'avoir fouetté avec des branches d'osier ; on se flattoit qu'il seroit suffoqué par le premier flux des eaux ; mais Malo, averti de cet étrange événement, lui sauva la vie par un miracle. Les flots respectèrent cette victime de la passion ; en justifiant son innocence, ils donnèrent lieu aux coupables de reconnoître la grièveté de leur crime.

145. De pareils attentats touchèrent sensiblement Malo. La perte de ses biens n'étoit rien à ses yeux : il en tiroit même occasion de bénir le Seigneur. La mort spirituelle des âmes de ceux dont sa présence ne faisoit qu'irriter la fureur, lui fit verser des torrens de larmes et perça son cœur de la plus vive douleur. Comme les criminels persévéroient dans leurs mauvais procédés, il consulta Dieu par la prière, sur ce qu'il avoit à faire.

Le parti de s'éloigner fut pris, non pour abandonner ses ouailles, pour lesquelles il auroit volontiers sacrifié sa vie, mais pour faire cesser les vexations qu'on exerçoit contre son clergé. Odieux à Canao qui ne respiroit que les forfaits, il ne pouvoit avoir de paix avec lui.

Cependant, comme sa patience, sa douceur, ses avis salutaires qui avoient suivi le miracle que nous venons de rapporter, n'avoient pas été assez puissans pour ramener ses ennemis à leur devoir, il ne lui resta plus qu'à exercer contr'eux la rigueur des canons. Toujours animé du même esprit de miséricorde et de charité, il lança l'anathème contre ces aveugles volontaires, afin que, n'ayant plus de commerce avec les fidèles, la confusion les fit rentrer en eux-mêmes et leur ouvrît les yeux sur la perte de leurs âmes.

146. Cet acte terminé, il quitta sa ville et s'embarqua avec quelques religieux ; il se mit sur mer au gré des vents, sans autre dessein que celui de suivre Dieu : il arriva en peu de temps à l'île d'Oleron (1). Alors

(1) La Légende manuscrite de Marmoutier, dont on lit une copie, au premier tome des Preuves justificatives de l'Histoire de Bretagne, par D. Morice, pag. 192 et 193, nomme cette île *Agenis*. Ce terme est tiré d'*a*, *auprès*; de *gen*, *embouchure*, et d'*is*, *montagne*. Ce qui veut dire : *montagne auprès des embouchures*. L'île d'Oleron est située vis-à-vis de l'embouchure de la Seudre et de celle de la Charente, au diocèse de Saintes. Cette position réciproque d'*Agenis* et d'*Oleron*, fait assez voir que ces deux noms désignent la même île. D'ailleurs, le mot *Oleron* est formé d'*o*, *montagne*; de *lar*, *près*, et d'*on*, *eau*, *rivière*. Ce qui signifie : *montagne auprès des rivières*. Du temps de Sidoine-Apollinaire, cette île se nommoit *Olario*, d'où l'on a fait *Oleron*. Cet auteur appelle *Olarionenses* les lièvres qui y séjournoient alors. Il paroît qu'Oleron a été autrefois du continent. Du

de saint Denis; celle qu'il fonda à Bordeaux surpassoit toutes les autres en magnificence; il y fit placer un si grand nombre de lampes, que la clarté de la nuit égaloit celle du jour. Sa patrie eut part à ses bienfaits : il reconstruisit à Saintes l'église de saint Eutrope, qui y avoit prêché la foi vers le milieu du troisième siècle; y fit achever l'église dont Eusebe, évêque de cette ville, avoit jeté les fondemens, et qui fut dédiée à saint Vivien. Le tombeau de ce saint évêque fut couvert, à ses frais, de lames d'or et d'argent.

Tel étoit le personnage que l'on fit connoître à Malo. La réception dont il l'honora, fut des plus distinguées; sensible aux persécutions que cet illustre fugitif avoit souffertes, et convaincu de sa sainteté par la sagesse qu'il admiroit dans tout son extérieur, il remercia Dieu de lui avoir ménagé l'entrevue d'un si grand homme.

148. Malo n'éprouva pas seulement la bienveillance de son hôte charitable : celui-ci lui fit présent d'une maison dans un lieu solitaire et lui assigna des revenus pour son entretien et celui de ses religieux.

De l'île de Ré, Malo passa par Saintes (1) pour aller prendre possession de la nouvelle demeure que la Providence lui avoit procurée : il y vécut quelque temps, occupé de Dieu seul et de son peuple.

149. La guérison miraculeuse qu'il fit de la fille du comte de Saintes, mit bientôt au jour sa sainteté. Cette jeune personne avoit été mordue d'une vipère : prête à expirer, Malo appliqua sur le mal une feuille de lierre trempée dans l'eau bénite : l'enflure disparut tout à coup; le sang

(1) La vie de saint Malo, que D. Mabillon a insérée au t. 1. des saints Bénédictins, porte ce qui suit : *applicatus in portu Sanctonico, anchoram fixit*. On ne peut douter que ce *portus Sanctonicus* ne soit le même que le *Sanctonum portus*. Ptolemée, dans la description qu'il a faite de la côte d'Aquitaine, en procédant du sud au nord, marque ce port entre l'embouchure de la Garonne et celle de la Charente. « On auroit dû, remarque M. d'Anville dans sa Notice de la Gaule, reconnoître le port des *Santones*, dans l'embouchure de la Seudre, cette longue manche qui pénètre dans les terres, à la hauteur de Saintes précisément, et par laquelle la haute-mer, en montant jusqu'à Saujon, n'est distante de la capitale des *Santones*, que d'environ quatre lieues de plaine fort unie. » C'est là que saint Malo mit pied à terre. Strabon, Ptolemée, Marcien d'Heraclée font mention de Saintes sous le nom de *Mediolanium*. L'Itinéraire d'Antonin et la Table théodosienne l'appellent *Mediolanum Sanctonum*. Cette ville étoit une des plus florissantes de l'Aquitaine, du temps d'Ammien-Marcellin. Il y subsiste encore un pont bâti sous la domination des Romains; au-dessus est un arc de triomphe qu'on fait remonter jusqu'au règne de Tibère. Le long de la frise de ce monument est une inscription latine qu'on ne peut plus lire. Proche l'église de saint Eutrope, on voit les restes d'un amphithéâtre construit de petites pierres. *Mediolanum* a tiré son nom de la fertilité de son terroir : *med*, fertile; *lan*, terrain. Comme la plupart des autres villes de la Gaule, elle a pris le nom de son peuple, appelé *Santon*, de *san*, pays, et de *ton*, excellent : *peuple qui habite un pays excellent*.

déjà gangrené circula de nouveau, et la malade reprit sa première vigueur.

Saint Léonce, que les grandes terres qu'il possédoit dans la Saintonge attiroient de temps à autre, alloit s'édifier avec Malo. Comme ils étoient un jour dans le territoire de Brouage (1), un domestique de l'évêque, en tirant de l'eau d'un puits, tomba dedans et se noya. Le maître fit porter le cadavre à l'église de saint Malo, où les parens du défunt, qui fondoient en pleurs, le gardèrent durant une nuit. Le saint vit, par les ordres que son bienfaiteur avoit donnés, ce qu'il exigeoit de lui. Ému de compassion, il se mit en prières, et le mort fut ressuscité. L'humble ministre rapporta toute la gloire de ce miracle à Dieu et aux mérites de Léonce (2).

150. Cependant, Canao étoit toujours le même; deux autres de ses frères, Bodic (3) et Waroc (4), furent encore les victimes de son ambition. Macliau et Judual auroient subi le même sort, si trois saints, qui avoient encore plus de charité que de crédit, ne se fussent opposés à ses pernicieux desseins.

151. C'étoient saint Léonor, saint Sanson II. du nom et saint Félix. Léonor étoit venu au monde dans le temps que sa mère Alma-Pompa et Hoel I, son mari, étoient à la cour d'Ambroise-Aurélien, leur parent.

A peine étoit-il âgé de cinq ans, qu'il fut mis sous la discipline du célèbre saint Iltut. Il trouva dans son école un grand nombre d'illustres compagnons, entr'autres, saint Sanson II. du nom et saint Magloire. Il apprit, ainsi qu'eux, les arts, la philosophie, les mathématiques et l'Ecriture-Sainte.

152. Les honneurs et les richesses de la terre, auxquels il sembloit destiné, ne flattèrent point son cœur. Son seul désir fut de servir uniquement le roi des rois. Après s'être préparé à la vie religieuse par la retraite et les austérités, il l'embrassa sans retour.

(1) L'auteur de la vie de saint Malo que l'on voit dans Surius, nomme ce pays *Brea*, et rapporte que tel étoit ce nom dès l'ancien temps. Celle qu'on lit dans les Actes de D. Mabillon que nous avons déjà cités, porte *Briage*. *Brea*, qui vient de *brai*, veut dire *terre fangeuse*. Tel est le terrain de Brouage, où l'on voit aujourd'hui de grands marais salans. Le nom de *Briage* est encore plus expressif : *brai, terre fangeuse; ag, eau : terre boueuse et en partie couverte d'eau*. Adrien de Valois a pris la petite ville de Brouage pour le *Santonum portus*; mais, outre que ce que nous avons dit à ce sujet, suffit pour réfuter son sentiment, Brouage est un lieu inconnu à toute l'antiquité, ainsi que l'assure de Longuerue. On n'en a fait mention que sous la troisième race des rois de France.

(2) Mabillon, In Actis SS. Ordinis S. Bened. t. 1.; Surius, ad diem 15 novembris.

(3) Bodic ou Budic a été ainsi nommé de *bo* ou *bu*, *petit*, et de *dic*, diminutif. A la lettre : *très-petit*, c'est-à-dire, *dernier enfant*.

(4) *War*, *doux*, *débonnaire*; *oc*, *prince*.

153. La science de Léonor ne fut point pour lui une occasion de se livrer à l'amour-propre ; il se rappeloit que le père de toute lumière a dit : « Qu'avez-vous que vous n'ayez reçu ? Si vous l'avez reçu, pourquoi vous » en glorifiez-vous ? » De là naissoit, comme d'une source féconde, cette humilité profonde qui le caractérisoit. Mais, comme la vérité éternelle a dit également : « que votre lumière luise devant les hommes », il employa ses connoissances à embraser les autres de l'amour céleste, et à faire naître avec Dieu l'Esprit-Saint dans leurs cœurs. C'est surtout lorsqu'on l'eut mis à la tête d'une communauté qu'il remplit avec ardeur cette fonction importante. On l'honora même de l'épiscopat, pour donner plus d'étendue à son zèle.

154. La Bretagne ne devoit pas être le seul théâtre de ses vertus ; l'Armorique en devint le témoin : il y passa avec soixante-douze de ses disciples. Hoel I vivoit encore et gouvernoit ses états avec gloire. L'humble abbé, qui se regardoit comme étranger dans sa propre famille, et qui n'avoit plus sur la terre d'autre héritage que la croix de Jésus-Christ, fixa sa demeure au milieu des forêts, entre les rivières d'Arguenon et de la Rance. Le lieu où il s'établit porte de nos jours le nom de saint Lunaire, terme corrompu de Léonor (1). Il est probable qu'on l'appela aussi Pontual, et que son monastère occupoit l'endroit même qui maintenant est ainsi nommé (2). Persuadé qu'on n'est puissant et riche qu'autant qu'on jouit de la présence de Dieu, il tendit à ce bonheur par les vertus qui l'en approchoient. Semblables à des troupes qui ne font que camper sous des tentes, cet abbé et ses religieux n'élevèrent que d'humbles cabanes, et ne cultivèrent qu'autant de terre qu'il leur en falloit pour leur nourriture. Leur patrie étoit dans le ciel ; comme ils n'avoient que peu de temps à passer sur la terre, ils ne se donnoient que le nécessaire.

Léonor fut la joie du roi, son père, par l'éducation chrétienne qui lui avoit formé l'esprit et le cœur. Exemple que ne doivent point perdre de vue les chefs de famille. Cet illustre fils remplit, à l'approche de la mort, l'auteur de ses jours, de la plus douce consolation, et contribua beaucoup à le détacher de la terre. Les grands ne sont tels,

(1) Le terme *Léonor* est composé de *le*, *enfant ;* d'*on*, *bon*, et d'*or*, *très : très-bon enfant.* Il est rapporté, dans les Actes de ce saint, qu'un ange apparut à ses parens, et qu'il leur ordonna de l'appeler *Léonor*. Ce qui étoit un pronostic de ce qu'il devoit être. Quoi qu'il en soit de cette vision, Léonor dut son nom à ses bonnes qualités.

(2) *Pon*, *chef ; tu*, *maison ; all*, *nombreuse : chef d'une communauté nombreuse.*

pour l'ordinaire, que par les dehors imposans qui les entourent. Léonor, qui s'en étoit dépouillé volontairement, le fut par sa personne : une précision d'esprit, qui savoit apprécier le néant de ce qui éblouit dans le monde ; un amour constant de l'ordre, et par rapport à Dieu, et par rapport à lui-même et au prochain ; une volonté ferme de pratiquer les conseils évangéliques : tout cela lui acquit une réputation brillante.

155. Childebert, qui distinguoit le mérite réel, désira de voir cet abbé. Léonor, qui respectoit dans ce monarque l'image de Dieu, se rendit à son invitation. Accompagné de quelques-uns de ses religieux, il fut reçu du roi et de la reine Ultrogothe, avec les preuves les plus sensibles d'une estime particulière et de la vénération qui doit suivre la vertu. Plusieurs seigneurs de la cour lièrent avec lui une amitié étroite.

156. Les attentions dont on l'honoroit, et le concours de ceux qui s'adressoient à lui, le détournoient à regret de ses exercices spirituels : ce qui l'obligea de précipiter son départ. A son retour, il apprit la mort tragique de son frère, Hoel II. Le meurtrier étoit alors dans un château voisin, qu'on appeloit Crehen (1) ; la veuve du prince infortuné, forcée de l'épouser, l'avoit suivi dans ce lieu.

157. Judual avoit été traité jusqu'alors avec assez d'égards. Sa mère, qui, en songe, le vit élevé sur le sommet d'une montagne, d'où il recevoit les hommages de l'Armorique, et qui, peu de temps après, marchoit à la tête de ses sujets, eut l'imprudence de faire ce détail à Canao. Le prince, jaloux de l'autorité qu'il avoit usurpée, entra en fureur ; il dit à sa femme qu'il avoit un moyen d'anéantir ses prédictions, celui de faire périr son fils dans le jour même.

Judual, instruit par la princesse du danger prochain qui le menaçoit, se réfugia dans le monastère de son oncle : celui-ci ne le crut pas en sûreté dans l'asile que la religion lui offroit. Lorsque la passion étouffe le cri de l'humanité, elle a bientôt franchi les barrières que le sanctuaire lui oppose. Léonor fit sur-le-champ embarquer son neveu pour le soustraire à la mort. A peine le jeune prince quittoit-il le rivage, que Canao entra dans le monastère.

158. Léonor, qui se félicitoit d'avoir tiré l'innocent d'un si grand péril, et qui ne craignoit pas de braver la rage de son frère, lui montra

(1) L'auteur de la vie de saint Léonor, dit que son monastère n'étoit pas fort éloigné de la demeure des comtes de la Domnonée, ou de l'Armorique, et que Canao y faisoit sa résidence. On ne peut mieux fixer la position de ce château qu'en la paroisse de Crehen, qui paroît en avoir emprunté son nom. *Cre*, *lieu fortifié; hen, ancien : ancien lieu fortifié.*

le vaisseau de Judual qui voguoit à pleines voiles : c'étoit lui annoncer que, quelque grande que fût son activité à consommer les crimes que lui suggéroit l'envie démesurée de dominer, elle se trouvoit en défaut dans ce moment, et que son autorité n'étoit pas encore assez établie pour empêcher qu'on ne vînt au secours du malheureux qu'il opprimoit. Canao, furieux d'avoir manqué sa proie, fut assez maître de lui-même pour ne donner qu'un soufflet au saint abbé. Ce ne fut ni la sainteté du personnage, ni les liens du sang qui furent cause qu'il ne lui porta pas d'autres coups : l'ambition lui tenoit lieu de toutes les vertus, et il n'avoit de rapport qu'avec ceux qui avoient la bassesse de la seconder. Le respect que le peuple portoit au saint évêque, la reconnoissance qui l'attachoit à lui, et la considération dont il jouissoit à la cour de Childebert, arrêtèrent dans cet instant le bras de Canao : une passion fut surmontée par une autre (1).

159. Saint Sanson II du nom étoit sorti d'une des familles les plus illustres du pays de Galles. Par son père, il tenoit aux rois du pays des Demetes qui occupoient le Caermarthenshire, le Pembrokeshire et le Cardiganshire, et étoit cousin germain de saint Malo. Par sa mère, il comptoit pour aïeux les princes du Montmouthshire, et avoit pour oncle le roi Malgocunus, dont nous avons parlé (2).

(1) Duchesne, t. 1. des Histoires de France; Martyrologe d'Usuard; Lobineau, Vies des Saints de Bretagne; Usserius, Antiq. des Eglises de Bret.

(2) L'auteur de la vie de saint Sanson que l'on voit au 1. t. des Actes des saints de l'ordre de saint Benoît, par D. Mabillon, dit qu'il étoit *demetiana patria*. Il ajoute ce qui suit: *Pater ejusdem sancti Samsonis demetiano ex genere, Ammon nomine, et ejus mater, Dementia* (aliter *Deventia*) *provincia proxima ejusdem Demetiæ, Anna nomine*. La vie du même saint, qu'on trouve dans Surius, porte ces termes : *Anna de Venetia provincia, quæ proxima est eidem Demetiæ, exorta est.* Albert le Grand, et après lui le P. Le Cointe, ont pris *Venetia* pour *Vennes*, comme si cette ville avoit été voisine des Demetes : par continuation d'erreur, ils ont fait naître saint Sanson en Armorique. Cependant la *Dementia* ou *Venetia provincia* étoit originairement le pays des Silures, où sont Hereford, Radnor, Brecnok, Montmouth et Glamorgan. Il paroît, d'après Geoffroi de Montmouth, que la *Dementia* ou *Venetia provincia* fut restreinte au Montmouthshire. Selon lui, Aircor-Lauhir en étoit roi; ses sujets se nomment *Venedotes* ou *Wenetes*. Son fils Malgocunus le remplaça : il avoit au moins deux sœurs, dont une avoit été mariée à Hoel II, qu'elle avoit fait père de Judual. L'autre étoit Anne, mère de Sanson. Il est au moins probable qu'Anne étoit née dans le Montmouthshire. Le Montmouthshire tire son nom des montagnes qu'il contient et des rivières qui l'arrosent : *mon*, *rivière; mutt*, *montagne*. Le terme *Wenetes* vient de *went* ou *guent*, *rivières*. Celui de *Dementia* est pris de *de*, *auprès*, et de *men* ou *went*, *rivière : pays où il y a beaucoup de rivières*. On y compte l'Usk, la Wye, le Monnow et le Rumney, sans parler de la Saverne qui la baigne au midi. Le lieu le plus proche des Demetes et des Venetes étoit le Caermarthenshire. D'où il faut conclure que Sanson y avoit pris naissance.

Sa mère le regarda comme le fruit des prières et des vœux qu'elle avoit faits à Dieu pendant une stérilité de quelques années. Son mari, qui ne désiroit pas moins d'avoir des enfans, avoit distribué dans la même vue beaucoup d'aumônes aux pauvres, et fait des largesses aux églises. Pour perpétuer la mémoire du bienfait dont le ciel les avoit honorés, l'un prit le nom d'Ammon (1), et l'autre celui d'Anne.

160. Cette tendre et pieuse mère avoit toujours les yeux levés sur le dépôt que la Providence divine lui avoit confié. A peine cet enfant commençoit-il à faire paroître les premiers rayons de la raison, qu'elle lui inspira l'amour de la vertu et le goût de l'étude. Pour seconder ces heureuses dispositions, cette nouvelle Anne résolut de le mettre entre les mains de quelque maître à qui la piété et la science fussent également chères; elle crut d'ailleurs que la reconnoissance qu'elle devoit à Dieu, l'obligeoit à le lui consacrer comme un autre Samuel, et à le faire élever d'une manière qui répondît à une si sainte vocation.

161. Ammon, excité par des vues humaines, s'opposa quelque temps à celles de son épouse. La crainte de résister à la volonté de Dieu, le fit néanmoins céder à ses instances : il sentit que la noblesse n'est jamais plus respectable que quand elle s'allie avec la vertu, et que ceux qui, par leur rang, ont droit de s'approcher du trône des rois de la terre, n'en sont que plus estimables, lorsqu'ils quittent tout pour s'attacher à celui dont le service vaut la plus brillante couronne.

162. S'étant ainsi réunis, Ammon et Anne mirent leur enfant, qui n'avoit encore que cinq ans, sous la discipline de saint Iltut. Ce célèbre instituteur de la haute noblesse bretonne donnoit ses leçons dans un monastère du Glamorgan, qui est au levant de la province de Caermarthen, où Sanson avoit pris naissance.

163. Les progrès que le nouvel élève fit dans les différentes sciences qu'Iltut professoit avec tant d'honneur, furent grands et rapides : il excella surtout dans l'intelligence de l'Ecriture-Sainte; lorsqu'il rencontroit de l'obscurité dans quelque passage, il la levoit par la prière et le jeûne.

164. Son genre de vie fut très-austère dès sa première jeunesse : jamais il ne mangea de chair. L'humilité accompagnoit toutes ses actions; il étoit doux, modeste, prévenant et officieux : ce furent autant de moyens qui lui gagnèrent l'affection des autres; ceux-mêmes à qui sa

(1) Le nom d'*Ammon* est composé d'*am* ou *ab*, *père* (l'*m* et le *b* se mettent l'un pour l'autre), et de *mon*, *homme* : *homme devenu père*. Le nom d'Anne vient d'*ana*, *mère*.

vertu

vertu et ses talens étoient une occasion de jalousie, se virent désarmés par la bonté de son cœur : ils ne purent résister à sa patience sans bornes, et à la tendresse qu'il leur prodiguoit.

165. 166. Tant de vertus jointes à la science, firent élever Sanson aux ordres sacrés, et bientôt après à la prêtrise. Son abbé le fit ensuite économe ou célérier de la communauté, emploi dont il s'acquitta avec toute la fidélité, la prudence et l'exactitude qu'on pouvoit désirer. Cependant, il n'en fut pas moins en butte à l'envie de deux de ses frères; par sa charité, il fit disparoître de nouveau cette basse et sombre rivale du mérite. C'étoit un usage dans son monastère de donner, les jours de jeûne, après l'heure de tierce, à chaque religieux, une liqueur dans laquelle il entroit une décoction d'herbes; ces deux malheureux, que le sang et la même passion unissoient, empoisonnèrent la coupe de Sanson; et, pour ne pas manquer leur coup, ils en firent boire à un animal, qui périt sur-le-champ. Lorsqu'ils présentèrent ce breuvage au saint économe, il s'aperçut que ce n'étoit pas là une liqueur ordinaire; sans faire connoître le moindre soupçon, il fit à l'ordinaire la bénédiction de la liqueur que les religieux alloient prendre; quant à sa potion, après avoir fait sur elle le signe de la croix, il la but tout entière sans en ressentir la moindre incommodité. A l'heure du repas, il témoigna sa reconnoissance à celui des deux coupables qui lui avoit versé le poison, et le combla d'amitié. « Le premier breuvage que j'aie pris, dit-il, de la journée, celui que vous m'avez donné (1), étoit délicieux et m'a fait le plus grand bien; que Dieu éloigne de vous, mon très-cher frère, tout ce qui pourroit altérer votre santé. » La douceur et l'honnêteté de Sanson fit rougir l'homicide; la vue de son crime lui en inspira une subite horreur; la comparaison qu'il fit de la noirceur de son âme avec la grandeur et la magnanimité de celle de son confrère, le pénétra de confusion. Une salutaire componction le prosterna aux pieds de celui qu'il avoit tenté de faire périr; une amitié réciproque les lia sans retour. Il ne manquoit au bonheur du religieux réconcilié, que de faire rentrer en lui-même le complice de son crime; ses prières et ses instances réitérées furent inutiles; bientôt le démon obséda cette malheureuse victime de la plus honteuse des passions. Sanson fondit alors en larmes et conjura le Seigneur, au nom de ses frères, de rétablir cet infortuné dans son premier état. Dans cette confiance, il bénit de l'huile, y mêla un peu

(1) Il étoit jeûne ce jour-là dans la communauté de saint Iltut.

d'eau, et en fit donner au possédé. A peine en eut-il goûté, qu'il tomba comme mort; trois heures après, il donna signe de vie, et la santé du corps lui fut rendue; celle de l'âme la suivit de près. Cet esclave de sa passion en reconnut toute l'injustice; il s'accusa de son crime en présence de toute la communauté, et en fit pénitence. Sanson n'avoit d'autres désirs que de surmonter la malice de ses ennemis, et de les obliger à l'aimer : ses bienfaits furent autant de charbons ardens qu'il jeta sur leurs têtes, et dont il échauffa leurs cœurs pour s'attacher à lui. Telle fut la victoire qu'il remporta sur eux et sur lui-même : victoire d'autant plus brillante qu'elle est avouée de la raison et de la religion.

167. Sanson, convaincu de plus en plus que l'homme porte en lui-même le germe de tous les vices, veilla avec une nouvelle activité sur toutes ses actions. La considération que ses vertus lui avoient acquise blessoit son humilité, et les visites fréquentes qu'on lui faisoit lui enlevoient un temps précieux. Saint Iltut, ce respectable vieillard, malgré l'attachement qu'il avoit pour son élève, lui permit de passer dans une île voisine, où habitoient des hermites qui jouissoient d'une grande réputation de sainteté : l'un d'eux, nommé Piron, qui étoit prêtre, avoit l'inspection sur les autres et sur un monastère qu'il avoit établi dans ce lieu. Sanson se rangea sous sa discipline : là, il employoit le jour à la prière et au travail des mains; il consacroit la nuit à la méditation des saintes Ecritures et à la contemplation de la divinité. Lorsqu'il se sentoit accablé par le sommeil, il s'appuyoit contre un mur ou sur quelque autre chose qui pût résister, et dormoit ainsi sans jamais se servir de lit.

168. Cependant Ammon, qui étoit dangereusement malade, le fit prier de le venir voir. Sanson crut d'abord que c'étoit une tentation de l'ennemi de son salut, qui avoit trouvé ce prétexte pour le tirer de sa solitude : assuré néanmoins de la maladie de son père et qu'il ne vouloit point avoir recours aux sacremens qu'il ne l'eût vu, il partit, d'après les ordres de l'abbé Piron, dans la compagnie d'un diacre. Ammon, qui étoit mourant, reprit des forces à son arrivée : la parole lui revint. Il saisit ce moment pour se confesser à son fils; tous ceux qui l'environnoient se retirèrent, à l'exception de sa femme et du diacre. Devant eux, il s'accusa d'un grand crime qu'il avoit caché jusqu'à ce temps, et demanda à en faire pénitence.

169. Sanson prit occasion de cette circonstance pour parler du détachement du monde : il le fit avec tant de force et d'onction, qu'Ammon le pria de lui couper sur-le-champ les cheveux; il protesta que, puisque

le Dieu de miséricorde lui rendoit la vie, il vouloit la consacrer tout entière à son service. Anne, qui avoit souvent tâché de lui inspirer cette sainte résolution, obtint de lui la liberté de prendre le voile de viduité et d'aller passer le reste de ses jours dans un monastère de vierges. Les cinq garçons qui leur restoient, animés par leur exemple, s'empressèrent de le suivre. Comme Dieu devenoit l'unique héritage de cette pieuse famille, les biens de la terre lui devenoient étrangers. Ammon et Anne distribuèrent la plus grande partie de leurs possessions et de leurs richesses aux pauvres et aux églises : ils n'en conservèrent que ce qu'il falloit pour l'éducation et la dot d'une jeune fille qu'ils laissoient dans le siècle.

170. Ammon avoit un frère à qui ses exploits militaires avoient acquis le nom d'Umbrafel (1) : ce guerrier avoit épousé Afrelle (2), sœur d'Anne. De leur mariage étoient sortis trois fils : Sanson eut encore le bonheur de les convertir tous et de les attacher particulièrement à Dieu. Comme ce ministre de la grâce exhortoit sa famille à bâtir des églises et à fonder des monastères, sa mère lui dit, par un mouvement prophétique dont nous verrons l'accomplissement : « J'espère, mon fils, de la bonté du » Seigneur, que, quand nous aurons achevé les églises que vous nous » recommandez de bâtir, vous les consacrerez. » Sanson fit placer ses frères et ses cousins en différens monastères. Pour son père et son oncle, il les emmena dans sa communauté, où l'on joignoit la solitude des anachorètes à l'institut de la vie cénobitique.

171. L'abbé Piron étoit mort d'une manière qui donna une vive atteinte à l'opinion que l'on avoit toujours eu de sa sainteté. Sanson, dans le cœur duquel la vertu étoit gravée et dont l'humilité, quelque grande qu'elle fût, ne pouvoit cacher tout l'éclat, fut choisi pour le remplacer. Ce ne fut qu'avec la plus grande répugnance qu'il se chargea de cette administration. Les commodités de la vie lui parurent trop grandes dans ce monastère : comme il ne pouvoit les souffrir ni les retrancher pour leur substituer la pauvreté et la mortification que la discipline régulière exigeoit, après dix-huit mois de patience, il abdiqua la place.

172. La raison qu'il allégua à ses religieux fut qu'il vouloit vivre en hermite. Des moines savans et vertueux qui revenoient de Rome lui fournirent l'occasion de passer avec eux dans l'Irlande, leur patrie. Il y fut fait supérieur d'un monastère et l'édifia par ses exemples.

(1) *Um* ou *sum*, *seigneur*; *bra*, *vaillant*; *fel*, *guerre* : *seigneur qui s'est distingué à la guerre.*

(2) *Afr*, particule augmentative; *el*, *haute* : *dame d'une haute naissance.*

173. Deux ans après, il le quitta pour rentrer dans sa première communauté : comme il avoit promis de donner un abbé à celle d'où il venoit de sortir, il y envoya son oncle Umbrafel, qui étoit devenu un modèle de la vie religieuse.

174. Bientôt après, il alla avec Ammon, qui fut suivi de ce religieux qu'il avoit gagné le premier à Dieu par sa charité, et avec quelques autres moines choisis, dans une solitude sur les bords de la Saverne (1). Un vieux château abandonné fut l'asile que ce chef leur donna. Pour lui, excité par le désir de ne s'occuper que de Dieu, il se renferma dans une caverne. Ce que l'on rapporte de son abstinence n'est presque pas croyable : il jeûnoit tous les jours de la semaine, sans prendre aucun aliment ; le dimanche, il mangeoit la quatrième partie d'un pain qu'on lui donnoit tous les mois. Sa vie étoit partagée entre la prière, la contemplation et la lecture des saintes Ecritures. Les dimanches, il sortoit de sa grotte pour aller offrir le sacrifice de la messe, qui se chantoit solemnellement dans l'oratoire que ses hermites avoient bâti : après qu'il leur avoit donné la communion et qu'il les avoit exhortés à la perfection de leur état, il se retiroit dans son antre, dont l'avenue étoit cachée par une épaisse forêt.

175. Les yeux du public furent aussi attentifs à éclairer les pas de cet homme extraordinaire, qu'il étoit soigneux à en couvrir les traces. Le lieu de son refuge fut découvert : l'évêque dans le diocèse duquel il vivoit, frappé de son genre de vie, le fit venir à l'un de ses synodes. Les honneurs qu'on lui rendit répondirent à l'idée qu'on avoit de sa personne : l'assemblée le pria de prêcher ; la noble simplicité de l'Ecriture étoit répandue dans son discours : réunie au zèle qui l'animoit, elle fit admirer ses connoissances.

176. Des talens si précieux ne devoient pas être ensevelis dans l'obscurité des forêts : on ordonna à Sanson de quitter la solitude où il ne travailloit que pour lui, et de reprendre la vie cénobitique, où il seroit utile à plusieurs. Pour lever tout prétexte, on le fit abbé d'un célèbre monastère que saint Germain, évêque d'Auxerre, avoit autrefois bâti dans cette contrée.

177. Peu de temps après, on le sacra évêque, sans lui assigner de

(1) La Saverne (autrefois *Sabrina*), qui prend sa source au Montplinilimouth, dans le comté de Cardigan, au pays de Galles, et se jette dans le canal de Saint Georges, est fort boueuse : elle agite fortement le sable de son lit, le fait monter jusque sur la surface des eaux et en forme quelquefois des amas. C'est de là qu'elle a pris son nom. *Sabr*, *sable ; sabrin*, *sablonneuse*.

siége particulier, afin qu'il pût prêcher et remplir les autres fonctions du saint ministère partout où l'appelleroit l'esprit de Dieu. La Providence lui préparoit de loin un diocèse dans une terre étrangère. Quelques années s'écoulèrent à peine, qu'un ange l'avertit, une nuit de Pâques, d'abandonner la Bretagne pour aller gouverner le troupeau qui lui étoit destiné.

178. Avant que d'entreprendre ce voyage, il alla visiter sa famille. Sa mère et sa tante vivoient encore: leurs vertus s'étoient augmentées comme leurs années : chacune d'elles avoit bâti une église sur ses terres ; le saint évêque en fit la dédicace. Ses frères et ses cousins avoient fait de leurs maisons comme autant de monastères ; ils y menoient une vie tout à fait religieuse. L'homme de Dieu les exhorta à la persévérance, et loua le Seigneur des saintes dispositions qu'il entretenoit dans leurs cœurs. Sa sœur, dont il avoit prévu les désordres dès le berceau, s'étoit séparée de sa mère pour vivre d'une manière licencieuse : les avis qu'il lui donna furent aussi infructueux que ceux de ses autres parens. En admirant la miséricorde de Dieu sur la plus grande partie de sa famille, il adora la profondeur de ses jugemens sur cette impénitente.

179. Avant que de quitter sa patrie, il s'associa son père Ammon et saint Magloire, son cousin, fils de son oncle Umbrafel, qui n'étoit encore que diacre : il y joignit quelques autres ecclésiastiques qui devoient être les compagnons de sa mission et de ses travaux. Tous les lieux où il passa furent marqués par des actes de sa charité. Par ses miracles et ses prédications, il convertit sur les côtes de Cornouaille un village entier : il y bâtit un petit monastère des libéralités des habitans, et en confia l'administration à son père dont il connoissoit la sagesse et à qui l'extrême vieillesse ne permettoit plus de déplacer.

180. Cela fait, il s'embarqua avec saint Magloire et ses autres coopérateurs, qui, presque tous, étoient religieux : il prit terre sur les côtes de Dol (1), à un petit port qui étoit à l'embouchure d'une rivière et auprès d'une montagne.

(1) La vie de saint Sanson, qu'on lit au 1. tom. des Actes des saints de l'ordre de S. Benoît, par D. Mabillon, ne dit point dans quel lieu cet évêque aborda. D. Lobineau rapporte qu'il s'arrêta à la partie la plus orientale de la côte septentrionale de la Bretagne Armorique, à un petit port qu'on nommoit pour lors *Winiau*. Ce terme, qui est celtique, a pour racine *vin*, *confluent*; *i*, *rivière*, et *au*, *port*. Ce qui veut dire : *port au confluent d'une rivière*. Cela posé, on conçoit que ce port étoit dans le district des Djablintes de Dol, à l'embouchure de quelqu'une des rivières de ce pays, vers Chosey et les autres rochers de Cancaven (*) dont nous avons parlé, et qui servoient de digues à la mer. Le même D. Lobineau nous apprend que cette rivière s'appeloit *Gubiolus*. *Portus Winiau qui est in flumi-*

(*) Cancalle (*Cancavena*). — Voy. ci-dessus, Introduction, nos 95, 96, p. 41 et suiv. a. V.

181. Comme Sanson mettoit le pied sur le rivage, il vit un particulier fondant en pleurs à la porte d'une cabane, et qui avoit les yeux toujours fixés du côté de la mer; le saint en prit occasion de lui demander quelle étoit la cause de ses larmes et d'une pareille attitude. Cet homme lui répondit : « il y a trois jours et trois nuits que j'attends un étranger qui, » d'après une révélation que j'ai eue, mettra fin à mon affliction. J'ai, » ajouta-t-il, une femme couverte de lèpre et une fille possédée du dé» mon. » Les entrailles du charitable pontife furent émues à ce récit : sur-le-champ, il alla visiter les malades, pria Dieu pour elles et les guérit (1).

ne Gubioli. Le terme *Gubiolus* n'a été employé que pour désigner la position de l'embouchure de cette rivière. *Gwb*, *embouchure*; *i*, *rivière*; *ol*, *montagne*. Ce qui signifie une *rivière qui a son embouchure auprès d'une montagne*.

(1) Balderic, archevêque de Dol, qui vivoit au douzième siècle et qui a mis au jour une vie de saint Sanson, prétend que l'époux de cette lépreuse qu'il guérit étoit un seigneur puissant à qui il donne le nom de *Privat*; et qu'en reconnoissance du bienfait qu'il avoit reçu, il donna au thaumaturge l'emplacement de son monastère et des terres pour son entretien. Il veut que Sanson, pour éterniser la mémoire de la douleur que Privat avoit eue de la maladie de sa femme, appelât son monastère *Dol*, terme qu'il croit un abrégé du latin *dolor*. Pour faire voir combien cette fable a été mal ordonnée, il suffit de citer le texte sur lequel on l'a fabriquée. Le voici tel que D. Mabillon l'a donné : « Descendentibus il» lis (Samsone et Monachis) de navi, vi» derunt tuguriolum non grande prope por» tum situm, ad quod sanctus Samson ap» propinquans vidit ad ostium mansiunculæ » *privatum* plorantem, atque ad mare sem» per aspicientem. Sanctus verò Samson in» tendens in eum, percunctabatur ab eo » quidnam hoc esset. At *privatus* dixit ei : » tres sunt jàm dies totidemque noctes à qui» bus spero in hoc portu auxiliatorem quem » Deus mihi transmarinum venire promisit. » Sanctus Samson illi dixit : quis est dolor » tuus? Ille dixit : uxorem habeo in hac man» sione leprosam, necnon et filiam dæmo» niacam, et promissionem habui illarum » sanandarum in hoc portu. Sanctus verò » Samson incunctanter in illam mansionem » introiens, ac super utrasque ægrotantes ora» tionem fundens, sanas atque incolumes eas, » Deo auctore, coram omnibus dimisit; ac » indè exiens, Deo duce, aptissimum reperit » inibi locum, atque honorificum fundavit » monasterium, quod usque hodiè proprio » vocabulo Dolum nuncupatur. » 1° Ce texte fait voir que la maison de cet homme qu'on regarde comme un des plus qualifiés du pays, n'étoit qu'une simple chaumière : *tuguriolum non grande*, *mansiuncula*. Aussi ce mari n'est point appelé par son nom propre : on en parle plutôt comme d'un particulier fort obscur : *privatus*. Soit qu'on veuille tirer ce terme du celtique *priv* ou du latin *privatus*, qui en est sorti, on n'y trouvera qu'une personne privée. Ce ne peut être que par inadvertance, ou par une ignorance grossière, ou par dérision, qu'on a tenté d'attacher au mot *privatus* des idées de grandeur. 2° Ce texte ne fait pas même soupçonner que le mari de cette lépreuse, ou elle, eussent des possessions considérables. 3° Rien n'y indique, pas même indirectement, qu'ils aient donné le moindre fonds à Sanson en signe de reconnoissance. Ce prélat trouve un endroit propre à bâtir un monastère, et presque sur-le-champ l'ouvrage est commencé. Qu'est-ce qui a fait la cession du terrain? c'est sur quoi les Actes de saint Sanson gardent un profond silence. 4° Ce monastère de saint Sanson, qu'on appelle Dol, n'avoit point le même emplacement que celui de la ville de Dol. Il étoit à l'embouchure de l'une des rivières de Dol, et cette embouchure étoit auprès d'une éminence. Ce qu'on

182. Le saint trouva dans les environs de ce port un lieu très-propre à recevoir un monastère : c'étoit un terrain qui dominoit sur le rivage, et que, par cette raison, on appeloit Dol. L'abbaye qu'y construisit Sanson, étoit encore célèbre au septième siècle, et conservoit son ancien nom de Dol (1). Ce ne fut pas là la seule communauté qu'il érigea. L'auteur de sa vie assure qu'il en établit plusieurs autres en Armorique.

183. Saint Teliau gouvernoit le diocèse de Dol, lorsque saint Sanson aborda sur ses côtes. A son retour à Landaf, cette église resta sans chef ; elle se dédommagea de cette perte par le choix qu'elle fit de l'évêque régionaire : c'est ainsi que s'accomplirent les desseins de Dieu sur ce fidèle ministre (2).

184. Saint Léonor, en confiant Judual aux ondes de la mer, comme à un élément dont les furies étoient beaucoup moins redoutables que celles de Canao, l'avoit fait accompagner par des personnes qui devoient le conduire à la cour de Childebert ; il s'étoit flatté que ce roi, dont il étoit connu, jetteroit un œil de compassion sur le jeune prince, et que du moins il adouciroit ses malheurs.

Le saint ne fut pas entièrement trompé dans son attente. Judual devint le pupille de Childebert, qui l'éleva avec beaucoup de soin. La protection du roi n'alla pas plus loin ; il ne pensa pas à le rétablir dans les droits de son père, ni à venger les crimes de Canao. Sa cour même étoit pour Judual une honnête prison.

n'a jamais pu dire de la ville de Dol. Dans aucun temps, cette ville n'a été, d'une manière permanente, sur le rivage de la mer ; elle en est même à présent à plus d'une lieue. 4° Ce n'est qu'au douzième siècle que Balderic a imaginé la fable de l'origine du nom de la ville de Dol : il a cru, sans discernement, en trouver la preuve dans la ressemblance des mots *Dol* et *dolor*. Pour rendre la chose plus vraisemblable, il a supposé que ce dont saint Sanson avoit été témoin à son arrivée en Armorique, avoit donné lieu à ce nom. Mais dans la vie la plus ancienne que nous ayons de ce saint, et qu'on trouve, comme nous l'avons dit, dans D. Mabillon et chez les Bollandistes, au 28 juillet, il n'est point question de cette prétendue anecdote. Aussi la ville de Dol et son nom existoient avant saint Sanson. L'auteur de la vie de saint Albée que cite Usserius, dépose que le lieu où saint Sanson demeuroit, s'appeloit *Dolomhoir*. Au reste, les Bretons de l'île et les Armoriques donnoient assez ordinairement à un terrain élevé le nom de *Dol*. Le lieu où Sanson bâtit son monastère pouvoit être nommé ainsi, dès lors qu'il dominoit sur le rivage.

(1) L'auteur de la vie de saint Sanson, que nous suivons de préférence, et qui est différente de celle que du Bosc, ou du Bois, a insérée dans sa bibliothèque de Fleury, la dédia à Tigerinomalus, évêque de Dol, au septième siècle. Cette vie a été dressée sur des mémoires d'un vieillard cousin de saint Sanson, qui avoit habité près de 80 ans dans la maison du même saint, tant durant sa vie qu'après sa mort. Ce qu'on y dit du traitement que la reine Ultrogothe dut faire à Sanson, n'est pas vraisemblable, et c'est à tort qu'on rend Childebert complice des crimes de Canao. Il vaut mieux suivre les Actes de saint Léonor, qui déposent le contraire.

(2) [An 554 environ.] — Omission. a. V.

185. Les diocèses de Dol et d'Alet gémissoient surtout sous l'oppression du meurtrier de ses frères. Des plaintes de toute espèce furent adressées au nouvel évêque, comme à celui qui pouvoit seul en tarir la source. Accoutumé à venir au secours de l'humanité, et plus attaché encore à la justice qu'à Judual qui lui étoit uni par le sang (1), il prit le parti de porter aux pieds du trône de Childebert, les griefs du peuple contre l'usurpateur des biens de son prince légitime, et de solliciter son retour. Il avoit un prétexte d'ailleurs pour entreprendre ce voyage : c'étoit afin de faire approuver son élection par ce roi, et de se faire confirmer dans la jouissance des revenus qui dépendoient de son évêché. . . . .

186. Le don des miracles n'abandonna pas le saint évêque pendant sa route, dont le principal motif étoit la charité. Il guérit un des principaux comtes du palais qui étoit possédé du démon. Cette merveille, qui fut rapportée sur-le-champ au souverain, lui facilita une audience ; il trouva beaucoup plus de difficultés qu'il n'avoit pensé à faire rendre à Judual sa liberté. La reine Ultrogothe, gagnée par les présens de Canao, avoit épousé ses intérêts : Childebert trouvoit en lui un homme qui servoit son autorité dans l'Armorique, et qui lui étoit entièrement dévoué. Le rappel de Judual pouvoit occasionner des troubles dans ce gouvernement; la France se seroit vue dans la nécessité d'y prendre part, sans espérance d'y gagner. . . . .

187. Cependant Childebert, édifié de l'humilité, de la charité et de la sagesse du saint prélat, ne put refuser à l'importunité de ses prières, le retour de Judual : ce prince lui avoit même de grandes obligations. Les païens, qui habitoient sur la Risle (2), entre Brionne (3) et Pont-Audemer (4), jusqu'alors rebelles à la grâce qui les avoit appelés au chris-

(1) *Judualo, cognomento candido, Domnonensis patriæ magna ex parte duce nobilissimo, S. Samsonis consanguineo.* (Vita S. Pauli Leonensis, apud bibliothecam Floriacensem.)

(2) Le nom ancien de cette rivière est *Risela*. Il se tire de *ri, rivière*, et de *sel, qui se cache*. Cette rivière, qui prend sa source sur les confins du diocèse de Séez, après avoir entré dans celui d'Evreux, dont elle arrose l'Aigle, Rugles, Lire, Ferriere et le Château de la Lune, se perd sous terre dans l'espace d'une lieue, et ne fait reparoître ses eaux qu'aux environs de Groslay, qui de là a pris son nom. *Grav, creuse ; lex, rivière : lieu de la cavité duquel sort une rivière.*

(3) Brionne, ville sur la Risle, n'étoit d'abord qu'un château. *Bri, forteresse ; on, rivière : forteresse sur le bord d'une rivière.*

(4) Pontaudemer est nommé *Breviodurum* dans l'Itinéraire d'Antonin, et *Brevodurum* dans la Table théodosienne. Ces termes ont pour racine *breva* ou *briva*, *ville*, et *dur*, *rivière : ville sur le bord d'une rivière*. La ville de Pontaudemer est sur la rive gauche de la Risle. Ce n'est que dans le moyen-âge que *Breviodurum* a pris le nom de Pontaudemer. On prétend qu'Aldemar, seigneur françois, qui y fit faire apparemment des réparations, le lui donna. Au faubourg dit de Saint

tianisme

tianisme, venoient enfin de céder à la voix de Sanson. Pour mettre cet apôtre à portée de consolider cet ouvrage important, Childebert lui céda en propriété les terres de ce canton, sous la dépendance de son église de Dol. Sanson y fit bâtir un monastère, que l'on nomma Pental (1), à cause de l'austérité de la vie qu'on y pratiqua.

188. Sanson, comblé des bienfaits du roi, eut la satisfaction de ramener avec lui le prince Judual. Ils ne firent qu'une partie de la route par terre : un vaisseau les prit dans la Neustrie et les transporta à Guernesey (2) et à Gersey, d'où ils se rendirent au monastère de Dol, qui étoit auprès du rivage de la mer. Judual ne rentra pas sur-le-champ en possession de ses états. Canao, qui maintenoit l'autorité de Childebert dans l'Armorique, se conserva sa protection; il lui fut seulement enjoint de ne pas insulter son neveu. Celui-ci, en attendant des circonstances plus propres à faire valoir ses droits, contracta une alliance avec une princesse qu'on nommoit Azenor.

189. Quelques années après, des affaires appelèrent de nouveau saint Sanson à la cour de Childebert. Sa santé, que les jeûnes et les travaux avoient rendue extrêmement foible et languissante, ne lui permit pas d'entreprendre ce voyage à pied, suivant sa coutume : il fut obligé de se servir d'un chariot. Comme il passoit dans les plaines de la Beauce (3), une des roues de sa voiture se brisa; les religieux, qui l'accompagnoient selon l'usage, n'ayant point trouvé de bois pour la réparer, furent sensiblement touchés de cet accident imprévu. Le saint, qui mettoit toute

Aignan, on voit à la droite de la Risle les restes d'un vieux château.

(1) *Poen, pénitence; tale, rivière : lieu près d'une rivière, consacré à la pénitence.*

(2) Dans la vie de saint Sanson, donnée par D. Mabillon, il est dit ce qui suit : *Lesiam, Angiamque, marinas insulas, prospero navigio petiêrunt (S. Sanson et Judvalus.)* Nous avons fait voir, t. 1., p. 100 (*), que *Lesia* est la même île que *Gersey*. Il nous paroît qu'*Angia* n'est pas différente de Guernesey. Ce nom vient d'*an*, *au-dessus*, et de *gi*, *forêt : lieu qui domine sur une forêt*. Guernesey est appelé *Sarmia*, dans l'Itinéraire maritime. Ce terme est pris de *sar*, *au-dessus*, et de *mih*, *forêt*. Quoique les environs de Guernesey, devenue île, ne fussent plus couverts de bois, ce lieu conserva son ancien nom, pour faire passer à la postérité la mémoire du changement qui y étoit arrivé.

(3) La légende latine de saint Sanson appelle *Begesis pagus*, le lieu où arriva ce miracle. Le nom de *Begesis* est composé de *beg*, *ruisseau; d'e*, particule privative, et de *si*, *pays : pays où il n'y a point de ruisseaux*. On ne trouve dans la Beauce ni bois, ni rivières, ni fontaines. Le peu de puits qu'on y voit sont très-profonds; d'ailleurs l'eau n'en vaut rien : ce qui est cause qu'on s'y sert de citernes. Fortunat, dans la vie de saint Germain, évêque de Paris, c. 51, appelle la Beauce *Belsa*. Guillaume le Breton, au livre second de sa Philippide, la nomme *Belsia*. *Bel*, *source*, *fontaine; si*, *défaut*, *manquement : lieu où il n'y a point de fontaines.*

(*) Ci-dessus, Introduction, n° 99, p. 46, note 4. a. V.

sa force dans celui qui a tout fait de rien, fit le signe de la croix sur cette roue : dans le moment la fracture disparut.

Childebert, qui fut instruit de cet événement merveilleux, voulut qu'on bâtit un monastère dans le lieu même où s'étoit fait ce miracle, et y attacha de grands revenus. Pour perpétuer le souvenir de cette action, cette communauté fut appelée Rotmou (1).

190. Le pieux évêque de Dol assista au concile de Paris, qui fut tenu cette année (2). Ce n'étoit qu'avec la plus vive douleur qu'il voyoit Canao vivre comme mari avec la veuve de son frère : il n'étoit pas moins sensible à l'usurpation des biens de l'église d'Alet. Le patrimoine des pauvres, en proie à l'avidité des laïques, étoit un sacrilége à ses yeux. Le premier et le quatrième canons du concile de Paris réprimèrent ces entreprises téméraires. Sanson en souscrivit les actes en ces termes : « Sanson, pécheur, évêque, j'ai donné mon consentement et ai » souscrit. » Dix autres évêques employèrent la même formule. La souscription de l'évêque de Dol est l'avant-dernière, parce qu'apparemment sa promotion à ce siége étoit postérieure à celle de tous les autres, à l'exception de Ferrocinctus. De quinze évêques qui se trouvèrent à cette assemblée que Childebert avoit convoquée, il n'y en eut que quatre à faire connoître les noms de leurs églises (3). Felix étoit du nombre des premiers.

191. Ce prélat, dont le nom est romain, étoit né dans l'Aquitaine. Sa famille en étoit un des plus illustres ornemens. On dit même qu'il étoit sorti de Felix, qui avoit été consul sous Théodoric, roi des Ostrogoths. D'autres le font naître à Bourges : ce fut l'an 512 qu'il vint au monde.

192. La nature lui avoit donné un génie supérieur : une éducation convenable à son rang le développa. Le mauvais goût de son siècle pour les lettres ne l'empêcha pas d'y faire des progrès étonnans. Il fut poëte et orateur : c'étoit, suivant Fortunat, un torrent d'éloquence. La langue grecque lui étoit si familière, qu'on eût dit qu'elle lui étoit naturelle; mais ce qui rend son éloge accompli, c'est qu'à tous ses talens il joignoit une piété solide.

193. Ces grandes qualités le firent choisir pour remplir le siége épiscopal de Nantes, vacant par la mort d'Eumere. Son ordination se fit

(1) *Rot, roue ; mous, arrêtée.*

(2) [An 557.] — Omission. a. V.

(3) Mabillon, in Actis SS. Ordin. Bened.; Duchesne, Hist. Franc. t. 1.; Sirmond. Concil. Gall. t. 1.

l'an 549, après le cinquième concile d'Orléans, où l'on ne vit paroître ni évêque de Nantes, ni député de sa part. Felix étoit marié; mais, suivant les canons, il ne regarda plus sa femme que comme sa sœur. C'est lui qui fit à Grégoire de Tours l'histoire du fait que nous allons rapporter. La femme d'un évêque de Nantes, à qui son mari étoit devenu suspect, ayant voulu le surprendre, le trouva qui reposoit tranquillement dans son lit; elle vit sur son sein un agneau aussi blanc que la neige, et dont l'éclat égaloit celui de la plus vive lumière. Cette femme jalouse, qui se croyoit méprisée, reconnut par ce miracle la vertu de son époux et son attachement aux règles de l'Eglise (1). Nous croyons que c'est d'Eumere dont il est ici question.

194. Felix, son successeur, en fit revivre les vertus. On retrouva en lui la même charité, le même attachement aux pauvres et aux malades, le même goût pour la prière, le même esprit de mortification, la même humilité, la même douceur et le même zèle.

195. Canao, qui avoit fait périr trois de ses frères, vouloit encore traiter, avec la même barbarie, Macliau, le quatrième. Après s'être saisi de sa personne, il l'avoit chargé de chaînes et le retenoit prisonnier dans l'un de ses châteaux. Cette place forte étoit probablement dans le diocèse de Nantes : il nous semble que ce lieu n'étoit pas autre que Guerrande, et que ce palais a donné l'origine à la ville de ce nom.

196. Felix, sous les yeux duquel cette étrange scène se passoit, se hâta d'en arrêter les suites. Il employa si à propos son crédit et son éloquence auprès de Canao, qu'il en obtint la grâce du prince infortuné. La vie lui fut conservée et la liberté rendue; il ne sortit cependant de prison qu'après avoir prêté serment de fidélité à son frère, et promis de se contenter de la part qu'on lui céderoit dans la succession de son père.

197. Macliau, qui ne se fioit pas à la parole de Canao, se mit sous la protection de Comorre, l'un des plus puissans seigneurs de l'Armorique. Nous croyons que c'est le même qu'Urbien ou Concar, fils du roi Budic (2). Il avoit trop de motifs de prêter une main secourable à l'innocence opprimée : aussi ne fit-il pas difficulté de lui donner un asile chez lui.

(1) Greg. Turon. de Glor. Confess. c. 78.

(2) Nous avons fait voir, p. 167 (*), que les noms de *Concar* et de *Comorre* sont exactement les mêmes. Celui de *Conovaur* qu'on lui donne encore, présente la même idée. *Con, prince; vaur, grand.* La vraie grandeur se plaît à secourir les malheureux, surtout quand ils sont opprimés injustement.

(*) Ci-dessus, n° 134, p. 382. a. V.

des réflexions solides; les préjugés qu'on avoit formés contre le saint évêque se dissipèrent; on commença à n'apercevoir que ses vertus. On se crut heureux de posséder, après sa mort, les reliques d'un pasteur qu'on n'avoit pu supporter durant sa vie; on s'empressa d'aller les chercher dans le lieu de son exil. Portées en triomphe jusque dans la ville épiscopale, elles firent reconnoître à leur entrée l'ancien esprit de celui qui les avoit animées; une pluie salutaire annonça que la campagne offriroit bientôt ses premières richesses à des cultivateurs désolés par l'aridité. On éleva une église hors la ville, où ce dépôt fut placé avec la distinction qu'il méritoit; cette église est maintenant paroissiale et porte le nom du saint. La fête de cette translation se célèbre, dans le diocèse de Vennes, le 21 de mai (1).

202. Macliau, que sa naissance élevoit si fort au-dessus des autres clercs et dont le mérite sembloit y répondre, fut élu évêque de Vennes après la mort de saint Guenanin (2). La vertu étoit en possession de s'asseoir sur la chaire de cette église; réunie à l'éclat qui environne la noblesse, elle devoit s'attirer de plus en plus les hommages qui lui sont dus.

203. La France, soumise à plusieurs rois depuis la mort de Clovis, rentra tout entière sous l'autorité de Clotaire, après le décès de Childebert, arrivé l'an 558. Ce prince, dont les mœurs ne répondoient pas à la pureté de la religion, signala son avénement par une constitution propre à la rassurer. Les premiers articles qui concernent le civil sont conçus en ces termes: « Pour les successions, on suivra la disposition des » lois, et toutes les grâces obtenues à leur préjudice seront réputées nulles » par les juges: si quelqu'un est accusé d'un crime, qu'il ne soit pas » condamné sans être entendu; mais s'il est convaincu, qu'il soit puni » selon la nature du crime. Les causes des Romains (c'est-à-dire, des » Gaulois) seront terminées suivant les lois romaines. Une grâce obtenue » de nous par subreption sera nulle. Si quelque juge condamne quelqu'un » injustement et contre la loi, il sera corrigé en notre absence par les » évêques et obligé de réformer ce qu'il a mal jugé. Personne ne se ser» vira de notre autorité pour épouser une veuve ou une fille malgré

(1) Le Propre du diocèse de Vennes, de l'an 1757, ne reconnoît qu'un saint Paterne, celui qui siégea le premier à Vennes, du temps de Conan Meriadec. On ne peut s'empêcher d'admettre celui-ci: ce seroit fronder des autorités respectables que de révoquer son existence en doute. Il vécut au sixième siècle. La fin de sa vie fut en butte aux persécutions, et ce ne fut qu'après sa mort que ses ennemis lui rendirent justice. Les derniers jours de l'autre sont couverts d'épais nuages. Ce qu'on en sait, c'est qu'il termina saintement sa carrière.

(2) Gregor. Turon. Hist. lib. 4. n. 4.

207. Chramne, suivi de Canao, n'eut point horreur d'aller à la rencontre de son père. Les deux armées se trouvèrent en présence dans une plaine; la nuit qui survint sembla vouloir dérober aux yeux des hommes la vue du combat qui alloit se livrer. Canao, profitant de cette circonstance, dit à Chramne : « Je ne crois pas, prince, qu'il convienne que » vous combattiez contre votre père; laissez-moi tomber sur lui cette » nuit, et je vous réponds de la victoire. » Le prince françois, que Dieu poursuivoit dans sa colère, rejeta hautement cette proposition et remit l'attaque au lendemain.

208-209. Clotaire, dont la vie n'avoit rien qui se rapprochât de celle de David que par ses adultères et par la nécessité où il étoit d'en venir aux mains contre un fils rebelle, osa se mettre en parallèle avec ce roi. Avant que de livrer la bataille, il s'écria les larmes aux yeux : « Voyez, Seigneur, » du haut du ciel, les outrages que me fait mon fils : jugez ma cause » comme vous avez autrefois jugé entre Absalon et David, son père. » La fureur qui animoit les chefs passa dans les soldats : le combat fut opiniâtre et sanglant et la victoire long-temps balancée. Les Armoriques perdirent enfin leur rang, et bientôt après ils furent mis en déroute. Judual qui, dans une guerre juste, cherchoit à venger la mort d'un père et celle de ses oncles, et à laver, dans le sang du tyran, des outrages personnels, suit de près Canao et l'atteint d'un javelot qui lui enlève la vie dont il n'étoit pas digne. Chramne prit la fuite vers la flotte qu'il avoit fait tenir prête en cas d'échec. Mais, père et mari aussi tendre que fils dénaturé, il se rappela que les princesses ses filles et sa femme couroient les plus grands dangers. A l'aide de quelques braves qui le secondèrent, il étoit sur le point de les en retirer, lorsque les soldats victorieux le firent prisonnier; ils le lièrent comme un criminel et l'enfermèrent dans une chaumière. Clotaire, informé de cette nouvelle, ordonna, dans le premier mouvement de sa colère, qu'on le brûlât vif avec sa femme et ses enfans. Cet ordre, que la barbarie avoit dicté, fut mis à exécution, excepté que Chramne, qui étoit le seul coupable, fut étouffé avant que d'être consumé par le feu (1).

210. Clotaire profita de la défaite de Canao, ce prince si digne des noms qu'on lui donna (2), pour s'emparer des comtés de Vennes et de

(1) Greg. Turon. Hist. lib. 4. n. 20; Vie de S. Léonor, dans Duchesne.

(2) Le nom de *Canao* vient de *can*, *prince*; d'*a*, particule, qui, ajoutée aux mots, en augmente la signification, et d'*o*, *violent*, *furieux* : *prince très-violent*. Canao a été aussi appelé *Conober* et *Canbur* : ces deux noms répondent au premier. *Ber*, *impétueux*; *bur*,

Vannes : il y joignit celui de Rennes, qui avoit fait partie du patrimoine de Hoel II. Judual, fils de celui-ci, conserva la partie septentrionale de l'Armorique, qui s'étend depuis Dol jusqu'à Léon. Le reste fut du ressort des autres princes de sa famille ; tous furent néanmoins, probablement, sous la dépendance du monarque françois.

211. (1) Les lauriers que Clotaire cueillit en Armorique, lui coûtèrent bien des remords. Les présens qu'il fit à l'église de saint Martin et à d'autres, ne lui rendirent pas la paix de l'âme; le jour même, et à l'heure même qu'il avoit fait périr son fils, il mourut d'une fièvre dont il fut pris en chassant dans la forêt de Compiegne (2). Avant que d'expirer, il prononça ces paroles remarquables : « Combien grande doit être la » puissance de ce roi du ciel, qui fait ainsi mourir, quand il lui plaît, les » plus grands rois de la terre! »

212. Cherebert, Gontran, Sigebert et Chilperic, ses enfans, partagèrent ses états. Les comtés de Rennes, de Nantes et de Vennes, avec la souveraineté sur le reste de l'Armorique, échurent à Chilperic, roi de Soissons.

213. La vie de l'un des frères de Canao, dont nous n'avons pas encore parlé, ne présentera point de ces scènes qui alarment l'humanité. Les maximes des grands de son siècle n'avoient point influé sur ses mœurs. La religion, ce puissant mobile des grandes actions, et qui ennoblit celles qui paroissent les plus petites aux yeux du monde, avoit réglé les mouvemens de son cœur.

214. Ce prince se nomma Tugdual, parce qu'il devint le chef d'un grand nombre de religieux (3). Elevé, comme Léonor, à l'école de saint Iltut, dans la Bretagne insulaire où il avoit pris naissance, il renonça dès sa jeunesse aux possessions de la terre, et s'acquit une réputation fondée sur le mérite personnel.

215. La reine Alma-Pompa, sa mère, s'étoit séparée du monde aussitôt après la mort de son mari. Soene, sa fille, avoit fait vœu de virginité. Toutes deux se hâtèrent d'aller trouver Tugdual, en Bretagne, d'où il n'avoit pas sorti depuis sa naissance. Elles ne rougirent pas de se mettre sous sa direction.

colère, *fougueux*. Dominé par un tempérament fougueux, Canao n'épargna ni le sacré, ni le profane, pour parvenir à ses fins.

(1) [An 561.] — Omission. a. V.

(2) Cette forêt se nommoit *Sylva Cotia*, de *cot*, *forêt*. Compiegne tire son nom de *compen*, *belle*, et de *ti*, en composition *di*, *maison*.

(3) *Tug*, *chef*; *di*, *maison*; *al*, *nombreuse*: *chef d'une nombreuse maison*.

216.

216. Bientôt après il passa avec elles, et avec un grand nombre de religieux, en Armorique. Hoel II (1) reçut cette sainte troupe avec les égards qu'il lui devoit. Ce prince, qui ne respectoit pas moins dans ses chefs les vertus éminentes que la voix de la nature, donna à son frère ce qu'il voulut de terres pour bâtir des monastères.

217. Il en construisit un proche le Conquet. Ce lieu se nomme, de nos jours, *Trepabu* (2). On l'a converti en une église paroissiale.

218. Tugdual en édifia un autre à la jonction de deux rivières, dont une se partage en deux bras, avant que de s'unir à l'autre; ce qui a fait donner à ce terrain le nom de *Trecor*, ou des *trois rivières* (3).

La maison qui y fut établie s'appela *Lan-Trecor* ou *Lan-Treguer* (4). Cette communauté, qui étoit placée dans une position avantageuse, a donné la naissance à la ville de Treguer.

219. Tugdual fut l'administrateur et l'abbé de ces deux maisons religieuses; il s'arrêtoit le plus souvent dans la dernière : ce qui ne l'empêcha pas de conduire l'autre avec autant d'activité et de vigilance que s'il y eût toujours été présent.

220. Les évêques de Dol s'étoient chargés, depuis la fondation de cette ville par les troupes de Maxime, et depuis son érection en siége épiscopal, de conduire dans les voies du salut celles qui s'étoient fixées dans le reste de la partie septentrionale de l'Armorique. Ils avoient même formé déjà quelques paroisses dans le territoire qui compose maintenant le diocèse de Treguer. On y distingue entr'autres Lan-mur (5), où il est probable qu'ils avoient établi un baptistère. Des évêques régionaires, dont la plupart avoient habité vers l'embouchure du Leguer, proche la paroisse de Ploulech (6), dans un lieu qu'on nomme Cozgueuded, avoit rendu aux évêques de Dol des services importans dans le saint ministère (7). Le zèle des évêques de Dol et de leurs coopérateurs

(1) La Légende de saint Tugdual nomme *Deroch* celui qui le traita si favorablement. Ce nom vient de *der*, *chéri*, et d'*och*, *prince*. Hoel II avoit beaucoup contribué par ses talens militaires à faire rentrer l'Armorique sous l'empire de son père. Ce qui l'en avoit fait beaucoup aimer. Sa générosité envers les seigneurs le fit chérir de la nation.

(2) *Tre*, *demeure*; *pab*, *père*: *demeure du père*.

(3) Voyez t. 1., p. 75 et 76 de cette Histoire, au renvoi (*a*). (Ci-dessus, Introduction, nº 89, p. 38, note 1. a. V.)

(4) *Lan*, *monastère*.

(5) *Lan*, *église*; *mur*, *grande*.

(6) Ploulech tire son nom de *plou*, dont nous avons déjà donné l'étymologie, et de *lech*, *eau* : *canton habité sur le bord de l'eau*.

(7) Parmi les soixante-quatre évêques qu'Albert le Grand donne à la ville de *Lexobie* avant l'arrivée de saint Tugdual à Trecor, on

s'étoit étendu jusqu'aux naturels du pays. Plusieurs avoient embrassé le christianisme; les autres persévéroient dans leurs superstitions.

Tugdual fut employé à leur conversion; il porta chez eux la lumière de l'Evangile; partout il fit la guerre aux vices.

221. A l'exemple de son frère Léonor, il entreprit le voyage de Paris pour faire confirmer par Childebert les donations qu'on avoit faites à ses monastères. En passant par Angers, il lia une étroite amitié avec saint Aubin, évêque de cette ville. Ce prélat, qui l'accompagna le reste de sa route, voulut bien se charger de le présenter au prince et lui servir d'interprète (1). Le roi lui accorda sa demande avec plaisir.

222. Informé des obligations que la religion lui avoit dans l'Armorique, et convaincu par lui-même de son mérite, il crut que, s'*il étoit* revêtu de la plénitude du sacerdoce, les fruits qu'il recueilleroit seroient encore plus abondans. Cet abbé fut consacré évêque, malgré sa répugnauce. Childebert ne lui fit assigner d'autre district que celui de sa charité (2).

223. L'élévation de Tugdual ne lui fit point oublier son état; toujours également humble et mortifié, il ne s'abaissa pas moins au-dessous des autres; il conserva le même esprit de pénitence et d'oraison. Saint Sanson II s'en servit comme d'un instrument de la grâce du Tout-Puissant; Dieu répandit de nouvelles bénédictions sur ses travaux apostoliques: ce qui contribua beaucoup à adoucir la peine qu'il ressentoit de la perte de sa solitude. Il se rapprochoit de son cher Lan-Treguer, aussitôt que ses occupations publiques le lui permèttoient; là il respiroit à son aise au milieu de la vertu que l'air contagieux du monde a toujours alarmée, et il reprenoit de nouvelles forces pour soutenir les fatigues auxquelles son zèle l'appeloit.

224. La sainteté de Tugdual, son ardeur pour la gloire de Dieu et le salut des hommes étoient autant de reproches qu'il faisoit au vicieux et inhumain Canao. C'en fut assez pour encourir son indignation: la

n'en voit aucun dont l'existence soit prouvée, ou par leur assistance à des conciles, ou par des rapports avec quelques affaires civiles du temps. Leurs vies ne sont liées avec celles d'aucun évêque et d'aucun saint de l'Armorique. Nul monument certain ne dépose en leur faveur. Cette liste fastueuse paroît donc devoir rentrer dans l'obscurité où elle a pris naissance. Comme on n'a parlé que dans le moyen-âge de la *Lexobie* armorique, elle ne doit son origine qu'aux Bretons de l'île. Sa véritable étymologie se tire de *liex*, *rivière*, et d'*ob*, *au-dessus* : *habitation sur une rivière*.

(1) La langue naturelle de Tugdual étoit le gallois, le même, à peu près, que le gaulois. Celle de Childebert étoit le tudesque, différent du gallois.

(2) Lan-Treguer n'a été érigé en siége épiscopal qu'au neuvième siècle, par Nominoé.

qualité de frère, selon la chair, fut oubliée; celle que donne la religion, faisoit depuis long-temps l'objet de son indifférence. Ceux qui prenoient le parti du tyran (et il ne s'en trouvera toujours que trop qui épouseront les intérêts du plus fort, quelque marqués qu'ils soient au coin de l'injustice) soulevèrent le peuple contre celui à qui ils auroient pu par reconnoissance ériger des trophées.

225. Tugdual alla cacher son innocence dans la solitude avec quelques-uns de ses religieux; les bêtes féroces le servirent mieux que les hommes. Il s'y offrit chaque jour comme une victime de propitiation pour les péchés de son frère et de ceux du peuple; ses humiliations et ses prières ne firent pas descendre du ciel cette grâce victorieuse, qui, en ménageant la liberté de l'homme, triomphe des cœurs les plus endurcis. Quelques années auparavant, le Dieu des miséricordes avoit prêté une oreille favorable à ses vœux durant une maladie contagieuse qui avoit affligé le territoire de Treguer et celui de Léon. C'étoit la peste qu'on nommoit *inguinaire*. Cet abbé, dont les prières se réunirent à celles de Pol, ce pasteur si tendre, avoit fait une sainte violence au maître souverain de l'univers.

226. Vivement touché des scandales que Canao multiplioit, Tugdual, pour fortifier sa foi et s'affermir dans les souffrances, alla visiter à Rome le tombeau du prince des apôtres. Ce pèlerinage, qui de nos jours n'est presque plus qu'un sujet de dissipation et de curiosité, fut pour le saint prélat une nouvelle source de mérite. Dans la route, il le sanctifia par le recueillement intérieur et par le chant des pseaumes. Humilié devant les saintes reliques, il comprit mieux que jamais que la devise d'un chrétien qui se fait gloire d'être le disciple de Jésus-Christ, est de souffrir ou de mourir.

227. Le saint évêque, à son retour, n'eut plus d'ennemis à redouter. Canao avoit péri les armes à la main contre son souverain. Une disette, qui avoit répandu la misère dans les campagnes, avoit rendu le peuple plus traitable : le temps, qui fait presque tout oublier, avoit fait s'évanouir la calomnie. Tugdual mit à profit ce moment; il l'employa pour porter les uns et les autres à Dieu et à la pratique de sa loi. Il continua de gouverner ses deux monastères avec la même édification et le même applaudissement.

228. Il mourut un dimanche, dernier jour de novembre : ce qu'on peut rapporter à l'an 564 au plutôt, ou à quelque autre année postérieure. Son corps fut inhumé dans son monastère de Treguer. Dieu illus-

successeur (1). Comme Joevin, il avoit été formé à l'école de saint Pol, et il en avoit les vertus. On espéroit que son pontificat seroit aussi saint que celui de son prédécesseur; mais on se flattoit que sa durée seroit plus longue. La Providence divine en avoit autrement disposé : à peine Tiernomail eut-il passé un an dans les travaux de son ministère, qu'il termina ses jours.

232. Cet événement frappa saint Pol d'une manière sensible. Durant le cours de deux années, les deux ministres, qu'il avoit donnés à son église lui étoient ravis; le maître des destinées, qui veilloit sur lui, sembloit ne le conserver que pour l'inviter à reprendre ses fonctions. Son peuple le sollicitoit avec empressement à rentrer dans sa première carrière. Soumis aux ordres de Dieu, il crut en tout cela les reconnoître. Dès lors, sans écouter la foiblesse de son tempérament, que les veilles et les travaux de toute espèce avoient étrangement altéré, il se livra avec une nouvelle ardeur au gouvernement de son diocèse. Son amour pour son peuple n'avoit rien perdu de son activité : il travailla avec le même zèle à l'édifier par ses instructions et ses exemples. Sa charité ingénieuse suppléa à ce que les forces de son corps ne lui permettoient pas d'entreprendre.

233. Après avoir rempli de nouveau les fonctions de médecin, de maître et de père, il s'occupa sans retour du compte qui lui restoit à rendre à Dieu; dans cette vue, il se fit substituer par Cetomerin (2), l'un de ses religieux, dont le mérite étoit connu. Il le sacra en présence du comte Judual, à qui appartenoit le pays de Léon.

234. Au milieu de cette cérémonie, un aveugle supplia saint Pol d'avoir pitié de lui, et d'adresser ses vœux au ciel en sa faveur : à l'heure même, il fut guéri, par le seul attouchement des mains du pieux évêque. Le prince, qui fut témoin de ce miracle, donna au saint une grande étendue de terrain qu'on nommoit le *territoire*, par antonomase : c'est ce qu'on a nommé depuis le *Minihi* (3). Nous en ferons mention lorsque nous parlerons des lieux d'asile qui ont subsisté si long-temps en Armorique.

235. Saint Pol retourna à son monastère de l'île de Bat. Les travaux,

(1) Un moine de Saint Benoît sur Loire, qui a écrit la vie de saint Pol, appelle Tiernomagilus le successeur de saint Joevin. Ce nom se tire de *tiern*, *chef*; d'o, indicatif de mérite, et de *mag*..., *maître* : *chef qui est un grand maître*; *er*, *grand*; *mel*, *chef*.

(2) Cetomerin a tiré son nom de *cet*, *communauté*; *d'o*, indicatif de mérite, et de *mer*, *grand*. Ce qui veut dire : *le plus parfait d'une communauté*.

(3) *Minihi*, *asile*.

les veilles et les jeûnes, joints à son âge avancé, en firent un squelette animé ; il étoit cependant toujours le premier à tous les exercices de la communauté et surtout à celui de l'oraison.

236. Comme il étoit un jour dans une cellule voisine de son monastère, lieu où il se retiroit pour prier avec plus de tranquillité, et qui a conservé le nom de *Peniti*, il eut un pressentiment de sa mort prochaine. Il pria ses religieux de se réjouir avec lui sur la couronne de justice que Dieu préparoit à son amour ; tendre père, il leur promit que son esprit seroit toujours avec eux et qu'il les secourroit dans leurs besoins ; il les consola en leur faisant observer qu'il ne les laissoit pas orphelins, et que le pasteur qu'il leur avoit donné, auroit pour eux les mêmes sentimens que lui. « Suivez, mes chers enfans, leur dit-il, » suivez les exemples que je vous ai laissés, et pratiquez les règles que » je vous ai données. C'est le seul témoignage de reconnoissance et d'at» tachement que vous demande la tendresse de votre père mourant ; » en agissant ainsi, il vous promet, de la part de Dieu, mille bénédic» tions. » Fortifié du pain des forts, c'est-à-dire, du corps et du sang de Jésus-Christ, les mains levées pour bénir ses chers disciples, il leur dit : « Que la bénédiction de Dieu, que nous adorons, Père, Fils et Saint» Esprit, descende sur vous. » Dans le moment même, il rendit l'âme à Dieu.

237. Sa mort arriva le 12 de mars, qui étoit un dimanche ; ce qui nous fait présumer que ce fut l'an 573 (1). Son corps fut inhumé dans son église cathédrale : son tombeau est encore au milieu de la nef. Divers miracles se firent à la présence de ses saintes reliques. Son église, pour honorer sa mémoire, a pris le nom de son fondateur ; Léon même l'a fait précéder du sien. Le culte de cet évêque s'étendit en peu de temps dans toute l'Armorique : il est invoqué parmi les saints confesseurs, dans les litanies angloises du septième siècle.

238. Saint Pol avoit reçu de Dieu des grâces particulières, pour persuader aux fidèles la pratique des conseils évangéliques. Dans la vue de seconder leurs généreuses résolutions, il leur construisit des monastères.

(1) Un ancien manuscrit, cité par Bollandus, fixe la mort de saint Pol à cette année. Il avoit été mis dès son enfance sous la discipline de saint Iltut, probablement dès l'âge de cinq ans, et peut-être la première année que ce maître enseigna, c'est-à-dire, l'an 485. Pol étoit donc né vers l'an 480. En 573, il avoit 93 ans. Un moine de Saint Benoît sur Loire, qui vivoit au dixième siècle et qui a composé sa vie, le fait vivre au moins cent ans. Ce qu'il dit de ce grand âge n'a pour fondement qu'un ouï-dire de plus de quatre cents ans. Ce *ouï-dire*, passé par tant de bouches, ne mérite pas une foi rigoureuse.

Outre ceux dont nous avons parlé, celui de Gerber (1) tient un rang distingué : il étoit situé dans le lieu même où l'on a bâti le monastère de Relecq (2).

239. Le premier abbé de Gerber fut Tangui, autrement Gurgui (3); il fonda lui-même, comme on le prétend, l'abbaye de saint Matthieu, des libéralités de Gualon son père. On assure que c'étoit un seigneur riche et puissant : c'est du moins ce que son nom indique (4).

240. On donne une sœur à cet abbé : elle portoit le nom de Haude, qui désigne une personne accomplie (5). Elle a été mise au nombre des saints : l'ancien bréviaire de Léon en fait mémoire le 18 de novembre, et lui donne la qualité de vierge.

241. La mort de Canao avoit été une nouvelle preuve de la manière dont Dieu punit de temps en temps l'ambition des grands de la terre, ce fléau de la société civile; la vertu osa se montrer à découvert et répandre au loin ses salutaires influences. Saint Léonor qui, par ses vœux au ciel, n'avoit pu changer le cœur de son frère, redoubla ses efforts pour assurer sa vocation par de bonnes œuvres. Le reste de sa vie approcha plus de celle d'un ange que d'un homme.

242. Sa communauté de Pontual reçut ses derniers soupirs. On ignore combien de temps son monastère subsista après sa mort. La paroisse, dans l'étendue de laquelle il l'avoit établi, a pris le nom de ce saint abbé; l'église paroissiale conserve son tombeau, qui est élevé de deux pieds au-dessus de la terre : on y voit son chef dans un reliquaire d'argent; ses autres ossemens reposent dans deux châsses d'ébène vitrées. On l'honore particulièrement en Armorique; l'église de Saint-Malo en fait la fête le premier de juillet; une chapelle de la cathédrale de Rennes lui étoit dédiée avant sa démolition. Plusieurs paroisses le reconnoissent pour patron, entr'autre celle d'Andouillé (6). Il y a lieu

(1) Le monastère de *Gerber* a emprunté son nom de *ger*, *auprès*, et de *ber*, *forêt*. Le Relecq, qui est dans un vallon, aux confins des diocèses de Léon, de Treguer et de Quimper, est dominé par une grande forêt auprès de laquelle sont ceux de Coetlosquet et de Penhoet.

(2) Le nom de *Relecq* se rend par *Reliques*. Cette communauté a dû être ainsi nommée de quelque relique considérable qu'on y plaça d'abord.

(3) *Tan*, *chef; gwi*, *forêt: chef qui habite au milieu d'une forêt. Gur*, *homme; gwi*, *forêt : homme de la forêt.*

(4) *Gwal*, *très-riche; on*, *prince : prince très-riche.*

(5) *Haud*, *accomplie.*

(6) Cette paroisse, du diocèse de Rennes, qui est presque entourée de la rivière d'Isle, en a pris son nom. *An*, *autour; dou*, *rivière; il*, *petite; e*, *terre : terrain environné d'une petite rivière.* Telle est la rivière d'*Isle; is*, *rivière; le*, *petite.*

de penser qu'il employa utilement le caractère épiscopal dont il étoit honoré, et qu'il s'en servit pour l'instruction des habitans de son voisinage, à l'exemple des autres saints abbés, à qui l'on avoit déféré cette distinction.

243. Sanson II, à qui le prince Judual étoit si redevable, jouit auprès de lui de la plus haute considération. Ce comte l'aima comme son père et l'écouta comme un oracle. Ce saint évêque partagea ce qui lui restoit d'années à vivre, entre les travaux de la pénitence, le soin de son diocèse et de ses monastères.

244. L'auteur de sa vie rapporte qu'il passoit les carêmes dans quelque lieu solitaire où il n'avoit que Dieu pour témoin de ses austérités et de ses autres pratiques héroïques; il ajoute qu'il portoit avec lui trois pains, la seule nourriture qu'il eût durant ce saint temps.

245. On ne peut dire combien il corrigea de désordres et de superstitions. L'île de Gersey, voisine de son premier monastère, fut arrosée de ses sueurs; il y abolit les fêtes païennes des calendes de janvier. Par la douceur de ses discours, il gagna tous ceux qui étoient capables d'écouter la raison; pour les enfans, qui ne se conduisoient encore que par les sens, il les détourna de courir en masque au jour de cette fête, en leur distribuant des médailles dorées.

246. Le monastère qu'il avoit bâti sur le bord de la mer, à son arrivée en Armorique, étoit celui qu'il habitoit de préférence: cette maison étoit assez éloignée de la ville de Dol pour le séparer du tumulte du monde, de manière cependant qu'il pouvoit être instruit chaque jour de ce qui concernoit son église cathédrale. Des oies sauvages (1), qui se rassem-

(1) Voici ce que porte la vie de saint Sanson donnée par Surius: «*Ille (Samson) querelam habebat, eo quòd diversæ aves innumerabiles circa monasterium ex utraque parte, id est, anseres fulvæ et albicantes, conveniebant, quæ molestiam illi ac aliis fratribus inferebant; ità ut aliquis verbum alterius, propter sonos diversos vix audire poterat.*» Dans la vie manuscrite du même saint, ces oies sont appelées *gantes*, à cause de leur blancheur. *Gant*, *blanche*. Pline rapporte, l. 10, c. 22, que, dans la Germanie, on voyoit une espèce d'oies sauvages, qui étoient blanches et plus petites que les autres, à qui l'on donnoit le nom de *ganta* ou *gansa*. Sur quoi le P. Hardouin remarque que, par la Germanie, on doit entendre les deux provinces des Gaules, qu'on appeloit Germaniques. Les commandans des troupes romaines qui bordoient le Rhin, pour mettre les Gaules à couvert des incursions des Germains, envoyoient des cohortes entières à la chasse de ces oiseaux. Fortunat met ces oies parmi les oiseaux qui fréquentoient la Meuse.

Aut Mosa dulce sonans, quo grus, ganta, anser olorque,
Triplice merce ferax, alite, pisce, rate.

Saint Valbert, abbé de Luxeuil au septième siècle, empêcha, par un miracle, les ravages que les oies sauvages, appelées *gantæ* par les paysans, faisoient dans sa terre de Nant en Brie.

bloient

bloient aux environs de cette communauté, faisoient souvent un tel bruit par leurs cris, que les moines ne pouvoient pas même s'entendre ; Sanson les en délivra par un miracle, si l'on s'en rapporte à l'un des auteurs de sa vie.

247. Sanson mourut dans ce monastère vers l'an 576, dans un âge fort avancé (1). Il fut universellement regretté : les grands, le clergé et le peuple perdirent en lui un père. Son corps fut enterré dans l'église de la communauté, où il venoit de terminer ses jours. Les miracles, qui se perpétuoient encore à la fin du septième siècle sur ses cendres, avoient rendu ce lieu célèbre; son nom ne tarda pas à être invoqué, et la fête de ce saint fut solennelle dans son église cathédrale.

248. L'armée de Clotaire avoit ruiné le monastère de Taurac, pendant son séjour dans le pays de Dol. Ce qui nous fait penser que le champ où la bataille avoit été livrée à l'avantage du roi, étoit voisin de cette communauté, et que la flotte de Chramne n'en étoit pas éloignée (2). Sanson fit réparer cette maison, qui étoit un sanctuaire de la pénitence. Il avoit mis à sa tête un abbé d'un grand mérite, qui se nommoit Similien. L'amour de la retraite lui avoit fait quitter l'Irlande, sa patrie. Il est probable qu'il avoit passé en Armorique à la suite de saint Sanson.

(1) Nous avons prouvé ci-dessus, au renvoi (a) des pag. 205 et 206 (*), que ce monastère étoit auprès de l'embouchure de l'une des rivières des Diablintes, et qu'à cette embouchure il y avoit un port de mer. Dans le voisinage étoit un terrain élevé que, par cette raison, on appeloit *Dol*. Comme le monastère de saint Sanson fut bâti sur cette éminence, il en porta le nom (*Dolum monasterium*). La vie de ce saint, insérée dans celles des saints de Surius, porte ces termes : « *Monasterium ejus (Samsonis) prope mare est.* » A ces traits, on ne reconnoîtra pas le lieu où est située la ville de Dol. Ce sont donc deux endroits différens. L'un dominoit sur le rivage de la mer et sur un port ; l'autre sur la plaine de la forêt voisine. L'un étoit une ville 150 ans avant l'arrivée de saint Sanson II, en Armorique; l'autre ne fut habité que quand cet évêque y établit un monastère. De là on doit conclure quel cas on doit faire de l'opinion qui attribue à ce monastère l'origine de la ville de Dol, et qui n'en fait remonter les premiers évêques qu'à saint Sanson II.

(*) Voyez ci-dessus, n° 180, p. 397, à la note.

(2) L'abbé des Fontaines, Hist. des ducs de Bret., t. 1, croit que cette bataille se donna entre Saint-Malo et Châteauneuf. D. Morice, plus réservé, se contente de la placer vers Saint-Malo. On ne peut rien dire de certain à cet égard. Grégoire de Tours, l. 4, n. 4. de son Hist., dit seulement que le lieu où les deux armées se battirent étoit une plaine, et que Chramne avoit des vaisseaux tout prêts à le recevoir en cas de défaite. Les troupes du rebelle étoient vraisemblablement postée auprès du monastère de Taurac, qui, d'un côté, avoit la mer en face, à l'embouchure d'une rivière où il pouvoit se trouver un petit port, et de l'autre une plaine. La retraite des troupes de Chramne dans leurs vaisseaux, donna lieu à la ruine du monastère de Taurac.

a. V.

249. Parmi les religieux de la communauté de Taurac, on distinguoit saint Ethbin (1). Il avoit pris naissance dans l'Armorique, d'une famille illustre. Son père se nommoit *Eutychius*, autrement *Encius* ou *Eucius* (2), et sa mère *Eula* (3). Il fut élevé avec soin, jusqu'à l'âge de quinze ans, dans la maison paternelle. Eula, devenue veuve, ne pensa plus qu'à vivre pour Dieu. Saint Sanson II lui donna le voile sacré.

250. Ethbin, animé par la vue de ce sacrifice, s'offrit également au Seigneur. Le saint prélat, qui venoit d'être nommé à l'évêché de Dol, lui donna la tonsure cléricale, et le prit dans sa maison épiscopale, pour le former au saint ministère. Le temps que cet élève y passa ne fut pas long; mais il fut marqué par une grande docilité et par un désir sincère de travailler à sa perfection.

251. Un jour que le saint évêque célébroit les saints mystères, un diacre nommé Baumer (4), chanta ces paroles de Jésus-Christ dans l'Evangile : « Celui qui ne renonce pas à tout ce qu'il possède, ne peut être » mon disciple. » Il n'en fallut pas davantage pour déterminer Ethbin à tout abandonner et à embrasser l'état religieux. Il fut encore fortifié dans cette résolution par son pieux évêque. Sanson, qui ne vouloit pas le perdre de vue, le fit entrer dans le monastère de Taurac, et le confia au saint abbé Similien.

252. Comme son mérite s'accrut avec l'âge, Sanson le fit passer par les différens ordres jusqu'au diaconat. Il y avoit alors, dans le même monastère, un religieux honoré du sacerdoce. Son nom étoit Guignolé. Ce prêtre, qui admiroit les dons de la grâce que Dieu répandoit sur Ethbin, avoit pour lui une affection vraiment paternelle. Comme il alloit de temps en temps, par l'ordre de son abbé, célébrer la messe à une église éloignée d'environ un mille, il se faisoit accompagner par ce saint diacre, qui le servoit à l'autel.

253. On rapporte qu'un jour, lorsqu'ils revenoient au monastère, après avoir satisfait à leur dévotion, ils rencontrèrent un lépreux couché par terre, qui imploroit leur secours; son corps étoit couvert d'ulcères, dont le seul aspect inspiroit de l'horreur. L'aversion que la nature ressent pour de pareils objets, ne fut point écoutée. Après que ces deux

(1) Ethbin a pris son nom d'*et*, *aimable*, et de *bin*, *doux*.

(2) Eutychius tire son nom d'*eu*, *bonne*, et de *tych*, *maison* : *homme de bonne maison*. Le nom d'*Encius* vient d'*en*, *grand*, et de *si*, *seigneur*. Celui d'*Eucius*, d'*eu*, *bon*, et de *si*, *seigneur*.

(3) *Eu*, *très* ; *la*, *grande*.

(4) *Bau*, *chef*; *mer*, *grand*.

religieux eurent rendu au malade le service qu'il attendoit de leur charité, ils reconnurent que Jésus-Christ, pour mettre en action leur amour envers le prochain, avoit pris la figure du malheureux qu'ils venoient de soulager; ils le virent s'envoler au ciel tout brillant de lumière.

254. Ces deux saints se séparèrent après la destruction de leur communauté par les François. Guignolé s'attacha à quelqu'un des autres monastères de saint Sanson, en attendant que Taurac fut réédifié; il mourut dans celui-ci de la mort des justes (1).

255. Ethbin s'enfonça dans une solitude, peut-être dans la partie de la plaine de Dol qui n'étoit pas encore défrichée. Il y habita plus de trente ans; de là il passa en Irlande et se fixa dans une épaisse et sombre forêt (2). Il y construisit un oratoire, qu'il dédia à saint Sylvain, martyr; tout auprès, il se fit une chaumière, où il demeura plus de vingt ans.

256. Son abstinence étoit telle, qu'il ne prenoit de nourriture que deux fois la semaine, le dimanche et le jeudi. Sa réfection consistoit en du pain et de l'eau; il ne se servit jamais de vin que dans le sacrifice de la messe.

257. Dieu releva la vie cachée de ce saint hermite par un grand nombre de miracles. Un des plus remarquables est la guérison d'un enfant paralytique; sa mère l'avoit porté au tombeau de sainte Brigide d'Irlande; là elle eut une révélation que son fils ne seroit guéri que par saint Ethbin.

258. A l'âge d'environ quatre-vingt-trois ans, ce solitaire fut attaqué d'une fièvre violente : c'étoit là le dernier sacrifice qu'il avoit à faire avec Jésus-Christ crucifié. Se sentant près de sa fin, il assembla les vertueux hermites qui habitoient la même forêt, et les supplia de l'inhumer dans sa chapelle, au côté droit de l'autel, et de faire célébrer la sainte messe pour le repos de son âme; il se fit même porter dans son oratoire; à peine étoit-il auprès des marches de l'autel, qu'il expira : cet événement arriva le 19 d'octobre. Le Martyrologe romain fait mention de ce saint sous le même jour. Tritheme le fait vivre jusqu'au commencement du septième siècle (3). Son corps fut déposé dans le

(1) Usserius, Britan. Eccles. Antiq., p. 248; Surius, ad diem 19 octob.; Bolland., t. 1. Martii; Lobineau, Vies des SS. de Bret.

(2) Voici les termes dont se sert l'auteur de la vie de saint Ethbin, pour exprimer cette forêt : « *Sylva, quæ Nectensis dicitur.* » Le mot *Nectensis* est formé de *nech*, *sombre*, *épaisse*, et de *ten*, *forêt*.

(3) C. 54 des Hommes illustres de l'ordre de saint Benoît.

lieu qu'il avoit désigné, et donna occasion à plus d'un miracle (1).

259. Vers le milieu de ce siècle, un saint homme s'étoit retiré dans l'Armorique. Le nom d'Armel ou d'Arzel qu'il portoit, est une preuve de l'estime dont il jouissoit (2). Le pays de Galles avoit été le lieu de sa naissance. Sa famille étoit distinguée dans le monde.

260. Ses premières années furent consacrées à se former le cœur et l'esprit sous un maître vertueux et habile. Comme il avoit un heureux caractère et beaucoup de pénétration, il surpassa ses condisciples en vertus et en science. Ils le respectoient comme un saint et le regardoient comme un maître. Un de ses compagnons, attaqué d'une fièvre violente, prit, au milieu de l'accès, son habit, dans la persuasion qu'après s'en être revêtu, il seroit guéri; son attente ne fut pas frustrée: à l'instant le mal disparut.

261. Quoique le commandement que le Seigneur a fait de renoncer à toutes choses ne regarde que les dispositions du cœur, Armel voulut le suivre dans toute son étendue. Rien de ce qui est créé ne lui parut capable de le rendre heureux. Il n'y vit que des sujets de se distraire de sa dernière fin, l'auteur de son être, dans lequel réside la plénitude de tous les biens. Son cœur, dont les désirs étoient immenses, ainsi que ceux de tous les hommes, se porta uniquement vers Dieu, comme le seul qui pût le rassasier. Armel prit la résolution de quitter sa patrie, ses parens et ses richesses. Plusieurs d'entre ceux à qui il servoit de modèle entrèrent dans les mêmes sentimens. On remarque sur tous un riche seigneur, nommé Carencinal (3), parent de saint Pol, évêque de Léon.

262. Armel prit terre, avec cette troupe choisie, dans le canton d'Ack, au diocèse de Léon. S'étant avancé sur le continent, il bâtit un oratoire et de petites cellules, où il vécut avec ses religieux dans une grande austérité et dans une application continuelle au service de Dieu. Le lieu qu'on lui donna étoit d'une étendue considérable, mais il étoit inculte. L'abbé et ses religieux, aidés d'un certain nombre de serfs, ne tardèrent pas à défricher ce terrain et à le rendre fertile. Le temps, devant qui les générations s'écoulent comme les eaux d'un fleuve rapide, a fait disparoître leur monastère; mais le nom de celui qui l'a gouverné s'est con-

(1) Surius, ad diem 19 octobris; D. Lobineau, Vies des Saints de Bretagne.

(2) *Ar*, article; *mel*, *grand*. *Ar*, article; *zel*, *grand: le grand homme*.

(3) Carencinal est ainsi appelé de *car*, *seigneur*; d'*en*, *puissant*; de *cin*, *intelligence*, et d'*al*, *haute*: *puissant seigneur très-éclairé*. Le plus éclairé parmi les chrétiens est celui qui cherche à imiter de plus près Jésus-Christ.

servé précieusement par ses colons. Leur paroisse s'appelle Plou-Arzel.

263. La sainteté et les miracles de la communauté d'Armel ne frappèrent pas seulement les Armoriques : la cour de Childebert fut ravie d'admiration sur le récit qui lui en fut fait. Ce prince les fit venir auprès de lui ; l'esprit de pénitence les accompagna dans son palais : la vertu ne devroit jamais être étrangère dans les maisons des princes de la terre. Si les rois sont les images de Dieu par leur puissance, ils ne doivent pas moins l'être par les autres attributs qui les rendent chers à leurs peuples : le respect et l'amour aiment à marcher sur la même ligne.

264. Après que Childebert se fut édifié avec les religieux d'Armel, il leur accorda la permission de reprendre la retraite. Pour les multiplier dans son royaume, il laissa à chacun d'eux la liberté de s'établir où ils voudroient, avec le consentement de l'abbé. Il n'en retourna qu'un petit nombre à Plou-Arzel.

265. Armel ne jouit pas du même avantage que ses compagnons. Childebert, qui avoit reconnu sa prudence et ses autres qualités propres au gouvernement, ne put se déterminer à se priver sitôt de lui. Quelque aversion qu'eût cet abbé pour le tumulte de la cour, il fut obligé de passer six ans auprès du monarque ; toujours ami de la vertu, et la préférant à tout, il ne fit point plier sa religion suivant les caprices des courtisans. Attentif à veiller sur lui-même, il posséda son âme en paix au milieu du tourbillon des passions qui l'environnoit ; le seul plaisir qu'il y goûta fut de porter au pied du trône les vœux des malheureux ; au milieu du centre de la grandeur humaine, il en comprit mieux que tout n'est que vanité.

266. Rendu à lui-même, il quitta le monde avec une nouvelle joie, pour jouir plus facilement de Dieu. Le roi, qui avoit à cœur que cet abbé ne retournât point à son premier monastère, lui fit donner par le prince Judual, qui étoit encore à sa cour, un canton à trois lieues de Rennes, dans une forêt voisine de la rivière de Seiche, et que pour cela l'on nommoit Bochod (1). Armel y bâtit un monastère, qui a porté longtemps le nom de Moustier (2). Si, par ses miracles, il s'acquit la vénération la plus profonde, il fut encore plus recommandable par ses vertus.

(1) *Bo, rivière ; chod, forêt : rivière qui traverse une forêt.* La Seiche traversoit cette forêt, entre le lieu où Armel se plaça et Chatillon, qui veut dire : *pays de forêt sur le bord d'une rivière. Chad, forêt ; il, contrée ; on, rivière.* Cette même forêt se retrouve à Chaumeré et à Chansay. *Chod, forêt ; mer, grande : grande forêt. Can, belle ; sai ; forêt.*

(2) Le nom de *Moustier* se voit dans quelques actes postérieurs au dixième siècle, pour désigner un monastère.

267. Il ne se contenta pas de conduire saintement la nouvelle communauté dont il étoit devenu le chef ; il visita ses anciens disciples dans les différentes solitudes où ils s'étoient répandus ; ils les excita puissamment à marcher avec persévérance dans la carrière qu'ils avoient commencée, et à enlever la couronne immortelle qui les attendoit à la fin de leur course.

268. L'idolâtrie, qui régnoit encore parmi la plupart des habitans de la campagne, le pénétra de la plus vive douleur. Tous les hommes sont sortis du même père : leurs généalogies, qui remontent toutes à Noé, et de là jusqu'à Adam, les rendent tous semblables. Frères, suivant la nature, ils ont encore la même fin ; leurs âmes immortelles sont également destinées au bonheur éternel que Dieu leur destine. Quoique Jésus-Christ soit mort pour le salut de tous les hommes, cependant, né dans la pauvreté et l'humiliation, il semble inviter surtout au christianisme ceux dont l'état se rapproche davantage de sa vie.

Ces considérations, jointes à la charité qui animoit le saint abbé, le déterminèrent à porter l'Evangile dans les villages et les hameaux : il catéchisa les campagnes voisines avec tant de succès, qu'il convertit à la foi chrétienne un grand nombre de personnes, et qu'il bannit les rits superstitieux.

269. Le terrain qui forme la paroisse qu'on appelle le Teil, étoit alors couvert d'une forêt qui s'étendoit probablement jusqu'au lieu qu'occupoit saint Armel (1). Ce canton étoit célèbre par un sanctuaire consacré aux cérémonies païennes : c'est pour cela qu'il avoit pris le nom de Teil (2).

Le lieu où les païens s'assembloient se reconnoît encore. On voit, proche le *manoir* du Rouvrai, ainsi nommé, parce qu'il a été environné de chênes, un double rang de pierres plates, placées verticalement, qui en supportent de transversales. Les pierres verticales, qui regardent l'orient, sont au nombre de quinze ; elles sont sur une ligne qui a cinquante-huit pieds de long ; il y en a seize dans l'autre ligne parallèle, qui est à l'occident : elle contient en longueur cinquante-neuf pieds. La largeur de ces deux lignes, prise en dehors, est de quinze pieds et demi ; ces

(1) La paroisse de *Jansai*, qui est entre Saint Armel et le Teil, a d'abord été une forêt. *Jan* ou *can*, *belle* ; *sai*, *forêt*. Cette forêt joignoit celle du Teil, dont une partie subsiste encore ; la forêt du Teil s'avançoit jusqu'à la petite rivière de Bru ; ce qui se prouve par le nom de *Coéme*, qui en est voisin. *Coét*, *forêt* ; *em*, *eau*, *rivière*.

(2) Le nom de *Teil* vient de *ta* ou *da*, *sacrée*, et de *ail*, *pierre*. Ce qui veut dire : *pierre sacrée*.

pierres ne sont pas toutes d'une égale hauteur : six à sept pieds, hors de terre, donnent l'élévation des unes et des autres.

Les pierres transversales sont au nombre de neuf : deux, qui occupent le milieu des deux rangs, méritent le plus d'attention : l'une a dix-huit pieds de longueur, sur huit pieds neuf pouces de large ; l'autre, dix-sept pieds trois pouces de long, sur neuf pieds et demi de large ; toutes deux ont cinq à six pieds d'épaisseur par le milieu, mais elles sont beaucoup diminuées vers leurs extrémités. Les deux rangs de pierres sont fermés au septentrion par une seule qui va les joindre et s'unir à celles qui sont au-dessus. Pour l'ouverture de la partie méridionale, elle n'est point close ; l'une des extrémités de ce monument est moins élevée que le reste. Toutes les pierres qui le composent sont brutes et à peu près telles qu'elles sont sorties de la carrière (1). On l'appelle dans le pays la Roche aux Fées (2).

La paroisse de Retier se glorifioit également d'être la retraite du culte ancien : elle possédoit une pierre, plantée perpendiculairement, et d'une énorme grandeur ; c'est maintenant un carré long et aplati, qui a dix pieds d'élévation sur huit de large, et environ cinq d'épaisseur. Cette pierre a été mutilée étrangement : quelques-uns de ses débris approchent de son volume actuel (3). Le nom du village de Richtbourd, dans le voisinage duquel on l'a élevée, nous rappelle sa destination primitive (4). Nous la retrouvons encore dans celui de Retier (5).

Armel n'eut pas de peine à dévoiler les absurdités du culte insensé

(1) Ces pierres sont feuilletées comme les pierres ardoisines, mais plus grossièrement. Elles sont d'un rouge-brun. On ne connoît de carrière de cette espèce de pierre qu'à cinq quarts de lieue, dans les landes de Retier.

(2) Le terme *Fée* se tire du latin *fada*, qu'on trouve dans les anciens monumens. *Fada* est pris du celtique *fadh*, *devin*. Comme il n'appartenoit qu'aux devins d'exercer les fonctions de pontifes, il s'ensuit que la Roche aux Fées étoit un de leurs sanctuaires. Celui-ci ne pouvoit être mieux placé : il étoit environné d'un grand nombre de chênes pour lesquels les druides avoient eu une vénération particulière. Le nom de Rouvrai ne permet pas de douter de la vérité de cette circonstance.

(3) M. Guérin, doyen et ancien syndic des procureurs et notaires de la baronnie de la Guerche, nous a fourni obligeamment la description de ces deux monumens. Il nous donne lieu d'observer que le dernier n'a pu être pris que dans les carrières de Saint Berthevin, proche Laval, à dix lieues de Richtbourd.

(4) Le terme [*Richtbourd* ou] *Richtbourg* est composé de *richt*, *repos*, et de *bwrd* qu'on a prononcé *bourg*, *table*. Ce qui signifie à la lettre : *table du repos*. Les fêtes religieuses sont des jours de repos. Le sabbat des Juifs ne présentoit pas d'autre idée : *Sabbatum*, *requies*, *cessatio*. La pierre de Richtbourd étoit donc faite originairement pour des cérémonies religieuses. Nous rassemblerons, à la fin de notre quatrième volume, dans des réflexions particulières, ce qui concerne l'idolâtrie de nos pères aux sixième et septième siècles. (Voyez ci-après, septième siècle, *remarques particulières*, §. II et suiv. a. V.)

(5) *Reis*, *repos* ; *tier*, *maison*, *sanctuaire* : *maison du repos*.

qu'on rendoit aux démons : le plus difficile étoit d'en convaincre des personnes grossières à qui l'habitude tenoit lieu de raison, et de les faire agir en conséquence. La patience, la douceur et les instructions réitérées de l'apôtre du Teil lui soumirent les esprits et lui attachèrent les cœurs. On cessa de fréquenter le temple du Teil; peu à peu il tomba dans le mépris. La pierre de Richtbourd ne tarda pas à éprouver le même sort.

270. Armel avoit été honoré du sacerdoce, avant que de passer en Armorique; il mourut dans son monastère le 16 août; mais on ignore dans quelle année cet événement arriva. Son décès fut de long-temps postérieur à celui de Childebert : ce qu'il fit depuis son retour de la cour de ce prince, exige beaucoup d'années. Le jour et l'heure de sa mort ne lui avoient pas été inconnus comme au reste des hommes : Dieu avoit bien voulu les lui révéler.

271. Son monastère, du diocèse de Rennes, posséda sa dépouille mortelle : on montre encore à présent son tombeau dans ce lieu même; l'Armorique a conservé la mémoire de ce saint avec une vive reconnoissance. Outre plusieurs chapelles érigées en son honneur, et les églises maintenant paroissiales de ses deux monastères qui l'ont pris pour patron, il a donné le nom à Plo-Ermel, lieu placé sur une petite rivière, qui bientôt après mêle ses eaux avec celles de l'Ow. C'est maintenant une ville dont la principale église lui est dédiée (1).

272. Il avoit paru, à la cour de Childebert, un breton de l'île, qui s'y étoit acquis de la considération par ses poésies et les airs de musique dont il les accompagnoit; aussi le nommoit-on Arvian (2). Les bardes étoient toujours en possession de chanter les louanges des héros. Dans la Bretagne, ils étoient en outre chargés de veiller à la conservation de l'ancienne langue, et les lois mêmes leur accordoient des récompenses à cet effet (3). On les employa dans la Gaule jusqu'au temps des troubadours; c'est de ceux-là qu'étoit venue cette coutume, encore en usage au commencement de la troisième race, de ne point livrer de bataille qu'une douzaine de grosses voix n'eussent chanté de toutes leurs forces la chanson de Roland.

273. Ce qui fixoit particulièrement les regards sur Arvian, c'est que

(1) D. Lobineau, Albert le Grand; Vies des Saints de Bretagne.

(2) Le terme *Arvian* est composé de *bard*, dont on a fait *ard*, parceque le b s'ôte quand on veut dans le celtique, et de *bian* ou *vian*, *agréable*, le b et l'v se mettant l'un pour l'autre. *Poëte* ou *chantre agréable*.

(3) Daviez, præfat. in Gram.

s'il

s'il s'étoit rendu agréable au roi par une profession dont tant d'autres abusoient pour se livrer tout au moins à la frivolité, il en mérita l'estime par une vie chaste, chrétienne et exemplaire.

274. Après avoir passé quelque temps à la cour de ce prince, il en obtint des lettres de recommandation auprès de Canao, pour le faire repasser dans sa patrie. Pendant son séjour en Armorique, il fit connoissance avec une fille vertueuse qui étoit douée des mêmes talens que lui : on l'appeloit Rivanon (1). Unis par les mêmes inclinations, ils le furent bientôt par le sacrement de mariage. Arvian oublia sa patrie et passa le reste de ses jours dans le diocèse de Léon, où son épouse étoit née.

275. De ce mariage sortit un fils ; comme il naquit et vécut aveugle, on le nomma Hervé (2). Dès qu'il fut susceptible d'instruction, sa mère s'appliqua surtout à lui apprendre les lettres; comme il avoit un esprit naturellement judicieux et une mémoire prodigieuse, il y fit de rapides progrès. On dit que, dès l'âge de sept ans, il savoit par cœur tout le pseautier, avec les hymnes de l'Eglise.

276. Lorsque ce jeune homme fut parvenu à un âge où il pût se conduire par lui-même, sa mère, qui probablement avoit perdu son mari, se retira dans un lieu solitaire, avec quelques saintes filles, pour y passer le reste de ses jours. La musique, qui, par sa nature, doit élever l'homme vers Dieu, dont toutes les perfections sont à l'unisson, et le mettre d'accord avec lui-même, en ne permettant pas à ses passions de suivre un autre ton que celui de la raison, avoit pu être ravalée quelquefois par cette femme, et servir, par son organe, le mensonge et l'illusion. Pour ne plus laisser d'empire à ses sens, cette veuve descendit dans son propre cœur : en l'interrogeant, elle vit sa haute destinée, l'étendue de ses facultés et de ses devoirs. Comme elle ne vouloit plus vivre que pour Dieu, et n'être connue que de lui, elle cacha à son fils et à sa famille le lieu de sa retraite. Bien loin d'avoir étouffé l'amour maternel, la religion l'avoit perfectionné : c'étoit elle qui lui avoit inspiré de travailler uniquement à son salut sous les yeux d'un Dieu qui prend envers tous les hommes la douce qualité de père.

277. Hervé, qui avoit puisé dans les instructions et les exemples de Rivanon des sentimens propres à le détacher du monde, embrassa avec joie la vie religieuse; il alla trouver, dans le pays d'Aok, un saint homme

(1) Le mot *Rivanon* est formé de *ri*, *forte*; de *ban* ou *van*, *femme*, et d'*on*, terminaison indifférente : *femme forte*. Elle ne dut prendre ce nom qu'après avoir quitté le monde.

(2) *Air*, *lumière*; *bai* ou *vai*, *défaut* : *défaut de lumière*, c'est-à-dire, *aveugle*.

nommé Urfoed, l'un de ses parens, qui habitoit auprès de la mer (1). Son occupation principale étoit d'apprendre à la jeunesse des environs, les élémens de la religion et des lettres; cet emploi si noble, mais si peu recherché, parce qu'on s'aime trop soi-même, et qu'on ne réfléchit pas assez sur ce que l'on doit à la société, devint celui d'Hervé. Urfoed lui céda son école avec ses bâtimens.

278. Ce pieux instituteur, qui alla s'enfoncer dans une forêt (2) pour se préparer à la mort, lui découvrit le lieu où sa mère s'offroit chaque jour en holocauste à Dieu. Averti qu'elle étoit sur le point de mourir, ce tendre fils alla recevoir sa bénédiction et lui fermer les yeux. On croit qu'il se fit plusieurs miracles sur le tombeau de cette femme pénitente.

279. Les merveilles qu'Hervé opéroit lui-même, lui attirèrent une profonde vénération de tout le voisinage : ce qui l'engagea à suivre les traces d'Urfoed. Arrivé à la solitude de ce saint hermite, il en apprit la mort; sa cabane étoit même déjà détruite; aidé par des personnes charitables, il la rebâtit plus solidement, et y dressa un oratoire. Il couvrit de grandes pierres le tombeau d'Urfoed.

280. Quelque temps après, il alla trouver l'évêque de Léon, qui l'ordonna exorciste (3). Toujours ami de la solitude, il la rechercha de nouveau; un champ qu'on lui donna servit d'emplacement à un monastère; la terre de Lan-Quedré, qui étoit considérable, et dont un seigneur lui fit présent, lui fournit le moyen de l'édifier (4).

281. On rapporte que ce saint opéra un miracle à la cour de Judual,

(1) Urfoed avoit pris son nom du lieu qu'il habitoit. *Ur, homme; fo, auprès; ed, eau: homme qui demeure auprès de l'eau.*

(2) Les Actes de saint Hervé appellent cette forêt *Duna*; c'est le même mot que *dun*, qui veut dire *forêt*.

(3) L'auteur des Actes de saint Hervé appelle cet évêque *Houardon*. C'est probablement le même que Cetomerin. Nous avons remarqué, pag. 245 (*), que, par ce dernier terme, on entendoit *le plus parfait d'une communauté*. Par celui de *Houardon*, on conçoit *le plus élevé au-dessus des autres. Quar, au-dessus; don, élevé.*

(4) Le nom de *Quedré* se tire de *cwltr, partage*, et d'*ei, rivière*. Ce qui veut dire : *lieu auprès duquel une rivière se partage*. La rivière de Landernau, qui passe à Landiviziau, s'y partage en deux branches, dont une va se rendre à Guicourvet. Landiviziau a pris son nom de *lan, grande*; de *di, habitation*; de *vw*, en composition *vy, courbure*, et d'*au, rivière*. Ce qui signifie : *grande habitation auprès d'une rivière qui forme des sinuosités.* La rivière de Landernau fait plusieurs courbures à Landiviziau. Landiviziau renfermoit autrefois la paroisse de Guicourvet, dont elle est devenue trève. Guicourvet a emprunté son nom de sa position. *Gui, rivière; cour, habitation; vet, auprès : habitation auprès d'une rivière.* On ne peut assigner positivement le lieu de Lan-Quedré. Ce qu'on peut ajouter de certain, avec l'auteur des Actes de saint Hervé, c'est qu'il étoit couvert de bois. Ce qui se confirme par le terme *lan*, qui signifie *bois* ou *forêt*.

(*) Ci-dessus, nº 233, p. 413, note 2. a. V.

dans une visite qu'il fit à ce prince (1). On dit aussi qu'il fut averti du moment de sa mort par un ange. Sainte Christine, sa tante, qui s'étoit sanctifiée dans la communauté de Rivanon, l'assista durant sa maladie et mourut peu de temps après lui. Les actes de ce saint placent sa mort au vingt-deux de juin. L'ancien bréviaire de Léon fixe sa fête au dix-sept du même mois; l'église de Nantes la célèbre le dix-huit de juillet. Son corps fut enterré dans son monastère (2); c'est à présent une église paroissiale que l'on appelle Lan-Houarnau (3).

282. Saint Hervé étoit uni par les liens d'un commerce réciproque avec différens abbés de l'Armorique. Le plus connu est saint Goueznou. La Bretagne insulaire lui avoit donné le jour; ou, du moins, sa famille en étoit sortie. Ses parens étoient distingués par leur noblesse.

283. Goueznou, après la mort de son père, fit divorce avec le siècle et se retira dans une forêt (4), à quatre milles environ de Brest. Le monde étoit trop mauvais pour lui : il se crut trop mauvais pour le monde. Sachant qu'on doit user des créatures comme n'en usant pas, et ne point s'attacher à la figure du monde qui passe, il se défia de lui-même et ne voulut point avoir à combattre en même temps et contre le monde et contre son cœur.

(1) Il est appelé *Helen* ou *Alain* dans les Actes de saint Hervé. C'est là un des noms que Judual porta, comme nous le verrons par la suite.

(2) D. Lobineau, Albert le Grand; Vies des saints de Bret.

(3) [Lan-Houarnau ou] Lanhouarnau est auprès de l'extrémité du golfe de l'anse de Goulven. C'est de là que ce lieu a pris son nom. *Lan, monastère; ouar, auprès; nau, eau*. Par cette même raison, saint Hervé a été appelé Houarne.

(4) Suivant Albert le Grand et D. Lobineau, Vie de saint Goueznou, le lieu où ce solitaire se retira étoit une forêt traversée par une rivière. C'est aussi ce qu'exprime le nom de Goueznou. *Goed, forêt; ow, rivière*. L'n se met souvent en breton à la tête du mot, parce qu'elle est la crase d'*an*, article. *Gouesnou* signifie donc *une forêt qui est traversée par une rivière* ou *petit bras de mer*. Ce nom avoit été donné à ce lieu avant que ce solitaire y habitât. On le lui a prêté pour faire connoître la nature de l'endroit où il demeuroit. Au nom de Gouesnou, on a ajouté celui de *lan*, qui signifie ici *monastère*. Ainsi, par *Langouesnou*, on spécifioit le *monastère d'un abbé au milieu d'une forêt traversée par une rivière*. Cette forêt ne renfermoit pas seulement alors le terrain qui compose actuellement la paroisse de Langouesnou; elle s'étendoit d'un côté jusqu'à *Coatmel*, qui veut dire *tête de forêt* (*coat, forêt; mel, sommet*), et à *Guiprouvel*, terme qui désigne *un bois où il y a une habitation avec un étang* (*gui, bois; prou, étang; vel, habitation*). Cette forêt, se rapprochant de Goueznou, traversoit *Millisac*, ainsi appelé à cause d'une courbure que la rivière forme en cet endroit (*mil, courbure; lis, rivière; ac, habitation*), pour joindre *Guyler*, près Brest. *Gwi, forêt; ler, habitation*. De l'autre côté de Brest, on retrouve cette forêt à *Coetodon*, au-dessus duquel la rivière se partage (*coet, forêt; o, rivière; ton*, en composition *donn, partagée*); à *Guipava*, lieu entre deux rivières (*gwi, forêt; pa, lieu; va, rivière*); de là à un canton qu'on nomme *la forêt*, et enfin à *Beuzic*, où il y a eu un bois de bouleaux (*beu, bouleaux; si, bois*).

284. La chasse, autrefois nécessaire pour exterminer, ou, du moins, pour diminuer l'espèce des animaux malfaisans, et à laquelle on n'a plus de droit que pour le délassement, donna à Conomor, celui-là probablement qui avoit sauvé la vie à Macliau, l'occasion de connoître Gouesnou. Ce prince y vit l'homme dans sa grandeur naturelle. Ce ne sont point des honneurs frivoles et passagers qui doivent le distinguer. Le luxe, fruit de l'opulence, ne l'environne point; des jeux et des spectacles que de grands frais enfantent, ne vont point au devant de lui. Il a les yeux fixés sur la divinité dont il écoute sans cesse les ordres. Le plaisir de la servir lui cause une joie inaltérable, fait évanouir les choses créées et lui montre dans le lointain l'immortel laurier qui doit couronner ses travaux. Tel fut Gouesnou aux yeux de Conomor, dans sa pauvre cabane.

285. Le prince fit bâtir dans ce lieu même un monastère où cet hermite devint le père d'un grand nombre de religieux. L'ancien bréviaire de Léon lui donne le titre d'évêque. On l'avoit revêtu de cette dignité pour rendre plus utiles les soins charitables qu'il accordoit au public. C'est là ce que nous pouvons dire de plus certain sur son épiscopat.

286. On fait la fête de ce saint le 25 octobre dans le diocèse de Léon. Son monastère a été changé en église paroissiale : elle porte le nom de Lan-Goueznou (1) et est sur un golfe que l'Océan forme au havre d'Abbrevrak. Deux gentilshommes portoient encore en procession, le jour de l'Ascension, durant le dernier siècle, les reliques de ce saint abbé. Charles de Blois avoit rempli le même cérémonial l'an 1342; Jean v en 1417, et le duc Pierre avec le connétable Arthur, son oncle, en 1455 (2). C'est ainsi que les grands de la terre se font quelquefois honneur d'applaudir aux triomphes de la vertu.

287. Cependant la main de Dieu s'étoit appesantie sur les persécuteurs de saint Malo. Canao avoit été puni l'un des premiers; les autres furent affligés de la peste et leurs terres frappées de stérilité. Ces fléaux leur ouvrirent les yeux : ils reconnurent que ces maux étoient venus fondre sur eux en punition des injures et des torts qu'ils avoient faits à leur pasteur. Ils députèrent des plus distingués d'entre eux pour le conjurer de revenir, et lui protester qu'ils étoient déterminés à réparer leurs fautes par la soumission la plus respectueuse et par la pénitence qu'il voudroit leur enjoindre.

288. Ces envoyés remplirent exactement leur commission. Ils se prosternèrent aux pieds du saint prélat, les arrosèrent de leurs larmes, lui de-

(1) Ou *Langoueznou*. Voyez page précédente. a. V.

(2) Albert le Grand, Lobineau; Vies des Saints de Bret.

mandèrent pardon au nom des absens et le supplièrent de venir lever l'excommunication qu'il avoit lancée contre eux. Malo loua Dieu, non des maux dont il avoit affligé son peuple, mais de la conversion qui en étoit la suite. Sa charité lui donna des ailes pour voler au secours de son troupeau. De retour à Alet, instruit par lui-même du changement que la grâce du Dieu des miséricordes avoit opéré dans le cœur des coupables, il prononça leur absolution canonique.

La fécondité fut bientôt rendue à la terre; l'air devint pur, les maladies cessèrent et la sérénité reparut sur tous les visages. Le saint évêque remplit de consolation ceux qui avoient persévéré dans la fidélité qu'ils devoient à Dieu, et les fortifia contre la tentation et l'adversité. Pour ceux qui l'avoient persécuté, il leur pardonna de bouche comme il l'avoit toujours fait de cœur, parce qu'il n'avoit jamais considéré leurs fautes que sous le rapport qu'elles avoient avec Dieu. La paix et l'union régnèrent entre le pasteur et ses ouailles.

289. Quelque attaché que Malo fût à son église, il ne put résister longtemps aux attraits qu'il avoit pour la solitude. Il en connoissoit les avantages, et il vouloit consacrer le reste de ses jours à converser avec Dieu. Dans ce dessein, il se fit donner un successeur. Son nom étoit Gurval : comme lui, il avoit été élevé à l'école de saint Brendan.

290. Malo, déchargé du fardeau de l'épiscopat, retourna dans la Saintonge. Léonce, à qui il avoit écrit, alla au devant de lui jusqu'à Arcanbiac (1). C'étoit un lieu agréable qui faisoit partie des grandes possessions dont ce métropolitain jouissoit dans la Saintonge. Tous deux y passèrent quelques jours pour se témoigner le plaisir qu'ils avoient de se revoir et pour s'entretenir de Dieu.

291. Léonce, avant que de se séparer de son ami, lui fit présent d'Arcanbiac. Malo n'y passa pas une année entière : il fut pris d'une fièvre qui l'enleva en trois jours. Durant cet intervalle, il ne quitta pas le cilice et coucha sur la cendre, suivant son usage. Toujours dans la même attitude, les mains et les yeux élevés vers le ciel, il expira le quinze novembre, qui tomboit alors en un dimanche de l'an 565.

292. L'amitié que Léonce avoit pour Malo ne se ralentit pas après la mort de cet illustre pénitent. Il lui fit faire des funérailles magnifiques

(1) Ce lieu se nomme *Vicus Archambiacus* dans les Actes de saint Malo. Baillet et Lobineau rendent ces termes par *Archambrai*. Ces mêmes actes portent que ce *Vicus* étoit un *endroit agréable*, *amœnus locus*. Le mot *Archambiacus* répond à cette idée. Il vient d'*ar*, article; de *can*, *belle*; de *bi*, *élévation*, et d'*ac*, *demeure* : *belle élévation où il y a une demeure*.

qu'il honora de sa présence. Le jour de son inhumation fut remarquable par deux miracles : un aveugle recouvra la vue et un énergumène fut délivré du démon ; le troisième jour, un paralytique fut guéri et un muet commença de parler. Léonce fit élever une église sur le tombeau de ce nouveau saint (1).

293. L'ambition qui avoit armé Canao contre ses frères avoit été la source d'un grand nombre de crimes. D'autres passions également violentes avoient fait d'étranges ravages sur les mœurs. Les mêmes scandales régnoient dans toute la France : partout les princes et les sujets avoient dégénéré. La charité, cette vertu si aimable, n'étoit plus qu'un fantôme chez la plupart des chrétiens. L'Église, qui déploroit ces maux, n'y trouva point de remède plus efficace que de s'assembler en concile. Il s'en tint un le 15 des calendes de décembre, c'est-à-dire, le 17 novembre, l'an 567, dans la basilique de Saint Martin de Tours, où les évêques s'étoient probablement rendus pour la fête de ce saint.

294. « C'est dans l'assemblée des évêques, disent les Pères de ce sy-» node, que l'on doit établir les règles de la discipline ecclésiastique, » et tout ce qui peut assurer l'affermissement de la religion. Tandis que » tous les pasteurs veillent à la garde de la bergerie, les décrets que » font quelques-uns d'entr'eux, deviennent l'instrument du bonheur pu-» blic. C'est à eux qu'appartient le soin des âmes qui sont chères à » Dieu. Dépositaires de la tradition, c'est à eux de redresser ces hommes » téméraires qui ont osé s'écarter des routes anciennes que nos pères » leur ont tracées ; de corriger les fautes passées, et de pourvoir, en les » condamnant, à ce que l'on n'y retombe pas. La sévérité même prend » la place de la charité, quand elle est assez ingénieuse pour ôter le » pouvoir de pécher. Une liberté mal réglée est la source de mille dé-» sordres : la rigueur sacerdotale en est le remède. »

» A ces causes, le saint concile, assemblé dans la ville de Tours, au » nom de Jésus-Christ, et avec la permission de notre très-glorieux sei-

(1) Surius ad diem 15 novembris, Mabillon in Actis SS. Ord. S. Bened. t. 1. L'an 565, le quinze novembre étoit un dimanche. Ce qui fait présumer que cette année fut celle de la mort de saint Malo. Les principaux événemens de sa vie ont d'ailleurs un grand rapport avec ce temps. On ne doit point être surpris que Léonce de Bordeaux l'ait connu dans la Saintonge et lui ait donné un refuge dans ce pays ; outre que ce prélat avoit droit de visiter le diocèse de Saintes par sa qualité de métropolitain, comme il y avoit de grandes et de nombreuses terres, il étoit obligé d'y aller de temps en temps. Faire vivre saint Malo jusqu'en 625, temps où un Léonce siégeoit à Saintes, c'est prolonger ses jours au-delà du cours ordinaire ; supposer que ce ne fut qu'au commencement du septième siècle qu'il réconcilia ses diocésains, c'est blesser la vraisemblance.

» gneur, le roi Caribert, pour la paix et l'édification de l'Eglise, a jugé » à propos de faire les décrets suivans, de peur que, par notre si» lence, la licence ne vienne à s'accroître. »

I. « Il a donc plu au concile d'ordonner, sous l'autorité de saint » Martin, et dans la sainte Eglise, que le métropolitain assemble, deux » fois par an, le concile de sa province, dans le lieu qu'il aura choisi; » ou, s'il s'y rencontre quelque obstacle qu'on ne puisse surmonter, » comme il ne s'en est trouvé que trop jusqu'à présent, qu'on le tienne » une fois chaque année. On ne pourra, pour s'en dispenser, se cou» vrir de l'autorité de qui que ce soit, même de celle des rois, ni » prétexter des affaires particulières. Il n'y aura que la maladie qui » puisse servir d'excuse légitime. L'apôtre nous dit : qui nous sépa» rera de la charité de Jésus-Christ? Sera-ce la tribulation, la détresse, » la persécution, la faim, la nudité, le péril, le glaive? Cette œuvre » sainte doit l'emporter sur toute autre chose, puisque l'Eglise ne con» noît point de commandement avant celui qui dit : vous aimerez le » Seigneur votre Dieu, de tout votre cœur, de toute votre âme et de » toutes vos forces. Il n'est conséquemment personne qui doive l'empor» ter sur le précepte du Seigneur. Rien ne doit intimider sur la terre ceux » qui sont armés de la croix de Jésus-Christ. C'est pourquoi celui des » évêques qui ne se rendra pas au synode, ainsi que nous venons de le » dire, demeurera excommunié jusqu'au premier concile. Aucun évêque » des autres provinces ne pourra communiquer avec lui. »

II. « On ne perdra point de vue ces paroles émanées du ciel : je vous » donne ma paix. Pour s'y conformer, on conservera inviolablement » l'union et la charité sacerdotale; mais si, pour nos péchés, il s'élève » quelque différent entre nous, on choisira, de part et d'autre, des ar» bitres entre nos frères les prêtres, qui, par la voie de la douceur, met» tront fin aux procès et rétabliront la paix. Car de quel front oserions» nous tirer une paille de l'œil d'un autre, si nous ne voyons pas une » poutre qui va tomber sur le nôtre? Comment pourrions-nous repren» dre dans les autres un vice dont nous leur donnerions l'exemple? C'est » pourquoi celui qui refusera de se réconcilier par la voie que nous ve» vons de tracer, doit s'attendre, quand il viendra au concile, d'être » traité comme coupable, et d'être mis en pénitence; car il est juste de » punir celui qui a péché de propos délibéré, et qui n'a pas pratiqué » lui-même ce qu'il devoit enseigner aux autres. »

III. « Le corps du Seigneur ne sera point placé sur l'autel, dans un ar-
» rangement arbitraire; mais il sera disposé en forme de croix (1). »

« IV. Les laïques ne se placeront point avec les clercs, près de l'au-
» tel où l'on célèbre les saints mystères, pendant la messe et pendant
» les vigiles (c'est-à-dire, pendant les matines). La partie supérieure de
» l'église, séparée par une balustrade, ne doit être ouverte qu'aux
» chœurs des clercs qui psalmodient (2). Cependant le sanctuaire sera
» ouvert aux laïques (3), et même aux femmes pour prier et pour rece-
» voir la communion, ainsi qu'il se pratique. »

V. « Chaque ville aura soin de nourrir ceux de ses habitans qui sont
» dans la pauvreté et la misère. Les prêtres de la campagne et les laïques
» nourriront aussi les leurs, afin d'empêcher les mendians vagabonds de
» courir dans les villes et dans les provinces. »

VI. « Aucun clerc ou laïque ne pourra donner des lettres de commu-
» nion, ou de recommandation. Cette faculté est réservée aux évêques. »

(1) Ce canon est conçu en ces termes : « *Ut corpus Domini in altari, non in imaginario ordine, sed sub crucis titulo componatur.* » Baronius pense que le concile déclare ici qu'on ne doit point mettre le corps de Notre-Seigneur Jésus-Christ sur l'autel, à côté des images, mais sous la croix, comme cela se pratique encore de nos jours. D'habiles critiques autorisent le sentiment que nous avons embrassé. Il paroît d'ailleurs plus conforme à la discipline du sixième siècle, où l'on mettoit sur l'autel les pains qui devoient être consacrés pour la communion du peuple.

(2) La partie supérieure de l'église, séparée par une balustrade et destinée aux clercs, a été ainsi nommée, suivant Isidore, à *coronis circumstantium*, parce qu'autrefois on se plaçoit en rond autour de l'autel pour chanter. C'est de là que cette partie de l'église est appelée *chœur*. Nous nommons autel à la romaine un maître-autel où l'on peut adorer de tous côtés. Les autels des Grecs ne sont point encore faits autrement : les chantres et les clercs sont placés tout autour. Durant les trois premiers siècles de l'Eglise, le chœur n'étoit pas séparé de la nef. Ce changement n'arriva que sous l'empereur Constantin. Depuis ce temps, les Pères s'accordent à dire que le chœur étoit fermé de balustrades. On y mettoit même des voiles qu'on n'ouvroit qu'après la consécration.

(3) Dans ce canon, le sanctuaire est appelé *sancta-sanctorum*. Il est ainsi nommé du *sancta-sanctorum*, c'est-à-dire, *sanctissima*, de l'ancienne loi. Le tabernacle de Moïse étoit divisé en deux parties, dont la première portoit le nom de *sancta*, et la seconde, celui de *sancta-sanctorum*. L'arche d'alliance étoit dans le lieu *très-saint*; un voile le séparoit du *saint lieu*. Il n'étoit permis qu'au grand-prêtre d'entrer dans le lieu *très-saint*, et une seule fois l'année. Ce même canon nous donne lieu de remarquer la différence qui se trouvoit dans la manière de communier les laïques, entre l'Eglise de Rome et celle de la Gaule. Dans la seconde, les hommes et les femmes alloient recevoir la communion dans le sanctuaire. Au contraire, dans la première, les évêques, selon qu'il est marqué dans l'ordre romain, qui avoient assisté le pape à la messe, parcouroient l'église, communiant hommes et femmes, chacun à sa place.

VII.

VII. « Les évêques ne pourront déposer un archiprêtre ou un abbé sans » l'avis des prêtres de leur clergé, ou le consentement des abbés de leur » diocèse. Ils les assembleront et ne condamneront l'accusé que quand » il sera jugé coupable, de l'avis commun de ses confrères. »

VIII. « L'évêque qui communiquera avec celui qu'il saura avoir été ex- » communié par un autre évêque, sera lui-même excommunié jusqu'au » premier concile. »

IX. « On n'ordonnera point d'évêque dans l'Armorique, soit breton, » soit romain (c'est-à-dire gaulois), sans le consentement du métropo- » litain, ou des comprovinciaux. Celui qui ne se conformera pas à ce rè- » glement, subira la peine portée à cet égard dans d'autres conciles, » et sera excommunié jusqu'à la première assemblée générale. En effet, » ce n'est pas sans sujet que nous séparons de notre communion, ceux » qui méprisent les décrets de nos Pères. »

X. « Quoique l'on ait déjà fait un grand nombre de canons contre » la familiarité des femmes, nous voyons avec douleur les mêmes abus » se renouveler, et nous sommes dans la nécessité de détruire ces mau- » vais rejetons toujours renaissans. Aucun clerc n'aura donc désormais » dans sa maison de femme étrangère, sous tel prétexte de nécessité que » ce puisse être, même pour conduire son ménage. Puisqu'il nous est » ordonné de travailler de nos mains, pour nous nourrir et nous vêtir, » pourquoi enfermer dans nos maisons un serpent, sous prétexte que » nous en avons besoin pour travailler à nos vêtemens ? Nul d'entre les » clercs, évêque, prêtre, diacre et sous-diacre, ne pourra donc avoir » désormais chez lui ni vierge consacrée à Dieu, ni femme veuve, ni » son esclave, d'autant plus aisée à corrompre qu'elle est plus assujet- » tie. Nous n'exceptons que la mère, la sœur ou la fille. Toute étrangère » peut être une occasion de faute, par cela même qu'elle est sous la dé- » pendance. Quiconque, soit évêque, prêtre, diacre ou sous-diacre, » transgressera sur ce point les statuts des Pères et les nôtres, sera ex- » communié. »

XI. « L'évêque, qui négligera de tenir la main à l'exécution du pré- » sent statut, subira la rigueur des canons précédens. Le métropolitain » et ses comprovinciaux se prêteront, pour cet effet, un mutuel se- » cours, lorsque quelqu'un d'entr'eux trouvera de la résistance de la

» part de ses clercs, selon qu'il est écrit : le frère, aidant son frère, » sera exalté (1). Celui qui refusera de venir au secours de son frère, » sera excommunié jusqu'au synode. Mais si un évêque qui voit qu'on » ne l'écoute pas, n'en donne point avis à ses frères, pour qu'il s'u» nisse à lui, il doit s'attendre à en rendre compte au Seigneur. »

XII. « L'évêque, qui est marié, doit vivre avec sa femme comme avec » sa sœur : il gouvernera si saintement toute sa maison, tant celle de » ses clercs que la sienne propre, qu'on ne puisse former aucun soup» çon contre lui; et quoique, par la grâce de Dieu, il vive dans la chas» teté, que ses clercs, qui l'accompagnent toujours dans sa chambre » et partout où il va, en soient témoins; que les prêtres, les diacres et » les jeunes clercs veillent aussi à sa garde. Cependant, pour répondre » entièrement aux vues d'un Dieu jaloux, et afin d'éviter tout soupçon, » l'habitation de l'évêque sera tellement séparée de celle de sa femme, » que la compagnie des personnes du sexe qui la servent ne puisse être » contagieuse aux jeunes clercs que l'Eglise voit s'élever à ses côtés, » comme sa plus chère espérance. »

XIII. « L'évêque, qui n'est point marié (2), n'aura point de femme » étrangère chez lui, quoique, comme le dit l'apôtre, l'homme soit » sanctifié par la femme fidèle, de même que la femme l'est par l'hom» me fidèle... Les clercs qui servent l'évêque et le gardent, seront char» gés d'éloigner de sa maison celles qui la fréquenteroient. »

XIV. « Comme les laïques sont toujours portés à soupçonner dans les » autres le mal qu'ils font eux-mêmes, les prêtres et les moines, pour » leur ôter tout soupçon, coucheront toujours seuls; ceux-ci n'auront » point de chambres à deux, ni de particulières : tous seront dans un » dortoir commun, sous l'inspection de l'abbé ou du prévôt. Deux ou » trois y veilleront et liront tour à tour, tandis que les autres prendront » leur repos; ainsi le corps et l'âme trouveront leur avantage réci» proque. »

XV. « Les moines n'auront point la liberté de courir hors du monastère, » ni de fréquenter des femmes étrangères. Si quelqu'un ose se marier,

(1) Le texte latin du chapitre 18 des proverbes, ℣. 19, porte : *Frater, qui adjuvatur à fratre, quasi civitas firma; le frère, aidé par son frère, sera comme une ville forte.*

(2) La femme d'un évêque est appelée *Episcopa*, dans ce canon.

» il sera excommunié, et l'on emploiera, pour le séparer de sa femme, » l'autorité du juge séculier, qui sera obligé de prêter main-forte, sous » peine d'excommunication. S'il arrive qu'un moine trouve dans cet état » quelqu'un qui le soutienne, lui et ses adhérens seront chassés de l'E- » glise. Si cependant il revient au monastère, et s'il s'y soumet à la pé- » nitence que lui imposera son abbé, il rentrera en grâce, lorsqu'il » l'aura accomplie. »

XVI. « On ne permettra à aucune femme d'entrer dans l'enceinte des » monastères; l'abbé ou le prévôt qui seroient négligens en ce point, » seront excommuniés. »

XVII. « Pour les jeûnes des moines, on gardera les anciennes consti- » tutions. Depuis Pâques jusqu'à la Quinquagésime (c'est-à-dire, la Pen- » tecôte), ils ne jeûneront que les jours des Rogations; mais ils jeûne- » ront la semaine entière qui suit cette fête; ensuite trois jours de la se- » maine, le lundi, le mercredi et le vendredi, jusqu'au mois d'août; » ceux qui auront quelque incommodité en seront exempts. Pendant le » mois d'août, on ne jeûnera pas, parce qu'il y a tous les jours quel- » que fête de saint. En septembre, octobre et novembre, on jeûnera » trois fois la semaine; et depuis le premier décembre jusqu'à Noël, tous » les jours. Comme les jours qui se trouvent entre Noël et l'Epiphanie sont » autant de fêtes, on ne jeûnera point durant ce temps, excepté les » trois jours où nos Pères, pour abolir les superstitions païennes, ont » ordonné qu'on récitât en particulier des litanies au commencement de » janvier; qu'on psalmodiât dans les églises, et que, le jour de la Cir- » concision, on célébrât la messe à la huitième heure (c'est-à-dire, à » deux heures après midi). Depuis l'Epiphanie jusqu'au Carême, on » jeûnera trois fois la semaine. »

XVIII. « Par respect pour saint Martin et pour l'honneur de son culte, » voici l'ordre de la psalmodie que nous voulons qu'on observe, tant » dans la basilique de ce saint que dans nos églises. Tous les jours de » fête, on dira à matines six antiennes avec deux pseaumes à chaque » antienne. Durant le mois d'août, où il y a des fêtes et des messes de » saints, on fera l'office plus matin. En septembre, on dira sept an- » tiennes et deux pseaumes à chaque. En octobre, huit antiennes avec » trois pseaumes à chaque antienne. En novembre, neuf antiennes, » avec trois pseaumes à chaque antienne. Au mois de décembre, dix

» antiennes et trois pseaumes à chaque antienne. En janvier, février et » jusqu'à Pâques, on fera la même chose; le tout, néanmoins, autant « que faire se pourra; mais on observera constamment de ne dire ja- » mais moins de douze pseaumes à matines. Car les Pères ont ordonné » de dire six pseaumes à sexte, avec *alleluia*, et douze à la douzième » heure (c'est-à-dire, à vêpres), aussi avec *alleluia*; ce qu'ils ont ap- » pris par la révélation d'un ange (1). Pourquoi donc ne diroit-on pas » au moins douze pseaumes à matines? Celui qui aura manqué de satis- » faire à ce devoir, jeûnera ce jour-là au pain et à l'eau; s'il manque à » faire cette pénitence, il jeûnera une semaine entière au pain et à l'eau.»

XIX. « Plusieurs archiprêtres de la campagne, des diacres et des sous- » diacres sont soupçonnés d'habiter avec leurs femmes. Pour dissiper ce » soupçon, l'archiprêtre se fera accompagner en tout lieu par un lec- » teur d'entre ses chanoines, ou par quelque clerc, qui couchera dans » le même appartement que lui, pour être témoin de sa chasteté. Sept, » entre les sous-diacres, lecteurs, ou même les laïques, seront choisis » pour passer tour à tour leur semaine en sa compagnie; celui qui man- » quera à ce devoir, sera fustigé. Si, de son côté, l'archiprêtre ne fait » pas exécuter ce règlement, il sera mis en pénitence et privé de la » communion pendant trente jours. Pour les prêtres, diacres et sous- » diacres de la campagne qui sont mariés, il suffira qu'ils ne couchent » point dans la même chambre que leurs femmes, et que celles-ci soient » toujours accompagnées de leurs esclaves. Si un prêtre, diacre ou sous- » diacre habite avec sa femme (2), il sera excommunié pendant un an, » sera dégradé de tout office clérical, et réduit au rang des laïques; la » seule grâce qu'on lui accordera sera de le mettre au nombre des » lecteurs qui sont chargés de la psalmodie. Les archiprêtres, qui ne » veilleront pas sur la chasteté des jeunes clercs qui leur sont soumis, » seront renfermés par l'évêque et jeûneront un mois entier au pain et » à l'eau; car les canons ne permettent à aucun clerc d'habiter avec sa » femme. On sait que le diacre Nicolas a donné occasion à l'hérésie des » Nicolaïtes; mais on ignore par quel prêtre elle s'est introduite dans le

(1) Cassien rapporte, l. 2. c. 4, des institutions monastiques, qu'un ange avoit averti les solitaires de l'Egypte et de la Thébaïde, de réciter douze pseaumes à vêpres, et douze à l'office de la nuit. Le concile fait ici allusion à cette révélation.

(2) De même que le canon treizième donne à la femme de l'évêque le nom d'*Episcopa*, ainsi le canon dix-neuvième appelle les femmes des prêtres, diacres et sous-diacres, *Presbytera*, *Diaconissa* et *Sub-Diaconissa*.

» sacerdoce ; c'est qu'on n'a pu se persuader jusqu'à notre siècle que » celui qui consacre le corps du Seigneur, fût assez hardi pour se por- » ter à un pareil excès. Si ces diacres ont été condamnés par les évê- » ques et traités d'hérétiques ; si les Pères les ont soumis à l'anathème, » que doit-on penser de ces prêtres indignes qui, sujets au même crime, » y font tomber les autres par leur mauvais exemple ; qui, au lieu d'être » la loi vivante par leurs actions, la font transgresser par leurs péchés ? » Il vaut mieux retrancher de notre corps un chef qu'on ne peut guérir, » que de le laisser à la tête du troupeau, à qui il communiqueroit sa » maladie. Un prêtre et un pasteur de cette trempe ne mérite donc plus » les respects du peuple ; bien loin de le reconnoître, on doit l'éviter, » dès lors qu'après avoir abandonné la discipline, il n'enseigne que le » vice et ne cherche pas à se corriger. »

XX. « Nous lisons, dans la réponse du pape Innocent, à Victrice, évê- » que de Rouen, au sujet des vierges consacrées à Dieu, et qui ont reçu » le voile de l'évêque, que, si elles viennent à se marier, à peine peut- » on les admettre à la pénitence. En effet, si l'on regarde, dit-il, comme » adultère celle qui, du vivant de son mari, s'est mariée à un autre, » combien est plus condamnable celle qui, après avoir choisi un époux » immortel, se marie à un homme mortel ? Quant aux vierges, ajoute- » t-il, qui n'ont pas encore reçu le voile, mais qui ont promis de garder » la virginité, si elles se marient, il faut, quoi qu'elles n'aient pas reçu » le voile, les mettre quelque temps en pénitence, parce qu'elles s'é- » toient obligées à Dieu par leur promesse ; car si les contrats qui se font » de bonne foi parmi les hommes ne peuvent se rompre, à plus forte rai- » son les engagemens que l'on prend avec Dieu ne peuvent être enfreints » sans s'exposer à en être punis. Et au sujet des veuves, il parle en ces » termes : Si l'apôtre saint Paul dit que celles qui abandonnent l'enga- » gement qu'elles ont formé de garder la viduité, se damnent, parce » qu'elles agissent contre la foi qu'elles ont donnée, quel est le prêtre » qui osât contredire ces décrets émanés du siége apostolique, et l'oracle » du Saint-Esprit même, par la bouche de l'apôtre ? De quels docteurs » écouterons-nous la prédication, si ce n'est de ceux que le siége apos- » tolique a reçus, ainsi que nos Pères l'ont toujours pratiqué ? C'est en » marchant sur leurs traces que, conformément à ce qu'ont ordonné » l'apôtre Paul et le pape Innocent, nous défendons à tout homme de » ravir ou de prendre pour femme une vierge consacrée, et qui a changé

» d'habit pour Jésus-Christ. Les lois romaines les condamnent à mort ; et » nous lisons, dans les histoires du paganisme, que les filles qui, s'étant » consacrées à la déesse Vesta, venoient à se laisser corrompre, étoient » condamnées par les lois à être enterrées vives. Si ces filles, attachées » à ces profanes superstitions, subissoient une telle peine pour leur pré» varication, quelle condamnation ne doivent pas attendre celles qui, » consacrées à Jésus-Christ, manquent de foi ? Aussi, le concile d'Arles » ordonne que les filles qui, ayant voué à Dieu leur virginité, se marient » après l'âge de vingt-cinq ans, seront excommuniées avec leurs maris ; » mais il leur accorde la pénitence, lorsque les uns et les autres la de» mandent. Le concile de Mileve avoit permis de consacrer et de voiler » une vierge avant qu'elle eût atteint l'âge de vingt-cinq ans, lorsque sa » chasteté étoit en danger par la puissance de ceux qui la demandoient » en mariage, ou qu'elle demandoit cette grâce à la mort, si ceux dont » elle dépendoit la demandoient avec elle. Nous rappelons à la vie celles » que la loi condamne à la mort ; mais si elles se rendent indociles à la » voix de leurs pasteurs et rebelles à nos décrets, elles seront frappées » du glaive de la parole et séparées de la communion de l'Eglise ; alors » personne ne pourra communiquer avec elles, sans être sujet à la même » peine. Qu'on ne prétende pas, au reste, s'excuser comme font quel» ques-unes, en disant qu'elles n'ont changé d'habit que dans la crainte » d'être déshonorées par des personnes indignes d'elles. Nos rois, de » glorieuse mémoire, Childebert et Clotaire, par une constitution que le » roi Cherebert, aujourd'hui régnant, a confirmée, ont défendu de » prendre pour femme aucune fille, sans le consentement de ses parens. » Celle qui craint la violence, et ne veut point avoir pour mari celui qui » la poursuit, a le droit de se réfugier dans l'Eglise, jusqu'à ce que ses » parens puissent l'en tirer sous l'autorité du roi et la protection de l'E» glise. Pour celle qui a changé d'habit, elle doit persévérer sans détour » dans le parti qu'elle a embrassé. Quant aux veuves qu'on prétend pou» voir se marier, parce qu'elles n'ont point été bénies, il est vrai que » l'Eglise n'a jamais employé de bénédictions pour elles, mais leur pro» messe suffit pour les obliger. Les Pères ont défendu, au concile d'E» paone (1), de consacrer des veuves en qualité de diaconesses (2) ; ils ont » ordonné qu'on leur donnât seulement la bénédiction des pénitens (3).

(1) Ou *Epone*. Voyez ci-dessus, cinquième siècle, n° 235, p. 312. a. V.

(2) Can. 21.

(3) Cette bénédiction de la pénitence qu'on donnoit aux veuves qui se consacroient à Dieu, en promettant la continence, étoit distinguée de celle qu'on donnoit aux pénitens publics, lorsqu'on les réconcilioit à l'Eglise.

» Le synode d'Arles les soumet à l'excommunication avec leurs ravis-
» seurs (1). Nous lisons dans l'ancien testament, que les Hébreux, ayant
» pris des femmes étrangères, malgré la défense de Dieu, ce peuple fut
» vaincu par les gentils, et que, quand ils eurent renvoyé ces femmes et
» cessé de contracter ces sortes d'alliances, ils furent vainqueurs à leur
» tour. Celui des Ingénus qui osera donc communiquer avec ces ex-
» communiés, le sera dès lors lui-même. »

XXI. « A l'égard des mariages incestueux, nous croyons qu'il suffit de
» garder les anciens décrets ; nous les renouvelons seulement, parce qu'il
» y en a qui disent les avoir ignorés par la négligence de nos prédéces-
» seurs ; c'est trahir la vérité : car nous savons que ces grands hommes,
» bien loin d'être coupables d'une pareille faute, n'ont jamais cessé de
» prêcher ce que les Ecritures nous enseignent. Mais afin qu'on ne puisse
» continuer de nous faire ce reproche, nous avons jugé à propos d'ex-
» traire quelques passages des livres saints, et de les insérer au présent
» canon, dont on fera la lecture au peuple. »

Après avoir cité le 18ᵉ chapitre du Lévitique, le verset 15 et suivans du 27ᵉ chapitre du Deuteronome, ces Pères continuent en ces termes :
« Ce que portent les lois romaines sur les mariages incestueux doit être
» également clair aux savans et aux ignorans : l'une veut qu'on sépare
» celui qui a épousé la fille de sa sœur ou de son frère, ou même sa cou-
» sine germaine, ou la femme de son frère (2) ; l'autre condamne
» toute femme qui épouse le mari de sa sœur après sa mort, ou celui
» qui, après la mort de sa femme, en épouse la sœur (3). Le concile d'Or-
» léans (4), qui fut assemblé par ordre du grand Clovis, défend, sous peine
» d'excommunication, à un homme d'épouser la veuve de son frère ni
» la sœur de sa défunte femme. Celui d'Epaone veut qu'on ne reçoive à la
» pénitence ceux qui ont contracté des mariages incestueux qu'après qu'ils
» se seront séparés. Il déclare incestueux les mariages avec la belle-sœur,
» la belle-mère, la belle-fille, la veuve de l'oncle, la cousine germaine ou
» issue de germain (5). Celui de Clermont en Auvergne excommunie celui qui
» épouse la veuve de son frère, la sœur de sa femme, sa belle-fille, sa cou-
» sine germaine ou issue de germaine et la veuve de son oncle (6). Nous ra-
» tifions et confirmons ce que nos Pères ont ordonné. Il vaut mieux em-

(1) Can. 46.
(2) Cod. Theod. de incertis nuptiis, lib. 3.
(3) Codice eod. lib. 4.
(4) Concil. Aurel. I. c. 18.
(5) Concil. Epaon. c. 30.
(6) Concil. Arvern. c. 12

» ployer la sévérité pour corriger nos enfants, que de lâcher la bride à » de plus grands abus par une molle complaisance. Le Seigneur nous » en a fait un commandement et saint Paul est en cela notre modèle, » lorsqu'il dit aux Corinthiens (1) : lequel des deux préférez-vous, ou » que je vous visite la verge à la main, ou dans l'esprit de charité et de » douceur ? Il court un bruit qu'il se commet parmi vous des impuretés » si abominables qu'il ne s'en trouve pas de semblables parmi les païens : » c'est qu'il y a un homme chez vous qui abuse de la femme de son » père et commet impunément un inceste. Et, sachant cela, vous êtes » enflés d'orgueil et vous vous occupez de vaines disputes, au lieu que » vous devriez être humiliés pour un tel scandale et demander, par vos » gémissemens et par vos larmes, qu'on retranchât de votre Eglise celui qui » a fait une action si honteuse. Pour moi, quoiqu'absent de corps, mais » présent en esprit, j'ai déjà porté cette sentence contre celui qui a » commis un si grand crime (2). Puisque le même apôtre dit ailleurs : » soyez mes imitateurs comme je le suis de Jésus-Christ (3). Qu'on ne » nous accuse point de présomption si, marchant sur ses traces, nous » chassons de l'Eglise ceux qui sont coupables de pareils crimes, jusqu'à » ce qu'ils rentrent en eux-mêmes et retournent à la vie qu'ils avoient » acquise pour toujours par notre Seigneur Jésus-Christ et le baptême. »

XXII. « Nous avons appris qu'il y a des personnes qui, par un reste de » superstition païenne, célèbrent les calendes de janvier. Janus étoit un » gentil qui, à la vérité, parvint à la royauté, mais qui n'a pu devenir » Dieu. Ce n'est pas être chrétien que de croire un seul Dieu, le Père » régnant avec le Fils et le Saint-Esprit, et de mêler avec cette foi les » erreurs du paganisme. Il y en a encore qui, le jour de la chaire de » l'apôtre saint Pierre, offrent des viandes aux morts et qui, après avoir » assisté à la messe et reçu le corps du Seigneur, se trouvent à des as- » semblées païennes et mangent des viandes consacrées au démon. Nous » conjurons les pasteurs et les prêtres de chasser de l'Eglise, en vertu » de l'autorité sainte qui leur est confiée, tous ceux qu'ils verront prati-

(1) 1. Cor. 4. 21.

(2) L'attention que les Pères de ce concile ont de citer les anciens canons, l'autorité des papes et des rois contre les mariages incestueux et ceux des religieuses, prouve le dessein qu'ils avoient d'excommunier Caribert, s'il ne changeoit de conduite. Ce roi avoit répudié Ingoberge pour épouser Mirefleur, fille d'un artisan : bientôt après, il l'avoit remplacée par sa sœur Marcouese, qui étoit religieuse. Aussi saint Germain, évêque de Paris, ne tarda pas à l'excommunier.

(3) 1. Cor. 11. 1.

quer

» quer de telles folies, ou faire, devant certaines pierres, devant des » arbres, des fontaines où les païens ont coutume de s'assembler, des » choses qui n'ont point de rapport avec les cérémonies de l'Eglise, et » de ne point laisser participer au saint autel des personnes qui gardent » les observances des gentils. Les démons n'ont rien de commun avec Jé- » sus-Christ. Toutes ces pratiques superstitieuses, bien loin de purifier le » pécheur, ne font que le souiller. »

XXIII. « Outre les hymnes de saint Ambroise qui sont reçues dans l'office, » nous permettons d'en admettre quelques autres qui paroissent dignes » d'être chantées, pourvu cependant que le nom de l'auteur soit marqué » au commencement (1). »

XXIV. « Lorsque les rois nos seigneurs sont en guerre, et que, poussés » par des gens mal intentionnés, ils envahissent les possessions les uns » des autres, pour qu'il n'arrive pas qu'à cette occasion les biens des » églises soient pillés, nous ordonnons, conformément aux anciens ca- » nons, que quiconque attentera d'envahir ou de faire confisquer les » biens des églises, des évêques, des abbés, des monastères et des prêtres, » situés dans un autre royaume, sera d'abord averti par un prêtre de » l'église intéressée. S'il ne se rend pas à cet avis, tous les frères, c'est- » à-dire, les évêques, lui écriront comme à un fils par une lettre com- » mune, pour l'engager à restituer. Mais si, après ces monitions, il per- » siste dans son usurpation, comme nous n'avons point d'autres armes, » tous, d'un consentement commun avec les abbés, les prêtres et le » reste du clergé, réciteront contre ce meurtrier des pauvres le pseaume » 108, afin qu'il soit frappé de la malédiction qui est tombée sur Judas » pour avoir soustrait la nourriture des pauvres; et que celui qui, au » mépris de Dieu, de l'Eglise et des évêques, fait ces usurpations, soit » frappé du glaive du Seigneur et meure non-seulement excommunié, » mais encore anathématisé. Si l'évêque ne peut, pour cause de maladie, » assembler le clergé, il chargera les abbés et les prêtres de le convoquer. » Si, hors le cas de maladie, il ne fait ni l'un ni l'autre, il sera excom- » munié. Car l'évêque qui, malgré notre défense, oseroit communiquer

(1) Ce canon semble regarder les hymnes de Fortunat. Il arriva en France l'an 565 ou 566, l'année du mariage de Sigebert avec Brunehaut. Il en composa l'épithalame, étant à la cour d'Austrasie. De là il passa à Tours et ensuite à Poitiers. Paul, diacre d'Aquilée, et après lui, Sigebert, assurent qu'il avoit composé des hymnes pour toutes les fêtes de l'année. Nous avons encore celles pour Noël, Pâques, la Sainte Croix : le reste est perdu.

» avec un pareil usurpateur, ce que nous ne pouvons croire, mérite
» d'être excommunié et se sépare, avec le coupable, de la charité de
» tout le clergé. »

xxv. « Nous ne pouvons nous empêcher de remarquer que la plupart
» des legs qui ont été faits aux églises pour le salut des âmes, sont entre
» les mains de personnes qui les retiennent par des supercheries qui leur
» sont meurtrières. Aveuglés qu'ils sont par la convoitise, ils ne pensent
» pas au jour du jugement. Quiconque donc, sans s'occuper de sa der-
» nière fin, retient injustement les donations faites aux églises et ne veut
» pas les en saisir, doit être séparé de toutes les églises et aucune ne doit
» le recevoir dans sa communion. Car celui qui ose enlever les biens ec-
» clésiastiques et qui s'obstine à les posséder injustement, n'est pas digne
» qu'on lui permette d'approcher de l'autel du Seigneur. On doit regar-
» der comme meurtriers des pauvres ceux qui enlèvent ce qui est destiné
» à les nourrir. On aura soin néanmoins d'admonester les détenteurs
» avant que de lancer contre eux la sentence. »

xxvi. « Les juges et les seigneurs qui oppriment les pauvres seront ex-
» communiés, s'ils ne changent de conduite après l'avertissement que
» leur en aura donné l'évêque. »

xxvii. « Les évêques ne recevront rien pour l'ordination des clercs.
» C'est une action sacrilége et hérétique, ainsi qu'il est dit dans les
» dogmes ecclésiastiques. Offrir de l'argent à l'évêque, c'est imiter Simon
» le magicien. Il est écrit : vous avez reçu gratuitement, donnez gratuite-
» ment. Celui qui croit que la grâce de Dieu peut s'acheter à prix d'ar-
» gent et celui qui la vend sont également coupables. Ils seront l'un et
» l'autre séparés de l'Eglise jusqu'au premier synode (1). »

295. Ce concile n'étoit composé que de neuf évêques, mais tous étoient recommandables par leur mérite. Euphrone de Tours y présida. Saint Pretextat de Rouen, saint Germain de Paris, saint Chaletric de Chartres et Leudebaude de Séez s'y réunirent. Domitien d'Angers, Domnole du Mans, saint Felix de Nantes et Victor de Rennes furent les seuls de la troisième Lyonnoise à s'y trouver. Comme les diocèses de Quimper, Vennes, Léon, Alet et Dol formoient une nation particulière, les évêques de ces siéges n'avoient pas une liaison étroite avec le métropolitain.

(1) Sirmond. Concil. Gall. t. 1.

296. Felix acheva, l'année suivante (1), l'église cathédrale de Nantes, qu'Eumere avoit commencée. Rien n'étoit plus grand ni plus majestueux, selon la description que nous en avons dans Fortunat. Il y avoit deux grandes ailes au côté de la nef; du milieu de l'édifice s'élevoit fort haut une tour carrée, qu'une espèce de coupole terminoit. Le toit étoit couvert d'étain. Les voûtes, les arcades, les chapiteaux et les colonnes étoient enrichis des ornemens les plus recherchés. L'azur, l'or, le marbre, les peintures à la mosaïque, les feuillages et les fleurs, y étoient prodigués avec art. On assure que le pavé étoit de marbre de différentes couleurs et arrangé par compartimens. Un crucifix d'argent d'une grandeur extraordinaire, dont la ceinture étoit une draperie d'or, fixoit sur tout les regards. Le principal autel étoit consacré sous l'invocation de saint Pierre; celui de l'aile droite étoit dédié sous celle de saint Hilaire et de saint Martin, et celui de l'aile gauche en l'honneur de saint Ferreol. Ce qui suppose que saint Felix avoit obtenu des reliques de ces quatre saints, et qu'il les avoit déposées dans les trois autels de son église.

297. L'évêque de Nantes invita les prélats voisins à la dédicace de cette superbe basilique. Cette cérémonie auguste se fit le 30 septembre. Cinq évêques y assistèrent : Euphrone de Tours (2), Victor de Rennes (3), Domitien d'Angers (4), Domnole du Mans (5) et Macliau de Vennes (6).

298. La magnificence de Felix (7) ne parut pas seulement dans la décora-

(1) [An 568.] — Omission. a. V.

(2) Euphrone tire son nom d'*eu*, *bon*, et de *fron*, *seigneur*.

(3) Celui de *Victor* vient de *vic*, *intrépide*, et de *tor*, *seigneur*.

(4) Celui de *Domitien* est formé de *dom*, *seigneur*, et d'*it*, *bon*.

(5) Domnole est ainsi appelé de *dom*, *seigneur*, et de *noll*, *illustre*.

(6) Dans les anciennes éditions des Œuvres de Fortunat, on lit *Macharius*. Ce terme exprime la même chose que celui de *Macliavus* (*Macliau*), dont nous avons donné ci-devant l'étymologie. Il vient de *ma*, *homme qui se déguise*, et de *car*, *en se renfermant*. *Macharius* et *Macliavus* sont donc deux mots qui désignent la même personne. Le terme *Macharius*, qu'on trouve dans quelques éditions de Fortunat, n'est donc point une erreur de copiste, comme le pense M. Travers, qui prétend que le texte original portoit *Macliavus*. S'il avoit connu l'affinité que ces deux termes ont l'un avec l'autre dans le celtique, il auroit raisonné de la manière que nous le faisons. Comme dans la suite des siècles on n'a pas connu ce qu'étoit cet évêque *Macharius*, on l'a confondu sans raison tantôt avec *Romacharius* de Coutances et tantôt avec *Magnacharius* d'Angoulême.

(7) « C'est, dit Lobineau (vie de saint Félix), l'opinion commune du diocèse, marquée même dans les leçons de l'office du saint, que ce fut lui qui fit creuser le canal qui est entre l'extrémité de la plaine de Mauves et la pointe supérieure des prairies de la Magdelaine, et qui, passant le long de Richebourg, du château et des murs de la ville, reçoit l'Erdre au-dessous du pont de la Saussaye et va faire du port de la Fosse, un des plus beaux de l'Europe; et il faut avouer que l'angle que fait le bras de la Loire au bout de la prairie de Mauves, où il tourne tout court à droite, semble favoriser cette opinion ». Voici ce que dit à ce sujet le Lectionnaire de Nantes de l'an 1733.

tion des temples et dans la pompe du service divin ; il étendit ses soins à

« Felix erga suos cives et colonos maximâ » charitate flagrans, ut eis aquarum opportu- » nitate copiâque prodesset, fluvium Ligerim, » cùm anteà per milliarii spatium ab urbe dis- » taret, juxta ejusdem urbis muros naviga- » bilem reddidit. » « Quiconque pourtant, dit » le même D. Lobineau, cet habile et laborieux » historien à qui notre province est si redevable, » lira Fortunat avec attention, ne pourra ja- » mais se persuader que ce soit d'un travail sur » la rivière de Loire qu'il ait voulu louer Fé- » lix, puisque rien de ce qu'il dit, ne peut » s'entendre du canal dont il est question. » Selon Fortunat, pour faire le nouveau lit » de la rivière dont Félix détourna le cours, » il fallut entreprendre deux choses : couper » plusieurs montagnes, ou collines, et faire » une digue élevée comme une montagne » dans le vieux canal qui fut comblé. C'est » assurément ce qu'on ne peut pas dire du » canal de la Loire qui baigne les murailles » du château et de la ville de Nantes. On » n'a qu'à ouvrir les yeux pour voir qu'il » n'y a point eu d'ancien lit de rivière rem- » pli par des montagnes artificielles, et qu'il » n'y a jamais eu de montagnes à couper, » ni de collines à baisser pour faire un nou- » veau lit. Le canal qu'on prétend avoir été » fait par Félix, coule dans une prairie dont » tous les bords sont fort bas, et où il n'y a » jamais eu de hauteurs ; et ce canal est si » large qu'on ne peut douter, quand on y » fait réflexion, qu'il ne soit naturel. Com- » ment d'ailleurs la ville de Nantes auroit- » elle pu se former, subsister et s'accroître, si » le canal dont il s'agit, n'avoit pas été dès » le commencement, proche de ses murs ; » puisque, sans ce canal, la ville seroit éloi- » gnée de plus d'un quart de lieue du lit de » ce fleuve ? l'Erdre, qui pour lors étoit » hors la ville, n'est point potable. Ainsi » les habitans, qui n'ont ni fontaines, ni » bons puits, auroient été dans la nécessité » d'aller chercher de l'eau à plus d'un quart » de lieue. Qui pourra encore s'imaginer que » le port de Nantes fût à Pirmil, qui en est » éloigné de près d'une lieue ? et si l'on » vouloit dire que le port étoit au bord du » canal qui est au delà de la prairie de la » Magdelaine, comment les vaisseaux y au- » roient-ils pu aborder et décharger leurs » marchandises, en hiver, que toutes ces » prairies sont inondées ? la ville de Nantes » n'auroit jamais été où elle est, si le canal » n'y avoit toujours été. C'est donc une er- » reur populaire de croire que saint Félix ait » fait le canal de la Loire qui joint Nantes, » dont on ne peut entendre les vers de For- » tunat, quelque sens qu'on leur veuille don- » ner, et dont néanmoins Fortunat n'auroit » pas oublié de parler, si Félix avait fait cet » ouvrage, puisqu'il a tant exagéré ce que ce » saint évêque fit faire pour détourner le cours » de la petite rivière de Ceil ; car c'est indu- » bitablement d'elle qu'il faut entendre For- » tunat, qui n'auroit pas manqué de parler » des grands avantages et des commodités que » Nantes auroit reçues, pour le commerce et » pour l'usage de la vie, de cette nouvelle ap- » proche de la Loire, si ç'avoit été l'ouvrage » de Félix. Il se borne à dire que Félix a » trouvé le moyen d'élever une montagne où » la rivière couloit, et de faire couler la ri- » vière où il y avoit des montagnes (ce qui » n'est pas imaginable de la Loire) et nom- » me effectivement *Celer* la rivière dont il » parle ».

Quo rapidus flueret, *Celer* amnis adhæsit,
Et subitò, nato colle, retorsit iter.

« Terme qu'on a mal pris pour une épi- » thète de cette rivière, au lieu que c'est son » nom propre, en français, le *Ceil*, d'où » ont pris le nom le château de Chasseil ; » maison de plaisance des évêques de Nantes, » et celui de la Ceilleraye qui est au-dessus ».

M. Travers, dans son histoire abrégée des évêques de Nantes, s'exprime en ces termes : » il n'est pas certain que l'évêque S. Félix » ait détourné le cours de la Loire pour la » faire passer à Nantes ; il faut plutôt dire, » avec D. Lobineau, que c'est le Ceil ». Dans sa dissertation sur les monnoies bretonnes, il s'explique autrement. « La cité des Nantois » a eu de tout temps un port qui l'a toujours » rendue fameuse. Mais les anciens écrivains » ne nous disent point où étoit ce port. En » quelque endroit donc qu'il ait été ancien- » nement, ou à Coueron, à trois lieues au-

tout ce qui pouvoit faire fleurir le commerce dans sa ville capitale ; il

» dessous de Nantes, sur la Loire, ou vers Rezay, à une lieue, ou à un mille de la ville, au-dessus de Richebourg (un des faubourgs), il est maintenant à la Fosse. Nous croyons en être redevables à saint Félix, seizième évêque de Nantes, par les soins duquel il fut fait vers l'an 550 ».

Dans cette diversité d'opinions, il est nécessaire d'examiner de nouveau ce que Fortunat a dit sur la matière présente. On doit convenir, avec D. Lobineau, que ce poëte n'auroit *pas manqué de parler des grands avantages et des commodités que Nantes auroit reçues pour le commerce et pour l'usage de la vie, de cette nouvelle approche de la Loire, si ç'avoit été l'ouvrage de Félix.* Interrogeons-le : c'est le seul juge en état de décider, parce qu'il étoit contemporain et voisin de Felix. Voici comme il en parle :

Qui probus ingenio, nutans meliore rotatu,
Currere prisca facis flumina lege novâ.
Quæ priùs in præceps veluti sine fruge, regebant,
Ad victum plebis nunc famulantur aquæ.

Ce que l'on peut rendre en ces termes : « Toujours conduit par la sagesse, si vous » donnez de nouvelles lois aux fleuves, c'est » pour en tirer de nouveaux avantages. Les » eaux qui, dans leur ancien lit, n'annonçoient » presque d'autre dessein que de suivre la » pente qui leur est naturelle, s'empressent » à présent de fournir, dans celui que vous » leur avez creusé, aux besoins des citoyens. »

Le poëte continne ainsi :

Altera de fluvio metitur seges orta virorum,
Cùm per te populo parturit unda cibum.

« Le fleuve, docile à votre tendresse, en » faisant sortir de ses eaux la nourriture du » peuple, semble être par là une nouvelle pé» pinière du genre humain. » Tels sont, d'après Fortunat, les avantages du nouveau canal que Felix avoit pratiqué. Pour qu'on pût les appliquer au Ceil, il faudroit que cette petite rivière fût navigable, et qu'elle portât à Nantes de grosses barques. Ce que personne n'a dit jusqu'à présent. Ce n'est donc point de ce ruisseau dont Fortunat a voulu parler. Pour peu qu'on pèse ses expressions, on ne peut les entendre que de la Loire. Elle seule pouvoit procurer aux Nantois des denrées de toute espèce. En supposant que cette rivière fût éloignée de Nantes avant que saint Felix siégeât en cette ville, on conçoit que le transport des marchandises par terre étoit dispendieux. Lorsqu'elle baigna les murs de cette cité, les choses nécessaires à la vie se trouvèrent, pour ainsi dire, sous la main.

Ne nous lassons point d'écouter Fortunat. Il aplanira peut-être les autres difficultés. Il continue de parler de Felix en ces termes :

Aggere composito, removens in gurgite lapsum,
Quò natura negat, cogis habere viam.
Erigis hic vallem, subdens ad concava montem,
Et vice conversâ, hæc tumet, ille jacet.
Alter in alterius migravit imagine formam,
Mons in valle sedet, vallis ad astra subit.
Quò fuit unda fugax, crevit pigro obice terra,
Et quò prora priùs, hùc modò plaustra meant.
Collibus adversis flexas superinvehis undas,
Et fluvium docilem, monte vetante, trahis.
Quò rapidus flueret, veniens celer amnis adhæsit,
Et subitò, nato colle, retorsit iter.

Si nous comprenons le sens de ces vers, voici à peu près comme on peut les rendre en françois. « Par le moyen des digues que » vous opposez aux eaux, vous leur faites » prendre un cours que la nature leur avoit » refusé jusqu'à présent. Ce qui étoit enfoncé, » s'élève sous vos mains ; ce qui étoit élevé, » s'abaisse à son tour : la forme de l'un se » communique à l'autre. Le terrain qui domi» noit sur l'ancien canal, se change en vallon » pour recevoir les eaux ; et ce canal, qui » étoit profond, prend la place du terrain » élevé. Là où l'onde se plaisoit à couler avec » vitesse, on ne voit plus que de la terre qui, » à force de travail, en a arrêté le cours. Au » lieu des vaisseaux qui y voguoient, on ne » rencontre plus que des chariots. Vous trans» portez les eaux au-dessus de leur lit, et vous » les retenez par de nouvelles rives. La ri» vière, accoutumée à couler avec rapidité » dans son premier lit, s'est arrêtée tout à » coup, malgré la force avec laquelle elle a » tenté de repousser votre levée, une résis» tance plus opiniâtre l'a obligée de suivre une » autre direction. » Lorsque Felix détourna la Loire, il n'avoit donc pas besoin de couper des montagnes, ni d'abaisser des collines. Ce qu'il devoit faire, c'étoit 1° de creuser, à cette rivière, un vaste lit qui, par sa profondeur,

détourna la Loire avec des travaux immenses, et la fit passer sous les

ressemblât à un vallon, et dont les rives imitassent des monticules, par leur élévation ; 2° de combler l'ancien canal qui, de vallée qu'il étoit, eu égard au terrain voisin, devoit s'élever insensiblement comme une montagne pour prendre le niveau. C'est là ce que veut dire Fortunat dans son style poétique, qu'on ne doit pas prendre dans toute la force des termes.

Dès lors que Fortunat, en décrivant les avantages que Nantes retiroit du nouveau canal de Felix, n'a pu parler de celui du Ceil, il est constant que les vers cités par D. Lobineau ne peuvent regarder cette petite rivière, et que le terme *celer* n'est ici qu'une épithète d'*amnis*. La maison de plaisance des évêques de Nantes, qu'on nomme communément *Chassais* ou *Chassey*, est ainsi appelée de *cas*, nom appellatif d'habitation, et d'*ei* ou *ai*, *rivière*. Celle de la Selleraye tire son étymologie de *sel*, *habitation*, et de *re*, *rivière* : *habitation auprès d'une rivière*.

Les autres objections qu'a proposées D. Lobineau ne doivent plus embarrasser. Mais cependant il ne faut pas les laisser sans réponses. La ville de Nantes, autrefois bien moins considérable, est presque entièrement située sur le penchant d'une colline, à l'exposition du levant, et, pour la plus grande partie, au midi. Ceux qui se fixèrent d'abord dans ce lieu, durent préférer cette position à celle de la plaine qui est au-dessous, à cause de son humidité et des inondations. Aucun monument ne nous instruit que l'Erdre ait beaucoup changé de position. Ce que nous pouvons en savoir, c'est qu'on attribue au duc Pierre Mauclerc d'avoir rétréci le lit de cette rivière dans la ville, de l'avoir éloigné de la place des Changes et fait se décharger dans le Rateau. Ce Rateau, où les eaux de l'Erdre et de la Loire se joignent, étoit pris dans les murs de la ville, au quartier de Sainte Catherine, et fermé par une grande grille de fer qui se haussoit et se baissoit au besoin. Au-dessus étoient deux tours qui défendoient l'entrée. C'est de là que le Rateau a pris son nom. Ce lieu n'avoit été d'abord fermé que de palissade. *Rat, camp fermé de palissade ; au, rivière: camp fermé de palissade sur une rivière.*

Quoique l'eau de l'Erdre ne soit guère potable, les Nantois n'avoient pas besoin de recourir à la Loire pour apaiser leur soif. On voit maintenant beaucoup de puits à Nantes, tels que ceux du château et de la place Saint Pierre ; ceux de Notre-Dame, du Pilori ; celui qui est voisin des prisons royales ; ceux de la Monnoye, des Changes, de la porte Saint Nicolas ; ceux du Marchix, de la rue Saint Léonor, des Cordeliers, et un grand nombre de puits domestiques dans les communautés, hôtels et maisons des particuliers. Les premiers habitans de Nantes, qui, d'ailleurs avoient de puissans motifs pour ne pas quitter ce lieu, ont pu employer les mêmes moyens : la nécessité rend industrieux. Les eaux de ces puits devoient être d'une grande utilité. Ce que l'on ne doit pas passer sous silence, c'est que les Nantois étoient voisins de la Chezine qui se jette dans la Loire à l'endroit où la ville se sépare du faubourg de la Fosse, et qui de là a pris son nom. *Ced*, *confluent; cin*, *port*. Ce qui veut dire : *rivière qui a son confluent à un port*. Les avantages que les premiers Nantois tirèrent de l'Erdre, furent d'autant plus grands et plus prompts que la navigation, alors dans l'enfance, y étoit plus facile. Cette rivière prend sa source dans l'Anjou, à quatre lieues ouest-nord-ouest d'Angers, en un canton qu'on a appelé pour cela *Lorow*, de *lor*, *source*, et d'*ow*, *rivière*. Ce qui veut dire : *source de rivière*. L'Erdre reçoit sur les confins de la Bretagne une autre rivière. Ce lieu se nomme *Cande*, à cause du confluent des deux rivières. *Cand*, *confluent*. La rivière qui s'unit à l'Erdre en cet endroit, porte le nom de *Mandy*, parce qu'elle va couler avec elle. *Man*, *rivière*; *dy*, *deux*. Cette jonction contribue à rendre l'Erdre navigable. Riale, la Merliere et Nor, par où cette rivière passe, en ont emprunté leurs noms. *Ri*, *rivière*: *al*, *auprès*. *Mer*, *près; liex*, *rivière ; re*, *deux*. *Nor*, *rivière*. Le port de Nor pouvoit servir, comme à présent, d'entrepôt: les marchandises qui y arrivoient étoient voiturées de là par eau jusqu'à Nantes. Il n'est peut-être pas hors de propos de remarquer, à cette occasion, qu'il y a à Nor une mine de charbon de terre qui peut suppléer aux charbons étrangers. Le lieu où est cette

murs de Nantes. Il établit à la Fosse le port qui paroît avoir été auparavant à Piremil (1).

299. Felix ne pouvoit faire un emploi plus noble des grandes richesses qu'il avoit reçues de ses ancêtres. Les malheureux attiroient sur tout son attention. Sa charité pour eux n'avoit d'autres bornes que celles de leurs besoins. S'il ne se regardoit que comme l'économe de son propre patrimoine, s'il le vendoit même pour le service de l'Eglise et celui de la chose publique, il considéra toujours les revenus ecclésiastiques comme le patrimoine des pauvres. Ce qu'il craignit le plus, c'étoit de laisser dans son diocèse quelque indigent dont il n'eût pas soulagé la misère.

300. La conduite qu'il gardoit dans son diocèse fut une des princi-

mine se nomme *Languen*, parce qu'autrefois c'étoit une forêt qu'un événement particulier a renversée. *Lan*, *renversée*; *guen*, *forêt*. Elle a eu le même sort que plusieurs autres de l'Europe. Il n'a fallu rien moins qu'une révolution violente dans le terrain qu'occupoit cette forêt, pour la faire s'enfoncer dans le sein de la terre. Elle devoit contenir beaucoup d'arbres résineux. Leur substance a dû se décomposer après bien des siècles et se changer en une espèce de terre, qui, étant pénétrée par la matière résineuse que ces arbres avoient déposée, s'est enfin minéralisée.

S'il faut avouer, comme le dit D. Lobineau, que l'angle que fait le bras de la Loire au bout de la prairie de Mauves, où il tourne tout court à droite, semble favoriser l'opinion de ceux qui pensent que c'est cette rivière que Felix détourna; ce sentiment prend de nouvelles forces à l'appui de Fortunat. En effet, la rivière dont l'évêque de Nantes changea le canal, prit un cours opposé à celui qu'elle suivoit: *retorsit iter*. Ce cours opposé n'est-il pas bien rendu par *la droite* et *la gauche*? La Loire, au lieu de se rendre, comme par le passé, dans son ancien lit qui étoit à la gauche, l'abandonna, parce qu'il étoit comblé, pour tomber dans le nouveau que Felix lui avoit préparé à la droite. Par ce changement, la plaine de Mauves et celle de la Magdelaine, qui n'en faisoient qu'une, furent séparées par la rivière, et chacune prit le nom qui lui étoit analogue. *Mauves* signifia des *pâturages que la rivière avoit coupés*, et *Magdelaine*, des *prairies sur la même rivière*. *Moes*, *pâturage*; *ves* ou *bes*, *coupé*; *mad*, *prairie*; *lainne*, *coupée*. Qu'on nous permette de remarquer, en passant, que la Dinate qui, au-dessus de Mauves, s'unit à la Loire, tire son nom de *dan*, en composition, *den* ou *din*, *rivière*, et d'*at*, *confluent*. Le fameux temple dont nous avons parlé, t. 1. p. 269 et 270 (*), avoit été établi à Richtbourd, maintenant faubourg de Nantes. C'est ce que nous découvre l'étymologie de ce nom. Voyez ci-dessus le renvoi (*a*) de la p. 271 (**). Nous ajouterons que l'Erdre reçoit à Nantes le nom de Barbin, parce qu'il va se joindre à la Loire, au-dessous du pont de la *Saussai*. *Bar*, *rivière*; *bin*, *deux*. C'est de là que le canal de la Loire va former le port de la Fosse.

(1) Le terme *fos*, dont le françois a formé celui de *Fosse*, et qui désigne ici une *levée*, suppose que Felix ne se contenta pas d'y construire un port, mais qu'il l'enrichit d'un quai pour la facilité du commerce.

Il nous semble que l'ancien port de Nantes qui subsistoit avant le pontificat de saint Felix, étoit à *Piremil*. Ce que nous pouvons dire en faveur de cette assertion, c'est que le nom de *Piremil* paroît attester la vérité de ce fait. Ce terme est composé de *pw*, en composition, *py*, *golfe*, *baie*; de *re*, *rivière*, et de *mil*, *élévation*. Ce qui veut dire: *élévation au bord de laquelle une rivière forme une baie*.

(*) Ci-dessus, Introduction, n° 218, p. 103. a. V.

(**) Ci-dessus, n° 269, page 423, note 4. a. V.

clus, qui avoit pris naissance, à ce qu'on croit, vers l'an 511, dans la paroisse de Benai, au diocèse de Nantes (1). Ses parens, qui étoient pauvres, ne lui laissèrent d'autres biens qu'une éducation sainte; comme son père, il laboura la terre : ce qui lui fit donner le nom de Friar (2). La vie champêtre, qui a fait la gloire des peuples les plus sensés, qui a été sanctifiée par les patriarches, et qui n'a été avilie en France que d'après les anciens préjugés de nos pères qui ne connoissoient que l'art meurtrier de la guerre, sera toujours regardée avec distinction par des yeux clairvoyans, parce que l'agriculture sera, dans tous les temps, le plus nécessaire de tous les états et le plus analogue à la nature humaine.

304. Occupé des mêmes sentimens qui animoient la plupart des religieux de l'Armorique durant leurs travaux corporels, Friar pensoit sans cesse à l'arrêt que le Dieu de justice a porté contre le premier des hommes. En s'inclinant vers la terre, il se représentoit la mort qui fait rentrer du même coup le monarque et le sujet dans la poussière d'où ils ont été tirés. Levant ensuite les yeux vers le ciel, où l'on ne sème ni ne laboure plus, mais où l'on recueille pendant l'éternité ce qu'on a semé dans le temps, son cœur s'élançoit vers celui qui devoit faire sa félicité. Il savoit tellement allier la prière avec le travail, que bien loin que l'une fût un obstacle à l'autre, elle le lui rendoit plus facile.

305. Sa piété lui occasionna des railleries fréquentes de la part de ceux qui n'en connoissoient pas les avantages. Comme la plupart n'ont pas ou la volonté d'imiter les saints, parce que la pratique constante et affectueuse des devoirs de la religion coûte trop à la nature dépravée, ou sont trop légers pour apprécier le vrai motif de la conduite des âmes pieuses, ils ne s'appliquent qu'à jeter du ridicule sur leurs actions. Aveugles qu'ils sont, ils ne réfléchissent pas qu'en s'égarant de la voie de la vérité, le soleil de l'intelligence ne se lève point sur eux; tandis qu'ils regardent comme une folie la vie du juste, celui-ci se prépare de loin une place parmi les enfans de Dieu, et assure son partage avec ses élus.

306. Un jour que Friar ramassoit des javelles de blé dans un champ avec les autres moissonneurs, un essaim de guêpes s'éleva tout à coup

(1) La paroisse de *Benai* n'étoit d'abord qu'une forêt qui s'étendoit jusqu'à *Coaslin* ou *Coislin*, et joignoit le marais de Saint Gildas. *Ben, extrémité; hai, forêt; coad* ou *coet, forêt; lin, marais : forêt auprès d'un marais.* La terre et seigneurie de Coislin a son chef-lieu auprès du marais de Saint Gildas.

(2) Le nom de *Friar* vient de *fri, qui ouvre*, et d'*ar, terre, champ : homme qui ouvre la terre*, c'est-à-dire, *laboureur.*

charrue s'arrêta à regarder en arrière, et fut tellement effrayé de la tâche qu'il avoit entreprise, qu'ayant perdu courage, il retourna dans son monastère, où la vie étoit moins dure. Les suites de son inconstance ne furent pas aussi heureuses qu'il se l'étoit imaginé : il fut tué peu de temps après, sans qu'on ait pu découvrir quelle fut l'occasion de sa mort.

311. Le diacre Secondel eut plus de persévérance : il demeura assez fidèlement attaché à la compagnie de saint Friar, qu'il regardoit comme son maître, malgré la supériorité à laquelle son ordination l'élevoit. Il fut enfin tenté par le démon, qui lui apparut de nuit sous la forme de notre Seigneur, et qui lui dit : « Je suis le Christ à qui vous adressez » tous les jours vos prières ; vous voilà maintenant devenu saint, et j'ai » écrit votre nom dans le livre de vie, avec celui de mes élus. Sortez » présentement de cette île, et allez faire des guérisons miraculeuses par- » mi les peuples. » Le solitaire, trop crédule, n'écoute que son zèle et sort de son réduit sans avoir pris conseil de Friar. Les malades sur lesquels il impose les mains sont guéris. De retour, il raconte au saint le voyage qu'il a fait, et lui détaille l'histoire de ses miracles.

312. Au lieu des applaudissemens qu'il attendoit, il ne reçut que des reproches. « Nous sommes bien malheureux, dit Friar, en pleurant amè- » rement ; car je vois, par vos discours, que vous avez été séduit par la » tentation de l'ennemi de notre salut. Allez donc et faites pénitence, » pour ne pas vous laisser prendre désormais dans ses piéges. » Secondel, frappé de cette remontrance comme d'un coup de foudre, se jette aux pieds de Friar, confesse sa faute et le conjure, les larmes aux yeux, de prier pour lui. Le saint, qui a appris que Dieu ne rejette pas un cœur contrit et humilié, lui expose l'étendue de sa miséricorde. Le coupable sollicite aussitôt son pardon auprès du Seigneur ; celui qui l'a excité à une componction sincère le demande avec ardeur.

313. L'ange séducteur avoit trop bien réussi pour ne pas revenir à la charge : il reparut sous la même forme devant Secondel et lui dit : « Ne » vous avois-je pas donné ordre d'aller visiter mon troupeau, parce » que mes brebis sont malades, et qu'elles sont sans pasteur ? » Le solitaire, qui commençoit à discerner les esprits, le traita d'imposteur et le somma de lui montrer sa croix, pour prouver qu'il étoit le Christ. Le démon, vaincu cette fois, ne se crut pas désarmé.

314. Il revint avec une légion d'autres mauvais esprits, et frappa Secondel d'une telle manière, qu'il fut en péril de la vie. Docile aux ins-

pirations de la grâce, l'hermite la fit fructifier avec persévérance, et parvint à une grande sainteté. Il mourut entre les bras de saint Friar, qui l'enterra dans l'oratoire de leur île. Ses reliques sont maintenant dans l'église paroissiale de Benai, qui en fait la fête, comme l'un de ses patrons, le 29 d'avril.

315. Pour saint Friar, il ne sortit jamais de Vindunite; c'est pour cela que Grégoire de Tours l'a mis au nombre des reclus : chaque jour l'éleva à un nouveau degré de perfection; Dieu le favorisa même du don des miracles. Parmi ceux dont il l'honora, on remarque qu'un bâton sec, qu'il avoit enfoncé dans la terre, prit racine et porta des fruits. Les peuples vinrent de toutes parts admirer ce prodige; comme il pouvoit être une occasion de vaine gloire, l'humble pénitent le coupa et le fit brûler : sacrifice qui nous enseigne que nous devons éloigner de nous les préseus, même de Dieu, lorsqu'ils peuvent être un sujet de l'offenser. Le chrétien qui connoît sa foiblesse et la perversité de son cœur, ne se soutient que par la vigilance. Saint Grégoire de Tours, qui vivoit du temps de Friar, avoit une si haute opinion de son crédit auprès du Tout-Puissant, qu'il le croyoit en état de ressusciter les morts, s'il eût demandé cette grâce à Dieu.

316. 317. De nouveaux disciples se rangèrent auprès de Friar, sur la fin de ses jours. Sa mort donna un nouvel éclat à sa vertu; étant tombé malade, il envoya prier son frère, l'évêque Felix, de venir le visiter avant son décès, qui devoit arriver un dimanche. Le prélat, qui étoit arrêté par des affaires, lui fit dire d'avoir un peu de patience et de différer le jour de sa mort, afin qu'il pût se procurer la consolation de le voir. L'hermite, qui étoit à l'extrémité, agissant comme s'il eût été le maître de prolonger sa vie, dit alors : « levons-nous donc pour attendre notre frère. » Dieu suspendit, en effet, la maladie du saint; en accordant à l'un et à l'autre cette grâce signalée, il manifesta le mérite de l'évêque et du solitaire. Lorsque Felix arriva, Friar lui dit : « Saint évêque, vous retardez » bien le voyage que j'ai à faire. » Aussitôt la fièvre le reprit. Après avoir passé la nuit du samedi en prières avec l'évêque, il expira saintement entre ses bras le dimanche matin, qui étoit, comme on le croit, le premier jour d'août; ce qui nous fait rapporter sa mort, avec le Père le Cointe, à l'an 577 (1). Une odeur admirable remplit, après son trépas, sa cellule, dit Grégoire de Tours, et parfuma les assistans.

(1) Gregor. Turon. Vit. Patrum, c. 10. Baillet, D. Lobineau.

Saint Felix lava et revêtit le corps de son cher frère, avant que de l'enterrer : c'étoit un ancien usage reçu parmi les chrétiens. Les restes du saint furent déposés dans son hermitage; plusieurs miracles s'opérèrent sur son tombeau : on y bâtit depuis une église. Ce saint est le principal patron de la paroisse de Benai; on y conserve une partie de ses reliques; l'autre est dans la cathédrale de Nantes (1).

318. Saint Sanson II avoit désigné, en mourant, Magloire, son cousin, pour son successeur dans le gouvernement de son église; ce choix, qui n'avoit d'autre fondement que le mérite, ne pouvoit manquer d'être agréé du clergé et du peuple.

319. Magloire, beaucoup moins âgé que saint Sanson, avoit eu le même maître. Iltut, après l'avoir formé à la piété et aux belles-lettres, le renvoya chez ses parens. A la visite que Sanson avoit faite à son père Ammon durant sa maladie, il avoit persuadé à Magloire d'embrasser l'état monastique : ce qu'il fit dans une communauté voisine du lieu de sa naissance.

320. Il en observa les régularités avec tant de zèle et d'exactitude, qu'il devint en peu de temps un modèle de la vie religieuse. L'innocence de ses mœurs étoit fondée sur une humilité vraiment chrétienne : attaché à la prière, il ne connoissoit que les biens célestes; par la mortification de ses sens, sa liberté le portoit avec plus de force à la pratique des vertus.

321. Sanson s'associa ce jeune religieux, lorsqu'il passa en Armorique. Pour le rendre plus utile au public, il l'éleva au diaconat. Ce lévite fut le compagnon de tous ses travaux et de ses bonnes œuvres. Lorsque le saint évêque fut placé sur le siége de Dol, il le mit à la tête du monastère de Carfenten : c'est dans ce temps qu'on donna à celui-ci le nom de Magloire, ou de chef préposé à l'instruction des autres (2).

322. Ce poste important fit connoître ce qu'il étoit : sa science et sa sainteté brillèrent à l'envi. Le sacerdoce, auquel il fut élevé, le conduisit à un nouveau degré de perfection. Quoique appelé à l'épiscopat par la voix d'un saint et par les vœux de son peuple, il n'en redouta pas moins le fardeau, et ce ne fut que par obéissance qu'il se laissa imposer les mains.

323. Semblable à son illustre prédécesseur, il prêcha la pénitence dans

(1) Gregor. Turon. Vit. Patrum, c. 10. (2) *Mag, préposé à l'instruction; lor, chef.* Baillet, Lobineau.

tout son diocèse et y catéchisa. Les côtes septentrionales de l'Armorique, qui ne reconnoissoient point encore d'autres évêques que ceux de Dol, furent arrosées de ses sueurs. Ses instructions, ses vertus et ses exemples portèrent partout la conviction et opérèrent des changemens admirables dans les mœurs.

324. Malgré la continuité de ses travaux, sa vie n'en étoit pas moins austère : sa nourriture étoit ordinairement du pain d'orge et des légumes ; aux grandes fêtes, il mangeoit par complaisance quelques petits poissons ; son jeûne étoit presque continuel, et il ne le rompoit que le soir. Les mercredis et les vendredis, il faisoit une abstinence entière ; il portoit toujours un cilice ; ses habits n'étoient ni vils, ni précieux ; il en agissoit ainsi, pour tenir un milieu entre le luxe des grands et la pauvreté.

325. Il étoit sorti de l'école de saint Iltut un personnage qui ne mérita pas moins l'admiration de son siècle que saint Sanson et saint Magloire. Le nom de Gildas, sous lequel on le connoît, prouve sa sainteté ; celui de Sage, qu'on lui a conservé, ne dépose pas moins avantageusement en sa faveur.

328. Il vint au monde, comme il nous l'apprend lui-même, l'année où les Bretons remportèrent une victoire complète sur les Saxons qui avoient assiégé Bath (1), c'est-à-dire, l'an

(1) Cette ville est située au pied de Banesdowne, qui est le *mons Badonicus* des anciens. Le nom de *Banesdowne* est composé de *ban*, *jet;* d'*ex*, *eau*, et de *down*, *montagne*. Ce qui veut dire : *montagne auprès de laquelle on donne la douche*. Bath est remarquable par ses bains chauds, les plus fameux de toute l'Angleterre. Les eaux de ces bains paroissent claires quand on les regarde à quelque distance ; si on les rapproche de l'œil, elles ont la couleur de l'eau de la mer. Leur odeur, qui tient de celle du bitume, est désagréable ; mais leur goût ne choque point le palais. Ces eaux minérales ont une grande vertu pour guérir plusieurs maladies, entr'autres la paralysie, le rhumatisme, la foiblesse des nerfs, les maladies scrophuleuses, etc. On croit qu'elles passent par des minières de soufre, de nitre et de bitume, qui leur communiquent la chaleur et les propriétés dont elles sont douées. Une des causes de la chaleur de ces eaux vient d'une espèce de poussière de chaux très-blanche que l'on trouve proche des bains, et dans la campagne autour de la ville. Lorsqu'on jette cette chaux dans l'eau froide, il s'y fait une fermentation si forte qu'on y peut cuire des œufs. Cette chaux n'est probablement autre chose que la fleur des minéraux qui fermentent et qui s'exhalent sur la surface de la terre. Antonin, dans son Itinéraire, donne à Bath le nom d'*Aquæ Solis*. Gale observe à ce sujet que ces bains avoient été consacrés au soleil, à Pallas et à Hercule. Le soleil avoit un temple dans la ville, qui de là, si on en croit cet auteur, prit le nom que lui donne Antonin. Solin dit que la déesse Pallas y avoit aussi un temple où l'on entretenoit un feu perpétuel. Sur les murailles de la ville on voit encore, dit-on, différentes représentations d'Hercule : dans l'une, il presse un serpent en chaque main ; dans une autre, il écrase deux serpens ; dans une troisième, il lève la main gauche et tient sa massue de la droite. Cependant, il paroît plus naturel de

499 (1). Cette ville lui donna la naissance, et il en prit le surnom de Badonique.

327. Son père, qui étoit un des seigneurs les plus qualifiés de l'île de Bretagne, et qui vouloit procurer à son fils une éducation sainte, l'envoya au monastère de saint Iltut. Ses heureuses dispositions annoncèrent qu'il deviendroit un des plus illustres élèves de ce docteur; exempt des défauts attachés au premier âge, il réunissoit la sagesse et la maturité d'un vieillard. Humble, doux, complaisant, tout à tous, il se fit aimer des uns et des autres. L'habitude qu'il prit de chercher Dieu et de le trouver dans tous les livres, rendit ses études une source de grâces, tandis que, chez bien d'autres, elles ne servent qu'à les dissiper et à leur dessécher le cœur.

328. Son amour pour la retraite le détermina à embrasser l'état monastique. Après avoir passé encore quelques années auprès de saint Iltut, il alla en Irlande, pour se perfectionner dans la pratique de la vie spirituelle, sous les grands maîtres que saint Patrice avoit formés.

329. A l'âge d'environ vingt ans, il se retira dans l'Armorique, et choisit pour le lieu de sa solitude la petite île d'Houat, au diocèse de Vennes; ce refuge, dont le seul aspect faisoit frémir, n'eut que des attraits pour Gildas; le monde, si souvent anathématisé par la vérité éternelle, dont les charmes prétendus, pour paroître éclatans aux yeux de la multitude, n'en sont pas moins fragiles au jugement du sage, avoit disparu devant lui. Semblable au rocher toujours immobile qu'il fouloit aux pieds et qui bravoit, par la solidité de son assiette, les vagues impétueuses de la mer en courroux, il défioit les créatures de le séparer de l'amour de son Dieu : l'essai qu'il avoit fait de demeurer en lui-même et en Dieu, le dédommageoit au centuple de ce que le siècle séducteur pouvoit lui offrir de gracieux.

330. Dès l'âge de quinze ans, son genre de vie étoit si austère, qu'il ne mangeoit que trois fois par semaine : la réfection qu'il prenoit alors

tirer du celtique le nom de *Solis*. *Saul*, *chaude*; *is*, *eau*. Les Romains, qui ne connoissoient pas cette langue, auront ajouté au mot *solis* celui d'*aquæ*. Le nom de *Bath*, que retient cette ville, est le même que *Bat* ou *Bad*, qui veut dire *bain*. Celui de *Batonia*, qu'elle avoit d'abord, signifie *les bains*. C'est le pluriel de *Bat*. On sait que le t et le d se mettent indifféremment l'un pour l'autre. Les Saxons, qui devinrent maîtres de Bath, l'appelèrent *Bathan cester*, ou la *ville des bains*.

(1) Bede place la victoire remportée sur les Saxons à la quarante-quatrième année depuis l'entrée de ce peuple dans l'île de Bretagne. Or, les Saxons ayant abordé pour la première fois dans cette île l'an 455, il s'ensuit que cet événement arriva l'an 499, et conséquemment que cette année est l'époque de la naissance de saint Gildas.

sensible, parce qu'elle est plus propre à faire rentrer l'homme au dedans de lui-même. *Dariorigum*, cette capitale des *Veneti*, autrefois si florissante, et ces places fortes qui l'avoient environnée, n'étoient plus reconnoissables (1); le fer et le feu les avoient fait disparoître, après le triomphe trop sanglant de Jules-César. A l'aspect de ces tristes débris de leur grandeur passée, Gildas se convainquit de plus en plus qu'il n'y a que Dieu qui soit toujours le même, et que tout ce qui porte l'empreinte de la main de l'homme, quelque solide qu'il paroisse, participe à son inconstance et à sa fragilité.

Si le pieux abbé promenoit ses regards à l'ouest de son île, et au

(1) M. le comte de Caylus, dans son Recueil d'antiquités, t. 6, a pris le bourg de Lomariaker pour *Dariorigum*. Cette conjecture ne paroît pas vraisemblable. Lomariaker est situé sur le bord de la mer, au sud de Vennes, dans une espèce de presqu'île, ou de langue de terre, à la gauche de l'entrée dans le Morbihan. Son terrain est coupé par de petits bras de mer, par des marais et par des étangs. C'est là aussi l'idée que nous fournit le terme *Lomariaker*. *Lo*, *golfe*; *mariac*, *marais*; *ker*, *ville*, *habitation*. Ce qui veut dire : *lieu habité sur un golfe où il y a des marais*. Comme le terrain de ce bourg joint d'un côté le continent, Jules-César en auroit pu faire le siége par terre : il auroit pu en approcher en jetant un pont sur la rivière d'Aurai. La position de *Dariorigum* étoit bien différente : la mer baignoit, au moins chaque jour, ses murs de tous côtés. Nous croyons cependant volontiers que Lomariaker a été l'une des places fortes des *Veneti*. On y remarque encore des fondemens de tours et de murs. On y a découvert plusieurs médailles romaines; en 1748, on trouva dans les ruines que la mer couvre, en draguant des huîtres, une statue d'or de deux pouces de hauteur et pesant deux louis. On dit qu'elle représente Harpocrate, dieu du silence. M. de la Sauvagere rapporte qu'en 1755, lorsqu'on nettoyoit le chenal de la rivière d'Aurai, « on » trouva vis-à-vis la pointe de Kerantrait, au » fond de l'eau, enfoui dans la vase, un tas » de grosses poutres très-saines, très-longues, » et d'un bois dur comme le fer, si pesantes, » qu'après en avoir tiré quelques-unes hors » de l'eau, on a été obligé de renoncer à ce » travail, et d'y laisser forcément celles qui » y restent, qui barrent le sol de ce chenal, » que l'on n'a pu approfondir au point où » on le vouloit. Ces débris marquent cer» tainement la chute d'un pont de charpente; » et, en effet, on y a reconnu en même temps » les ruines des murs de la culée, maçonnés » en mortier de ciment. » Ce pont est probablement l'ouvrage de César; il s'en servit pour aller mettre le siége devant Lomariaker. Il y construisit deux hautes terrasses de moilons placés les uns sur les autres sans mortier; l'une est au nord de Lomariaker et porte le nom de butte de *Helleu*, c'est-à-dire, de *place élevée*. *Hel*, *élevée*; *leu*, *place*, *lieu*. L'autre regarde le midi et a retenu le nom de *Butte de César*. Elle contient, à peu près, 3400 toises cubes. On conçoit aisément l'usage qu'en fit Jules-César contre Lomariaker. C'est là l'une des places des *Veneti* que ce général prit par terre.

A cette occasion, nous observerons que, sur la rive opposée, dans la presqu'île de Ruys, il y a deux autres buttes très-remarquables. On appelle ordinairement l'une *le Grand Mont*, et l'autre *le Petit Mont*. Quelques-uns donnent au Grand Mont le nom de *Butte de César*. On la connoît aussi dans le pays sous le nom de *Mottien Tumiach*. Ce sont deux termes celtiques : le premier est formé de *mot*, *élévation*, et de *tien*, *belle*. Ce qui signifie, *belle élévation*. L'autre est pris de *tum*, *élévation*, et d'*iach*, *bien conservée* : *élévation bien conservée*. Cette butte, d'où l'on découvre le plus bel horizon du monde, domine sur le Morbihan.

339. Plusieurs personnes du monde, qui désirèrent marcher dans les sentiers étroits du christianisme, se servirent utilement de ses conseils. Le prince Waroc, autrement Guerech ou Erech, second du nom, comte de Vennes, avoit mis à profit les trésors cachés de la science et de la sagesse de Dieu dont il étoit rempli. Pour le rapprocher de sa personne, il lui avoit fait présent de la presqu'île de Ruys. Trifine, sa fille, étoit devenue, sous la conduite de ce saint et éclairé directeur, un modèle accompli de piété.

340. Comorre, son grand oncle, ami de la paix et sans ambition, charmé de ses vertus, se l'associa par les liens du mariage. Un fruit précieux de leur union alloit bientôt paroître au jour, lorsque Canao, qui vouloit régner seul en Armorique, fit périr Waroc. Pour jouir en entier des suites de son crime, Trifine devoit éprouver le même sort : sa fuite ne la sauva pas du poignard encore fumant du sang de son père; Gildas la rappela à la vie par un miracle. L'enfant qu'elle portoit dans son sein ne tarda pas à venir au monde.

341. L'abbé de Ruys, protecteur de l'innocence, mit la mère et le fils à l'abri des nouvelles insultes du tyran. Trifine se fit religieuse dans un monastère de vierges; après y avoir pratiqué les vertus propres de ce nouvel état, elle mourut saintement (1). Le jeune prince, dont Gildas étoit devenu le père, entra dès ses premières années dans sa communauté; il y fut instruit dans les belles-lettres et dans la piété; sa vie angélique, que des miracles accompagnèrent, lui acquit le nom de *Tremeur* ou de *très-grand* (2).

342. Trifine et Tremeur sont honorés d'un culte public : leurs noms se

(1) Trifine a pris son nom de *tri*, *très*, et de *fin*, *excellente* : *femme d'une grande vertu*.

(2) Le nom de *Tremeur* ou *Tremor*, autrement *Trechmor*, vient de *tre* ou *trech*, *très*, et de *meur* ou *mor*, *grand* : *très-grand*. L'auteur de la vie de saint Gildas, que Mabillon nous a donnée au premier tome des Actes des saints de son ordre, a cru que le Conomer meurtrier de sainte Trifine étoit son mari; de la manière dont il peint ce tyran, on ne peut s'empêcher de reconnoître Canao. Ce prince, quelque inhumain qu'il fût, n'étoit pas encore assez dénaturé pour faire mourir sa femme, par la seule raison qu'elle étoit enceinte. Un mari, qui veut de sang-froid cesser d'être père, en mettant à mort le fruit de ses entrailles, est un monstre dont on ne voit peut-être pas d'exemple. Dans le temps qu'on suppose Canao mari de Trifine, il avoit pour femme la veuve de Hoel II, qu'il avoit tué dans une partie de chasse. Sa passion dominante et la cause de tous ses crimes étoit l'ambition. C'est elle qui l'arma contre Waroc et contre la princesse sa fille. L'auteur de la vie de saint Gildas a confondu Canao, qu'on appeloit aussi Conomer, ou plutôt Conober, avec un autre Conomer, qui étoit son oncle paternel. Cette erreur est pardonnable à un historien qui n'a écrit qu'environ cinq siècles après la mort du saint. Quoique le légendiste de Ruys ait écrit sur d'assez bons mémoires, tout n'y est pas également certain, dit Baillet, et il y a aussi quelque chose de défectueux.

trouvent dans les litanies angloises du septième siècle, avec la qualité de martyrs. L'église collégiale de Carhaix porte le nom de Saint Tremeur; son culte s'est répandu dans celle de Saint Magloire, à Paris. La succursale de Bothoa, qui est entre Corlaix et l'abbaye de Coetmaloen, s'appelle Sainte Trifine. Nous remarquerons ici que, dans le cimetière de cette église, on voit une pyramide très-ancienne, où l'on distingue des caractères inconnus; on croit que ce sont ceux dont les Armoriques se servoient avant qu'ils eussent reçu l'alphabet romain.

343. Si Gildas n'épargnoit rien pour rendre le christianisme florissant en Armorique, il n'avoit pas moins les yeux fixés sur sa patrie. Touché des déréglemens des Bretons, il les combattit dans un traité en forme de plainte sur la ruine de leur île. Cet écrit contient deux parties : l'auteur, dans la première, déplore les malheurs de la Bretagne; il attribue la conquête des Saxons aux mœurs corrompues des Bretons, à leur pusillanimité, à leur penchant aux guerres civiles, et à leur éloignement pour la paix et la vérité. Le Seigneur n'étoit plus consulté dans l'élection des rois : ceux qui passoient pour les plus cruels, étoient élevés à ce rang suprême. Si un roi avoit de la douceur et de l'amour pour la vérité, dès lors il encouroit la haine de ses sujets, et ils le regardoient comme le destructeur de l'état. Tels étoient les Bretons, suivant Gildas, lorsque les Pictes leur firent la guerre. La plupart de ceux que le fer avoit épargnés, furent enlevés par la famine et la peste. Ce débordement des mœurs ne s'étoit fait sentir que depuis l'année du siége de Bath. Jusqu'à ce temps, les rois, dit Gildas, les évêques, le clergé, les monastères, le peuple, tous avoient vécu suivant les règles de leur état; l'ordre fut changé depuis d'une manière si ouverte, que les nations voisines disoient : la Bretagne a des rois, mais ce sont des tyrans; elle a des juges, mais ce sont des impies; elle a des guerriers, mais ils n'aiment que les guerres civiles. Gildas s'adresse en particulier à cinq princes des Bretons, Constantin, Conan, Vortipor, Cuneglas et Malgocunus; il leur reproche leurs meurtres, leurs sacriléges, leurs adultères et leurs parjures, avec une liberté de prophète et un style des plus véhémens; il leur témoigne le désir le plus ardent de savoir qu'ils rentrent en eux-mêmes et qu'ils vivent d'une manière conforme aux lois de l'Evangile; il rejette l'amertume et la dureté de ses invectives sur la nécessité de s'élever contre le vice. A la tête de cette première partie, est une courte description et une histoire abrégée de la Bretagne.

344. La seconde partie est employée à reprocher au clergé ses dé-

sordres. Son pinceau n'est ni moins tranchant, ni moins amer. La supercherie, la gourmandise, l'avarice étoient des vices dominans parmi les ministres de l'Eglise. Les pasteurs distribuoient encore le pain de la parole de Dieu, mais leur conduite ne répondoit pas à leurs discours; ils approchoient quelquefois des saints autels, mais ils n'y portoient pas un cœur pur; leur vie, peu réglée, leur fermoit la bouche sur les fautes des autres; ils ne pouvoient ni reprendre ni corriger les pécheurs. Comme ils ne donnoient rien aux pauvres, ils n'osoient appuyer sur l'obligation de faire l'aumône; ceux qui n'avoient pas d'ailleurs des fautes graves à se reprocher, donnoient ou recevoient sans scrupule de l'argent pour l'épiscopat ou pour la prêtrise. Cet abbé reconnoît cependant que tous n'étoient pas également mauvais. Dans plusieurs, il loue leur chasteté et leurs autres bonnes qualités; mais il leur fait envisager qu'ils manquoient de zèle, et qu'ils n'avoient pas assez de fermeté pour défendre la vérité aux dépens de leur vie; il leur met devant les yeux la constance inébranlable de saint Ignace, évêque d'Antioche, dont il cite l'épître aux Romains; l'exemple de saint Polycarpe, évêque de Smyrne, et de saint Basile, évêque de Césarée, qui, supérieurs à toutes les menaces et à tous les tourmens, défendirent la religion jusqu'au dernier soupir; il rassemble les différens passages de l'Ecriture, où Dieu se plaint des mauvais pasteurs, de leur négligence à instruire les peuples, des scandales qu'ils leur donnoient, leur procurant la mort par le défaut d'aliment, et pour ne pas leur montrer par leur conduite le bien qu'ils devoient faire.

345. Le traité de Gildas a une préface par laquelle il prépare les esprits à lire des choses si humiliantes : il proteste que ce n'est point par aucun mépris pour les personnes, qu'il s'est déterminé à en faire le détail; qu'il ne les a écrites que d'après une délibération de plus de dix ans, et pour satisfaire la compassion qu'il porte à sa patrie, aux malheurs de laquelle il voudroit procurer quelques adoucissemens; qu'il n'a d'autre dessein que de s'unir aux gens de bien, pour déplorer les maux dont ils sont accablés.

Il se flatte que ceux qui craignent véritablement Dieu recevront son ouvrage avec joie, et qu'ils lui accorderont de ces larmes qui sont si familières à la charité; il dit que les méchans, au contraire, ne pourront le supporter, et que la tristesse et l'indignation qu'ils en concevront seront les effets d'une conscience criminelle; qu'au reste, quoique son écrit soit d'un style bas et rempant, il ne contiendra que la vérité (1).

(1) Biblioth. Patrum, tom. 8.

de Guenael et le couvrirent de gloire. Comme en tout il n'avoit consulté que les intérêts de Dieu et du prochain, il s'humilia de plus en plus devant celui qui a trouvé du déréglement jusques dans ses anges, et redoubla les macérations de son corps, afin que son esprit fût plus soumis. La crainte que les lieux qu'il avoit sanctifiés lui inspirassent de la vanité, le fit retourner dans sa patrie.

350. Le prince Guerech ou Erech (1) lui donna, et aux religieux qui l'avoient suivi, un emplacement dans l'évêché de Quimper, pour bâtir un monastère. Lorsque cet établissement fut achevé, il alla en fonder un autre dans l'île de Groais, au diocèse de Vennes (2), où plusieurs anachorètes avoient habité auparavant.

Le désir de n'être plus observé que de Dieu, le fit passer dans le pays des Corisopites ; il y fut encore découvert, et fut contraint de recevoir quelques disciples, pour lesquels il construisit un nouveau monastère, c'est-à-dire, un hermitage composé de pauvres cellules.

351. C'est dans ce lieu que Dieu couronna sa vie sainte par une glorieuse mort, le troisième jour de novembre, vers l'an 570 ; il y fut enterré sans appareil et avec cette simplicité qui avoit fait tant d'honneur à la pauvreté évangélique dont il avoit fait profession (3). Son tombeau fut remarquable par les miracles que Dieu y fit paroître ; il s'y rendit une telle affluence de peuple, qu'on fut obligé d'empêcher les laïques et les femmes d'en approcher, pour ne pas troubler la solitude et le silence des religieux.

(1) Dans les Actes de saint Guenael, ce prince est nommé *Rualon*. Ce terme est composé de *ru*, *prince ;* d'*al*, *grand*, et d'*on*, *excellent*. Ces qualités se retrouvent dans le nom d'Erech ou Guerech II du nom, suivant l'étymologie que nous avons donnée de ce mot à la page 339 de notre second volume (*). Guerech II s'étoit distingué par les vertus pacifiques, les seules qui servent l'humanité et la religion.

(2) La vie de saint Guenael a été mise au jour par un inconnu qui étoit postérieur à ce saint, au moins de trois cents ans. D. Hugues Menard l'a jointe à ses observations sur le Martyrologe des Bénédictins. Il y a ajouté une autre vie de ce même saint, faite par Gui, abbé de Saint Denys. On voit dans la vie de ce saint que l'île de Groais s'est appelée *Croy* ou *Croylan*. Le terme *Croy*, comme nous l'avons dit, t. 2. p. 249 (**), vient de *cro*, *marais*, et d'*i*, *rivière*. Celui de *lan*, qu'on y ajoute, signifie *habitation*. Par où l'on entend un *lieu habité qui domine sur un marais arrosé d'une rivière*. Groais est sur l'embouchure du Blavet, au midi occidental du Port-Louis. Le Blavet passoit autrefois auprès de Groais, qui étoit environné d'un marais. Le nom de Groais, qui a été substitué à celui de Croy, nous fournit encore l'idée de ce marais : *gro*, *marais ; ais*, *montagne : montagne au milieu d'un marais*.

(3) D. Menard, Baillet, Lobineau.

(*) Ci-dessus, cinquième siècle, n° 130, p. 262, note 4. a. V.

(**) Ibidem, n° 42, p. 228, note 1. a. V.

352. Un prince irlandois vint à son tour édifier l'Armorique. Il étoit fils de l'un des rois de cette île (1), et d'une dame recommandable par sa beauté et sa noblesse (2); ces deux époux étoient encore plus grands par leur piété. Dieu avoit rendu leur mariage fécond. La reconnoissance les engagea à lui consacrer leur dixième enfant, comme la plus noble offrande qu'ils pussent lui présenter; ils l'appelèrent *Mandé* ou *Maudé*, c'est-à-dire, *l'enfant de Dieu* (3).

353. Le jeune Samuel soutint avec fidélité une destinée si glorieuse. Après avoir reçu dans un monastère une éducation conforme à la sainteté après laquelle il soupiroit, il prêcha avec succès à la cour de son père et dans ses états.

354. Pour éviter les applaudissemens et pour se perfectionner dans la vie spirituelle, il se retira dans l'Armorique. Le lieu où il aborda étoit un port de la côte de Dol, sur la plaine de Cancaven. On remarquoit dans cette plaine, encore couverte de bois, surtout trois monastères, Saint Moach, Taurac et Dol, ainsi que nous l'avons dit.

La partie de cette même plaine, qui dépendoit des diocèses d'Avranches et de Coutances, étoit également illustre par la demeure qu'y faisoient de saints pénitens. Un évêque d'Evreux, après avoir gouverné long-temps son église, y étoit mort l'an 491, et en avoit pris le nom de Gaud (4). S. Paterne venoit de bâtir un monastère sur le tombeau de ce saint solitaire. Il avoit converti ce qui restoit de païens dans cette forêt et détruit un ancien temple fort révéré (5). Scubilion et Aroaste, qui lui étoient attachés, se distinguoient en même temps par l'austérité de leur vie. Le premier (6) avoit sa cellule dans la même forêt,

(1) On donne à ce roi le nom d'*Ardée*. Ce terme vient d'*ard*, *roi*.

(2) Sa femme se nommoit *Getuse*. *Get* ou *et*, *belle*; *us*, *noble*.

(3) *Man*, *homme*; *mau*, *enfant*; *de*, *Dieu*: *enfant de Dieu*.

(4) Saint Gaud a été ainsi nommé de *gaud*, *forêt*. On l'appela aussi *Waldus*, de *val* ou *gal*, *forêt*, et de *dus*, *élevé*, *grand*: *le grand homme de la forêt*.

(5) Saint Paterne s'est ainsi appelé, parce que sa demeure n'étoit pas éloignée d'une rivière. *Pab*, *père*; *tern*, *rivière*. On l'a appelé *Patier*, à cause de sa sainteté: *pab*, *père*; *tier*, *grand*; *Poy*, parce qu'il habitoit sur une colline; *poi*, *colline*. C'est sur le penchant de cette colline que saint Gaud avoit été inhumé et que saint Paterne établit son monastère: ce dernier fonda plusieurs communautés. Il contribua beaucoup à l'érection de l'abbaye de Saint Melaine de Rennes. Le nom de *Pair*, qu'il a encore porté, signifie *rocher*: *homme du rocher*.

(6) On appela *Mandan* ou *Maudan* le lieu que saint Scubilion habitoit. Ce nom est composé de *man* ou *mau*, *habitation*, et de *dan*, *rivière*: *habitation auprès d'une rivière*. Fortunat, qui a écrit la vie de saint Paterne, rapporte qu'il y avoit un petit bras de mer entre l'habitation de Paterne et celle de Scubilion. Celui-ci, averti de la maladie de son ami, ne put le passer de nuit. Le nom de

rêt, sur le bord d'une rivière. Le second (1) habitoit aussi Chesey.

355. Maudé, après avoir passé quelque temps dans les monastères de la côte de Dol, alla visiter ces anachorètes. Semblable à ces abeilles industrieuses, qui, après avoir puisé les sucs de mille fleurs odoriférantes, s'appliquent à en composer un miel délicieux, il vouloit, en prenant les leçons des plus grands maîtres, s'approprier leurs vertus.

Scubilion apprend que ce saint demeuroit sur le bord d'une rivière, à l'endroit où il y avoit des bateaux. *Scub, bateau; bil, bord; on, rivière.* Cet anachorète étoit donc séparé de saint Paterne par une rivière. Le canal, sur lequel étoient ces bateaux, devoit recevoir les rivières d'Ardée, de la Selune et de la Sée. Ce lit étoit conséquemment très-profond et très-large. La mer, qui y entroit à l'embouchure, faisoit refluer les eaux et les grossissoit. C'est là ce que Fortunat appeloit un bras de mer. Ce même historien dit encore que la demeure de Scubilion étoit à trois milles de celle de Paterne. Comme les rivières, dont nous venons de parler, étoient entre ces deux solitaires, la cellule de Scubilion devoit être placée dans ce qui fait à présent partie de la grève du Mont Saint Michel. L'Ardée ou Ardres (*Ardea* ou *Ardurus*) prend sa source à l'entrée du diocèse d'Avranches, du côté de celui du Mans, et un peu au-dessus de Mortain (*Moritolium* ou *Moretonium*), ville ainsi appelée, parce qu'elle est de difficile accès et presque environnée de rochers assez escarpés (*mor, rochers; tols, coupés*), et traverse tout l'Avranchin où elle arrose environ douze paroisses. Les rivières qui entrent dans l'Ardée, sont la Selune, qu'elle reçoit au-dessus du bourg de Ducey; une autre petite au-dessous de l'abbaye de Montmorel, et une troisième au-dessous de Polier. Grossie de toutes ces eaux, elle entre dans la mer un peu au-dessous de Pontaubau (ainsi nommé de *pont, pont;* d'*au, rivière,* et de *bau, canal*), assez près des salines de Courty, entre Avranches et le Mont Saint Michel. Courty a pris ce nom, parce qu'il est sur la rivière. *Cour, habitation; t,* article; *i, rivière.* Quand le flux de la mer est retiré, l'Ardée coule dans les sables jusqu'au dessous du Mont Saint Michel, avant que d'entrer dans l'Océan. La Sée (*Segia*) a sa source auprès de la butte de Brimbal; elle passe à Charancé, à Cuve, à Brecey, à Saint Brice, au pont Gilbert sous Avranches. De là on la voit se rendre dans la mer, entre le Mont Saint Michel et le Mont Tombellennes, après un cours de dix lieues. Tout le terrain ou espace qui est entre le Mont Saint Michel et les îles de Chosey, étoit, comme nous l'avons prouvé t. 1, p. 87 et suiv. (*), une forêt immense. Nous ajouterons ici que cette forêt s'étendoit au delà d'Avranches. La paroisse de Geness, qui est sur les rivières dont nous venons de parler, étoit couverte de bois. *Gen, forêt; ess, rivière.* La Sée ne s'est ainsi appelée que parce que, dans tout son cours, elle traversoit une forêt. *Say, forêt; gi, rivière.* Le terme *Gilbert* dénote la même chose. *Gill, petite rivière; ber, forêt.* La ville d'Avranches même (*Ingena*) n'a été d'abord qu'un bois, comme nous l'avons dit, t. 1. p. 110 (**). Ça été aussi le sentiment de Robert Cenalis. Ducey étoit autrefois une épaisse forêt. *Du, noire; say, forêt.* La Selune a tiré son nom de *say, forêt,* et de *luun,* nom appellatif de rivière. La même forêt s'avançoit également dans le Côtentin. Une partie est encore couverte de bois. Si l'on joignoit le Coesnon à la Rance, de la manière que nous l'avons proposé, t. 1. p. 93 et suiv. (***), on pourroit en même temps unir l'Ardée à celui-là. Ce seroit une correspondance méditerranée entre la Normandie et Saint-Malo; elle seroit d'autant plus avantageuse qu'en temps de guerre, les corsaires ne pourroient la troubler.

(1) *Aro, dans; ast, forêt: homme qui vit dans une forêt.*

(*) Ci-dessus, Introduction, n° 95, p. 42. a. V.

(**) Ibidem, n° 105, p. 50. a. V.

(***) Ibidem, n° 98, p. 44. a. V.

Commerce qui l'emporte infiniment sur celui que font d'aveugles mortels, en traversant les mers et en affrontant la mort, pour acquérir les richesses de la terre. Si leurs vues ne sont pas épurées, et s'ils ne font pas un saint usage du fruit de leurs travaux, on doit les comparer à ces personnes qui, durant leur sommeil, s'imaginent regorger de biens, et qui, à leur réveil, se trouvent les mains vides. Leur nom périt avec leurs possessions : la mémoire du juste est éternelle comme son bonheur.

356. Lorsque les autres communautés de la partie supérieure de l'Armorique eurent contenté la piété de Maudé, il s'arrêta auprès de saint Tugdual. Tous deux étoient fils de rois; tous deux servoient le roi des rois. Les délices qu'ils goûtèrent ensemble furent d'autant plus pures, qu'elles avoient la vertu pour principe.

357. L'amour de la solitude porta néanmoins Maudé à abandonner le saint abbé. Mais il ne s'en éloigna pas tellement qu'il ne pût se rapprocher à l'occasion. L'endroit qu'il choisit étoit entre la rivière de Trew ou Trieu, et celle de Jaudy. Il le sanctifia par une union parfaite avec Dieu et par la mortification la plus austère. Ce canton lui a été consacré par la suite : on le nomme Lan-Maudé. Titre plus flatteur que ceux des conquérans ou des maîtres ambitieux, qui, en donnant leurs noms à des royaumes ou à des villes, ne font souvent que perpétuer le souvenir de leurs brigandages ou de leur vanité. C'est ici un ami de Dieu dont on réclame le crédit.

358. Importuné par de fréquentes visites, et craignant les suites des bénédictions qu'on répandoit sur lui, Maudé se détermina à changer de demeure. Il passa le bras de mer que l'on voit entre la terre ferme et l'île qui porte encore son nom de nos jours. C'étoit un repaire de serpens où personne n'osoit entrer. Cet asile lui parut moins dangereux que les honneurs qu'on lui rendoit sur le continent. Son premier soin fut de bâtir un oratoire; une grotte fut sa demeure. C'en étoit assez pour un homme qui ne pensoit qu'à l'édifice qu'il avoit à former dans le ciel.

359. Ce pieux solitaire eut deux disciples, Tudy et Bothmael. L'un et l'autre s'étoient mis dès l'enfance sous sa discipline. Bothmael, ainsi que son maître, fut favorisé du don des miracles. On dit qu'ayant été chercher du feu sur le continent, il l'apporta à saint Maudé dans un pan de son habit, qui n'en fut pas endommagé. Il paroît que c'est à cette occasion qu'on l'appela *Bothmael*, c'est-à-dire, homme à l'égard duquel le feu perd son activité (1).

(1) *Bot, feu; mael, au-dessus.*

On croit que saint Tudy alla, après la mort de saint Maudé, fonder une abbaye dans une île qui est à l'embouchure de l'Oder et du Their. Il fut effectivement le père d'une maison religieuse (1). Cette île porte le nom d'Enès Tudy (2). On ajoute que cette abbaye fut transférée dans la suite à l'église qu'on appelle Loc-Tudy (3), où l'on assure qu'il y a eu long-temps des templiers (4).

360. Parmi les disciples de saint Tugdual, qui se distinguèrent par leur sainteté, on connoît Guewroch, autrement Kireck, et Briac; le premier avoit suivi ce saint abbé, lorsqu'il quitta la Bretagne pour se fixer en Armorique. Après avoir passé quelque temps au monastère de Treguer, il alla s'établir sur une langue de terre qui s'avance dans la mer, à l'embouchure d'une petite rivière appelée pour cela Menow (5); c'est maintenant une paroisse qui se nomme Lo-Kirech (6). Il paroît que ce saint a pris ses différens noms de la position de ce lieu (7) : il y fonda un monastère qui devint considérable.

361. Après y avoir fait fleurir la régularité, cet humble abbé se retira à Ploudaniel, au diocèse de Léon, dans une vallée que l'on appela Traoun Guewroch (8). Sa sainteté et ses talens étoient connus de saint Pol; ce sage prélat lui fit comprendre qu'en travaillant à son salut, il étoit avantageux qu'il ne négligeât pas celui des autres, et qu'il ne pouvoit mieux faire que de consacrer au public les dons que Dieu lui avoit confiés. Le solitaire, qui ne découvroit dans sa personne que des imperfections (aveu que tout homme doit faire avec l'apôtre des nations), mais qui honoroit dans son évêque l'autorité de Jésus-Christ, se rendit à ses vœux.

362. Il partagea, avec le saint pontife, les fonctions les plus importantes du ministère, celles de la prédication et de l'administration des sacremens. Rentré dans le monde qu'il avoit fui, il n'en fut que plus attentif à veiller sur tout son extérieur, dans la crainte que, tandis

(1) *Tu*, *maison*; *di* ou *da*, *chef* : *chef de communauté*, *abbé*.

(2) *Enès*, *île*.

(3) *Loc*, *lieu*, *habitation*.

(4) Albert le Grand, Lobineau; Vies des Saints de Bret. Proprium Leonense.

(5) *Men*, *petite*; *ow*, *rivière*.

(6) Le terme *Lo-Kirech* se tire de *loc*, *lieu*; de *hir*, *long*, et d'*ech*, *rivière* : *lieu qui s'étend le long d'une rivière*.

(7) Par le terme *Kirech*, on conçoit *un homme qui habitoit un lieu qui s'étend le long d'une rivière*. Lo-Kirech est à présent une succursale de Lan-mur, toutes deux au diocèse de Dol, dans les enclaves de celui de Treguer. Le nom de *Guewroch* désigne *une terre qui est vis-à-vis le bord de l'eau*. *Gue*, *terre*; *eu*, *eau*; *ur*, *bord*; *oc*, *vis-à-vis*. En appliquant ce nom au saint dont il s'agit, on vouloit parler d'*un homme qui habitoit un lieu vis-à-vis le bord de l'eau*.

(8) *Traoun*, *vallée*.

qu'il rapprochoit les autres de Dieu, il ne s'en éloignât et devînt un réprouvé.

363. La modestie l'accompagnoit dans toutes ses actions; ses vêtemens annonçoient son détachement. Il étoit toujours seul, à moins que ses occupations ou la charité ne l'appelassent parmi les hommes. Du pain, quelques légumes et de l'eau étoient sa nourriture. L'oraison unissoit à Dieu toutes les facultés de son âme.

364. Les miracles sont ordinairement attachés aux vertus héroïques. Le Seigneur, toujours admirable dans ses saints, se servit de Guewroch pour manifester son pouvoir. On croit que ce ministre fonda au milieu de la ville de Léon une chapelle en l'honneur de la sainte Vierge. C'est celle que l'on nomme Creisker (1). Guewroch termina sa carrière dans l'exercice de ses fonctions, en un lieu où l'on a bâti depuis la ville de Landernau. Son corps fut transporté à son monastère de Lo-Kirech où son culte est établi de temps immémorial. On fait la fête de ce saint, le dix-septième de février, dans le diocèse de Léon. La paroisse de Peros-Kirech (2) a pris son nom de cet abbé (3).

365. Saint Briac avoit pris naissance en Irlande. Ses parens, qui étoient nobles, eurent soin de lui donner une bonne éducation. Il y apprit à envisager les avantages d'une condition relevée et des richesses qui la suivent communément, sous le point de vue qu'une saine raison doit la montrer, et que la religion bien écoutée présentera toujours.

366. Uniquement avide de la noblesse que donne la vertu, et à qui ces biens ineffables dont on jouit dans le ciel, sont réservés comme une récompense, il quitta sa patrie, et alla se perfectionner auprès de saint Tugdual, dans le pays de Galles. Son attachement pour cet abbé fut si grand qu'il passa avec lui en Armorique.

367. C'est par le conseil de ce saint évêque qu'il devint lui-même le fondateur d'un monastère considérable, à l'endroit où le Trieu se partage en deux branches. On avoit appelé ce lieu Boul-Briac, à cause de sa position (4). Briac et son monastère prirent de là leur nom (5). On dit que cet abbé n'avoit bâti d'abord qu'une simple chapelle qu'il dédia à la sainte Vierge, sous le nom de N. D. de *Bod-Fao* ou *de la*

(1) *Creis, milieu; ker, ville.*

(2) *Pe, petit; ros, promontoire.* La paroisse de [Peros-Kireck ou] Peros-Kirec dépend du diocèse de Dol.

(3) Albert le Grand, Lobineau; Vies des SS. de Bret.; Proprium Leonense.

(4) *Boul, sinuosité; bri, bras; ac, rivière: lieu où des bras de rivière forment des sinuosités.*

(5) Par le terme *Briac*, on entendoit *un homme qui habite un terrain sur le bord duquel une rivière se partage en rameaux qui font des sinuosités.*

forêt des hêtres (1). Le canton de Boul-Briac étoit effectivement couvert de ces arbres. Cette forêt s'étendoit jusqu'à Coadow, auprès de Guincamp (2). Hoel II, frère de saint Tugdual, avoit donné à Briac l'emplacement de sa communauté. Ce comte avoit à Monsterus un château dans le voisinage.

368. Lorsque Briac n'étoit pas obligé de résider à son monastère, il alloit s'enfoncer dans l'intérieur de la forêt. Le lieu où il se rendoit s'appelle Peniti. C'est là que Dieu le conduisoit pour se communiquer à son cœur et le favoriser de ces grâces abondantes qu'il n'accorde qu'en secret.

369. A l'exemple de saint Tugdual, Briac entreprit le voyage de Rome. A son retour, il séjourna deux ans auprès de l'évêque d'Arles, celui-là qu'on nommoit Sapaudus, et qui, après avoir occupé le siége de cette église depuis plus de trente années, mourut l'an 584. On lui attribue beaucoup de miracles durant ce pèlerinage.

370. Il vint finir ses jours dans son monastère. Son corps fut déposé dans son église, qui est devenue celle de la paroisse. On y voit encore son tombeau où la dévotion conduit beaucoup de pèlerins (3).

371. Saint Tugdual eut saint Ruelin (4) pour successeur, dans le gouvernement de son monastère de Treguer. C'étoit un religieux respectable par son âge, et bien plus encore par la régularité de ses mœurs, par sa science, sa charité et sa douceur. Ces qualités brillèrent avec un nouvel éclat, dans le poste éminent où il fut placé.

Comme son prédécesseur, il fut élevé à la plénitude du sacerdoce; comme lui, il eut une tendresse de père pour ses religieux. Il y a dans la ville de Treguer une chapelle qui porte son nom. Le diocèse, qui a admiré de près ses vertus, en célèbre la fête de temps immémorial: elle est fixée au 28 de février (5).

372. Macliau s'étoit soutenu avec honneur durant les premières années de son épiscopat; la crainte de Canao, plutôt que celle de Dieu, l'avoit retenu dans son devoir. Après la mort de ce prince, à qui ses attentats avoient acquis le gouvernement de l'Armorique, il commença à respirer; sa vertu, qui n'étoit qu'empruntée, disparut peu à peu; avec le temps, ses vices se montrèrent à découvert.

(1) *Bod*, *forêt*; *fao*, *hêtres*.

(2) *Coad*, *forêt*; *ow*, *rivière*. La paroisse de Coadow est sur le Trieu. Elle fait partie du diocèse de Dol, quoique dans les enclaves de celui de Treguer.

(3) Albert le Grand, Lobineau; Vies des Saints de Bretagne.

(4) Le nom de *Ruelin* vient de *ru*, *en la place de*; d'*el*, *grand*, et de *lin*, *supérieur*: *homme qui a pris la place d'un grand maître*.

(5) Albert le Grand, Lobineau; Vies des Saints de Bret.; Proprium Leonense.

378. Cette armée vint camper sur les bords de la Vilaine, pour passer ensuite dans le comté de Vennes. Guerech, qui avoit assemblé toutes ses forces, se posta fièrement sur la rive opposée pour lui disputer le passage. Après avoir passé, durant la nuit, un gué au-dessus du camp ennemi, sans qu'on eût soupçonné sa marche, il fondit tout à coup sur l'aile droite des François, et passa au fil de l'épée la plus grande partie des Saxons.

379. Trois jours après, sans se laisser éblouir par cet avantage, il fit la paix aux conditions suivantes : « Qu'il feroit serment d'être fidèle au » roi ; qu'il lui remettroit la ville et le territoire de Vennes, ou que, s'il » plaisoit au roi de lui en céder la possession, il paieroit un tribut, et » qu'il donneroit son fils en ôtage. » Les choses ainsi réglées, les François se retirèrent (1).

380. Cependant, Guerech oublia bientôt ses engagemens ; il députa Eonius à la cour de Chilperic, pour lui proposer de nouveaux arrangemens. Ce prélat eut tout le temps de se repentir d'avoir accepté cette commission : son procédé déplut extrêmement au roi ; les propositions qu'il lui fit au nom de Guerech ne l'irritèrent pas moins. Il fut accablé de reproches et envoyé en exil (2).

381. Guerech, vivement piqué de l'outrage que Chilperic venoit de faire à son député, et de la hauteur avec laquelle il avoit rejeté ses propositions, entre dans le pays de Rennes dont les François étoient les maîtres. Il y met tout à feu et à sang, fait plusieurs prisonniers et en enlève un grand butin (3).

382. Cependant Chilperic voulut bien rappeler Eonius ; il lui permit de se retirer à Angers et lui assigna une pension, mais à condition qu'il ne retourneroit point à son église. Pour réprimer les courses de Guerech, il envoya en Armorique un de ses ducs. Beppolen se contenta de ravager quelques-unes des terres du prince pendant l'été, et se retira à l'approche de l'automne. Guerech, par représailles, porta de nouveau le dégât dans le pays de Rennes, désola celui de Nantes, dont il tira des biens immenses. Il parcourut les campagnes, enleva les vendanges et fit beaucoup de prisonniers. L'évêque Felix, toujours zélé pour le bien de ses diocésains, lui envoya des députés pour lui remontrer les pertes qu'il leur avoit causées. Ils furent assez heureux pour le faire convenir de ses torts, et l'engager à promettre de les réparer ; mais ils ne réussirent pas à le faire tenir sa parole (4).

(1) Greg. Tur. Hist. lib. 5. c. 26.
(2) *Ibidem*.
(3) [An 579.] — Omission. a. V.
(4) *Ibidem*. c. 29. 31.

383 384.. La peste, qu'on croyoit éteinte, avoit reparu tout à coup dans la Gaule, et porté la terreur dans tous les lieux avec l'image de la mort. Quatre évêques, savoir, Euphrone de Tours, Felix de Nantes, Domitien d'Angers et Domnole du Mans, écrivirent une lettre circulaire, au nom des évêques de la province de Tours, à tous les peuples de ce ressort. C'est une exhortation pathétique pour les porter à détourner, par de bonnes œuvres, les maux dont ils étoient menacés.

« Il est, disent-ils, du devoir des évêques de rappeler aux peuples » tout ce qui peut contribuer à corriger leurs mœurs. En manquant à » cette obligation, ils exposeroient leur salut et celui de leurs ouailles. » Un berger, qui peut empêcher le loup d'enlever ses brebis et qui ne le » fait pas, en est le meurtrier. Le prophète a dit aux prêtres de la part » de Dieu : si vous ne parlez point aux personnes qui vous sont confiées, » afin qu'elles quittent leurs mauvaises voies, et si elles meurent dans » leur iniquité, je vous redemanderai leur sang à vous-même. C'est pour- » quoi de quelle faute n'est pas coupable celui qui, en cessant de pré- » senter aux autres le breuvage de la santé, se donne la mort à lui- » même, et s'expose à être puni des péchés d'autrui, tandis qu'à peine il » peut satisfaire à ses dettes personnelles ? Mais, pour ne pas nous char- » ger des fautes des autres, nous faisons retentir nos voix aux oreilles » de tout le monde. Personne ne pourra prétexter de n'avoir pas été » instruit. Mais si, dans tous les temps, nous sommes obligés de vous » parler, vous devez aussi nous écouter, afin que nous ne répandions » pas la semence dans un terrain rempli d'épines, et que vous ne deve- » niez pas semblables à un champ stérile. Ce que nous désirons le plus, » c'est que vous ayez autant de plaisir à exécuter nos avis, que nous en » ressentons à vous les inculquer ; ce sera le moyen que, quand le maître » de la moisson paroîtra, vous puissiez, ainsi qu'une terre féconde, lui » offrir vos bonnes œuvres ; et que nous, qui avons jeté la semence » dans vos cœurs, fassions valoir auprès de lui les fruits que vous avez » portés. »

« Aussi, nos très-chers enfans, vous que la grâce du Seigneur a en- » fantés, qui êtes le fruit de l'Eglise, qui avez été régénérés par le bap- » tême, qui avez le ciel pour héritage, et qui êtes les membres de Jésus- » Christ, vous à qui il a promis son royaume, comme la récompense de » vos victoires, et qui devez nous y servir de couronne, nous avons cru » devoir vous donner cet avis salutaire, que, comme nos péchés se mul- » tiplient chaque jour, nous sommes menacés des malheurs les plus

» grands,

» grands, et que, dans la calamité présente, l'observation de la loi et » les œuvres de pénitence sont la seule ressource que nous offre celui » qui a bien voulu par sa mort nous rappeler à la vie. »

« C'est pourquoi nous exhortons ceux d'entre vous qui sont fiancés, » de renvoyer à un autre temps leur mariage. Deux raisons vous y engagent : la première, afin d'apaiser la colère de Dieu, par la chasteté » du corps, la pureté du cœur, et par de fréquentes prières. Peut-être » par là détournerez-vous le fléau. Vous pourrez alors célébrer des mariages, sans avoir devant les yeux la crainte d'une mort prochaine. La » seconde, pour que ceux qu'il plaira au Créateur de priver de la vie, » puissent du moins avoir plus de facilité à purifier leurs âmes, et à éviter une seconde mort plus terrible que la première. Car la mort du » corps n'auroit rien d'effrayant pour un chrétien, s'il pouvoit se flatter qu'elle le conduisît au bonheur éternel. »

« Nous vous recommandons à tous, de la manière la plus pressante, » de payer à Dieu, ainsi que l'a fait Abraham, la dîme de tous vos » biens, pour conserver le reste. Celui qui ne donne rien pour garder » davantage, doit compter qu'il sera pauvre un jour, et, pour parler » exactement, donner est une dette qu'on est obligé d'acquitter. L'Écriture assure que l'aumône éteint le péché. Le Seigneur a dit : donnez l'aumône, et toutes choses vous seront pures. Pourquoi ne lui offririez-vous pas une partie de ses biens? Ce n'est point les perdre que » de les lui donner. Ceux donc qui veulent être placés dans le sein » d'Abraham, doivent s'empresser de suivre son exemple. Pour régner » avec Jésus-Christ, il faut donner l'aumône. »

« Nous avertissons tous les ennemis, s'il y en a, de se pardonner mutuellement, et de se réconcilier avec une charité sincère. Celui qui ne » pardonne pas à son ennemi, sollicite en vain auprès de Dieu l'oubli de » ses fautes. La plus belle aumône qu'on puisse faire, est de ne pas chercher à se venger : il faut rendre le bien pour le mal. Si, comme nous » l'avons dit, c'est une obligation de donner la dîme, à l'exemple d'Abraham, le fléau qui vous menace nous fournit une raison pour vous » engager à donner le dixième de vos esclaves. Car, puisqu'on dit que » cette maladie, de dix personnes en enlève neuf, n'est-il pas convenable d'en donner une à Dieu, pour en conserver neuf? Ceux qui n'ont » pas d'esclaves, pourront donner à l'évêque le tiers d'un *tremissis* (1),

(1) Les lois des Visigoths, des Bourguignons, des Bavarois, des Frisons et des Al-

387. C'est probablement au Concile de Tours que Felix avoit fait connoissance avec Fortunat : celui-ci, arrivé depuis peu d'Italie en France, commençoit dès lors à faire les délices des évêques ; depuis ce temps, ces deux grands hommes furent liés d'une étroite amitié. Fortunat adressa à Felix plusieurs de ses poëmes : le saint évêque de Nantes, qui avoit aussi le talent de la poésie, lui envoyoit quelquefois de ses pièces de vers ; elles en étoient reçues avec applaudissement : Felix avoit fait en vers le panégyrique de sainte Radegonde, autant que l'on en peut juger par les expressions de Fortunat. Les malheurs des temps nous ont enlevé cet ouvrage, et les autres productions de sa plume.

388. La charité, qui doit unir tous les chrétiens, et surtout le sacerdoce, avoit eu à souffrir quelque temps de la part de Felix et de Grégoire de Tours, qui venoit de succéder à saint Euphrone. Leur premier démêlé fut à l'occasion d'un village, que tous deux prétendoient appartenir à leurs églises ; le second étoit la suite d'un avis que Felix avoit donné à Grégoire ; il accusoit son frère, nommé Pierre, diacre de Langres, d'avoir été tué en punition de son ambition démesurée. Si l'on en croit l'évêque de Tours, les lettres que lui écrivit Felix étoient pleines d'aigreur et d'injures ; celles du métropolitain ne renfermoient ni plus de douceur, ni plus de modération : cette dispute prenoit sa source dans un préjugé. Riculfe, qui avoit tenté de faire déposer Grégoire, trouva un refuge auprès de l'évêque de Nantes. La compassion avoit réglé cette démarche : l'évêque de Tours la regarda d'un autre œil. Ces deux prélats, qui servoient si utilement l'Eglise, se réconcilièrent enfin sincèrement, et Grégoire reconnut le mérite de Felix (1). Les taches que nous découvrons dans ces deux grands hommes, sont des suites de l'humanité. La religion leur apprit à réparer ces fautes, et ce n'est qu'en rentrant dans les règles de l'évangile qu'ils sont devenus saints. Leur foiblesse doit nous tenir en garde contre la nôtre, et leurs vertus nous animer à courir dans la même carrière.

389. Cependant saint Magloire, après trois ans d'épiscopat, forma le dessein d'aller vivre dans la solitude. La guerre, qui s'allumoit entre Guerech et Chilperic, et dont le génie entreprenant de ce comte n'annonçoit pas si tôt la fin, lui inspira ce projet : Dieu, lui-même, parut agréer la résolution qu'il avoit prise de se décharger du poids de la dignité épiscopale. La retraite qu'il choisit, fut dans une terre que Hoel I avoit donnée à son église (2).

(1) Greg. Turon. Hist. l. 5. c 5.

(2) Voici ce qu'on lit dans la vie de saint

âme paroissoit résider plutôt en Dieu que dans son corps ; sa bouche, de concert avec son cœur, célébroit à chaque moment les louanges du Seigneur.

392. La renommée, qui ne lui fut que trop fidèle, en publiant son renoncement au monde et ses autres vertus, attira dans sa communauté un grand nombre d'étrangers. Ses diocésains n'étoient plus les seuls à le visiter : de tous côtés on se rendoit auprès de lui ; les uns pour le consulter ; d'autres pour obtenir, par son intercession, la guérison de leurs maladies. On y voyoit des aveugles, des boiteux, des démoniaques et des lépreux. La pauvreté volontaire, à laquelle il s'étoit réduit, inspiroit pour sa personne une nouvelle vénération, et le rendoit encore plus cher ; les présens de toute espèce qu'on lui offroit, pouvoient enrichir sa communauté. L'usage qu'il en faisoit, étoit de les répandre dans le sein des pauvres, des veuves, des orphelins et des captifs.

393. Ainsi, Magloire qui avoit voulu éviter, autant qu'il étoit possible, de converser avec les hommes, rentroit dans le tumulte du monde. Pour se soustraire à cette affluence de peuple, il résolut d'aller se cacher dans quelque lieu plus éloigné, où il ne fût connu de personne.

394. L'attachement qu'il portoit à Budoch, et la déférence qu'il lui devoit comme à son pasteur, le déterminèrent à lui faire part de son dessein et de la cause de ses peines. Le jeune prélat se rendit auprès du saint. L'entrevue fut des plus touchantes. « En vain, lui dit le respectable vieillard, les larmes aux yeux, ai-je abandonné le monde pour ne servir que Dieu : le monde me poursuit et vient m'enlever à Dieu, avec qui il ne me permet pas de m'entretenir. Les peuples me laissent moins de temps pour satisfaire à mes exercices spirituels, que quand j'étois leur pasteur ; jamais je n'en fus plus visité, ni plus importuné. Ne convient-il donc pas que je prenne la fuite, et que je me transporte en quelque désert où l'on ne puisse me trouver ? Ce qui me chagrine encore davantage, c'est qu'on m'apporte avec profusion de ces choses qu'on appelle biens : on ne comprend pas que la sainte pauvreté m'est plus précieuse que tous les prétendus trésors de l'univers ».

A de grandes peines, on ne peut répondre que par le silence. Budoch ne le rompit qu'après quelques heures. « Je comprends facilement, dit-il, mon père, toute l'étendue de votre chagrin, parce que j'en juge par celle de votre piété. Le grand nombre de personnes qui viennent vous importuner, vous privent sans doute des douceurs que vous espériez trouver dans la vie retirée. La fuite dans des lieux étrangers

» ceux qui en seront témoins, glorifient votre puissance ». Cette oraison finie, il lava le comte, en le frottant avec la main ; sa peau parut aussi saine que celle d'un enfant.

396. Loïescon, pénétré de la plus vive reconnoissance, se jette aux pieds du thaumaturge, le remercie et rend grâces à Dieu du bienfait qu'il en a reçu par sa médiation. Il lui cède une partie de l'île de Gersey, pour servir de nouveau théâtre à ses vertus. C'est ainsi que la Providence servit le désir que Magloire avoit de s'expatrier.

Le saint accepta la donation avec d'autant plus de plaisir que cette île avoit été depuis peu arrosée du sang d'un illustre martyr. C'étoit saint Helier, cet homme admirable, qui avoit quitté le monastère de Nanteuil dans le Côtentin, pour habiter un rocher escarpé où il n'avoit d'autre toit que le ciel, ni d'autre lit qu'une caverne. Comme il y menoit la vie hérémitique, dans la pratique du jeûne et l'exercice de la contemplation, il avoit été mis à mort par une troupe de barbares (1).

397. Saint Magloire établit dans son île un monastère fameux. Il y rassembla plus de soixante religieux. Toujours le même, il ne relâcha rien de son genre de vie. Tandis que ses moines prenoient leur repos, il alloit sur le rivage de la mer, pour s'unir en paix avec Dieu, en attendant l'heure de matines. Personne n'exerçoit l'hospitalité avec plus de zèle que ce saint abbé ; il recevoit avec la même bonté les pauvres et les riches, pour les gagner tous à Jésus-Christ. La virginité, cette fleur si précieuse, ne souffrit en lui aucune altération. Le don des miracles le suivit dans son île ; il rendit la parole à la fille d'un seigneur puissant (2) à qui appartenoit

(1) Les Actes de saint Helier l'appellent *Heler* et *Helibert*. Le terme *Heler* vient d'*hel*, ou *cel*, *grotte* ; et *d'er*, *homme* : *homme qui habite une grotte*. Celui d'*Helibert* se tire d'*hel*, *grotte*, d'*i*, *dans*, et de *bert*, *retiré* : *homme retiré dans une grotte*. Saint Helier avoit vécu d'abord sous la discipline de saint Marcou (*Marculfus*) à qui ses austérités ont donné le nom. *Mar*, *grand*, *cul*, *pénitent*. Comme il vouloit se faire anachorète, son abbé lui désigna Gersey, et lui donna, à Nanteuil, un guide pour l'y conduire. Arrivé à Geness, dont nous avons parlé ci-dessus, une barque le passa dans l'île. Il y avoit donc alors un port à Geness, d'où les bateaux se rendoient par la rivière dans la Manche. Cette rivière alloit couler autrefois directement à Gersey. C'est ce que nous fait comprendre le nom de *Gersuth* que cette île conserve dans les Actes de saint Helier. *Ger*, *auprès* ; *sw*, *rivière* ; *uth*, *principale* : *lieu auprès d'une forte rivière*. Le nom de *Gersich*, qu'on lit également dans cette même vie, fait connoître encore plus distinctement Gersey. *Ger*, *auprès* ; *si*, *forêt* ; *ic*, *rivière* : *lieu auprès d'une forêt traversée par une rivière*.

(2) Ce seigneur se nommoit *Nivo*, parce qu'il partagea ses grands biens en trois portions, dont il en offrit une à saint Magloire. *Ni*, *partage* ; *vod*, *habitation* : *homme qui a partagé ses biens*. L'île de Guernesey est appelée *Bissargia* dans la vie de saint Magloire. Ce terme vient de *bis*, *élévation*, *montagne* ; de *sar*, *auprès*, et de *gi*, *forêt*. On se rappeloit que cette île avoit été d'abord contiguë à la forêt de Gersey. Pour rendre la pa-

à cet égard, et ce qu'il falloit faire : ces deux officiers lui répondirent que l'avis de la communauté étoit qu'il gardât avec lui quelques religieux ; qu'il dispersât les autres deux à deux, ou trois à trois, et qu'il leur permît d'aller ainsi chercher à vivre dans l'Irlande, ou dans le pays de Galles, en attendant que la famine eût cessé.

402. A cette proposition qui paroissoit blesser la Providence, altérer la régularité et préjudicier à l'innocence de ses frères, Magloire ne put s'empêcher de pousser des soupirs et de verser des larmes. Animé d'un esprit prophétique, il répliqua : « Oh ! mes frères, dit-il, que vous avez » peu de foi ! qu'est-ce qui vous rend si timides ? Croyez-vous que Dieu » ne puisse pas vous nourrir dans le désert ? Qui est-ce qui a fourni autre- » fois la manne à une multitude innombrable d'hommes ? Qui est-ce qui » a conservé leurs vêtemens dans leur première intégrité pendant qua- » rante années ? Qu'est-ce qui a fait jaillir du rocher, des eaux assez abon- » dantes pour étancher la soif du peuple d'Israël et de ses troupeaux ? » Toutes ces merveilles ne sont-elles pas l'ouvrage de N. S. J.-C. ? n'est- » il pas dit dans l'Ecriture : le pain, le rocher et les eaux représentoient » Jésus-Christ ? avec cinq pains et deux poissons, n'a-t-il pas rassasié cinq » mille hommes, sans compter les femmes et les enfans ? »

L'heure du dîner qui survint, empêcha Magloire d'en dire davantage. L'économe lui demanda ensuite quelles personnes mangeroient avec lui. « Ce seront, dit-il, avec cette cordialité que lui inspiroit l'amour de ses » semblables, les enfans à la mamelle ou qui viennent de la quitter, » ceux qui vont entrer dans la puberté ou qui sont dans cet âge, les » vieillards, l'étranger et le citoyen : tous ont un droit égal à notre table ».

403. Dieu, que Magloire avoit nourri dans ses membres, ne manqua pas à sa foi et à sa charité. Comme les provisions du monastère venoient de s'épuiser, un vaisseau chargé de vivres arriva dans l'île, et y apporta les secours dont on avoit besoin.

404. 405. Le saint vieillard, qui ne soupiroit plus que pour le ciel, fut averti par un ange, la nuit de Pâques de l'année suivante (1), dans le temps qu'il étoit à l'église, de se disposer à la mort, et à recevoir bientôt dans le ciel la récompense de ses travaux. Cet éloge, dont il ne se croyoit pas digne, lui parut une tentation du démon, qui sait quelquefois se transformer en ange de lumière. Dans cette circonstance critique, il s'humilie devant la majesté suprême de Dieu, le reconnoît pour l'auteur de tout bien, et à qui seul il doit rapporter ce qu'il a fait par sa grâce ; il le supplia de ne

(1) An 586. a. V.

porteur ; il le supplia de lui donner la tonsure, et de venir à Nantes pour le sacrer du vivant de son oncle.

408. Grégoire, qui n'avoit devant les yeux que les règles de l'Eglise, refusa de l'ordonner. La chair et le sang font quelquefois illusion même aux saints. Les bonnes qualités que Felix reconnoissoit dans son neveu et les espérances qu'il en avoit conçues, avoient surpris son zèle. L'avis que Grégoire donna à ce jeune homme, étoit marqué au coin de la sagesse. Il lui remontra d'abord que, pour être promu à l'épiscopat, il falloit avoir passé auparavant par tous les ordres inférieurs, de la manière que les canons le prescrivent. « Retournez donc, dit le saint, auprès de votre oncle, » et priez-le de vous donner la tonsure. Lorsque vous serez honoré du sa» cerdoce, servez l'Eglise. Alors, si Dieu appelle vers lui votre oncle, il » vous sera facile de lui succéder ». Burgondion, à son retour, trouva le malade dans un état moins critique : ce qui lui fit différer de mettre en pratique le conseil du saint métropolitain. Dans le temps qu'on comptoit sur la convalescence de saint Felix, des pustules enflammées parurent sur ses jambes. Un cataplasme de cantharides, qui y fut appliqué, occasionna la gangrène et lui donna la mort.

409. Le siége de Nantes ne fut pas cependant enlevé à sa famille : le roi Gontran y nomma Nonnechius II du nom, son cousin, homme d'un grand mérite (1).

410. Cet évêque, qui, de l'état du mariage, avoit passé à la plénitude du sacerdoce, avoit un fils qui fut enveloppé dans le crime de Bobolen. Antistius se rendit à Nantes pour le punir. Comme le coupable s'étoit retiré à la cour du roi Clotaire, le commissaire assigna l'évêque à Châlons pour y répondre, devant le roi Gontran, de la conduite de son fils. Nonnechius se rendit au jour marqué et calma la colère du prince par de grands présens (2).

411. Cependant Chilperic I étoit mort à Chelles l'an 584 (3), sans avoir pu tirer raison des dégâts que Guerech avoit faits dans les pays de Rennes et de Nantes. Le prince armorique embrassa le parti de Frédegonde, sa veuve, et de Clotaire II, son fils, contre Gontran (4), roi

(1) Gregor. Turon. Hist lib. 6. n. 15. Le nom de *Nonnechius* vient de *non* ou *don*, *mérite*, et de *nech*, *grand* : *homme de grand mérite*.

(2) Gregor. Turon. Hist. lib. 8. c. 43.

(3) Ce château se nommoit *Cala*, parce qu'il étoit sur une éminence. *Cal*, *éminence*. Sainte Clotilde fonda tout auprès un monastère de religieuses. Sainte Batilde le rebâtit dans le siècle suivant, et y mourut l'an 685. Les rois de la race capetienne résidoient quelquefois au château de Cala. Le roi Robert y fit assembler en 1008 un concile.

(4) Grégoire de Tours fait voir que le vrai

de raisin formées. Un étang d'une île voisine de la ville de Vennes se changea en sang; durant plusieurs jours, une multitude prodigieuse d'oiseaux carnassiers s'en rassassioient. La nature entière sembloit ne plus suivre ses anciennes lois (1).

415. La crainte avoit dicté les engagemens de Guerech : l'espérance de l'impunité en fit disparoître les effets. A peine les députés étoient-ils partis, que ce prince, sans penser à ses sermens, ni à ses conventions, ni à ses otages, entra de nouveau dans les vignobles du territoire de Nantes, y fit faire la vendange et transporta le vin dans sa ville de Vennes (2).

416. Cependant, Eonius avoit fait de nouvelles tentatives pour retourner à son église. La Chronique de Tours, qui nous apprend cette particularité, ne nous en fait pas connoître la suite. Ce prélat étoit un vil esclave de l'ivrognerie, vice qui n'étoit que trop commun dans la Gaule. Comme il célébroit les saints mystères un jour de dimanche dans une église de Paris, il tomba subitement à terre; on attribua cet accident à une apoplexie. La compassion se changea en scandale, lorsqu'on sut que l'ivresse avoit été la cause de sa chute. Il étoit quelquefois si épris de vin, qu'il étoit sans mouvement et que l'écume lui sortoit de la bouche. Pour manifester l'horreur qu'on avoit de sa conduite, on l'appela Eonius (3).

417. Dieu avoit donné ce pasteur dans sa colère : Dieu l'éloigna dans sa miséricorde. La piété rentra, avec Regalis (4), dans la chaire de Vennes; il répara, par une vie réglée et édifiante, les excès de ses deux derniers prédécesseurs. Ceux-ci avoient prouvé sensiblement que ce n'est pas l'état des personnes qui les sanctifie, mais que chacun doit marcher, avec crainte et tremblement, dans sa vocation, en réprimant ses passions et en coopérant à la grâce.

418. La saison trop avancée avoit empêché Gontran de punir Guerech. Occupé l'année suivante d'affaires plus sérieuses, il le laissa tranquille. Le prince armorique, attiré par l'appât du butin que l'automne lui offre, pénètre dans les territoires de Rennes et de Nantes. Il enlève les vendanges, détruit les semences et fait beaucoup de prisonniers (5).

(1) Marius in Chron. Fredeg. Epitom. c. 82. Greg. Tur. Hist. lib. 8. c. 25. Preuves justif. de l'Hist. de Bret., par D. Morice, t. 1. p. 3.

(2) Greg. Tur. Hist. lib. 9. c. 18.

(3) Le nom d'*Eonius* vient d'*eonn*, *écume : homme sujet à écumer*. Greg. Tur. Hist. lib. 5. c. 40.

(4) Le nom de *Regalis* est tiré de *re*, *très*, et de *gal*, *bon : très-bon pasteur*.

(5) [An 588.]—Omission. a. V.

419. 420. Guerech, enhardi par l'inaction de Gontran, recommence ses hostilités. Le roi envoie contre lui le duc Beppolen (1) et le général Ebracaire (2). La division, qui se mit entr'eux, fut la cause de leur perte. Ebracaire, qui craignoit que l'honneur de la victoire ne fût attribué qu'à Beppolen, si ses troupes se joignoient aux siennes, et que, par cet avantage, il ne lui enlevât son gouvernement, traversa ses desseins dans toutes les occasions. Beppolen pénétra bientôt les vues d'Ebracaire, et lui rendit la pareille. Pendant leur marche, ils se chargèrent de blasphèmes, d'opprobres et de malédictions; ce qu'il y eut de commun entr'eux, c'est que l'un et l'autre se rendirent célèbres sur la route par les incendies, les homicides, le dégât et par des crimes énormes. Arrivés enfin sur les bords de la Vilaine, qu'ils passèrent sans obstacle, ils se rendirent à celle d'Ow. Après avoir détruit les chaumières qui étoient sur ses rives, ils y jetèrent un pont et la passèrent.

421. 422. Cependant, la reine Frédegonde avoit envoyé secrètement les Saxons de Bayeux au secours de Guerech. Comme la chevelure et les habillemens de cette nation étoient assez semblables à ceux des Armoriques, on ne pouvoit les reconnoître. Ebracaire, qui avoit conjuré la perte de Beppolen, se sépara de lui et se fit suivre de la meilleure partie de l'armée. Alors un prêtre aborda Beppolen qui ignoroit où Guerech étoit posté, il lui dit : « Si vous voulez me suivre, je vous conduirai jusqu'à » lui, et je vous montrerai le camp des Bretons. » Le général, trop crédule, marche avec ce qui lui reste de troupes; il aperçoit bientôt l'armée ennemie et croit voler à la victoire. Guerech étoit placé dans un lieu de difficile accès et environné de marais. Beppolen, à qui les difficultés ne coûtent rien, l'attaque pendant deux jours et lui tue un grand nombre de Bretons et de Saxons; le troisième jour, la victoire couronne Guerech : la plupart des François sont passés au fil de l'épée; Beppolen est blessé d'un coup de lance; Guerech se jette sur lui et le met à mort; le reste de l'armée, qui étoit renfermée entre de petits défilés et des marais, périt ou par le glaive, ou dans la fange.

423. Tandis que Guerech étoit aux prises avec Beppolen, Ebracaire s'avançoit vers la ville de Vennes. L'évêque Regalis envoya son clergé au devant de lui : le général fut reçu croix levées et au chant des pseaumes. Au temps même qu'on publioit que le vainqueur, dans le dessein de se retirer dans les îles, y avoit envoyé ses trésors et ses effets les plus précieux, et que ses vaisseaux avoient été submergés, il se rendit à Ven-

(1) Ou Bobolen, dont il vient d'être parlé. a. V. (2) [An 590.] — Omission. a. V.

nes pour demander la paix à Ebracaire ; il l'obtint, sur son nouveau serment de ne rien faire de préjudiciable aux intérêts du roi Gontran. Cet engagement fut cimenté par des otages et suivi de grands présens.

Après que Guerech se fut retiré, Regalis, au nom du clergé et du peuple, prêta le même serment. Il ajouta ce qui suit : « Nous n'avons jamais manqué à la fidélité que nous devons aux rois, nos seigneurs ; et nous ne nous sommes jamais élevés contre le bien de leur service ; mais nous sommes réduits sous la captivité des Bretons, qui ne nous permettent pas de faire ce que nous voudrions. »

424. 425. Ebracaire, content de la satisfaction apparente de Guerech, et ébloui par la magnificence de ses dons, reprend le chemin de la France. Arrivé sur les bords de la Vilaine, il la fit passer à ses meilleures troupes ; le reste, qui ne put les suivre, parce que la mer, qui venoit de remonter la rivière dans son flux, la grossissoit trop, fut obligé de s'arrêter. Guerech, qui avoit prévu cet événement, envoie Canao, son fils, avec de bonnes troupes, et lui enjoint, contre la foi de son serment, de faire main basse sur tout ce qu'il rencontreroit. L'ordre s'exécute à point nommé : ceux qui font résistance sont mis à mort ; les cavaliers, qui veulent passer la rivière à la nage, sont entraînés par la rapidité du courant et emportés jusqu'à la mer ; les autres sont faits prisonniers (1). Ceux qui étoient passés d'abord, ne s'applaudirent pas long-temps : ils furent presque aussi malheureux que les autres. En trop petit

(1) Il paroît que c'est à Rieux qu'Ebracaire passa la [Vilaine ou] Vilene. La Table théodosienne fait mention d'une voie romaine qui conduisoit depuis Nantes jusqu'à *Dariorigum*. *Portu Namnetum XXIX Duretia, XX Dartoritum*. Le passage de la Vilene est ce que l'on trouve de plus remarquable entre Nantes et *Dariorigum*. Les vingt-neuf lieues gauloises, qui font à peu près 33,000 toises, se terminent à Rieux. C'est en cet endroit que *Duretia* étoit située ; ce nom désigne un passage de rivière. *Du, eau, rivière; ret, gué, passage*. Ce lieu s'appeloit autrement *Treig-hier*, de *treiz*, *passage*, et d'*er*, *rivière*. La grande voie romaine y est encore assez bien conservée. La ville de *Duretia* étoit défendue par un château. Les ruines de cette forteresse font voir qu'elle étoit considérable. Sa destination primitive étoit probablement pour garder le passage de la Vilene. Dans des temps fort reculés, il y a eu sur cette rivière un pont à peu de distance de cette forteresse. Il n'en reste plus aucune trace ; mais le bac, qui lui a été substitué, porte encore le nom de *Passage du pont*. Dans un titre de l'abbaye de Redon, en date de l'an 903, *Duretia* est appelée *Reus*. Ce terme est pris de *re*, *rivière*, et d'*us*, *au-dessus*, parce que cette ville dominoit sur la Vilene. *Duretia* se nomme maintenant *Rieux*, pour faire connoître que son emplacement est sur le bord de cette rivière. *Ri, rivière; eu, rivière*. Cette réduplication nous indique une forte rivière. C'est pour cela que Duretia s'appelle aussi *Rivi*. *Ri, rivière; wi, rivière*. Le nom de *Vilene* est le même que ceux de *Rieux* et de *Rivi*. *Wi, rivière; len, rivière*. Voyez ce que nous avons dit, t. 1. p. 109, au renvoi (*a*) (*). La terre de Rieux a donné le nom à l'une des plus illustres maisons de l'Armorique.

(*) Voyez ci-dessus, Introduction, n° 105, p. 49, note 1. a. V.

nombre pour retourner par les lieux qu'ils avoient pillés, ils furent obligés de prendre la route d'Angers pour passer sur le pont de cette ville et gagner ensuite la Loire; à leur entrée sur ce pont, ils furent attaqués, détruits et dépouillés par les Angevins. Quelques-uns de ces infortunés allèrent porter leurs plaintes à Gontran contre Ebraçaire et Williachaire, leurs chefs; ils lui dirent que Guerech les avoit corrompus par ses présens, et qu'ils avoient fait périr son armée. Ebracaire fut disgracié, et reçut ordre de ne plus paroître à la cour; Williachaire n'osa se présenter devant le roi: il se condamna, de lui-même, à la retraite (1).

426. Dans le même temps, le jeune Clotaire tomba dangereusement malade. Frédegonde crut apaiser le ciel par des présens: elle voua beaucoup d'argent à la basilique de Saint Martin; l'enfant parut aussitôt se trouver mieux. Cette reine, qui écouta cette fois la voix de sa conscience, manda à Guerech de rendre la liberté à ceux des François qu'il retenoit dans les fers. Le prince armorique, en exécutant ses ordres, fit assez connoître que c'étoit de concert avec elle que Beppolen avoit perdu la vie et que son armée avoit été défaite (2).

427. Le pays nantois fut à couvert, cette année, des incursions de l'ennemi: l'alarme et la consternation ne s'y répandirent pas moins; cette maladie contagieuse, qui avoit fait ci-devant tant de ravages dans la Gaule, enleva un grand nombre de personnes (3). L'aumône délivre de la mort; elle efface les péchés et fait trouver miséricorde; le jeûne, qui est accompagné de la conversion des mœurs, attire les regards favorables de Dieu irrité; la prière n'est pas moins puissante auprès de lui, et c'est sur tout à elle qu'il a confié tous ses trésors. Les habitans du diocèse de Nantes eurent recours à ces moyens pour désarmer la colère du Tout-Puissant: ils s'humilièrent en sa présence; le riche rompit le pain à celui qui avoit faim, et couvrit de vêtemens ceux qui étoient nus. A l'abstinence corporelle, on joignit la réformation du cœur. Le seigneur se trouva au milieu des prières publiques. Des jours tranquilles et sereins commencèrent à reluire (4).

428. Le roi Gontran, qui mourut le 28 mars 593, eut pour successeur Childebert, son neveu, qu'il avoit établi son légataire universel. Ce nouveau souverain fut mis en possession de Rennes et de Nantes, sans qu'on fit attention aux droits de Clotaire II.

(1) Greg. Turon. Hist. lib. 10. c. 9.
(2) *Ibidem*, c. 11.
(3) [An 591.] — Omission. a. V.
(4) *Ibidem*, c. 30.

429.

429. 430. Childebert, qui aspiroit à la monarchie universelle de la France et qui étoit conduit par le ressentiment, réunit toutes ses forces pour accabler Frédegonde. Cette reine, fertile en ressource, ne se crut pas vaincue. Pour faire diversion, Guerech, à son instigation, fait de nouvelles courses dans les diocèses de Nantes et de Rennes (1). Childebert envoie une armée en Armorique pour le châtier. Le combat qu'elle livra à celle de Guerech fut très-sanglant de part et d'autre (2). Nous n'osons assurer que les François y aient été défaits; mais ce qu'il y a de certain, c'est qu'ils ne s'opposèrent plus aux entreprises de Guerech. Rennes et Nantes rentrèrent sous la domination de leurs anciens maîtres.

431. Depuis Litharede qui assista au concile d'Orléans de l'an 511, il ne paroît aucun évêque de Quimper : on ne peut douter que saint Allor n'ait siégé dans cette ville. Son nom nous indique qu'il fut un grand prélat (3); mais le détail de sa vie nous est entièrement inconnu. Albert le Grand le place à Quimper, au milieu du cinquième siècle; c'est une erreur; Veneran étoit alors à la tête de cette église. Il paroît que saint Allor est postérieur à Litharede. L'ancien Bréviaire de Léon marque sa fête au 26 d'octobre; il est patron des paroisses de Ploubanelec, de Tremeoc et de Treguennec (4).

(1) [An 594.] Omission. a. V.

(2) Fredegaire, qui nous a transmis ce trait d'histoire, ne dit point dans quel lieu les troupes de Childebert joignirent les Armoriques. Le Baud, appuyé sur la tradition du pays, dit que cette action se passa, entre Rennes et Vitré, dans le lieu où est aujourd'hui le prieuré d'*Alion*. Ce dernier nom est composé d'*al*, *auprès*, et d'*ion*, *rivière*. Ce prieuré est voisin de la petite rivière de *Noueront*, ainsi appelée de *nouer*, *eau*, et de *ont* ou *gont*, *confluent* : ce qui veut dire : *rivière qui a un confluent*. Elle va s'unir à la Vilaine. Il est très-vraisemblable que ce fut proche ce prieuré que se livra le combat entre les François et les Armoriques. Sans parler de la tradition qui en fait foi, à laquelle on doit quelques égards, on voit, aux environs d'Alion, un endroit qu'on nomme le *champ de bataille*. Il y en a un autre qui a retenu son premier nom celtique. Il s'appelle l'*Assau*. Ce terme désigne un lieu fortifié. *As*, *forte*; *sav*, *colline* : *colline fortifiée*. Une partie de la forêt de Rennes, qui s'étendoit jusqu'à cette forteresse, en a pris le nom de *Chevré* : *ched*, *forêt*; *vre* ou *bre*, *forteresse sur une colline*. Ce qui veut dire : *forêt de la forteresse qu'on a établie sur une colline*. On remarque à Alion deux éminences; c'est sur l'une de ces collines que cette forteresse fut bâtie. Les Armoriques ne pouvoient être postés plus avantageusement pour livrer bataille aux François. En cas de défaite, ils auroient fait leur retraite en sûreté dans la forêt. Si la victoire se décidoit en leur faveur, ils pouvoient poursuivre l'ennemi au milieu des landes. Dans les champs voisins d'Alion, on a trouvé de grandes tombes de pierre, de toutes couleurs, couvertes de terre : elles étoient remplies d'ossemens. M. d'Argentré, l'historien de Bretagne, en fit ouvrir dans le seizième siècle, et y remarqua encore des restes de corps humains. Il semble que le prieuré d'Alion doit son existence à cette bataille. Dans ce siècle on avoit soin de faire des fondations pour le repos des morts : ceux des Armoriques qui avoient sacrifié leur vie pour la patrie, méritoient cette reconnoissance.

(3) *Al*, *grand*, *lor*, *chef* : *grand pasteur*.

(4) Lobineau, Vies des Saints de Bret.

432. Gurval, que saint Malo avoit désigné pour le remplacer, étoit, comme lui, du pays de Galles. Dès son enfance, il se consacra au service de Dieu ; son mérite le fit placer dans la suite à la tête d'un monastère, qui étoit situé dans l'île de Plecit (1), proche un rocher voisin de la côte et environné de la mer. Il avoit, dit-on, sous sa conduite, cent quatre-vingt-huit religieux, qui, tous unis par la charité la plus ardente, servoient Dieu plutôt en anges qu'en hommes.

433. La perfection, vers laquelle toutes ses actions se dirigeoient, lui inspira l'amour de la solitude. Après avoir passé dans la Cornouaille insulaire, où il ne resta pas long-temps, il se fixa dans le Devonshire, qui en est limitrophe. Ses mains, accoutumées au travail, lui élevèrent une simple cabane ; là, il ne pensa qu'à se sanctifier dans l'obscurité ; mais la vertu, qui se cache, n'en est que plus belle ; et, si l'on peut deviner son secret, elle n'en est que plus recherchée : c'est ce qui arriva à Gurval. On vint auprès de lui chercher des leçons de la vraie sagesse ; en peu de temps son hermitage devint un monastère.

434. Quoique le nom de Dieu fût béni dans sa communauté, et qu'il en procurât la gloire, la vie retirée ne faisoit pas moins l'objet de ses désirs. Pour en goûter de nouveau les délices, à l'exemple de la plupart des saints personnages de l'île chrétienne, il passa dans l'Armorique (2) ; il y vécut dans les veilles, les jeûnes et les différens exercices de la contemplation. C'est dans ces circonstances que Dieu l'appela à la conduite du diocèse d'Alet.

435. Maître de ses passions par la vigilance et la coopération à la grâce, accoutumé depuis long-temps à ne vivre que pour Dieu, et à en ouvrir la route à ses disciples, il trouva un vaste champ à son zèle. Il porta ses ouailles dans son cœur ; tandis que ses vertus, semblables à un baume d'une agréable odeur dont le parfum se communique au loin, faisoient sur les âmes la plus vive impression, il instruisoit, reprenoit et corrigeoit.

436. Après avoir gouverné son diocèse pendant quelques années avec beaucoup de sainteté, il en abandonna le fardeau pour rentrer dans la vie privée.

437. Il se fit remplacer par un ecclésiastique dont les talens et les qua-

(1) *Plecit* est un terme composé de *plec*, *golfe de mer*, et d'*it*, *petit*. Ce qui veut dire : *île formée par un bras de mer*.

(2) Un moine de Gand, qui a écrit la vie de ce saint, et qu'Henschenius a publiée, dit qu'il fut élevé à l'épiscopat dans son pays natal, et qu'il abdiqua, pour vivre en solitaire sur le rocher dont nous avons parlé. C'est une méprise de sa part. C'est en Armorique que ces deux faits se sont passés.

lités étoient connues ; c'étoit l'un des archidiacres de son église cathédrale. Son département spirituel s'étendoit sur les cantons voisins de la rivière de Rance ; ce qui lui avoit fait donner le nom de Coalfinith (1).

438. Le saint évêque alla, vers l'extrémité de son diocèse, s'enfoncer dans le désert, pour n'y rencontrer que celui avec lequel il espéroit passer bientôt des jours éternels. On dit que saint Malo avoit bâti un monastère dans ce lieu : c'est maintenant une paroisse ; elle est fertile en grains et en pâturages : on l'appelle Gwern, à cause de sa position sur la rivière d'Af (2). Plusieurs religieux avoient suivi saint Gurval dans sa retraite, pour profiter de ses exemples et de ses conseils.

439. Le peuple, qui se rendoit chaque jour auprès de lui, troubla le commerce qu'il entretenoit avec Dieu ; il se cacha dans une forêt voisine, avec quelques-uns de ses prêtres ; il y trouva une grotte où il vécut quelques années dans une sainteté admirable. C'est là qu'il mourut séparé des hommes, et plus uni que jamais à Dieu, le 6 de juin, à la fin de ce siècle, ou au commencement du suivant (3). Pour perpétuer le souvenir

(1) Coalfinith a pris son nom de *co*, *chef ;* d'*al*, *principal* ; de *fin*, *bord*, et d'*ith*, *rivière : chef principal dont la juridiction s'étend sur les rives d'une rivière.* L'archidiaconné de cet ecclésiastique occupoit le terrain qui est entre la source de la Rance et son embouchure. C'est, à peu près, ce qu'on appelle de nos jours l'archidiaconné de Dinan, qui se divise dans les doyennés de Pou-Let, de Pont-Douvre, de Becherel et de Plumaudan. Le doyenné de Pou-Let, autrement Plou-Alet, comprend Saint-Malo, Cancalle, Châteauneuf, la Gouesnière, Paramé, Saint Benoît des Ondes, Saint Jouan des Guerets, Saint Meloir des Ondes, Saint Père; Saint Servan, Saint Suliac. Le doyenné de Pont-Douvre est ainsi appelé, parce qu'il est sur la rive droite de la Rance. *Pen*, ou *pon*, *devant; dw*, qu'on prononce *dou*, *rivière.* Ce qui signifie : *terre située devant une rivière.* Ce doyenné est composé de Bourseul, Corseul, Crehen, Lan-sieu, Langrolai, Plelan le Petit, Plelin, Plessis Balisson, Pleurtuit, Plorec, Ploubalai, Plouer, Quever, Saint Briac, Saint Enogat, Saint Lunaire, Saint Malo de Dinan, Saint Maudé, Tadain, Tregon, Trevilan, Tremereuc, Trigavou, Vildé, Guingalan. Le doyenné de Becherel, petite ville qui doit son nom à la haute montagne sur laquelle on l'a placée (*bech*, *cime de montagne ; er*, *très* ; *el*, *haute*), a, sous sa dependance, Cardroc, Combour, Dingé, Evran, la Baussaine, la Chapelle Chaussée, Landujan, Langoet, Lanrignan, les Iffs, le Quiou, Longaulnai, Lourmais, Plouâne, Quebriac, Saint Domineuc, Saint Gondran, Saint Leger, Saint Pern, Tinteniac, Treverien. Le doyenné de Plumaudan, paroisse ainsi nommée, parce qu'elle n'est pas éloignée de la Rance (*plu*, *peuple ; mos*, *courbure ; dan*, *rivière : peuple sur une courbure de rivière*), contient dans son ressort, Broons, Brusvilly, Carlorguen, Caulne, Ereac, Evignac, Guenroc, Guitté, la Chapelle du Lou, Langadias, Lanrelas, Lehon, Medereac, Megrit, Plumaugat, Saint Jouan de l'Isle, Saint Juvat, Saint Maden, Saint Sauveur de Dinan, Sevignac, Tredias, Treffumel, Tremeur, Treveron.... Le second archidiaconné de l'église d'Alet est dit de *Por-Hoet*, ou *de la grande forêt (por*, ou *mor*, *grande ; hoet*, *forêt).* Il est formé des doyennés *de Montfort*, *de Beignon*, *de la Nouée et de Loheac.*

(2) Le terme *Gwern* vient de *gwer* ou *gouer*, *rivière*, et de *n*, crase de *nes*, *près : terrain voisin d'une rivière.*

(3) Alford croit que saint Gurval a vécu

du dernier lieu qu'il avoit habité et de son amour pour la solitude, il a eu le nom de Gurval (1). Son corps fut déposé dans le monastère de Gwern. Il est devenu le patron de l'église de cette communauté, qui a été changée en église paroissiale. Un prieuré, qui dépend de l'abbaye de Redon, au diocèse de Vennes, porte le nom de Gudwal, le même que celui de Gurval. Sa fête est marquée dans l'ancien Calendrier de Saint Méen, au 7 de juin, sous la dénomination de Guidgual (2) Le diocèse de Saint-Malo, qui lui est si redevable, la célèbre le même jour (3).

dans le quatrième siècle. Henschenius fait voir qu'il n'a existé tout au plus que dans le sixième.

(1) Le nom de *Gurval* se tire de *gur*, *homme*, et de *val* ou *gal*, *bois*, *forêt* : *homme de la forêt*.

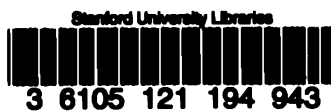
(2) L'ancien Bréviaire d'Orléans faisoit la fête de saint Gurval, avec des leçons propres, sous le nom de saint Gau. Ce qui veut dire également, *l'homme de la forêt*. *Gau*, *forêt*. L'ancien Calendrier de l'église de Saint-Malo, que citent les Bollandistes, l'appelle *Gudwal*. *Gudwalus episcopus Macloviensis*. *Gud* ou *ud*, *excellent*; *val* ou *gal*, *forêt* : *l'excellent homme de la forêt*. On ajoute quelquefois le *g* aux mots qui commencent par une voyelle : ainsi l'on a dit *gud* ou *ud*. Le *g* et l'*v* se mettent indifféremment l'un pour l'autre. *Val* ou *gal* peuvent donc exprimer la même chose. Gurval s'est encore appelé *Goual*, de *gou*, *forêt*, et d'*al grand* : *le grand homme de la forêt*. *Guidgual*, de *gwyd*, *forêt*, et de *gual*, *heureux* : *l'homme heureux de la forêt*.

(3) Sanctil. Macloviense.

Nous renvoyons à la fin du volume suivant, les réflexions que nous avions à faire sur le sixième siècle. (Ci-après, septième siècle, n° 299 et suiv. a. V.)

FIN DU TOME I.

S.-BRIEUC, IMPRIMERIE DE L. PRUD'HOMME. — 1844.


Stanford University Libraries
3 6105 121 194 943

